
OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr. No
* INDIA *



CANDÉLABRES DE MARBRE TROUVÉS EN MER PRÈS DE MAHDIA

Les fouilles sous-marines de Mahdia[1] nous ont fourni les vestiges[2] de plusieurs candélabres[3] de marbre identiques; deux sont en assez bon état, deux fortement endommagés et un très mutilé. Les plus complets, hauts de 1m,85, se composent de deux parties distinctes : une base à trois faces, et un fût qui comprend une série de plateaux superposés, isolés par des corbeilles de feuillage (fig. 1).

Nous avons retrouvé quatre bases et des morceaux ayant appartenu à cinq fûts.

Des bases, la première est presque entièrement détruite : il n'en reste qu'un angle inférieur avec un des pieds; la seconde n'a plus qu'une face, et encore très attaquée par la mer; la troisième, rongée en biais, est entière au sommet, à part des cassures minimes, tandis qu'en bas un seul angle subsiste; la quatrième, la mieux conservée, n'a qu'une de ses arêtes qui soit mangée.

Des fûts, deux ont pu être reconstitués. L'un est intact, sauf le bord de certains plateaux et le bout de quelques feuilles. Le

1. Cf., sur d'autres marbres mis au jour par les mêmes fouilles, Merlin et L. Poinssot, *Rev. archéol.*, 1911, II, p. 92-126. On se souvient que la cargaison du bateau naufragé près de Mahdia venait d'Athènes.
2. Deposés aujourd'hui au musée du Bardo (Merlin, *Catal. du Musée Alaoui*, 2e *suppl.*, p. 47-48, nos 1207-1211, pl. VII).
3. Les objets analogues à ceux que nous étudions ici et à leurs prototypes de métal sont communément désignés sous le nom de candélabres. Nous avons cru devoir leur maintenir cette appellation, bien que, dans la majeure partie des cas, celle de brûle parfums soit plus exacte.

second est plus détérioré : un seul plateau, le plus élevé, n'a pas souffert; les autres manquent en totalité, en majeure ou en petite partie; parmi les feuilles, il en est qui font totalement défaut ou qui ont perdu leurs extrémités. Nous avons deux disques supérieurs[1] et le bas, plus ou moins corrodé, de trois fûts, brisés au-dessus, au niveau ou au-dessous du second registre[2].



Fig. 1. — Candélabre de marbre

Le socle de chaque candélabre, en forme de tronc de pyramide à trois faces, est haut de $1^{m},05$; chacun des panneaux latéraux est tout uni, sans bas-relief ni ornementation[3], et est encadré d'un bandeau plat en saillie. Sur l'arête qui limite deux panneaux voisins, une ligne de perles dont la grosseur va en décroissant de la base au faîte. En bas, à chaque angle, une protomé de griffon finissant à la partie inférieure par une patte de lion qui repose sur une rondelle et sert de pied au candélabre. Ce griffon a une tête de lion, surmontée de deux cornes recourbées, de deux petites oreilles pointues et d'une crête dentelée qui lui couronne le crâne et s'avance jusque sur le front; il porte deux grandes

1. L'un est tout à fait endommagé.
2. Dans le second cas, le plateau lui-même n'est pas entier.
3. Le champ trapézoïdal mesure $0^{m},505$ de haut, $0,^{m}285$ de large au sommet, $0^{m},335$ en bas.

ailes qui se recourbent en avant et sont constituées par deux lignes de plumes stylisées. Au-dessous de ces ailes, des rosettes à gros cœur demi-sphérique entouré de deux rangées de huit pétales. Sur chaque face, les ailes des griffons sont séparées par deux volutes doubles à courbes contrariées, dressées verticalement ; sous ces spirales, entre les rosaces, s'en déroulent deux autres semblables, mais disposées horizontalement : du point où ces deux dernières spirales se rencontrent s'échappe, la tête en bas, une palmette à onze branches qui est accostée de deux fleurs de lotus pendantes. Au-dessous des rosaces et des fleurs de lotus, le piédestal est échancré, tandis qu'au centre de chaque panneau la pointe des palmettes vient toucher le sol. Au sommet, le socle est agrémenté d'une moulurration saillante (listel, cavet, talon), au-dessus de laquelle vient s'épanouir un bouquet renversé avec un étage de feuilles d'acanthe et un autre de feuilles stylisées, faites d'étroits canaux juxtaposés.

Le fût qui prend place sur cette base mesure $0^m,80$ de hauteur. Il compte quatre plateaux circulaires séparés par des feuilles molles à grosses nervures plates, aux contours arrondis, et terminées par une pointe qui tombe très bas. La corbeille du plateau inférieur est sertie par une baguette qui la sépare des feuilles d'acanthe renversées couronnant le socle. Au contraire, les corbeilles des trois autres plateaux émergent de bouquets de feuilles d'acanthe aux bords acérés, légèrement recourbées à leur sommet. Les plateaux finissent sur leur pourtour en un quart de rond que garnissent des glands de chêne isolés, répartis sur deux rangées alternant, les cupules de la rangée extérieure tournées vers le dehors, celles, plus petites, de la rangée intérieure en sens inverse. Le disque supérieur, moins bombé, offre à sa périphérie, au lieu de glands, des oves aplatis entre lesquels s'intercalent des feuilles d'eau. A une certaine distance du bord, le dessus du disque présente un cercle où la surface du marbre n'est pas polie (larg., de $0^m,06$ à $0^m,07$) et qui entoure une cavité aux con-

tours irrégùliers ayant dans les 0m,05 de diamètre, plus ou moins accentuée[1], destinée à recevoir le pied d'une pièce rapportée.

Tels que nous les possédons, les exemplaires de Mahdia sont donc incomplets en haut, mais d'autres candélabres et certains bas-reliefs permettent de supposer qu'ils se terminaient jadis par une coupe d'où jaillissait peut-être une flamme, figurée en marbre[2].

L'ornementation si riche des candélabres autorise à présumer que les panneaux des socles, quoiqu'ils ne laissent voir aucune trace de préparation spéciale du marbre, n'étaient pas destinés à demeurer sans une décoration peinte[3] remplaçant les bas-reliefs qu'on rencontre en ce même endroit sur des piédestaux semblables aux nôtres. Peut-être, d'ailleurs, d'autres parties auraient-elles été également rehaussées de couleurs, lorsque les candélabres eussent été mis à leur place définitive et c'est ainsi, par exemple, qu'on imaginerait volontiers relevées de dorures les cornes des griffons et les perles des arêtes.

On avait déjà quelques bases du même type que celles de Mahdia, avec des différences sans importance : panneaux agrémentés de figures en relief au lieu d'être nus, griffons agenouillés pourvus de pattes de taureau au lieu d'avoir le poitrail qui finit par une griffe de lion[4]. Sur ces divers monu-

1. C'est tantôt (sur deux de nos exemplaires) un véritable trou qui offre en son centre une toute petite cupule (prof. max. 0m,015), tantôt une légère dépression de quelques millimètres (sur un de nos exemplaires ; du quatrième, il subsiste trop peu pour qu'on puisse y faire aucune constatation). Afin d'assurer la stabilité du couronnement, dont le pied s'emboîtait ainsi plus ou moins profondément dans le disque, il est fort probable que la pièce de rapport était en outre scellée.

2. Comme par exemple dans un lampadaire du British Museum (S. Reinach, *Reliefs* II, p. 468, n° 2).

3. Sur la polychromie présumée des objets de marbre de Mahdia, cf. Merlin et L. Poinssot, *Rev. archéol.*, 1911, II, p. 97, note 1.

4. Des griffons identiques aux nôtres servent à soutenir aux quatre angles une base de marbre conservée au musée du Vatican (Amelung, *Sculpt. des Vatic. Mus.*, II, p. 509-512 ; Helbig-Amelung, *Führer durch die öffentlichen Sammlungen in Rom*, I, p. 153, n° 238 ; S. Reinach, *Reliefs*, III, p. 357, n° 1 ; p. 363, n° 2 ; p. 414, nos 1 et 2).

ments, les mêmes détails de décoration : griffons, rosaces, palmettes, volutes doubles, fleurs de lotus, se retrouvent tous et identiquement disposés[1]. Ainsi en est-il sur une base de marbre pentélique conservée au musée du Latran[2]; sur une autre qui est dans le jardin du palais Barberini à Palestrina[3]; sur une troisième de marbre grec (haut. 1^{m},05, comme celles de Mahdia) qui, actuellement au musée de Boston, était jadis au palais Lorenzana, place Tartaruga à Rome[4]; sur une quatrième enfin, qui paraît être en marbre pentélique (haut 0^{m},915), et que possède la Glyptothèque Ny-Carlsberg[5]. L' « autel des dieux champêtres » au Louvre[6] fait partie de la même série[7], à laquelle se rattachent aussi une base de la villa Borghèse[8] et une base du Palais des Conservateurs[9] On allongerait beaucoup cette liste si l'on voulait énumérer les piédestaux qui, par leur ornementation, se rapprochent plus ou moins de ceux que nous citons[10]; nous rappellerons seulement deux bases, l'une de Venise[11], qui présente les perles des arêtes, les griffons, palmettes et volutes doubles de la partie inférieure, l'autre du musée de Dresde où apparaissent les volutes doubles, rosaces

1. Cf. Benndorf et Schöne, *Die antiken Bildwerke des Lateranensischen Museums*, p. 326-327; Hauser, *Die neu-attischen Reliefs*, p. 118-119; Curtius, *Archäol. Anzeiger*, 1910, col. 266.

2. Benndorf et Schöne, *Op. cit.*, n° 460, p. 424 et suiv., pl. XIV-XV; S. Reinach, *Reliefs*, III, p. 274, n° 9. — Haut. 0^{m},69; la partie supérieure manque.

3. Matz et Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, p. 105, n° 3663.

4. *Ibid.*, p. 102-103, n° 3659; S. Reinach, *Reliefs*, II, p. 201, n°s 1-3. Le champ trapézoïdal mesure 0^{m},48 de haut, 0^{m},25 de large en bas, 0^{m},19 au sommet (cf. Hauser, *Reliefs*, p. 79, n° 110).

5. Arndt, *La glyptothèque de Ny-Carlsberg*, pl. 18; texte, p. 26 et suiv.

6. Clarac, *Musée de sculpt.*, II, pl. 167, n° 173; Hauser, *Reliefs*, p. 20, n° 26.

7. Cf. Hauser, *Reliefs*, p. 119. Dans l'état actuel, ce monument diffère par certains traits des nôtres, mais ces détails sont modernes.

8. Nibby, *Monumenti scelti della villa Borghese*, pl. 13; S. Reinach, *Reliefs*, III p. 174, n° 2.

9. Hauser, *Reliefs*, p. 18, n° 21; p. 119.

10. Hauser, *Reliefs*, p. 119 et suiv.

11. S. Reinach, *Reliefs*, III, p. 432, n°s 1-3.

et palmettes, mais où les ailes recoquillées sont attribuées à des bustes de Silènes barbus[1].

Nous ne connaissons pas de candélabres dont le fût soit absolument semblable à celui des nôtres. Toutefois, il en existe plusieurs dont la tige offre le même parti de décoration. C'est, par exemple, le cas de deux magnifiques candélabres de la Villa Hadriana[2], d'un candélabre des Jardins de Salluste[3], de trois candélabres identiques, conservés à Sainte-Agnès hors les murs et au Vatican[4], enfin d'un candélabre du British Museum[5]. Certains détails s'y retrouvent du reste, sinon semblables, du moins avec des variantes insignifiantes : ainsi, sur le candélabre des Jardins de Salluste[6], les disques ont à leur pourtour deux lignes de glands, dont la cupule est uniformément tournée en dehors. Mais peut-être un des rapprochements les plus caractéristiques est-il celui que nous fournit un sarcophage de Munich[7] : on y voit un candélabre à base triangulaire avec perles aux arêtes et griffes de lion à la partie inférieure, fût composé de feuilles d'acanthe et coupé par quatre plateaux dont un est orné de glands à sa périphérie.

Les candélabres de Mahdia ont pour prototypes des objets de métal. Dans la base[8], la façon dont on a diminué sans raison l'épaisseur des palmettes et des rosettes décèle l'imitation

1. Collignon, *Sculpt. gr.*, II, p. 649-650 et fig. 341.
2. S. Reinach, *Reliefs*, III, p. 395, n°s 3 et 5, et p. 396, n°s 1-2; Amelung, *Sculpt. des Vatic. Mus.*, II, p. 627-636 V, pl. 60-61.
3. S. Reinach, *Reliefs*, III, p. 353, n° 2.
4. *Ibid.*, III, p. 417, n° 2.
5. *Ibid.*, III, p. 468, n°s 1-3.
6. Cf. Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, I, p. 873, fig. 1081; Helbig-Amelung, *Führer*, I, p. 233-234, n° 363. — A propos de l'emploi des glands comme motif décoratif, on rappellera certains candélabres autour de la tige desquels s'enroulent des branches de chêne avec feuilles et glands (par exemple, Clarac, *Musée de sculpt.*, II, pl. 257, n°s 641, 643).
7. Wacé, *Papers of the British school at Rome*, V, p. 199, fig. 5. — Cf. également les candélabres reproduits sur un bas-relief du Louvre (Clarac, *Musée de sculpt.*, II, pl. 163 et 193) et sur un sarcophage, parfois suspecté, du musée de Berlin (S. Reinach, *Reliefs*, II, p. 51, n° 2).
8. Cf. Hauser, *Reliefs*, p. 123 et suiv.

étroite des plaques de bronze. Les feuilles du fût, dont les unes ont des découpures excessives, dont les autres se recourbent en longues pointes si minces que le marbre en est presque transparent[1], sont simplement une transcription littérale de feuilles empruntées à un ouvrage de métal. De même, les corbeilles de feuillages, qui ailleurs, par exemple dans les candélabres de la Villa Hadriana, deviennent de véritables chapiteaux, gardent ici une sveltesse un peu maigre qui trahit leur origine. Si dans la plupart des lampadaires dont les nôtres ont été rapprochés l'influence de prototypes non point sculptés, mais ciselés est reconnaissable, nulle part peut-être on ne se trouve en présence d'imitations aussi servilement fidèles. Il ne nous est parvenu aucun des lampadaires dont les nôtres ne sont que des transpositions ; mais les reliefs néo-attiques[2], ainsi que les plaques Campana[3], nous montrent souvent des candélabres, ressemblant aux nôtres, qui sont trop découpés pour ne pas représenter des objets de bronze.

Les candélabres de Mahdia, aussi bien que leurs modèles en métal, sont l'œuvre des ateliers néo-attiques, aussi aptes à travailler le bronze que le marbre. Comme tous les produits de l'école, ils manquent d'originalité à la fois dans leur forme et dans le détail de leur décoration.

Des brûle-parfums, *thymiateria*, de silhouette analogue, sont figurés sur des sarcophages étrusques[4], sur des vases

1. Cf. des feuilles présentant le même caractère dans un candélabre très restauré du Louvre (Clarac, *Musée de sculpt.*, II, pl. 141 ; pl. 257, n° 642).

2. Par exemple Clarac, *Musée de sculpt.*, II, pl. 163. Cf. aussi à ce point de vue les candélabres probablement de métal reproduits sur des reliefs du Louvre (*Ibid.*, pl. 193 et 255) et du British Museum (Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, II, p. 1195-1196 et fig. 3123), sur le manteau de la Déméter de Lycosoura (Collignon, *Sculpt. gr.*, II, p. 627-629, fig. 330) et sur le relief de Q. Lollius Alcamenes (S. Reinach, *Reliefs*, III, p. 149).

3. Cf. par exemple S. Reinach, *Reliefs*, II, p. 283, n° 3. M. Rizzo attribue à la fin de la République une plaque de la série qui nous intéresse (*Jahreshefte des österr. archäol. Institutes*, VIII, p. 205-206).

4. Wiegand, *Bonner Jahrbücher*, t. 122, pl. II, n° 62 et p. 33.

attiques du IVe siècle ou sur des vases d'Apulie[1]. Les rapports que nos candélabres présentent avec des *thymiateria* de bronze recueillis en Étrurie sont particulièrement étroits. La plupart de ces *thymiateria* ont eux aussi les faces du prisme complètement nues[2], des volutes doubles à spirales contrariées disposées horizontalement ou verticalement, une palmette renversée[3] et des étages successifs de disques plus ou moins larges[4].

Il se peut que ces *thymiateria* d'Étrurie aient été, comme les trépieds découverts dans la même région[5], importés d'Ionie ou exécutés en Étrurie par des artistes ioniens. Même si l'on écarte cette hypothèse, il n'en demeure pas moins que c'est dans l'Ionie archaïque[6] qu'il faut aller chercher l'origine première des formes et des motifs utilisés par les créateurs de nos candélabres, aussi bien que par les auteurs des *thymiateria* de Grèce ou d'Étrurie.

La forme des bases dérive en effet plus ou moins directement de celle du trépied à cuve mobile, lui-même imitation ionienne des trépieds assyriens[7], dont il garde notamment les pieds terminés en griffes de lions[8].

1. Wiegand, *Bonner Jahrb.*, t. CXXII, pl. III. n°s 81-84, 86, 87, 89, 90, p. 54-58; Nicole, *Meidias*, p. 124, fig. 31 et pl. VIII, 5 et 6.

2. Hauser, *Reliefs*, p. 124.

3. Sur des plaques de bronze ayant servi d'appliques et datant du Ve siècle on trouve aussi une palmette soutenue par des volutes doubles horizontales, avec d'autres volutes dans le champ (Schumacher, *Grossherzogliche Sammlungen zu Karlsruhe, antik. Bronzen*, p. 49, n° 272, cf. taf. VI, 4-5) ou des combinaisons de palmettes et de volutes doubles (Pernice, *Archäol. Anzeiger*, 1904, p. 30, fig. 35; Ramson, *Studies in ancient furniture*, p. 61).

4. Par exemple *Museum etruscum Gregorianum*, t. I, pl. XLVIII, 5; pl. XLIX 3; pl. LI, 3. Voir aussi Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, I, p. 875, fig. 1039.

5. Dubois, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, V, p. 480.

6. Hauser, *Reliefs*, p. 125.

7. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VII, p. 723; Dubois, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, V, p. 474.

8. Le motif des pattes de lion comme pieds de meuble, imaginé par les Chaldéens et les Assyriens (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VIII, p. 723; cf. II, p. 107 et fig. 28, p. 519 et fig. 237, p. 652 et fig. 317), est couramment figuré sur les vases grecs des VIIe et VIe siècles (par exemple *Ibid.*, VIII, p. 616-617, fig. 312; X, p. 105 et fig. 75, p. 107 et fig. 76). Les trépieds

Quant aux motifs utilisés pour décorer la partie inférieure des trois faces, ils ont été maintes fois employés par les artistes ioniens et c'est par eux qu'ils sont devenus familiers à la Grèce.

Palmettes, doubles volutes, rosaces à huit branches se retrouvent souvent sur les stèles funéraires attiques les plus anciennes[1] : on sait que la stèle funéraire attique est d'importation ionienne[2]. Palmettes, fleurs de lotus, enroulements, dans les temples de la Grèce archaïque et d'Athènes en particulier, combinent leurs silhouettes pour remplir le champ des antéfixes[3] et entrent avec les griffons dans la composition des acrotères[4]; or, les plus vieux monuments sur lesquels se montrent ces représentations sont des vases peints exécutés en Ionie au VIIe[5] et au VIe siècles[6] : elles ne tardèrent pas à être

archaïques sont pourvus généralement de griffes de lion (Dubois, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, V, p. 474; de Ridder, *Bronzes de l'Acropole d'Athènes*, I, p. 25).

1. Par exemple la stèle d'Antiphanès (Conze, *Die attischen Grabreliefs*, pl. XIII; Perrot et Chipiez, *Hist de l'art*, VIII, p. 661, fig. 339), où la palmette supérieure a onze feuilles comme celle de nos candélabres. Voir encore Perrot et Chipiez, *Op. cit.*, p. 133, fig. 73; Cahen, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, IV, p. 1222-1223, fig. 6323 et 6324.

2. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VIII, p. 682; Collignon, *Sculpt. gr.*, I, p. 384.

3. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VII, p. 540, pl. VII, VIII et XLV. Sur la corniche du Trésor des Siphniens, il y a de grandes palmettes analogues à celles de nos candélabres (Bourguet, *Les ruines de Delphes*, p. 73, fig. 23).

4. A Égine, au début du Ve siècle, cf. Perrot et Chipiez, *Hist de l'art*, VII, p. 540, 544 et 547, pl. VII; cf. p 102, fig. 69; Noack, *Baukunst des Altertums*, pl. 69 *a*; à Athènes, dans un temple de l'Acropole du VIe siècle, qui fut détruit par les Perses, cf. Perrot et Chipiez, *Op. cit.*, p. 544, pl. XLVI; Noack, *Op. cit.*, pl. 68 *a*; plus tard au Parthénon, cf. Praschniker, *Jahreshefte des österr. archäol. Institutes*, XIII, p. 5 et suiv. En Sicile, on voit des enroulements et des palmettes sur les chapiteaux du VIe siècle, par exemple sur un chapiteau de pilastre de Megara Hyblaea (Noack, *Op. cit.*, pl. 67 *a*, cf. p. 51), sur un chapiteau d'ante du grand temple de Sélinonte (Hittorf et Zanth, *Mon. de Ségeste et de Sélinonte*, pl. LXXVI, fig. 1; pl. LXXVII; pl. LXXIX, fig. 2; cf. Perrot et Chipiez, *Op. cit.*, p. 462-463, fig. 232; Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, I, p. 906, fig. 1153). Cf. Schede, *Antikes Traufleisten-Ornament*.

5. Et même dès les dernières années du VIIIe siècle, sur les vases d'Ionie qu'on rattache au premier style rhodien (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, X, p. 308).

6. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, IX, *passim*. A la fin du VIe siècle, les palmettes et les fleurs de lotus se retrouvent dans l'ornementation d'un édifice

adoptées par les potiers d'Athènes[1] et à se répandre dans tout le monde grec[2]. Ces palmettes et les fleurs de lotus ont très vraisemblablement, comme les rosaces, une origine orientale et paraissent avoir surtout été tirées des tapisseries, broderies ou tissus babyloniens[3]. Ces motifs, pour la transmission desquels il faut également tenir compte du rôle joué par les coupes de métal et les ivoires, étaient traités en Babylonie et en Assyrie dans le goût, mais non à l'imitation des motifs égyptiens analogues[4].

C'est également d'Orient que venait le griffon-lion, ou griffon

qui semble dû à des Ioniens, le trésor de Cnide (*Ibid.*, VII, p. 648-650, fig. 291-293; cf. VIII, p. 382). Une intaille du VI[e] siècle, attribuable à l'Ionie, donne pour ornement à un harnais de cheval des fleurs de lotus (*Ibid.*, IX, p. 42; cf. p. 18, fig. 19). A la même époque les palmettes et les fleurs de lotus apparaissent aussi sur les sarcophages en terre cuite de la nécropole de Géla (*Ibid.*, VIII, p. 102, fig. 69).

1. Ces motifs existent dès la fin du VII[e] siècle sur les vases proto-attiques. Dans les vases du début du VI[e] siècle qu'on a proposé d'appeler attico-corinthiens, ces motifs orientalisants sont beaucoup moins fréquents et paraissent empruntés non point directement aux vases ioniens, mais aux vases corinthiens et chalcidiens imités de ceux-ci. Vers 580, on les rencontre sur le Vase François, un peu plus tard sur les vases d'Amasis, d'Exéchias, de Théozotos et de Nicosthénès (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, X, *passim*).

2. Au VII[e] siècle et dans la première moitié du VI[e], on trouve ces motifs sur des poteries de Corinthe, de Cyrène, de Naucratis, d'Eubée et de Béotie, et dans les pastiches étrusques de poteries ioniennes (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VII, p. 650; IX et X, *passim*; cf. Dugas et Pottier, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, V, p. 635-640 et 643-646).

3. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VIII, p. 723; IX, p. 452; cf. Collignon, *Sculpt. gr.*, I, p. 86; Dumont et Chaplain, *Céramiques de la Grèce propre*, I, p. 108. — Sur ces tapis orientaux, cf. Perrot et Chipiez, *Op. cit.*, II, p. 250-251 et fig. 96 (cf. p. 319, fig. 135); p. 316 et suiv. et fig. 131. Le Vase François permet de se faire une idée des broderies d'origine asiatique; cf. Perrot et Chipiez, *Ibid.*, X, p. 141, 143 et fig. 94, 145 et fig. 95, 148 et fig. 96, 149 et fig. 97.

4. Benoit, *L'architecture, antiquité*, p. 147. — On a quelquefois donné une signification solaire à nos rosaces et à nos palmettes (Deonna, *Rev. archéol.*, 1916, I, p. 266-267). Quant aux perles des arêtes, il est possible qu'elles rappellent les bandelettes sacrées dont étaient parfois parés les *thymiateria*; dans les *infulae* en effet, les fils de laine serrés par une *vitta*, prennent l'aspect de grains de chapelet (Fougères, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, III, p. 514).

perse[1], qui figure non seulement sur nos bases, mais sur des chapiteaux découverts eux aussi à Mahdia et sortant des mêmes ateliers[2]. Avec ses longues oreilles pointues, ses cornes recourbées et ses ailes recoquillées (on notera ce détail franchement archaïque)[3], il est souvent reproduit à partir du IV[e] siècle sur les monuments athéniens[4]. On l'a simplement gratifié sur nos bases et nos chapiteaux de la crête dentelée[5] qui est constante à l'époque classique chez le griffon à tête d'aigle[6].

La parure à feuilles d'acanthe étagées de la tige du lampadaire n'est pas davantage une invention des sculpteurs néo-attiques.

L'acanthe plantée au pied des colonnettes funéraires en encadrait le fût; cueillie, elle servait à faire des bouquets disposés au bas, au milieu et au sommet des stèles[7]. Ces usages ont inspiré le décor d'acanthe dont les stèles attiques se couronnèrent dès le début du V[e] siècle, le chapiteau corinthien, enfin les colonnes végétales[8]. Ce sont ces dernières qu'on

1. Furtwängler, dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, I, col. 1749 Dürrbach, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, II, p. 1673; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VIII, p. 722; Perdrizet, *Bronzes de la collection Fouquet* p. 86, n° 150.

2. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 665; *Catal du Musée Alaoui*, 2[e] *Suppl.*, p. 32-33, n[os] 123-126, pl. IV; Curtius, *Archäol. Anzeiger*, 1910, col. 265-268; Hauser, *Jahreshefte des österr. archäol. Institutes*, 1913, p. 53.

3. Radet, *Cybébé*, p. 40-41. Sur les origines asiatiques des ailes recoquillées, cf. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, IX, p. 10.

4. Dürrbach, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, II, p. 1673; Furtwängler, dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, I, col. 1775-1776.

5. Cette crête dentelée est à rapprocher des appendices de formes diverses (spirales, aigrettes flottantes, houpettes globuleuses) qu'on voit dès les VII[e] et VI[e] siècles sur la tête de certains griffons (Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, IX, *passim*; X, p. 57, note 2; Babelon, *Traité des monnaies gr. et rom.*, 2[e] partie, I, col. 191-192 et 629-630; 3[e] partie, I, *passim*; Babelon, *Bronzes de la Bibl. Nat.*, p. 337-338).

6. Dürrbach, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, II, p. 1671; cf. p. 1672. Protomés de griffons à tête de lion et à tête d'aigle, terminées en bas par un bouquet de feuilles d'acanthe, sur une mosaïque de Délos sensiblement contemporaine de nos candélabres (Bulard, *Monuments Piot*, XIV. p. 197-198, pl. XII-XIII).

7. Homolle, *Rev. archéol.*, 1916, II, p. 17-60; 1917, I, p. 28. Cf. Meurer, *Archäol. Jahrbuch*, 1896, p. 117 et suiv.

8. Voir la liste donnée par M. Homolle, *Bull. de corresp. hellén.*, 1908, p. 234 et suiv.

imitées les auteurs de nos candélabres. Elles étaient bien connues à Athènes et le plus bel échantillon conservé, la colonne à acanthe de Delphes, a subi l'influence attique[1]. Notons du reste que le décor de feuillage n'avait pas cessé d'être usité à l'époque hellénistique et que, par exemple, les colonnes du char funéraire d'Alexandre étaient ornées dans leur partie médiane de feuilles d'acanthe dorées[2].

On ne peut même point considérer comme l'invention des néo-attiques l'idée de donner à de simples meubles un caractère monumental. La vue des grands vases d'argile et de marbre qui ornaient une partie des tombes du Céramique suggéra sans doute à des artistes habitant Athènes l'idée de réaliser des cratères de marbre semblables à ceux de Mahdia[3]. Ces artistes n'ont-ils pas aussi trouvé dans la même ville, aux abords du temple de Dionysos et le long de la rue des Trépieds[4], des objets mobiliers transformés en véritables édifices, les trépieds choragiques[5] que rappellent parfois nos candélabres ?

A. Merlin et L. Poinssot.

1. Homolle, *Bull. de corresp. hellén.*, 1897, p. 610 et *passim*. La colonne de Delphes paraît dater de la première moitié du IVe siècle (Homolle, *Rev. archéol.*, 1917, I, p. 20-21, 30, 49-50, 66).

2. Diodore de Sicile, XVIII, 26, 27. Cf. Bulle, *Archäol. Jahrbuch*, 1906, p. 66. — Sur les colonnes d'acanthe, cf. Deonna, *Rev. de l'hist. des Relig.*, 1914, II, p. 51 et suiv.

3. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 536-538 ; 1909, p. 663 ; *Catal. du Musée Alaoui, 2e Suppl.*, p. 46, nos 1202-1203, pl. VI ; p. 47, nos 1204-1205.

4. Dubois, dans Saglio et Pottier, *Dict. antiquités*, V, p. 479.

5. L'espace compris entre les pieds est dans certains cas comblé par des reliefs (Dubois, *loc. cit.*, p. 475), ce qui donne aux trépieds un aspect tout-à-fait analogue à celui de nos bases. Cette ressemblance n'avait pas été sans frapper les anciens et c'est sans doute pourquoi ils ont placé parfois sur les panneaux des candélabres des scènes comme la dispute d'Apollon et d'Héraklès pour le trépied delphique (Collignon, *Sculpt. gr.*, II, p. 649-650, fig. 341 ; S. Reinach, *Reliefs*, II, p. 60, n° 2 et III, p. 353, n° 2 ; Clarac, *Musée de sculpt.*, II, p. 250-258 et pl. 119, n° 49).

LE SOLEIL ET LA LUNE DANS LES CRUCIFIXIONS

Les curieux d'iconographie ont souvent analysé les éléments ou identifié les personnages qui apparaissent dans les crucifixions : le soleil, la lune, le serpent, le crâne, la colombe, la Vierge, saint Jean, Longin, les anges Gabriel et Michel. Un jour où nous venions de considérer une icone russe où se pouvaient observer presque tous ces éléments et ces personnages, le hasard fit que nous lûmes, dans l'*Essai sur les origines de Rome* de notre ami Piganiol, l'intéressant chapitre relatif aux cultes chthonien et ouranien, à la lune et au soleil, au serpent et à l'oiseau, et notre imagination ébaucha aussitôt un petit roman archéologique : les accessoires de la Crucifixion ne seraient-ils pas le témoignage d'un phénomène de syncrétisme? Tandis que le soleil, hypostase du Dieu céleste, rappellerait le culte ouranien, la lune, le serpent, le crâne, la colombe ne prouveraient-ils pas la survivance du culte chthonien? La symbolique chrétienne, en identifiant la Vierge à la lune, ne se serait-elle pas rappelé que cet astre est honoré surtout par les peuples à système matriarcal? Les cultes chthoniens ne comportent-ils pas des rites purificatoires? Ne transportent-ils pas sur la tête d'un homme ou d'une bête, sorte de rédempteur, les souillures de tout un groupe? Le crâne ne serait-il pas l'emblème d'un tel sacrifice, comme la légende le voulait pour le Capitole et comme les fouilles de Gauckler le montrèrent pour le temple syrien du Janicule? Ne voudrait-il pas dire que la Rédemption est fondée sur le sacrifice? La présence de ces symboles divers n'indiquerait-elle pas l'union du culte chthonien des Cananéens sédentaires et du culte ouranien des Sémites nomades dont la fusion forma le peuple juif? On devine toutes les autres interrogations possibles

Cette hypothèse, que notre imagination s'amusait à former, nous incita du moins à rechercher l'origine d'un de ces thèmes, celui du soleil et de la lune. M. Chauvet a consacré à *Sol et Luna* une brochure[1], que M. Salomon Reinach avait bien voulu nous signaler. Après avoir énuméré les diverses significations attribuées aux deux astres par la symbolique chrétienne : éclipse à la mort du Christ, les deux natures du Christ, l'ancienne et la nouvelle loi, M. Chauvet notait que cet accouplement du soleil et de la lune est antérieur au christianisme et concluait que les deux astres étaient « un symbole emprunté à l'art antique avec le sens de majesté et de puissance », symbole « qui eut pour les illettrés un sens analogue aux deux lettres grecques α ω gravées sur la croix primitive..., plus tard le sens du symbole fut oublié ou involontairement modifié par le clergé qui chercha une interprétation purement chrétienne dans les passages de la Bible ou des Évangiles ». Tout cela est fort juste. Peut-être est-il possible cependant de préciser plus encore le moment et le lieu où le thème antique donna naissance au thème chrétien et les raisons de l'assimilation.

I

D'abord la date et le lieu. MM. Bréhier et Reil[2] ont prouvé qu'avant d'être représentée, la Crucifixion fut symbolisée par la grappe de Canaan, l'agneau portant la croix, puis que le buste du Christ dans un médaillon fut placé à l'intersection des bras de la croix, par exemple à Saint-Apollinaire *in classe*, ou au-dessus de la croix sur les ampoules de Monza. Vers le VIe siècle seulement, pour combattre le docétisme des Mono-

1. G. Chauvet, *Sol et Luna*, Angoulême, in-8 (Bibliothèque Nationale, 8° V, pièce 19006).

2. Bréhier, *Les origines du Crucifix dans l'art religieux*, Paris, 1904; Reil, *die frühchristlichen Darstellungen der Kreuzigung Christi* dans les *Studien über Christliche Denkmäler* de J. Ficker. Leipzig, in-8, 1904.

physites, les artistes de Syrie montrèrent Jésus mourant sur la croix.

Dès la période symboliste de la Crucifixion apparaissent le soleil et la lune. Du v[e] siècle date une croix du Musée national de Ravenne[1] où nous voyons une main bénissante et, de part et d'autre, le soleil et la lune, accompagnés chacun d'une étoile. Sur une coupe gravée, trouvée à Boulogne-sur-Mer[2], au-dessous du sacrifice d'Abraham, dans une sorte de registre inférieur, le chrisme est flanqué d'un croissant radié, le soleil, et d'un croissant entouré de neuf étoiles, la lune. M. Bréhier date également ce monument du v[e] siècle. On remarquera que cette manière de localiser les symboles dans un registre inférieur se retrouve dans les patères en argent contemporaines et provenant de la Syrie, que le même historien a étudiées dans la *Gazette des Beaux-Arts*[3]. Sur les ampoules de Monza, apportées elles aussi de Syrie vers l'année 600, le médaillon du Christ surmonte la croix ; seuls les deux larrons sont représentés crucifiés. De chaque côté des larrons, mais un peu plus bas, sont figurés le soleil et la lune. Il est probable qu'à la Basilique du Saint-Sépulcre, sous le buste en mosaïque du Christ, qui ornait le tympan de l'abside, pendait la croix de Constantin et que le thème observé sur les ampoules de Monza interprète cette disposition. Le buste du Christ était-il à Jérusalem flanqué du soleil et de la lune? C'est possible, mais nous l'ignorons.

Dès les premières représentations de la Crucifixion, nous pouvons noter le soleil et la lune. L'Orient se libéra plus tôt que l'Occident des scrupules exprimés par Tertullien et n'hésita pas à figurer le Christ sur la croix : sur le pallium d'Achmim Panopolis[4], qui date, d'après M. Forrer, de l'époque de Justinien, le soleil et la lune occupent les places qu'ils garderont ;

1. Reproduite dans Bréhier, *L'art chrétien*, p. 82.
2. *Ibidem*, p. 83.
3. Mars-Avril 1920.
4. Forrer, *Römische und Byzantinische Seiden Textilien aus dem Gräberfelde von Achmim-Panopolis*.

au-dessus des bras de la croix, le soleil à la droite, la lune à la gauche du Christ. A la fin du VI[e] siècle, dans une miniature de l'évangéliaire de Rabula (586), même disposition.

Nous constatons que les premiers monuments où la Crucifixion, symbolisée ou représentée, est accompagnée des deux astres sont tous d'origine syrienne. Au VII[e] et VIII[e] siècles le thème passe en Occident : nous l'observons à Rome vers 650 au cimetière de Saint-Valentin ; or, il faut se rappeler que la Crucifixion y fut peinte sur l'ordre du pape Théodore, qui était de Jérusalem. Vers 705-708, dans la mosaïque de Jean VII à l'oratoire de Sainte-Marie de la vieille basilique de Saint-Pierre, vers 750 à Santa Maria Antiqua, nous retrouvons les deux astres.

Il importe donc de se demander pourquoi les peintres ou orfèvres syriens ont introduit le soleil et la lune dans les représentations du supplice du Christ.

La lune et le soleil ont toujours occupé parmi les astres une place privilégiée dans les régions orientales de la Méditerranée : leur visibilité suffit à l'expliquer[1]. Ils figurent fréquemment sur les cylindres chaldéens et sur les koudourrous assyriens[2], le couple Hvare-Mâonha est adoré des Perses, qui le reproduisent sur leurs cylindres[3]. En Syrie, le Ba'al Samin, le Ba'al des cieux, portait sur son front un croissant et tenait à la main le soleil à sept rayons, pour rappeler qu'il préside au cours des astres[4]. On retrouve en Phrygie des divinités astrales : le dieu lunaire Mên, qui, tel l'Artémis classique, est figuré avec le croissant lunaire derrière la tête. Ce Dieu Mên fut adoré dans les pays voisins, parfois confondu avec Attis et assimilé au tyran des régions inférieures, parce que divinité chthonienne. Dans la Grèce primitive, si fortement orientalisée, on note le soleil et la

1. Cette association est si naturelle qu'on la retrouve chez les peuples de l'ancien Pérou. Cf. Beuchat, *Manuel d'archéol. américaine*, p. 631.
2. De Morgan, *Mémoires de la Délégation en Perse*, I. *Recherches archéologiques*, I, 170 et suiv.
3. Cumont, *Mithra*, I. 121 ; Phil. Berger, *Gaz. archéol.*, 1888, p. 143.
4. Cumont, *Divinités orientales*, p. 154.

lune aussi bien sur une bague mycénienne que sur un vase de l'Ermitage[1]. On sait par Pausanias que, sur l'agora d'Elis, la statue de Séléné avec le croissant sur la tête s'opposait à celle d'Hélios. Phidias, se conformant à une tradition ancienne, avait représenté les deux astres du Parthénon de chaque côté de la naissance d'Athèna[2]. Dans l'astrologie grecque les deux astres lumineux, τὰ φῶτα, jouent un rôle analogue à celui qu'ils tenaient chez les Chaldéens et les Perses[3]. Une vertu bienfaisante était attribuée aux deux astres; aussi a-t-on découvert plusieurs amulettes antiques où le croissant lunaire entoure le globe solaire : le thème est fréquent chez les Étrusques; on le retrouve sur des bijoux de Bolsène comme de Théodosie. Ailleurs le soleil a la forme d'une rouelle ou d'une étoile et s'oppose au croissant lunaire[4].

Ce motif devait être plus souvent traité à partir de l'ère chrétienne sous l'influence des religions orientales. Le soleil et la lune apparaissent à côté d'Isis, de Sérapis. Lorsque Saturne se substitua à Baal dans l'Afrique septentrionale, il fut habituellement accompagné comme lui de Séléné Cœlestis et d'Hélios radié. De très nombreuses stèles trouvées dans l'Afrique du Nord nous offrent des exemples de cette disposition[5]. Le culte de Mithra fut particulièrement favorable à la diffusion de ce thème : « Le soleil et la lune, dit M. Cumont[6], occupent dans les monuments mithriaques les angles supérieurs des plaques

1. Saglio, *Dict. des antiquités*, art. *Luna*, 1386, col. 2, 1389, col. 1, figure 4653.
2. *Ibidem*, 1388, col. 1.
3 Bouché-Leclercq, *L'astrologie grecque*, p. XIX.
4. Déchelette, *Manuel d'archéol. préhist.*, II, 793, 886, 893, 897.
5. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 92; L. Hautecœur, *Les ruines romaines d'Henchir es Srira*, in *Mélanges d'archéol. et d'hist.* Août-sept. 1909. On remarquera que beaucoup des stèles que nous avions signalées en cet article comportent les bœufs affrontés et le palmier, comme le bas-relief d'Ed Douvair (au Louvre) où l'on voit opposés Apollon sous les traits de Jupiter Héliopolitain et Artémis. On constate là un de ces phénomènes de syncrétisme qui caractérisent cette époque et l'on distingue l'influence orientale qui s'exerça toujours sur l'Afrique du Nord.
6. *Mithra*, p. 221.

sculptées en dehors de la grotte où le taureau est immolé. La voûte de l'antre figurait le ciel. Cette position rappelle dans quelle région se meuvent les astres qui illuminent la surface de la terre. Toutefois, quand la caverne n'est pas représentée, ou, simplement, quand des motifs techniques ont rendu préférable cette disposition, les images des deux divinités sont placées à droite et à gauche de la tête du dieu tauroctone[1]. » Jupiter, aeternus ou Dolichenus, fréquemment identifié au soleil, est représenté debout sur un taureau et flanqué du soleil et de la lune. Or, Jupiter Dolichenus est un Baal de Commagène, donc voisin de la Syrie.

Le soleil et la lune ne furent pas moins chers aux sectateurs de Jupiter Héliopolitain. On sait la fortune de ce dieu en Syrie ; sur la gaîne qui enserrait son corps figurait au premier rang le soleil et la lune. Bientôt, comme l'ont montré MM. Dussaud et Gauckler[2], cet Hadad avec sa parèdre Atagartis, après avoir absorbé les divers Baal syriens, franchit les frontières de son pays natal et se rapprocha de Mithra, de Dionysos, de Sérapis ; « il finit par se fondre comme eux dans le soleil universel, éternel et tout puissant dont Julien essayait d'imposer le culte à tout l'Empire ». Cette contamination apparaît clairement dans le bas-relief d'Ed Douvair au Louvre : Apollon s'y présente avec les attributs de Jupiter héliopolitain, le fouet, le bœuf, la rosace solaire. On a retrouvé un sanctuaire de Jupiter héliopolitain et d'Atagartis à Rome, sur le Janicule, et l'on possède une image de ce dieu à Avignon[3]. Le *sol invictus* devint, dès le IIe siècle, un des grands dieux de l'Empire romain. Au IIIe siècle les guerres de Palmyre et le transport à Rome des dépouilles de son temple le rendirent plus célèbre encore. Le *Natalis invicti*, la renaissance du soleil dont la lumière recommence à croître, se célébrait le 25 décembre par les fêtes de

1. Cumont, *Revue de Philologie*, 1902, p. 5.
2. Dussaud, *Revue archéol.*, 1904, p. 232 ; *Syria*, I, n° 1, 1920. Gauckler, *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, juillet 1909.
3. Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule*. I, n° 50. Cf. Dussaud, *Syria*, I, n° 1.
4. Saglio, *Dict. des antiquités*, art. *Sol*, 1384 (Cumont).

l'Ἥλιος[1]. Julien, observant la force d'absorption de ce dieu solaire, essaya d'en faire le seul dieu et d'opposer au christianisme grandissant une religion monothéiste.

Ainsi toutes ces divinités solaires, Mithra, Sérapis, Jupiter Dolichenus, Jupiter Héliopolitain, sont représentées flanquées du soleil et de la lune. Quoi d'étonnant si les empereurs, au moment où ils s'identifient eux-mêmes avec le *sol invictus*, furent non seulement couronnés du diadème radié, depuis longtemps en usage, mais aussi placés entre le soleil et la lune?

Le Christianisme, religion orientale, pouvait-il échapper à la contagion? Les premiers chrétiens, on l'a maintes fois indiqué, ne se piquèrent pas de trouver des symboles nouveaux: ils adaptèrent à leurs croyances les thèmes antiques. Pourquoi n'auraient-ils pas emprunté à l'iconographie de Baal, du soleil, de Saturne, un thème qui était familier à leurs yeux d'Orientaux ? Il ne faut pas oublier que Jésus fut assimilé à son tour au soleil, que le *Natalis invicti* devint Noël[1]. Saint Augustin s'indigne de cette confusion : « Non desit qui dicat apud semetipsum : numquid forte Dominus Christus est sol iste qui ortu et occasu peragit diem? non enim defuerunt haeretici qui ista senserunt. Manichaei solem istum oculis carneis visibilem, expositum et publicum non tantum hominibus, sed etiam pecoribus ad videndum Christum Dominum esse putaverunt »[2]. Or, ces Manichéens étaient des Orientaux.

Le soleil était représenté radié, bénissant et le globe du monde dans la main[3]; le musée du Louvre possède une main

1. Cumont, *Mithra*, I, 355 ; Auber, *Le symbolisme religieux*, Paris, 1870, III, 75 ; Deonna, *Revue de l'hist. des religions*, 1915, tome LXXII, p. 16.

2. *Tract.* XXXIV, *in Joan. post initium* (Migne, *Patrologie*, XXXV, p. 165, 2). M. Dussaud nous indique l'influence qu'a exercée en Syrie la formule attribuée à saint Jean : « φῶς Χριστοῦ φαίνει πᾶσιν ». Sur cette formule voir les *Mélanges d'archéologie orientale* (III, 42-44) de M. Clermont-Ganneau : l'auteur la rapproche de plusieurs passages de l'évangile de saint Jean et rappelle, à propos de *lychnaria*, que par ces mots commence la liturgie de saint Basile, « employée à Jérusalem par les Grecs orthodoxes, le samedi saint, c'est-à-dire le jour de la fameuse cérémonie du feu sacré, ou, plus exactement de la lumière sacrée, τὸ ἅγιον φῶς. »

3. *Dict. des antiq.*, art. *Sol*, 1383, fig. 6498.

votive de bronze au type de Jupiter héliopolitain[1]. Le Christ Pantocrator sur les mosaïques sera représenté dans l'attitude du soleil et nous avons vu que, dans une croix du ve siècle du Musée de Ravenne se trouve inscrite la main bénissante. Peut-être les bras reliquaires sont-ils un souvenir de ces mains du Dieu païen. Ce n'est pas d'ailleurs le seul rapprochement qu'on puisse faire entre Jésus et des divinités antiques. M. Dussaud a montré[2] qu'en Orient l'aigle, oiseau de Jupiter, symbolise Hélios et qu'il servit à représenter le Christ. Lorsqu'on lit ses *Études de mythologie syrienne* on est frappé par le nombre des symboles qui passeront dans le Christianisme : « le type du bon pasteur, dit-il, ne dérive pas directement d'Hermès Criophore, mais du jeune dieu solaire, probablement conçu en Orient.. les fonctions de psychopompe remplies par Malekbel et les dieux solaires syriens sont identiques à celles du bon pasteur[3] ». On sait que Jupiter Heliopolitain, Hélios et Mithra étaient également des médiateurs. Les animaux des évangélistes, le taureau, l'aigle, le lion apparaissent comme attributs de Jupiter héliopolitain.

Pourquoi fut-ce la scène de la Crucifixion qui, au début, comporta la présence de ces deux astres, et non pas, comme il advint plus tard, d'autres scènes de la vie du Christ? Peut-être parce que le sacrifice de Mithra s'accomplissait entre le soleil et la lune ; peut-être parce que la croix fut longtemps un symbole solaire. M. Déchelette[4] a rappelé qu'elle avait ce caractère bien avant sa consécration chrétienne ; il en a donné des exemples nombreux tirés des stèles assyriennes, des monuments de Cnossos, du Kouban et du Caucase. M. Goblet d'Alviella avait de son côté montré que Constantin choisit la croix comme un symbole susceptible de satisfaire à la fois les

1. Dussaud, *Revue archéol.*, 1905, I, p. 161.
2. *Ibidem*, 1903, I, 142. — Cf. sur l'aigle solaire, Cumont, *Questions syriennes*, 1917.
3. Dussaud, *Revue archéol.*, I, 378. Cf. aussi 364, 135, 363.
4. *Manuel*, II, 460.

chrétiens et les païens[1]. Peut-être le soleil et la lune jouent-ils ici le rôle de psychopompes qu'ils tenaient dans les croyances chaldéo-perses, égyptiennes et même syriennes[2], ou bien ces astres sont-ils là le symbole de l'éternité, comme c'était le cas dans le culte de Jupiter Dolichenus[3].

Il est une autre raison possible : le thème est venu d'Orient ; or on sait quel goût les peuples de la Perse et de la Mésopotamie onttoujours montré pour la symétrie. L'Orient a affronté les animaux, établi des sortes de comparaisons esthétiques ; il a dans la Crucifixion opposé la Vierge à saint Jean, Longin à son compagnon ; il a pu, pour occuper le champ libre au-dessus des bras de la croix, recourir à la représentation habituelle du soleil et de la lune. N'a-t-on pas trouvé à Hissarlik des croix cantonnées de cercles, qui ressemblent à des lunes ? M. Deonna n'a-t-il pas voulu interpréter comme des symboles solaires les croix accompagnées de cercles si fréquents dans l'art barbare[4] ? En Syrie même, Aphrodite était souvent représentée par un bétyle flanqué de petits cercles. Cette tradition artistique a pu s'imposer à des artistes populaires qui ont, en général, l'horreur du vide.

A la suite d'un phénomène de syncrétisme souvent constaté, le soleil et la lune apparaissent donc de chaque côté du Christ mourant ; la religion chrétienne s'est annexé les symboles des autres religions ; les fidèles de Jésus l'ont représenté comme les sectateurs de Mithra ou de Jupiter héliopolitain représentaient leurs divinités. Vers le v[e] siècle le thème était constitué en Orient. C'est alors, nous l'avons vu, qu'il passa en Occident

1. Goblet d'Alviella, *Revue de l'hist. des religions*, 1917, tome LXXVI, p. 134 ; *La migration des symboles*, p. 229. Cf. Deonna, *Revue de l'hist. des religions*, tome LXXII, p. 50.

2. Cumont, *Questions syriennes*, p. 91.

3. Cumont, *Revue de Philologie*, 1902, p. 5.

4. Goblet d'Alviella, *Migration des symboles*, p. 87 ; Deonna, *Revue de l'hist. des religions*, 1915, t. LXXII, p. 12. Cf. une croix fleuronnée avec le soleil et la lune dans Barrière-Flavy, *Les arts industriels chez les peuples barbares de la Gaule*, pl. 48, 5.

votive de bronze au type de Jupiter héliopolitain[1]. Le Christ Pantocrator sur les mosaïques sera représenté dans l'attitude du soleil et nous avons vu que, dans une croix du v[e] siècle du Musée de Ravenne se trouve inscrite la main bénissante. Peut-être les bras reliquaires sont-ils un souvenir de ces mains du Dieu païen. Ce n'est pas d'ailleurs le seul rapprochement qu'on puisse faire entre Jésus et des divinités antiques. M. Dussaud a montré[2] qu'en Orient l'aigle, oiseau de Jupiter, symbolise Hélios et qu'il servit à représenter le Christ. Lorsqu'on lit ses *Études de mythologie syrienne* on est frappé par le nombre des symboles qui passeront dans le Christianisme : « le type du bon pasteur, dit-il, ne dérive pas directement d'Hermès Criophore, mais du jeune dieu solaire, probablement conçu en Orient.. les fonctions de psychopompe remplies par Malekbel et les dieux solaires syriens sont identiques à celles du bon pasteur[3] ». On sait que Jupiter Heliopolitain, Hélios et Mithra étaient également des médiateurs. Les animaux des évangélistes, le taureau, l'aigle, le lion apparaissent comme attributs de Jupiter héliopolitain.

Pourquoi fut-ce la scène de la Crucifixion qui, au début, comporta la présence de ces deux astres, et non pas, comme il advint plus tard, d'autres scènes de la vie du Christ? Peut-être parce que le sacrifice de Mithra s'accomplissait entre le soleil et la lune ; peut-être parce que la croix fut longtemps un symbole solaire. M. Déchelette[4] a rappelé qu'elle avait ce caractère bien avant sa consécration chrétienne ; il en a donné des exemples nombreux tirés des stèles assyriennes, des monuments de Cnossos, du Kouban et du Caucase. M. Goblet d'Alviella avait de son côté montré que Constantin choisit la croix comme un symbole susceptible de satisfaire à la fois les

1. Dussaud, *Revue archéol.*, 1905, I, p. 161.
2. *Ibidem*, 1903, I, 142. — Cf. sur l'aigle solaire, Cumont, *Questions syriennes*, 1917.
3. Dussaud, *Revue archéol.*, I, 378. Cf. aussi 364, 135, 363.
4. *Manuel*, II, 460.

chrétiens et les païens[1]. Peut-être le soleil et la lune jouent-ils ici le rôle de psychopompes qu'ils tenaient dans les croyances chaldéo-perses, égyptiennes et même syriennes[2], ou bien ces astres sont-ils là le symbole de l'éternité, comme c'était le cas dans le culte de Jupiter Dolichenus[3].

Il est une autre raison possible : le thème est venu d'Orient ; or on sait quel goût les peuples de la Perse et de la Mésopotamie onttoujours montré pour la symétrie. L'Orient a affronté les animaux, établi des sortes de comparaisons esthétiques ; il a dans la Crucifixion opposé la Vierge à saint Jean, Longin à son compagnon ; il a pu, pour occuper le champ libre au-dessus des bras de la croix, recourir à la représentation habituelle du soleil et de la lune. N'a-t-on pas trouvé à Hissarlik des croix cantonnées de cercles, qui ressemblent à des lunes ? M. Deonna n'a-t-il pas voulu interpréter comme des symboles solaires les croix accompagnées de cercles si fréquents dans l'art barbare[4] ? En Syrie même, Aphrodite était souvent représentée par un bétyle flanqué de petits cercles. Cette tradition artistique a pu s'imposer à des artistes populaires qui ont, en général, l'horreur du vide.

A la suite d'un phénomène de syncrétisme souvent constaté, le soleil et la lune apparaissent donc de chaque côté du Christ mourant ; la religion chrétienne s'est annexé les symboles des autres religions ; les fidèles de Jésus l'ont représenté comme les sectateurs de Mithra ou de Jupiter héliopolitain représentaient leurs divinités. Vers le ve siècle le thème était constitué en Orient. C'est alors, nous l'avons vu, qu'il passa en Occident

1. Goblet d'Alviella, *Revue de l'hist. des religions*, 1917, tome LXXVI, p. 134 ; *La migration des symboles*, p. 229. Cf. Deonna, *Revue de l'hist. des religions*, tome LXXII, p. 50.

2. Cumont, *Questions syriennes*, p. 91.

3. Cumont, *Revue de Philologie*, 1902, p. 5.

4. Goblet d'Alviella, *Migration des symboles*, p. 87 ; Deonna, *Revue de l'hist. des religions*, 1915, t. LXXII, p. 12. Cf. une croix fleuronnée avec le soleil et la lune dans Barrière-Flavy, *Les arts industriels chez les peuples barbares de la Gaule*, pl. 48, 5.

et qu'il y fut sans doute répandu par les colonies syriennes, établies dans toute l'Italie et la Gaule[1].

***

L'iconographie chrétienne le devait conserver, jusqu'à la Renaissance, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où l'imagination individuelle substitua ses fantaisies aux données des programmes ecclésiastiques. Nous n'avons pas la prétention de dresser ici un *corpus* de ces représentations, tant elles sont nombreuses. Nous voudrions simplement indiquer la place qu'occupent le soleil et la lune, la manière dont ils sont représentés, le rôle qu'ils jouent en d'autres scènes que la crucifixion.

Les iconographes ont souvent remarqué que le soleil était à la droite du Christ, la lune à sa gauche. Ils ont fourni de ce fait des explications symboliques. D'après l'abbé Auber[2], le Christ sur la croix regardait l'Occident; donc la main droite du Christ est dirigée vers le Nord. Or, le soleil n'apparaît jamais au Nord. Si les artistes l'y ont placé, c'est pour indiquer « que le Christ tourne naturellement les effets de sa grâce vers cette partie du monde où la gentilité est plus nombreuse ». Quant à la lune, « par cela même qu'elle n'occupe plus auprès du Christ la place d'honneur, son rôle s'abaisse... et celle qui fut la magnifique image de l'Église n'est plus que la triste représentation de la synagogue... », etc.

Les raisons, croyons-nous, sont moins compliquées ; déjà sur les stèles à Saturne, sur les monuments mithriaques, sur bien d'autres monuments antiques les deux astres occupaient les mêmes places. Les artistes chrétiens n'ont fait que suivre une

1. C'est à cette époque, au VI[e] siècle, qu'un syrien, Eusèbe, devient évêque de Paris. Les marchands syriens installés sur la *platea*, devant l'église située à l'emplacement de Notre-Dame, pouvaient introduire en Gaule des objets comme la coupe de Boulogne-sur-Mer.

2. *Symbolisme*, II, 441.

tradition. La question qui se pose est donc la suivante : pourquoi les païens avaient-ils adopté cette disposition ? Peut-être obéissaient-ils à la vieille croyance astrologique suivant laquelle la lune régit le côté gauche du corps et le soleil le côté droit[1]. Il s'était établi une association d'idées entre le soleil et la droite, la lune et la gauche. D'ailleurs, en ce qui concerne la crucifixion, la loi n'est pas absolue : on pourrait citer, surtout après le XIIe siècle, des cas assez nombreux où la position des deux astres se trouve intervertie.

En général, les deux astres flanquent la tête du Christ supplicié, comme ils flanquaient les bustes de Saturne. Ils sont donc situés au-dessus des bras de la croix. Cependant il est des monuments où leur place est différente : sur la couverture d'ivoire du manuscrit latin 9383 de la Bibliothèque Nationale, ils dominent la tête du Christ. Sur une plaque de reliure du IXe siècle (Musée de Cluny[2]), ils sont à l'extrémité de la branche horizontale de la croix. Dans ces deux cas, ils ont été rejetés en cet endroit, parce que leurs places habituelles étaient occupées soit par les évangélistes, soit par le Christ en gloire et par l'Ascension. Ailleurs, ils sont également à l'extrémité du bras de la croix, parce que celle-ci a la forme du *tau* et se trouve privée de sa partie supérieure[3]. Sur les croix de cuivre ou de bois, l'artiste, pour figurer ces astres, a dû les graver ou les sculpter sur les bras eux-mêmes. Cette habitude est fréquente en Russie au XVIIe et XVIIIe siècles.

Les monuments païens nous fournissent deux modes de représentation du soleil et de la lune : tantôt les astres sont indiqués par un signe, tantôt ils sont personnifiés par des bustes ou des figures. Le soleil est représenté par un disque radié ou, en Syrie, par une rosace à pétales étalés, ou par une croix cantonnée de points ; la lune, dans la même région, par

1. Bouché-Leclercq, *Astrologie grecque*, 322.
2. Reproduites dans *Les Arts*, 1902, n° 3, p. 1.
3. Émail de Nardon Penicaud reproduit dans l'*Histoire de l'Art* de A.-Michel, V, 1, p. 451.

une rosace en hélice, ailleurs par son croissant seul ou inscrit dans un cercle. Le soleil est encore Hélios radié et la lune Artémis ; le croissant surmonte la tête, supporte le buste ou repose sur les épaules[1]. Parfois les figures sont enfermées dans un cercle.

Ces modes de représentation furent adoptés par les artistes chrétiens. Sur la coupe de Boulogne, du ve siècle, le soleil est une sorte d'Ω radié et la lune est le croissant entouré de neuf étoiles ; sur la croix de Ravenne, les astres sont symbolisés par deux têtes dans des croissants ; sur les ampoules de Monza, la lune est un croissant, le soleil une étoile ; sur le pallium d'Achmim, le soleil est un cercle, la lune un double-cercle. Ces procédés de figuration se perpétueront ; nous en citerons simplement quelques exemples. Sur le reliquaire de Pepin d'Aquitaine, mort en 638 (Trésor de Conques), le soleil est une rosace aux larges pétales, la lune un croissant. Il en est à peu près de même sur une plaque d'or de Munich de la même époque[2]. Les nécessités techniques modifient parfois ces modes de représentation : sur le plat de l'évangéliaire de Saint-Michel d'Oignies[3], le soleil et la lune sont figurés par une escarboucle en cabochon et par une perle. Sur une plaque d'ivoire byzantine de la collection Homberg[4], le soleil et la lune ont la forme de têtes de clous travaillées et fixées dans l'ivoire.

Ce système de figuration parut sans doute trop schématique à certains artistes. Ils voulurent animer les astres. Les uns se contentèrent de remplacer la rosace ou la rouelle qui occu-

1. S. Reinach, *Repertoire de la statuaire grecque et romaine*, I, p. 63, 91, 92.

2. Schönemark, *Der Kruzifixus in der bildenden Kunst*. Strasbourg, 1908, in-4, fig. 50. Cf. *Les Arts*, 1902, n° 10, p. 17. Triptyque du VIIIe s. — Leroquais, *Catalogue de l'exposition des manuscrits à peinture de la Ville de Lyon*, 1920, planche XI, Psautier à l'usage de Jully-sous-Ravières (XIIIe siècle) — Venturi, *La Madonna*, p. 331 — A. Michel, *Histoire de l'art*, V. 1, p. 401, Missel de Paris de 1481 ; *ibidem*, p. 315. Retable de Champmol au musée de Dijon, etc., etc.

3. *Revue de l'Art chrétien*, 1908, p. 155.

4. *Les Arts*, 1904, n° 36, p. 33.

pait le centre du cercle par deux yeux, un nez et une bouche et l'on eut, sur la mosaïque de Jean VII par exemple, un soleil et une lune comme en dessinent les enfants. Ce mode de représentation resta en faveur très longtemps à cause de sa simplicité même[1]; d'autres artistes imitèrent les images antiques d'Hélios et de Diane Lucifère : les bustes de ces divinités apparurent au milieu d'un cercle qui les auréolait[2]. Sur le reliquaire du pape Pascal II au trésor de Conques[3], un des côtés du cercle est tendu d'une corde qui forme le croissant. Parfois ces figures s'animent plus encore : on voit fréquemment le soleil et la lune tenir un flambeau. Sur plusieurs monuments antiques, Diane Lucifera portait un flambeau identique. Parfois les flammes sont si longues que le flambeau prend l'aspect d'un martinet[4]. Or, nous savons que Hélios et Jupiter Héliopolitain étaient munis d'un tel accessoire, dont la valeur symbolique se rattachait à leur rôle de médiateur des âmes[5]. S'il en était ainsi, nous comprendrions mieux le rôle de psychopompes que le soleil et la lune ont pu jouer dans la crucifixion.

Le soleil et la lune prirent même part à la scène. Plusieurs monuments des xe au xiiie siècles, qui nous semblent particulièrement fréquents dans l'Allemagne du sud et la région rhénane, nous montrent le soleil et la lune pleurant sur la mort du Christ[6]. Les deux astres, en un mouvement semblable,

1. Venturi, *Storia dell' Arte italiana*, IV, 776, V. 20. — Vierge de Jeanne d'Evreux au Musée du Louvre.

2. Par exemple : intaille carolingienne, Babelon, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1895, p. 414-415. — A. Michel, *Histoire de l'Art*, I, 368. — Venturi, *La Madonna*, p. 326, ivoire du xe s. — Plaque de reliure du Musée de Cluny, *Les Arts*, 1902, n° 3, p. 12. — Boîte d'évangéliaire du xie s. provenant de Saint-Denis au Musée du Louvre.

3. *Les Arts*, 1903, n° 13, p. 18.

4. Par exemple : ivoire de Cividale (750), Schönemark, *op. cit.*, fig. 46. — Diptyque de Rambona au Vatican, *ibid.*, fig. 47 et Montfaucon, *Antiquité expliquée*, suppl., III, p. 229. — Crucifix de l'époque carolingienne, Babelon *loc. cit.*, p. 417. — Tympan de l'Eglise de Conques ; *Les Arts*, 1903, n° 13, p. 19.

5. Dussaud, *Revue archéol.*, 1904, I, 362.

6. Couverture de l'Évangéliaire d'Augsbourg à la Bibliothèque de Munich, A. Michel, *Hist. de l'art*. I, 2, 834. — Evangéliaire de Saint-Branwald à Hil-

tiennent des voiles et essuient leurs larmes. Nous croyons que c'est à cette catégorie de monuments qu'il faut rattacher la plaque d'ivoire du Trésor de la cathédrale de Narbonne que Grimouard de Saint-Laurent interprétait d'une manière différente : il croyait voir dans le geste du soleil et de la lune une acclamation[1]. Le thème semble en effet n'avoir pas été compris par certains artistes qui ont conservé les voiles et supprimé l'attitude de lamentation[2].

De même qu'au pied du Christ se multiplient parfois les personnages, au-dessus de la croix le soleil et la lune sont, sur certains monuments, accompagnés de deux anges[3]. Les exemples sont très nombreux ; on peut en signaler dès le IX[e] siècle[4]. Ces anges remplacent même en certains cas le soleil et la lune. Dans les crucifixions d'origine irlandaise, qui datent du VIII[e] siècle, nous remarquons déjà le fait[5]. Il en est de même sur l'*Umbella* (broderie) de Jean VII au VIII[e] siècle, sur une couverture reliquaire, provenant de Saint-Denis, et sur le parement de Narbonne au Musée du Louvre. Les anges, comme le soleil et la lune, finissent par participer au drame sacré ; sur la chaire de la cathédrale de Sienne par Nicolas

desheim, Schönemark, *op. cit.*: fig. 51. — Manuscrits d'Echternach à la Bibliothèque de Gotha, Schönemark, fig. 49 et *Gazette des Beaux-Arts*, 1902, II, 196. — Diptyque de la cathédrale de Tournai, *Revue de l'Art chrétien*, 1908, p. 120. — Couverture d'ivoire de Santa Maria in Lyskirchen ; Venturi, *la Madonna*, p. 330. — Ivoire du XI[e] siècle à la Bibliothèque Nationale, Didron, *Hist. de Dieu*, p. 170. — Eglise de Vicq (Indre), *Gazette des Beaux Arts*, 1918, p. 175. — Crucifixion à S. Angelo in Formis, près Capoue, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1896, II p. 149.

1. *Revue de l'Art chrétien*, 1912, p. 37. Nous n'ignorons pas que ce geste d'acclamation apparaît cependant sur une plaque d'ivoire byzantine du XII[e] s., sur une plaque du XII[e] s., (don Doistau), sur un diptyque français du XIV[e] s. au Louvre.

2. Cloître de l'abbaye de Silos, en Espagne, *Revue de l'Art chrétien*, 1910, p. 3.

3. Sur une crucifixion de l'époque carolingienne du Musée du Louvre, reproduite dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1898, II, 487, il y a trois anges de chaque côté de la croix.

4. Ivoire de la collection Carrand, au Musée National de Florence, *Les Arts*, 1904, n° 32, p. 21.

5. Schönemark, *op. cit.*, fig. 42 et suivantes.

d'Apulie ou sur la chaire de Pistoie par Giovanni Pisano, les anges pleurent, de chaque côté de la croix, la mort du divin maître. Ailleurs les thèmes sont combinés et les anges portent le soleil et la lune [1].

D'où viennent ces anges ? Ici encore, remarquons que des monuments antiques nous montrent le soleil et la lune flanqués de personnages ailés. Le bijou de Théodosie, que nous avons signalé plus haut, porte de chaque côté des deux astres des Victoires. Les génies volant de chaque côté d'une figure ne sont pas rares dans l'antiquité : on possède toute une série de supports où Aphrodite est ainsi entourée [2]. Ces génies volants prennent souvent la fonction de génies funèbres psychopompes. Déjà, chez les Étrusques, on observe des personnages ailés qui portent un guerrier mort [3]. On sait le rôle que ces génies jouent sur les sarcophages où ils tiennent une couronne ou un médaillon. En Syrie même, souvent des Victoires ailées, accompagnées du soleil et de la lune, couronnent le défunt, que l'aigle solaire emporte vers l'astre lumineux ; parfois elles jouent le rôle de psychopompes [4].

Nous voyons des sarcophages aux crucifixions la transition s'opérer par les ivoires. La partie supérieure de l'ivoire Barberini au Musée du Louvre est occupée par deux de ces génies-anges qui tiennent un disque où le Christ apparaît entre les signes du soleil et de la lune. Sur le Diptyque de Rambona au Vatican, le crucifixion est surmontée de deux anges tenant un médaillon où l'on aperçoit le Pantocrator bénissant. Nous sommes donc autorisé à nous demander si les anges Gabriel et Michel qui figurent dans les crucifixions ne sont pas les héritiers de ces Génies ou de ces Victoires psychopompes. Une remarque s'impose : M. Dussaud a comparé les deux

1. Miniature des heures de Jeanne d'Evreux, collection M. E. de Rothschild. Voir Em. Male, *Revue de l'Art ancien et moderne*, janvier 1920, p. 8.

2. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, II, 1, 328 et 327.

3. *Ibid.*, II, 2, 521.

4. Cumont, *Questions syriennes*, p. 67 et suiv.

étoiles Azizos et Monimos, qui sur certains monuments syriens accompagnent le mort, lorsque l'astre médiateur l'entraîne, aux génies funèbres sculptés sur les sarcophages[1]. Nous voici donc ramené par un autre chemin à l'idée que le soleil et la lune pourraient avoir joué dans la Crucifixion pour les premiers imagiers orientaux, un rôle de médiateurs.

On saisit là le procédé de la contamination, si fréquent dans les arts. Nous pouvons, en observant toujours nos deux astres, en donner d'autres exemples. Le soleil et la lune n'apparaissent pas seulement dans la Crucifixion ; ils sont encore présents en d'autres scènes. Sur la porte de Sainte-Sabine, qui date du ve siècle, un des panneaux représente l'Assomption. La Vierge, dont l'auréole est tenue par deux personnages, monte dans le ciel ou brillent le soleil (cette fois à notre droite) et la lune (à notre gauche) et où l'attend le Christ entouré de l'ange, de l'aigle, du lion et du bœuf. L'Évangile de Rabula nous présente également une ascension où le Christ, accompagné de quatre anges, s'élève vers le soleil et la lune situés de façon identique. Le thème s'est maintenu durant tout le moyen âge : une sculpture sur bois du xive siècle, publiée par Didron[2], est pareille, et, comme sur la porte de Sainte-Sabine, entre le soleil et la lune, trois étoiles scintillent.

Les deux astres assistent aussi au couronnement de la Vierge par Jésus sur une mosaïque de Jacopo Torriti à Sainte-Marie-Majeure ; ils sont présents au Jugement dernier, à la Chapelle de l'Arena à Padoue comme au tympan de la porte de Champniers (Charente)[3]. Ils considèrent la remise de la tunique miraculeuse de la Vierge à Saint-Ildefonse sur la Puerta del Sol à Tolède[4], ou la création d'Adam et Ève sur la

1. *Revue archéologique*, 1903, I, 382.

2. *Iconographie chrétienne, Histoire de Dieu*, p. 50. Voir aussi le Christ en Gloire sur le devant d'autel en argent repoussé, donné par Célestin II en 1143 à la Cathédrale de Città di Castello ; *Les Arts*, 1907, n° 71.

3. George et Guérin Boutard, *Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, juillet 1914, p. 5.

4. *Revue de l'Art chrétien*, 1907, p. 237.

Bible d'Alcuin à la Bibliothèque de Bamberg. L'imitation du thème de la Crucifixion est visible sur deux ivoires, qui proviennent également de la collection Carrand et qui sont au Musée National de Florence. L'une et l'autre de ces œuvres nous montrent la main de Dieu sortant des nuages et flanquée de deux astres. L'une représente en dessous la Crucifixion avec le soleil et la lune[1], l'autre le roi David entre deux astres : composition et inspiration sont identiques. Il est évident que les artistes ont oublié la signification symbolique des astres ; de même que les anciens les représentaient de chaque côté des empereurs, ils les ont sculptés et peints de chaque côté de la Vierge et du Christ et des saints. Le soleil et la lune ont formé une sorte d'escorte d'honneur. Sur une plaquette de bronze italienne du xv[e] siècle, acquise par le Louvre en 1909, le buste du Christ de profil est surmonté du soleil et de la lune.

Au xv[e] siècle et au début du xvi[e] siècle, les deux astres figurent encore sur beaucoup de crucifixions[2]. Lorsque la perspective devient plus savante, ils descendent sur l'horizon et apparaissent au-dessous de la croix : c'est ainsi que les représente un imitateur de Roger van der Weyden ou le maître de Messkirch à Donaueschingen[3]. Le thème se perpétue aussi bien en Italie chez Raphael et Andrea di Niccolo[4] qu'en Allemagne chez Dürer (la Grande Passion) ou en Russie chez les peintres d'icones ou les orfèvres, auteurs de *rizi*, de revêtements métalliques pour ces icones[5].

Une étude complète de l'iconographie de la Crucifixion devrait également montrer comment la colombe qui domine la croix put être inspirée aux artistes chrétiens par des monu-

1. Un ivoire analogue existait dans la collection Spitzer ; il a été reproduit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1890, I. 241.

2. Voir par exemple le bas-relief de Luca della Robbia à l'église de S. Maria Primerana à Fiesole, ou la Crucifixion de Bramantino à la Brera, etc.

3. S. Reinach, *Rép. des peint.*, I, 417 ; II, 439.

4. *Ibid.*, I, 419, 422.

5. *Riza* de l'icone d'Antchiskhati à Tiflis ; broderie de l'église de Tzaichi en Mingrélie (Mourier, *L'art religieux au Caucase*, p. 149, 140).

ments païens. L'arbre sacré chez les Assyriens et les Perses était parfois surmonté de l'oiseau solaire[1]. Sur la mosaïque de Saint-Praxède, la colombe se tient au sommet du palmier. Quoi d'étonnant si, par suite de l'assimilation de la Croix à l'arbre de vie, nous voyons sur les lampes chrétiennes la colombe au-dessus de la croix et, sur les crucifixions irlandaises du VIIIe siècle, les colombes flanquer la croix? Ailleurs le thème se développe : l'adoration de la croix est pour le chrétien le moyen d'obtenir les félicités célestes, symbolisées par les deux colombes qui boivent dans un vase. Une croix du IXe siècle, aujourd'hui à Narbonne et publiée par M. S. Reinach[2], nous montre une croix, flanquée de deux rosaces qui semblent les déformations du soleil et de la lune et portant les deux colombes ainsi affrontées[3]. M. Goblet d'Alviella a poussé plus loin l'assimilation de la croix et de l'arbre de vie : il a reproduit un bas-relief de sarcophage chrétien où la croix est surmontée du chrisme soutenu par deux colombes et, confondant le chrisme avec la rouelle solaire, il a rappelé la présence des oiseaux solaires au-dessus du Hom[4].

Le même auteur a indiqué également que dans l'antiquité orientale[5] l'arbre sacré est souvent entouré du serpent. Faut-il voir dans le serpent, qui gît au pied de la croix, un descendant de cet animal? En tout cas, on aperçoit le serpent dans la Crucifixion dès le IXe siècle sur le plat d'une reliure conservée au Musée de Cluny ou sur les Évangiles, dits de François II, à

1. Deonna, *Revue de l'hist. des Religions*, t. LXX, p. 47, 1914 ; Layard, *Mithra*, p. LIX, fig. 6. On retrouve l'oiseau sacré au sacrifice, Goblet d'Alviella, *Migration des Symboles*, pl. V et p. 21.

2. *Revue archéologique*, 1903, II, 294, n° 9597.

3. Le thème des colombes buvant provient sans doute de la célèbre mosaïque du Capitole. Il est fréquent sur les lampes chrétiennes. Cf. L. Hautecœur, *Catalogue des Lampes antiques du Musée Alaoui*.

4. *Migration des Symboles*, p. 164.

5. *Ibid.*, p. 161. M. Saintyves, *Le culte de la Croix chez les Indiens d'Amérique*, in *Revue de l'histoire des Religions*, t. LXXIV, p. 85, a noté une curieuse analogie : la croix surmontée de l'aigle solaire et dominant le serpent.

la Bibliothèque Nationale (fonds latin n° 257)[1]. Peut-être trouverait-on des exemples plus anciens. Il serait aussi intéressant de déterminer l'origine du crâne de la Crucifixion. Nous croyons l'avoir distingué sur la plaque d'or de Munich du IXe siècle publiée par Schönemark[2]; il apparaît nettement sur les mosaïques de Daphné.

D'autres rapprochements entre les thèmes antiques et les thèmes chrétiens ne seraient pas moins instructifs. On pourrait comparer, comme l'ont fait déjà certains savants[3], saint Pierre et Kronos, Janus, Diké, Hécate, Pluton, Cybèle, Sérapis qui tous portent les clefs et dont certains, tel Kronos, étaient portiers du ciel; on pourrait, comme d'autres l'ont essayé[4], montrer comment le manteau étoilé fut porté par la déesse syrienne Aphrodite Ourania et par la vierge Marie.

On constaterait alors une fois de plus combien est grande l'influence des images familières sur le symbolisme religieux. Peut-être n'a-t-on pas assez tenu compte, lorsqu'on explique l'origine des thèmes, des traditions d'atelier. Nous avons tenté jadis[5] de montrer comment des motifs antiques avaient été transposés, déformés par les auteurs de lampes romaines et chrétiennes; l'étude que nous venons de faire nous semble confirmer cette pensée : l'imagination des artistes est assez pauvre; elle se contente d'adapter à des usages nouveaux les thèmes consacrés; involontairement la main reproduit les traits que l'œil observa jadis et que la mémoire impose. Les artistes syriens qui, les premiers, pour combattre le docétisme des monophysites, représentèrent Jésus souffrant sur la croix, ajoutèrent à cette scène le soleil et la lune, qu'ils avaient l'habitude de voir sur les monuments de Mithra, de Jupiter

1. A. Michel, *Hist. de l'art*, I, p. 308.
2. Fig. 50.
3. Gobiet d'Alviella, *Revue de l'hist. des Religions*, 1917, t. LXXVIII, p. 134; Vallois, article *Sera* dans le *Dict. des Antiquités*, col. 1248.
4. Eisler, *Weltenmantel*, p. 67, 85.
5. *Gazette des Beaux-Arts*, 1909, II, 265.

Dolichenus, de Jupiter Héliopolitain. Accordèrent-ils à ces deux astres un rôle symbolique ? Peut-être. Mais peut-être aussi obéirent-ils simplement à une tradition d'atelier. Le thème gagna l'Occident, se développa, s'enrichit. Les anges, successeurs des génies funèbres, parurent auprès du soleil et de la lune ; la colombe domina la croix ; le crâne et le serpent sortirent de terre ; et nous avons l'icône russe qui, en plein XVIIe siècle, reproduisit tous ces éléments, qui provoqua notre petite enquête et qui nous confirme l'importance du procédé de la contamination et la force de l'habitude dans l'esprit des artistes.

Louis Hautecœur.

LE RETABLE DE L'AGNEAU DES VAN EYCK
ET LES PIERRES GRAVÉES TALISMANIQUES

Le Rôle des Pierres gravées au Moyen-Age, article que j'ai publié en 1893 dans la *Revue de l'Art Chrétien*, nous montrait dans quelle atmosphère de superstition traditionnelle vivaient nos ancêtres. Les inventaires princiers, comme les trésors d'église, nous font connaître, en effet, quantité de camées, d'intailles, de phylactères avec inscriptions, dont les vertus talismaniques étaient réputées merveilleuses : les unes étaient spécialement médicales, les autres produisaient des effets purement magiques.

Autour de ces petits objets d'art légués par l'antiquité, s'était formée depuis les temps les plus lointains, depuis les Chaldéens, en passant par la Judée, la Grèce, l'Égypte et surtout par les Gnostiques, une littérature extrêmement touffue, dont les origines remontent aux *Cyranides*, assurément le livre médical le plus ancien de l'humanité, que j'ai publié pour l'Académie des Sciences[1].

A travers les âges, peu à peu, certaines formules, en quelque sorte scientifiques dans le principe, se déformèrent et devinrent absolument incompréhensibles. Seules, cent cinquante mille fiches sur le sujet permettent de reconstituer, d'expliquer quelques inscriptions, devenues maintenant ainsi de véritables énigmes. Si, d'ailleurs, on les croit absolument

1. *Les Lapidaires de l'Antiquité et du Moyen Age. Les Lapidaires grecs*, t. II et III. Paris, Leroux, 1898, in-4°. (T. I couronné par l'Académie des Sciences, t. II et III, par l'Académie française).

incompréhensibles, c'est que bien souvent elles sont composées de mots hébreux, grecs, arabes, ayant passé par l'Espagne et transcrits en lettres romaines. Dès lors, elles offrent un invraisemblable mélange de langues, généralement peu pratiquées par les archéologues latins.

A ces constatations il est indispensable, pour les faire admettre, d'apporter quelques preuves. Une des pierres les plus étranges se trouve certainement dans le *Lapidaire*, avec miniatures, d'Alphonse X le Sage, du XII[e] siècle. C'est une intaille portant une figure d'homme avec une tête de chameau. Il est écrit : « Quando invenitur in lapide dromedarius, jubam capillorum expensam habens in humeris, hic facit concordiam inter virum et uxorem ». L'*Apothecarius* de Chartres rétablit ainsi le texte : « Si inveneris Andromedam cum crinibus sparsis, ille lapis habet potestatem reconciliandi amorem inter virum et uxorem ». Ainsi, la constellation d'Andromède, figurée chez les Arabes par une femme avec les cheveux épars sur les épaules, est devenue en Occident un dromadaire, dont la vertu est de reconcilier les ménages désunis.

Dans l'*Hermès Trismégiste*, nous trouvons une pierre talismanique gravée : « Vir sub centurione » : aucun sens par conséquent. Camille Léonard nous dit : « Vir sub tentorio ». Effectivement, nous avons la pierre gravée avec un homme sous une tente.

L'*Henoch* du British Museum nous décrit une amulette avec « Taurus vel circulus ». C'est l'abraxas « Tauri vel vituli imago ». La deuxième étoile du même manuscrit doit porter : « Lampa omacipa verggs » : l'*Hermès* donne : « Lampas, puella aut virgo. »

Depuis, j'ai quelque peu étudié la Kabbale hébraïque. C'est là que j'ai trouvé l'explication de l'inscription de l'Anneau d'Ulger : de l'hébreu écrit en lettres latines, « Thebal gut guttam, qui est תעלה *tealah*, guérison bonne de la goutte[1] ».

1. *Bullet. des Antiquaires de France*, 1919.

Enfin, chez les peintres du XVe siècle on trouve aussi des caractères hébraïques : telle l'inscription de la *Vierge Bancel* du Louvre, qui fournit ainsi I. P. 1490[1], et la broderie du turban de la Madeleine du retable de Roger Van der Weyden du Louvre, qui donne : *Malachah Kalah Wiyden* = Œuvre de peinture de Wiyden[2].

Alors, quand il fut bien évident que le mot AGLA, qu'on pouvait lire au milieu de plusieurs autres inscriptions dans le *Retable de l'Agneau* des Van Eyck, n'était ni « un nom mystérieux donné à Dieu »[3], ni le monogramme « *décisif* » de l'œuvre des deux célèbres frères[4], mais simplement la reproduction d'une amulette chaldéenne pour les femmes en couches[5], acrostiche des quatre mots hébreux *Atha Gebor Leolam Adonaï, Tu es fort toujours Seigneur*, tirés d'Isaïe, montrant ainsi la puissance magique attribuée aux textes de l'antiquité, le travailleur, quelque peu habitué à la mentalité des artistes du moyen âge, avait le devoir d'étudier de très près les inscriptions du retable, qui, n'ayant pas été comprises, étaient signalées par les plus savants latinistes comme d' « indéchiffrables énigmes »[6].

Car, et on ne saurait trop le répéter, ces humbles, ces ignorants primitifs étaient au contraire des gens fort peu modestes et souvent d'une instruction tout à fait supérieure, que nous n'admettons pas parce qu'elle est dissimulée derrière les mots de magie, d'alchimie, d'astrologie qui ne sont autres, cependant, que la médecine, la chimie, l'astronomie modernes.

« Dans cinq cents ans, me disait en 1910 en souriant Berthelot, nous reparlerons de la science de nos jours, dont nous sommes pourtant si fiers ».

Quant aux langues qu'ils parlaient, le petit *Dictionnaire de*

1. Mély (F. de), *Revue de l'art*, 1904 (I), p. 453.
2. Mély (F. de), *Revue archéologique*, 1918 (t. VII), p. 92.
3. Van den Gheyn (Le Chanoine P.), *Le Retable de l'Agneau*, p. 62.
4. Durrieu (P.), *Gaz. des Beaux-Arts*, 1920 (I), p. 96.
5. Mély (F. de), *Bulletin des Antiquaires de France*, mai 1920.
6. Van den Gheyn (Le Chanoine P.), *Op. cit.*, p. 61.

Calepin, nous montre qu'aux XIVe et XVe siècles l'Europe occidentale usait de neuf langues courantes; et dans la *Virga Aurea*, nous avons soixante-douze alphabets, entourant, de leurs caractères connus ou cryptographiques, les symboles, les talismans, les amulettes, les phylactères employés journellement. Par conséquent, si l'on se demande à quel alphabet fantaisiste appartiennent certaines inscriptions du moyen âge, il est de toute évidence que notre ignorance vient souvent de ce que nous n'avons pas pris la peine de consulter les sources auxquelles puisaient les artistes du moyen âge.

Mais, comme j'en exprimais dans la *Revue de l'Art* (1920) le regret à mon retour de Gand, l'*Agneau*, maintenant hors de portée, est devenu inaccessible aux recherches personnelles. J'ai bien pu lire, il est vrai, de loin, le premier mot du galon du bas de la robe de Dieu, IAN, qui ressemble vraiment étonnamment à la signature de Jan[1]; mais, pour le reste, il faut s'en rapporter au travail du chanoine Van den Gheyn. Il me permet de fournir aujourd'hui quelques éclaircissements sur ces inscriptions, dépourvues, dit-on, de sens précis.

Il est donc deux mots qui seraient, disait M. P. Durrieu, tout à fait « *décisifs* » de l'œuvre des Van Eyck : ADONAI et AGLA.

Il me semble inutile de m'arrêter au mot ADONAI; on le lit en effet, depuis les temps les plus reculés, sur les pierres gnostiques. Il signifie *Dominus* : c'est le pluriel de majesté, vocatif employé pour s'adresser à Dieu. On le lit dans les livres chrétiens depuis l'*Enchiridion Leonis papæ* jusqu'au *Traité des Superstitions* de Thiers, au XVIIIe s., comme formule préservatrice.

Le mot AGLA est plus embarrassant. Mais quel que soit le sens que nous pensions pouvoir lui attribuer, il ne semble pas que, jusqu'ici, on en ait cité de nombreux exemples. Pourtant, on le trouve plusieurs fois. Dans l'*Enchiridion Leonis papæ*, on lit une oraison qui commence par cette formule : AGLA ☨ LACTA

1. Il est gravé dans la *Revue de l'Art*, 1920 (2), p. 208.

† SANCTA † EL † TETRAGRAMMATON. C'est la prière *Salvum me fac*.

Si nous remontons aux manuscrits hébraïques, אגלא *agla* est le premier mot du carré des invocations à Dieu, et M. Schwab, dans son *Angélologie*, au mot AGLA, écrit : « Acrostiche d'*Atah Gibor Lailam Adonaï*, inscrit sur le Bouclier de David (Bibl. nat. ms. hébreu, n° 602, f°s 98^{b} et 115^{b}). C'est le premier des mots à inscrire sur une amulette à mettre au front d'une femme dans les douleurs de l'enfantement : *Amtahath Biniamin*. Il figure aussi à titre de « fille de Mohalath » sur une coupe du Musée Dieulafoy au Louvre. On l'inscrit sur l'amulette servant à ouvrir l'esprit aux idées religieuses... » Nous avons ici la tradition chaldéenne, hébraïque et gnostique.

Mais est-elle devenue courante au moyen âge en Occident? D'autres que les Van Eyck l'ont-ils recueillie? Est-elle au contraire personnelle aux deux célèbres peintres?

A propos d'une boucle, dont voici l'image, découverte en 1846 en Angleterre dans un champ du Dorsetshire, qui porte, comme on le voit, d'un côté AGLA, et de l'autre IO FAS AMER E DOZ DE AMER « je fais aimer et je donne l'amour », Henri Otte a recherché d'autres petits monuments sur lesquels se trouvait ce mot, dont Buxton parle dans son *Lexicon chaldaicum* ; il ajoutait que les rabbins s'en servaient comme de l'un des noms mystiques de Dieu ; et les chrétiens aussi d'ailleurs. Car, si la bague mystique publiée par Caylus (*Recueil*, t. VI, pl. 30), comme celle de Halle trouvée en 1826 près de Weissenfels, peuvent être juives, on lit ce mot sur des cloches d'églises, inscrit dans les quatre angles d'une croix A|G / L|A, en pendant souvent avec le nom de I|E / S|VS, à Mersebourg, par exemple, sur la cloche *Clinsa*, dont l'inscription nous apprend la puissance :

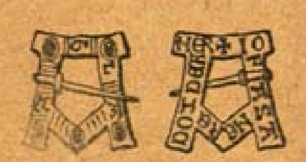


Fig. 1. — Boucle trouvée en Angleterre, portant le mot AGLA.

Sit dum Clinsa sonat turbo procul hostis et ignis.

Là le mot AGLA servait donc à arrêter le feu et l'ennemi. Ces deux mots en pendant, AGLA et JESVS, se trouvent identiquement disposés dans le pavage de l'*Agneau*.

La confiance dans cette formule amulettique était si grande, qu'en 1742 un édit du duc Ernest-Auguste de Saxe-Weimar ordonnait de jeter dans les foyers d'incendie, en prononçant « Au nom de Dieu », des assiettes de bois sur lesquelles serait gravé le mot $\frac{A \mid G}{L \mid A}$, dans une croix.

Si nous parlons d'autres peintures, on trouve ce mot dans des restes de fresques du XIVe siècle, au chœur de l'église de Saint-Christophe-en-Halatte (Oise), enfin sur le galon du vêtement du Christ de Munich, où tout le monde cependant ne veut pas reconnaître la main des Van Eyck, mais plutôt celle de Memling. Et combien d'autres exemples on pourrait rappeler !

A ces renseignements il faut ajouter encore une bien curieuse médaille-amulette du Cabinet des Médailles, publiée par Le Blant dans la *Revue numismatique* de 1891. AGLA, dont il ne se préoccupait d'ailleurs pas, est ainsi écrit :

A G
ANANIZAPTA
IOHAZATH
L A

Schwab, p. 277, explique ANANIZAPTA par cet acrostiche : « Antidotum Nazareni Auferat Necem Intoxicationis. Sanctificet Alimenta Poculaque Trinitas Alma ». *Anani* ענני est certain, dit-il : mais pour *Zapta*, c'est probablement SABAOTH déformé : ce qui du reste donne un sens aussi plausible : « *Exauce-moi, ô Dieu Sabaoth* ». Quant à Joazath, ce serait un nom d'ange, qui pourrait être Iehass Iah, septième nom de l'archange Metratron (Schwab, p. 147), qu'on lit sur une intaille de jaspe du IVe s. av. J.-C. au Cabinet des Médailles. Et cette amulette est pour la guérison de la goutte ; nouvelle propriété médicale du mot AGLA.

Dans les figures de la *Virga Aurea*, on trouve enfin ce mot associé au TETRAGRAMMATON, qui est le nombre chiffre de Iehovah, en quatre caractères hébraïques *iωhi* (fig. 2).

Si alors nous résumons ce qui vient d'être dit, nous voyons que depuis les âges les plus reculés de l'humanité, AGLA fut employé rituellement et magiquement pour inspirer l'amour, aider aux accouchements, protéger les voyageurs, ouvrir l'esprit aux idées religieuses, éteindre les incendies, guérir la goutte, procurer la victoire. De telle sorte qu'une inscription magique d'un usage aussi répandu, qu'on retrouve dans des endroits aussi différents, ne saurait vraiment, je crois, pouvoir être regardée comme la signature « *décisive* » d'un artiste.

La Fontaine de Vie, au centre du retable, en face de l'autel où se tient l'Agneau, porte sur le bord supérieur de la margelle du puits :

HIC EST FONS AQVE
VITE PROCEDENS DE SEDE DEI †
HONI

Le chanoine Van den Gheyn penserait voir dans le dernier mot HONI une déformation de mot AGNI, qu'un repeint aurait rendu illisible. Il faudrait alors, d'après lui, lire :

PROCEDENS DE SEDE DEI ET AGNI

Or, il y a une croix après DEI, et non pas ET ; la phrase est donc finie. C'est beaucoup plus simple ; il y a parfaitement HONI. Comme AGLA, c'est une amulette hébraïque écrite tantôt הוני HΩNI, qui veut dire « faveur » ; tantôt הני Hani, qui signifie « Grâce, » *pro memoria accepti beneficii*, dit Calepin : c'est ici tout à fait le cas ; et nous avons ainsi *Honi*, « Rendons grâce à Dieu », en quelque sorte l'équivalent d'*Alleluia, laudate Dominum, Hauda Iah*, « Gloire à Dieu ». Comme AGLA, c'est encore une fois l'amulette hébraïque des femmes en couches.

Et cette formule *Honi* confirme mon explication de N· XPŌ de la cuirasse du saint Michel de Pétrograd[1]. C'est l'abréviation

1. Mély, *Bullet. des Antiquaires de France*, 6 mai 1920.

de נודה, Nωdeh El, nom d'un ange de la 4e *Teqoufah*, qui signifie : « rendons grâce à Dieu ». Remplaçons El par XPŎ et nous avons alors *Nωdeh Christou* : « rendons grâce au Christ ».

Ce mélange d'hébreu, de grec, de latin n'est autre que la théorie que Bacon développait devant ses disciples de l'Université de Paris : en réalité, trois chapitres de la Kabbale, *Notarigon*, *Guematria*, *Temourah*. C'est ainsi que nous rencontrons l'archange METATRON מיטטרון, qui n'est autre que l'Ange μετὰ θρόνου, « près du trône de Dieu ».

Cette permutation d'alphabets d'après la *Temourah*, nous la retrouvons encore dans l'*Agneau*.

Sur le bord du corsage de la Sibylle de Cumes, on lit l'inscription MEIAPARO. C'est vainement que le chanoine Van den Gheyn en a cherché le sens. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : la chose est simple, mais pour celui qui s'est occupé des inscriptions — sans signification — depuis quelque trente années.

Or, une fiche APARO, car c'était le seul mot à noter dans une amulette de ce genre, me renvoyait aussitôt à Le Blant, *750 inscriptions gravées*. On y trouve cette amulette (n° 258) qui est au Musée de Wiesbaden, dans une monture d'argent :

PEINAPAR
ΟΦΘΑΛΜΟΝ
ΛΕΥΚΟΥΟΔΛ
ΠΕΡΗCΕΝΟ

Détachons EINAPARO ; la transposition des lettres permet d'identifier NEIAPARO, MEIAPARO, car N et M se confondent continuellement. Nous avons du reste une identique transposition dans l'inscription *en lettres romaines de l'Adoration des Mages* de Saint-Bertrand-de-Comminges. ETLEO FAR, qui est du grec écrit en latin : ΤΕΛΕΩ ΦΑΡ : « J'offre le gâteau ».

Ici, dans l'*Agneau*, c'est également du grec, un fragment de deux vers d'Homère, talismaniques, comme AGLA, tiré des versets d'Isaïe.

Βέλος δ' ἴθυνεν Ἀθήνη
Ῥ[ῖνα παρ' ὀ]φθαλμόν, λευκοὺς δ' ἐπέρησεν ὀδόντας

(*Iliade*, V, vers 290-291) : [Diomède] lance un trait que Minerve dirige vers le nez [de Pandarus], près des yeux, et qui lui brise les dents blanches ».

Le fragment de texte publié par Le Blant est plus long, il est vrai; mais également tronqué brusquement, il s'arrête aussi au milieu d'un mot : ΠΕΡΗCΕΝΟ [ὀντας], et à la troisième ligne nous voyons Λ pour E.

Très certainement, c'est un talisman de victoire qui répond bien à « VICTORIA IECVS ΘΕ͞Ο ».

Les mots SABAOTH. ADONAI. TETRAGRAMMATON, comme aussi les noms d'anges que nous voyons ici, ne sont donc nullement des inscriptions religieuses, mais magiques. Aussi quand, en lisant sur le bouclier du hérant qui précède les *Milites Christi* : DS FORTIS ADONAY SABAOTH EMMANUEL IHS. XP. AGLA, on croit pouvoir traduire DS FORTIS par GABRIEL, c'est une erreur. Gabriel a pour racine GABRI, Ragiel nous la donne : c'est גברא, *vir*; *fortis*, c'est גביר *gebir*, le maître, les confondre, c'est prétendre que MM. Porta et Protat sont une seule et même personne. Alors, c'est une de ces formules amulettiques, identifiées du reste par AGLA, comme celle de la cloche de Diemeringen (XIII[e] s.), que nous connaissons, que nous avons sur des pierres gravées, et qui ont d'ailleurs été étudiées, depuis la Renaissance, par Baierus, par Montfaucon, enfin par Le Blant de nos jours. Nous en emprunterons quelques-unes à ce dernier :

Pierre 254.

Sur un jaspe vert, représentant un autel à deux colonnes sur lesquelles deux génies présentent des guirlandes, on lit :

TETAGRAMETON

Ici le nom est mal orthographié, mais dans *l'Enchiridion manuale Leonis papae*, on trouve la formule :

AGLA † LACTA † SANCTA † EL TETRAGRAMMATON SALVVM ME FAC

Cette invocation est ainsi déformée dans l'édition de Lyon de 1584 :

BARNASA † LENTIAS † BVCELLA † BVCELLA †
AGLA † AGLA † TETRAGRAMMATON †
ADONAI · DOMINVS DEVS MAGNE ET MIRA
BILIS ADJVVA FAMVLVM TVVM·

Pierre 243 :

ΑΔΩΝΗ
ΑΒΡΑCΑC

agate grise; à gauche du nom d'Adonaï, l'image du soleil, à droite le croissant de la lune, comme dans les crucifixions. Au revers ΒΑΡΚΑΒΑ, qui est une formule de bénédiction, avec sept étoiles et le nom de ΙΑΩ.

Pierre 245 :

ΓΑΒΡΙΗΛ
CΟVΡΙΗΛ
CΑΒΑΩΘ

intaille sur laquelle est figuré sur la face Horus sur une fleur de lotus. Le P. de la Croix a découvert à Poitiers un médaillon de cuivre portant :

ΜΙΧΑΗΛ ΓΑΒΡΙΗΛ ΟVΡΙΗΛ ΡΑΦΑΗΑ ΔΙΑΦVΛΑΞΟΝ ΤΟΝ ΦΩΡΟΥΝΤΑ·

Dans Baierus[1], une achate, pierre 437, avec un anguipède à tête de coq, type des Abraxas gnostiques, porte au revers :

ΜΙΧΑΗΛ
ΓΑΒΡΙΗΛ
ΟΥΡΙΗΛ
ΡΑΦΑΗΛ
ΑΝΑΝΙΗΛ
ΠΡΟCΟΡΑΙΗΛ
ΧΑΒCΟΗΛ

C'est là le type d'inscription d'amulettes à noms d'anges, telle que nous la trouvons dans le *Retable de l'Agneau*.

Mais c'est surtout la *Virga aurea* qu'il nous faut interroger, car là nous avons les figures les plus caractéristiques de la

1. *Gemmarum thesaurus*, Nuremberg, 1720, f°.

Kabbale d'après le *Mehkar* (*Cheker*) *hassados* (*Chassad*), *l'Investigation des Bienfaits* : c'est d'abord l'étoile à six pointes, entre lesquelles sont les lettres du nom d'Adonaï, entourées d'un cercle où se lisent les noms d'AGLA, d'Edonel, de Deonel, de Gabel (fig. 2) ; puis l'étoile à cinq pointes appelée, dans la Kabbale, le *Bouclier de David*, sur lequel est inscrit TETRAGRAMMATON, également entouré d'un cercle où se lit la célèbre inscription inexpliquée[1], qui a été l'objet de tant d'études, SATOR AREPO TENET OPERA ROTAS, formule magique, remontant aux temps



Fig. 2. — Amulettes d'après la *Virga Aurea*.

les plus reculés, qui, sans fin, comme le serpent égyptien qui se mord la queue, peut être lue indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche. C'est par enfourchement qu'on y voit SATOR TENET OPERA, « le créateur gouverne tout ce qu'il a fait », avec le *Tetragrammaton*, centre de toute puissance.

Et dans ce domaine de la Kabbale, nous voilà entraîné sur une autre voie, quelque peu inattendue. En même temps que le chanoine Van den Gheyn constate que sur le double cintre

1. Voir Massip, *Bullet. de la Société archéol. du midi de la France*, 1905, p. 339. — Deonna (W.), *Rev. des Études grecques*, 1907, p. 365.

de la niche où la Vierge est assise, on peut lire une longue inscription qui commence :

Haec est speciosior sole

et se termine par

Speculum sine macula Dei,

tirée des versets 26 et 29 du chap. VII de *la Sagesse*, il aperçoit, dans le fond, des banderolles portant un assemblage de lettres qui ne sont pas des caractères hébraïques, et il se demande à quel alphabet ils appartiennent. Il est alors nécessaire de reproduire les deux symboles de la *Virga Aurea* où se trouvent



Fig. 3 et 4. — Caractères cryptographiques employés au moyen âge, d'après la *Virga Aurea*.

ces deux représentations de la Vierge, entourées de ces deux inscriptions en caractères cryptographiques, employés au moyen âge, et qui permettent de lire ce qui est écrit à l'entour.

La première que voici, est « *Speciosior sole*, écrite en caractères *Virgilianum*. En l'épelant en langue grecque, nous avons : Ἐυπρεπίστερα ἡλιοῦ. C'est bien *speciosior sole* (fig. 3).

La deuxième, *Speculum sine Macula* (fig. 6), est écrite en caractères *Hieroglyphicum*. A l'épeler on a : ESOPTRON AKHLISTON. C'est donc du grec : ἐσόπτρον, miroir, ἀκήλιστον, sans tache.

On en trouvera certainement beaucoup d'autres. Car il y a

quelques années, ayant à étudier une de ces amulettes, la *Virga aurea* nous donnant, autour d'une *Salutation angélique*, ANSTAIAV DHLAFTA à déchiffrer, j'ai fini par découvrir que c'était « pleine de grâce » dans le haut-gothique de la Prière d'Ulfilas, apôtre des Goths au IVe siècle : *Fagino, anstaï auda-fafta frauja miþ þus* : « Réjouis-toi, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi. » (*Luc*. c. I, 28).

Enfin, voici que d'autres inscriptions cryptographiques doivent encore retenir notre attention.



Fig. 5 et 6. — Caractères cryptographiques employés au moyen âge, d'après la *Virga Aurea*.

L'alphabet *Babylonicum* (fig. 5) nous donne en langue grecque Ὑδραγωγός τοῦ Παραδείσου : c'est bien la traduction du latin : *Aquæductus Paradisi* (*Eccles*., 2, 4) ; pendant que l'*Hetruscum* nous donne la clé de l'inscription *Scala Jacob*, qui vraiment, au premier aspect, paraît être UMOTO, sans aucune signification (fig. 4).

Mais ici les langues orientales paraissent jouer un rôle très important. Autour de la Verge d'Aaron, en *Germano Rabbinicum* (fig. 8), nous déchiffrons *m*, θ, *h* : c'est *Matheh*, effectivement *Virga* en hébreu, et *a*, *h*, *r*, *n* = *Aharon*, tandis que la gravure du *Rabbinicum*, malgré de réelles difficultés de lecture, nous permet de trouver (fig. 7) : *ts*, *n*, *ts*, *n*, *p*, soit *tsintsenep*,

de *tsanan*, scutellum, *qzeb* = aureum, *akab* = ayant, *b, s* = *basar* = *comestibilis*, *m, n* = *mon* = manne : urne d'or contenant la manne nourrissante (*Hébreux*, 9).

Il serait donc des plus intéressants que le docte chanoine Van den Gheyn, le seul qui maintenant soit à même d'examiner les détails du célèbre tableau, voulût bien regarder si, par hasard, les inscriptions des banderolles ne correspondraient pas à quelqu'un des alphabets que je viens de reproduire.

Enfin *Yecic*, que nous lisons dans le pavage, que d'aucuns

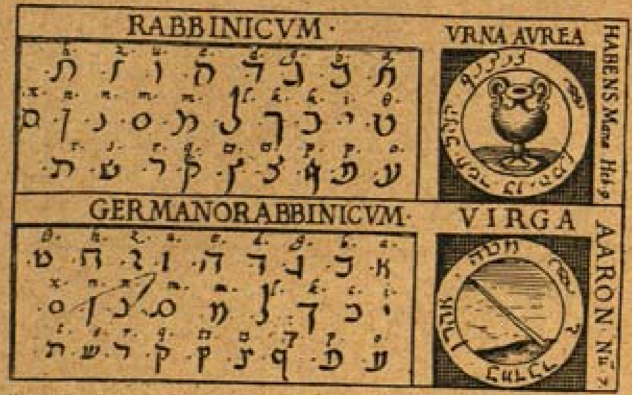


Fig. 7 et 8. — Caractères cryptographiques hébraïques employés au moyen âge, d'après la *Virga Aurea*.

ont pris pour la signature des Van Eyck, d'autres pour le nom de Jésus en Yeddish, est encore une amulette hébraïque : ישע, *jescah* = *salus*, salut, qui est en grec ἴασις et qui dans l'*Angélologie* se lit ישיש *iesis*, nom du « vent de la Terre » de la 3e *Tegoufah*, amulette de protection, comme ברך *abraxas*, « pierre de bénédiction », qu'il faut, dans le sens chrétien, rapprocher de Σωτήρ, *Salvator*, Sauveur, et du Christus medicus, que M. Monceaux étudiait dernièrement à propos d'une inscription du IVe siècle (*Académie des Inscriptions*, 1920) ; amulette de guérison, comme *Thebal*, de l'Anneau d'Ulger, qui est la transcription en caractères occidentaux de תעלה *tehalah*, *sanatio*, guérison (Mély, *Bullet. de la Société des Antiquaires de France*, 1916, 1919).

Tous les problèmes soulevés par cet admirable chef-d'œuvre sont donc loin d'être résolus. Hier, le savant M. Napoléon de Pauw, en relisant l'inscription et la rétablissant d'après les règles les plus élémentaires de la métrique poétique, dont aucun de nous n'avait tenu compte, il faut le reconnaître, ne nous apportait-il pas, au sujet de la commande du retable par Josse Vijd, un renseignement de haute importance ?

Je reprends avec lui l'inscription[1].

Pictor Hubertus e Eyck, major quo nemo repertus
Incepit pondus, quod Johannes in arte secundus
Suscepit laetus, Judoci Vijd prece fretus,
Versu sexta Maï vos collocat acta tueri.

Or, dans le troisième vers, au lieu de *lætus*, il lit, sur le tableau même, *fratri*, d'où alors, pour un vers léonin, s'impose à la deuxième fraction de l'hexamètre *freti*, au lieu de *fretus* : ce qui d'ailleurs rend l'inscription conforme à la métrique régulière : deux vers en *us*, deux vers en *i*. Dès lors, *freti*, au génitif, s'applique à Judoci Vijd, qui se dit ainsi « plein de confiance », quand Jean succède à son frère. C'est donc qu'il a commandé le tableau à Hubert, et qu'il a chargé Jean de l'achever ; et non pas Jean qui est joyeux et confiant de continuer l'œuvre, inachevée, à la mort d'Hubert.

Ainsi nous voyons, sans conteste possible, dans le *Retable de l'Agneau*, nombre d'inscriptions copiées sur des talismans antiques : telle, à Conques, la statue de sainte Foi était couverte de gemmes antiques amulettiques ; naguère je les ai étudiées. Toutes les formules que nous lisons ici sont prises sur des Abraxas, dont M. Bruston donnait dernièrement l'explication hébraïque : « Pierres de bénédiction ». Assurément les Van Eyck les ont connus, peut-être même les ont-ils vus dans le trésor du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui les protégeait tout particulièrement.

Ne disons donc pas que ces inscriptions sont « fantaisistes »,

1. *Bullet. de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. V (1921).

« sans signification ». C'est nous qui ne comprenons pas la mentalité encyclopédique du moyen âge, que notre spécialisation peut si difficilement pénétrer.

Gardons-nous bien surtout de suivre le conseil de Voltaire, qui écrivait à Rousseau : « Ce que tu ne comprends pas, rejette. » Vraiment, soyons plus scientifiques, et essayons de comprendre.

J'avoue d'ailleurs sincèrement que, si je n'avais pas eu les textes hébraïques, les références à donner, les photographies à publier, je me serais bien gardé de parler de choses qui, au premier abord, peuvent être traitées de véritables aberrations.

Mais, en réalité, c'est avec « ces petits faits vrais », comme disait Taine, relevés, classés, encadrés, que nous pourrons écrire une histoire sérieuse de l'art du moyen âge.

Et alors j'ai cru devoir, quand même, les signaler.

F. de Mély.

LES PLUS VIEILLES INSCRIPTIONS CANANÉENNES

On admettait généralement, jusqu'à ces derniers temps, que l'alphabet de vingt-deux lettres, connu sous le nom d'alphabet phénicien, d'où sont sortis, par une série d'altérations ou de modifications successives, les autres alphabets asiatiques, européens et africains, existait depuis mille ans environ avant notre ère, que c'étaient les Phéniciens qui l'avaient inventé peu de temps avant cette date et l'avaient ensuite répandu en Grèce, en Italie et sur les îles et les côtes de la Méditerranée.

C'est l'opinion que soutenait encore récemment un orientaliste allemand bien connu, M. Gressmann. « La science, écrivait-il en 1916, n'est pas encore en mesure de dire à quelle époque les Phéniciens inventèrent l'alphabet sémitique; on ne se tromperait pas beaucoup en fixant cette date, si importante pour l'histoire de la civilisation, au siècle qui va de l'an 1100 à l'an 1000. On sait qu'en 900 tous les peuples sémitiques des rives de la Méditerranée possédaient cet alphabet », etc.[1]. Or, au moment où le savant allemand s'exprimait ainsi, l'égyptologue anglais Flinders Petrie avait publié depuis dix ans une des très anciennes inscriptions découvertes par lui peu auparavant dans la région du Sinaï, en faisant observer que le groupe de cinq signes qui s'y trouve « est répété sur quatre monuments différents[2] » et doit être lu de gauche à droite; et il avait établi que cette écriture « était en usage sous la

1. *Revue de théologie et de philosophie* (Lausanne) 1916, p. 35.

2. En réalité, c'est un groupe de quatre signes qui est répété (cinq fois) sur ces quatre monuments. Le groupe de cinq signes (לבעלת) ne se trouve que deux fois. Et deux fois la première lettre (la proposition ל, à) est remplacée par l'article ה.

XVIII[e] dynastie égyptienne, 1 500 ans environ avant J.-C.[1] »

Il est vrai qu'il disait aussi que ces inscriptions étaient « en caractères inconnus ». Mais un ancien professeur français d'hébreu avait montré que ces caractères étaient tout simplement les caractères phéniciens ou hébreux sous une forme plus archaïque. Le *'aïn*, le *tav* et le *lamed*, répétés plusieurs fois, ne pouvaient laisser aucun doute sur ce point. En conséquence, il avait aussi émis l'opinion que ces monuments étaient des ex-voto à la déesse Hathor — dans un temple de laquelle ils avaient été trouvés, — en écriture et en langue hébraïques ou en un dialecte très voisin de l'hébreu. Il avait même reconnu le nom de cette déesse dans le mot עתר, qui suit (une fois seulement) le groupe signalé par M. Petrie.[2]

Quelques années après, en 1916, M. Alan H. Gardiner publia les autres documents du même genre et supposa, avec raison, que ce groupe de cinq lettres devait être lu לבעלת, *à Bahalath*[3]. Et il se trouve précisément que ce mot est suivi (une fois) des trois lettres עתר (Hathor), comme je viens de le dire. M. A. E. Cowley y reconnut aussi les mots hébreux אן (= אני) *moi*, et surtout על נעם *à cause de faveur*, ainsi que le nom de la déesse Tanit[4]. Quelques autres savants ont signalé en outre בן *fils*, נתן *donner*, גנז *trésor* (?), etc. De sorte que la plupart des lettres de l'alphabet sont maintenant identifiées; mais il s'en faut encore de beaucoup que ces textes intéressants et importants aient été lus et interprétés d'une manière exacte et complète.

C'est ce que je voudrais essayer de faire, d'après les photographies données dans un savant ouvrage récemment publié[5], qui sont en général plus nettes et plus claires que celles du *Journal of Egyptian archæology*.

1. *Researches in Sinaï*, 1906.
2. *Revue de théol.* (Montauban), 1911-12; *Bulletin des Antiquaires de France*, 1911.
3. *Journal of Egyptian archæology*, 1916.
4. *Ibid.*, p. 18.
5. R. Eisler, *Die Kenitischen Weihinschriften der Hyksoszeit*, etc. Freiburg im Breisgau, 1919 (entre les pages 28 et 29).

I

Deux noms propres.

Nos 347 et 348.

Un mot d'abord sur deux documents très courts qui offrent peu de difficulté.

Au-dessous d'une figure féminine, on voit, sur l'un, les trois lettres תנת, dans lesquelles on a reconnu aisément, comme je viens de le dire, le nom de la déesse phénicienne Tanit (?), si honorée plus tard à Carthage[1].

L'autre[2] porte deux mots qui pourraient être lus נתנה בעלת, mais plutôt נתן הבעלת[3], et signifient (sous l'une ou l'autre forme) : *Bahalath a donné*. C'était sans doute un nom propre d'homme comme *Natana-El*, *Dieu a donné*; *Iô-natan*, *l'Éternel a donné*, etc.

Les autres textes, qui sont un peu plus étendus, offrent aussi bien plus de difficultés. Quoique la plupart des lettres soient identifiées, il en est encore une ou deux qui sont douteuses, ou du moins dont la valeur ne semble pas avoir été déterminée jusqu'ici d'une manière sûre.

II

La double inscription de la statue.

No 346.

L'une des mieux conservées et des plus importantes de ces inscriptions se compose de deux textes différents. C'est au début du second qu'on a reconnu les deux mots על נעם, *à cause*

1. V. Eisler, *o. c.*, p. 50 (no 347). — Pourquoi ne pas prononcer plutôt *Ténat* (*la Donatrice*, R. נתן, *donner*)? 'Αθηνᾶ semble être le même nom, précédé de l'article.

2. Trouvé à Maghâra en 1869 par Palmer (no 348). V. Eisler, *o. c.*, p. 44.

3. Cf. l'inscription du Sphinx, etc. Le verbe étant *avant* le sujet féminin pouvait rester au masculin.

de bienveillance (*ou de faveur*), qui rappellent la formule phénicienne בש לנעם traduite en grec par ἀγαθῇ τύχῃ et qui signifie *Offrande pour* (obtenir) *bienveillance* (ou *faveur*), comme je crois l'avoir démontré dans mes *Études phéniciennes*. Or, la dernière de ces lettres est identique à celle que j'avais prise d'abord pour un *shin* dans le premier de ces deux textes, le seul qui me fût alors connu et même dans une reproduction incomplète. Elle s'y retrouve deux fois. Il en résulte que ce premier texte doit être transcrit comme suit :

On voit là d'abord le début de la même formule, puis, à la suite d'un petit espace effacé, בית לבעלת. On a supposé que deux ou trois lettres avaient disparu et l'on a essayé de restituer le texte en conséquence. Mais il me paraît bien plus probable qu'il n'en manque qu'une, un *'aïn*, et que le texte primitif, על ב[ע]נת, signifiait tout simplement : *A cause de faveurs* (au pluriel), *à Bahalath*.

Il faut remarquer, en effet, que la figure de serpent représentant le נ s'étend jusque tout près du ב. La lacune n'est pas assez grande pour comporter trois lettres ni même deux[1].

L'auteur de cet ex-voto l'offrait donc à la déesse en reconnaissance de certaines faveurs ou bienfaits qu'il croyait en avoir reçus.

Les trois lettres עתר se trouvant immédiatement après (les deux premières à côté l'une de l'autre[2], la troisième au-dessus), il est encore plus naturel de supposer que c'était là le nom de la

1. On y voit un ovale qui est peut-être un reste du 'aïn.

2. Elles sont séparées des précédentes par un trait, comme au n° 351 le mot unique de la deuxième ligne est séparé de la première. Cf. aussi le n° 349, etc. Cela montre qu'elles doivent être lues *dans le même sens*, comme dans ces autres textes.

déesse Hathor. On m'a objecté qu'en néo-punique ce nom est transcrit autrement (חמר ou עמר). Mais ma pensée n'est pas que ce mot, qui est *sémitique*, soit la transcription d'un nom propre égyptien ; je crois plutôt que le nom égyptien est la transcription du mot sémitique, lequel signifie *richesse* ou *abondance*, en araméen et quelquefois aussi en hébreu. De sorte qu'il faut traduire : *à la Dame de l'abondance* (ou de la richesse), comme dans un autre de ces documents la même déesse est appelée *la Dame des trésors* (ou du moins quelque chose de semblable)[1]. Les Égyptiens ont exprimé comme ils ont pu dans leur système d'écriture le terme sémitique, qui est devenu par abréviation le nom de la déesse, comme *Gad*, la Fortune, est l'abréviation de *Bahal-gad*. Que mille ans plus tard, les Carthaginois, le croyant égyptien, l'aient transcrit un peu différemment, ce n'est pas très étonnant. Ce qui le serait bien davantage, ce qui est absolument invraisemblable, c'est que le mot HTR, suivant immédiatement le nom de la déesse Bahalath, identique à *Hathor*, n'eût rien de commun avec le nom *Hathor*[2].

M. Eisler confirme lui-même mon opinion en constatant que « sur aucune inscription de l'ancien empire n'apparaît la moindre trace de la Hathor de Sérabît, laquelle est (au contraire) nommée dans toutes à partir de la XII[e] dynastie » (p. 155). D'où il conclut fort naturellement « qu'au temps de l'ancien empire le culte de la Bahalath indigène à la grotte sacrée ne fut en aucune manière pris en considération par les Égyptiens... Les inscriptions votives égyptiennes à la « Hathor de la turquoise » ne commencent qu'avec les inscriptions de la construc-

1. V. plus loin, p. 62.

2. Ce mot sémitique permettra peut-être d'expliquer le nom d'Astarté (עשתרת), identifiée aussi à Hathor et à Bahalath. Ne pourrait-on pas supposer qu'il provient de la contraction des deux mots עשתה עתר *Celle qui s'occupe de l'abondance* (R. aram. עשת *cogitavit*), comme *Melqart* est contracté de מלך קרת *le Roi de la Cité* (de Tyr), *Tarshish*, de Ταρτησσός, etc. ? עשתר parait encore dans l'inscription de Mesha, roi de Moab. Les Hébreux et les Phéniciens purent ajouter la terminaison féminine (עשתרת) d'autant plus facilement que le substantif עתרת était usité. V. Jér. 33, 6. De là *Astarté* en grec, en latin, etc.

tion du temple, au commencement de la XII[e] dynastie ». Et « tandis que les anciens documents du Sinaï sont des monuments de *victoire*, où les rois d'Égypte se sont fait représenter comme destructeurs des habitants des déserts, les envoyés des rois du Moyen et du Nouvel Empire ne cessent de répéter qu'ils sont venus et retournés en *paix* et ont rendu aux *dieux du pays* le culte qui leur était dû. Ce qui montre qu'au commencement de la XII[e] dynastie le rapport entre les Égyptiens et les indigènes subit un changement essentiel, qui coïncide avec la construction du temple de Sérabît. »

N'est-ce pas là reconnaître en d'autres termes que la déesse *Bahalath-Hathor* était une divinité sémitique (ce que ces deux noms montrent déjà suffisamment), avant d'être adoptée par les Égyptiens?

Quoi qu'il en soit, le mot עתר montre que le reste de l'inscription doit être lu de bas en haut, c'est-à-dire dans la même direction que tout ce qui précède[1].

Des cinq caractères qui suivent, le troisième seul est douteux. Mais presque tous les autres ayant été identifiés, il n'y a guère que le ף qui puisse entrer ici en ligne de compte. Et en effet cette lettre à la forme d'un *losange* comme en sabéen, avec une courte ligne droite dans le bas, ce qui représente assez bien l'ouverture de la *bouche* (peh), avec la commissure des lèvres (?). De là sont sorties très naturellement, par simplification, les formes postérieures[2]. Il faut donc lire מנף לז

Le מ est sans doute la préposition מן, *ex*, qui indique *de qui* provient l'ex-voto, et נף, le substantif hébreu archaïque qui signifie *corps* ou *personne* (Ex. 21, 3), comme le rabbinique et l'arabe נוף, *corpus*, *persona*.

1. Je m'abstiens, ici et plus loin, de discuter les opinions contraires : ce serait beaucoup trop long et fastidieux pour la plupart des lecteurs.

2. Le losange s'est conservé en sabéen. Seule la courte ligne droite a été supprimée.

Comment cette figure pourrait représenter un poisson et le *samek*, comme l'ont supposé quelques orientalistes, c'est ce que je ne comprends pas. Le *samek* (qui ne se trouve pas dans ces textes) a une toute autre forme. Nous trouverons bientôt deux autres exemples de ce losange = *peh*.

La plus importante des deux inscriptions paraît donc signifier : *A cause de faveurs à la Dame de l'abondance* (=Bahalath-Hathor), *de la personne de celui-ci*, c'est-à-dire de l'homme dont la figure est sculptée au-dessus.

Quant au deuxième texte, le plus court, on voit, à la suite de על נעם et au-dessous, d'abord une tête d'homme, de profil, puis à droite trois lignes d'écriture, allant de gauche à droite, qui me paraissent devoir être transcrites :

רב
בנב
ם

et signifier *chef de gens intelligents* c'est-à-dire, je pense, de sculpteurs habiles. Ce doit être, pour ainsi dire, la signature de celui qui fit la statue et y grava les inscriptions. Pour être capable de faire un tel ouvrage, il fallait naturellement des connaissances spéciales que peu d'ouvriers du même genre devaient posséder[1]. Je considère בנן comme le participe *palel* de בין *comprendre*, *savoir*, employé comme substantif[2].

III

L'inscription de Tannîm.

N° 349.

Le n° 349 présente trois lignes horizontales, qui paraissent devoir être transcrites ainsi, de droite à gauche :

אן תנם	Je suis Tannim (Dragon)
. בן אבנמי ?	fils de . . .
עאעם	. . . . .

1. J'ai cru d'abord qu'on pouvait lire רבן בנם *chef de constructeurs*, parce que le second *noun* touche au *beth*, qui est au-dessus. Mais l'autre lecture est plus naturelle et fournit un sens plus vraisemblable.

2. Il y a quelques exemples de tels participes sans *mem* préformant. Comme ce *palel*, la seule fois qu'on le rencontre, dans un texte fort ancien (Deut. 32, 10), paraît signifier *prendre soin de* quelqu'un, il serait peut-être plus exact de traduire chef de (gens) *soigneux*, c'est-à dire d'ouvriers à la fois capables et attentifs à leur ouvrage.

On a reconnu dans le premier mot l'hébreu אני *moi*. Mais le nom du père (ou de l'ancêtre) est obscur.

Au début de la deuxième ligne il y a, ici aussi, une figure d'homme âgé, qui a un aspect tout à fait respectable. Elle est indiquée ci-dessus par un point.

Les trois *aleph* de ce texte sont figurés par une tête de bœuf avec ses deux cornes. Et l'on sait que le nom de la première lettre de l'alphabet signifie *bœuf*.

Le reste de l'inscription est trop complètement effacé pour pouvoir être lu. Il y avait encore quatre ou cinq lignes, séparées par des traits comme les trois premières.

Pour n'avoir pas à revenir sur ce document, j'essaierai dès maintenant d'expliquer le nom du père. Nous verrons plus loin que, si l'article s'est conservé sous la forme d'un ה, comme en hébreu, dans הבעלת *la Dame*, il est représenté quelquefois par un א, comme en arabe (*al*). בן אבן peut donc signifier *fils du fils*, ou le petit-fils. — De qui?

Il y a à la fin de la ligne des restes encore assez visibles d'un ש. De sorte qu'il est permis de transcrire משע אעם, ce qui paraît équivalent à l'hébreu משיע העם *le libérateur du peuple*. Le premier mot est identique au nom du roi de Moab *Mesha* (משע), *libérateur*.

Tannim se vantait donc vraisemblablement d'être le petit-fils d'un héros qui avait rendu à son peuple quelque service éminent, comme Moïse, Josué, les Juges, Saül, David devaient le faire plus tard pour Israël Quel était ce peuple? On ne peut jusqu'ici que faire des conjectures plus ou moins vraisemblables à ce sujet. Mais, en tout cas, il parlait à peu près le même dialecte cananéen que les Hébreux et les Moabites (et sans doute aussi les Edomites)[1]. Nous pouvons appeler ce dialecte le *sinaïtique*, puisqu'il était usité dans le voisinage du Sinaï.

Voici maintenant deux prières adressées à un dieu.

1. Les habitants de cette région sont précisément nommés *Amou* en égyptien.

III

Prière pour les productions de la terre.

N° 351

Le long de la figure d'un dieu debout et armé d'un sceptre, on lit, aussi de droite à gauche :

. בצן שמש נבת ו
תקן

Le צ ressemble à un hameçon. Ce qui convient parfaitement au sens du nom de cette lettre, qui parait signifier un instrument de *pêche*.

Le ק ressemble à un 8 dont la boucle supérieure est plus grande que l'inférieure ; et la ligne gauche de celle-ci descend un peu au-dessous de l'autre, après l'avoir traversée. D'après Sayce, c'est le *Kouppou* babylonien, *filet d'oiseleur* [1], ou peut-être plutôt *piège, nœud coulant*.

Avant d'essayer de déterminer le sens de ces quelques mots, il importe de dire qu'ils sont précédés de la figure d'un homme assis, tête nue, penché en avant dans l'attitude de la prière, et séparé de la première lettre beaucoup plus que les diverses lettres ne le sont entre elles [2].

Ce texte me paraît signifier : *Quand le soleil pique, rétablis les productions de celui-ci*, c'est-à-dire du personnage figuré au début. Cf. la fin de l'inscription principale de la statue.

צן semble être l'infinitif construit du verbe dont le désert de Tsin, situé dans la même région, nous a probablement conservé le substantif. De la racine géminée צנן dérivent des substantifs désignant des *épines*. De cette même racine peut fort bien dériver celui qui signifie le froid (*piquant*) de la neige

1. Voir Eisler, *o. c.*, p. 108.
2. Ce n'est donc pas une lettre ni deux. Sa place est indiquée par un point dans la transcription.

(Prov. 25, 13). Et que la chaleur du soleil soit *piquante* comme le froid et comme les épines, cela est assez évident. Le désert de Tsin semble donc, d'après cela, signifier le désert de la chaleur piquante ou brûlante [1].

Le reste n'a pas besoin d'explication.

Ce texte est une prière adressée au dieu figuré à côté, prière bien naturelle dans une région torride comme celle du Sinaï. Ce dieu n'est pas le Soleil, puisqu'il est prié de remédier aux effets désastreux du soleil.

V

Prière pour un arbre.

N° 352.

Ce n'est pas seulement une figure d'homme qu'on voit quelquefois au début d'une inscription ou d'une ligne : le n° 352 montre une figure d'arbre qui ressemble à un cyprès [2], à côté duquel on peut lire assez clairement, encore de droite à gauche :

רתן ז
במש ו
נגתך עב
ת

Il n'est pas bien malaisé de reconnaître dans le premier mot (רתן) le רתם hébreu, rendu habituellement par *genêt*, qui croissait dans le désert au sud de la Palestine, et à l'ombre duquel se reposa et dormit le prophète Élie allant au mont Horeb (ou Sinaï) : I Rois 19, 4 et 5. La permutation du *mem* et du *noun*

1. Si le grand bouclier, nommé *tsinnâh*, pouvait s'expliquer d'une manière analogue, on réduirait à une seule les trois racines homonymes adoptées par les lexicographes. Ne pourrait-on pas supposer qu'il fut appelé ainsi à cause de sa forme qui était un peu *pointue* (par le haut)? Comme le casque à pointe! Ce serait alors une abréviation de מגן צנה *bouclier à pointe*.

2. On a cru que c'était un poisson aussi bien que le *peh*, auquel il ne ressemble guère pourtant.

est fréquente en hébreu : פדים et פדין, λυτρον, תנים et תנין, *dragon*, les pluriels ־ִים et ־ִין etc.

Seulement, d'après la forme qu'il a ici, l'arbre ainsi nommé devait être, non un genêt, qui a une forme très différente, mais un *juniper* (un *genévrier*)[1], comme a fort bien traduit saint Jérôme dans les trois passages de l'Ancien Testament où se trouve ce mot[2]. Diodore de Sicile dit aussi qu'en Arabie « les monts sont chargés de pins, de sapins, de cèdres, de genévriers », etc. (II, 49).

La principale difficulté de ce texte se trouve dans la deuxième lettre de la deuxième ligne, qui ne ressemble à aucune autre. C'est une petite croix (un *tav*), au-dessus d'une sorte de demi-cercle. Comme toutes les autres lettres de l'alphabet sont connues, excepté le ט et le ס, et qu'un *samek* est impossible à côté du *shin* suivant, c'est nécessairement un ט. Donc בטש. Ce verbe n'existe ni en hébreu, ni en araméen, mais on y trouve פשט et plus fréquemment פשט *expandit*. Or, dans un dialecte où l'on disait רתן au lieu de רתם, il n'est pas bien étonnant qu'on prononçât aussi par ב certains mots commençant par un פ dans les dialectes du Nord, comme l'arabe *bsṭ* correspond à פשט et l'hébreu *barzel* (fer) à laraméen *parzel*, etc. En hébreu même on trouve les deux formes בזר et פזר, בקע et פקע, etc.

Les deux premières lignes paraissent donc signifier : *Étends ce genévrier*. C'est une prière adressée probablement au dieu du soleil.

La troisième et dernière ligne présente un verbe *neutre*, נתך, qui signifie *se répandre*, puis un substantif, עב, qui désigne souvent en hébreu un nuage, mais aussi quelquefois une *forêt* (Jér. 4, 29[3]). Puisqu'il s'agit d'un arbre, c'est évidemment ce deuxième sens qu'il faut adopter ici[4].

1. Conifère du groupe des *cupressinées*.
2. Les deux autres sont Ps. 120 et Job, 30, 4.
3. Ce qui est fréquent en araméen et en arabe. V. le *Thesaurus*.
4. M. Gardiner a cru voir ici *Bahalath*, en lisant de gauche à droite. Mais la troisième lettre (en comptant dans ce sens) est un *kaph* et non un *lamed*. Et cette prière s'adresse à un dieu et non à une déesse.

J'ai cru d'abord que ce verbe était au *qal*; mais il y a deux נ au-dessus du ת. C'est donc un parfait *niphal* dont le נ radical ne s'est pas assimilé à la lettre suivante, ce qui se rencontre quelquefois pour cette racine et pour quelques autres du même genre[1]. Il faut donc traduire :

et qu'il se répande (ou s'étale) en *forêts*[2],

c'est-à-dire au point de produire des forêts[3]. Cf. dans le Chant de Debora : « Je me levai (ou plutôt *tu te levas*) *mère en Israël* », c'est-à-dire au milieu d'Israël ou en tant que mère, ou afin d'être une mère pour lui.

Celui qui offrit cet ex-voto exprime donc le souhait que l'arbre qu'il venait de planter se développât, se propageât et formât bientôt des bois *sombres*, épais. Comme la précédente, une telle prière est bien naturelle dans une région brûlante, et pour la même raison : l'ombre des bois n'y est pas moins précieuse que les produits du sol.

A gauche du même texte on voit encore quelques lettres qui m'ont paru d'abord pouvoir être lues :

לנעם שמ[ש] *Pour* (obtenir) *la faveur* du (dieu) *Soleil*.

Mais les deux cornes qui surmontent la lettre que j'avais prise pour un *'aïn* indiquent plutôt un *aleph*, comme l'a vu M. Gardiner. En conséquence, il faut lire plutôt :

לנאם שמ[ש]

Pour un oracle du (dieu) *Soleil*,

c'est-à-dire pour obtenir la promesse de réaliser ce qui lui est demandé.

1. Cf. Héz. 22, 20. Jug. 20, 31. Jér. 3, 5. — Le long trait à droite n'est donc pas une lettre.
2. *Vav* conversif du parfait en futur ou en optatif, comme en hébreu et en phénicien.
3. Les Παιθηνοί mentionnés dans cette région par Ptolémée (V, 17, 3) n'auraient-ils pas reçu leur nom des *genévriers* qui croissaient en abondance dans leur pays? Et seraient-ils identiques aux *Retennou* des hiéroglyphes, comme le pense M. Eisler? (p. 136). Cf. la région arabe nommée *Diqld* (*palme*). Gen. 10, 27, etc.

La prière était donc bien adressée au dieu du soleil. Nous verrons encore une troisième prière un peu plus loin.

VI

Ex-voto pour les jeunes gens de Goshen.

N° 353.

Ce document se compose de trois lignes, dont les deux premières doivent être lues de haut en bas ou de gauche à droite, puisqu'au bas de la première on lit clairement בעלת et au haut de la deuxième : .. אגנז, ce qu'on a traduit par *la Dame des trésors* (?). Mais la troisième doit être lue dans l'autre sens, vu qu'elle porte non moins clairement au début : כל עלל לגשן *tout jeune homme d* (= de) *Goshen*. Des trois ל qui se suivent, le second seul est indistinct, mais il serait difficile de lire autrement.

La mention de la contrée habitée jadis par les Hébreux sur la frontière orientale de l'Égypte n'a rien de surprenant dans une région si voisine. Nous en verrons un second exemple.

Le reste est bien difficile à lire. Je crois cependant pouvoir proposer la transcription suivante :

זת בקבם שנת בעלת
אגנז ולפן צלתה תחת
כל עלל לגשן נתתה ‹‹

La lettre qui suit le premier ב est pareille au ק du n° 351. Elle est seulement retournée, comme la direction de l'écriture.

Celle qui suit le deuxième ב ressemble à un *mem*.

Je considère קבם comme le pluriel de l'hébreu קֻבָּה (Nombr. 25, 8), très usité en araméen et en arabe. Il désigne ici, je pense, les *chambres* ou salles du temple de Bahalath-Hathor[1]. Cf. Ps. 84 : Que *tes demeures* sont aimables, Éternel ! etc

Quant à שנת, il me paraît composé du ש préfixe, qui se lit

1. On sait qu'en hébreu certains substantifs féminins prennent au pluriel la terminaison masculine, et certains masculins la féminine.

déjà dans le Chant de Debora, et du participe féminin du verbe נאת *habiter*, écrit avec orthographe défective, comme זת = h. זאת, etc.[1].

La première ligne semble donc signifier :

Ceci dans les salles qu'habite la Dame.

On a cru lire au début de la seconde אגנזים et l'on a traduit en conséquence *la Dame des trésors*. Il m'est impossible d'apercevoir ni *yod* ni *mem* à la suite de la quatrième lettre. Et d'ailleurs, les pluriels masculins בננם et קבם, אן pour l'hébreu אני, *moi*, etc., montrent que l'orthographe pleine est bien peu probable dans ces textes[2]. Je traduirais donc plutôt :

... la Dame *de ce qui est caché*[3].

Je vois ensuite un *vav* avec ses deux pointes, un *lamed*, le *losange* où nous avons reconnu un *peh* et un *noun*. Donc ולפן *et devant*. On s'attendrait à trouver ensuite un ה, ce qui permettrait de traduire : *et devant elle*; et ce ה se voit bien, en effet, assez facilement, avec ses trois pointes en haut, comme ailleurs, mais un peu plus loin. Il y a donc ici encore un substantif. Et en effet, en regardant plus attentivement, on aperçoit le *hameçon* caractéristique du *tsadé*, puis un *lamed*, un *tav* et le *hé*. Donc ולפן צלתה *et devant son ombre*, c'est-à-dire devant sa protection[4].

La forme féminine de ce substantif se trouve aussi quelquefois en hébreu : *Tsillâh*, femme de Lémek, et *Tsilletaï*, nom d'homme, probablement contracté de *Tsillat-Iâh*, Protection de l'Éternel.

La ligne semble se terminer par deux *tav*, séparés l'un de l'autre par l'intervalle d'une lettre. Donc, sans doute, la préposition תחת. Je l'avais supposé même avant d'avoir pu lire ce qui précède, et voici pourquoi. A la suite de *tout jeune homme*

1. Cf. Nô-Amon, la demeure du dieu Amon (Thèbes), Διὸς πόλις, ναος, *temple*, etc.
2. V. aussi, immédiatement après, לפן pour לפני *devant*.
3. En particulier, ce qui est caché dans les profondeurs de la terre.
4. La deuxième moitié de cette ligne se rapproche graduellement de la précédente.

de Goshen (l. 3), il n'y a pas le verbe *nathan, a donné*, comme on pourrait s'y attendre, mais נתתה, *je l'ai donnée* (ou placée). Il fallait donc que la fin de la ligne précédente renfermât quelque mot comme בעד *pour* ou תחת *à la place de*... C'est cette seconde préposition qu'indiquent les deux *tav*. Donc :

... à la place de
tout jeune homme de Goshen je l'ai donné (ou mis).

Quoi? *Cela* (l. 1), l'objet offert en ex-voto. — Inutile de rappeler que le féminin, en sémitique, sert aussi pour le neutre.

La 1re personne du singulier est employée ici, comme au n° 349.

Deux traits verticaux semblent marquer la fin du texte et prouver aussi, par conséquent, que la ligne doit être lue de droite à gauche, bien que les deux premières courent certainement de gauche à droite.

Ajoutons que *Bahalath* ou plutôt *hab-Bahalath*, la Dame (Domina), paraît abrégé de *la Dame de l'abondance* ou *la Dame de ce qui est caché*, comme IaHVeH (Jehovah) est abrégé de IaHVeH TseBâôth, qui signifie, à mon avis, *Celui qui fait être les armées* (du ciel et de la terre), et Eshmoun, le dieu phénicien de la médecine, d'*Eshmoun shar-qodesh*[1].

La même déesse put naturellement être appelée aussi Hathor, du second élement de son nom qui signifie *abondance*, comme nous l'avons déjà dit.

VII

Prière pour Goshen.

N° 350.

Le nom de Goshen se trouve une deuxième fois, au n° 350, où, à la suite de deux lettres, on lit sans trop de difficulté, de haut en bas גשן. Au-dessous, on peut lire aussi, de bas en haut,

1. V. la dernière de mes *Etudes Bibliques, Ancien Testament*.

בשגע התבל *Quand le monde est furieux*, et, à la suite, encore deux ou trois lettres qui me semblent devoir être עלו *contre lui.*

Les deux lettres qui précèdent *Goshen* paraissent être את, c'est-à-dire le signe de l'accusatif devant les noms déterminés, par conséquent aussi devant les noms de pays. Il en résulte que l'inscription commençait à droite (non à gauche) et, sur la deuxième ligne, qui est séparée de la première par un trait, comme souvent ailleurs, devait porter un verbe *actif*, probablement à l'*impératif*, d'après l'analogie des nos 351 et 352. Ce verbe est malheureusement bien difficile à déchiffrer. Il devait signifier *protège* ou *délivre* ou quelque chose de pareil. La seconde lettre est certainement un ע; la première est bien indistincte, mais il y en a, je crois, une troisième, un ז, au-dessous de la deuxième, à peu près comme les deux ou trois dernières lettres de la ligne précédente forment une sorte de crochet.

J'en conclus que la première devait être un ה.

Donc העז, impératif *hiphil* de la racine עוז (ou peut-être עזז), qui signifie, en effet, *mets en sûreté* (ou *fortifie*).

Les trois premières lignes paraissent donc signifier :

Quand le monde est furieux contre lui,
mets en sûreté
Goshen.

Et la quatrième, celle qui est en face de la deuxième, comme la troisième est en face de la première? Sur la quatrième on voit une figure d'homme et une longue feuille ou tige sortant du sol, puis au-dessous de la figure et à côté de la tige la lettre ו (et). Ce qui me paraît signifier : *homme et plante*, c'est-à-dire gens et productions agricoles (de Goshen).

Une telle prière conviendrait assez bien aux habitants du pays de Goshen, c'est-à-dire peut-être aux Hébreux, à cette époque reculée. Cependant les Hébreux pouvaient ne pas être les seuls habitants de cette région. En tout cas, la requête ne s'adressait pas à Iahveh. Mais il faut considérer que ces documents sont

antérieurs à l'époque de Moïse, qui réveilla chez son peuple la foi au Dieu unique des ancêtres[1]. Quoi qu'il en soit, le nom *Goshen* se trouve deux fois, dans ces quelques documents. Le fait est assez important pour être constaté.

VIII

L'inscription du Sphinx.

N° 345.

Sous la figure d'un sphinx se voient deux lignes d'écriture. Celle de gauche porte assez distinctement, de gauche à droite, לבעלת *à Bahalath.* Et celle de droite paraît porter aussi הבעלת. Mais ce qui précède, dans les deux cas, est bien difficile à déchiffrer.

Devant ce ה on voit assez clairement un *vav*, devant ce *vav* une sorte de triangle qui ne peut être qu'un Δ, et devant ce *daleth* une lettre qui a la même forme, si ce n'est qu'elle n'est pas fermée par le bas, ce qui est aussi quelquefois le cas du *beth*.

Donc דדו הבעלת, *Dodo-hab-Bahalath*, qui me paraît être un nom propre d'homme signifiant l'ami de *Bahalath*, comme *Dodavahou* (2 *Chron*. 20, 37) = l'ami de *Iaho*[2].

Le sens de ce nom se rapproche beaucoup de celui du nom gravé en hiéroglyphes sur le même monument et qui paraît signifier : *Aimé de Hathor, la Dame des turquoises*[3].

Quant à la deuxième ligne, la première lettre est sans doute un *yod*, mais la troisième ne peut être qu'un *beth*, qui est suivi d'un *vav*. J'en conclus que la deuxième doit être un *hé*, dont une pointe a presque disparu. Donc יהבו לבעלת

(Dodo-hab-Bahalath) *l'a donné* (ce sphinx) *à Bahalath*.

Encore un ex-voto.

1. Le *Sauveur du peuple* du n° 349 serait-il Joseph, qui sauva son peuple de la famine en l'autorisant à s'installer en Goshen?
2. Nom altéré. Le nom *Dodo* est assez fréquent dans l'A. T.
3. V. Eisler, *o. c.*, p. 29.

IX

Ex-voto d'une femme.

N° 354.

Des deux lignes dont se compose ce document la première est indéchiffrable. Mais quand on a reconnu dans le losange la lettre פ, il est facile de lire, à la seconde, le mot פז *or fin*, qui convient assez bien à un ex-voto. D'après cela, cette ligne me paraît pouvoir être lue, de gauche à droite

נ[ת]נת לה פז ז

elle lui a donné cet or fin.

La ligne précédente contenait donc vraisemblablement le nom d'une femme et celui de la déesse (ou du dieu?) à qui elle faisait cette offrande.

A la fin de cette ligne, à gauche, il me semble distinguer le mot נעם *faveur*, peut-être על נעם *à cause de faveur*, comme aux inscriptions de la statue[1].

X

Une figure de femme.

N° 355.

Enfin, de ce dernier document, il ne reste qu'une figure de grande dame avec un petit enfant debout sur ses genoux, devant laquelle on voit un ב, probablement suivi d'un ת (*fille de...*), comme nous avons vu plus haut devant une figure d'homme le mot בן *fils de...*

Tel me paraît être le sens des textes cananéens découverts dans la région du Sinaï.

Nous y avons constaté quatre ex-voto et trois prières. Un huitième ne porte plus que le nom et la figure de l'offrant et le

1. Dans ce cas, c'était une inscription *boustrophédon* : de droite à gauche, puis l'inverse.

titre de son grand-père. Et du dernier, il ne reste que le mot בת *fille de...*

XI

L'ALPHABET SINAÏTIQUE, LE PLUS ARCHAÏQUE CONNU.

De ces divers documents résulte l'alphabet qu'on trouvera plus loin, auquel il ne manque que le *samek* pour être complet.

La forme archaïque d'un grand nombre de ces lettres, qui diffère beaucoup des formes qu'elles ont revêtues plus tard, suffirait, à elle seule, à prouver que ces monuments sont bien plus vieux que les plus anciens de ceux qui portent des inscriptions phéniciennes, hébraïques, moabites ou araméennes. L'*aleph*, qui signifie *bœuf*, y est représenté par une tête de bœuf avec ses deux cornes, le *beth*, *maison*, par un carré souvent avec une ouverture, plus ou moins grande, sur un côté, le *resh*, *tête*, par une forme presque ronde, figurant une tête d'homme, le *'aïn*, *œil*, par un œil humain, le *peh*, *bouche*, par une sorte de losange, figurant la bouche, comme nous l'avons montré plus haut, etc. Le *mem* (maïm), *eau*, est figuré par une ligne ondulée, à quatre pointes, qui furent plus tard réduites à trois[1]. Le *noun*, *poisson*, a la forme d'un *serpent*, mais on sait qu'en éthiopien cette lettre a conservé le nom de *nahas*, qui signifie *serpent*. D'où il est sans doute permis de conclure, d'abord que les Araméens ne sont pas les inventeurs de l'alphabet, et ensuite que, quand ils l'adoptèrent, le nom du ser-

1. Le *yod* (dont il n'y a malheureusement qu'un exemple) est figuré par une ligne à peu près horizontale d'où sortent les doigts de la *main*. Mais il faut avouer que les deux de gauche sont bien peu visibles.

Le *kaph*, qui signifie aussi *main*, est figuré par une ligne verticale, représentant sans doute un bras levé, d'où sortent trois doigts seulement, et prêt à *saisir* un objet. Cf. la locution mettre la main (kaph) sur quelqu'un ou quelque chose.

Le *daleth*, (dont il n'y a aussi qu'un exemple, peut-être deux) semble représenter une tente avec la *porte* ouverte à la partie inférieure. Ce signe devint ensuite un triangle, comme le *beth* est devenu un carré sans ouverture, dans bien des cas.

pent étant tout différent dans leur langue, « ils jugèrent indispensable de donner à ce signe, sans en changer la forme, le nom d'un animal, ne différant pas trop du serpent, qui, en araméen, commençât par cette lettre »[1].

Plus tard, la forme de la plupart de ces lettres se modifia plus ou moins en devenant plus cursive; mais quelques-unes, comme le *'aïn*, le *tav*, le *lamed*, le *kaph*, etc., ont à peine varié pendant bien des siècles et n'ont pris une forme sensiblement différente que très longtemps après.

Excepté le *samek*, nous avons constaté dans ces textes toutes les autres lettres, même le *kheth* (une fois); il est seulement un peu effacé; mais il se voit, très distinct, sur un vieil ustensile en bois, trouvé en Égypte, qui porte le nom bien connu *Akhitob*, qui était sans doute celui de son possesseur[2]. — Le *hé* semble aussi employé, sous une forme un peu différente, ainsi que quelques autres lettres, sur des fragments de vases noirs très anciens trouvés aussi en Égypte[3].

La direction de l'écriture et des lettres est tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. On sait que plus tard elle se fixa dans la direction de droite à gauche et ne changea plus. Cela aussi est une preuve de la haute antiquité de ces monuments.

D'après l'Anglais Flinders Petrie qui les a découverts, ils datent, en effet, de la « XVIII[e] dynastie égyptienne, 1.500 ans avant J.-C., cinq siècles avant la plus ancienne inscription phénicienne connue » et plus de deux siècles avant l'époque de Moïse. On peut juger par là de leur importance pour la philologie et l'archéologie sémitiques et pour l'histoire ancienne des peuples de l'Orient.

1. *Recueil de l'Académie des sciences, etc., du Tarn-et-Garonne*, 1917, p. 89.

2. Le *teth* et le *yod* ne s'y trouvent aussi qu'une fois; le *qoph* et le *tsade*, deux fois, les autres lettres assez souvent. — Dans le nom *Akhitob*, l'*aleph*, le *teth* et le *beth* ont une forme assez différente de celle des mêmes lettres dans les inscriptions du Sinaï. V. la reproduction de ce nom propre à la fin du livre de M. Eisler, p. 172, et à la fin de cet article, où l'on trouvera aussi les plus importants de ces divers documents.

3. V. Eisler, *o. c.*, p. 126 et 172.

XII

Le dialecte sinaïtique.

Quant à la langue ou plutôt au dialecte révélé par ces documents, il est si voisin de l'hébreu antique qu'il est difficile de l'en distinguer. Quelques mots seulement en diffèrent un peu : רתן au lieu de רתם *genévrier*, בטש au lieu de פשט *étendre*; quelques autres sont plus usités en araméen qu'en hébreu. Mais le pluriel masculin est ם, comme en hébreu et en phénicien, et non en ן, comme en moabite et en araméen. — Le pronom suffixe de la 3e personne du singulier est ו pour le masculin et ה pour le féminin, comme en hébreu, tandis qu'il est en ה pour le masculin, en moabite; ce qui est assez rare en hébreu. Nous avons cru constater aussi le *shin* préfixe.

Le féminin singulier a conservé la terminaison archaïque ת (בעלת), remplacée généralement par ה en hébreu, même dans l'inscription de Siloé.

L'article semble représenté tantôt par un *hé*, comme en hébreu (הבעלת), tantôt par un *aleph*, comme en arabe (אגנז, *ce qui* est *caché*, אבן *le fils*, אעם, *le peuple*).

On constate dans ces documents, non seulement l'orthographe défective au pluriel masculin (בגנם, קבם), mais aussi אן pour אני, *moi*, לפן pour לפני *devant*. — Ce sont là aussi, naturellement, des marques d'antiquité.

Quant au peuple qui parlait ce dialecte et adorait dans ce temple, M. Eisler l'identifie avec les Kéniens qui habitaient cette région et avec lesquels les Hébreux firent alliance pendant leur séjour au désert ; et il se peut qu'il ait raison. Il faut observer seulement que leur nom ne se trouve sur aucun de ces textes[1], tandis que deux portent assez clairement celui de Goshen. C'était donc, en tout cas, la langue et l'écriture des

1. M. Eisler a cru le trouver au n° 353, écrit par un *kaph*, au lieu d'un *qoph*, mais c'est une erreur. V. plus haut la lecture et l'explication de ce document.

habitants du pays de Goshen, c'est-à-dire des Hébreux, déjà avant Moïse.

L'existence de ces vieilles inscriptions est d'ailleurs moins surprenante quand on apprend par Diodore de Sicile, qui avait habité plusieurs années en Égypte du temps de Jules César et qui dit avoir emprunté sa description de l'Arabie aux Annales royales d'Alexandrie et aux renseignements donnés par des témoins oculaires[1], que dans diverses régions de l'Arabie, et dans la presqu'île du Sinaï en particulier[2], il y avait des autels, des restes d'anciens édifices et des colonnes chargées d'inscriptions en caractères barbares, anciens et inconnus (III, 42-44), et que, dans des mines d'or situées sur les confins de l'Arabie et de l'Éthiopie, les rois d'Égypte forçaient les criminels à travailler sous la surveillance de soldats étrangers parlant des *langues différentes* de l'idiome du pays (III, 12). Il pouvait en être à peu près de même dans les mines de turquoises du Sinaï, près desquelles ces documents ont été trouvés.

D'après cela, les dialectes cananéens à nous connus peuvent se diviser en deux groupes : celui du Sud et de l'Est, qui comprend le sinaïtique, l'hébreu et le moabite; et celui de l'Ouest, qui comprend le phénicien et le punique ou carthaginois.

XIII

De l'origine de l'alphabet.

Les plus anciens monuments de l'écriture alphabétique se trouvant donc, non en Phénicie, ni en Palestine, ni en Syrie,

1. III, 38.

2. En un lieu nommé Φοινίκων (Jardin des palmiers), c'est-à-dire à la Fontaine de Moïse; voir Eisler, *o. c.*, p. 9. — « On y trouve un autel antique, bâti d'une pierre dure et portant une inscription en caractères anciens et inconnus. L'enceinte sacrée de cet autel est gardée par un homme et une femme, etc. — Il s'y fait tous les cinq ans une fête, où se réunissent tous les habitants d'alentour », etc. — Strabon ne parle pas de ces autels ou édifices à vieilles inscriptions.

mais beaucoup plus au Sud, il est permis de douter que les Phéniciens, pas plus que les Araméens, en aient été les inventeurs. Ces deux peuples ont dû incontestablement la communiquer vers l'Est, le Nord et l'Ouest ; mais ils devaient eux-mêmes l'avoir reçue du Midi, où, dans quelque tribu en relation avec l'Égypte, la vue des simplifications apportées à l'écriture hiéroglyphique par les caractères hiératiques et démotiques aura inspiré à quelque Sémite ingénieux l'idée d'en apporter une plus grande encore pour écrire sa propre langue.

La plupart des vingt-deux signes qu'il choisit pour cela figuraient primitivement l'objet dont ils portent le nom : une tête de *bœuf*, l'emplacement d'une *maison*, etc. Quelques-uns d'entre eux semblent avoir été empruntés aux hiéroglyphes égyptiens ; seulement, on leur donna la valeur de la première articulation du nom de l'objet en sémitique et non en égyptien. Ce sont l'*aleph* (bœuf), le *beth* (maison), le *vav* (*clou*), le *mem* (eau), le *noun* (poisson), primitivement *nahash* (serpent), le *'aïn* (œil), le *peh* (bouche), le *resh* (tête)[1], le *tav* (marque). — Le *yod* dérive probablement aussi de la figure hiéroglyphique de la *main*. Les doigts sont seulement séparés, tandis que sur les monuments égyptiens ils sont rapprochés les uns des autres.

Le *hé* semble provenir aussi de la figure hiéroglyphique représentant l'étonnement ou l'admiration : un homme avec les *deux bras levés* (et poussant une exclamation, *hé* !...) De là, *avec la tête*, les trois pointes de cette lettre levées *en haut*, dans ces inscriptions. Elles furent plus tard tournées sur un côté, soit à droite soit à gauche, suivant la direction de l'écriture : 𐤄 en sémitique, E en grec, latin, etc. Leur nombre n'a pas varié. Mais la ligne brisée représentant le corps de la personne a été supprimée. Ce qui n'a rien d'étonnant.

Le *lamed* (*lâvi* en éthiopien) a la même forme primitive

1. Le trait intérieur qui partage quelquefois la tête en deux s'explique par le signe hiéroglyphique, où la ligne intérieure sépare la figure de la coiffure. Quand le rond est plus petit, la ligne intérieure disparait. Comparez, par exemple, sur la double inscription de la statue עתר et רב.

qu'une lettre hiéroglyphique très usitée, qui ressemble à une *boucle*; et la racine לוה signifie précisément en hébreu et en arabe, *torsit, circumvolvit*. Il semble donc que, comme pour le *noun*, l'éthiopien ait conservé le nom primitif du *lamed*, dont la forme la plus archaïque n'a rien de commun avec celle d'un aiguillon (*malmed*).

Il se peut aussi que le *kaph*, qui représente une *main levée*, provienne de la lettre égyptienne qui représente *deux mains levées* et qui vaut précisément *ka*. La simplification serait assez naturelle[1].

Le *noun*, qui signifie *poisson* en araméen, ayant la figure d'un serpent, il en résulte que le peuple qui inventa l'alphabet appelait le serpent *nakhash*, comme les Hébreux.

Quand les Araméens l'adoptèrent, ils durent donner à cette lettre le nom de *noun* (nous avons expliqué pourquoi)[2]. Ils durent aussi ajouter au nom de la plupart des lettres la désinence *â*, qui chez eux tenait lieu de l'article. De là les noms *alpha*, *bêta*, etc., qui passèrent aux Grecs et se sont conservés jusqu'à maintenant.

S'il en est ainsi, la Grèce reçut l'alphabet, non des Phéniciens, comme on l'a dit si souvent, mais plutôt des Araméens ou Syriens, par l'intermédiaire des colonies grecques d'Asie Mineure, qui étaient naturellement en relations fréquentes avec les Araméens du nord, leurs voisins. Et cela est d'autant moins surprenant que c'est là aussi que prit naissance la litté-

1. Le *yod* représente la main étendue *horizontalement*, le *kaph* la main levée *verticalement* ou à peu près.

2. Cette appellation fut adoptée même par les peuples sémitiques qui nommaient le serpent *nakhash*, les Hébreux, par exemple. Mais elle ne le fut peut-être qu'à l'époque où l'hébreu cédait le pas à l'araméen. Les formes *beth* au lieu de *baït*, *yod* au lieu de *yâd*, *mem* au lieu de *maïm*, *resh* au lieu de *rosh*, etc., semblent indiquer aussi une origine araméenne. — Mais pourquoi *lamed* a-t-il pris la place de *ldoi*? et chez quel peuple? .. Et pourquoi les Samaritains appellent-ils cette lettre *labad*, qui en arabe signifie *laine*? V. Eisler, l. c., p. 32, note 3.

rature grecque, la poésie épique avec Homère, l'histoire avec Hérodote et la philosophie avec les sages ioniens.

On s'est demandé parfois comment certaines lettres grecques et sabéennes avaient pu dériver de l'alphabet phénicien, tel qu'il était connu jusqu'ici par les plus anciennes inscriptions, soit en ce dialecte, soit en moabite, en hébreu et en araméen. Comment, par exemple, le Λ, sous sa forme archaïque 1, a-t-il pu sortir du *lamed* 6? Et comment le Σ (forme archaïque 3) est-il sorti du *shin* ש? Le plus curieux, c'est que ces deux lettres ont la même forme en sabéen qu'en grec primitif, de sorte que la même question se pose pour l'origine de ces deux alphabets, si éloignés l'un de l'autre par la distance et la forme des autres lettres.

M. Praetorius en a conclu, du moins en ce qui concerne l'alphabet du Sud, que « cet alphabet et le phénicien étaient de très anciennes bifurcations d'une écriture encore plastique et non encore réduite à l'uniformité, mais qu'il est bien possible que les stages intermédiaires entre l'alphabet de Mesha et celui du Sud aient maintenant complètement disparu[1] ».

Cet alphabet primitif, dont le savant allemand postulait l'existence, a été retrouvé dans les inscriptions du Sinaï, où la forme des lettres se rapproche beaucoup plus que toute autre de l'origine première, parce qu'elle est aussi bien plus antique.

On voit maintenant que ces formes grecques et sabéennes datent d'une époque où les lettres pouvaient être placées presqu'indifféremment dans un sens ou dans un autre. Le *lambda* provient du *lamed* qui avait la boucle en l'air, et le sigma, du *shin* tourné à gauche ; de même en sabéen, tandis qu'en Palestine et en Syrie, ces deux lettres prirent ou conservèrent une position différente.

Il en résulte que les Grecs (comme aussi les peuples de l'Arabie) reçurent l'alphabet à une époque bien plus antique qu'on ne le croyait précédemment, quand on doutait généra-

1. *ZDMG*, 1909, p. 191. V. Gardiner, *art. cité*, p. 4.

lement qu'il existât du temps d'Homère. Mais en réalité l'*Iliade* et l'*Odyssée* supposent l'existence de l'écriture, non seulement à l'époque de leur composition, mais aussi à celle de la guerre de Troie et même avant [1].

XIV

De l'ordre des vingt-deux lettres.

Nous avons vu plus haut que le ט fut composé à l'origine par la juxtaposition du *tav* et du *'aïn*; il fut donc inventé après ces deux dernières lettres. Comment se fait-il donc que dans l'alphabet il ait été placé avant elles? Et, d'une manière générale, quel peut avoir été le principe en vertu duquel les vingt-deux lettres furent mises dans l'ordre dont témoignent les poésies alphabétiques des Hébreux?

Je ne sais si c'est une illusion, mais il me semble que, dans cet ordre, elles fournissent une série de mots qui forment une phrase, et une phrase qui a un certain sens. Divisées, en effet, de la façon suivante :

אב גד הו ז חטי כל מן סעף צקר שת

elles signifient : *Père* (c.-à-d. auteur) *de bonheur est celui-ci* : *celui qui met* (ou rend) *un pécheur de toute espèce partagé* (c.-à-d. incertain, hésitant)...

Seul le mot צקר ne s'explique pas par l'hébreu biblique. Mais il existe en arabe, où il signifie *rupit, percussit* (aliquem baculo) etc. Ce serait ici un participe passif signifiant *frappé* ou même *brisé*. Ce qui conviendrait assez bien à la suite de *partagé*. La racine קצר a un sens analogue en hébreu : *couper*. Et l'on sait que les interversions de lettres ne sont pas rares dans les langues sémitiques.

Celui qui agit ainsi à l'égard des pécheurs, *quels qu'ils soient* (meurtriers, voleurs, faux témoins etc.). est, en effet, une cause

1. Cf. *Iliade*, VII, 187, VI, 169; *Odyss.* I, 349, VI, 8.

de bonheur pour le milieu dans lequel il vit. Il les force par sa parole, par son exemple, par son autorité, à *réfléchir*, donc à hésiter à commettre le mal ; et, s'ils le commettent malgré cela, il les *frappe* ou les punit.

L'emploi d'un verbe conservé en arabe seulement plaide en faveur de l'origine *méridionale*, plutôt que *septentrionale*, de l'alphabet[1].

L'orthographe défective ou archaïque (הו[א], ז[ה], חמ[א]י et מ[י]ן) n'a rien de surprenant, non plus que le *yod* de חמי pour marquer l'état construit archaïque du singulier. Cf. les noms *Melki-tsédeq*, *Adoni-bézeq*, etc.

Cet ordre des lettres serait donc *fort ancien*, et il aurait été imaginé pour en *faciliter la mémorisation*, dans quelque *tribu arabe* dont la langue se rapprochait beaucoup de l'hébreu ; en d'autres termes, dans une tribu *parlant un dialecte fort semblable au sinaïtique.*

Décembre 1920.

Ch. Bruston

P. S. — M. Fl. Petrie a publié récemment deux documents nouveaux trouvés en Égypte[2]. L'un est un sceau où l'on voit, au-dessus d'un homme assis, tenant de la main droite une volaille grasse, une ligne horizontale de quatre lettres. De gauche à droite, les deux premières doivent, me semble-t-il, former le mot בת, *maison*. Les deux autres me paraissent représenter aussi le mot שר, *prince*. La forme de ces deux lettres se rapproche beaucoup de celle du *shin* et du *resh* dans les inscriptions du Sinaï et en sabéen[3]. Ce sceau semble donc

1. Le hameçon qui représente le *tsadé* indique sans doute la proximité de la mer Rouge, peut-être les bords du golfe élanitique, centre de commerce important dans l'antiquité, et non loin duquel il y avait, d'après Diodore de Sicile, un temple vénéré de tous les Arabes et, dans une île, « des fondements en pierre d'anciens édifices et des colonnes chargées d'inscriptions en caractères barbares » (III, 44), comme nous l'avons dit plus haut.

2. *Ancient Egypt*, 1921, p. 1 : *The alphabet in the XIIth dynasty.*

3. Le *resh* est même pareil en sabéen ; seulement il est retourné, comme la direction de l'écriture.

avoir été celui d'un fournisseur de bouche d'une *maison de prince*.

Le second de ces documents, trouvé à Kahoun il y a déjà 30 ans, en même temps que l'objet qui porte le nom *Akhitob*, consiste en quelques fragments qui, rapprochés, forment trois lignes d'écriture, dont la première et la troisième sont en hiéroglyphes et signifient, d'après M. Petrie :

An 29, 1er mois de Shemou[1]

et : *appartenant à la maison du roi.*

Les neuf lettres dont se compose la deuxième sont évidemment cananéennes et, sauf deux, se lisent sans difficulté :

x.גדן הפעוב...

Je dois constater cependant que M. Petrie propose une transcription bien différente.

Le *mem* ayant été reconnu ailleurs sous une forme pareille à celle de cette lettre en sabéen[2] et qui ne diffère pas beaucoup de celle du premier caractère, il me paraît clair que nous avons ici le nom de la ville cananéenne de *Meguiddo* (Zak. 12, 11).

Quant au deuxième, il ne diffère pas non plus très sensiblement du *kaph* sabéen[3]. Je lis en conséquence הפכו et je traduis :

Meguiddon renversèrent [des troupes][4] (?)
(appartenant à la maison du roi).

On voit que ce sens cadre fort bien avec celui des deux lignes hiéroglyphiques : la première indique naturellement la date de cette destruction de Meguiddo. Mais elle devait pour cela donner, dans la partie qui a disparu, le nom d'un roi égyptien, comme la deuxième devait contenir le sujet du verbe *renver-*

1. Saison de la récolte.
2. V. Eisler, *o. c.*, p. 127.
3. On ne voit pas d'ailleurs à quelles autres lettres ces deux caractères pourraient être identifiés avec quelque vraisemblance.
4. Ou peut-être *renversa et d[ispersa (?) N...]*.

sèrent. Or, un roi qui régna plus de 29 ans et dont les armées conquirent la Palestine au moins jusqu'à la hauteur de Meguiddo, doit avoir laissé quelques traces dans les monuments de son pays. Déterminer une telle date serait important à bien des égards, spécialement pour fixer l'époque où ce genre d'écriture était en usage en Égypte. Comme Thoutmès III (XVIIIe dynastie) régna 35 ans, remporta une victoire précisément à Magueddo, l'an 23 de son règne, parcourut ensuite la Syrie et la Phénicie, en l'an 29 poussa jusqu'à l'Euphrate et continua encore plusieurs années à guerroyer dans cette région, tandis que rien de semblable n'est dit de ses prédécesseurs ni de ses successeurs (jusqu'à Sésostris), il est vraisemblable que ce genre d'écriture était usité en Égypte déjà pendant la XVIIIe dynastie, vers l'an 1500, peut-être même plus tôt, vers l'an 1800, si ces documents datent de la XIIe, comme le pense M. Petrie. Les deux premiers rois de cette dynastie régnèrent en effet l'un et l'autre plus de 30 ans et protégèrent les frontières de leur empire à l'Est et à l'Ouest. Mais il est bien douteux que leurs armes aient pénétré jusqu'au milieu du pays de Canaan.

M. Daressy a publié aussi, en 1917, une étude sur une statue du Musée du Caire (N° 35.562)[1], dont « l'intérêt, dit-il, réside essentiellement dans l'inscription gravée sur le dossier et qui se compose de quatre caractères, en sens vertical, qu'on peut rapprocher de ceux des inscriptions du Sinaï. » Il a reconnu un ג dans le second de ces signes. « Le troisième est un rond, O », dans lequel il est surprenant qu'il n'ait pas reconnu aussi un ע. M. Ronzevalle l'a reconnu et a proposé, en conséquence, la lecture געש, qui est un nom de lieu mentionné dans l'A. T. : *Gaʿash*[2]. Seulement, le quatrième signe ne ressemble guère à un *shin*. M. Daressy y a vu une « imitation du serpent, qui, dans l'écriture sinaïtique, a la valeur du *n*. » Et c'est en effet

1. *Annales du service des antiquités de l'Égypte*, 1917, 1er fascicule, p. 80-85.
2. *Ibidem*, 3e fascicule.

la lettre à laquelle il ressemble le plus. La lecture serait donc גען, ce qui, prononcé *gahôn*, de la racine געה *mugir, crier*, avec la terminaison *ôn* [1], pourrait signifier *crieur* ou *héraut*.

Quant au premier caractère, dont « il ne reste qu'une (courte) hampe verticale », ce pourrait être sans doute « le reste d'un † (ת); » mais plus aisément encore celui d'un *zaïn* (ז). Ce qui pourrait signifier : *Celui-ci* [2] (est) *un héraut*. Et puisque « la première moitié de l'inscription manque », on pourrait supposer, d'après le n° 346 de celles du Sinaï :

[גף לז] [*La personne de celui-ci*] est un héraut.

D'après ces quelques documents, l'alphabet égypto-cananéen semble avoir revêtu successivement ou suivant les régions, pour quelques lettres seulement, deux formes assez différentes, l'une plus archaïque, l'autre plus récente. Voici cet alphabet, ainsi que celui du Sinaï. Il n'y manque que quatre ou cinq lettres. La première colonne représente l'alphabet sinaïtique, la seconde l'alphabet égyptien.

On y verra que cette écriture était restée bien moins près de son origine idéographique que celle qui était usitée vers la même époque dans la région du Sinaï.

C. B.

1. Cf. en hébreu récent *Gaôn*, un *grand*.
2. Cf. Les n°s 346 et 351.

= א	A
ב	B
ג	G
ד	D
ה	H (E)
ו	V (digamma grec, F latin)
ז	Z
ח	Kh (H grec)
ט	Th (Θ grec)
י	I
כ, ך	K
ל	L
מ, ם	M
נ, ן	N
ס	S
ע	' (aspiration forte)
פ, ף	P
צ, ץ	Ts
ק	Q
ר	R
ש	Sh
ת	T

SINAÏ

N° 346

N° 351

N° 352

N° 345

ÉGYPTE

V. p. 20.

V. p. 27.

V. p. 8

V. p. 29.

LE PRÉTENDU TOMBEAU ANTIQUE
DE NEUVY-PAILLOUX [1]

Entre Thizay (canton Sud d'Issoudun)[2] et Villesaison (commune de Neuvy-Pailloux, arrondissement d'Issoudun), dans le cours du troisième trimestre de 1844, le sieur Denis Barbou découvrait des murs dont il avait déjà constaté l'existence quelques années plus tôt, et pratiquait des fouilles dont il retirait des amphores et une quantité assez considérable d'objets de bronze et de cuivre. La gendarmerie avertit M. des Méloizes, inspecteur des monuments historiques de l'arrondissement d'Issoudun, qui se rendit sur les lieux, conclut une convention avec le propriétaire, continua les fouilles, fit de nouvelles découvertes et rédigea un rapport, qui, accompagné de six planches dessinées par M. de la Villegille et d'un commentaire par M. Thabaud de Linetière, parut l'année suivante[3]. Pour l'époque, le rapport peut être considéré comme satisfaisant, encore que quelques lacunes évitables soient regrettables, quand on voudrait pousser plus avant l'étude de cette découverte[4]. Quant à

1. Mémoire lu dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 13 mai 1921.

2. Les formes anciennes sont : *Taisei* (1213), *Tisay* (1250), *de Tizaio* (1288), *Tysay* (1392), *Thisay* (1461), *de Tysaio* (*1541*). Voy. Eug. Hubert, *Dict. histor. de l'Indre*, 1889, p. 187.

3. *Monuments historiques du département de l'Indre. Essai sur l'origine de l'antique tombeau de Neuvy-Pailloux par M. Thabaud de Linetière, précédé d'un rapport de M. des Méloizes sur la découverte de ce monument.* Châteauroux, Migné, 1845, in-4°, 6 pl. (*Rapport*, 10 p. ; *Essai*, 19 p.).

4) Ainsi, p. 4 du *Rapport*, après la mention des amphores, on lit : « quelques-uns de ces vases, d'une belle forme, portent des marques de fabrique », et la publication n'en reproduit qu'une, tracée en cursive (Pl. V, 2 et p. 10 de l'*Essai*). Si le dessin est exact, ces lettres, *Fr*, *c*, *cms*, n'offrent pas un sens clair.

l'*Essai sur l'origine*, la désillusion que la lecture procure à l'archéologue de notre temps s'explique aisément si l'on songe qu'il fut rédigé à une époque où l'influence « celtisante » de Lelewel et d'Henri Martin devenait de plus en plus grande. L'auteur de l'*Essai*, entraîné par des idées préconçues dans lesquelles quelques érudits contemporains l'encourageaient, ne craignit pas d'affirmer, malgré l'évidence apportée par les objets découverts, que le « tombeau » de Neuvy-Pailloux « n'était pas gallo-romain », mais qu'il appartenait « au siècle qui précéda la conquête », et, de plus, l'auteur concluait que le luxe du tombeau prouvait qu'il s'agissait d'un « homme considérable » et peut-être d'un « des derniers vergobrets de vieille race de la confédération biturige »[1].

Assurément, de telles opinions n'arrêteraient pas aujourd'hui notre critique et ce n'est pas l'erreur de date, commise par Thabaud de Linetière, qui motiverait les observations que je tiens à présenter à propos du monument découvert à Neuvy-Pailloux. Les archéologues qui ont eu à citer les objets trouvés dans ces substructions n'ont pas hésité, cinquante ans plus tard, à les attribuer à la période gallo-romaine; mais aucun n'a élevé de doute sur la destination de l'édifice[2]. Je ne crains pas d'assurer qu'une étude trop superficielle des circonstances de la découverte a conduit certains érudits à des conclusions qu'ils n'auraient peut-être pas proposées, si l'attribution de 1845 eût été mise en doute.

Le monument de Neuvy-Pailloux est-il un tombeau? Je réponds catégoriquement : Non.

La découverte ne perd d'ailleurs pas de l'intérêt qu'on y a attaché; mais il faut considérer différemment l'édifice et les objets découverts, dont quelques-uns ont une réelle importance.

1. *Essai*, p. 9 et 18, et *passim*. P. 19, inspiré par l'archiviste Lemaigre, M. Thabaud exposait une hypothèse d'après laquelle le défunt aurait pu être un druide.

2. M. Eugène Hubert (*Dict. hist. de l'Indre*, 1889, p. 132), bien que considérant le monument comme gallo-romain, a reproduit la mention « tombeau ». Joseph Déchelette a admis entièrement cette interprétation.

Examinons d'abord les raisons pour lesquelles le monument de Neuvy-Pailloux ne saurait être un tombeau.

J'ai à peine besoin de rappeler que les peintures murales, dont j'ai eu l'occasion de parler ailleurs[1], sont analogues à d'autres qui ornaient des constructions de la Gaule romaine. D'autre part, les fragments de vases rouges (Pl. V, 4. 5 et 6, avec marques, OFACV*ti*, SALV, etc.) ne peuvent appartenir qu'à l'époque romaine[2]. Aucun des objets découverts ne peut être considéré comme celtique ou gaulois[3]. Ce côté de la question ne saurait donc faire aucun doute aujourd'hui. Or, puisqu'il est bien établi que les constructions et les objets découverts à Neuvy-Pailloux appartiennent à la Gaule romaine, il faut naturellement se demander si l'on connaît une découverte analogue qui puisse être qualifiée de « tombeau ». Quel est le mobilier de Neuvy-Pailloux? En voici une brève description, en partie avec les termes du mémoire de 1845, en attendant que j'examine plus longuement quelques-uns des objets trouvés :

Cinquante-sept amphores de 0m,95 de hauteur, debout, pressées les unes contre les autres sur deux rangs.

Une « espèce de trépied en fer ». Trois vases de « cuivre ».

Un fond de vase de « cuivre », orné d'un médaillon avec figure de femme assise sur un quadrupède.

Une douille de « cuivre », ornée d'un relief qui représente une « figure de femme entièrement nue, portant sur l'épaule gauche une massue et une peau d'animal qu'elle relève de la main droite ».

Une plaque de bronze ressemblant à une agrafe de cein-

1. Adrien Blanchet, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913, p. 41 à 43. Dans la note 3 de la page 41 de cet ouvrage, j'ai déjà fait pressentir l'interprétation que je vais développer ici.

2. De ces marques, le regretté Joseph Déchelette a déduit, avec une précision peut-être trop rigide, que le « tombeau » de Neuvy-Pailloux devait appartenir à la haute époque de la période gallo-romaine (*Rev. archéol.*, 1903, I, p. 242 et 256-257).

3. La fibule, du style de la Tène II, a persisté jusqu'au temps des premiers empereurs romains (Déchelette, *loc. cit.*).

turon et ornée d'une figure d'homme assis, le bras gauche appuyé sur une lyre couchée; détails incrustés d'argent.

Plusieurs anses et objets de « cuivre ».

Parmi divers fragments de vases se trouvaient les restes d'un « énorme bassin de cuivre », d'une circonférence de 3 mètres environ, ayant peu de hauteur; il était soutenu par un cercle de fer très solide auquel étaient fixés deux grands et forts anneaux mobiles, de même métal et d'un diamètre de 14 centimètres.

Des fers de lance, très oxydés; divers objets de fer mal déterminés[1]. Trois cercles ayant 1^{m},05 de diamètre, formés de bandes de fer de 85 millimètres de largeur sur 8 millimètres d'épaisseur, sans « aucune trace de clous et paraissant avoir été soudés par rapprochement. » Deux grands verrous et plusieurs pièces de fer (gonds de porte probablement). Une serpe.

Deux « meules d'un moulin à bras, autour desquelles gisait une masse de matière noire, formée selon toute apparence par la décomposition du grain qu'on y avait déposé »[2].

Dans l'angle B (S.-S.-O.), on recueillit des os d'animaux de plusieurs espèces, parmi lesquels un grand nombre de défenses de sanglier.

Lorsque les fouilles furent continuées plus méthodiquement, on trouva, le long de la paroi O.-N. et les pieds touchant presque à l'angle septentrional, un squelette d'homme portant à un doigt une bague d'or dont le chaton était vide[3]. Ce squelette était en partie écrasé par la masse de terre et de débris tombés sur lui. A côté se trouvaient plusieurs flacons de terre blanche très fine, ainsi qu'un petit fragment de flacon de

1) Mémoire de 1845, pl. IV, 1 à 4, 6 à 7.

2. Même en 1845, on eût pu arriver à plus de précision. Le terme de *grain* est d'ailleurs très vague.

3. J'estime que la pierre de ce chaton devait se trouver dans les terres déblayées autour du squelette. Il est évident que ces terres, qui n'ont même pas donné une seule monnaie, n'ont pas été criblées comme il eût été possible de le faire. Si je présume qu'on eût dû trouver des monnaies, c'est parce que la présence d'un anneau d'or au doigt du défunt autorise à penser que l'édifice n'a pas été pillé dans l'antiquité.

verre blanc, mince; un instrument formé par une tige de fer recourbée et traversant deux rouleaux à gorge, en os, ressemblant à des bobines pour le fil; une fibule de bronze et des fragments de plomb.

On reconnut que la salle, presque carrée, de 4^{m},92 sur 4^{m},79, avec murs épais de 0^{m},50, avait été couverte d'un plafond soutenu par des poutres. En dehors de l'emplacement de la porte, gisaient une pioche de fer et un autre outil de même métal, formant bêche d'un côté et pioche de l'autre[1]. En avant de l'entrée, il était aisé de reconnaître l'emplacement de poutres, qui devaient soutenir un auvent recouvert en tuiles à rebords dont des débris ont été recueillis.

Le plan inférieur de l'édifice était à 4^{m},04 en contre-bas du sol ; les murs avaient 3^{m},04 de hauteur. Il y avait donc une couche de terre ou matériaux, épaisse d'un mètre environ, au-dessus de la couverture.

Les murs étaient constitués par un parement en petit appareil, à couches parallèles de 0^{m},13 à 0^{m},16 de hauteur sur 0^{m},13 d'épaisseur ; le reste de la muraille, du côté du terrain naturel, était formé par un blocage de pierres irrégulières.

Ces murs étaient revêtus d'un enduit composé de quatre couches : 1° 0^{m},025 de mortier de chaux et sable de rivière ; 2° 0^{m},006 d'un mélange de chaux et pierre calcaire broyée ; 3° couche d'un millimètre de substance fort dure, d'un gris-ardoise, supportant les couleurs de la décoration, qui est composée de la manière suivante. Un lambris peint, haut de 0^{m},57, à la base des murs, comportait une plinthe, de 0^{m},10, grise, bordée de deux filets noirs; au-dessus courait un bandeau, haut de 0^{m},46, d'un ton plus clair, sur lequel étaient peints en vert foncé, mais en différents tons, quatre types de feuillages ou bouquets (de céréales ?) répétés. Le lambris se

1. *Mém.* de 1845, pl. IV, n° 17. Cet outil est voisin pour la forme de celui du Musée des Antiquités nationales, n° 14587 (*Cat. illustré*, par S. Reinach, t. Ier, 1917, p. 273, fig. 277), mais c'est une pioche-herminette et non une pioche-pic. L'autre outil est une pioche en forme d'herminette (cf. n° 16244, *Cat.* précité).

terminait par une bande grise, ornée de filets noirs, entre lesquels étaient tracés des enroulements de même couleur, séparés par des rosaces en bleu-clair.

Le centre des murs, entouré d'une bordure verte de 0m,07 avec des filets rouges et jaunes, était noir, divisé en trois panneaux égaux par de larges bandes verticales d'un rouge foncé, ornées de filets jaunes et blancs. Ces bandes rouges étaient ornées d'un objet, peint en blanc, à longue tige, dont le sommet semblait comporter des tiges de suspension (pour lampes ou vases ?) ; au milieu, deux grappes de raisin avec pampres se rattachaient à cette tige. Le centre de chaque panneau noir était orné de fruits et d'oiseaux, dont les contours se détachaient dans un ton brun clair.

Parmi ces sujets, il y avait deux oiseaux (grives ?) et deux autres du genre échassier, dont l'un près d'un petit édicule, autel à fronton triangulaire, accosté de deux petits vases du type *præfericulum*, où une arcade ouverte laissait entrevoir une lampe allumée.

Le sol de la salle et du péristyle était couvert d'un pavement, constitué par une première couche de moellons calcaires de 0m,10, comprimés sans mortier, et sur laquelle reposait une seconde couche de 0m,07, formée de très petites pierres de même nature, réunies par un ciment de chaux et de sable et formant une surface plane et unie.

On avait accès à l'édifice par un couloir de 11 mètres, large de moins de 2 mètres, dont les murs, épais de 0m,40, étaient simplement enduits de mortier de chaux et de sable.

Examinons maintenant quelques-uns des articles du catalogue des objets découverts. Il y a d'abord les 57 amphores, hautes de près d'un mètre ; elles ont probablement contenu du vin, plutôt que de l'huile. Où, en Gaule, a-t-on jamais trouvé un véritable tombeau renfermant une telle quantité de vases de cette catégorie, et dressés soigneusement ?

Il y a ensuite les restes d'un grand chaudron, ayant trois mètres de circonférence. Si les anciens laissaient souvent aux

morts un mobilier destiné à leur usage dans le monde inférieur, il n'est pas vraisemblable que des Gallo-Romains aient consacré un récipient aussi important à cet usage funéraire.

Trois cercles de fer proviennent d'un ou de plusieurs tonneaux[1]. Dans quel véritable tombeau a-t-on trouvé des restes d'un tonneau?

Dans un angle de la pièce étaient des ossements d'animaux et surtout des défenses de sanglier. Remarquons qu'on a recueilli aussi des « fers de lance »; on pourrait sans doute dire plus justement des restes d'épieux.

On trouva une serpe à l'intérieur; mais à l'extérieur de la porte, dans le couloir d'accès, étaient une pioche et un autre outil analogue.

N'oublions pas le soin avec lequel avait été fait l'enduit sur lequel la décoration était peinte; c'était avec la même préoccupation de solidité et de perfection que le pavement avait été établi. Cela ne répond en aucune manière à la construction des tombeaux de l'époque romaine, qui n'ont jamais présenté non plus un auvent ou un péristyle.

D'ailleurs, en admettant que le personnage ait été assez considérable pour mériter un tombeau aussi vaste, pourquoi cet édifice eut-il ressemblé si parfaitement à une habitation réelle[2]?

Pourquoi encore le défunt aurait-il été placé dans un angle de la salle, sans apparat, au lieu d'être déposé au centre de la pièce, dans un sarcophage ou sur une sorte de catafalque[3]?

1. On sait que des tonneaux, semblables à ceux de notre temps, sont représentés sur des bas-reliefs de la Gaule romaine. Voy. en outre, pour les découvertes de restes de *tonneaux de bois de l'époque romaine*, J. Breuer, dans *Rev. des études anciennes*, 1918, p. 249 et s., et 1920, p. 207 à 209. Cf. le bas-relief d'Augsbourg (*Dict. des Ant. gr. et rom.* [Saglio-Pottier], fig. 1281).

2. Je sais bien qu'on peut citer des tombeaux (depuis les tombeaux lyciens) et des stèles funéraires qui rappellent l'habitation des vivants. Mais ici, il n'y aurait qu'une habitation réelle, dédiée à un mort.

3. Si l'on adoptait l'hypothèse peu vraisemblable de la chambre funéraire, il faudrait se reporter aux exemples que nous a laissés la vieille civilisation étrusque.

Pourquoi enfin, — et ceci est assez péremptoire pour emporter la conviction de tous, — a-t-on trouvé deux grands verrous au milieu du mur BE, à l'endroit où existait la porte de l'édifice? Ces verrous n'auraient eu aucune raison d'être, sur le côté extérieur de la porte, et où a-t-on signalé un tombeau fermé à l'intérieur?

Je conclus donc que l'édifice, retrouvé, en 1844, dans la commune de Neuvy-Pailloux, est une habitation de l'époque romaine[1]. Elle mérite d'ailleurs d'être examinée de nouveau, car elle est d'un type sans doute très rare, mais aisé à comprendre.

D'abord, d'après le plan de la partie supérieure de la première planche du mémoire Thabaud et des Méloizes, on voit que la construction antique a été découverte à peu près au sommet d'une éminence traversée du Nord-Est au Sud-Ouest par la grande route de Châteauroux à Issoudun. Or, on sait que, tout près de là, au nord de cette route, le soc de la charrue heurtait fréquemment des fondations de murs antiques, au milieu du XIX[e] siècle.

Par conséquent, l'édifice découvert en 1844 n'était pas isolé; il devait faire partie d'un ensemble de constructions plus ou moins similaires et, s'il a été retrouvé dans un état de conservation relativement satisfaisant, il doit cet état au caractère souterrain en partie qu'il faut lui reconnaître. Si l'édifice eût été placé sur le sommet même de la butte dans laquelle il a été découvert, il eût d'abord été exposé au vent du Nord-Ouest et, de plus, mal adapté à la conservation des liquides contenus

1. On ne peut élever d'objection sérieuse sur la présence d'un squelette dans les substructions d'un édifice qui n'est pas un tombeau. Je pourrais citer de nombreux cas de faits semblables. Dans le cas qui nous occupe, on peut supposer, avec une grande vraisemblance, que l'habitant a été surpris, alors qu'il reposait, par un incendie ou quelque autre accident comme l'effondrement prématuré du toit.

2. *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, par MM. de la Tramblais, de la Villegille et Jules de Vorys, Châteauroux, 1882 (2[e] éd.; 1[re] éd. 1854), p. 95 (dans cet ouvrage, l'édifice de Thizay est naturellement considéré comme un tombeau).

dans les cinquante-sept amphores. On peut conclure de la présence de ces vases que, si l'édifice n'est pas la boutique d'un négociant, il peut fort bien avoir été une sorte de pavillon, voisin d'une exploitation agricole, comportant des vignobles[1].

Ainsi s'expliquerait la présence de nombreuses amphores, celle des cercles de tonneaux et même celle du grand bassin de cuivre[2], sans oublier les outils, la serpe et les pioches, déposées à la porte, en rentrant d'une journée de travail, après laquelle le vigneron pouvait s'étendre dans un coin de sa chambre, sur un lit de peaux de bêtes peut-être[3]. On s'explique aussi que, dans un pavillon de ce genre, on rencontre des ossements d'animaux et de nombreuses défenses de sanglier, ainsi que les armes qui ont servi à tuer ce gibier.

Je ne cherche pas à commenter les débris des vases de bronze, remarquables pour l'élégance; je dirai seulement qu'on ne saurait être surpris de les retrouver dans une installation viticole[4]. Quant au manche décoré d'une figure de femme, il convient de faire remarquer qu'on y a reconnu ultérieurement une représentation d'Omphale[5]. La tête du bélier peut fort bien avoir terminé ce manche, ou appartenir encore à la patère dont le fond est décoré d'une figure d'Hygie.

Les masques ont été classés avec d'autres spécimens analogues, qui sont encore rares, bien qu'on en connaisse main-

1. Le pays d'Issoudun était renommé pour ses vins, au moins dès le XVI[e] siècle. Il devait posséder des vignobles bien antérieurement. A propos d'Issoudun, Jean Chaumeau a écrit : « .. la copiosité et abondance des bons et excellens vins ... ès environs de ladite ville » (*Histoire de Berry*, 1566, p. 256).

2. S'il n'était pas utilisé pour la cuisson des aliments, il a fort bien pu servir aux vendanges et les larges anneaux, qui y étaient fixés, pouvaient permettre le transport à l'aide d'une perche.

3. Je rappelle les meules entourées d'une « masse de matière noire ». Si l'on avait fait faire une analyse au moment de la découverte, on eût peut-être découvert que cette masse était composée de peaux et de pépins de raisin.

4. De même, pour la décoration, il faut rappeler le cellier de Rome retrouvé en 1789, où une pièce était ornée de peintures (*Dict. des Antiq. gr. et rom.*, s. v. *Cella*, p. 989).

5. Voy. Adrien de Longpérier, dans le catalogue cité plus loin dans l'Appendice.

tenant une quinzaine. Il faut d'ailleurs remarquer que ceux de Neuvy-Pailloux, de fer recouvert de cuivre[1], sont d'une technique unique peut-être pour ce genre d'objets. Je laisse de côté l'interprétation qui en a été donnée par un archéologue éminent[2], qui n'avait pas eu l'occasion d'étudier suffisamment le monument de Neuvy-Pailloux.

Les masques, recueillis dans ces substructions, auraient été découverts, en même temps que la plupart des autres objets de bronze et de fer, dans les fouilles accidentelles de Denis Barbou. Au contraire, le squelette, étendu dans l'angle septentrional de l'édifice, fut retrouvé, dans une couche inférieure du sol, lors des fouilles méthodiques dirigées par M. des Méloizes. Ainsi, les masques étaient éloignés du défunt. Puisqu'ils ont été recueillis dans une couche supérieure des terres, ces masques étaient probablement posés sur un meuble ou accrochés à une paroi du mur. Il résulte de ces circonstances, qu'aucun auteur n'a mises en relief, que les masques de Neuvy-Pailloux ne peuvent être funéraires. Remarquons en outre qu'aucun reste d'un autre squelette n'a été découvert au cours des secondes fouilles, qui ont été conduites avec un soin satisfaisant. Or, il est certain qu'on a recueilli un masque entier et une partie d'un autre. L'habitant du pavillon, exhumé en 1844, n'avait pas besoin de deux masques funéraires.

L'inventaire des masques, dits funéraires, d'ailleurs généralement ornés, doit donc être diminué de deux exemplaires qui nous intéressent particulièrement ici, et il faut chercher pour ceux-ci une destination différente.

La certitude est difficile à atteindre; mais si l'on se souvient

1. On n'a pas attaché assez d'importance à ce détail, qui suffit à créer une classe à part pour les objets de cette nature. Je sais qu'un masque de Nimègue est en partie de fer, en partie de bronze, avec un placage d'argent (Cf. James Curle, *Roman Visor helmet discovered near Nijmegen*, dans *The Journal of Roman Studies*, t. V, 1915, p. 81 et s.). Mais la technique de ce spécimen est encore différente.

2. J. Déchelette, *La sépulture de Chassenard*, dans la *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 238 à 242.

du nombre d'amphores, de la présence de tonneaux ou cuves et de quelques autres ustensiles, qui m'ont permis déjà de conclure que l'habitation devait se trouver au milieu d'une exploitation agricole et probablement de vignobles, on pourra supposer que ces masques ont pu être employés dans des fêtes bachiques ou encore pour protéger la figure au milieu de ruches d'abeilles[1]. Il faut signaler, de plus, que ces masques sont percés aux yeux, aux narines et entre les lèvres et qu'ils étaient munis de petits trous sur la bordure[2], trous destinés évidemment à fixer une étoffe, qui pouvait envelopper le reste de la tête, dont le visage seul aurait été couvert par la surface métallique polie.

Disons maintenant quelques mots de l'instrument muni de trois pieds, qui devaient tourner autour d'une tige terminée au sommet par un support à quatre branches. Au-dessous était un double crochet fixe, supportant deux systèmes mobiles, composés de deux crochets proprement dits, qui pendaient au bout de chaînettes à quatre anneaux. Entre ces deux chaînettes, il y avait encore deux anneaux passés l'un dans l'autre, reste d'un autre mode de suspension, sans doute différent des deux premiers (fig. 1).

Les auteurs du mémoire de 1845 ont considéré cette sorte de trépied comme ayant servi à la cuisine; les crochets auraient été destinés à soutenir une marmite au-dessus d'un foyer. C'est la première idée qui vient à l'esprit et certes elle pourrait se soutenir, car on connaît le chaudron d'Emmendingen

1. J'avais pensé à une influence électrique, produite par l'humidité du visage agissant sur les éléments métalliques différents des masques. Mais ce dégagement d'électricité, serait avec des appareils de ce genre, trop faible sans doute pour éloigner même des insectes. Je n'ai d'ailleurs rien trouvé, dans les *Scriptores rei rusticae*, qui vienne à l'appui de cette hypothèse.

2. Rappelons que deux grands masques de femme (?), en argent, provenant du trésor d'argenterie de N.-D.-d'Alençon (près de Brissac, Maine-et-Loire) et conservés au Musée du Louvre, ont également les bords percés de petits trous (A. de Longpérier, *Catal. des bronzes ant.*, p. 120, nos 539 et 540). On a supposé que ces masques avaient été fixés sur des statues de bois ou de bronze. Les circonstances de la découverte ne sont pas favorables à cette hypothèse.

(duché de Bade), qui était accompagné d'une chaîne de suspension à plusieurs crochets, dont les deux inférieurs pendaient au bout de chaînettes articulées[1]. Le tout formait un système de suspension, dont une expression plus simple est donnée par le spécimen trouvé à La Tène[2].

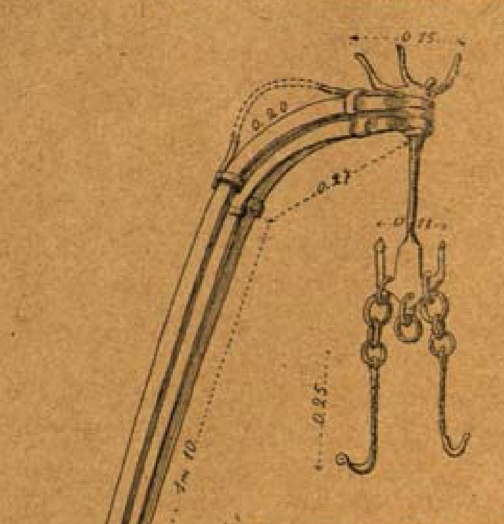


Fig. 1.

Mais ces chaînes, appelées improprement « crémaillères » par divers auteurs et qui appartiennent d'ailleurs à l'époque celtique, constituent un système de suspension qui diffère essentiellement de celui de Neuvy-Pailloux. Non seulement, dans ces spécimens celtiques, l'écartement des chaînes inférieures peut être réalisé dans des proportions beaucoup plus grandes, mais le sommet de la suspension se termine par un crochet, disposition qui rend l'appareil absolument pratique, puisqu'il suffit de soulever ce crochet pour emporter la chaîne supportant le chaudron[3].

L'ustensile de Neuvy-Pailloux repose sur un principe tout différent. Le système est intimement lié au support à trois

1. J. Déchelette, *Manuel*, II, 3e partie, 1914, p. 1420 et 1421, fig. 636 (d'après Wagner). Cf. II, 2e partie, 1913, p. 807.

2. E. Vouga, *Les Helvètes à La Tène*, Neuchâtel, 1885, p. 26, pl. XVIII, 17.

3. La grande suspension provenant de Vichy et conservée au Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye (S. Reinach, *Cat. illustré* I, 1917, p. 277, n° 25795; fig. 281, angle supérieur à droite; cf. *Rev. archéol.*, 1916, I, p. 233, pl. X) est absolument du type d'Emmendingen, considéré comme celtique.

pieds. Seuls, les crochets inférieurs auraient pu être détachés du double crochet fixe ; mais on comprend bien que cette double opération n'aurait pu être réalisée simultanément, si un chaudron eût été suspendu à l'aide des crochets inférieurs, car ces crochets, tendant à se rejoindre sur l'anse incurvée du récipient, devaient exercer une pression latérale sur cette anse et rendre la manœuvre malaisée. D'autre part, si l'on eût voulu enlever ces deux crochets l'un après l'autre, on aurait risqué de renverser une partie du contenu du chaudron.

On pourra objecter que les chaudrons celtiques d'Emmendingen, de Walscheid, de la Tène, de Port, de Brügg, de Chalon-sur-Saône, n'ont pas d'anse, mais sont simplement pourvus d'anneaux latéraux où l'on fixait les crochets de la chaîne de suspension. On peut admettre encore que les chaudrons gallo-romains ont conservé la forme générale de ceux de l'époque celtique. Mais il faut considérer que l'écartement des crochets, réalisable avec l'ustensile de Neuvy-Pailloux, aurait permis seulement d'utiliser ce support pour de très petits récipients.

Or, les fouilles de 1844 n'ont pas procuré de débris caractéristiques de petits chaudrons, mais seulement le grand bassin, dont le diamètre devait être légèrement inférieur à un mètre, dimension qui dépasse, de beaucoup, celle des chaudrons celtiques connus.

Remarquons que l'écartement des branches du « trépied » de Neuvy-Pailloux ne pouvait donner, et à la base seulement, qu'un diamètre atteignant $1^{m},30$. De ce fait, il faut conclure que ce trépied n'a pu être utilisé pour le grand chaudron trouvé dans les mêmes fouilles.

Le support à trois pieds mobiles a-t-il pu servir à quelque autre usage que la cuisine proprement dite? Je me permettrai de présenter une hypothèse, sans me dissimuler qu'elle pourra paraître singulière au premier abord. Mais il faut se souvenir que l'édifice de Neuvy-Pailloux paraît véritablement lié à la culture antique de la vigne.

Or, si nous considérons l'écartement normal entre les cro-

chets du support médian du « trépied », nous constatons que cet écartement, de $0^m,11$, correspond d'une manière très satis-

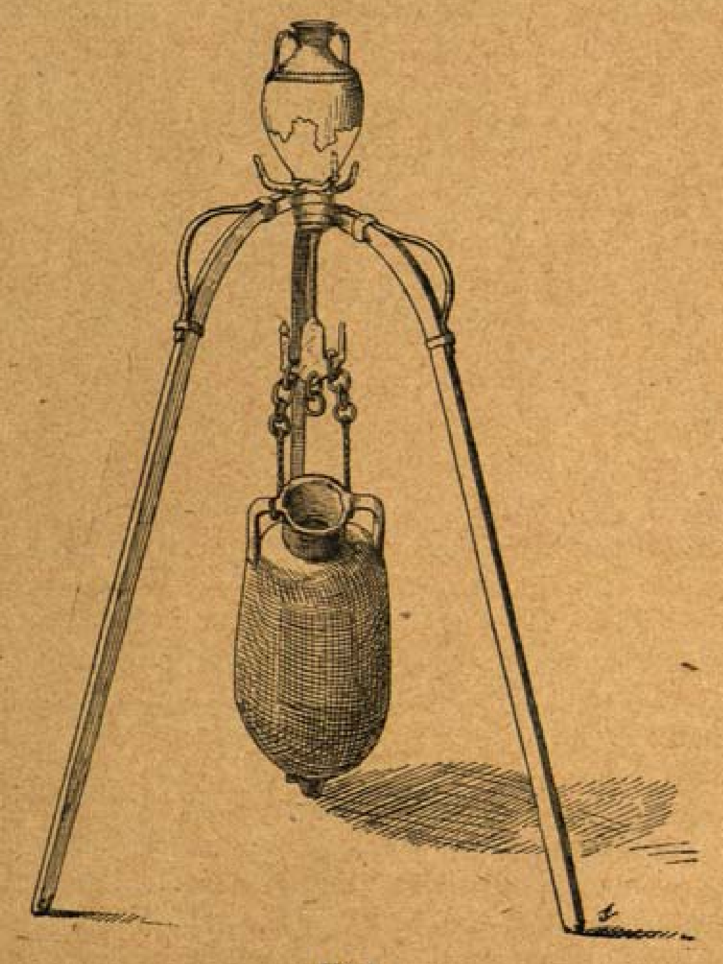


Fig. 2.

faisante à l'épaisseur du goulot d'une amphore romaine de taille ordinaire, telle que celles qu'on a trouvées, au nombre de 57, dans les substructions de Neuvy-Pailloux. Par conséquent, si les crochets du trépied eussent été fixés aux anses latérales d'une

amphore, celle-ci aurait été suspendue; on eût pu alors en verser le contenu, sans effort, en soulevant simplement la base qui, au repos, touchait le sol, ou ne le touchait pas, si le sol était légèrement creusé sous l'amphore[1] (fig. 2).

Au sommet du pivot des trois pieds mobiles était une sorte de support, composé de quatre branches, dressées comme des cornes de bovidés, et dont l'intervalle, de $0^m,15$, convient parfaitement au diamètre de divers vases de bronze, comme ceux qu'on a trouvés au même lieu[2]. Le vigneron aurait pu ainsi poser un vase au sommet du « trépied », avant de remplir ce récipient ou après l'avoir rempli.

Si cette interprétation[3] était acceptée, elle aiderait à compléter ce que nous savons de l'*apparatus* vinicole des anciens.

En tout cas, même en laissant de côté mon hypothèse relative au trépied, j'ose affirmer que, tout en n'étant pas un tombeau, le monument de Neuvy-Pailloux présente cependant un très vif intérêt, à cause des remarques qu'il suggère et qui changent l'aspect de cette découverte, peut-être trop oubliée aujourd'hui.

Adrien Blanchet.

1. La même solution aurait été obtenue si les pieds de l'appareil de suspension eussent été surélevés de quelque manière, à l'aide de planches, pierres ou briques.

2. *Rapport* de 1845, pl. V.

3. Contre cette hypothèse, on pourrait objecter qu'on ne connaît pas de scènes figurées, antiques, où paraissent des ustensiles analogues. Il est donc utile de rappeler une peinture de Pompéi dont je transcris la description : ... « presso la tavola sta una grossa anfora, mantenuta in piedi da una corda, che cingendone il ventre è raccomandata dall' una parte e dall' altra a due pali, poggianti sul suolo ed incrociati ad X. » (*Notizie degli Scavi di Antichità*, 1882, p. 322. Maison n° 6 de l'îlot 6). Cette grosse amphore, maintenue debout à l'aide d'une corde, fixée à deux poteaux croisés en x, me paraît présenter une disposition analogue à celle de l'interprétation que j'ai proposée. Je citerai encore un appareil, constitué par un trépied, qu'on voit dans une gravure du XVI[e] siècle représentant un office de cuisine. Au centre du sommet du trépied est suspendue un filtre (Gravure des *Opere* de Bartolomeo Scappi, édition de Venise, 1570; reproduite par Victor Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge*, t. I[er], p. 522). Bien que l'appareil soit signalé seulement à une époque relativement tardive, il peut être le souvenir d'un ustensile beaucoup plus ancien.

APPENDICE

Les objets trouvés près de Neuvy-Pailloux en 1844 ont d'abord été la propriété de M. des Méloizes, qui avait payé les dépenses des fouilles. En 1857, la famille consentit à céder[1] au Musée du Louvre la plupart des objets : elle ne conserve actuellement que les suivants[2] :

1° Une bague d'or dont le chaton (intaille ou camée) manque (n° 15 de la pl. V de la *Notice* publiée en 1845) ; 2° Un anneau de bronze (n° 16 de la même planche) ; 3° Une fibule de bronze (n° 17) ; 4° Une agrafe ? de bronze (n° 21).

Tout le reste aurait été livré au Louvre. Mais il est vraisemblable que les objets de fer en particulier se sont désagrégés progressivement, au point de devenir méconnaissables ; beaucoup de ces débris sont probablement détruits aujourd'hui, et c'est sans doute pour cette raison qu'il est impossible de retrouver l'objet dit « trépied » dont j'ai tenté de démontrer la grande importance. Cet objet figure, en effet, dans un ancien inventaire manuscrit, mais il ne peut être identifié aujourd'hui.

Voici les objets dont j'ai pu constater la présence au Musée du Louvre[3] :

1° Les deux masques (*Essai* de 1845, planche VI, 1 et 2 ; A. de Longpérier, *Cat. des bronzes*, éd. de 1879, n°s 695 et 696 ; A. de Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, t. Ier, *Les figurines*, 1913, in-4°, p. 14, n°s 4 et 49. pl. VIII).

2° Manche à tête de bélier, décoré d'une figure d'Omphale.

1. Par voie d'échange dont les éléments furent fournis par le département de la Chalcographie.

2. Je dois ce renseignement à M. Ponroy, Conseiller général du Cher et membre de la Commission du Musée de Bourges.

3. M. André de Ridder m'avait obligeamment communiqué tous les renseignements qu'il avait pu retrouver. Je regrette vivement de ne pouvoir remercier ce savant, enlevé trop tôt à nos études.

(*Essai* de 1845, pl. VI, nos 4 et 5; Longpérier, *Cat.*, n° 371; A. de Ridder, *Op. cit.*, p. 140, n° 3049).

3° Médaillon avec Hygie (?) sur un quadrupède (*Essai* de 1845, pl. VI, 3; Longpérier, *Cat.*, n° 331; A. de Ridder, *Op. cit.*, p. 178, n° 3469).

4° Applique avec Apollon (*Essai* de 1845, pl. VI, 6; Longpérier, *Cat.*, n° 74; A. de Ridder, *Op. cit.*, p. 179, n° 3480).

A. B.

LE COMMERCE DU PLOMB A L'ÉPOQUE ROMAINE

D'APRÈS LES LINGOTS ESTAMPILLÉS[1]

(*Suite et fin.*)

V

Bien que l'Afrique du Nord possédât quelques gisements de plomb[2] qui furent exploités à l'époque romaine, certains même

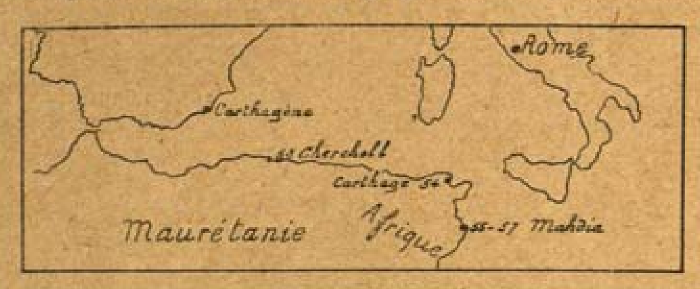


Fig. 12. — Carte de l'Afrique du Nord.
Emplacement des trouvailles de lingots de plomb estampillés (n[os] 53-57).

dès l'époque punique[3], les lingots recueillis sur ses côtes, à Cherchel et à Mahdia (voir la carte ci-jointe, fig. 12), étaient

1. Voir la *Revue* de novembre-décembre 1920, p. 211-244, et de janvier-mars 1921, p. 36-76.
2. Il existe près de Tunis une « montagne du plomb », Djebel-er-Reças.
3. Cf. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, I, Paris, 1884, p. 256-257. — La correspondance de saint Cyprien (*Epist.*, 77-80) parle de chrétiens condamnés *ad metalla*, sous le règne de Valérien, dans la région de Bagaï et de Sigus; il semble qu'il s'agissait plutôt de mines de cuivre et de carrières que de mines de plomb (Ed. Le Blant, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1894, p. 345-346; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, II, Paris, 1902, p. 25; H. Leclercq, *Les martyrs*, II, Paris, 1903, p. XXXII-XXXVI).

certainement d'importation étrangère. Toute la question est de savoir de quel pays ils venaient.

N° 53. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 10484. Trouvé en 1858 à Cherchel dans le port, en même temps que trois ou quatre autres saumons de plomb analogues dont les inscriptions n'ont pu être déchiffrées; maintenant au musée de Cherchel. En forme de parallélépidède tronqué. Longueur à la base : 47 cen-

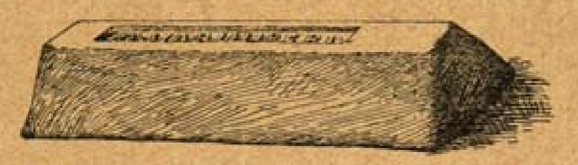


Fig. 13. — Lingot de plomb estampillé du Musée de Cherchel (n° 53).

mètres, sur 10 de largeur et 9 de hauteur; longueur à la partie supérieure : 43 centimètres. Poids : 34 kilos 500 (fig. 13)[1].

Q VARI HIBERI

Q(uinti) Vari(i) Hiberi.

L'estampille est frappée au nom d'un concessionnaire de la mine désigné par les *tria nomina* classiques au génitif. Cette rédaction, le *cognomen* Hiberus, les dimensions et le poids paraissent indiquer que le lingot sortait des mines romaines d'Espagne[2]. L'Espagne était la région productrice la plus voisine de l'Afrique, et le moment où l'exploitation de ses gisements fut le plus active coïncide avec l'époque la plus brillante de Cherchel, Iol Caesarea, sous le règne de Juba II de Maurétanie, contemporain et protégé d'Auguste.

N° 54. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 22656, 3. Petite barre de plomb, longue de 11 centimètres, large de 8, épaisse de 3,

1. Renseignements et dessin communiqués par M. Glénat, conservateur du musée de Cherchel.
2. Voir en ce sens P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, Paris, 1895, p. 67.

pesant 2.279 grammes, qui est donnée par son premier éditeur, le P. Delattre, comme une *massa* provenant de Carthage.

▭ EX ⌀

Nous ne citons cet objet que pour mémoire; il ne paraît pas appartenir à la même catégorie que les saumons estampillés de grandes dimensions.

M. Merlin a fait connaître en 1912 onze lingots de plomb qui ont été retirés par les scaphandriers des débris d'un navire antique naufragé au large de Mahdia, sur la côte orientale de la Tunisie, et qui sont conservés au musée du Bardo. Cinq d'entre eux sont anépigraphes : trois en forme de losange, mesurant 105 millimètres de longueur sur 57 de largeur, 40 de hauteur, et pesant respectivement 1.316, 1.357 et 1.383 grammes; un de forme tronconique, haut de 11 centimètres, large de 19 à la base et de 10 1/2 au sommet, pesant 17 kilos 200; un en forme de demi-cylindre, mesurant 45 centimètres de longueur en dessous, 41 en dessus, haut de 9 centimètres et pesant 31 kilos 300 grammes, avec une image de dauphin à gauche dans un cartouche, entre deux cartouches vides. Les six autres, de même forme demi-cylindrique et de mêmes dimensions que le précédent, portent des inscriptions; l'un d'eux a donné à l'analyse 98,60 °/₀ de plomb et 0,95 °/₀ de cuivre[1]. L'année suivante un quatrième lingot en forme de losange et cinq saumons estampillés demi-cylindriques, sont venus s'ajouter aux trouvailles de 1912[2].

N° 55. A. Merlin, *Mél. Cagnat*, p. 385 (*Ann. épigr.*, 1913, n° 147), et *C. R. de l'Acad.*, 1913, p. 475. Trois lingots, dont

1. A. Merlin, *Lingots et ancres trouvés en mer près de Mahdia (Tunisie)*, dans les *Mélanges Cagnat*, Paris, 1912, p. 383-397 (les articles antérieurs dont les autres trouvailles de Mahdia ont été l'objet sont indiqués en note à la p. 383).

2. A. Merlin, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1913, p. 475. Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*, 2ᵉ supplément, 1ᵉʳ fascicule (par A. Merlin), Paris, 1921, p. 158 (au total 12 lingots demi-cylindriques, dont un anépigraphe).

l'un pèse 32 kilos 180, les deux autres 32 kilos environ. Pas d'emblème. Estampille d'un seul tenant, en lettres assez grosses et étalées.

CN · ATELLI · T · F · MENE

Cn(aei) Atelli(i)[1] *T(iti) f(ilii) Mene(nia tribu).*

« L'inscription, ne comportant pas de *cognomen*, doit être plus ancienne que Sylla, car les surnoms se rencontrent ensuite d'une façon presque constante » (A. Merlin). La tribu *Menenia* est celle de *C. Utius, C(aii) f(ilius)*, également sans *cognomen*, mentionnésur un lingot de Carthagène (n° 10).

N° 56. A. Merlin, *Mél. Cagnat*, p. 385, et *C. R. de l'Acad.*, 1913, p. 475. Deux lingots, dont l'un pèse 32 kilos 730 et l'autre 32 kilos environ. Deux empreintes placées bout à bout, avec un petit intervalle entre elles :

a) L · PLANI · L · F · RVSSINI

b) *ancora*

L(ucii) Plani(i) L(ucii) f(ilii) Russini[2].

Les mêmes *tria nomina* avec la même filiation et une image de *draco* reparaissent sur deux saumons du Picenum, pesant 35 kilos (ci-dessous, n° 58), les mêmes *praenomen* et *nomen* et la même filiation, sans emblème, sur dix saumons de Sicile (n° 59). Un C. Planius est mentionné sur un fragment de plomb des environs de Livourne (n° 60). « Les Planii se rencontrent surtout en Narbonnaise et dans l'Italie méridionale (voir les tables du *Corpus*, X, XII); le *cognomen* Russinus est très rare » (A. Merlin).

1. A. Merlin avait lu d'abord, en 1912, *Cn(aeus) Atell[a D(ecimi?)] f(ilius)*. Les lingots découverts en 1913 portant nettement *Cn. Atelli T. f.* Le *nomen gentilicium* Atellius est très fréquent, tandis qu'Atella n'est connu que comme *cognomen* (Cicéron, *Pro Cluentio*, 68 ; *Corp. inscr. lat.*, VI, n° 22765)

2. J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, Paris, 1919, p. 224, propose de lire *Russini(i)*. Le *cognomen* Russinius n'est pas plus commun que Russinus.

N° 57. A. Merlin, *Mél. Cagnat*, p. 384 (*Ann. épigr.*, 1913, n° 146), et *C. R. de l'Acad.*, 1913, p. 475. Six lingots portant « un cachet à peu près identique, divisé en trois compartiments qui sont alignés horizontalement les uns à la suite des autres et dont les bords sont plus ou moins irréguliers ». Poids : 33 kilos 300, 34 kilos 370, 31 kilos 380, 32 kilos 090 ; les deux derniers, 32 kilos environ. Un des exemplaires est reproduit, d'après une photographie, par R. Cagnat, *Cours d'épigraphie*



Fig. 14. — Lingot de plomb estampillé de Mahdia (n° 57).

latine, 4ᵉ éd., Paris, 1914, planche XXV, 1. Notre figure 14 est faite d'après un dessin communiqué par M. Merlin.

a)	*b)*	*c)*
M · PLANI L · F	*delphinus*	RVSSINI
M(arci) Plani(i) L(ucii) f(ilii)		*Russini.*

Sur le premier, le troisième et le quatrième exemplaires les deux S de *Russini* sont inversés et le dauphin est représenté à gauche. Sur le deuxième « le dauphin est figuré à l'envers, le ventre en l'air ; il faut retourner le lingot bas en haut et haut en bas pour que l'animal soit dans une position normale, nageant vers la droite ». Sur le troisième « les lettres du premier compartiment sont effacées, on n'y distingue guère qu'une partie de l'M initial » — « M. Planius L. f. Russinus et L. Planius L. f. Russinus semblent être le père et le fils ; il serait difficile, à cause de l'identité des surnoms, d'en faire les deux frères » (A. Merlin). L'emblème du dauphin se retrouve sur des lingots d'Espagne, à Carthagène (n° 9) et à Castulo (n° 18, où il est associé à un gouvernail).

La première hypothèse qui se présente à l'esprit, c'est que les saumons de Mahdia, comme ceux de Cherchel, sont originaires d'Espagne. Douze d'entre eux ont la même forme demi-cylindrique que les *massae plumbeae* du musée de Madrid et d'Orihuela; huit présentent des emblèmes analogues à ceux des lingots ibériques : l'ancre rappelle le gouvernail; le dauphin, quatre fois répété à Mahdia, l'est deux fois en Espagne. De part et d'autre la disposition et la rédaction des estampilles sont pareilles. Cn. Atella était inscrit dans la tribu Menenia comme l'un des fermiers des mines de Carthagène. Les Planii devaient exploiter un gisement important, puisque leurs cachets ont été rencontrés sur la côte africaine, en Sicile, en Picenum. Le naufrage dont fut victime le navire de Mahdia eut lieu, d'après tous les détails que M. Merlin a relevés, dans la première moitié du dernier siècle avant l'ère chrétienne, et très vraisemblablement au lendemain de la prise d'Athènes par Sylla en 86[1], c'est-à-dire à une date où l'Espagne était en Occident le principal, sinon le seul centre de production et d'exportation du plomb.

Selon M. Merlin, cependant, ce n'est pas d'Occident que viennent ces lingots : ils sortent des mines du Laurion. On sait en effet, à n'en pas douter, que le vaisseau qui les portait avait été chargé au Pirée; tous les objets qu'on a retirés de ses flancs, inscriptions en langue grecque du IVe siècle, œuvres d'art en bronze et en marbre des siècles suivants, ont été gravés, fondus ou sculptés en Attique; il doit en être de même pour les *massae plumbeae*. Les mines du Laurion, en décadence au IIIe siècle, paraissent avoir eu un regain de prospérité à partir du milieu du IIe, « quand, après la victoire de Rome sur les Macédoniens, Athènes bénéficia du développement de Délos, de l'abaissement de Rhodes, de la ruine de Corinthe et de Carthage ».

1. J. Hatzfeld, *loc. cit.*, p. 230, note 1, fait cependant quelques réserves sur cette date : la supposition que le vaisseau transportait à Rome le butin pris à Athènes par les troupes de Sylla « n'expliquerait pas comment sa cargaison comprenait si peu d'œuvres de valeur et tant de statues visiblement fabriquées pour l'exportation ».

Posidonius, cité par Athénée, fait mention d'un soulèvement des esclaves employés à l'extraction du minerai en Attique au temps de la deuxième guerre servile[1]. Il est vrai qu'à l'époque de Strabon ces gisements ne fournissaient presque plus de plomb[2]. Mais ce nouveau déclin n'était que la conséquence du coup fatal porté à Athènes par Sylla; en tout cas, le navire de Mahdia « a quitté le Pirée à un moment où le Laurion n'était pas encore abandonné ». Sans doute, les saumons attiques jusqu'à présent connus sont tout à fait différents de ceux de la côte tunisienne : ils ne pèsent qu'une quinzaine de kilos; ils ne portent comme estampilles que des marques conventionnelles et symboliques, sans inscriptions. Mais il faut remarquer qu'ils appartiennent tous à l'époque préromaine : « on peut concevoir que les Romains, possesseurs du Laurion, aient voulu que leurs saumons eussent les dimensions, la forme, le poids, les signes distinctifs auxquels on était habitué de leur temps »[3].

Cette argumentation n'est pas absolument convaincante. Si nous ne connaissions pas les circonstances dans lesquelles les lingots de Mahdia ont été découverts et si, au lieu qu'on nous apprenne qu'ils furent extraits de la coque d'un navire grec du Ier siècle avant notre ère, ils nous étaient présentés dans une vitrine de musée avec un état-civil incomplet, nous n'hésiterions pas à les rapporter à l'Espagne, tant ils rappellent, trait pour trait, ceux de cette région. M. Merlin explique ces ressemblances par le fait qu'ils sont, les uns et les autres, non pas du même pays, mais du même temps. Il n'en reste pas moins qu'actuellement les seuls saumons estampillés du type et de l'âge de ceux de Mahdia ont l'Espagne pour patrie, et la conjecture de M. Merlin ne se changerait en certitude que si l'on en trouvait de pareils en Attique même. D'autre part, nous sommes mal renseignés sur les destinées du Laurion après la conquête

1. Athénée, VI, p. 272 E. Voir, sur l'interprétation de ce texte, notre article dans la *Revue archéol.*, 1919, II, p. 42.
2. Strabon, IX, 1, 23.
3. A. Merlin, *Mélanges Cagnat*, p. 388-390.

romaine; elles ne paraissent pas avoir été très brillantes[1]. M. Merlin suppose qu'entre 168 et 86 les mines ont été remises en valeur. Dès 1897 M. Ardaillon invoquait en ce sens le texte de Posidonius sur la révolte des esclaves de l'Attique lors des grandes guerres serviles d'Italie et la frappe négligée des monnaies athéniennes de cette époque, attestant la nécessité d'une fabrication hâtive et assez intense. Ce sont les seules preuves que l'on possède d'une certaine reprise d'activité, et c'est en somme peu de chose, en comparaison de tout ce que l'on sait des exploitations espagnoles au même moment. Ici encore nous ne sommes en présence que de simples possibilités.

M. Ardaillon estimait que nous n'avons aucun indice qu'à cette date ou plus tard les Romains aient songé à s'emparer des gisements du Laurion ou à les faire exploiter pour leur propre compte. Cet indice justement, les lingots de Mahdia nous le fourniraient, s'il était bien établi qu'ils sont originaires de l'Attique. Le fait qu'on les a rencontrés dans la cale d'un navire venant d'Athènes est-il décisif? Les inscriptions et les œuvres d'art repêchées à Mahdia étaient destinées à l'Italie, où elles devaient servir à l'ornementation d'édifices publics ou de riches villas; les saumons de plomb n'avaient aucun caractère artistique; c'étaient des objets lourds et de peu de valeur marchande. Ne pourrait-on se demander s'ils ne faisaient pas partie du lest, tout simplement, avant même que le vaisseau eût abordé sur la côte de l'Attique pour s'y remplir de sa précieuse cargaison de bronzes et de marbres[2]? On les aura pris en Espagne; ils auront voyagé à travers la Méditerranée, d'Espagne en Grèce et de Grèce en Afrique, jusqu'au jour du naufrage. Ce n'est aussi qu'une conjecture, mais qui a l'avan-

1. Cf. E. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*, Paris, 1897, p. 162-163.

2. A. Merlin, *loc. cit.*, p. 385, note 5 : « Des lingots ayant fait partie du fret de navires détruits par la tempête ont été trouvés en mer à plusieurs reprises, par exemple à Chalcis d'Eubée dix-sept pains de cuivre rouge provenant d'une île de la mer Egée et aujourd'hui au musée d'Athènes (Cf. J. Déchelette, *Archéol. celtique*, *Age du bronze*, p. 398) ».

tage de rendre compte à la fois de la parenté certaine des lingots tunisiens avec ceux d'Espagne et de leur présence à bord d'un navire parti d'Athènes.

M. Merlin l'écarte. Il fait observer tout d'abord que le lest paraît avoir été constitué sur ce bateau par des pierres informes, dont beaucoup ont été retirées du fond de l'eau, dont beaucoup aussi y restent encore ; en second lieu, qu'en même temps que les lingots estampillés on a recueilli d'autres objets de plomb ; ce sont, sans parler des ancres, des pains en forme de losange et une très grande quantité de petites pyramides ; les uns et les autres « à cause de leurs dimensions réduites n'ont pu servir de lest ; il faut donc qu'ils aient été embarqués avec les marbres et les bronzes, c'est-à-dire au Pirée ; dès lors, c'est qu'on possédait du plomb pour l'exportation ; pourquoi n'aurait-on pas aussi bien envoyé au dehors des lingots volumineux à estampille[1] » ? Mais, répondrons-nous, pourquoi n'aurait on pas mis à fond de cale des barres de plomb en même temps que des blocs de pierre ? Et pourquoi est-il nécessaire que les pains en losange et les petites pyramides aient été pris au Pirée avec les marbres et les bronzes ? N'a-t-on pas le droit de supposer qu'on aura complété le lest en Espagne avec des objets de toutes dimensions, les uns assez lourds, les autres plus petits et susceptibles d'être au besoin très facilement débarqués ?

D'après M. Merlin, si la forme et l'aspect des saumons tunisiens paraissent à première vue témoigner en faveur de leur origine espagnole, les conditions de leur trouvaille rendent plus vraisemblable, malgré les difficultés que nous avons signalées, l'hypothèse de l'origine attique. Le Laurion, selon lui, aurait été exploité par des Romains au début du Ier siècle avant l'ère chrétienne et soumis au même régime que les mines ibériques. Le plomb qu'on en tirait aurait été exporté jusqu'en

1. A. Merlin, lettre du 28 mai 1919, en réponse à notre exposé de l'hypothèse du lest et de la provenance espagnole.

Italie. A côté de l'Espagne il faudrait faire place à l'Attique parmi les régions productrices du monde méditerranéen aux derniers temps de la République. Nous ne pouvons accepter ces conclusions sans formuler d'expresses réserves, et nous croyons plus sage, dans l'état actuel de nos connaissances, de laisser en définitive planer un doute sur la provenance, attique ou espagnole, des lingots de Mahdia.

VI

L'Italie était à peu près dépourvue de plomb. Sans doute, dans leur éloge de la péninsule, Virgile[1] et Pline l'Ancien[2]



Fig. 15. — Carte de l'Italie.
Emplacement des trouvailles de lingots de plomb estampillés (nos 58-69).

citent l'argent parmi les métaux qu'elle renfermait en son sein ; mais Virgile emploie l'expression *argenti rivos,* qui ne

1. Virgile, *Géorgiques*, II, 164.
2. Pline l'Ancien, *Nat. hist.*, XXXVII, 77.

peut s'appliquer au plomb argentifère. De celui-ci on connaît quelques gisements sur la côte d'Étrurie, dans le Campigliano, aux environs de Populonia ; les Étrusques les ont utilisés[1] ; l'exploitation paraît s'être ensuite arrêtée à l'époque romaine ; c'est aux provinces que s'adressait l'Italie pour faire face à ses besoins.

En dehors de Rome (voir la carte ci-jointe, fig. 15), la trouvaille la plus intéressante, à cause du rapprochement qu'elle impose avec les saumons de Mahdia, est celle, dans le Picenum, de deux lingots au nom de L. Planius Russinus.

N° 58. *Corp. inscr. lat.*, IX, n° 6091. Deux lingots trouvés en 1880 près de Ripatransone, dans le Picenum ; maintenant au musée de Ripatransone. Poids : 35 kilos. Estampille en trois compartiments bout à bout.

a) *b)* *c)*
L · PLANI · L · F *draco* RVSSINI
L(ucii) Plani(i) L(ucii) f(ilii) Russini.

Mêmes noms que sur le n° 56, de Mahdia, avec un emblème différent.

N° 59. *Corp. inscr. lat.*, IX, n° 8073, 3 et p. 1002. Dix lingots trouvés en 1873 en Sicile, dans la province de Girgenti, au sud de Cianciana ; maintenant au musée de Palerme. Deux d'entre eux pèsent 33 kilos, un troisième 33 kilos et demi.

L · PLANI · L · F
L(ucii) Plani(i) L(ucii) f(ilii).

Mêmes *praenomen* et *nomen* et même filiation que sur les n°s 56 et 58.

N° 60. *Corp. inscr. lat.*, XI, n° 6722, 15-16. Fragment d'une

1. L. Simonin, dans les *Annales des mines*, 1858, p. 579-580 ; H. Nissen, *Italische Landeskunde*, II, Berlin, 1902, p. 299

lamelle de plomb, trouvé à Castagneto, près de Livourne. Lettres en relief.

C · PLIA/

C(aii) Pla[ni(i).....]?

Même *nomen* que sur les nos 56, 58, 59, avec un *praenomen* différent, mais la lecture n'est pas certaine et il est douteux que ce fragment ait appartenu à une *massa plumbea*; nous ne le citons que pour mémoire, en raison de la ressemblance des noms.

N° 61. *Corp. inscr. lat.*, XI, n° 6722, 13. Fragment de lingot trouvé en 1829 à Savignano, près de San Giovanni in Compito, entre Rimini et Césène; maintenant à Rimini, dans la collection Gambalunga.

▭ C · MESSI · L · F

C(aii) Messi(i) L(ucii) f(ilii).

Cette inscription, sans *cognomen*, est probablement antérieure à Sylla.

N° 62. *Corp. inscr. lat.*, X, n° 8339. Lingot rectangulaire trouvé en 1881 à Pompéi, région VIII, insula 7; maintenant au musée de Naples. En forme de parallélépipède tronqué. Dimensions à la base : 48 centimètres de longueur, sur 11 de largeur et 10 de hauteur. Poids : 35 kilos[1]. Inscription à la partie supérieure :

P · AEMILI · GALLICI

P(ublii) Aemili(i) Gallici.

Tous ces saumons, sur lesquels sont mentionnés les *tria nomina* ou seulement le *praenomen* et le *nomen*, toujours au génitif, une fois avec une marque d'origine, l'emblème du *draco*, rappellent ceux d'Espagne et datent comme eux de la

1. Renseignements et dessin communiqués par M. E. Rizzo, professeur à l'Université, et Mme Alda Levi, inspectrice du musée de Naples.

République ou du début de l'Empire. Plusieurs, sinon tous, doivent sortir aussi des mines ibériques. Mais, en ce qui concerne les nos 58 et 59, sans parler du n° 60, la même question se pose que pour les lingots de Mahdia et l'on peut hésiter entre l'hypothèse d'une provenance espagnole et l'hypothèse d'une provenance attique.

***

A Rome affluaient les produits de tout le monde ancien. Sept lingots estampillés y ont été recueillis ; il serait intéressant de déterminer l'origine de chacun.

Pour quatre d'entre eux aucun doute n'est possible.

N° 63. *Corp. inscr. lat.*, XV, n° 7918. Trouvé dans le Tibre ; maintenant au musée des Thermes de Dioclétien. En forme de parallélépipède tronqué. Dimensions à la base : 44 centimètres de longueur sur 9 1/2 de largeur ; au sommet : 40 centimètres sur 4 ; hauteur : 11 centimètres. Poids : 34 kilos 800[1].

A la partie supérieure, en relief :

T POPILLI · N F · GALEN

T(iti) Popilli(i) N(umerii) f(ilii) ; galen(a).

L'absence de *cognomen* nous reporte à l'époque antérieure à Sylla. La *galena*, sulfure de plomb argentifère, est mentionnée et définie par Pline[2].

Sur le côté, en creux :

ÆM

Peut-être : *Pam...*, nom d'homme ou de lieu.

1. Nous devons à M. R. Paribeni, directeur du musée des Thermes, les indications de mesures et de poids concernant les lingots de ce musée.
2. Pline l'Ancien, *Nat. hist.*, XXXIII, 95 ; XXXIV, 159 et 173.

N° 64. *Corp. inscr. lat.*, XV, n° 7917. Trouvé soit dans le Tibre, soit près du Tibre au coin de la via dei Giubbonari et de la Piazza Santa Barbara ; maintenant à l'*Antiquarium comunale* du Caelius, dépendance du musée municipal du Capitole. En forme de demi-cylindre. Dimensions : 43 centimètres 1/2 de longueur, sur 7 de largeur et 2 1/2 de hauteur. Poids : 5 kilos 300 (fig. 16)[1].



Fig. 16. — Lingot de plomb estampillé de l'*Antiquarium comunale* (n° 64).

A la partie supérieure, en relief, deux estampilles bout à bout. Lettres de bonne époque.

a) *b*)

P · CORNEL L F AIM POLLION FORAN GAL

P(*ublii*) *Cornel*(*ii*) *L*(*ucii*) *f*(*ilii*) *Aim*(*ilia tribu*) *Pollion*(*is*) *Forman*(*i*); *galena*.

Les *praenomen* et *nomen* Publius Cornelius sont particulièrement fréquents dans la péninsule ibérique, en souvenir de Scipion. *Formani* est mis ici pour *Formiani*. On sait par ailleurs que les habitants de Formies en Latium, dans le pays des Aurunces, appartenaient à la tribu Aemilia[2].

N° 65. *Corp. inscr. lat.*, XV, n° 7916 ; H. Dessau, *Inscr. latinae selectae*, n° 8708 ; A. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéol.*, 1907, I, p. 64. Trouvé en 1887 dans le Tibre, près de la Marmorata[3] ; maintenant au musée des Thermes de Dioclé-

1. Renseignements et dessin communiqués par M. A. Brosca, inspecteur de la Commission archéologique communale de Rome.
2. Tite-Live, XXXVIII, 36.
3. L'*Emporium* de Rome était situé précisément dans ces parages, sur la rive gauche du Tibre, au lieu appelé encore aujourd'hui *la Marmorata*. C'est là peut-être que se trouvaient les principaux débarcadères et entrepôts du plomb d'outre-mer, comme ceux des marbres etrangers (cf. Ch. Dubois, *Etude*

tien. En forme de parallélépipède tronqué. Dimensions à la base : 46 centimètres de longueur sur 10 de largeur ; au sommet : 43 centimètres 1/2 sur 4; hauteur : 20 centimètres. Poids : 34 kilos 800 (fig. 17)[1].

A la partie supérieure, en relief, trois estampilles bout à bout :

a) SOCIET · ARGENT FOD · MONT · ILVCR b) GALENA

Societ(atis) argent(ariarum) fod(inarum) mont(is) Ilucr(onensis); galena[2].

La *societas montis argentarii Ilucronensis* nous est déjà connue par les cinq lingots du Coto Fortuna en Espagne (n° 15); celui-ci sortait de la même mine.

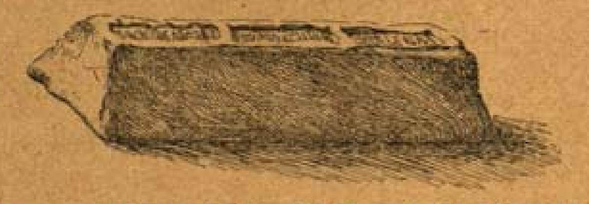


Fig. 17. — Lingot de plomb estampillé du musée des Thermes (n° 65).

Sur le côté, en creux :

P · DR · N

Peut-être un nom propre : *P(ublii) Dr... N...*

Par leur poids, ces trois lingots appartiennent à la série des saumons de plomb espagnols ou sardes, mais c'est plus parti-

sur l'admin. et l'exploit. des carrières, p. XXXIX). Chr. Huelsen, dans la *Topographie der Stadt Rom* d'H. Jordan, I, 3, Berlin, 1907, p. 174, note cependant qu'on n'a aucune preuve certaine de l'existence de quais et dépôts spéciaux pour le plomb. R. Lanciani, *Ruins and excavations of Ancient Rome*, Londres, 1897, p. 531, les plaçait auprès du pont Sublicius, en s'appuyant sur la découverte du lingot qui porte ici le n° 65 ; mais c'est le n° 69 qui a été trouvé au voisinage du pont Sublicius, et le n° 65 plus en aval.

1. D'après un dessin communiqué par Mgr Duchesne.

2. E. Hübner, dans le *Corp. inscr. lat.*, II, p. 1001, proposait de lire : [*T(iti)*] *Lucr(etii) Galen(i)a(ni)*. Il n'y a pas lieu de s'arrêter, surtout depuis la découverte du Coto Fortuna, à cette interprétation inadmissible.

culièrement à l'Espagne que nous invitent à les rapporter la forme et le libellé des estampilles, le nom de la société minière, peut-être même la patrie de P. Cornelius Pollio, Formies en Latium, qui fait songer à celle des Roscii d'Orihuela, venus de Tusculum (nº 14).

Nº 66 *Corp. inscr. lat.*, XV, nº 7914; R. Lanciani, *Atti dei Lincei, Memorie, Scienze morali*, IV, 1880, p. 193, nº 463. — Trouvé à Rome, au milieu de conduites d'eau en plomb (*fistulae aquariae*), et acquis par le cardinal Borgia pour son musée de Velletri; paraît maintenant perdu[1].

A la partie supérieure :

CAESARIS ❧ AVG

Caesaris Aug(usti).

Sur l'une des grandes faces latérales :

CCCCXXXI XCVIII

L'estampille impériale, accompagnée d'indications numériques, nous invite à rapprocher cette *massa* de celles de San Nicolo en Sardaigne (nos 1 et 2), de même forme et de même poids; celle-ci sort, elle aussi, d'une mine sarde.

Les trois autres lingots romains, tous en forme de parallélépipèdes tronqués, viennent, selon toute probabilité, de la Grande-Bretagne.

Deux d'entre eux ne portent qu'un simple nom mutilé ou abrégé. Ils ont été trouvés l'un et l'autre dans le Tibre ou sur ses rives et sont conservés à Rome, au musée des Thermes de Dioclétien.

Nº 67. *Corp. inscr. lat.*, XV, nº 7919. Dimensions à la base : 60 centimètres de longueur sur 15 de largeur; au sommet :

1. Les collections du cardinal Borgia ont été transportées à Naples. Les recherches entreprises dans cette ville, sur notre demande, par M. E. Rizzo et Mme Alda Levi, à l'effet de retrouver le lingot romain, sont demeurées sans résultat.

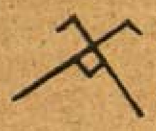
51 centimètres sur 8; hauteur : 10 centimètres et demi. Poids : 83 kilos 800. Inscriptions gravées en creux.

I IVLI

TR[redacted]

Peut-être : *T(iti) Iuli(i) Tr[ophimi?]*. En Bretagne, un Tiberius Claudius Trophimus est nommé sur un lingot de Matlock (nº 35 *a*) et quatre lingots de Pulborough (nº 35 *b*), un Caius Julius Protus sur un lingot de Hexgrave Park et un lingot de South Cave près de Brough (nº 38 *a* et *b*). L'un des exemplaires de Pulborough et celui de South Cave pèsent à peu près le même poids que celui de Rome, 83 kilos 353.

Nº 68. *Corp. inscr. lat.*, XV, nº 7920. Dimensions à la base : 59 centimètres de longueur sur 15 de largeur; au sommet : 50 centimètres sur 8 et demi; hauteur : 12 centimètres. Poids : 82 kilos 100. Estampille en relief trois fois répétée.



Peut-être : *Max(imi)*. La forme abrégée de l'estampille paraît indiquer une époque assez bonne et ici encore le poids élevé du lingot ne permet de le rapprocher que de ceux des mines britanniques.

Il en est de même pour le dernier saumon, qui est de beaucoup le plus grand et le plus lourd que l'on connaisse.

Nº 69. *Corp. inscr. lat.*, XV, nº 7915; R. Lanciani, *Atti dei Lincei, Memorie, Scienze morali*, IV, 1880, p. 191 — Trouvé en 1879 dans le Tibre, près du pont Sublicius et du port de Ripagrande; maintenant au musée des Thermes de Dioclétien. Dimensions à la base : 64 centimètres de longueur sur 23 de largeur; au sommet : 47 centimètres sur 17; hauteur variant de 17 à 18 centimètres. Poids : 274 kilos 600. Les inscriptions sont disposées

très irrégulièrement sur la face la plus large et les lettres gravées en creux (fig. 18)[1].

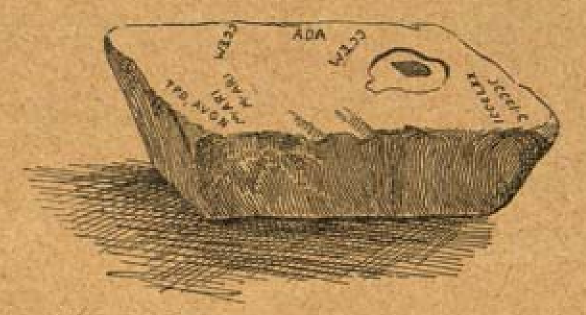


Fig. 18. — Lingot de plomb estampillé du musée des Thermes (n° 69).

L'interprétation des différentes sigles est aussi incertaine que celle des cachets des deux lingots bretons conservés à Chalon-sur-Saône (n° 7 et 8).

ADA

M·ARI
M·ARI
TR D AVG·N

DCCCL XX

D'après le *Corpus*, la deuxième lettre dans le bas à gauche serait soit un P, soit plutôt un R; on devrait lire : *t(essera) p(lumbi) d(ominici) Aug(usti) n(ostri)* ou *t(essera r(ationis) d(ominicae) Aug(usti) n(ostri)*. Le mot *tessera* se rencontre éga-

1. D'après un dessin communiqué par Mgr Duchesne.

lement à Rome sur une conduite d'eau en plomb, *tessera castrensis*[1], et sur des briques et tuiles, *tessera doliaris*[2], *tessera Fulvii Primitivi*[3], *tessera Felicissimi*[4]. Dans le premier cas il désignerait, d'après Henzen, la quantité d'eau attribuée aux Castra Praetoria et *tessera* équivaudrait à *fistula*; dans les autres cas *tessera* serait mis pour *tegula doliaris, opus doliare*. Ici ce mot paraît avoir le sens, tout simplement, de marque ou estampille. L'expression *plumbum dominicum* rappelle celle d'*ex praediis dominicis* sur certaines briques romaines[5], l'expression *ratio dominica Augusti* celle de *r(ationis) d(ominicae) Augustae* que restituait Bruzza sur un marbre grec de l'*Emporium* romain[6]. Mais la restitution de Bruzza est contestée par Hirschfeld[7], qui voit dans les mots *dominica Augusta* une tautologie inadmissible, et propose à la place *r(ationis) d(omus) Aug(usti)* ou *Aug(ustanae)*, la *ratio domus Augusti*, bureau des marbres destinés aux palais impériaux, s'opposant à la *ratio urbica*, bureau des marbres destinés aux édifices de Rome dont l'empereur avait la charge[8]. On est tenté d'expliquer de la même façon les lettres de notre lingot : *t(essera) r(ationis) d(omus) Aug(usti) n(ostri)*. Mais que viendrait faire le cachet de la *ratio domus Augusti* des marbres sur un lingot de plomb? Et d'autre part ces abréviations discutées ne sauraient être considérées comme une preuve suffisante de l'existence d'une *ratio domus Augusti* du plomb, bureau impérial dont auraient relevé toutes les questions concernant ce métal. D'après Hirschfeld, nous n'avons par ailleurs aucune raison de supposer que l'administration des mines et le commerce des métaux aient

1. *Corp. inscr. lat.*, XV, n° 7240.
2. *Ibid.*, n° 170.
3. *Ibid.*, n° 184.
4. *Ibid.*, n° 185.
5. *Ibid.*, n° 675; voir aussi n° 157.
6. Ch. Dubois, *loc. cit.*, p. 118, n° 278.
7. O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2° éd., p. 177, note 3.
8. Cf. Ch. Dubois, *loc. cit.*, p. XXXVIII.

été soumis au contrôle d'un organe de centralisation siégeant à Rome[1].

M(arci) Ari... d'une part, *C. C... et M...* ou *C(... orum) C... et M...* d'autre part sont des noms propres, désignant des fonctionnaires de la mine.

Ada... serait le nom d'un esclave employé aux travaux, peut-être *Ada(mas)*, ou plus vraisemblablement le nom de la mine elle-même; l'*Itinéraire d'Antonin* cite une localité d'*Ad ansam* ou *Adansa* en Bretagne dans le Yorkshire, près de Camulodunum[2].

Le caractère négligé de la gravure et les abréviations multipliées sont l'indice d'une date assez basse, fin du IIe ou IIIe siècle de notre ère. C'est seulement en Sardaigne et en Grande-Bretagne que les empereurs, à notre connaissance, possédaient alors des exploitations de plomb. La production de la Bretagne était beaucoup plus considérable que celle de la Sardaigne et c'est de cette région que sont sortis tous les saumons les plus volumineux. Les trouvailles faites en Gaule attestent que les *massae* d'outre-Manche étaient dirigées vers l'Italie. L'énigmatique lingot du pont Fabricius doit provenir, lui aussi, d'un gisement britannique.

Ainsi les sept *massae plumbeae* de Rome, recueillies toutes, sauf une seule (n° 64), dans le lit ou sur le bord du fleuve par où les convois de métal étaient amenés jusque dans la capitale, peuvent être rattachées à trois centres différents, qui sont l'Espagne pour trois d'entre elles (nos 63, 64, 65), la Sardaigne pour une quatrième (n° 66), la Grande-Bretagne pour les trois dernières (nos 67, 68, 69).

CONCLUSION

Les découvertes de lingots estampillés dont Rome et l'Italie ont été le théâtre résument toute l'histoire du commerce du plomb en Occident sous la République et le Haut-Empire.

1. O. Hirschfeld, *loc. cit.*, p. 175.
2. *Itinéraire d'Antonin*, p. 480.

Ce sont les mines d'Espagne que l'on a utilisées tout d'abord, et ce qu'on leur demandait c'était plus encore de l'argent que du plomb. Peut-être, — si l'interprétation proposée par M. Merlin des lingots de Mahdia, du Picenum et de la Sicile au nom des Planii est exacte, — l'Attique a-t-elle contribué elle aussi, dans la première moitié du dernier siècle avant l'ère chrétienne, à subvenir aux besoins de la péninsule italienne. Sous la République et aux débuts de l'Empire l'exploitation des gisements était concédée à de simples particuliers, Italiens d'origine et citoyens romains, qui se réunissaient parfois en sociétés, comme ce fut le cas au Coto Fortuna.

Plus tard, aux lieu et place de l'Espagne, où le travail d'extraction était trop dur et trop peu rémunérateur, la Grande-Bretagne et subsidiairement la Sardaigne fournirent à l'Italie le métal commun qui lui était de plus en plus nécessaire et qu'on lui expédiait en grandes quantités. Un des lingots du Tibre vient de la Sardaigne et nous avons relevé sur les deux rives de la Manche et à travers la Gaule, jusqu'à Châlon-sur-Saône, sinon même jusqu'à Fréjus, les traces du passage des lingots bretons. Les mines de Bretagne furent d'abord mises en valeur dans les mêmes conditions que celles d'Espagne et l'on connaît les noms d'un certain nombre de titulaires de concessions dans le Derbyshire. Puis les empereurs substituèrent le système de la régie à celui de la ferme; les gisements bretons et sardes furent administrés désormais par des fonctionnaires impériaux et les saumons marqués au nom du prince régnant.

Aucune de nos inscriptions n'est postérieure au IIIe siècle. Les causes générales qui nuisaient si gravement sous le Bas-Empire au mouvement des relations commerciales et à la prospérité économique des pays soumis à Rome, — rareté croissante de la main-d'œuvre, dont le Code Théodosien nous donne tant de preuves frappantes; insécurité des routes et des voyages, par suite de l'infiltration de Barbares turbulents et cupides; abandon dans les villes de tous les travaux qui n'intéressaient pas directement la défense militaire, — ont ralenti

ou arrêté la production et la circulation du plomb. Désormais les provinces se contentèrent d'utiliser sur place les métaux tirés de leurs propres gisements; tout au plus faisaient-elles appel aux régions voisines lorsque leurs ressources étaient notoirement insuffisantes : c'est ainsi que la Gaule du nord-ouest continua longtemps à s'approvisionner en Grande-Bretagne. Quant à l'Italie, elle dut se suffire, aux derniers siècles de l'antiquité, avec ce qui lui restait du stock accumulé aux beaux temps du Haut-Empire et tout particulièrement au siècle des Antonins, qui fut sans conteste, comme le prouve l'étude des lingots estampillés, le moment le plus brillant de l'industrie des mines et du commerce des métaux à l'époque romaine[1].

NOTE ADDITIONNELLE

Au cours de l'impression de ce travail, un nouveau lingot de plomb britannique, en deux exemplaires, nous a été signalé.

N° 70. W. Dale et W. Gowland, dans les *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, XXXI, 1918-1919, p. 36-39. Deux *massae plumbeae*, en forme de parallélipipède tronqué, découvertes en 1918 à Clausentum, aujourd'hui Bittern, près de Southampton (comté de Hants); elles sont reproduites dans les *Proceedings* à la p. 37 (photographies des inscriptions). Poids de la première : 178 livres anglaises (80 kilos 731); de la seconde : 166 livres anglaises (75 kilos 289). Toutes les deux portent à la face supérieure et sur le côté les mêmes inscriptions en relief. Face supérieure :

IMP · VESPASIAN · AVG

Imp(eratoris) Vespasian(i) Aug(usti)

1. Cf. J.-B. de Rossi, dans le *Bullettino d'archeol. cristiana*, 1868, p. 22, à propos des carrières et du commerce des marbres : « l'epoca nella quale sovrabbonde oltre il bisogno delle opere pubbliche e private di Roma il prodotto dell miniere fu quella dei Flavii e degli Antonini ». Voir aussi, dans le même sens : O. Hirschfeld, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*, 2e ed., p. 179-180, et Ch. Dubois, *Etude sur l'admin. et l'exploit. des carrières*, p. xııı-xiv.

Côté :

BRIT · EX · ARG · VEB

(*Plumbum*) *Brit*(*annicum*) *ex arg*(*ento*) ou *ex arg*(*entariis fodinis*) *Veb*....

Cette estampille est identique à celle des lingots trouvés à Charterhouse dans le Somerset (nº 23), à cela près cependant que le dernier mot de l'inscription du côté est écrit *Veb* et non pas *Ve*... Il est donc impossible de lire au nº 13 *ex arg*(*enti*) *ve*(*nis*) ou *ex arg*(*entariis*) *ve*(*nis*), ainsi que nous le pensions, et l'on doit y restituer, comme ici, *ex ar*(*gento*) ou *ex arg*(*entariis fodinis*) *Ve*[*b*...], *Veb*... étant le début d'un nom de peuple ou de localité encore indéterminé[1].

On lit enfin sur le côté quelques caractères imprimés en creux, difficiles à déchiffrer et de sens incertain ; sur l'un des lingots, peut-être :

NOVEG

avec le chiffre VI.

Sur l'autre, peut-être :

SOC NO

avec le chiffre VIII.

Ces caractères rappellent ceux qui sont écrits sur l'une des faces latérales d'un lingot de Blagdon (nº 22) et qui mentionnent en abrégé les noms des consuls de l'année 49 après Jésus-Christ. Le seul nom de consul du règne de Vespasien dont quelques lettres reparaissent sur les textes de Clausentum est celui de D. Novius Priscus, consul en 78. Mais il serait téméraire d'insister sur une ressemblance si vague et probablement fortuite. D'autre part on est tenté de voir dans les lettres *soc*... le début du mot *societas*, bien surprenant cependant à la fin du Iᵉʳ siècle de notre ère et surtout en Grande-Bretagne, où l'on n'a

1. L'*Altceltischer Sprachschatz* de Holder cite comme nom de lieu commençant par *Veb-* : *Vebritum*, aujourd'hui Vebret, dans le Cantal ; comme noms d'homme ou de femme : *Vebron*, *Vebruius*, *Vebrumaros* et *Vebromara*, *Vebrumna*, *Vobruou* ; Ernault rapproche *Veb-* du cymrique *gwefr*, ambre.

relevé jusqu'à présent aucun indice de l'existence de sociétés minières.

Ce qui fait l'intérêt des lingots de Clausentum, c'est le lieu même de leur trouvaille. Il n'est pas douteux, en raison du libellé caractéristique des estampilles, qu'ils venaient du gisement des Mendip Hills dans le Somerset et ils ont été découverts dans un port du comté de Hants, au point même où les cargaisons de plomb britannique étaient embarquées à destination de la Gaule et de l'Italie Ils nous apportent une preuve nouvelle de l'intensité de ce commerce et du tracé de l'itinéraire que suivaient les convois partis des centres de production.

Maurice Besnier.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Numéro d'ordre	Référence	Nombre d'exemplaires	Lieu de la trouvaille	Lieu actuel de conservation	Région d'origine	Date	Poids
1	*C. I. L.*, X, n° 8073, 2.........	1	Carcinadas di Flumini-maggiore (Sardaigne).	Musée de Cagliari.	Sardaigne.	Règne d'Hadrien, 117-138 ap. J. C.	34 kil.
2	*C I. L.*, X, n° 8073, 1..........	1	Mines de San Nicolo (Sardaigne).	Musée de Berlin.	Sardaigne.	Epoque impériale.	35 k. 585
3	*C. I. L.*, II, n° 6247, 1..........	1	Espagne.	Musée de Madrid.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	environ 34 kil.
4	Inédit........................	1	Espagne.	Musée de Madrid.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	environ 34 kil.
5	*Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 4...	1	Espagne.	Musée de Tarragone.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire	»
6	*Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 5...	1	Espagne.	Musée de Tarragone.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	»
7	*C. I. L.*, II, n° 6247, 3; *Ephem. epigr.*, IX, p. 181...........	Nombreux exemplaires	Port de Carthagène.	Musée de la Société économique de Carthagène; musée de Berlin, etc.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	»
8	*Ephem. epigr.*, VIII, n° 254, 2..	1	Port de Carthagène.	»	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	»
9	*Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 3...	1	Carthagène.	Collection Angel Guirao à Murcie.	Espagne.	Avant Sylla.	»

10	*Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 1...	1	Carthagène.	Collection Angel Guirao à Murcie.	Espagne.	Avant Sylla.	»
11	*Ephem. epigr.*, IX, n° 428, 2...	1	Carthagène.	Collection Angel Guirao à Murcie.	Espagne.	Avant Sylla.	»
12	*C. I. L.*, II, n° 6247, 6; *Ephem. epigr.*, IX, p. 181............	1	Carthagène, ou environs.	Musée de la Société économique de Carthagène.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	environ 34 kil.
13	*Ephem. epigr.*, VIII, n° 254, 1; IX, p. 181..................	1	Carthagène, ou environs.	Collège des Quatre Saints à Carthagène.	Espagne.	Avant Sylla.	»
14	*C. I. L.*, I, n° 1481; II, n° 3439 et n° 6247, 4; *Ephem. epigr.*, IX, p. 181..................	Une trentaine d'exempl.	Mine d'Orihuela, au nord de Carthagène.	Musée de la Société économique de Carthagène; collection Angel Guirao à Murcie; École des Mines et Musée de l'Académie à Madrid; Louvre; Bibliothèque Nationale; British Museum; Museum of practical geology de Londres, etc.	Espagne.	Avant Sylla.	De 32 k. à 34 k. 500
15	*Revue archéol.*, 1907, I, p. 58-68; *Année épigr.*, 1907, n° 135.	5	Mine du Coto Fortuna, près de Mazarron.	Un exemplaire au Louvre.	Espagne.	Début de l'Empire.	Exempl. du Louvre 36 k. 800
16	*C. I. L.*, II, n° 4964 et n° 6247, 5.	Plusieurs exemplaires	Canjajar, au N.-O. d'Almeria.	»	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	»
17	*C. I. L.*, II, n° 6247, 7.........	1	Mine de Lomas de la Urraca (province de Malaga).	»	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	»
18	*C. I. L.*, II n° 3280 *a* et n° 6247, 2.	1	Cazlona.	Collection Loring à Malaga.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	11 k. 500
19	*Boletin de la R. Acad. de la Historia*, LXIII, 1913, p. 277-280; *Année épigr.*, 1914, n° 23.	1	Mine Terrenas, à Alcaracejos (Sierra Morena).	»	Espagne.	Début de l'Empire	56 k. 750

Numéro d'ordre	Référence	Nombre d'exemplaires	Lieu de la trouvaille	Lieu actuel de conservation	Région d'origine	Date	Poids
20	*C. I. L.*, II, n° 6247, 8	1	Italica.	»	Espagne.	»	»
21	*C. I. L.*, VII, n° 1201; *Ephem. epigr.*, IX, p. 642	1	Wookey hole (Somerset).	»	Bretagne : Somerset.	Règne de Claude, 49 ap. J.-C.	»
22	C. *I. L.*, VII, n° 1202; *Ephem. epigr.* IX, p. 642	1	Collines de Blagdon (Somerset).	British Museum	Bretagne : Somerset.	Règne de Claude, 49 ap. J.-C.	73 k. 928
23	*Ephem. epigr.*, III, n° 121 *a-c*..	Deux exempl. entiers et un fragment.	Charterhouse (Somerset).	*a*) Collection Wood à Charterhouse; *b*), musée de Bristol.	Bretagne : Somerset.	Règne de Vespasien, 69-79 ap. J.-C.	*a*) 78 k. 10; *b*) 82 k. 546
24	*a*) *Ephem. epigr.*, III, n° 121 *d*; *b*) C. *I. L.*, VII, n° 1210	3	*a*) Charterhouse *b*) Bristol (Somerset).	*b*) Un exemplaire au musée de Bristol, un autre au British Museum.	Bretagne : Somerset.	Règne d'Antonin le Pieux, 139-161 ap. J.-C.	*a*) 101 k 583 *b*) 40 k. 365 et 34 k. 469
25	*a*) *C. I. L.*, VII, n° 1211; *b*) *Ephem. epigr.*, III, n° 121 *e*; *c*) *Ephem. épigr.*, IV, p. 201.	Un exempl. entier et plusieurs fragments.	Un exemplaire près de Bruton, les fragments à Charterhouse (Somerset.)	Les fragments à Charterhouse, au Taunton Museum.	Bretagne : Somerset.	Règne de Marc-Aurèle et de L. Verus, 161-169 ap. J.-C.	*a*) Envir. 22 k. 700 (exempl. entier).
26	C. *I. L.*, VII, n° 1203; *Ephem. epigr.*, VII, n° 1120	1	Près de Stockbridge (Hants).	British Museum.	Bretagne : Somerset.	Règne de Néron, 60 ap. J.-C.	70 k. 753
27	*C. I. L.*, VII, n° 1209 *a-f*; *Ephem. epigr.*, IX, p. 643	6	*a*, *b*, *e*, paroisse de Snead; *c*, paroisse de Westbury; *f*, Minsterley (Shropshire); *d*, Bath (Somerset).	*a*) Birmingham, musée géologique de l'Université; *c*) British Museum; *d*) musée de Bath; *e*) collection Jos. Mayer au musée de Liverpool.	Bretagne : Shropshire.	Règne d'Hadrien, 117-138 ap. J.-C.	*a*) 86 k. 745; *c*) 87 k. 535; *d*) 88 k. 422; *e*) 83 k. 906; *f*) 78 k. 464
28	*C. I. L.*, VII, n° 1204; *Ephem. epigr.*, IX, p. 642-643	1	Great Boughton près de Chester (Cheshire).	Collection du marquis de Westminster, à Easton Hall.	Bretagne : linsthire.	Règne de Vespasien et de Titus, 74 ap. J.-C.	84 k. 185

29	*Ephem. epigr.*, VII, n° 1121....	1	Chester (Cheshire).	Musée de Chester.	Bretagne : Flintshire.	Règne de Vespasien et de Titus, 74 ap. J.-C.	87 k. 081
30	*C. I. L.*, VII, n° 1206..........	20	Estuaire de la Mersey (Cheshire).	»	Bretagne : Flintshire.	Règne de Domitien, 84-96 ap. J.-C.	»
31	*C. I. L.*, VII, n° 1212; *Ephem. epigr.*, III, p. 141............	1	Environs de Chester (Cheshire).	Musée de Chester.	Bretagne : Flintshire.	Epoque impériale.	76 k. 196
32	*C. I. L.*, VII, n° 1205; *Ephem. epigr.*, IX, n° 1264...........	2	Hint's Common (Staffordshire).	British Museum et Tamsworth Castle.	Bretagne : Flintshire.	Règne de Vespasien, 76 ap. J.-C.	68 k. 939 et 68 k. 032
33	*Ephem. epigr.*, IX, n° 1266.....	1	Landes de Matlock près de Derwent (Derby).	British Museum.	Bretagne : Derby.	2e moitié du 1er siècle ap. J.-C.	79 k. 371
34	*C. I. L.*, VII, n° 1214...........	1	Landes de Matlock (Derby).	British Museum.	Bretagne : Derby.	2e moitié du 1er siècle ap. J.-C.	57 k. 644
35	*C. I. L.*, VII, n° 1215 *a* et *b*....	5	Un exemplaire dans les landes de Matlock (Derby), quatre à Pulborough (Sussex).	4e exemplaire, collection Curzon, à Parham Park; 5e exemplaire, British Museum.	Bretagne : Derby.	2e moitié du 1er siècle ap. J.-C.	1er ex. 78 k. 464; 5e ex. 83 k. 353
36	*C. I. L.*, VII, n° 1208; *Ephem. epigr.*, III, p. 141; IX, p. 643.	1	Landes de Matlock (Derby).	British Museum.	Bretagne : Derby.	Règne d'Hadrien 117-138 ap. J.-C.	57 k. 600
37	*C. I. L.*, VII, n° 1213; *Ephem. epigr.*, IX, p. 643............	1	Près de Castleton (Derby).	»	Bretagne : Derby.	Epoque impériale	»
38	*C. I. L.*, VII, n° 1216; *Ephem. epigr.*, IX, n° 1265..........	2	Hexgrave Park (Nottinghamshire) et South Cave, près de Broug (Yorkshire).	British Museum et collection Barnard à South Cave.	Bretagne : Derby.	1e moitié du 1er siècle ap. J.-C.	83 k. 350 et 61 k. 230
39	*C. I. L.*, VII, n° 1217..........	1	South Cave, près de Broug (Yorkshire)	»	Bretagne : Derby.	Epoque impériale.	»
40	*Ephem. epigr.*, IX, n° 1264 *a*..	1	Theobald's Park (Hertford).	British Museum.	Bretagne : Derby.	Règne d'Hadrien, 117-138 ap. J.-C.	84 k. 057
41	*C. I. L.*, VII, n° 1207; *Ephem. epigr.*, IX, p. 643...........	2	Heysbaw Moor (Yorkshire).	British Museum et collection Ingleby à Ripley Castle.	Bretagne : Yorkshire.	Règne de Domitien, 81 ap. J.-C.	70 k. 753 et 70 k. 300

Numéro d'ordre	Référence	Nombre d'exemplaires	Lieu de la trouvaille	Lieu actuel de conservation	Région d'origine	Date	Poids
42	*C. I. L.*, XII, n° 5700, 1	1	Barry (Vaucluse).	Musée d'Avignon.	Gaule : pays des Ségusiaves.	»	49 kil.
43	*C. I. L.*, XII, n° 5700, 2 *a*......	1	Fréjus (Var).	»	»	»	»
44	*C. I. L.*, XII, n° 5700, 2 *b*	1	Fréjus (Var).	»	»	»	»
45	*C. I. L.*, XIII, n° 3491..........	1	Saint-Valery-sur-Somme (Somme).	Musée de Saint-Germain.	Bretagne : Somerset.	Règne de Néron, 54-68 ap. J.-C.	75 kil.
46	*C. I. L.*, XIII, n° 3222.........	1	Lillebonne (Seine-Inférieure).	Musée de Rouen.	Bretagne : Shropshire?	Règne de Septime-Sévère, 193-211 ap. J.-C.	43 k. 500
47	*C. I. L.*, XIII, n° 2612 *a*.......	1	Sassenay, près de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).	Musée de Châlon-sur-Saône.	Bretagne : Shropshire?	Règne de Septime-Sévère, 193-211 ap. J.-C.	86 k. 300
48	*C. I. L.*, XIII, n° 2612 *b*........	1	Chatenoy-le-Royal, près de Châlon-sur-Saône (S.-et-L.).	Musée de Châlon-sur-Saône.	Bretagne : Shropshire?	Règne de Septime-Sévère, 193-211 ap. J.-C.?	86 k. 300
49	*C. I. L.*, XIII, n° 10029, 27	1	Achlum (Frise).	Musée de Leeuwarden (Pays-Bas).	»	»	Fragm. d'envir. 13 kil.
50	*Bonner Jahrbücher*, CXXIV, 1917, p. 88-103..................	1	Heppen (Westphalie)	Collection Dörrenberg à Soest.	Espagne ou Gaule.	Début de l'Empire.	
51	*C. I. L.*, XIII, n° 10029, 25.....	1	Tafelacker, près de Worms.	Musée de Worms.	Bretagne : Shropshire?	Epoque impériale.	61 k. 500
52	*C. I. L.*, XIII, n° 10029, 26.....	1	Bâle (Suisse).	Musée de Bâle.	Espagne ou Gaule.	Début de l'Empire.	33 kil.
53	*C. I. L.*, VIII, n° 10484.........	4 ou 5	Port de Cherchel (Algérie).	Musée de Cherchel.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	34 k. 500
54	*C. I. L.*, VIII, n° 22656, 3......	1	Carthage.	»	»	»	»
55	*Mél. Cagnat*, p. 385; *Année épigr.*, 1913, n° 147; *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1913, p. 475.	3	Mahdia (Tunisie).	Musée du Bardo.	Espagne ou Attique.	1re moitié du dernier siècle av. J.-C.	32 k. 180 et 32 kil.

56	*Mél. Cagnat*, p. 385; *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1913, p. 475.	2	Mahdia (Tunisie).	Musée du Bardo.	Espagne ou Attique.	1re moitié du dernier siècle av. J.-C.	32 k. 730 et 32 kil.
57	*Mél. Cagnat*, p 384; *Année épigr.*, 1913, n° 146; *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1913, p. 475.	6	Mahdia (Tunisie).	Musée du Bardo.	Espagne ou Attique.	1re moitié du dernier siècle av. J.-C.	33 k. 300, 34 k. 370, 31 k. 380, 32 k 90 et 32 kil.
58	*C. I. L.*, IX, n° 6091..........	2	Ripatransone (Picenum).	Musée de Ripatransone.	Espagne ou Attique.	1re moitié du dernier siècle av. J.-C.	35 kil.
59	*C. I. L.*, X, n° 8073, 3 et p. 1002.	10	Au sud de Cianciana (Sicile, province de Girgenti).	Musée de Palerme.	Espagne ou Attique.	1re moitié du dernier siècle av. J. C.	Deux exempl. 33 kil. un 3e, 33 k. 500
60	*C. I. L.*, XI, n° 6722, 15-16.....	1	Castagneto, près de Livourne.	»	»	»	»
61	*C. I. L.*, XI, n° 6722, 13........	1	Savignano, près de Rimini.	Collection Gambalunga à Rimini.	Espagne?	Avant Sylla.	»
62	*C. I. L.*, X, n° 8339............	1	Pompei.	Musée de Naples.	Espagne?	Fin de la République ou début de l'Empire.	35 kil.
63	*C. I. L.* XV, n° 7918...........	1	Rome, dans le Tibre.	Musée des Thermes à Rome.	Espagne.	Avant Sylla.	34 k. 800
64	*C. I. L.*, XV, n° 7917..........	1	Rome, dans le Tibre ou près du Tibre.	Antiquarium du Caelius à Rome.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire	5 k. 300
65	*C. I. L.*, XV, n° 7916..........	1	Rome, dans le Tibre.	Musée des Thermes à Rome.	Espagne.	Fin de la République ou début de l'Empire.	34 k 800
66	*C. I. L.*, XV, n° 7914..........	1	Rome.	Anciennement à Velletri, musée Borgia.	Sardaigne.	Epoque impériale.	»
67	*C. I. L.*, XV, n° 7919..........	1	Rome, dans le Tibre.	Musée des Thermes à Rome.	Bretagne.	Epoque impériale.	83 k. 800
68	*C. I. L.*, XV, n° 7920..........	1	Rome, dans le Tibre.	Musée des Thermes à Rome.	Bretagne.	Epoque impériale.	82 k. 100
69	*C. I. L.*, XV, n° 7915..........	1	Rome, dans le Tibre.	Musée des Thermes à Rome.	Bretagne.	Epoque impériale.	27½k. 600
70	*Proceed. of the Society of Antiquaries of London*, XXXI, 1918-1919, p. 37............	2	Clausentum (Hants).	»	Bretagne : Somerset.	Règne de Vespasien, 69-79 ap.	a) 80 k. 731 b) 75 k. 289

INDEX ÉPIGRAPHIQUE

N. B. — *Les chiffres renvoient aux numéros que portent dans le corps du mémoire les estampilles des lingots de plomb.*

I. Noms d'hommes et surnoms.

II. Noms géographiques.

III. Noms d'empereurs et de princes de la maison impériale.

IV. Dates consulaires.

V. Légions.

VI. Particularités notables.

VII. Indications numériques.

VIII. Sigles d'interprétation incertaine

IX. Emblèmes (marques de provenance).

OBSERVATIONS SUR VALENTIN

ET LE VALENTINISME [1]

Écrivant en 152 son *Apologie*, Justin, dans un passage célèbre (chap. 26), reproche aux Romains d'avoir honoré d'une statue le charlatan Simon de Gitta ; c'est que Justin avait mal lu et mal compris la dédicace à un dieu latin, *Semoni Sanco deo*, qui a été retrouvée en 1574 près du Tibre. Il parle ensuite de l'hérésiarque Ménandre, élève de Simon, qui fonda une secte à Antioche, et de Marcion, autre hérésiarque, qui était encore en vie. Ces gens-là et bien d'autres, qui enseignaient le libertinage, n'ont pas, dit-il, été poursuivis, tandis que les chrétiens le sont, malgré leur innocence. Justin ajoute qu'il a publié un traité sur les hérésies et qu'il le tient à la disposition des empereurs Marc Aurèle et Nerva auxquels son apologie est adressée. Mais, contrairement à ce qu'on a dit une fois, il est inexact qu'il mentionne lui-même Valentin [2].

Irénée, vers 185, écrivant à Lyon, cite (IV, 6, 2) un ouvrage de Justin contre Marcion, qui formait peut-être un chapitre de l'ouvrage contre les hérétiques en général.

Tertullien, en 218, combattant les disciples de Valentin, dit qu'il a puisé ses informations dans des traités dirigés contre les hérétiques et cite à ce propos ceux de Justin, de Miltiade, d'Irénée et de Proculus. Ainsi, Justin avait bien pris à partie Valentin, dont il était le contemporain. En effet, d'après Irénée, Valentin vint à Rome du temps de l'évêque Hygin, fleurit sous l'évêque Pius et resta là jusque sous Anicetus, ce qui répond à

1. Lu à l'Académie des Inscriptions les 12 et 19 octobre 1917 (*Comptes-rendus*, 1917, p. 347).

2. *Encycl. Brit.*, art. *Valentinus*, p. 852.

peu près aux années 138 à 160. En 152, ses tendances hérétiques devaient déjà s'être révélées depuis quelque temps, alors qu'au dire de Tertullien encore il avait commencé par conquérir un grand crédit à Rome et s'était même porté candidat au titre d'évêque de cette ville. La date de 138, pour l'arrivée de Valentin à Rome, se trouve ainsi indirectement confirmée.

Tertullien, comme on l'a remarqué depuis longtemps, a démarqué le livre d'Irénée et n'y a ajouté que très peu de chose. Donc, ou il n'a pas lu Justin, bien qu'il le cite, ou il n'y a rien trouvé d'important, ou Justin est une des sources principales d'Irénée de sorte qu'en traduisant l'un (ou en copiant la vieille traduction latine qui nous reste), Tertullien pouvait, de bonne foi, croire qu'il faisait usage de l'autre. A cette dernière hypothèse s'oppose le silence complet d'Irénée lui-même, qui pourtant nous a entretenu de ses sources. Il adresse son livre à un homme qu'il ne nomme pas, mais qu'il respecte apparemment beaucoup et qui exerce autour de lui une grande influence. Ce personnage, nous dit-il, désire depuis longtemps connaître les doctrines des hérétiques, mais ne réussit point à se procurer les informations nécessaires. Irénée a été plus heureux. Il a eu entre les mains quelques mémoires (ὑπομνήματα) des disciples de Valentin et a pu causer avec quelques-uns des hérétiques de la secte pour s'enquérir de leurs opinions. Puis il nous dit qu'il s'occupera particulièrement de la doctrine des disciples de Ptolémée, dont l'école est une branche de celle de Valentin. De Justin, pas un mot, alors pourtant qu'il cite ailleurs, dans le même ouvrage, le livre de Justin contre Marcion. La bonne foi d'Irénée étant certaine, il faut conclure de là que le chapitre relatif à Marcion avait sans doute été publié à part par Justin, peut-être sous une forme plus développée, et que son ouvrage d'ensemble sur les hérésies de son temps, où il était question de Valentin, n'était pas parvenu à Lyon.

Ce qu'Irénée a tiré des Valentiniens au cours de conversations ne devait pas être considérable, car nous savons par lui, et surtout par Tertullien, avec quelle réserve ils s'exprimaient. « Les

Valentiniens, dit ce dernier, ont aussi leurs mystères d'Éleusis, protégés par leur inviolable silence et qui n'ont de céleste que l'obligation de se taire. Interrogez-les avec candeur, ils vous répondent en fronçant les sourcils : « O profondeur ! » Poussez-les de question en question, ils affirment avec des subtilités et des équivoques la foi qui nous est commune. Prouvez-leur indirectement que vous les avez pénétrés, ils nient tout ce qu'ils s'aperçoivent que vous savez. » D'ailleurs, même si Irénée avait interrogé un Valentinien repentant, revenu à l'Église, on ne conçoit pas qu'il eût pu apprendre de lui la théogonie effroyablement compliquée qu'il expose et dont on relit aujourd'hui le résumé à plusieurs reprises avant d'en pouvoir retenir les traits essentiels. Restent donc les ouvrages des disciples, notamment de Ptolémée. Ce Ptolémée vivait encore vers 185, pendant qu'Irénée écrivait à Lyon ; nous savons par Hippolyte qu'il fut, avec Héracléon, le chef de l'école prospère des Valentiniens de l'ouest, alors que l'école asiatique, restée plus fidèle à la pensée du maître, n'était plus représentée en 218, suivant Tertullien, que par un seul sectaire qui enseignait à Antioche. Tertullien sait, au sujet de Ptolémée, quelque chose qu'on ne trouve pas ailleurs : alors que Valentin considérait les Éons comme de simples affections de la divinité suprême (*sensus et affectus et motus... in ipsâ summâ divinitatis*), Ptolémée en fit des substances indépendantes et personnelles (*distinctis in personales substantias*). On a supposé que Tertullien avait emprunté cette information à Proculus ; quoi qu'il en soit, il ne l'a pas inventée et il en résulte clairement que l'exposé, partout reproduit, du système de Valentin par Irénée, n'est qu'un développement de celui du maître. Cela est du reste d'accord avec le témoignage d'Irénée lui-même. Ce que Justin avait écrit contre Valentin nous est donc complètement inconnu ; si cela avait été important, Tertullien, qui cite Justin, nous l'aurait appris. Mais il n'y a rien d'étonnant que Justin ait mal connu la doctrine de Valentin, encore vivant et enseignant à Rome, où il avait d'abord affecté l'orthodoxie, car

Valentin n'a pas écrit d'ouvrages dogmatiques. Les fragments considérables que nous ont conservés Clément d'Alexandrie, Épiphane et quelques autres proviennent de ses sermons, de ses lettres, de ses hymnes. Il est vrai qu'on a découvert en 1891, dans un manuscrit de Milan, la mention d'un ouvrage de Valentin sur les trois natures, c'est-à-dire la matière, la vie et l'âme. Mais si cet écrit avait été considérable, ou si on l'avait toujours cru authentique, nous en saurions certainement davantage, et Clément, en particulier, y aurait fait des emprunts.

D'après le texte de Tertullien cité plus haut, Ptolémée n'avait été novateur que par la vie individuelle qu'il attribuait aux hypostases de Valentin : il avait transformé sa philosophie mystique en mythologie. Sur le fond des choses, c'est-à-dire le système destiné à expliquer l'origine du monde sensible par la dégradation d'une personne du monde des Éons, il devait d'autant plus être d'accord avec son maître que ce dernier n'a pu innover lui-même que dans le détail. Toutes ces laborieuses extravagances remontent, en effet, très haut : à travers les systèmes des Ophites et de Simon de Gitta, elles se rattachent d'une part à la cabbale juive, aux livres sapientiaux et à d'autres rêveries orientales, peut-être persanes, de l'autre et surtout à Philon de Byblos, au *Timée* de Platon, aux premiers poètes philosophes de la Grèce et aux théogonies de l'orphisme. On a pu soutenir, de nos jours, qu'elles se reliaient aussi au bouddhisme. Le problème étant le même — expliquer que l'infini se soit abaissé à produire le fini, expliquer aussi l'origine du mal, question connexe à la première — il n'est pas surprenant qu'on ait eu recours, pour le résoudre, aux mêmes combinaisons à la fois savantes et enfantines, consistant à expliquer l'inexplicable par des enchaînements d'hypothèses, de simples vues de l'esprit. Il y a là un courant très large qui coule parallèlement, depuis que les hommes pensent, à celui des religions et des mythologies consolidées par l'autorité ou la littérature. Il ne s'arrêtera pas avant que les

hommes aient cessé d'être dupes des mots qu'ils prononcent et de croire qu'une conception rationnelle, ou qui en a l'apparence, puisse leur permettre d'embrasser la réalité supra-sensible, en dehors de l'espace et du temps.

Tertullien parle deux fois des psaumes de Valentin. Combattant l'hérésiarque valentinien Alexandre (*de Carne Christi*, 17), il écrit : « Laissons de côté Alexandre avec les syllogismes qu'il apporte dans la discussion, *et aussi avec les psaumes de Valentin, dont s'appuie de temps en temps son étrange audace, comme s'ils venaient d'une autorité respectable.* » Et plus loin (c. 20) : « Nous avons encore pour nous l'appui des psaumes, *non pas des psaumes d'un Valentin, l'apostat, l'hérétique et le platonicien*, mais ceux du très saint prophète David, dont l'autorité est si bien reconnue. » Ici, Tertullien a beau faire fi des psaumes de Valentin : il reconnaît implicitement, par sa manière d'en parler, que certains chrétiens qualifiés d'hérétiques les citaient comme des témoignages comparables à ceux du Psautier attribué à David.

Un fragment d'un psaume de Valentin, qui fait regretter la perte du reste, nous a été conservé par Hippolyte au livre VI des *Philosophoumena*, lequel est consacré aux hérésies similaires de Simon et des Valentiniens. Hippolyte est préoccupé, comme toujours, de montrer que les doctrines gnostiques se rattachent à Pythagore et à Platon. Après avoir fait sentir l'affinité du Valentinisme avec le Pythagorisme (chap. 37), il en vient à Platon et, comme terme de comparaison, il transcrit en partie la deuxième lettre attribuée à ce philosophe, morceau généralement considéré aujourd'hui comme apocryphe, mais qui n'en est pas moins d'un haut intérêt. C'est la section de la lettre à Denys qui est précédée de ces mots : « La petite sphère n'est pas exacte ; Archidémos te le fera voir, quand il sera près de toi », détail qui ne se rapporte ni à ce qui précède, ni à ce qui suit, qu'un faussaire, même très astucieux, n'avait aucun intérêt à introduire et qui peut prêter à des réflexions dont ce

n'est pas ici le lieu. Il suffit de rappeler qu'un critique aussi sévère que Bentley croyait à l'authenticité de ces lettres ; on ne dira pas que le sentiment de la grécité lui ait fait défaut. Platon continue : « Quant à la question autrement grave et en quelque manière divine sur laquelle tu l'as chargé de venir me demander des éclaircissements, il devra mettre tous ses soins à te l'expliquer. Tu te plaindrais, s'il faut l'en croire, de n'avoir pas été suffisamment édifié sur la nature de l'être premier. Il faut donc t'en parler, mais d'une manière énigmatique, afin que si cette lettre éprouvait quelque accident sur terre ou sur mer, elle ne pût être comprise de qui la lirait. Voici donc ce qui en est. Autour du roi de toutes choses, sont toutes choses; il est la fin de toutes choses et le principe de tout ce qui est beau. Ce qui est second est autour des seconds principes et ce qui est troisième autour des troisièmes [ceci ressemble assez aux trois natures de Valentin]. Désireux de connaître la nature de ces principes, l'âme humaine considère tout ce qui offre avec elle quelque parenté, sans rien trouver qui la satisfasse... Tu me demandes, fils de Denys et de Doris, quelle est la cause de tous les maux. L'âme se tourmente de son ignorance à cet égard et tant qu'elle n'en aura pas été délivrée, elle n'atteindra pas la vérité. Écoute ce qu'il y a d'admirable dans cette affaire. Il est beaucoup d'hommes qui ont reçu ces doctrines; ils sont habiles à apprendre, habiles à se souvenir, déjà vieux; eh bien, ils déclarent que ce qui leur avait semblé le plus incroyable est ce qui leur paraît aujourd'hui la vérité, et réciproquement [serait-ce une allusion à la doctrine du péché originel enseignée par l'orphisme?] Prends donc bien garde d'avoir à regretter un jour ce qui te sera échappé à ce sujet. C'est pourquoi moi-même je n'ai rien écrit sur ces questions; il n'y a pas là-dessus d'ouvrage de Platon ; il n'y en aura jamais. Ceux qui passent pour être de moi sont de Socrate, alors qu'il était dans l'éclat de sa jeunesse » [je ne vois pas comment expliquer cette dernière phrase; du reste la citation d'Hippolyte est tronquée en plusieurs endroits]. —

Valentin, poursuit Hippolyte, ayant lu ces mots, admit que le roi dont parlait Platon était le Père et l'Abîme (Bythos), principe de tous les Éons. Quant aux seconds principes, il supposa que c'étaient les Éons eux-mêmes, à l'intérieur du plérôme ; les troisièmes seraient ce qui est en dehors du plérôme. Valentin a montré tout cela brièvement dans un psaume, commençant par le bas alors que Platon commence par le haut. Il s'exprime ainsi :

Ἀέρος πάντα βλέπω κρεμάμενα,	Je vois tout suspendu de l'air,
πάντα δ' ὀχούμενα πνεύματι νοῶ,	je comprends que tout est porté par l'esprit,
σάρκα μεν ἐκ ψυχῆς κρεμαμένην,	la chair suspendue à l'âme,
ψυχὴν δ' ἀέρος ἐξερχομένην,	l'âme s'élançant hors de l'air,
ἀέρα δ'ἐξ αἴθρης κρεμαμένον,	l'air suspendu à l'éther,
ἐκ δὲ βυθοῦ καρποὺς φερομένους,	les fruits tirés de l'Abîme,
ἐκ μήτρας δὲ βρέφος φερόμενον.	l'enfant tiré de la matrice.

Hippolyte croit comprendre ce que nous ne comprendrions pas sans lui. Valentin signifie, dit-il, que la chair est la matière qui est suspendue à l'âme du Démiurge. L'âme naît de l'air, c'est-à-dire que le Démiurge naît par l'esprit en dehors du Plérôme. L'air naît de l'éther, c'est-à-dire que la Sophia extérieure sort du Plérôme. Les fruits sont sortis de l'Abîme, c'est-à-dire que tous les Éons sont des émanations de Bythos le Père. — Évidemment, ce ne sont pas là de simples hypothèses d'Hippolyte ; le contexte et sans doute des commentaires de disciples devaient l'éclairer à ce sujet.

Ces vers de Valentin, qui ont leur grandeur, sont assurément bien ténébreux ; mais le sont-ils plus que les *Odes de Salomon* dont un texte syriaque, peut-être traduit du grec, a été publié par Rendell Harris en 1909 ? Qu'on en juge : je cite la traduction de la 19ᵉ Ode par M. l'abbé Labourt et c'est celle-là que je tiens à citer parce qu'une phrase — relative à la Vierge mère — a été alléguée par Lactance, qui n'hésitait pas à l'attribuer au roi Salomon. Lactance, comme l'a montré M. Ren-

dell Harris, n'avait pas extrait cette citation du texte même; il se servait d'un recueil de textes choisis, analogue à celui que nous a laissé saint Cyprien et qui n'était certes pas le premier de son genre, puisque M. Harris me semble avoir établi qu'antérieurement même aux Évangiles et aux Épîtres, les prédicateurs chrétiens disposaient d'anthologies analogues qui leur fournissaient notamment des arguments pour confondre les juifs, en leur démontrant que tout ce qui était arrivé avait été prédit dans leurs anciens livres et que ces rencontres souvent très frappantes rendaient évidentes les desseins de Dieu.

Traduction Labourt :

« Une coupe de lait m'a été apportée, et je l'ai bue dans la douceur et la suavité du Seigneur. Le Fils est cette coupe, et celui qui a été trait, c'est le Père, et celui qui l'a trait, c'est l'Esprit Saint, parce que ses mamelles étaient pleines et il voulait que son lait fût répandu largement. L'Esprit saint a ouvert son sein et a mêlé le lait des deux mamelles du Père et a donné le mélange au monde, à son insu; et ceux qui le reçoivent dans sa plénitude sont ceux qui sont à droite. L'esprit étendit ses ailes sur le sein de la vierge et elle conçut et elle enfanta, et elle devint mère-vierge avec beaucoup de miséricorde; elle devint grosse et enfanta un fils sans douleur; et afin qu'il n'arrivât rien d'inutile [pas de sens], elle ne demanda pas de sage-femme pour l'assister; comme un homme, elle enfanta volontairement [pas de sens] ; elle enfanta en exemple, elle posséda en grande puissance, elle aima en salut et le garda dans la suavité et (le) montra dans la grandeur. Alleluia ! »

Bien entendu, les critiques, ceux-mêmes qui considéraient le noyau de ce recueil d'odes comme juif, sont d'accord pour déclarer que celle-ci est chrétienne, bien que n'appartenant pas à la Grande Église, mais à quelque secte. Lactance a cité ces mots de l'ode : « *Infirmatus est uterus virginis et accepit fetum et gravata est et facta est in multa miseratione mater virgo* ». L'auteur de l'anthologie qu'a consulté Lactance avait, à la différence de cet auteur, lu le morceau entier ; pour l'attribuer

à Salomon, pour le tenir antérieur de mille ans au christianisme ou, du moins, purement juif, il devait avoir soit des raisons, qui nous échappent, soit une stupidité impénétrable à notre critique. A cette difficulté s'en joint une autre : nous ne connaissons pas de secte chrétienne dont les doctrines soient reproduites ou même indiquées dans ce recueil ; nous ne trouvons pas ailleurs l'idée poétique que le Saint Esprit ait donné ses soins à traire le Père, parce que ses mamelles étaient pleines de lait à éclater, qu'il ait ensuite mêlé le lait tiré de ses deux mamelles et qu'il en ait composé un breuvage sacré qui est le Fils.

Bien plus : le faussaire a été si habile que, tout en parlant de la naissance virginale et en mentionnant une fois la croix (dans un passage inintelligible), il n'a jamais parlé ni du Christ, ni de l'idée du péché, ni de la Rédemption. Les faussaires, ceux surtout qui écrivent un galimatias mystique, prennent d'ordinaire moins de précautions. Mais je ne prétends pas trouver le mot de l'énigme, qui doit peut-être se chercher dans la gnose juive ; je la tiens même pour tout à fait insoluble tant qu'on ne possèdera pas de documents nouveaux pour nous éclairer.

En citant cette ode après le fragment du psaume de Valentin — nous avons aussi des Psaumes attribués à Salomon, qu'on croit du Ier siècle avant notre ère — je me suis souvenu qu'au moment de la première publication des *Odes*, le savant Preuschen a promis d'établir qu'elles n'étaient autre chose qu'un fragment du psautier valentinien. Mais, de 1910 à 1914, Preuschen n'a rien publié à ce sujet ; c'est donc probablement qu'il a changé d'avis. En revanche, un des meilleurs connaisseurs de la gnose, Bousset, écrivait en 1911[1] : « Nous pouvons conjecturer que les psaumes de Valentin ressemblaient dans leur genre aux belles odes de Salomon récemment découvertes, sans pourtant suggérer que ces psaumes en particulier sont spécifiquement gnostiques ou valentiniens ».

Sauf que les *Odes de Salomon* ne me semblent pas belles, mais seulement ténébreuses, je suis de l'avis de M. Bousset, qui

1. *Enc. Brit.*, s. v. *Valentinus.*

réflète, en se donnant garde de l'adopter entièrement, l'opinion émise autrefois par Preuschen. Mais j'irais volontiers plus loin que lui. Mettez cette littérature en prose, comme les traducteurs sont obligés de le faire; il y a là des extravagances qui confondent l'esprit. Laissez-leur la forme poétique de l'original, comme au Rig-Véda, aux Gâthas, aux Odes de Pindare et à tant d'autres poèmes que trahit tout traducteur : je ne dis pas que cela sera supportable à un esprit moderne, mais il se révoltera beaucoup moins contre une obscurité voulue, des métaphores et des idées incohérentes. Or, je rappelle : 1° que Valentin n'a pas écrit d'ouvrage didactique; 2° que son psautier était encore très estimé de ses disciples en 218; 3° que sa théosophie a dû être comprise, du moins en gros, et interprétée oralement, avant d'être l'objet des commentaires de ses élèves; 4° que toute théologie s'exprime d'abord par des hymnes rituelles, comme en chantaient les chrétiens que Pline le Jeune connut en Bithynie, et que les théologiens viennent toujours après les poètes; même le début de la Genèse passe aujourd'hui, à cause de ses refrains, pour la mise en prose d'un ou plusieurs hymnes de la Création; 5° que le fragment cité par Hippolyte est, suivant ce dernier, qui connaissait le contexte, comme un raccourci de toute la doctrine. J'en conclus qu'il faut attribuer au psautier de Valentin une grande importance et que l'œuvre poétique de ce théosophe doit contribuer à expliquer tout ensemble la diffusion de sa doctrine et l'impression d'épopée lourdement traduite que nous laissent les résumés grecs et latins que nous en avons.

Un autre fragment de poésie valentinienne mérite de retenir un moment notre attention, car il ne me semble pas qu'il ait encore reçu tous les éclaircissements qu'il comporte. C'est une épitaphe métrique en grec découverte à Rome en 1858, traduite par Renan (*Origines*, VII, p. 147) et publiée en dernier lieu par l'abbé Aigrain dans son utile *Manuel d'épigraphie chrétienne* (n° 81). Un mari s'adresse à sa femme, qui était en même temps, dit-il sa parente par le sang; l'anagramme des cinq premiers

vers donne son nom Φλαβία (*Flavia*). Voici le texte, avec les restitutions certaines des éditeurs :

Φῶς πατρικὸν ποθέουσα, σύναιμε, σύνευνε, σοφή μου,
λούτροις χρεισαμένη Χριστοῦ μυρὸν ἄφθιτον, ἁγνόν,
αἰώνων ἔσπευσας ἀθρῆσαι θεῖα πρόσωπα,
βουλῆς τῆς μεγάλης μέγαν ἄγγελον, υἱὸν ἀληθῆ,
εἰς νυμφῶνα μολοῦσα καὶ εἰς κόλπους ἀνόρουσας
αἰώνων πατρικοὺς καὶ . . . . .
οὐκ ἔσχεν κοινὸν βιότου τέλος ἥδε θανοῦσα,
κάτθανε καὶ ζώει καὶ ὁρᾷ φάος ἄφθιτον ὄντως,
ζώει μὲν ζωοῖσι, θάνεν δὲ θανοῦσιν ἀληθῶς·
Γαῖα, τί θαυμάζεις νέκυος γένος; ἦ πεφόβησαι ;

J'ajoute la traduction de Renan, reproduite par M. Aigrain ; Renan n'a fourni aucun commentaire :

« Désireuse de voir la lumière du Père, compagne de mon sang, de mon lit, ô ma sage, parfumée au bain sacré de la myrrhe incorruptible et pure de Christos, tu t'es hâtée d'aller contempler les divins visages des Éons, le grand Ange du grand Conseil, le Fils véritable, pressée que tu étais de te coucher au lit nuptial, dans le sein paternel des Éons...

« Cette morte-ci n'eut pas le sort commun des humains. Elle est morte, et elle vit et voit réellement la lumière incorruptible Aux yeux des vivants, elle est vivante ; ceux qui la croient morte sont les vrais morts. Terre, que veut dire ton étonnement devant cette nouvelle espèce de mânes ? Que veut dire ta crainte ? »

Il y a plusieurs observations à faire sur cette belle traduction, qui équivaut à un commentaire perpétuel.

Dans la pensée des Valentiniens, l'âme de l'initié n'est pas seulement appelée après la mort à séjourner avec les Éons dans le Plérôme, mais à contracter un mariage mystique avec un ange céleste. La préfiguration de ce mariage des âmes initiées est l'histoire de la chute et de la rédemption de l'Éon Sophia. Dans une frénésie d'amour, elle a voulu approcher de Bythos, mais n'a pas

pu y réussir ; pourtant, l'intensité du désir l'a rendue mère et elle a mis au jour un avorton, le monde matériel. Ainsi, par la chute de l'Éon Sophia, un pont est jeté entre le monde des esprits et celui des corps, qui est ensuite organisé par le Démiurge et ses anges, inférieurs aux Éons. La rédemption de Sophia s'accomplit par son union avec le sauveur céleste, *Sôter*, identifié plus tard au Christ qui, dans le système de Ptolémée, est le produit collectif du Plérôme. La pensée dominante du rituel valentinien est de répéter l'expérience de l'union céleste de Sophia avec le Sôter. Les anges, tantôt considérés comme issus de Sôter et de Sophia, tantôt simplement comme l'escorte de Sôter, sont les fiancés célestes des âmes des initiés. Ainsi chacune de ces âmes est attendue au ciel par un ange. C'est pourquoi Irénée (I, 6, 4), dit que les gnostiques méditent sans cesse sur le mystère de l'union céleste en sizygie; c'est pourquoi aussi l'un de leurs rites essentiels était celui de la chambre nuptiale dont parle Irénée (I, 21, 3) : « Quelques-uns, dit-il, préparent une couche nuptiale et accomplissent un rite mystique, en prononçant certaines formules, affirmant qu'ils célèbrent un mariage spirituel à l'exemple des conjonctions (sizygies) célestes. » Cela posé, le vers 5 de l'épitaphe devient clair. Comme la Sophia déchue, qui a violemment désiré d'abord, puis perdu, puis recouvré la pleine jouissance de la lumière éternelle, l'âme de l'initié, affranchie par la mort des liens de la matière, va contempler les Eons et, parmi eux, le grand Ange du grand Conseil (expression d'Isaïe, IX, 6)[1] et le Fils véritable, qui est ou qui a été identifié au Christ; ce grand Ange est le chef des Anges sans épithète, fiancés de l'âme, et c'est pourquoi il est dit que l'âme se dirige vers le lit nuptial, εἰς νυμφῶνα μολοῦσα. Ce n'est pas la conception chrétienne du mariage avec le Divin Époux — *adest sponsus qui est Christus* — mais avec un de ses anges ; les anges gardiens du valentinisme sont des époux pour l'éternité.

1. Cet ange du grand Conseil revient dans un des fragments de Théodote ap. Clément d'Alexandrie (p. 355).

Il est assez naturel que l'obsession de cette idée du mariage céleste autorise sur terre des concessions au libertinage. Pour préluder aux noces avec les anges, les converties se laissent parfois aller à des unions moins éthérées avec des initiateurs astucieux qui les séduisent. Irénée fut témoin de cela à Lyon (I, 13, 3). Il connut un Valentinien de la secte de Marcus, qui s'occupait de préférence des femmes élégantes et riches de la ville. « Je désire vivement, leur disait-il, vous faire participer à la grâce (*charis*) qui est en moi, car le Père de toutes choses voit sans cesse votre ange devant lui (il s'agit, bien entendu, du fiancé céleste). Recevez d'abord de moi et par moi le don de la grâce. Parez-vous comme une fiancée qui attend son fiancé, afin que vous soyez comme moi, et que je sois comme vous. Fixez le germe de la lumière dans votre chambre nuptiale. Recevez de moi un époux et soyez acceptée de lui. Mais voici que la grâce est déjà descendue sur nous : ouvrez la bouche et prophétisez! » La dame répond : « Je n'ai jamais prophétisé, je ne sais comment m'y prendre. » Alors le convertisseur prononce de nouvelles invocations pour tromper sa victime et lui dit : « Ouvrez la bouche, dites n'importe quoi et vous prophétiserez ». Exaltée par ces paroles, le cœur battant sous le coup d'une vive émotion, la dame s'enhardit et prononce les premières paroles venues ; dès lors elle se croit une prophétesse et remercie le Marcosien de lui avoir communiqué la grâce qu'il posséde. Pour le récompenser, non seulement elle lui donne tous ses biens, mais lui livre sa personne, désirant par cette union s'identifier le plus possible à lui ». — Irénée ajoute que certaines femmes, malgré ces séductions et leurs suites, ont faussé compagnie aux libertins dévots et sont revenues dans le giron de l'Église. C'est sans doute de leur bouche qu'il a connu ces aventures ; d'autres en ont fait la confession publique, pour épargner à des femmes crédules les mêmes déceptions.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, juger le valentinisme d'après les manigances et les débauches de quelques apôtres libertins

de la doctrine; l'épitaphe de la Valentinienne à Rome suffirait à prouver que la secte était tout autre chose qu'une compagnie de sottes et de débauchées. L'histoire du mysticisme chrétien lui-même, si souvent poursuivi par les autorités ecclésiastiques, est là pour montrer la vérité profonde des mots de Pascal sur l'homme qui n'est ni ange ni bête, mais qui fait la bête quand il veut faire l'ange. Tous les Valentiniens n'ont pas échappé à cette loi.

Le dernier vers de l'inscription n'a pas, que je sache, été suffisamment expliqué :

Γαῖα. τί θαυμάζεις νέκυος γένος; ἦ πεφόβησαι;

« Terre, quelle sorte de larve t'étonne? As-tu donc peur? » Il fallait que ces mots éveillassent dans l'esprit des lecteurs de l'épitaphe une idée précise. Or, on connaît des images de la Terre personnifiée, Gaïa ou Tellus, représentée les mains levées, dans l'attitude de la surprise ou de la crainte, par exemple sur un sarcophage de la villa Albani (*Rép.*, III, 130) et sur un sarcophage du Capitole (III, 187). La remarque en a déjà été faite. « Il arrive parfois dit Kuhnert, qu'en présence d'événements extraordinaires (sur les reliefs des sarcophages), Gaïa élève la main avec le geste de la surprise »[1].

Ce type est une survivance de celui de la Gaïa grecque émergeant en partie du sol et tendant de ses deux bras levés l'enfant Erichthonios, ou encore de Gaïa, dans les gigantomachies, suppliant les dieux d'épargner ses fils; on peut encore rappeler la statue de l'Acropole citée par Pausanias ou Gaïa, vue à mi-corps, prie Zeus de faire tomber la pluie[2].

Il semble donc possible que la tombe de la Valentinienne à Rome ait été ornée d'un relief ou d'une peinture représentant l'ascension de l'âme initiée, tandis que Gaïa, reposant sur le sol ou en émergeant, levait une ou deux mains dans l'attitude que nous venons de décrire. Le dernier vers de l'inscription équi-

1. Kühnert, *ap.* Roscher, *Gaia*, p. 1582; cf. Eitrem, *ap.* Pauly-Wissova, p. 475.
2. Paus., I, 24, 3; cf. Furtwaengler, *Meisterwerke*, p. 257.

vaudrait alors à ceci : « O terre, tombe reconnue des mortels, pourquoi t'alarmer à la vue de cette morte qui s'échappe pour gagner le séjour des véritables vivants ? As-tu donc peur de perdre ton empire sur les morts ? »

Pour admissible qu'elle soit, cette hypothèse d'une représentation figurée sur la tombe n'est pas indispensable si les contemporains de Flavia en avaient vu ailleurs de pareilles, auxquelles il suffisait de faire ainsi allusion. Les sectes gnostiques n'étaient nullement hostiles aux images, puisque nous savons que les Carpocratiens les multipliaient. C'est de ces sectaires qu'est né l'art chrétien, alors que, dans la grande Église, plus imprégnée des scrupules du judaïsme, l'art plastique et même la peinture étaient des objets de méfiance. Il est peut-être à propos de rappeler la singulière peinture mi-païenne mi-chrétienne, qui décore la tombe d'un prêtre de Sabazius sur la voie Appienne (*CIL*. VI, 142), où un personnage couronné, appelé par l'inscription *Angelus bonus*, conduit à travers une arcade la femme du prêtre, Vibia, avec cette légende : *Inductio Vibies*.

En résumé, j'ai voulu montrer que le valentinisme, qui n'est qu'une variété de croyances gnostiques antérieures au christianisme lui-même, témoigne d'une floraison poétique dont les preuves directes sont rares, mais qu'on peut entrevoir sous les traductions à la fois prosaïques et confuses que les adversaires de cette doctrine nous en ont laissées. A une époque d'effervescence religieuse et de sens critique en désarroi, c'est comme une continuation semi-barbare de la poésie philosophique des Grecs, qui avait trouvé déjà une suite dans le rituel orphique et dans bien d'autres recueils liturgiques que nous ignorons. La thèse historique des *Philosophoumena* n'est certainement pas à rejeter.

Salomon Reinach

LE FAUX SARCOPHAGE ÉGYPTIEN
DE TARRAGONE[1]

Depuis qu'il y eut en Espagne des chroniqueurs et des historiens attachés au passé de leur patrie, depuis la *Chronique* d'Isidore de Séville jusqu'à l'*Histoire générale* de Mariana, et même après celle-ci, ce fut une préoccupation constante de remonter jusqu'aux plus lointaines origines et de rattacher les peuples e les rois primitifs de la Péninsule aux races les plus fameuses de l'antiquité biblique ou classique. Pour établir en de riches annales l'authenticité de leur noblesse de beaucoup antérieure même à celle de Rome, rien n'a coûté aux chroniqueurs, du XIII[e] au XVII[e] siècle, ni la fantaisiste interprétation de quelques textes anciens agrémentés et amplifiés, ni même l'invention hardie de personnages ou de fables. La confiance d'un patriotisme crédule a accueilli avec faveur les audaces de quelques écrivains dont les bonnes intentions faisaient taire les scrupules.

M. Georges Cirot a esquissé dans un livre important, *Les Histoires générales d'Espagne entre Alphonse X et Philippe II* (1284-1556), le tableau de ces fantaisies extra-scientifiques et de leur succès, et nous a appris comment il faut lire les élucubrations d'Annius de Viterbe, le *picaro fraile*, ou d'Ocampo.

Mais ce que M. Cirot n'avait pas à nous dire, c'est que le souci de ces annalistes n'a pas toujours disparu en Espagne, même après la critique vigoureuse d'un historien loyal et consciencieux comme Mariana, même après les travaux de

1. Nous avions déjà signalé ces fausses antiquités égyptiennes d'Espagne, avec d'autres non moins curieuses, au Congrès archéologique du Caire. Ce n'est ici qu'un fragment développé de notre communication restée inédite.

la saine érudition moderne. Ou du moins cet esprit d'invention, exalté par l'amour-propre patriotique, n'a pas cessé de souffler; il prend seulement une autre forme, et de la littérature il est passé à l'archéologie.

Il est intéressant de noter que ce sont les rapports de l'Espagne primitive avec l'Égypte qui hantent surtout l'imagination et excitent la fantaisie. C'est qu'il semble y avoir là quelque fondement historique. Mariana, dont le bon sens rejette franchement les *rois fabuleux* créés par Annius de Viterbe, mais imprudent cependant au point de faire dire aux textes de Diodore de Sicile, de Pomponius Mela, de Justin et de Bérose, pas mal de choses qu'ils ne disent pas, Mariana croit fermement à Géryon, premier roi d'Espagne, « roi très célèbre en livres de Grecs et de Latins », et dont le nom « en langue chaldéenne signifie *étranger*. » L'Espagne ne fut pas heureuse sous la loi de ce tyran jusqu'au jour où Osiris, premier roi d'Égypte, au cours de ses longues pérégrinations bienfaisantes, vint la délivrer d'une cruelle servitude. Géryon fut tué à la bataille de Tarifa, ou plutôt de Barbate, entre Tarifa et Cadix, mais Osiris abandonna le pouvoir royal à son fils. Or, les trois fils de Géryon, qu'on appelle les Géryons, complotent avec Typhon, frère d'Osiris, et font tuer ce conquérant. Mais Horus, fils d'Osiris, sous le nom d'*Hercule libyen*, prépare alors une grande expédition guerrière vers l'Occident pour venger le meurtre de son père; il aborde à Cadix, vainc et décapite les Géryons, s'établit fortement dans le pays où il dresse les fameuses colonnes qui portent son nom[1].

Tel fut, selon la légende antique amplifiée par les chroniqueurs, le premier contact de l'Égypte et de l'Espagne. La venue de l'Hercule libyen s'impose comme un fait primordial, comme une histoire essentielle à l'attention et à l'imagination des générations successives, si bien que de nos jours même, sans avoir certainement conscience de l'instinct atavique qui le

1. Voir, au sujet de ce récit et du degré de véracité de Mariana, G. Cirot, *Mariana historien*, p. 280 et s.

pousse, si quelque mystificateur se met en travail de tromper la bonne foi des savants, c'est régulièrement de l'art égyptien qu'il s'inspire.

On en peut donner des témoignages curieux, comme celui du prétendu sarcophage ibéro-égyptien de Tarragone.

Nous commençons par déclarer qu'il n'est dans notre pensée de nous moquer de personne, d'aucun de ces érudits de très bonne foi dont la loyauté ne pouvait pas même se figurer que d'autres se plussent à des mystifications et des supercheries coupables. En Espagne surtout, où les monuments de style inattendu sortent sans cesse du sol, un peu de crédulité vaut mieux qu'un scepticisme intransigeant, et comme il a dû nous arriver parfois à nous-même, comme il a dû arriver à de plus habiles que nous de prendre pour authentiques des objets faux, nous ne songeons pas à jeter la pierre à ceux qui sont tombés dans le piège.

Donc, en mars 1850, cinq ou six cents forçats du bagne de Tarragone travaillaient à l'œuvre du port, et, pour construire une digue, exploitaient le pied avancé de la falaise où est bâtie la ville. Les terres qui couvraient le rocher étaient pleines de débris antiques disposés par couches ; en un point où avaient été enterrés des soldats anglais lors de la guerre de l'Indépendance, au-dessous de la couche romaine que l'on défonça, les pioches heurtèrent, à ce qu'il fut prétendu, un ouvrage qui, à cause de la couleur rougeâtre qui le couvrait, fut pris d'abord pour un ouvrage en briques. Mais des coups redoublés l'ayant fait sauter en morceaux, on vit que c'était un sarcophage en marbre blanc couvert à l'intérieur et à l'extérieur d'une multitude de signes et de figures étranges sculptés en creux et remplis de jaspe et de béton tantôt noir, tantôt coloré.

Informé de cette trouvaille, un honorable habitant de la ville auquel le très intéressant musée de Tarragone doit la plus grande reconnaissance, D. Buenaventura Hernández y Sanahuja, réunit comme il put les morceaux, les étudia, dessina les images, et communiqua ses travaux, ses copies et quelques

fragments de l'original à l'Académie Royale de l'Histoire. Celle-ci, comme le procès-verbal de ses séances en fait foi (*Memorias de la Real Academia de la Historia*, VIII, p. LXIV), accueillit la communication avec intérêt, félicita Hernández, et décida de l'aider à la publication d'un monument si nouveau.

En effet, en 1855, parut à Tarragone un opuscule dont voici au complet le titre un peu long :

Resúmen histórico-crítico de la Ciudad de Tarragona desde su fundacion hasta la época romana, con una explicacion de los fragmentos del sepulcro egypcio descubierto en 9 de marzo de 1850, por D. Buenaventura Hernández.

Deux planches hors texte de dessins y étaient jointes à 90 pages de descriptions et de commentaires. La brochure est assez rare. L'auteur, averti de sa méprise à la suite d'on ne sait quelle révélation, retira du commerce les exemplaires de son *Resúmen*, et les brûla. Plusieurs ont pourtant survécu, et la Bibliothèque de l'École de Hautes Études Hispaniques en possède un.

C'est un écrit très curieux. On se demande comment un homme dont l'esprit se révèle en ces pages assez subtilement ingénieux, a pu se laisser prendre à une mystification en somme grossière, et comment les savants de l'Académie de l'Histoire ont pu partager son erreur. Ils ne furent d'ailleurs pas les seuls. « Récemment, dit Hernández (p. 33), a été édité à Berlin un mémoire historique sur le sépulcre, avec de magnifiques lithographies, œuvre de l'érudit baron de Minutoli. » Nous n'avons pas réussi à trouver ce mémoire à Madrid, et nous le regrettons.

Les quelques dessins que nous reproduisons d'après les planches du *Resúmen* suffisent à montrer la valeur du sarcophage. Les images n'étaient qu'une enfantine parodie de types et de motifs égyptiens pris au hasard et souvent interprétés de façon assez réjouissante, qu'un fouillis de figures de toute espèce, qu'une succession de personnages et de scènes bizarres où l'Espagne et l'Égypte, l'ancien et le moderne, se mêlent en

une absurde mascarade. Nulle valeur d'art, d'ailleurs, et nul style; des séries de petits bonshommes, qu'on dirait détachés de la paroi de quelque rocher néolithique, fourmillent autour d'autres bonshommes vêtus en matelots anglais; nulle ligne, nul dessin; les animaux et les monstres sont aussi comiques que les humains, et quant aux soi-disantes inscriptions qui abondent et que Hernández a la prétention d'avoir lues et comprises quelquefois, elles ne sont ni égyptiennes ni ibériques, bien qu'elles aient certainement été inspirées par les caractères ibériques et par les hiéroglyphes.

Cependant une idée semble avoir présidé à cette création prodigieuse, et là peut-être Hernández trouve sa seule excuse. Il a probablement découvert cette idée, et l'a suivie à travers les fantaisies ahurissantes du faussaire; comme elle cadrait bien avec les traditions les plus anciennes, sinon les plus certaines, de l'histoire nationale, cette découverte fut pour lui une raison d'avoir confiance. Pour tout dire, Hernández a reconnu ou cru reconnaître que la décoration du sarcophage est relative à la venue des Égyptiens en Espagne sous la conduite d'Hercule libyen.


Fig. 1.

De fait Hercule apparaît deux fois au moins sous la figure d'un guerrier couvert d'une vague peau de lion, une fois présentant à un taureau, sans doute le bœuf Apis, la tête coupée d'un ennemi qu'il foule aux pieds, l'autre fois menaçant un adversaire avec une flèche (fig. 1).

Les scènes les plus typiques sont celles où l'on voit arriver les Égyptiens en Espagne. C'est ce que représente, par exemple, le fragment n° 9 (fig. 2). Au centre, on voit Hercule sous une voûte qui figure le ciel avec le zodiaque; le héros sépare l'Afrique de l'Europe. De ses bras écartés il repousse à droite et à gauche des rochers couverts d'animaux, et il est

placé à cheval sur le détroit nouveau dans l'attitude du colosse de Rhodes. Les flots s'élancent entre ses jambes; à sa droite est



Fig. 2.



Fig. 3.

une théorie d'Africains, qui à pied, qui sur un chameau, qui sur des bateaux. La tête d'un crocodile placé à l'extrême bord et un palmier aident à deviner l'origine de tous ces gens.

A gauche sont les naturels, très étonnés de cette invasion; l'un d'eux est à cheval. Ce cheval s'oppose au chameau, et près de lui un pin s'oppose au palmier. Les autres figurants sont à pied sous des arbres ou, plongés à demi dans les flots, tendent des pièges à des poissons.

Au-dessus de chacun de ces tableaux s'en trouve un autre, représentant par des travaux divers, spéciaux les uns à l'Égypte, les autres à l'Espagne, les quatre saisons[1]. Enfin, le tout est surmonté d'une ligne de signes très divers et bizarres qui ont sans doute la prétention d'être des hiéroglyphes à gauche, et des lettres ibériques à droite.

Le fragment 3 (fig. 3) est beaucoup plus compliqué. Un tableau central représente un personnage égyptien engaîné comme une momie, les mains croisées sur la poitrine, un grand soleil dessiné sur le ventre. Il se détache sur une peau de bête étalée qui projette autour d'elle d'abondants rayons. De chaque côté, à ses pieds, sont posés des brûle-parfums, et un vol d'abeilles rangées en berceau l'encadre. A côté de chaque vase est une petite figure de pleureur accroupi. Aux deux angles supérieurs on voit deux monstres ailés indéfinissables, et tout le reste du champ est peuplé de figures démoniaques inspirées, semble-t-il, de l'image du nain grotesque Phtah.

A ce motif carré servent d'encadrement des scènes variées : en bas, la construction des murs cyclopéens de Tarragone et le rapt des bœufs de Géryon par Hercule surmontent une ligne d'hiéroglyphes invraisemblables. A gauche, hiéroglyphes de même style sous une nouvelle représentation de l'armée d'Hercule. Hercule est en bateau avec ses compagnons, et les indigènes s'apprêtent à mal le recevoir, les uns à coups de massue, les autres à coups de pierres. A droite se trouve une ruche d'où s'échappent des abeilles, des oiseaux volants et des guerriers armés de flèches au-dessus desquels sont accrochés

1. Disons une fois pour toutes que nous laissons à Hernández la responsabilité de ses interprétations.

par les pieds des hommes décapités, leur tête suspendue à côté d'eux. Enfin, sur la frise supérieure, des hommes portent des branches, des femmes tiennent des torches, des gens prosternés se groupent autour d'un prêtre et d'un autel allumé.

Pour Hernández cette scène représente un sacrifice à un dieu invisible et fait allusion au culte d'Hercule dans son temple de Cadix. Quant au panneau central, voici textuellement comment il l'explique : « Le principal objet est Hercule sous l'emblème du



Fig. 4.

soleil. A ses pieds se trouvent deux cassolettes répandant des parfums, emblèmes de la nuit, desquelles sort une ligne d'abeilles pour symboliser les colonies procédant de ces régions qui, à l'impulsion de ce héros, répandirent la civilisation sur toute la terre, auparavant plongée dans les ténèbres de l'ignorance (p. 54). »

Nous ne voulons plus signaler que quatre fragments du sarcophage, des plus extraordinaires, et où l'Égypte apparaît très comiquement travestie.

L'un (nº 27, fig. 4) représente une cérémonie d'offrande à un

majestueux crocodile perché sur un autel. Il faut noter le costume d'un personnage de droite qui a, déjà! le pantalon à jambes évasées et le maillot rayé d'un marin fort peu antique. Au-dessous, des bateaux glissent en théorie sur un fleuve poissonneux qui ne peut être que le Nil.



Fig. 5.

Le fragment 19, bordé d'hiéroglyphes, nous montre une déesse au sein nu; sur sa tête coiffée du klaft est posée une corbeille où l'on aperçoit des oiseaux; près d'elle un grand chien assis, un oiseau, un monstre ailé, deux étoiles. Pour Hernández c'est Isis, à n'en pas douter, mère d'Horus.

Le fragment 29 (fig. 5), beaucoup plus étrange encore, nous fait voir un homme à tête d'éléphant qui soulève en l'entourant de sa trompe une momie emmaillottée. Le démon est debout sur une sorte de barque dont la proue porte une chouette, et à sa droite apparait la tête d'un personnage couché sur le dos au bord de la barque. Hernández n'est pas embarrassé pour si peu et propose deux explications au choix : « C'est le jugement et le passage des âmes à travers le lac Moeris et celui de Charon pour être transporté à la nécropole de Memphis; ou bien encore, si l'on veut une signification mystique, on peut y reconnaître le Temps avec les emblèmes qui lui sont propres... etc. (p. 83). »



Fig. 6.

Enfin le fragment 23 (fig. 6) serait relatif à la création. Nous ne suivrons pas Hernández dans sa subtile exégèse. Contentons-nous de dire qu'entre deux palmiers que flanquent des serpents ailés sont debout en face l'un de l'autre un homme et une femme de style approximativement égyptien. Des abeilles

volent en file de la bouche de l'un à la bouche de l'autre ; du sein nu de la femme jaillit du lait qui arrose une spirale issue du corps de l'homme, « *l'œuf-monde*, dit Hernández, *symbole du premier embryon, à l'intérieur duquel sont neuf signes faisant sans aucun doute allusion aux neuf mois de la gestation* (p. 77) ».

Nous avons peut-être trop insisté déjà sur ces images de haute fantaisie, qui amusent d'abord, mais ne tardent pas à lasser. Nous aurions du reste mauvaise grâce à accabler Hernández qui a supprimé son livre, et peut-être aussi les fragments du sarcophage : du moins ces derniers ne sont plus exposés au musée de Tarragone.

Hernández fut plus sage que le docte catalan S. Sampere y Miquel, qui, en 1878 encore, publiant dans la revue *La Renaixensa* son livre intitulé *Origens y Fonts de la nacio catalana*, affirme envers et contre tous l'authenticité du monument, et ose même donner la traduction suivante des hiéroglyphes du fragment 6 (fig. 2) : *Los Tirs abriren los monts* (*golpeantlos ab las mans*) ; *en sagitari* (?) *exploraren las minas, subjugaren* (*los pobles*) *y los constrenyiren*... etc ».

Quant au faussaire, sur lequel nous ne sachons pas que l'on ait jamais eu de renseignements officiels, il fut assurément mis en goût par son succès, ou peut-être trouva-t-il des émules, car dans le même terrain, en juin 1852, puis en mars 1853 furent découvertes quelques autres antiquités égyptiennes plus que suspectes. A en juger par les dessins d'Hernández, qui les a joints à ceux du sarcophage, ces élucubrations n'étaient pas de la même main, quoiqu'elles ne vaillent pas davantage. Les mystificateurs avaient d'ailleurs bien pris leurs mesures, car les objets sortirent de fouilles officiellement conduites par D. Antonio Delgado, le numismate connu, antiquaire spécialement délégué par l'Académie de l'Histoire, en présence des autorités supérieures de la province, des consuls étrangers et quelques personnes notables (*Resúmen*, p. 10).

Il est regrettable que cette commission et Hernández lui-même n'aient pas plutôt examiné les trois objets, authentiques

ceux-là, qu'en cette même année 1852, D. Juan Fernández de Velazco trouva en creusant les fondations de sa maison sur la *Colina Rocosa*, et qui ont été publiés en 1909 seulement par M. Rodolfo del Castillo dans le *Boletín de la real Academia de la Historia* (1909, 1, p. 169). Le fait de trouver quelques antiquités égyptiennes à Tarragone n'a rien d'extraordinaire par lui-même. La comparaison de ces objets avec les débris du sarcophage aurait sans doute suffi à mettre tout le monde en garde.

Quelqu'invraisemblable que cela paraisse, tout récemment encore l'authenticité du sarcophage a trouvé des défenseurs, et ceux-là n'ont pas d'excuse. M. Salomon Reinach nous a signalé deux articles de revues où de graves archéologues, tout à fait contemporains, ont suivi les traces, toutes les traces malheureusement, de D. Buenaventura Hernández. L'un est Milani, qui a étudié un fragment, celui qui porte le n° 9, dans le *Resúmen* (notre fig. 6), avec le plus grand sérieux, dans les *Studj e Materiali*, 1, p. 39; l'autre est M. Frothingham, souvent mieux inspiré, qui s'est de nouveau escrimé sur le même morceau dans l'*American Journal of Archaeology* en 1916 (p. 20). Le malheureux fragment survivant du sarcophage condamné passe maintenant pour une plaque phénicienne conservée à Madrid, ce qui laisse croire qu'il a fait partie du lot qu'Hernández avait envoyé à l'Académie de l'Histoire. Notre confrère M. Salomon Reinach est trop avisé pour n'avoir pas reconnu un « faux grotesque » dans ce document. Par malheur pour MM. Milani et Frothingam, il est trop tard pour qu'ils retirent leurs travaux, comme Hernández a retiré son livre, et c'est leur publication étourdie qui nous a décidé d'essayer de tuer une bonne fois ce cadavre récalcitrant.

De telles erreurs grossières prouvent une fois de plus, s'il était nécessaire, que ceux qui s'occupent de l'Orient, de la Grèce et de Rome ont tort de négliger l'archéologie ibérique, qui, pour être entrée depuis peu de temps dans le cycle des études antiques, n'en a pas moins sa valeur et son utilité. MM. Milani

et Frothingham, s'ils avaient connu les mystifications pseudo-égyptiennes désormais classiques de l'horloger Amat au Cerro de los Santos, et les faux de même style qu'ont répandus les rusés gitanes de la province de Murcie, ne mériteraient pas d'être raillés comme l'innocent D. Buenaventura.

Pierre Paris.

VARIÉTÉS

Les cimetières de Koubanieh[1].

Peu d'années avant la guerre, l'Académie de Vienne avait entrepris en Égypte des fouilles qui avaient pour but, non pas tant de mettre au jour de nouveaux monuments de la civilisation égyptienne proprement dite, que de rechercher les origines, les débuts de cette civilisation. Aussi le directeur de ces fouilles, le Dr Junker, s'est surtout attaché à retrouver les cimetières qu'on nomme préhistoriques, c'est-à-dire ceux qui nous renseignent sur le caractère ethnique et le degré de développement des primitifs de la vallée du Nil. Il a commencé par celui de Tourah, le plus septentrional des cimetières de ce genre. L'Académie de Vienne a publié le compte-rendu de ces fouilles en 1912[2].

Pendant qu'on travaillait à Tourah, une excursion en Nubie avait attiré l'attention du Dr Junker sur des objets qu'on vendait au marché d'Assouan et qui devaient provenir d'un cimetière préhistorique du voisinage. Il a réussi à découvrir que ces objets venaient d'une localité peu éloignée d'Assouan et c'est là qu'il a dirigé ses recherches pendant l'hiver 1910 à 1911. Ainsi, après avoir fouillé le plus septentrional de ces cimetières, il a travaillé dans ce qui est très probablement le plus méridional de l'Égypte. La guerre a retardé la publication des résultats qui forment deux gros mémoires présentés à l'Académie en 1918 et 1920, et qui n'ont paru que récemment.

Il est à présumer que dans les circonstances actuelles, l'Académie de Vienne ne pourra pas reprendre ces fouilles. Cela est d'autant plus regrettable que celles du Dr Junker sont faites avec une méthode et un soin minutieux qui inspirent une beaucoup plus grande confiance que d'autres; qu'ensuite il nous renseigne d'une manière complète sur les résultats, sans négliger les détails qui pourraient sembler de peu d'importance.

Au nord d'Assouan, sur la rive gauche, le Nil est bordée par une crête rocheuse qui d'abord s'écarte quelque peu du fleuve et laisse une bande cultivable d'une certaine largeur; plus au nord, cette bande se rétrécit, sur une longueur qui doit être de 5 à 6 kilomètres, puis de nouveau la crête s'éloigne et

---

1. *Bericht über die Grabungen der Akademie der Wissenschaften in Wien auf den Friedhöfen von El-Kubanieh-Süd* (*Winter 1910-1911*); — id., *El-Kubanieh-Nord* (*Winter 1910-1911*), von Hermann Junker.

2. Voir *Revue arch.*, t. XX, 1912, p. 494.

forme une enceinte circulaire dans laquelle se trouve le village de Koubanieh avec ses palmiers. Les deux cimetières qu'a fouillés le Dr J. ne se trouvent pas au village même. Celui qu'il nomme *Koubanieh-Nord* est situé peu en amont, à l'entrée de la combe du village. *Koubanieh-Sud* est passablement plus haut, à l'endroit où la bande cultivable se resserre, à une distance de 9 à 10 kilomètres d'Assouan.

Après quelques sondages dans les deux endroits, le Dr J. s'est établi dans le cimetière Sud, qu'il a fouillé en janvier 1911. En février, il a passé au cimetière Nord.

La constatation que le Dr J. a faite d'emblée, c'est qu'il se trouvait devant des cimetières nubiens bien caractérisés, ayant passé par les modifications que l'on a constatées dans d'autres parties du pays. Puisqu'il s'agit de Nubiens, c'est en Nubie même qu'il faut chercher des points de comparaison. Les documents ne manquent pas ; en effet, de très nombreux cimetières ont été explorés entre Assouan et Dongolah, d'abord, pour ce qui est de la région inférieure, par la commission constituée par Maspero, MM. Reisner, Firth et d'autres, dont les travaux ont été arrêtés par la guerre ; ensuite, depuis lors, par les Américains sous la direction de M. Reisner, lequel a poussé loin au Sud jusque vers le mont Barkal. Ces recherches ont déjà produit un nombre considérable de publications, et en particulier celles de la Commission (*Archaeological Survey of Nubia*) dues à MM. Reisner et Firth. Le Dr J. y revient sans cesse ; il faudrait presque les avoir sous les yeux pour suivre facilement les mémoires sur Koubanieh.

Le Dr J. part du même fait fondamental formulé ainsi par M. Reisner : « La Nubie et l'Égypte, pendant la dernière période prédynastique, étaient, comme race et comme civilisation, une seule région. Depuis la première dynastie on découvre en Égypte un développement graduel qui sans doute était fondé sur les conditions économiques provenant des invasions de la période prédynastique. La Nubie reste étrangère à ce développement, la portion nubienne de l'Égypte conserve ses anciens arts et ses anciennes coutumes. »

Ici, le Dr J. se sépare de M. Reisner. Il soutient que la séparation entre les deux éléments, nubien et égyptien, remonte beaucoup plus haut, jusqu'à ce qu'on nomme la période prédynastique moyenne. A ce moment, on constaterait déjà dans les cimetières nubiens la présence de la poterie rouge à large bord noir qui serait une importation égyptienne différente de la poterie rouge à mince bord noir qui serait l'industrie indigène. Ces deux genres de poterie jouent un grand rôle dans les dates que les explorateurs de la Nubie assignent aux cimetières qu'ils décrivent.

Nous ne pouvons pas suivre le Dr J. dans les nombreuses discussions très serrées qu'il engage au cours de ces deux mémoires. Il faut pour cela une connaissance spéciale de ces cimetières que je suis loin d'avoir. N'ayant que peu d'expérience de ce genre de fouilles, je ne me sens pas la compétence néces-

saire pour hasarder des opinions différentes des siennes. Mais je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes sur le principe même qui est à la base de la chronologie de ces époques auxquelles on donne le nom de préhistoriques. Ce qui détermine les dates, c'est avant tout la poterie. Or, parce qu'un vase ou un genre de vases a été trouvé quelque part comme appartenant à la XII[e] dynastie par exemple, cela veut-il dire que partout ailleurs ce genre de vase est de la même époque? Dans un pays d'une aussi grande étendue que l'Égypte, peut-on admettre qu'un changement dans le style de la poterie se répercute aussitôt tout le long de la vallée? Il semble qu'une vraie classification doit avant tout être locale, car les goûts varient d'un village à un autre. Puis, on connaît l'esprit conservateur de la population égyptienne qui est d'autant plus tenace que la civilisation est moins développée. Quand on voit dans les tentes des Bischaris du grand campement d'Assouan, des vases de pierre tout semblables à ceux des tombes des premières dynasties d'Abydos, ou quand dans un village une femme pétrit sous vos yeux un vase, sans autre outil qu'une pierre à l'aide de laquelle elle creuse le morceau d'argile humide, il est impossible de ne pas se demander si l'on peut établir dans les genres de poterie une succession déterminée comme celle que M. Petrie nous présente, et qui a été adoptée généralement dans tous les travaux de langue anglaise.

Dans la description qu'il donne des cimetières nubiens, le D[r] J. adopte la division de M. Reisner en trois groupes ou périodes. Le groupe A correspond à la fin de la période préhistorique et aux premières dynasties égyptiennes. Le groupe B serait une époque de réelle décadence, à laquelle succéderait le groupe C qui est parallèle au Moyen Empire égyptien. C'est d'après ces groupes que le D[r] J. classe les diverses parties des cimetières de Koubanieh.

Nous ne pouvons que résumer brièvement les résultats que le savant viennois a obtenus dans ces deux cimetières ; chacun d'eux se distingue par la prédominance des tombes d'une de ces périodes sur laquelle seule nous insisterons, laissant de côté ce qui est d'une moindre importance.

La plus grande partie du cimetière sud appartient à ce que M. Reisner appelle l'époque A. Ce serait, d'après ce savant, la fin de l'époque prédynastique et le commencement de celle des dynasties, jusque vers la fin de la III[e]. Le D[r] J. fait certaines réserves ; il admet comme certain que les cimetières nubiens de l'époque A vont jusqu'à la fin de la I[re] dynastie. Il est moins affirmatif sur leur extension à la II[e] et à la III[e]. Il reconnaît cependant que si la majeure partie des tombes sont de la fin de l'époque préhistorique et du commencement de l'époque dynastique, il en est quelques-unes qui sont de date plus récente et qui doivent aller au moins jusqu'à la II[e] dynastie.

Voici les principaux caractères de cette époque A telle qu'elle est représentée dans le cimetière de Koubanieh-Sud. Les tombes sont de diverse nature. C'est d'abord le simple enterrement dans le sable. Il semblerait à première vue que

ce fût le mode de faire pour la classe inférieure, pour les indigents, et cependant, à côté de plusieurs de ces défunts, on avait placé des dons funéraires qui devaient avoir un certain prix, comme un vase d'albâtre, quatre bracelets en os, de belles perles de cornaline, une chaîne dont les anneaux sont en coquilles. D'autres, au contraire, ne reçoivent que des objets de peu de valeur, surtout les enfants. Ces derniers sont souvent enfermés dans de grands pots. Les défunts enterrés dans le sable étaient, comme ceux des tombes, recouverts de peaux ou de nattes.

La fosse la plus simple, creusée dans une couche de limon durci, de forme ronde, d'une profondeur variable de 20 centimètres à 85 centimètres, était recouverte de bois dont on a retrouvé quelques traces.

La tombe dite *en forme de ruche*, qui n'est pas très fréquente, a un col circulaire étroit au-dessous duquel la fosse s'élargit beaucoup. Il semble que cette forme bizarre permettait une couverture plus petite. On est étonné, dans les cimetières proprement nubiens, de ne pas trouver trace d'une couverture en pierre, et cependant dans cette région, à moins que les circonstances climatériques n'aient beaucoup changé, le bois ne devait pas être abondant.

De la tombe rectangulaire, il y a trois variétés : celle qui est large, à angles droits arrondis ; une autre variété est beaucoup plus étroite, et une troisième a des angles et des bords aigus. La tombe rectangulaire paraît avoir été dans ce cimetière la favorite de l'époque A.

Enfin, il faut en signaler trois assez différentes : ce sont de grandes fosses rectangulaires, dans lesquelles on descendait par deux marches d'escalier. Ces tombes sont couvertes par des dalles de pierre. Le Dr J. croit pouvoir les placer à la fin de la Ire dynastie. Il voit là une imitation en petit des grands monuments funéraires des rois à Abydos ; ce serait donc une influence égyptienne qui se faisait sentir sur les Nubiens. Il est regrettable que ces tombes aient été pillées et qu'en particulier on n'y retrouve pas les corps. D'après ce qui reste des objets mis à côté du défunt, elles doivent être classées dans la période A.

Partout on ne trouve que des squelettes dont la position est toujours la même : la tête est au Sud, le défunt est couché sur le côté gauche, ce qui fait qu'il regarde l'Occident. Le mort est replié plus ou moins complètement. Il est couvert d'une natte qui souvent l'enveloppe, ou d'une peau, en général celle d'une chèvre. Quelquefois on trouve les deux couvertures, quelquefois aussi il y a une protection spéciale pour la tête, une sorte de bonnet en cuir.

Les objets mis à côté du défunt ont trois buts différents : ce sont d'abord ceux qui servent à manger et à boire, des vases en terre ou en pierre, puis ses ornements, l'on pourrait dire ce dont il avait besoin pour sa toilette : des chaînes, des colliers, des anneaux et des bagues, des peignes, des épingles à cheveux en os et en ivoire, puis des palettes sur lesquelles on écrasait la malachite pour en faire une couleur dont on s'enduisait les yeux. Le seul parfum qu'on ait retrouvé, ce sont des morceaux de résine. Ce qui est relativement

rare, ce sont les outils, des couteaux de silex, des haches, des aiguilles et des pinces. Ceux de ces objets qui sont en métal sont toujours en cuivre.

Je ne puis suivre le Dr J. dans la description détaillée qu'il donne de tous les objets, ainsi que des différences qu'il peut y avoir dans un même type. Cette description se termine par une liste complète de plus de 500 tombes dont la grande majorité appartient à l'époque A, avec l'indication exacte du contenu, poterie et ornements, et de ce qui reste du corps ou de ses enveloppes. Malheureusement nous n'avons que des restes, car la plupart de ces tombes ont été pillées. A cette liste sont ajoutées près d'une trentaine de tombes de la période B, sur laquelle nous aurons à revenir.

Ce qui, dans les objets donnés au mort, a la plus grande importance, et ce qui joue le grand rôle dans la classification et dans la date attribuée à ces cimetières, c'est la poterie, et surtout les vases polis rouges et noirs. Il y a lieu de distinguer ce qui est produit indigène de ce qui est une importation égyptienne. La différence consiste surtout en ce que la poterie égyptienne est rouge avec un large bord noir (aussi les Anglais l'appellent-ils *black topped*), tandis que la poterie nubienne n'a qu'un étroit filet noir à la bouche (aussi l'appelle-t-on *black mouthed*, à bouche noire). D'après le Dr J., ce critère, sur lequel M. Firth base sa classification, est tout à fait insuffisant; on devrait bien plutôt considérer la matière dont sont faits les vases, la couleur et le poli. Cette discussion sur ces vases soulève une importante question. D'après M. Firth, la poterie égyptienne serait la plus ancienne et aurait été apportée par des émigrants partis de ce qui est pour lui le centre de la culture préhistorique et protodynastique, une partie de la Haute et de la Moyenne Égypte, entre Edfou et Minieh. A cela, le Dr J. répond en s'appuyant sur des arguments qui nous paraissent très forts et que nous ne pouvons reproduire ici, que l'émigration partit de Nubie et qu'elle laissa des colonies en divers endroits de la vallée. Ceux qui arrivèrent dans la partie fertile de l'Égypte, ayant peut-être subi une influence étrangère, se développèrent plus rapidement, et eurent une action d'autant plus facile et d'autant plus marquée sur ceux du Nord qu'ils leur apportaient des progrès dans leurs usages et dans leur industrie indigène. « La population de l'Égypte et de la Nubie préhistorique présente les deux parties d'une seule race qui avait la même culture et qui ne se sépara que plus tard par le fait d'un changement dans les conditions de la vie ». Telle est la conclusion du Dr J., qui affirme le caractère africain non seulement de la population d'Égypte, mais de sa civilisation primitive.

Koubanieh-Sud nous a présenté un tableau complet de ce que fut la période A, laquelle fut à la fois nubienne et égyptienne. Pour étudier les deux suivantes, il faut passer à Koubanieh-Nord, et au mémoire que décrit ce cimetière.

Après avoir indiqué exactement le terrain où il est situé, le Dr J. introduit

la description des tombes par ces mots : « Il n'y a aucun doute que les tombes que nous avons découvertes sur ce terrain appartiennent à une tribu nubienne de l'époque du Moyen Empire ». C'est-à-dire qu'elles appartiennent à la troisième période, la période C.

Il manque donc la période intermédiaire B. Cela vient du caractère particulier de cette période, qui est une décadence marquée dans la civilisation nubienne. C'est même l'époque où elle fut le plus pauvre. Elle a conservé quelque ressemblance avec les premières dynasties, mais elle est descendue peut-être au point le plus bas de son histoire. Tout d'un coup une nouvelle et vigoureuse civilisation, qui vient évidemment du Sud, la remplace ou l'absorbe; celle-ci n'a aucune parenté avec la civilisation égyptienne contemporaine.

Il semble qu'on se trouve devant une invasion importante d'une population légèrement négroïde, ayant son art et son industrie, d'une parenté très marquée avec l'Égypte pré-dynastique. C'est une seconde invasion de l'élément chamite de la population égyptienne, qui était resté plus longtemps dans son pays d'origine. Son art, par exemple sa poterie, a la plus grande analogie avec celle de la période prédynastique, et a le caractère africain des peuples de cette époque. Pendant le Moyen Empire égyptien, les rois, dont la domination ne s'étendait pas au-delà de la seconde cataracte, avaient à se défendre contre les populations du Sud qui étaient poussées vers le Nord, nous ne savons pas pourquoi. Nous en avons la preuve par une stèle du roi Senouserit III qui interdit qu'on laisse passer la frontière aux gens du Sud, à pied ou en barque, sauf isolément pour faire le commerce. La frontière était défendue par des fortifications dont nous voyons encore les restes. Ces nouveaux venus n'étaient pas des nomades : ils avaient du gros bétail, car dans les cimetières on a trouvé des crânes de bœufs en grand nombre, et en outre de grandes jarres dont plusieurs contenaient du blé.

Un trait caractéristique de leurs enterrements, ce sont les monceaux ou les enceintes de pierre, comme on en voit encore aujourd'hui chez les Bischaris et les populations chamites qui vivent entre le Nil et la Mer Rouge. Pour le Dr J., cela ne fait pas question; les Nubiens de la période C sont des Chamites d'un type très semblable à ceux de la période prédynastique, lequel cependant présente un caractère négroïde un peu plus prononcé. Non pas que cela vienne d'un mélange avec les nègres; il y a là un type bien défini et qui reste homogène. La parenté avec les Nubiens de la période prédynastique ressort aussi de la grande ressemblance dans les enterrements.

Cependant nous devons reconnaître que les Nubiens du Moyen Empire se divisent en deux groupes, celui du Nord qui comprend la nécropole de Koubanieh et qui s'étend jusqu'à la seconde cataracte, et qui serait à proprement parler l'époque C, et celui du Sud dont le principal cimetière est celui de Kermâ dans la province de Dongola fouillé par M. Reisner, et dont nous avons

entretenu les lecteurs de la Revue[1]. Le Dr J. combat plusieurs des assertions de M. Reisner à propos de ce cimetière, en particulier l'idée qu'il y avait découvert les restes de sacrifices humains. De ce groupe se rapproche beaucoup ce que M. Petrie désigne sous le nom de *pan graves*, litt. : fosses en forme de poêles, dont il a découvert un grand nombre dans la Moyenne Égypte, à Hou, où il reconnaît Diospolis parva. Ces tombes se distinguent par leur poterie et par des crânes d'animaux, surtout de bœufs et de chèvres, soit déposés dans la tombe même, soit réunis en grand nombre dans une fosse spéciale qui appartenait à une tombe de famille. Les deux groupes ont subi dans une forte mesure l'influence civilisatrice égyptienne.

L'âge de la période C peut être reconnu d'une manière assez certaine : c'est le Moyen Empire égyptien. L'invasion des Nubiens dans le sud de l'Égypte a dû avoir lieu entre la VIIIe et XIe dynastie, lorsque le royaume était très affaibli.

Les tombes de Koubanieh marquent une époque de transition; si, dans les plus anciennes, le caractère nubien est bien accusé, un grand nombre d'entre elles ont subi l'influence égyptienne. Et même, d'après la description du Dr J., il semble que ce qu'il nomme les tombes mixtes soit en majorité, sans que le mélange des deux éléments se présente d'une manière régulière et déterminée, car il paraît souvent tout à fait arbitraire.

On en jugera par la variété dans les tombes. C'est d'abord le simple monceau de pierres, le tumulus qui recouvre la fosse, lequel est entouré d'un anneau ou cercle de pierres. Ce cercle peut être rempli de cailloux et de sable qui recouvrent une fosse fermée par des dalles. Ces fosses sont de forme rectangulaire creusées dans le limon du Nil sans murs de briques, avec couverture en dalles; puis viennent celles qui sont murées, et dont la couverture est une voûte en briques.

Les corps sont repliés, les membres plus ou moins resserrés; il y en a qui ont l'air agenouillés. Quelquefois ils sont presque étendus, d'autres fois complètement. Ceux-ci alors sont dans des sarcophages en bois, suivant l'usage égyptien, mais ils reposent sur le côté, et comme les tombes sont orientées de l'Ouest à l'Est, le visage regarde l'Orient. Le corps est recouvert d'une peau ou d'une natte, ou même du cuir dont est fait le bonnet qui recouvre la tête. Quelquefois on distingue les restes d'une toile. Déjà, dans ces tombes nubiennes, on trouve le cercueil en bois, mais il n'est pas d'un usage général. Ils sont beaucoup plus nombreux dans ce qu'on nomme les tombeaux mixtes. Là l'habitude se perd d'envelopper les cadavres dans une peau; il semble qu'on ait employé pour cela de la toile, sans que ce soit proprement une momification.

A côté de cela on trouve un cimetière proprement égyptien, qui doit être

---

1. Voir *Revue arch.*, 5e série, t. V, p. 265.

contemporain du précédent et où l'on rencontre des hiéroglyphes. L'usage du sarcophage est général, ainsi que la momification qui est très imparfaite.

Ainsi nous avons ici deux populations : les Nubiens, qu'on regarde comme des envahisseurs, et les Égyptiens qui seraient, d'après le Dr J., les indigènes. Ici se rencontrent les deux éléments de la population qu'on a reconnus comme vivant ensemble dans plusieurs régions de la vallée, à Nagada, à Hou, à Abydos et ailleurs. D'où vient chez les Égyptiens l'élément de progrès, cette impulsion qui les a conduits à cette civilisation que nous connaissons? Nous avons vu que d'après les recherches des fouilleurs de ces cimetières, à l'origine Nubiens et Égyptiens étaient une même population. Ils ont constaté aussi que leur art et leur industrie avaient dans leurs débuts un caractère absolument africain. Faut-il voir dans le développement ultérieur une influence étrangère ou une supériorité intellectuelle qui aurait été le partage d'une partie de la population? La question est embarrassante; mais ce qui semble nous ramener à l'Afrique, c'est d'abord la tradition mythologique qui faisait partir de Nubie Horus le conquérant de l'Égypte. Puis c'est le premier pas dans la voie de la civilisation, l'écriture. Celle-ci est figurative. Un objet est représenté pour son nom dont on a fait un signe phonétique qui a un certain son. Il est certain que ce signe ne pouvait avoir d'autre son que celui qu'il avait dans le pays même, de la chose dont il était le nom. Le nom de l'objet aurait été tout différent dans un autre pays, et le signe hiéroglyphique figuratif aurait sonné tout différemment. L'écriture hiéroglyphique n'a été inventée que pour l'Égypte et en Égypte. S'il y a eu influence extérieure, ce n'est pas dans l'écriture qui est bien autochtone.

Les fouilles dans les cimetières nubiens peuvent être de grand secours pour résoudre ces graves questions, surtout quand elles sont faites avec une méthode qui ne laisse rien à désirer et que les résultats nous en sont présentés d'une manière absolument complète, et avec la lucidité qui distingue les deux volumes du Dr Junker sur Koubanieh.

Édouard Naville.

Le Musée de l'Ermitage

Depuis le début de la Révolution russe, les savants sont partout dans la plus grande ignorance du sort de l'Ermitage. Il en est résulté des informations contradictoires, parfois même des légendes qu'il était nécessaire de vérifier.

Durant les dix semaines que j'ai passées en Russie, j'ai fréquenté assidûment les Musées de Moscou et de Pétrograd. J'ai consacré, pendant la dernière semaine de juillet, plusieurs heures par jour à visiter l'Ermitage, à m'entretenir avec son directeur M. Trointski et certains de ses conservateurs, MM. de Liphart, Alexandre Benois, Waldhauer et Struve.

J'ai pu ainsi recueillir des renseignements intéressants sur l'histoire du Musée depuis octobre 1917, sur l'activité du personnel savant et ses projets d'avenir, enfin sur l'organisation matérielle et les récentes acquisitions.

Peu de temps après la Révolution, on jugea que la guerre civile rendait précaire la sécurité des œuvres d'art et on décida de les transporter à Moscou. Dès lors, une lutte s'engagea entre Pétrograd et Moscou, marquant une nouvelle phase de la rivalité qui, depuis près de 220 ans, sévit entre les deux capitales. Moscou, redevenue la métropole administrative et politique, refusa de rendre les caisses à Pétrograd. On prétendait que la situation excentrique de Pétrograd faisait courir trop de risques aux précieuses collections et que sa population, réduite à quelques 700.000 habitants, ne justifiait plus la possession du musée le plus important de Russie. Pendant de longs mois, on échangea des notes et on se livra à des discussions. Enfin, la ténacité du directeur vint à bout des obstacles. Grâce au soutien du commissaire du peuple à l'instruction publique, Lunatcharsky, dont tout le personnel savant en Russie reconnaît la bienveillance intelligente, les caisses regagnèrent les bords de la Néva en novembre 1920. Au cours des deux voyages, il n'y eut pas un seul objet détruit ni même endommagé.

En dépit de la pénurie de personnel, les conservateurs, obligés souvent de jouer le rôle de manœuvres, réalisèrent en six semaines la réinstallation des tableaux. Cette partie du musée fut immédiatement rendue accessible au public. Actuellement, on peut la visiter deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, de midi à quatre heures. Les visiteurs sont très nombreux. Il s'est développé, dans toute la Russie, une grande curiosité artistique, parfois désordonnée, mais qui incite beaucoup de gens à voir et à entendre. Autrefois, alors que Pétrograd avait plus de deux millions d'habitants et que le musée était ouvert six jours par semaine, 18.000 curieux le parcouraient chaque mois. Aujourd'hui il en vient 10.000. Il est des jours où défilent 3.000 visiteurs.

La visite à l'Ermitage est devenue une sorte de pèlerinage obligatoire. En mars 1921, les aspirants qui traversèrent Pétrograd pour aller réprimer la mutinerie de Cronstadt demandèrent, par grâce spéciale, qu'on ouvrît l'Ermitage, le jour de leur passage.

Sur l'injonction de Lunatcharsky, on a institué, dans tous les musées de Russie, des excursions, des cours et des conférences, principalement à l'Ermitage. Il y passe par jour dix à quinze groupes d'ouvriers d'usines ou d'enfants des écoles. D'abord ces excursions étaient conduites par les conservateurs qui ne disposaient plus ainsi que d'un temps réduit pour leurs recherches scientifiques. On a créé, depuis, tout un cadre de « conductrices » qui ont dû passer un examen. J'ai accompagné dans leurs visites plusieurs des groupes qu'elles sont chargées de diriger. Les enfants paraissent suivre avec un grand intérêt

les explications qu'on leur donne. Il est évident que, bien souvent, ils ne peuvent comprendre tout ce qu'on leur explique. J'ai assisté par exemple à l'analyse, devant un groupe de tout jeunes garçons, de la technique d'un tableau de Claude Lorrain. La « conductrice » démontrait que les personnages représentés au centre du paysage étaient de la main d'un autre peintre. Néanmoins, de l'avis de tous les conservateurs, ces excursions sont une initiative très intéressante dont les résultats sont déjà appréciables.

L'organisation administrative est restée la même durant l'année qui a suivi la Révolution. Dès le gouvernement de Kerenski, on avait organisé un conseil des conservateurs qui assurait la présence permanente au musée de plusieurs d'entre eux, par roulement. Le comte D. I. Tolstoï, directeur de l'Ermitage, hésita longtemps sur l'attitude à prendre. Il démissionna vers le mois d'août 1918 pour quitter Pétrograd et, croit-on, la Russie. Il fallut procéder à son remplacement. Ce fut M. Trointski qui fut élu en qualité de *lieutenant-directeur*, à titre provisoire.

De l'avis de tous ses collègues, M. Trointski, qui s'occupe particulièrement de recherches sur l'orfèvrerie et les porcelaines, a été depuis trois ans l'âme du musée. Son énergie et son esprit de décision lui ont permis de protéger les œuvres d'art, dans des conditions parfois difficiles. C'est ainsi qu'il sauva, par une intervention personnelle immédiate, les tableaux italiens d'une inondation qui risquait de les détruire. Le monde savant et artistique lui devra une réelle gratitude pour son intelligente activité.

M. Trointski et ses collègues entrèrent immédiatement en relations avec le personnel scientifique des deux Académies, du Musée Alexandre III et de l'Université ; ils les invitèrent à envoyer au Conseil de direction de l'Ermitage un nombre de délégués égal au double des conservateurs du musée, qui donnèrent tous leur démission. On établit la liste des postes à occuper et la nouvelle commission fut invitée à procéder à des élections. Ce mode de désignation produisit des surprises. Tel qui était conservateur fut réduit au rôle de simple collaborateur, tels autres que l'on avait tenus à l'écart de l'Ermitage, comme le peintre Alexandre Bénois ou M. Aïnalof, devinrent chef de la galerie de tableaux et conservateur des collections byzantines.

Les élections furent faites pour un an ; puis on procéda à la désignation d'une deuxième commission selon les mêmes principes. Le personnel en fut identique à celui de la première. Après présentation des rapports de chacun des membres responsables, on élut un nouveau conseil qui désigna, à son tour, les conservateurs et leurs aides, les chefs de section, les adjoints et les collaborateurs scientifiques. Les conservateurs furent élus pour dix ans.

Dans l'organisation du musée, le conservateur, comme me le disait M. Trointski, « la pièce de résistance » c'est le savant qui travaille, en toute liberté, dans sa spécialité. Le directeur n'est son chef qu'en matière adminis-

trative. Au point de vue scientifique, le conservateur ne relève que du Conseil dont il fait partie. Ce conseil comprend les dix-sept conservateurs du musée, le bibliothécaire, le secrétaire général et sept personnes élues dont M. Sitchov, directeur du Musée Alexandre III, un des conservateurs du même musée, deux membres de l'Académie des sciences, MM. Oldenbourg et Barthold, et le directeur du Musée de l'Ancien Petersbourg. Il se réunit chaque semaine et traite de toutes les questions, depuis le déplacement des objets jusqu'aux acquisitions. Il siège peu, parfois une heure à peine, car la plupart des questions sont préalablement résolues par des conversations amicales entre les conservateurs qui se rencontrent chaque jour. « Depuis trois ans, me disait le directeur, il y a eu, entre eux, des discussions, mais pas la moindre discorde. »

Dès les premières élections, le Conseil a ébauché un plan de réorganisation qu'on tâche d'appliquer depuis que les collections ont réintégré le musée.

L'Ermitage est, me disait Trointski, « un musée d'art et d'archéologie, sous l'aspect universel ». Autrefois il comprenait cinq sections : les antiquités, le Moyen-Age, la Renaissance et les antiquités orientales ou chrétiennes avec l'Arsenal — la galerie de tableaux avec le cabinet de gravures et de dessins — la numismatique — la galerie des objets précieux, de la porcelaine et de l'orfèvrerie. De l'avis unanime, ce classement était défectueux. Il donnait lieu à des chevauchements et à des dispersions injustifiées. C'est ainsi que les antiquités sassanides et les objets de la Renaissance figuraient dans deux sections.

« Nous avons posé comme principe, me déclara le directeur, que l'Ermitage est un musée indivisible, mais dont les sections peuvent changer de frontières. » Actuellement on a abouti à un classement en quatre sections. La première est la section des antiques, avec cinq sous-sections : Orient classique; antiquités gréco-romaines ; antiquités helléno-scythes ; Orient chrétien ; Orient médiéval. A la deuxième section, où figure l'art décoratif du commencement du Moyen-Age jusqu'à nos jours, correspondent trois sous-sections : Moyen-Age et Renaissance ; XVIe et XIXe siècle inclus (là la frontière est impalpable et les objets circulent) ; enfin, sous-section historique, qui comprendra tout le Palais d'Hiver, la galerie de Pierre le Grand et tout ce qui concerne l'époque impériale et les personnages historiques qui l'illustrèrent. Dans cette sous-section entreront notamment les portraits et les chambres historiques du Palais d'Hiver. La troisième section, dite des tableaux, comprend sept sous-sections : Italie et Espagne ; Flandres et Allemagne ; Hollande ; France et Angleterre; l'art du XIXe siècle qui, jusqu'à maintenant, était exclu de l'Ermitage. A ces cinq sous-sections s'ajoutent deux sous-sections de gravure et de dessin. La dernière section est celle de la numismatique et de la glyptique, avec des sous-sections de monnaies russes, orientales, occidentales, où figurent les médailles et les pierres gravées.

Chaque section a sa bibliothèque et l'on est en train d'installer une bibliothèque centrale.

Pour toute cette réorganisation, le conseil a eu la plus entière liberté. L'ingérence du gouvernement se réduit pratiquement à rien. Le personnel savant, à l'écart de toute question politique, dispose, au Musée de l'Ermitage, d'une initiative qu'il n'a jamais connue autrefois, sauf en matière d'achat.

En dépit des conditions très difficiles du travail scientifique, surtout de la privation totale, depuis sept ans, de livres étrangers et de la pénurie de papier, les conservateurs continuent à publier des travaux. M. Waldhauer a publié, il y a quatre mois, un livre sur le portrait dans l'antiquité, dont j'ai rapporté un exemplaire en France. D'autres ouvrages, notamment sur les antiquités de Kertch, ont été édités. Enfin l'Ermitage commence la publication de *Recueils* in-8. Le fascicule 1 a paru; les fascicules 2 et 4, consacrés à l'art postérieur au Moyen-Age, et le fascicule 3, réservé aux études sur l'antiquité, sont sous presse. On a imprimé également un petit guide d'une exposition partielle des collections de l'Ermitage, organisée pendant leur séjour à Moscou. On travaille aussi à la mise au point des comptes rendus administratifs et à l'établissement d'un catalogue des acquisitions annuelles qui seront édités sous peu.

∴

L'Ermitage s'est considérablement enrichi depuis la Révolution. Il a reçu beaucoup de dons, surtout de la Société d'encouragement aux Beaux-Arts. On lui a confié, en dépôt, des collections particulières. Il a récupéré de nombreux tableaux qui figuraient à l'inventaire du musée, mais restaient, en réalité, dans des palais. Des œuvres d'art provenant de confiscations y ont été également versées. Enfin, on a procédé à quelques achats. Au lendemain de la Révolution, les acquisitions ont continué librement, puis ont été supprimées. On les a rétablies vers décembre 1918, en limitant les moyens d'achat à 25.000 roubles par objet. Il en a été ainsi pendant deux ans. Récemment, on a porté à 250.000 roubles la faculté d'achat, mais les formalités sont longues et difficiles et bien des acquisitions exceptionnelles n'ont pu être réalisées.

Au total, les collections privées confiées au Musée comprennent 50.000 objets. Parmi les collections de porcelaines confisquées, deux sont particulièrement précieuses, celles du grand-duc Nicolas et du prince Dolgoroukof. L'Ermitage a récupéré environ 400 toiles dispersées chez des particuliers, entre autres la Madone et cinq tableaux de Watteau. On a retrouvé la Madone dans une chambre de bonne d'un palais. Des Vigée-Lebrun et des meubles du XVIIIe siècle ont été retrouvés entassés dans une cave envahie par l'eau. Certains objets, par exemple un charmant secrétaire Louis XV, sont endommagés.

Au Palais d'Hiver, dans l'appartement d'Alexandre II, on a découvert, dans

une galerie de sculptures modernes, quatre bustes antiques dont un de Géta ; au palais de Gatchina, deux portraits de Ménandre ; dans le parc du palais de Pavlosk, deux statues antiques mutilées, mais fort intéressantes, qui faisaient partie d'une décoration exécutée à la fin du XVIIIe siècle pour un grand-duc ; une de ces statues, représentant Hygie, est une copie romaine d'un original dans le style du Parthénon. Au Musée de l'Académie des Beaux-Arts, on a découvert, dans le dépôt, une statuette tout à fait inconnue de Dionysos. C'est sans doute, me disait M. Waldhauer, une œuvre grecque du IIIe siècle. Dionysos est assis sur un trône, tenant le thyrse de la main gauche et le canthare de la droite. La tête est archaïstique. La statue porte des traces de couleur rouge sur le trône et le manteau.

L'Ermitage possède maintenant deux bustes antiques d'une grande valeur artistique. Le premier est un portrait de Romain, œuvre analogue à certains bustes d'Arles ; il a été confisqué on ne sait où. C'est, de l'avis des connaisseurs, un indiscutable chef-d'œuvre. Le deuxième buste représente un philosophe inconnu, bien qu'il porte le nom de Sénèque ; il appartient au peintre Braz qui l'a confié à l'Ermitage. Toutes ces œuvres seront étudiées par M. Waldhauer.

Le musée a acquis également, par dons, un Bloemaert « tout à fait exceptionnel » représentant Tobie, et une œuvre gravée de Dumont le Romain figurant un joueur de vielle savoyard. Ces deux œuvres seront décrites par M. Alexandre Benois, dans le fascicule II du *Recueil*.

Parmi les achats les plus intéressants, il y a lieu de noter : une Madone de Desiderio da Settignano ; un haut-relief en marbre « très intéressant » de l'école de Lorenzo Bernini ; enfin, un portrait du Caravage par lui-même, mentionné par les contemporains et qui serait la première œuvre du peintre. M. de Liphart a bien voulu me remettre la photographie du tableau et l'article où il le décrit.

Non-seulement l'Ermitage s'enrichit, mais il s'étend. Il annexe le Palais d'Hiver et gagne deux kilomètres de salles. Le premier étage de l'Ermitage sera occupé par les antiques. Là seront les produits des fouilles de Kertch, à transférer dans les anciens appartements de l'Arsenal. Le deuxième étage sera consacré aux galeries de peinture, sauf pour deux ou trois salles donnant sur la Néva où l'on substituera des tableaux aux objets d'art décoratif qui y sont actuellement. La numismatique restera à sa place. Au Palais d'Hiver, on laissera les salles historiques en état. Quelques salles donnant sur la Milliónnaya seront vraisemblablement occupées par la peinture française. On va y installer bientôt une exposition des acquisitions de l'Ermitage depuis quatre ans.

L'Ermitage vit donc. Son personnel donne l'impression d'une activité et d'un dévouement sans relâche. M. Trointski insiste sur le concours incessant

et désintéressé que lui apportent nuit et jour les gardiens ; on travaille avec une telle ardeur que l'on pense, avant l'hiver, installer toutes les collections et les livrer au public.

André JULIEN.

De la méthode géographique en préhistoire.

La préhistoire s'est surtout employée jusqu'ici à rechercher les stades superposés des plus anciennes civilisations, à découvrir et à préciser une classification chronologique. Il semble qu'une nouvelle direction s'offre à elle : étudier les traces de l'homme non plus dans le temps, mais en surface, dans leur extension à travers l'espace.

L'homme n'a jamais été plus dépendant du milieu physique qu'à cette époque lointaine : habitation dans des grottes, utilisation d'un matériel lithique spécial, association à une faune déterminée, limitation de la zone habitable de l'œkoumène par l'invasion glaciaire. On est loin d'avoir montré toutes les conséquences qu'ont entraînées pour l'homme des faits géographiques comme l'établissement d'un climat, d'une flore et d'une faune steppique et froide, le retour de la forêt et de l'humidité. L'analyse détaillée de ces faits éclairera bien des énigmes de la préhistoire : l'extension de l'aurignacien, du solutréen, le fameux hiatus, l'origine du néolithique, etc.

Le premier principe géographique que doit utiliser la préhistoire est le principe d'étendue. Dans l'étude de l'évolution des faits préhistoriques, on ne tient pas assez compte de l'idée d'espace ; on fait dériver, par exemple, tels outils aurignaciens de Brive de pièces assez semblables de l'Afrique du Nord, tel harpon azilien trouvé en Écosse de pièces du même genre des Pyrénées. Il importe, avant de supposer ces filiations lointaines, de bien délimiter chacune des formes, de trouver des jalons entre les points éloignés, de tracer la zone *optimum* où tel fait est normal et la zone *limite* où ce fait devient anormal et sporadique.

La préhistoire a donc besoin de cartographie : carte de l'extension de tel outil ou de telle forme d'art, par exemple, des microsilex géométriques ; carte des gravures à contours découpés (fréquentes surtout dans les Pyrénées, tout à fait exceptionnelles vers le Nord), cartes reproduisant le peuplement de chaque époque et sous-époque suivant la méthode des cartes paléogéographiques de Lapparent ; cartes successives et séparées montrant les modifications dans le peuplement, les époques à peuplement dispersé (chelléen, acheuléen), celles au contraire où les hommes s'amassaient dans des coins privilégiés, versants bien exposés, petits bassins abrités (les Eyzies, Brive, Bruniquel, vallée de la Cure au paléolithique supérieur). On y verrait encore

l'importance des terrains calcaires et particulièrement du fameux 8 des calcaires jurassiques, comme zone d'habitation et de circulation.

Des recherches aussi complètes que possible sur un espace restreint qui servirait de témoin, permettraient de dresser des sortes de cartes de densité. Certaines époques apparaîtraient comme ayant un peuplement relativement faible (solutréen, azilien), soit à cause de leur peu de durée, soit à cause d'un réel dépeuplement. Il serait intéressant aussi de porter sur une carte les grottes où tel niveau n'est pas représenté. On cherchera la cause de ces dépeuplements partiels et momentanés. Comment expliquer l'absence du paléolithique supérieur sur les côtes, le manque à peu près complet du même paléolithique supérieur sur les terrains cristallins (Bretagne, Vendée, Limousin, Morvan), la rareté du magdalénien dans le bassin de Brive et, au contraire, l'abondance de l'aurignacien?

Rien ne prouve que partout se retrouvent superposées les mêmes périodes. Des pays ont pu « sauter » une période et l'absence de tel stade ne voudra pas dire nécessairement dépeuplement à cette époque, mais peut-être survivance de l'industrie antérieure.

La classification préhistorique apparaît ainsi comme n'ayant rien d'intransigeant ni d'universel; la différence entre un facies régional et une époque véritable n'est pas toujours facile à faire. Sont-elles de vraies époques ou de simples civilisations locales, toutes ces petites industries qui préludent au néolithique azilien, tardenoisien (dont l'extension géographique respective paraît presque en opposition), campignien, industrie des kjokkenmöddings, et même, peut-être, le solutréen qui, en France, est étrangement lié au pourtour du massif central?

La préhistoire a donc, elle aussi, ses frontières, correspondant sans doute à des réalités naturelles; il faut les découvrir et surtout en rechercher les déplacements. Peut-être serait-il fructueux d'utiliser ici la classification des zones d'humanité fondée sur les zones climatiques[1]. H. Breuil a déjà distingué dans le paléolithique supérieur une région méditerranéenne et une région atlantique[2]; mais il faudrait rappeler que ces grandes zones elles-mêmes ont dû à l'époque glaciaire descendre toutes vers le Sud, entraînant avec elles l'association florale, faunistique et humaine qui leur était attachée.

L'étude de la plus ancienne géographie humaine exige, par avance, une connaissance approfondie du milieu physique; un atlas de géographie humaine préhistorique doit s'accompagner d'un atlas de géographie physique quaternaire permettant une reconstitution du cadre physique de chaque époque.

Partant de l'étude du climat, il faudrait rechercher le système des pressions, des cyclones et anticyclones et ainsi le régime des vents. M. Welsch

1. J. Brunhes, *La géographie humaine*, p. 315, fig. 118 et 119.
2. H. Breuil, *Les subdivisions du paléolithique supérieur*, 1912.

semble avoir démontré [1], en étudiant l'orientation des dunes les plus anciennes de Gascogne, l'existence d'un régime de vents dominants du Nord-Est, alimentés sans doute par un anticyclone scandinave. Ceci pourrait expliquer cette époque de froid steppique qui a suivi l'extension glaciaire et qui a été, au quaternaire, la forme de climat la plus favorable à l'homme et au développement d'une riche faune (épanouissement de la civilisation des chasseurs de rennes). L'étude des précipitations conduit à la question complexe du glaciaire, pour laquelle il faudrait avant tout condenser la riche littérature déjà existante. Le géographe préhistorien aura à envisager aussi les changements dans le relief ou dans la composition des sols : volcans quaternaires, variations du niveau des mers (problème de l'effondrement atlantique), date des derniers cycles d'érosion, constitution des terrains à loess si importants pour l'origine de l'agriculture et la recherche des migrations néolithiques.

L'étude des associations floristiques et faunistiques formera l'une des branches les plus utiles (carte de l'extension du renne à diverses époques [2]).

La connaissance des migrations faunistiques fournira de précieux renseignements, comme l'ont montré les travaux de G. Elliot Smith sur l'origine et les déplacements des premiers peuples civilisés (*The migrations of early Culture*... Manchester 1915). La présence des espèces étrangères à la faune, utilisées comme ornements ou amulettes, peut renseigner sur les déplacements humains et sur la direction des premiers courants commerciaux.

Il importerait beaucoup de savoir si la végétation arborescente a complètement disparu à l'époque pluvio-glaciaire et steppique froide. H. Breuil a trouvé du châtaignier dans des couches magdaléniennes à Teyjat (Dordogne). Y a-t-il donc eu des îlots d'arbres? Le repeuplement forestier, qui a caractérisé le retour de l'humidité au début du néolithique et qui a donné à notre zone tempérée son aspect forestier tout récent, a dû avoir de singulières conséquences. Ne serait-ce pas l'invasion de l'arbre qui aurait chassé les rennes, les chasseurs de renne et leur art, et qui aurait poussé à leur place ces populations misérables et peut-être forestières des aziliens et tardenoisiens (localisation des gisements tardenoisiens sur les terrains sableux et boisés)? Cette grande instabilité humaine, qui caractérise le début du néolithique (migrations, progrès techniques, civilisations disparues), semble bien coïncider avec une grande instabilité physique : climat redevenu humide (peut-être par l'établissement du Gulf Stream), invasion de l'arbre, dessèchement progressif du Sahara et de l'Asie Centrale, etc.

L'étude approfondie du milieu permettrait de découvrir ces multiples adapta-

---

1. *Comptes rendus Acad. des Sciences*, t. 156, p. 496, séance du 10 février 1913. Voir aussi Sölger, *Sur les dunes de l'Allemagne du Nord*.
2. Boule, *La grotte de Grimaldi*, fasc. II, chap. IV.

tions et causalités physiques dont fourmille la préhistoire : absence de dolmens dans les pays de sable (Landes), outillage distinct dans les régions privées ou pourvues de silex, adaptations spéciales dans les terrains sans grottes, habitations saisonnières en montagne ou dans les pays froids (Limousin) dont on pourrait découvrir l'époque d'habitat par l'étude des bois de renne qui muent à certaines saisons (stations aziliennes de chasseurs de marmottes en Vercors). La préhistoire s'enrichirait d'un genre d'étude qu'elle a peu abordé, l'évolution des types de peuplement, peuplement de vallées, de plateaux, de côtes maritimes, de montagnes ; recherche des plus hautes stations préhistoriques, peuplement dans les grottes ou en plein air, population dispersée ou groupée. On en arriverait ainsi à découvrir les genres de vie, à délimiter leur domaine respectif et leur évolution propre. On verrait, par exemple, que le genre de vie montagnard existait déjà au paléolithique, tandis que l'homme ne s'est adapté au littoral de la mer qu'au début du néolithique (kjœkkenmœddings), sauf peut-être sur la Méditerranée (Menton).

La recherche des zones de migration et voies de circulation mériterait aussi plus de précision technique ; de même pour les rapports entre les routes et les gîtes minéraux : sel, ambre, ou simplement silex. Le commerce en gros naît sous la forme du commerce du silex brut ou taillé entre pays granitiques et pays calcaires circonvoisins.

Dans l'étude de ces adaptations, le géographe préhistorien s'attachera surtout à mettre en lumière les faits typiques. Ce n'est pas la pièce merveilleuse ou la grotte exceptionnellement riche qui absorberont son attention, mais l'outil ordinaire et la station de moyenne importance ; même il ne faudrait pas se borner, autant qu'on l'a fait jusqu'ici, aux recherches dans les grottes. Les espaces sans grotte, au paléolithique supérieur, étaient-ils des vides perpétuels qu'on ne faisait que traverser rarement, ou des zones d'occupation saisonnière ? Comment se sont établis les rapports d'industrie, qu'on constate si fréquents, entre Pyrénées et bordure méridionale du Massif central, de Chalosse à Périgord, d'Ariège à Quercy, à travers les longs espaces privés de grottes des Landes et de l'Armagnac ? De même pour les rapports entre Périgord et Berry à travers les plateaux granitiques du Limousin ? Sans nul doute, il doit y avoir de petites stations paléolithiques de plein air, qu'il appartient au géographe préhistorien de relever.

De tous ces faits typiques, on constituera une association préhistorique spéciale qui caractérisera une région, car chaque région doit avoir sa définition préhistorique propre. La découverte de ce régionalisme de l'âge de la pierre et la réunion de monographies préhistoriques régionales permettront de reconnaître des familles de régions préhistoriques liées entre elles par des formes d'adaptation semblables et de constituer, plus tard, des chapitres de géographie préhistorique intitulés : la préhistoire dans les régions cristallines,

la préhistoire dans les pays de montagnes, le rôle des petites dépressions périphériques bien abritées (Auxois, bassin de Brive, Boischaut, Limargue...), l'importance des zones marginales, etc. La géographie préhistorique ainsi conçue ouvre un vaste champ aux chercheurs, tant géographes que préhistoriens.

P. Deffontaines
Agrégé d'histoire.

Sostratos de Cnide et la vertu des formules invisibles.

A en croire Lucien[1], l'architecte du Phare d'Alexandrie, Sostratos de Cnide, voulant léguer d'une façon sûre son nom à la postérité, grava dans la pierre la dédicace, puis, la recouvrant d'un enduit, écrivit par-dessus le nom du Ptolémée régnant. Au bout de quelques années, comme il l'avait prévu, le nom royal tomba avec l'enduit, et il ne subsista plus que la dédicace glorifiant son œuvre. « Ainsi, ajoute Lucien, cet architecte n'a point eu en vue le moment présent, ni le court espace de sa vie. Il n'a songé qu'au temps où nous sommes, et qu'aux siècles à venir qui verraient subsister son ouvrage et son industrie. » Strabon et Pline confirment la teneur de l'inscription[2], qui, d'après l'auteur arabe Maqrizi, occupait le côté nord du phare, en lettres de plomb encastrées dans le mur. Elle a suscité plus d'une fois, comme l'édifice tout entier[3], les commentaires des érudits modernes[4].

Nous ne voulons relever ici qu'un détail : pourquoi Sostratos aurait-il dissimulé son nom sous celui du roi ? Lucien, sans le dire expréssément, semble croire à une ruse, tout au moins à une pensée d'orgueil. Le nom du roi est tout d'abord seul visible, mais le temps se charge de rendre justice au véritable auteur, et sous l'enduit apparaît celui de Sostratos.

Le procédé de l'architecte, que certains ont pris pour réel, n'est, pour la plupart des érudits actuels, qu'une légende[5]. Le peuple, les « ciceroni » antiques, ont volontiers prêté aux grands artistes ce désir d'immortaliser leur nom par quelque subterfuge bizarre, qui a souvent son origine dans des

---

1. Lucien, Πῶς δεῖ ἱστορίαν συγγράφειν, 62.
2. Sur ces textes, cf. Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, 2e éd., II, p. 255, n° 379; Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. *Pharus*, p. 428, note 15.
3. L'ouvrage classique est celui de Thiersch, *Pharos*, 1909; cf. diverses références : *Dict. des ant.*, s. v. *Pharus*; *Rev. des ét. grecques*, 1917, p. 336; 1918, p. 415; Saladin, *Le phare d'Alexandrie*, in *Journal des Savants*, 1912; Van Berchem, in Diez, *Churasanische Baudenkmale*, 1918, I, p. 113.
4. Lumbroso, *L'architetto Sostrato Cnidio e l'iscrizione del Faro di Alessandria*, in *Commentationes phil. in honorem Th. Mommseni*, 1877, p. 321 sq.; id., *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, 2e éd., p. 117 sq.
5. Lumbroso, *op. l.*, p. 322.

croyances superstitieuses. Ne disait-on pas que Phidias avait sculpté son portrait sur le bouclier de la Parthénos, de telle façon qu'en l'enlevant la statue tout entière se serait écroulée[1] ? Le phare d'Alexandrie, que l'on comptait parfois au nombre des sept merveilles, devait susciter des légendes, et la tradition suivant laquelle la solidité de l'édifice dépendait des « cancri » de verre ou de métal placés dans ses fondations, peut remonter plus haut que le premier moyen âge[2].

Comment expliquer la genèse de l'acte attribué à Sostratos? M. Lumbroso recourt à la mythologie onomastique : le nom de Sostratos aurait été confondu avec le mot latin « substrato » et aurait suggéré l'idée d'un mot caché sous un enduit[3]. Peut-être, mais cette analogie verbale n'aurait sans doute pas suffi si elle n'avait été appuyée par quelque pratique réelle, que je rattacherai à la croyance des anciens en la vertu des formules cachées, dont nous connaissons des exemples à diverses époques.

On déposait dans les tombes de l'ancienne Égypte les petites statuettes des « répondants », serviteurs du mort. Pour éviter qu'on ne les dérobât et qu'on ne les fît passer du propriétaire légitime à un autre, auquel elles auraient apporté leurs services, on employait un procédé ingénieux. On gravait sur la figurine le nom du propriétaire et la formule de consécration. Puis on recouvrait l'écrit d'une couche d'émail qui, une fois cuit, cachait entièrement les caractères. Si, par la suite, un individu peu scrupuleux s'emparait de la figurine, le mal n'était pas grand, et c'était lui qui était volé, car la formule cachée continuait à agir pour le bien de la personne dont elle portait le nom[4]. N'y aurait-il pas, dans l'acte de Sostratos, le souvenir d'une pratique analogue ?

Pour être efficaces, les formules écrites n'ont, en effet, pas besoin d'être lues ou d'être apparentes, les objets figurés n'ont pas besoin d'être vus. Leur seule existence suffit ; c'est là une croyance universelle bien connue, fondée sur cette pensée que l'image, l'écrit, équivalent à la réalité dont ils sont la transcription.

C'est ainsi qu'agissent les talismans noyés dans les fondations et dans la maçonnerie des constructions. Les cônes de fondation chaldéens sont couverts d'inscriptions qui ne seront jamais lues; pas plus que les dédicaces estampillées sur les briques que l'on a cachées dans les lits de la maçonnerie ; pas plus que certaines inscriptions des portes de Balawat placées de façon à ne pouvoir

1. Cf., mon article, *Le portrait de Phidias*, in *Rev. des études grecques*. 1920, p. 291 sq.

2. Sur ces « cancri » et les talismans placés dans les fondations, voir en dernier lieu *Rev. hist. des Religions*, 1920, LXXI, p. 143.

3. *Op. l.*, p. 323.

4. Maspero, *Sur une variété de figurines funéraires inconnues jusqu'à présent*, in *Annales du service des Antiquités*, IX, 1908, p. 285 ; id., *Guide du visiteur au Musée du Caire*, 3e éd., 1914, p. 331.

être lues[1]. En Égypte, les statuettes et les statues des défunts ne sont point destinées à être vues par les survivants ; elles sont murées dans des endroits inaccessibles[2], comme en divers lieux les statues des dieux[3]. Sur les piliers égéens de Cnossos, l'emblème de la double hache est gravé[4]. On a parfois voulu dénier toute valeur religieuse à cette image, parce qu'elle devait être dissimulée sous une couche de stuc ; M. S. Reinach fait remarquer qu'elle pouvait transparaître et que ses contours pouvaient être avivés par la couleur[5]. Mais la double hache pouvait être complètement invisible, sans perdre pour cela sa valeur protectrice. Remontons plus haut encore dans le temps. Une pointe de flèche de Brassempouy est gravée de traits auxquels Piette attribue une signification magique, et qui ne devaient pas être visibles quand la pointe était ajustée à sa hampe. « Cela importait peu. Le propriétaire était seul intéressé à la vertu que ces caractères donnaient à son arme. Mieux valait même que les autres ne les connussent pas[6] ». On ne supposera donc pas nécessairement que toute image de cette époque devait être apparente, et il est peut-être hasardé de dire à propos d'une sculpture : « Il n'est pas probable qu'on ait sculpté cet os avec tant d'art et de patience, pour en cacher la surface. Son emploi devait le laisser à découvert[7]. » Ce serait attribuer aux vieux paléolithiques la mentalité des hommes d'aujourd'hui, et négliger leur pensée mystique pour qui l'image se suffit à elle-même, indépendamment du spectateur. Ne constatons-nous pas — pour des raisons tout autres, il est vrai, esthétiques et non magiques — une conception analogue dans l'art du Japon ? L'œuvre d'art y a sa valeur en soi, sans la participation visuelle du spectateur ; on revêt une boîte à encre extérieurement d'une simple couche de laque, réservant pour les parties cachées de précieuses dorures. De nos jours encore, le peuple japonais se sert de ses plus belles étoffes pour ses vêtements de dessous, de même que le samouraï s'ingénie à cacher les merveilleuses lames des sabres dans de modestes fourreaux. La beauté, pense-t-on, est toujours plus profonde, quand elle est renfermée à l'intérieur, que quand elle est exprimée au dehors[8]. Les fresques paléolithiques ont été peintes, pour la plupart[9], dans le fond de grottes obscures, et l'on s'est souvent demandé la raison de

1. Contenau, *Rev. Hist. des Rel.*, 1920, LXXXI, p. 332.
2. Maspero, *Essais sur l'art égyptien*, 1912, p. 41.
3. Cumont, *Textes et monuments relatifs aux Mystères de Mithra*, I, p. 347 note 8, référ.
4. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, 2e éd., p. 11-2.
5. *L'Anthropologie*, 1902, XIII, p. 25.
6. *Ibid.*, 1898, IX, p. 547.
7. Cartailhac, *ibid.*, 1903, XIV, p. 308-9.
8. Okakura, *Les idéaux de l'Orient*, trad. Serruys, 1917, p. 161.
9. Mais non pas exclusivement ; cf. Luquet, *Les débuts de l'art*, in *Rev. du mois*, 1920, 10 nov., p. 328.

cette recherche systématique des lieux écartés [1]. Les hommes de ce temps auraient-ils eu une meilleure vision que nous, une plus grande aptitude à voir dans l'obscurité [2], puisqu'on ne constate aucune trace de fumée laissant supposer l'emploi de lampes à la lueur desquelles l'artiste aurait travaillé [3]? Cette disposition en profondeur serait-elle accidentelle, les parois, aux abords de l'entrée, aussi recouvertes de peintures et de gravures, ayant disparu par l'effet du temps [4]? Le plus souvent, cependant, on admet que cette localisation est bien voulue, l'image étant d'autant plus efficace qu'elle est plus cachée aux aux yeux des profanes [5]. « L'homme paléolithique fut attiré, par une sorte de charme mystique, à profiter de la nuit de ses cavernes, pour y pratiquer les rites magiques de la chasse [6] ».

L'art décoratif des demi-civilisés actuels offre des exemples de cette tendance à dissimuler les formules et les dessins protecteurs. Les motifs en sont tissés souvent dans l'étoffe de façon à être le moins apparents, le moins accessibles à la vision profane [7]. N'est-ce pas encore pour cette raison que la religion et la magie ont recours aux langues tombées en désuétude, aux textes inintelligibles, qui n'en conservent pas moins toute leur puissance active?

L'imagination populaire a peut-être attribué à Sostratos cette pensée mystique. Il savait que la dédicace, par laquelle il se présentait aux dieux comme l'auteur du phare, suffisait à le faire bénéficier des bienfaits divins aussi longtemps qu'elle demeurerait sur l'édifice. Peu importait qu'elle fût apparente ou non; mieux valait même qu'elle ne le fût pas, afin qu'elle fût à l'abri des injures du temps et des hommes.

Février 1921. W. Deonna.

---

1. Fourdriguier, *L'éclairage des grottes paléolithiques devant la tradition des monuments anciens*, in *Rev. de l'École d'Anthropol. de Paris*, XVI, 1906, n° 9; Luquet, *l. c.*

2. *L'Anthropologie*, 1902, XIII, p. 250, 352, 354; 1903, XIV, p. 263.

3. *Comptes rendus Acad.*, 1912, p. 481.

4. Capitan-Breuil-Peyrony, *La caverne de Font-de-Gaume*, 1910; cf. *L'Anthropologie*, 1911, XXII, p. 578; Luquet, *l. c.*

5. *L'Anthropologie*, 1911, XXII, p. 385; Hamy, *Comptes-rendus Acad.*, 1903, p. 131.

6. Lantier, *Journal des Savants*, 1918, p. 137.

7. Vierkandt; cf. *Année sociologique*, II, 1897-8, p. 290; Boas, *The decorative art of North American Indians*, in *Popular Science Monthly*, oct. 1903.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

ALFRED CARTIER

(Né à Genève le 30 août 1854, mort dans cette ville le 8 juin 1921.)

Si tôt après Max van Berchem, Alfred Cartier! La science helvétique et ses amis de France sont en deuil. Si le premier de ces morts profondément regrettés était un spécialiste éminent, le second était quelque chose de peut-être plus rare encore aujourd'hui : un homme qui avait toutes les curiosités, de vastes connaissances en tout genre, une immense érudition dans un domaine restreint, où il était maître, plus le sentiment délicat du beau, le talent d'organiser... Ce savant était en même temps un charmeur ; ce charmeur était un penseur; ce penseur était un homme d'action. L'idéal qu'on se fait de l' « honnête homme » du XVIIe siècle, il le réalisait, mais avec la précision et l'esprit critique du XIXe. Je n'ai connu personne à qui convînt mieux le mot de Mommsen sur O. Jahn : « Ce n'était pas seulement un savant, mais un homme instruit. » Et je n'ai encore rien dit de son élégance sans affectation, qui se reflétait dans son admirable écriture, de la sûreté de son commerce, de son inépuisable obligeance; mais j'en dirais trop sans jamais en dire assez.

Né à Genève, d'une famille qui avait compté des hommes très distingués, les Cartier et les Reybaz[1], il n'oubliait pas qu'il était d'origine française et en était fier. Le 30 juin 1905 il m'écrivait : « Il y aura 350 ans, au mois de mars prochain, que ceux dont je descends ont quitté la terre de France en proscrits et en fugitifs, pour avoir le droit de prier en français et de chanter un psaume traduit par Marot sans être punis de mort .. Nous sommes profondément attachés à notre petit pays qui nous a assuré la liberté séculaire, la paix et la prospérité; mais enfin c'est la France qui est notre seconde patrie, notre patrie intellectuelle. Sa gloire, que rien n'effacera jamais, nous est chère parce que nous lui devons tout, notre langue, nos mœurs, nos idées mêmes, notre manière de sentir et de penser. Ce sont de grands Français qui ont fait de Genève, pauvre bourgade savoyarde, ce qu'elle a été, la gardienne et l'apôtre d'une idée qui a transformé le monde. »

Aussi, dès le début de la guerre de 1914, avec quelle ardeur, quelle abnégation sans relâche Cartier se mit au service des blessés, des prisonniers français, de la propagande française! Comme il partagea nos angoisses et nos douleurs, comme il prêcha l'espoir et la confiance, comme il se réjouit de la tardive victoire! « Ce jour tant souhaité, qui paraissait si lointain, parfois si

---

1. Pierre Cartier, membre du Conseil des Deux Cents en 1583 ; Étienne-Salomon Reybaz, envoyé de la RP. de Genève auprès de la RP. française.

impossible, s'est donc enfin levé. Nous le vivons, ce n'est pas un rêve et nous pouvons à peine y croire. La France tient le bandit à la gorge ; elle peut le réduire à merci si elle le *veut* jusqu'au bout, si ses alliés savent rester unis et s'ils se rappellent ce que valent, sans les plus solides garanties, la bonne foi et la parole de l'Allemagne » (14 octobre 1918). Je dois ajouter que cet ami passionné de la France ne cessa pas d'être un ami de l'humanité ; j'ai été témoin de ses démarches en faveur de prisonniers allemands, malades dans nos camps. Nulle âme ne fut plus sensible à la pitié.

Élevé à Genève, à Dresde, puis à Paris, où il fréquenta l'École des Hautes Études, Cartier fit ensuite un apprentissage de quelques années dans une banque genevoise et rédigea la chronique financière d'un journal. Mais bientôt son goût prononcé pour la bibliographie et l'histoire littéraire du XVIe siècle se révéla par des publications de textes rares, copieusement annotés, qui commencèrent sa réputation de savant. Ensuite, sans qu'il renonçât à ces travaux où il excellait, l'archéologie préhistorique et l'histoire de l'art l'attirèrent ; il visita presque tous les Musées de l'Europe et acquit une compétence presque universelle qui ne tarda pas à être reconnue et utilisée. Secrétaire du jury des récompenses de l'Exposition Nationale Suisse en 1896, il fut désigné comme rapporteur général par le Conseil Fédéral. En 1902, il devint secrétaire-général du service de l'Instruction publique et des Musées, puis conservateur du Musée archéologique et ethnographique. Mais une tâche plus lourde lui était réservée. La construction du Musée d'art et d'histoire avait été décidée ; Cartier, nommé administrateur (1907), fut un des ouvriers les plus actifs de cette grande entreprise[1] où le classement des collections lui incomba entièrement[2]. « Nous avons eu, travaillant ensemble dans le bâtiment, jusqu'à 58 entrepreneurs et corps de métier et il y a eu des périodes un peu affolantes pendant lesquelles l'architecte et moi nous nous sommes mutuellement félicités d'être absolument réfractaires à l'odieuse neurasthénie. » (27 déc. 1908). Le résultat fut à la hauteur des longs efforts de Cartier et de ses dévoués collaborateurs ; tout le monde sait que le nouveau Musée est un modèle. L'inauguration, en 1910, fut une des joies de notre ami ; dès l'année précédente, il en avait été nommé directeur-général et il s'acquitta jusqu'à sa mort de ses fonctions. Publication d'un guide illustré, rapports sur les acquisitions, création d'une excellente bibliothèque d'étude, il ne négligea rien qui pût ajouter à l'utilité de ce magnifique établissement dont les Genevois sont justement fiers et que les étrangers (j'en ai fait l'expérience) ne visitent pas sans quelque envie.

Toutes ces occupations l'avaient quelque peu détourné de ses études favorites, mais il n'y renonçait pas :

« J'ai été amené à ces recherches sur les vignettistes lyonnais du XVIe siècle par la préparation de l'ouvrage d'histoire littéraire et de bibliographie auquel

1. Avec Pignet-Fages, alors délégué à l'Instruction publique, et le colonel Camille Favre.

2. Pour les collections paléolithiques, il demanda et obtint le concours de l'abbé Breuil.

je travaille, hélas! depuis plus de vingt ans; mais ce n'est pas chose facile que de découvrir d'abord et de collationner ensuite plus de 1.500 éditions, toutes devenues rares, très rares ou presque introuvables. Une fois les matériaux recueillis, il faut les mettre en œuvre, chercher à déterminer la valeur de chaque édition, le rang qu'elle occupe, ses ascendants. Bref, on m'excusera davantage peut-être d'avoir tant tardé et de n'avoir pu donner jusqu'ici que des fragments d'un travail qui embrasse en fait une bonne partie du mouvement littéraire, historique et scientifique en France de 1542 à 1615, début et terme de ces annales dont la bibliographie est le moyen indispensable, mais dont l'histoire littéraire doit être le but supérieur. Une bonne part de ma vie se sera passée à dépouiller des catalogues et à courir les bibliothèques de l'Europe; mais l'âge n'a pas éteint l'ardeur première et le limier part dès qu'il a flairé une piste. » (18 oct. 1920).

Quand il écrivait ces lignes, Cartier était déjà fort malade; dès 1916, il avait dû faire une cure à Evian « pour essayer de remettre une santé qui se délabre de plus en plus. » Lui aussi, comme tant d'amants de Dame Perfection, est mort sans avoir vidé son carquois, sans avoir publié la grande œuvre qui lui avait coûté tant de peine et d'efforts. Du moins reste-t-il de lui beaucoup d'écrits solides dont je donne une liste à la fin de cette notice. Le jour où l'on publiera sa volumineuse correspondance, il s'y ajoutera un titre nouveau et l'on comprendra mieux encore quelle place éminente occupait Cartier parmi les hommes de science et de cœur de son temps.

S. Reinach.

Bibliographie sommaire.

I. *Sur deux éditions de* l'Heptaméron, Paris, 1883; *Décoration extérieure des livres depuis le XVe siècle*, Genève, 1885; *Catal. de la biblioth. de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* (avec E. Rivière), Genève, 1887; *Le libraire Jean Morin et le* Cymbalum mundi, Paris, 1889; *Notice sur la* Brieve résolution *de Calvin*, Genève, 1892; *Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie*, Genève, 1893; *Les poètes de Louise Labé*, Paris, 1894; *Antoine du Moulin* (avec Ad. Chenevière), Paris, 1895; *La reine de Navarre et les bains de Cauterets*, Genève, 1897; *Imprimeurs et libraires lyonnais du XVIe siècle*, Lyon, 1899.

II. *Les idées politiques de Th. de Bèze*, Genève, 1900: *Les Genevois en 1558*, Genève, 1901; *La politique espagnole et Genève*, Genève, 1902.

III. *Les sépultures en dalles dans le canton de Genève*, G., 1908; *Vases gaulois inédits du Musée de Genève*, P., 1909; *Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Augst*, Zurich, 1907; *Agrafe du cimetière carol. de La Balme*, P., 1911; *Le mobilier des dolmens des Cévennes*, P., 1911; *Inscr. latine à la déesse Maia, découverte à Genève*, G., 1911; *Sépultures de Cessy*, G., 1908; *Cimetière de Douvaine*, G., 1914; *Station de Veyrier*, G., 1916-7; *Inscr. rom. de Genève*, Zurich, 1918.

IV. *Histoire de Genève, des origines à l'année 1691*, par J.-A. Gautier, G., 1896-1911 (t. II, avec J. Major, et t. III); *Le siège et la bataille de Pavie*, par Fr. Taegio, G., 1893; *La bataille de Mohac* (réimprimé d'après l'éd. de 1526), G., 1894; *Le tombeau de Claire Turrettini* (1612), G., 1894; *Les bains de Päffers*, poème (1613), G., 1894; *L'excuse de Jacques de Bourgogne*, par Jean Calvin, P., 1895.

V. *Rapport technique de l'Exp. nationale Suisse*, G., 1896 (906 p. in-4°); *Notice sur le Muséum d'hist. nat. de Genève*, G., 1899; *Notice et guide sommaire du Musée d'art et d'histoire de Genève*, G., 1902. Plus de nombreux articles et rapports sur les progrès du Musée (*Coll. d'art et d'histoire*, 1905 et suiv.).

JULES NICOLE

Le meilleur helléniste suisse, M. Jules Nicole, né à Genève en 1842, est mort dans cette ville le 14 avril 1921. Il avait professé à l'École des Hautes Études à Paris (1872-74) et à l'Université de Genève ; les Universités de Bâle et d'Athènes lui avaient décerné des titres de docteur *honoris causâ*. En 1905, à l'occasion du trentième anniversaire de son professorat en Suisse, de nombreux élèves et amis lui dédièrent un recueil de mémoires (les *Mélanges Nicole*). Sa publication la plus importante, qui révéla un savant très informé et parfois trop ingénieux, fut celle des papyrus de Genève (t. I, 1896) ; on n'a pas oublié qu'il crut trouver, dans l'un de ces documents, des faits nouveaux relatifs au procès de Phidias (J. Nicole, *Le procès de Phidias*, Genève 1910 ; cf. *Revue*, 1911, I, p. 336)[1].

S. R.

W. R. PATON

Cet éminent helléniste[2], qui ne fut jamais professeur de grec, était originaire d'Écosse ; il étudia à Oxford et fut de bonne heure attiré par l'Orient. Marié à une insulaire de l'Archipel, il élut domicile à Vathy, dans l'île de Samos et ne fit que de rares séjours en Occident. Sa première œuvre importante, en collaboration avec Hicks, est le beau recueil des inscriptions grecques de Cos (1891) ; il s'occupa ensuite avec prédilection des *Œuvres morales* de Plutarque et commença à les rééditer dans la collection Teubner. Son élégant recueil des *Anthologiae graecae erotica* (1898, avec traduction en vers anglais) le désignait pour le grand travail qu'il a pu conduire jusqu'au bout, l'édition de l'*Anthologie grecque* tout entière, avec traduction anglaise, dans la *Loeb Classical library* (5 vol., 1916-18). Paton était un de ceux auxquels on pouvait s'adresser avec assurance pour expliquer ou restituer un texte difficile; c'était le plus obligeant, le meilleur des hommes. Il est mort presque subitement à Samos, le 21 avril 1921, à l'âge de 63 ans.

S. R.

ANDRÉ DE RIDDER[3]

La mort multiplie ses coups sur le personnel du département des antiques du Musée du Louvre. Après Charles Ravaisson, Héron de Villefosse ; après de Villefosse, de Ridder. La triste mission de saluer ces chers disparus me revient pour la troisième fois en bien peu de temps, avec un rythme impla-

---

1. On a encore de lui : *Scolies genevoises de l'Iliade*, 2 vol., 1891 ; *Le livre du préfet*, 1893-4, plus de nombreux articles dans la *Revue critique*, la *Revue de philologie*, etc.

2. Théodore Mommsen déclara un jour, assure-t-on, que Paton était, à son avis, le meilleur helléniste de l'Angleterre.

3. Paroles prononcées aux obsèques de M. André de Ridder au Père Lachaise, le 14 mai 1921.

cable, et il m'aura donc fallu connaître l'amertume de m'incliner sur la tombe de tous ceux de qui j'aurai été l'adjoint ou que j'aurai eus comme collaborateurs.

La modestie d'André de Ridder s'accommoderait mal d'un éloge funèbre et je ne veux ici que lui adresser un dernier au revoir. Nous formons tous au Louvre une grande famille : gardiens, personnel, conservateurs, directeur, sont les ouvriers solidaires d'une œuvre commune. Ils le savent et dans la perte d'un seul tous sont frappés. Je le sens plus que tout autre, moi pour qui le collègue se doublait d'un camarade, d'un ami.

L'École Normale avait acheminé de Ridder vers l'École d'Athènes. Il y partagea son temps entre des campagnes de fouilles à l'île de Ghâ et à Orchomène en Béotie et la préparation du double catalogue des *Bronzes de la Société archéologique* et des *Bronzes trouvés sur l'Acropole*, publié en 1894 et 1896 peu après sa rentrée en France. Infatigable travailleur, il donnait encore, en cette même année 1896, un mémoire sur les reliefs de bronze faussement qualifiés d'argivo-corinthiens et, l'année suivante, une étude de portée plus générale sur l'*Idée de la mort en Grèce à l'époque classique*, thèses qui lui valurent le diplôme de docteur ès lettres en Sorbonne.

Il était alors maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, où il noua de fidèles amitiés, et pendant plusieurs années il y poursuivit son enseignement. Mais Paris l'attirait. Sans rompre les liens qui l'attachaient à Aix, il revint s'y fixer, chargé par le Ministère de l'Instruction publique de la rédaction du *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*. Son travail au cabinet des Médailles achevé, l'Académie des inscriptions et belles-lettres à son tour voulut lui confier la tâche de dresser le *Catalogue de la collection de Clercq*, dont seules les antiquités assyriennes avaient été publiées par M. de Clercq lui-même et M. Menant. Cinq gros volumes menés à bien de 1904 à 1911 sont le fruit de son labeur.

Il était légitime que de si savants catalogues destinassent de Ridder à la conservation de nos collections nationales. Un décret du 2 janvier 1908 l'avait nommé conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au Louvre. Il n'existait à cette date pour les bronzes, et encore pour les figurines seulement, que le catalogue de M. de Longpérier remontant à 1868. La série en outre s'était accrue dans des proportions considérables. De Ridder, que ses *Bronzes d'Athènes* désignaient spécialement pour un tel travail, se mit à l'œuvre et bientôt notre salle des Bronzes fut dotée d'une notice de format et de dimensions commodes, véritable guide richement illustré autant que catalogue, à laquelle, grâce aux subsides de l'Académie, s'adjoignit un grand catalogue d'appareil scientifique en deux tomes in-4° accompagnés de 124 planches.

Vinrent les tristes années de la guerre. La vie ordinaire du Louvre se trouva suspendue. Il fallut avant tout mettre en sûreté les œuvres dont nous avions la garde, veiller à leur déménagement, soit au Musée même, dans des réduits voûtés à l'abri des bombardements, où prirent place ses chers bronzes, soit hors de Paris, et de Ridder un moment alla monter la garde auprès des trésors d'art évacués à Toulouse.

Il n'avait pas cependant attendu que la paix fût revenue pour songer à entreprendre de nouveau un de ces catalogues où il était passé maître. La réinstallation de la Salle des Bijoux offrait l'occasion de donner à cette série si riche et si précieuse une disposition nouvelle, plus favorable à la fois à sa mise en valeur et à son classement. Il s'y était employé avec moi. La salle réouverte, restait à décrire et à faire connaitre nos bijoux et notre orfèvrerie. Travail non seulement difficile en soi, mais malaisé à concilier avec la nécessité de ne pas soustraire les objets à la vue du public et de les tenir soigneusement enfermés sous vitrines. Il s'y mit courageusement, décidé à recommencer ce qu'il avait fait pour les bronzes et à donner à la fois une notice à l'usage des visiteurs et une description scientifique et raisonnée. Il y a quelques semaines, il m'annonçait que, de la première au moins, il pensait bien remettre avant les vacances le manuscrit à l'impression.

Notre collègue aura donc été frappé en plein travail. Il y a huit jours aujourd'hui, il avait encore passé l'après-midi au Musée. Dimanche il se sentit fatigué et dut appeler un médecin. Il semblait que ce ne fût qu'une indisposition sans gravité. J'avais été surpris de ne pas le voir lundi. Un mot m'expliqua son absence, tout en m'apportant les nouvelles les plus rassurantes. Je ne pus aller lui rendre visite que mercredi soir. Il me reçut debout dans son salon, se plaignant seulement d'un peu d'étourdissement et parlant de reprendre son service dès le lendemain. Hélas, le lendemain, il ne lui fut pas donné de le voir et la poignée de mains que nous échangeâmes devait être, j'étais bien loin de m'en douter, la dernière. Je n'en sens que davantage aujourd'hui le devoir de lui adresser ce suprême adieu, d'exprimer aussi à sa veuve et à sa famille, avec nos propres condoléances, les regrets et le deuil de tout le musée du Louvre[1].

Étienne Michon.

Hommage à Francis-John Haverfield.

Pour honorer cet excellent connaisseur de la Bretagne romaine (1860-1919), M. le prof. George Macdonald a dressé sa bibliographie (*Journal of Roman Studies*, t. VIII, p. 184-198) et a publié une notice biographique détaillée dans les *Proceedings of the British Academy* (vol. IX). Elle m'apprend que les découvertes faites à Bath en 1868, alors qu'Haverfield était encore enfant, ont exercé sur son esprit une influence profonde; cela ne m'étonne pas, car je connais des cas analogues. Haverfield, voyageant pendant les vacances que lui laissait sa profession de *schoolmaster*, fit la connaissance de Mommsen qui, en 1888, lui confia la rédaction des *Additaments quarta* au travail de Hübner, *CIL*, VII (1890): dès lors, sa voie était tracée et l'on sait quels services il a rendus à la science en la servant, en ne négligeant pas non plus les

1. De 1902 à 1921, A. de Ridder, succédant à M. Lechât, a rédigé le *Bulletin archéologique* de la *Revue des Études grecques*, travail considérable et ingrat où il a semé beaucoup d'idées personnelles. Il a également donné de très nombreux articles d'archéologie à la *Revue critique*. Tout cela mériterait d'être réuni et formerait un ensemble précieux. — S. R.

chemins latéraux. Au moment de sa mort, qui fut soudaine, il songeait à refaire entièrement le tome VII du *Corpus* avec la collaboration de M. Rostovzev.

S. R.

L'expédition orientale de l'Université de Chicago (1919-1920).

Le but de cette expédition était double : 1° Opérer une reconnaissance générale des régions devenues plus accessibles aux archéologues. 2° Acheter le plus possible d'objets aux antiquaires locaux.

M. Breasted, l'auteur du rapport que nous analysons[1], commença par acheter à Paris un bel exemplaire du *Livre des morts*, écrit en hiératique et orné de miniatures, dont le prix fut soldé par M. Martin A. Ryerson et qui s'appellera désormais *Papyrus Ryerson*. Au Caire (oct. 1919), la moisson fut très abondante; la plus importante acquisition est celle d'un groupe de 25 statuettes en calcaire peint, provenant d'une seule tombe de l'Ancien Empire (pl. I). Il faut y ajouter une série de cylindres royaux comprenant ceux de Snefru et de la reine Ahmose Nofretere; 75 vases d'albâtre, dont dix portant des noms de rois et de reines; 155 vases très archaïques en pierre dure, l'un au nom d'Aha-Ménès, le premier des Pharaons; 13 *ushabtis* avec noms royaux; 65 statuettes de bronze, entre autres un Amon assis avec bijoux d'or et dédicace à la reine Shepenubet (IXe siècle av. J.-C.); deux figures assises, Sekmet et Imhotep, en bronze argenté; quatre miroirs, dont un au nom de la susdite Ahmose-Nofretere; cinq haches de combat, dont une avec son manche de bois et ses attaches de cuir; un second papyrus du *Livre des morts*, d'époque saïte, avec vignettes en bleu et en noir, écrit en hiéroglyphes (don de Mme Eliz. Milbank); quatre flacons de verre multicolore du XIVe siècle av. J.-C.; 25 modèles de sculpteur en calcaire; un grand scarabée vernissé avec inscription rappelant l'annonce du mariage d'Amenhotep III et de la reine Tiy; 50 statuettes et amulettes en faïence; 60 pièces de choix de la collection Timins, objets de l'âge de la pierre; une statuette de bois d'un noble thébain, au tiers de la grandeur naturelle; une chaise en bois incrustée d'ivoire; un coffre de momie peint du Xe siècle; 258 tablettes avec inscr. cunéiformes, etc.

De Port-Saïd (février 1920), la mission, comprenant MM. Breasted, Luckenbill, Shelton, Ludlow Bull et W. Edgerton, gagna Bombay, Bassorah et (par la nouvelle voie ferrée) Bagdad (avril 1920). Sur le chemin, la mission put visiter Ur et Eridu, puis Lagash et Yokha, un grand nombre de tumulus inexplorés de part et d'autre du Chott el-Hai, plusieurs sites babyloniens tels que Senkerreh, Warka, Niffer, enfin les ruines de Babylone et la ville sacrée de Nejef, où est la tombe d'Ali, gendre de Mahomet, jusqu'alors interdite aux Européens.

De Bagdad la mission gagna Shergat et étudia les ruines d'Assur, première

1. *The University Record*, VII, n° 1, 1921 (Chicago, 25 p.; non dans le commerce).

capitale de l'Assyrie, que les Allemands ont complètement déblayées. De là on se rendit à Ninive et à Khorsabad, dont le palais, jadis fouillé par Botta, a tout à fait disparu. A Nimrûd (Calah), la tour du temple et les palais sont conservés ; partout des restes de sculptures et d'inscriptions, émergeant du sol, promettent une ample récolte aux fouilleurs futurs. Les ruines de Balawat, entre Nimrûd et Mossoul, n'ont pas été explorées depuis que Rassam en rapporta les ornements en bronze d'une porte de palais.

Entre temps, à la station romaine de Salihiyah sur l'Euphrate, à 300 milles en amont de Bagdad, le hasard avait fait découvrir des peintures murales que la mission alla photographier le 4 mai. Elles décorent les murs d'un sanctuaire oriental dont on put lever le plan.

Le retour de la mission vers Alep prit une semaine ; l'hostilité des Arabes à l'égard des Anglais fit courir de grands dangers aux explorateurs. Après une courte visite à Kadesh et Baalbeck, ils atteignirent Beyrouth le 18 mai, puis entreprirent des excursions en automobile sur la côte de Phénicie. A Sidon, le Dr George A. Ford, Américain, leur fit voir sa collection phénicienne, comprenant notamment des sarcophages sculptés. Le voyage se termina par une tournée en Palestine, où les visiteurs s'intéressèrent aux tumulus inexplorés de Megiddo. Le monument le plus important que la mission ait acquis en Asie est un prisme hexagonal en terre cuite couvert d'inscriptions cunéiformes qui racontent les campagnes de Sennachérib, y compris celle qu'il dirigea sans succès contre Jérusalem. C'est un *duplicata* avec variantes du prisme Taylor au Musée Britannique. D'autres occasions ont permis d'acquérir un millier de tablettes cunéiformes, deux statuettes babyloniennes en cuivre et une série de cylindres. A Bagdad, M. Breasted entendit parler de deux objets d'or qui venaient d'être expédiés à des marchands de Paris ; il les y retrouva à son retour. L'un d'eux est une tablette gravée des deux côtés, dont le texte rapporte la restauration d'un ancien temple d'Assur par Salmanasar III et donne aussi un sommaire des guerres de ce prince ; elle avait été déposée sous une grande plaque de pierre au-dessous du Saint des Saints du temple d'Istar à Assur.

Le rapport se termine par l'esquisse d'un plan grandiose pour l'exploration, devenue tout à fait urgente, des sites archéologiques de l'Orient. Celle des villes les plus importantes demanderait une trentaine d'années de travail collectif. La remise au jour et l'étude de cette « incomparable collection de témoignages » constitue pour les États-Unis une tâche particulièrement séduisante. « Les gouvernements européens sont appauvris ; ils manquent aussi d'hommes. De là, une paralysie sérieuse de l'Europe dans le champ des recherches orientales, ce qui, d'une part, fait peser une lourde responsabilité sur les épaules de l'Amérique, et, de l'autre, accroît dans des proportions inouïes les possibilités qui s'offrent à elle ». La tâche est assez vaste pour que toutes les bonnes volontés puissent y trouver leur emploi ; l'essentiel est d'y mettre beaucoup d'argent, des deux côtés de l'Atlantique, et d'éviter, par une organisation prévoyante, les conflits d'amour-propre, les gaspillages et surtout les fouilles qui ne seraient que des razzias pour musées.

S. R.

Les temples memphites et thébains[1].

Voici un très beau livre qui est la première partie d'une œuvre étendue : l'architecture et la décoration dans l'ancienne Égypte.

Immédiatement avant la guerre, notre compatriote M. Gustave Jéquier, assisté d'un compagnon, vrai maître dans la photographie, M. de Mestral-Combremont, a fait le voyage d'Égypte, où il a recueilli tout ce qui pouvait le mieux donner une idée générale de l'architecture égyptienne, soit dans la construction, soit dans la décoration, en sorte qu'on puisse suivre les phases par lesquelles elle a passé, ce qu'ont été le développement et la décadence. M. Jéquier s'arrête pour le moment à la fin de la XVIIIe dynastie. Ce premier volume se compose de 80 planches grand in-f°, où l'on admire à la fois l'heureux choix des sujets, l'art avec lequel ils ont été pris et l'excellente reproduction des photographies.

L'ouvrage débute par une courte introduction faisant l'histoire du temple, de l'édifice consacré au culte des dieux. Il est infiniment probable qu'on commença par des constructions en briques dont nous n'avons pas conservé de restes. Il est curieux que les plus anciens temples que nous voyons apparaître, celui d'Abydos et celui qu'on appelle à tort « temple du Sphinx », sont tous deux construits non pas en pierre provenant de l'endroit même, mais en granit d'Assouan, qui nécessitait un long voyage. Ce sont d'immenses piliers monolithes rectangulaires parfaitement taillés et polis, reliés par des architraves en proportion, lesquelles supportent les dalles énormes formant le plafond. Nous avons calculé qu'une de ces dalles, à Abydos, devait peser au moins 23 tonnes, et il y en avait sur tout le couloir qui faisait le tour de l'édifice. Les planches de l'ouvrage nous montrent ce qui reste du « temple du Sphinx », ainsi nommé parce que cette construction est tout près du fameux colosse. Mais les recherches récentes ont montré que c'était un pavillon avancé, placé au bord du désert, et qui communiquait par une rampe avec le temple du roi Khephren, situé devant sa pyramide. On peut, en regardant ces planches, se faire une idée de l'impression que produit sur le spectateur cet édifice majestueux qui est pour l'Égypte ce que sont les constructions cyclopéennes pour la Grèce.

Le pilier rectangulaire n'a pas été seul en usage dans l'Ancien Empire. Nous trouvons déjà alors le dérivé du support en bois : la colonne. Celle-ci se présente sous quatre types différents : la colonne simple ou cannelée, se composant d'un fût droit surmonté d'un abaque ; elle est en général taillée en huit cannelures plates, ce qui lui donne, lorsqu'elle est vue de loin, une certaine ressemblance avec la colonne dorique, aussi l'a-t-on souvent appelée protodorique. Puis viennent les colonnes à chapiteaux en feuilles de palmier, en boutons de lotus ou de papyrus. Il est à remarquer que la plante, quelle qu'elle

---

1. *Les temples memphites et thébains, des origines à la XVIIIe dynastie*, par Gustave Jéquier, correspondant de l'Institut de France. — Paris, Editions Albert Morancé.

soit, n'est jamais considérée comme le support de l'architrave ; ce n'est qu'un ornement de fleurs ou de feuilles attachées par un lien autour de la colonne qui est le support.

A l'époque qu'on appelle le Moyen Empire, on voit paraître la colonne hathorienne, dont le chapiteau présente sur ses deux faces le masque de la déesse Hathor, une tête de femme aux oreilles de vache, avec une coiffure composée de deux lourdes tresses enroulées. Alors aussi on voit s'établir l'habitude de border de sphinx les avenues conduisant aux temples, puis de placer un obélisque de chaque côté de la porte d'entrée.

Le Moyen Empire, qui précède l'invasion des Hyksos, fut une période de grandes constructions et remarquable par le développement du temple, soit le temple funéraire destiné au culte du défunt ou de son double, de sa personne représentée par sa statue, l'image de ce qu'il doit être dans l'autre monde, soit du sanctuaire qui est proprement élevé en vue du culte à rendre à la divinité. Mais c'est surtout la période suivante qu'on nomme le Nouvel Empire, lorsque l'Égypte rendue à ses maîtres légitimes et gouvernée par une dynastie puissante, la XVIIIe, arriva à un degré de prospérité qu'elle ne devait pas dépasser, c'est cette période qui vit l'épanouissement de ce que nous pouvons appeler la véritable architecture religieuse. Les monuments caractéristiques de cette époque sont surtout les grands temples de Thèbes, ceux qu'on nomme aujourd'hui Louxor et Karnak. Sans doute, ces temples furent beaucoup agrandis par la dynastie suivante, mais on peut dire que c'est la XVIIIe qui a fixé définitivement les éléments qui devaient constituer un édifice religieux n'ayant pas un caractère funéraire.

Ce n'est pas qu'il y ait à ces édifices un plan arrêté comme celui du temple grec. Le nombre des salles peut varier ainsi que leur disposition, et nous ne pouvons pas toujours nous expliquer à quoi elles servaient. Il semble que les temples aient eu un double but. C'était d'abord le culte, chargé de cérémonies et réglé par un rituel compliqué. Puis c'était un moyen pour le roi de glorifier son règne et d'immortaliser ses hauts faits. Dans les inscriptions dédicatoires, tantôt le roi disait qu'il avait élevé cet édifice en reconnaissance des faveurs que le dieu lui avait accordées ; tantôt et le plus souvent c'était le dieu qui répondait qu'en récompense de cette construction magnifique, il lui accorderait un long règne et la victoire sur ses ennemis. Ce règne, on en connaît les épisodes les plus marquants par les sculptures qui décrivent les campagnes du roi, ses guerres, qui nomment les peuples qu'il a assujettis, ou qui montrent les actes du culte que le roi est toujours censé accomplir lui-même. La décoration des temples, c'est comme un livre illustré.

L'ouvrage de M. Jéquier nous fait l'histoire du temple de Karnak sous les rois de la XVIIIe dynastie et décrit les changements considérables que presque chaque règne y a apportés, les pylônes, les colonnades, les obélisques, les hautes murailles qui y ont été ajoutées, chaque souverain cherchant à effacer son prédécesseur, quelquefois parce qu'il en voulait à sa mémoire, d'autres fois pour montrer d'une manière plus éclatante ce qu'avait été sa magnificence. Dans ces planches si complètes et où aucun détail important n'a été oublié,

nous voyons aussi tous les éléments de décor : les différents types de colonnes, les colosses osiriens appuyés contre les piliers, les statues, tout ce qui a servi à l'ornementation.

Ce que Thoutmès III avait fait à Karnak, Aménophis III le fit à Louxor, pour ce temple d'une construction remarquable dont les grandes colonnes frappent le voyageur au moment où il aborde à ce village. M. Jéquier nous dit que c'est à partir de ce souverain qu'on reconnaît un plan d'ensemble qui sera suivi désormais avec plus ou moins de fidélité. On entre dans le temple par un pylône qui donne accès à une grande cour entourée de colonnes, sur laquelle ouvrent une salle hypostyle, puis une série plus ou moins grande d'autres salles avec ou sans colonnes, et tout au fond le sanctuaire. Si l'on peut dire que c'est là l'idée mère du temple, il est certain qu'il y a eu beaucoup de modifications, surtout dans le nombre des salles ; déjà à Louxor il devait y avoir devant la cour une grande salle hypostyle dont il ne fut fait que la rangée centrale de colonnes. Le grand constructeur de la dynastie suivante, Ramsès II, la fit précéder d'une vaste cour.

Nous espérons que M. Jéquier ne nous fera pas trop attendre la suite de son ouvrage. Ces belles planches précédées d'un texte très sobre, mais cependant très instructif, et où se recontrent souvent en peu de mots des remarques et des observations qui dénotent une connaissance approfondie des monuments en même temps que le sens de l'esprit égyptien, tout cet ensemble constitue un cours complet d'architecture égyptienne. C'est l'étude par la vue, celle qui est la plus facile et demande le moins d'efforts. Nous félicitons très sincèrement notre savant compatriote de cet heureux commencement, qui nous fait bien augurer de la fin, laquelle complétera dignement cette belle œuvre.

(*Journal de Genève*, 17 mai 1921.)

Edouard Naville.

La chlamyde grecque.

Manteau militaire, plaid ou châle rectangulaire agrafé autour du cou (que l'on pouvait ôter d'ailleurs sans le dégrafer), la chlamyde se terminait par deux extrémités flottantes dites « ailes thessaliennes » qui s'enflaient au vent derrière le dos du cavalier. Au repos, la fibule reste ordinairement sur le devant du corps ; mais, pour peu que le mouvement s'accentue et que le bras droit devienne actif, la fibule vient se placer un peu au-dessous de l'épaule droite[1] ; du même côté, « l'angle supérieur du rectangle forme au-dessous de la fibule, en la dépassant de beaucoup, une chute de draperie et comme une décoration de plis en zigzag, qui semble y être suspendue. Du côté gauche, le plissement de l'étoffe autour du cou et la saillie de l'épaule gauche raccourcissent sensiblement toute cette partie ; il en résulte une obliquité marquée du bord inférieur et de l'angle qui le termine. De là, cette disposition quasi géométrique en pointe de triangle » qui ne doit pas être attribuée à une coupe

1. Parfois même dans le dos (*Annali*, 1868, pl. L M).

spéciale de l'étoffe, mais « simplement à la position en biais de la pièce rectangulaire, contrastant avec les lignes horizontales de la charpente humaine ».

Les Macédoniens modifièrent la chlamyde grecque à la fois dans sa décoration et dans sa forme: les deux angles inférieurs du rectangle furent coupés et arrondis[1], parce que les deux pointes inférieures (*ailes thessaliennes*) avaient paru encombrantes. Ainsi modifiée, la chlamyde se rapproche de la toge et surtout de la *trabée* romaine.

Ce qui précède ne donne qu'une idée très sommaire du mémoire publié par M. Heuzey[2], fondé à la fois sur les textes, les monuments et une étude prolongée du modèle vivant à l'École des Beaux-Arts.

S. R.

Le blessé défaillant de Crésilas (*Rép.*, IV, 106, 1).

MM. B. Sauer (*Neue Jahrb.*, 1915, p. 237) et Carl Robert (*Gött. Gel. Anz.*, 1917, p. 369), ayant découvert (après M. E. Babelon, *Chronique des arts*, 13 mai 1905) que le bronze autrefois chez Corroyer et aujourd'hui au Musée de Saint-Germain, où j'ai reconnu une copie augustéenne du *Vulneratus deficiens* de Crésilas (*Gazette*, 1er mars 1905), est un faux astucieux, œuvre d'un bronzier aidé par un archéologue, Mlle Marguerite Bieber (*Jahrbuch des Instituts*, 1918, p. 68) n'a pas eu de peine à montrer que les arguments de ses confrères allemands ne tiennent pas debout et que ce chef-d'œuvre conserve le rang que je lui ai assigné dès l'abord, avec l'approbation sans réserve de Furtwaengler. Voilà une bien longue phrase, mais qui en épargne beaucoup de plus courtes. La conclusion du mémoire de B. Sauer, qui n'est pas parvenu, que je sache, à Paris, a été résumée comme il suit dans la *Revue des Revues* (1917, p. 156) : « Tout porte à croire qu'on a affaire à une falsification moderne, dont l'origine serait à rechercher dans la conférence faite par Furtwaengler en 1891. Le faussaire ou son inspirateur aurait refait du Crésilas sur les données de l'Amazone du Capitole et de l'Athéna de Velletri ; on doit, pour ce travail, supposer la collaboration d'un archéologue et d'un artiste ». M. Babelon avait attribué le faux au premier Empire; maintenant, ce serait après 1891 qu'il le faudrait placer. C'est un progrès; mais Mlle Bieber ayant donné le coup de balai nécessaire, j'enregistre et je ne veux pas refaire sa besogne, tant qu'on ne m'y obligera pas par des arguments plus sérieux[3].

S. R.

---

1. Il n'est donc pas exact que le chlamyde grecque fût de forme ovale, comme on le lit dans Baumeister, *Denkm.*, I, p. 383.

2. Heuzey, *La chlamyde grecque étudiée sur le modèle vivant*, extr. de la *Revue de l'Art* (1921, p. 12-31, avec 8 fig.).

3. La même statuette vient encore d'être publiée par M. Carlo Anti (*Monum. Policletei*), extr. des *Monum. antichi*, vol. XXVI, 1920, p. 620. « L'attribution du type de l'Amazone Mattei à Crésilas, écrit l'auteur (p. 622), est très convaincante; le rapprochement avec le petit bronze de Bavai, *dont l'authenticité ne peut être mise en doute*, est décisif. »

Le Musée ashmoléen d'Oxford en 1920.

Les acquisitions signalées par le rapport annuel sont si importantes qu'il faut entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

I. *Section égyptienne.* — Vase funéraire peint, de travail gréco-égyptien, avec inscription à l'encre donnant le nom du défunt, *Nicostratos de Chios*, peut-être un mercenaire du IIe siècle av. J.-C. — Les trouvailles faites à Napata en Nubie par l'expédition d'Oxford (1913) ont pris place, les unes au musée de Khartoum, les autres à l'Ashmoléen. Il y a là un curieux mélange d'objets africains et égyptiens.

II. *Section de l'Asie occidentale.* — M. C. L. Woolley a été le principal acheteur pour le Musée. Un lot de cachets provient de Boztépé près Seruj, centre mésopotamien encore inconnu de civilisation hittite. Un cylindre *hattique* archaïque a été acquis à Paris par le Dr A. Cowley. Une « demi-bulle » hittite en serpentine rouge, avec inscription, a été achetée à Constantinople et donnée par le comte A. Bobrinskoy, en même temps que deux poids en marbre, avec épigraphes, en forme d'une tête de lion et d'une tête d'hippopotame (?) Ces objets sont probablement élamites. Le Musée a acheté une bague romaine en or avec intaille de jaspe où figure un dieu tenant un caducée et un poisson, à cheval sur un bélier; cet objet a été découvert pendant la guerre dans une tombe de Scythopolis.

III. *Section égéenne.* — Pommeau d'épée en marbre ; poteries recueillies pendant la guerre entre Drama et Kavalla (*Annual Brit. School*, XXIII, p. 44).

IV. *Section grecque.* — Nombreux vases choisis et quelques-uns donnés par M. J.-D. Beazley : cylix attique du peintre de Penthésilée ; lécythe attique de 460 environ, avec inscription étrusque gravée sur la base ; fragment de lécythe orné d'un Éros lyricine; deux lécythes attiques à figures rouges attribués l'un au *Providence Painter*, l'autre au « peintre d'Achille » ; amphore attique à figures rouges avec Poseidon et une nymphe ; amphore à figures noires avec le retour d'Héphaïstos ; œnochoé attique en forme de tête féminine ; fragment du style de la coupe de Sosias. — Du comte Alexis Bobrinskoy le Musée a encore reçu une antéfixe de bois, en forme de bucrâne, trouvée près de Kertch (IVe siècle av. J.-C.).

V. *Section italienne.* — Outre des têtes en terre cuite d'Orvieto, le Musée s'est enrichi du contenu d'une tombe étrusque fouillée en 1892 à Chianciano près de Chiusi et d'autres objets acquis de M. Lanciani. Dans le nombre il y a une quarantaine de vases de *bucchero*, un *focolare* décoré de têtes humaines, des vases, des objets de toilette et de ménage, etc.

VI. *Section préhistorique et britannique.* — Objets romains de la villa de North Leigh, donné par Mme Haverfield ; patère de Herne Bay avec la marque ATILIANI-M. La société archéologique d'Oxford ayant exploré le cimetière saxon de Frilford, Berks, a donné au Musée les trouvailles les plus importantes, qui complètent celles de Rolleston faites au même endroit vers 1865.

Parmi les objets d'art plus récents, il faut noter un magnifique Tiepolo, don de Sir Herbert Cook (*les Israélites recueillant la manne*), un buste de

Cromwell par Edward Pierce († 1698), un portrait de jeune homme par le rare maître Paul Hennekyn († vers 1670), 31 dessins de Marco Ricci († 1729), etc.

S. R.

Le Musée de Cambridge.

Parmi les acquisitions récentes du Fitzwilliam Museum (*Annual Report*, 1921), il faut noter les suivantes :

1° Une collection de 150 scarabées; une tête de cheval d'un relief assyrien apportée de Ninive par Layard (don de sir Herbert Thompson).

2° Un petit sarcophage romain très bien décoré (don de Lord Carmichael).

3° Beaucoup de monnaies léguées par feu Hasluck; une monnaie d'or des Aulerques Eburovices donnée par M. Wynne Finch.

4° Six spécimens de poterie coréenne (don de M. W. M. Tapp).

5° Un bréviaire parisien, écrit vers 1370 pour Louis d'Évreux, comte d'Étampes, et une grande miniature de l'école de Ferrare, dans une Règle des Clarisses.

X.

Une plaque d'émail limousin au Musée du Louvre.

Il est des événements, dans la vie d'un Musée, qui doivent être des dates mémorables. L'entrée dans la galerie d'Apollon au Louvre de l'épitaphe du clerc Guy de Mévios, agenouillé devant son roi qui, nimbé et par conséquent sanctifié, est sans doute saint Louis, est un de ces événements-là. La plaque d'émail champlevé de Limoges du XIIIe siècle, avec ses beaux émaux d'un bleu profond, ses personnages en relief de bronze doré, avait été longtemps conservée dans un vieux logis de Poitiers, celui des Gaillard de la Dionnerie Le Louvre l'avait vue à vif regret entrer en 1904 dans la collection de M. Engel-Gros au château de Ripaille-sous-Thonon. Quand, hier au soir, dans la salle Georges Petit, les héritiers de M. Engel-Gros, au milieu des enchères considérables qu'atteignaient tous ces magnifiques objets, s'en rendaient acquéreurs au prix de 125.000 fr. pour l'offrir en souvenir de leur père au musée du Louvre, ce fut accueilli par des approbations chaleureuses. C'est une très grande œuvre d'art dont s'enrichissent encore les collections nationales et dont le nom de M. Engel-Gros demeurera honoré.

(*Débats*, 1er juin 1921).

G. Migeon.

La « fausse Jeanne d'Arc » de Versailles.

Une mauvaise peinture du Musée de Versailles, acquise en 1879, passe pour représenter la Vierge assise, allaitant l'Enfant, entre saint Michel et Jeanne d'Arc. La désignation de cette dernière figure, au type de saint Georges, repose sur une lecture hardie de l'inscription très effacée au-dessous de la Vierge, où l'on a cru déchiffrer, à la première ligne, les mots *Jehanne Dar*...

M. Samaran, qui s'était déjà occupé de ce tableau (probablement catalan), en a donné une phototypie, a rappelé les nombreuses discussions qu'il a soulevées à la Société des antiquaires et ailleurs, puis a résumé ainsi ses conclusions (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1920, t. LXXXI, p. 74) :

1° La peinture de Versailles est ancienne et du xv° siècle ;

2° Aucune des inscriptions ne contient le nom de Jeanne d'Arc ni rien qui la concerne. Celle du trône de la Vierge est une invocation, en provençal ou en catalan, à la Mère de Dieu[1] ;

3° Les particularités propres aux représentations de Jeanne d'Arc, que certains avaient relevées sur la bannière et sur l'écu du saint à gauche, n'existent pas ;

4° Les frottements exercés sur certaines parties de la peinture semblent devoir être interprétés comme une tentative moderne de maquillage.

Ces conclusions paraissent très fortement motivées : elles donnent également tort à ceux qui ont accepté la thèse d'une « représentation authentique et contemporaine de Jeanne d'Arc » (Longpérier, Wallon, Nolhac, Pératé), à ceux qui ont suspecté la figure dite de Jeanne (Bordier, Courajod, Clément de Ris), à ceux qui ont suspecté le tout (Desnoyers, Quicherat). Le *premier accessit*, si l'on peut dire, doit être decerné à Bordier, qui soupçonnait qu'un maquillage avait fait apparaître le nom de Jeanne dans l'inscription ; le prix unique revient à M. Samaran, qui ne trouvera guère de contradicteurs.

S. R.

Le Musée de Boston en 1920.

Les acquisitions, particulièrement importantes pour la Section d'Extrême-Orient, comprennent encore les objets suivants : coffre en bois de cèdre d'une momie (la femme de Dehuti-Nekht) ; sept modèles en bois égyptiens ; *oushabtis*, vases de pierre, objets d'or, d'argent et d'électrum, etc. de Nuri (XXIV° dynastie) ; statue de roi en bois, miroirs de bronze, vase peint avec chasse au lion, lit orné d'ivoire de Kerma (Moyen-Empire). Parmi les tableaux, le plus intéressant paraît être une Vierge avec l'Enfant et saint Jérôme, attribué à Fiorenzo di Lorenzo.

X.

Néolithique lacustre.

M. P. Vouga, dont on connaît la compétence, a fait une observation neuve et digne d'attention (*Indic. des antiq. suisses*, 1920, p. 235). Dans la baie d'Auvernier, les objets de cuivre se rencontrent, à titre exclusif, avec les silex de Pressigny. « D'où la probabilité que les importateurs, en nos régions, des silex de Pressigny ont été en même temps les importateurs de cuivre et que, par conséquent, le métal nous a été révélé par la voie océanique, empruntant le cours de la Loire et de la Saône. »

X.

1. Lire *Vergis* [*M*]*arya de* (?) *humelitat*, là où l'abbé Davin lisait : [*prote*]*gis arva Jehane Darc*.

La date de Stonehenge

Le *Times* du 10 juin 1921 a consacré un *leader* à cette question : « Nous ne pouvons pas repousser comme tout à fait invraisemblable une date aussi tardive que le v[e] siècle après notre ère pour l'érection de Stonehenge ou de la partie principale de ce monument. Comme cette construction relève d'un type avancé d'architecture, on est fortement tenté de lui assigner la date la plus basse possible ». Plusieurs archéologues estiment qu'il y avait, en cet endroit, un monument plus ancien et plus grossier dont les blocs de pierres étrangères à la localité seraient des restes ; ces blocs formaient primitivement un cercle extérieur et furent ramenés à l'intérieur des trilithes. La conclusion de l'article est sceptique : tout critère chronologique fait encore défaut[1].

X.

La station préhistorique de Bloksbjerg.

Fouillée par M. Erik Westerby, cette station danoise, autrefois entourée des eaux d'un fiord, aujourd'hui marécageuse par suite de l'exhaussement du terrain, a donné une faune et des objets ouvrés analogues à ceux des kjœkkenmœddings, mais aussi des objets plus anciens tels que des *nuclei* de l'époque de Maglemose, des microlithes et un harpon en bois de cerf. On y a également trouvé des traces de foyers[2].

X.

La cachette de Kervigen.

Le 12 février 1921, j'ai vu dans les boîtes installées sur le parapet du quai Montebello (en face le n° 19), par le nommé Dumoulin, à l'enseigne du *Casque d'or*, une panoplie composée de dix-huit haches de bronze à douilles, toutes longues de 0 m. 14 environ. La panoplie portait une étiquette ainsi rédigée : *Cachette complète de l'époque du bronze préhistorique, 18 haches. Kervigen-en-Plomodiern, Finistère.*

C'est la cachette (1871) indiquée dans le *Dict. Arch. Gaule*, t. II, p. 369.

Adrien Blanchet.

Qualité et quantité.

L'historien Ferrero nous a rendu familière l'antithèse de la qualité et de la quantité, là où il s'agit, par exemple, de comparer la civilisation de la Grèce à celle de Rome, celle des pays latins de notre temps à celle des pays germaniques. *Chi l'a detto il primo?* Je trouve dans un savant ouvrage d'Alfredo Niceforo (*Les indices numériques de la civilisation et du progrès*, Paris, Flam-

1. Voir aussi le *Times* des 8 et 9 juin 1921 (the *Mystery of Stonchenge*).

2. Extrait de la Revue *Naturens Verden*, déc. 1920, d'après une analyse due à l'auteur (on désire ici qu'il trouve des imitateurs !).

marion, 1921) des indications curieuses à ce sujet (p. 118) : « C'est George Sand qui, si nous ne nous trompons pas, a pensé la première à cette classification délicate et subtile. Dans le discours préliminaire qu'elle voulut écrire en guise de préface à l'édition française de 1866 des œuvres de F. Cooper, elle eut l'idée d'opposer entre eux les peuples qui se laissent guider — tels le peuple d'Italie et le peuple de France — par la qualité, c'est-à-dire par la proportion et l'harmonie, aux peuples du Nord qui aiment la quantité et qui ne s'occupent que des dimensions des choses ». M. Niceforo rappelle aussi, à ce propos, l'opposition marquée par Charles Blanc entre l'architecture sobre et harmonieuse de l'antiquité classique et les proportions gigantesques affectées par les Égyptiens et les Hindous (*Grammaire des arts du dessin*, 1867, p. 88-96). Enfin, il n'omet pas de citer les mots de Voltaire, faisant contraster les paroles simples et élevées de Zaleucus avec « ces figures gigantesques qui sont familières à d'autres peuples et que le bon sens désavoue ». (*Essai sur les mœurs*, éd. de 1829, t. I, p. 118). Il vaudrait la peine de chercher si Voltaire, George Sand et Charles Blanc n'ont point eu de précurseurs, et lesquels.

S. R.

Une nouvelle épée à antennes.

Ce spécimen, provenant de la nécropole de Perelada (Catalogne), est gravé à la p. 17 d'un intéressant rapport de M. P. Bosch Gimpera : *Investigacions arqueologiques de l'Institut d'Estudis Catalans*; *Memoria dels trebals de 1915-1919*. Barcelone, 1921. Le contenu de cette nécropole, encore inédit, est le seul témoignage de la civilisation du deuxième âge du fer en Catalogne, alors que la civilisation en question a laissé des traces si nombreuses dans le midi de la France et le centre de l'Espagne (Soria, Guadalajara). Le même rapport nous apporte des gravures très curieuses de pointes en silex d'une taille raffinée (grottes de Joan d'Os et de Sant Vicens), de vases de même provenance, ornés de rubans perlés ou de perles grossières, d'un très curieux fragment de vase peint ibérique (Sant Antoni de Calaceit) qui ressemble à des spécimens de Numance, etc. Quel malheur pour la science que, plus que jamais, les matériaux s'en dispersent dans des brochures !

S. R.

BIBLIOGRAPHIE

O. Tschumi. *Die steinzeitlichen Hockergraeber der Schweiz.* Zurich, 1921 (*Indic. d'antiq. suisses*, t. XXII, XXIII). 58 p. in-8. — La sépulture dans la position accroupie (appelons-la SPA, en allemand *Hockerbestattung*) est un fait ethnographique très répandu, mais qui ne se constate ni dans tous les pays, ni dans tous les temps. Elle a été souvent étudiée, notamment par Andrée (cf. *Rev. des études ethnogr.*, 1908, p. 119). Bien que s'occupant particulièrement des découvertes de ce genre faites en Suisse, en particulier à Chamblandes, M. Tschumi n'a pu éviter de reprendre la question dans son ensemble. Voici quelques-unes de ses conclusions. La SPA, qui prévaut encore chez des peuples de civilisation inférieure, s'observe dès le paléolithique et paraît surtout répandue au néolithique. Elle devient plus rare, en Europe, à l'âge du bronze et ne se rencontre plus que sporadiquement à l'âge du fer. L'explication qui s'offre le plus naturellement, c'est que la SPA résulte de la peur des revenants, et cette explication se trouve confirmée par les dires de certains primitifs actuels (Andrée). Toutefois, vu la grande extension de cette coutume, on doit admettre qu'elle peut répondre aussi à des idées différentes[1] et qu'il n'y a pas d'explication universellement valable. On doit renoncer, pour le moment, à dater rigoureusement les SPA suisses. Pourtant, la majorité des tombes de Chamblandes, où manque la céramique, doit appartenir au début du néolithique ; elles montrent des affinités avec les sépultures de Grimaldi (quaternaires). On trouve à la fois, en Suisse, la SPA *assise* et la SPA *couchée*. En beaucoup de cas, un homme et une femme ont été ensevelis ensemble, bien que l'étude des os montre que les individus étaient d'âges très différents ; il est tentant d'en conclure que l'un des époux (généralement la femme) s'est sacrifié pour tenir compagnie à l'autre. L'ocre rouge et l'ocre jaune se rencontrent régulièrement dans les SPA. L'hypothèse qu'on aurait colorié des cadavres décharnés est réfutée par le fait que les ossements occupent leur place naturelle. Une autre opinion (von Duhn), suivant laquelle l'intérieur de chaque tombe aurait été peint en rouge, couleur de la vie, ne tient pas devant le fait que l'ocre jaune est aussi fréquent que l'ocre rouge. Il faut, avec M. R. Forrer, voir dans ces substances des offrandes aux morts ; la matière colorante semblait aussi indispensable aux morts qu'aux vivants. La présence de cendres et de charbons pourrait être interprétée comme une survivance de l'ensevelis-

1. Opinion de Déchelette, suivie par Viollier. La vieille hypothèse, suivant laquelle la SPA rappellerait la position du fœtus dans le sein maternel, paraît aujourd'hui à peu près abandonnée.

sement paléolithique sur le *foyer*[1]; renonçant à cette coutume gênante, on en aura respecté l'esprit en introduisant dans les tombes de la cendre et des charbons tirés du foyer familial.

Pendant l'impression du mémoire de M. Tschumi, le même sujet a été traité par le Dr R. Martin de Munich : *Sur le culte des squelettes*, dans les *Mittheilungen der Geographischen-Ethnographischen Gesellschaft*, Zurich, 1919-20, p. 5-64. L'auteur veut expliquer la SPA par le désir de donner aux morts l'attitude du repos qui était la plus familière aux vivants, hypothèse déjà émise en 1901 par M. R. Forrer. Il fait observer que des primitifs actuels ensevelissent aussi les morts dans l'attitude horizontale du sommeil, la tête appuyée sur la main gauche; là où l'on trouve la SPA, c'est l'attitude ordinaire du repos. Il n'admet pas non plus que l'origine de la SPA soit la crainte des revenants, car si cette crainte reste en effet très vive chez les primitifs, il n'y a pas d'exemple qu'elle se manifeste par la ligature des os du squelette. A quoi l'on peut opposer le témoignage de M. F. Sarasin sur les indigènes des îles Loyalty, qui indiquent la crainte des revenants comme motif de la SPA pratiquée par eux. — Ce mémoire, très abondamment illustré, devra être consulté comme complément à celui de M. D. Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse des origines à la conquête romaine* (Paris, 1911).

S. R.

Sir William Willcoks. *From the garden of Eden to the crossing of the Jordan*. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français, 1918; in-8, VII-93 p. — Ingénieur célèbre, spécialisé dans l'irrigation en Orient, l'auteur a voulu faire profiter l'exégèse biblique de ses connaissances. La critique, haute ou basse, est pour lui comme inexistante; il tient à la lettre du texte sacré et l'interprète de son mieux. Le jardin d'Éden était au sud de l'Euphrate, entre Anah et Hitt; les quatre rivières sont la dépression entre Ramadi et Kerbela, l'Hindia, la branche Sakhlawia du Tigre, enfin l'Euphrate. La dispute entre Caïn et Abel a eu pour motif la rupture d'une digue; Caïn, agriculteur, vit ses moissons détruites, tandis que le berger Abel se frottait les mains, par suite de l'irrigation de ses pâturages. Caïn tua Abel parce qu'il le soupçonna à tort d'avoir rompu la digue. Le Déluge noachique fut une grande inondation de la vallée de l'Euphrate; mais le texte, bien interprété, ne dit pas qu'elle ait couvert les montagnes; il s'agit du désert qu'on appelle encore *djebel* en Égypte et en Arabie. L'Ararat n'est pas la montagne d'Arménie; c'est une éminence de sable dans le désert. Mais il faut abréger. Notons encore que les premières tables de la Loi étaient en argile, non en pierre, sans quoi elles eussent été trop lourdes; c'est sur des tablettes semblables que fut gravé d'abord le Code d'Hammurapi et, comme ce Code, le Décalogue fut d'abord inscrit en écriture

1. Je n'aime pas les réclamations de « priorité », toujours incertaines; je crois pourtant être le premier qui ait affirmé, sur ce point, l'accord des faits préhistoriques avec ceux que Fustel de Coulanges a si bien mis en lumière (*Alluvions et cavernes*, 1889, p. 261).

et en langue babyloniennes. Le prof. Sayce, dans une spirituelle préface, déclare qu'il n'admet nullement les explications de Sir W. Willcocks, mais qu'un certain nombre de ses rapprochements entre le passé et le présent sont dignes d'attention. J'en tombe d'accord.

S. R.

R. Cagnat et V. Chapot. *Manuel d'archéologie romaine*. Tome II. **Paris**, A. Picard, 1920; in-8; 574 p., avec les fig. 372-704. — Ce tome second se divise en trois parties : 1° Décoration des monuments (suite); 2° Peinture et mosaïque; 3° Instruments de la vie publique et privée. Il n'existe rien de comparable dans d'autres langues, et seul le *Manuel d'archéologie chrétienne* de Dom Leclercq peut-être placé sur le même rang. Pour ne donner qu'un exemple, c'est ici qu'on trouve pour la première fois un essai de classement par sujets des œuvres de la peinture. Ce domaine m'est très familier, puisque mon *Répertoire de peintures grecques et romaines* (RPGR.) est enfin sur le point de paraître après sept ans de travail. Eh bien! je déclare que MM. C. et Ch. m'ont appris des choses que j'ignorais et que si je voulais, en revanche, les trouver en faute, je ne pourrais aligner que des chicanes. Le reste à l'avenant. Tout cela est d'une science sûre et étendue, excellemment divisé, rédigé dans une langue coulante et claire, copieusement illustré. Compliments renouvelés aux auteurs et à l'éditeur.

S. R.

Stanley Casson. *Catalogue of the Acropolis Museum*. Vol. II, *Sculpture and architectural fragments. With a section upon the terracottas by* **Dorothy Brooke**. Cambridge, University Press, 1921; in-8, x-459 p., avec nombreuses gravures. — Le premier volume de ce catalogue, œuvre du regretté Guy Dickins (tué sur le front), a paru en 1912. Celui-ci ne lui cède en rien pour le soin et l'excellence de l'exécution. L'introduction (p. 1 à 37) est très instructive. Il y a beaucoup de petits morceaux précieux (notamment des sculptures du Parthénon et de la balustrade) qui sont décrits ici pour la première fois; dans le nombre est une très belle tête d'une métope (p. 96). L'illustration est bonne, bien que souvent trop retouchée, et les indications bibliographiques assez complètes. Je ne puis deviner les raisons de l'éclectisme de l'auteur dans ses renvois au *Rép. Rel.*; cela m'a fait perdre du temps. — N° 1347, pour la chouette colossale, il ne fallait pas renvoyer à « Lebas and Waddington, IV, pl. LXII, 3 », d'abord parce qu'on écrit *Le Bas*, puis parce que Waddington n'a absolument rien à voir ici, enfin parce que l'éditeur et le commentateur des *planches* gravées pour Le Bas s'appelle autrement. J'ajoute que le reste du corps de l'oiseau a été découvert en 1889 (Δελτίον, 1889, p. 121), ce dont il n'est rien dit dans la notice[1].

S. R.

1. P. 343, la bibliographie des terres cuites est incorrecte (lire *Chipiez, Pottier et Reinach, Ottomans*; les auteurs des ouvrages sont tantôt nommés, tantôt omis). Le livre de Huish, bon pour se chauffer seulement, est cité à tort, p. 349.

Alice Brenot. *Recherches sur l'éphébie attique et, en particulier, sur la date de l'institution*. Paris, Champion, 1920, in 8, 52 p. — Ce mémoire a pour objet de démontrer que l'éphébie athénienne ne remonte pas au ve siècle, ni même à la première partie du ive, mais au lendemain du désastre de Chéronée; lorsque Aristote écrivait sa *Politeia*, c'était une institution toute récente. M[lle] Brenot fait voir que Socrate et ses disciples, théoriciens de l'éducation, paraissent ignorer, ainsi qu'Aristote lui-même, l'existence d'une institution analogue à l'éphébie athénienne, mais en souhaitent l'établissement. Cette opinion n'est pas nouvelle; mais comme on en a proposé de différentes, les arguments allégués par l'autrice ne sont pas inutiles. On sait que le plus ancien texte épigraphique relatif à l'éphébie remonte seulement à 335 av. J.-C.

S. R.

Axel W. Persson. *Die Exegeten und Delphi*, Lund, Gleerup, 1918; gr. in-8, 86 p. — Étude très détaillée sur les exégètes athéniens qui, nommés à vie par le peuple ou par l'oracle de Delphes, étaient les exposants attitrés du droit sacré et des oracles delphiques; on les trouve aussi à Olympie, à Sparte et plus tard en Égypte (cf. mon article *Exegetae* dans le *Dict. des Antiq.*, p. 883-886). L'institution était très ancienne; nous n'en connaissons guère que la décadence. Sauf dans Platon, qui leur assigne un grand rôle dans son État idéal, dans quelques orateurs ou lexicographes et des inscriptions, surtout d'époque romaine, ils ne sont presque jamais mentionnés. Le caractère archaïque et aristocratique de ces fonctionnaires a été mis en lumière, après d'autres, par M. Persson, qui, formé à l'école de M. le prof. Martin P. Nilsson, promet de prendre le droit sacré des Grecs pour objet de ses études. Il fera bien de ne pas négliger non plus la clarté de l'expression et du langage. Les phrases finales où, sous le titre de résultat (*Ergebniss*), il oppose les ἐξ. πυθόχρηστοι à ceux que choisit le peuple, ne peuvent être traduites en français, preuve certaine que la pensée est restée flottante, ou que l'expression répond mal à la pensée.

S. R.

Georges Radet. *Drames et légendes. Candaule, Luctère, Brocéliande*. Paris, Lemerre, 1921; in-8, 404 p. — Il est bien rare que notre *Revue* ait l'occasion — et le droit — d'annoncer un volume de vers. En voici un qui réjouira les archéologues, car il est l'œuvre d'un vétéran de l'archéologie, et qui réjouira aussi les amis des Muses, car il est d'un poète. M. Radet avait médité autrefois de composer « une sorte de vaste chanson de geste où les siècles les plus différents offriraient leurs traits caractéristiques ». Il y renonce, mais en recueille les trois chants dialogués que voici. « C'est, dans *Candaule*, les origines orientales de l'art et la frénésie du culte de la beauté ; dans *Luctère*, l'épopée de la colonisation grecque en Gaule et la victoire du souple génie des héritiers d'Ulysse sur le généreux héroïsme du plus noble des peuples barbares ; dans *Brocéliande*, la floraison de l'esprit chevaleresque et le thème de l'amour fatal aux prises avec les deux grandes inspirations maîtresses de l'âge

féodal : l'honneur et la foi. » M. Radet écrit en vers avec beaucoup de verve et d'élégance, dans la tradition de Hugo et de Gautier[1] ; son romantisme a du panache, mais n'a pas que cela, car une forte et saine érudition l'alimente ; enfin, qu'il soit loué de n'écrire ni en vers libres, ni en vers libérés, mais en vers français. Je cite presque au hasard, pour qu'on ne me croie pas sur parole, cette tirade du prêtre des Mânes, sur le seuil de l'enceinte sacrée, dans *Luctère* (p. 175) :

Invisibles gardiens des mégalithes sombres,
O spectres de ces lieux, mystérieuses ombres
Qui fûtes en des corps les âmes d'autrefois,
Esprits des airs, Esprits des eaux, Esprits des bois,
Fluides qui hantez les choses familières,
Larves, essaims épars sur le réseau des lierres,
Je vous évoque tous ! Accourez au cromlech !
Mânes, nos soins pieux vous offrent du sang grec.

Luctère est dédié à M. Camille Jullian et précédé d'une courte introduction où l'auteur se justifie d'avoir fait descendre les Celtes jusqu'au delà du Rhône dès l'an 597 environ av. J.-C. (cf. son article du *Journal des Savants*, 1908, p. 26 sq.)

S. R.

L. Homo. *La Rome antique. Histoire-guide des monuments.* Paris, Hachette, 1921 ; in-8, VIII-360 p., avec 10 gravures et 35 plans. — Dédié à M. R. Cagnat, cet ouvrage, à la fois savant et pratique, répond bien au double caractère des livres qu'inspire ou publie notre confrère. Il est impossible de seconder plus efficacement les promenades archéologiques d'un visiteur instruit, qu'il soit ou non « du métier » ; et ce guide a encore l'avantage sur tant d'autres de pouvoir être lu avec plaisir dans un fauteuil. Il n'y est parlé que des monuments païens, à l'exclusion de tout ce qui est chrétien, mais il n'est pas question que des édifices encore debout ; ceux qui ont entièrement disparu sont signalés en leur lieu et l'on indique toujours ceux des restes (vases, sculptures, etc.) qui ont été transférés dans des musées ou utilisés quelque part comme décors. Le vaste sujet est divisé en quinze chapitres, dont le premier est un aperçu topographique et historique de la Rome païenne ; on trouve ensuite des itinéraires régionaux, éclairés par des plans partiels qui conduisent le voyageur sur le Palatin, le Forum, la Voie sacrée, les Forums impériaux, etc. Chaque itinéraire est précédé d'une histoire générale du quartier dans l'antiquité. Il y a un bon index topographique ; mais la table des matières aurait dû être plus développée. La bibliographie fait entièrement défaut ; elle eût pu occuper avec avantage la place usurpée par l'inutile table des illustrations. Les renseignements donnés sur l'emplacement actuel des œuvres d'art (p. ex. p. 170, Musée des Conservateurs, second étage, Galerie, vitrine à gauche, au delà de la porte d'accès à la Salle II) sont encombrantes et

1. Plus voisin pourtant, par le fonds, du Renan des *Drames philosophiques*, dont il est parlé dans l'*Examen de Candaule* (p. 7).

risquent d'être déjà inexactes aujourd'hui ; mieux eût valu, après le nom du Musée, une référence abrégée à quelque gravure.

S. R.

F. G. De Pachtere, *La Table hypothécaire de Veleia.* Paris, Champion, 1920 ; in-8, 119 p. — Dans les papiers du savant plein de promesses et déjà très estimé que fut Georges de Pachtère (né en 1881, tombé à Florina le 25 septembre 1916), on a trouvé une étude très approfondie sur la Table hypothécaire de Veleia, dont le manuscrit (revu et complété depuis) avait été adressé à l'Académie en 1909 sous le titre : *La propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance d'après la Table de Veleia.* Voici ce qu'en disait le rapporteur (*Comptes-rendus de l'Acad.*, 1910, p. 603) : « Convaincu que la Table est un excellent registre foncier, M. D. P. en aborde l'étude sur le sol, dans le pays même, demandant plus aux hommes et aux lieux qu'aux chiffres. Il est allé dans la région de Plaisance, y a séjourné longtemps, s'entourant de tous les renseignements statistiques contemporains. Il a reconstitué ainsi la cadastration de la Table... Dans les deux premiers chapitres, il établit la distinction entre les terres de plaine et celles de montagne, la différence d'étendue des lots et de valeur des terres. S'aidant ensuite des lieux-dits anciens et des noms de propriétaires, il retrouve le souvenir des plus anciens colons et de leurs travaux. Passant à la petite propriété romaine, il s'appuie sur les noms de famille pour en noter les transformations, le renouvellement d'abord et la reconstitution. Il retrouve enfin sur place l'origine des *latifundia*. L'auteur prouve l'exactitude du calcul des versements impériaux et montre comment petits et grands propriétaires avaient égal intérêt à recourir aux caisses impériales. Aussi bien Trajan se proposait-il un double objet : assister les enfants pauvres et venir en aide aux agriculteurs. Le sujet était très difficile ; M. D. P. y a fait preuve de très rares qualités de sagacité, de patience et de logique. » Remercions M. Camille Jullian d'avoir obtenu l'impression de ce mémoire dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Avec le beau livre sur Paris à l'époque gallo-romaine (1912), il fera vivre le nom de l'auteur et assurera sa place dans la philologie française comme dans notre pieux souvenir.

S. R.

Maurice Cahen. *Étude sur le vocabulaire religieux du vieux-scandinave. La libation.* Paris, Champion, 1921 ; in-8, 327 p. — Voilà une bien intéressante étude de paléontologie linguistique, limitée à ce domaine scandinave qui possède une ample littérature depuis la dernière phase de la période des Vikings. La linguistique a souvent demandé des secours et des faits nouveaux à la préhistoire, aux anciennes techniques qui se survivent dans la langue ; ainsi le fait que les anciens Germains tressaient les murs de leurs maisons explique l'origine des mots germaniques qui désignent le mur (*Wand*). Mais il n'y a pas que les objets matériels et les techniques : il y a les idées et les coutumes. « Toute une série de mots qui se rapportent à l'acte de boire

en groupe ont pris, dans le vocabulaire germanique et notamment en scandinave, un sens particulier. On se propose ici de définir le sens ancien, de montrer qu'il exprime une institution sociale, fondée sur des croyances religieuses du paganisme, et qu'il s'est maintenu dans la société chrétienne aussi longtemps que l'institution. » Le paganisme, dans les pays du nord, a survécu longtemps à la conversion au christianisme; ainsi « les guildes médiévales, florissantes au Danemark et en Suède, pratiquent solennellement la communion païenne et inscrivent dans leurs statuts le rituel de la libation. » La libation se faisait avec la bière, boisson par excellence du monde germanique, préparée par les femmes. « La libation a la valeur d'un sacrifice et le sens d'un rite communiel. Elle se développe et elle agit comme le sacrifice animal. La bière consacrée a la même vertu que la chair et le sang de la victime. La corne qui passe de main en main, de bouche à bouche, lie les mains, unit les cœurs : elle réchauffe l'âme du groupe, elle crée la solidarité... L'Église s'est appliquée à canaliser vers son culte ces usages qu'elle ne pouvait détruire. » Ces extraits suffisent à donner une idée du haut intérêt d'un mémoire qui n'est pas seulement érudit et original, mais très bien écrit.

S. R.

Théodore Reinach. *Un code fiscal de l'Egypte romaine. Le gnomon de l'idiologue.* Paris, Sirey, 1920-21; in-8, 187 p. (extr. de la *Nouv. Rev. historique de droit*). — Texte, traduction et ample commentaire d'un code fiscal sur papyrus, acquis vers 1912 pour le Musée de Berlin et provenant de Théadelphie. Il n'y a pas moins de 115 articles, dont les 80 premiers sont numérotés; ils concernent l'état civil, le droit matrimonial, l'adoption, les successions, les contrats, les militaires, fonctionnaires et prêtres, la police et les douanes, les cultes, etc. L'ordre dans lequel les articles se suivent n'est pas irréprochable; on admet que les nos 1-70 représentent le règlement primitif, dû à l'empereur Auguste, les autres étant des additions, notamment du IIe s. Il y a là quantité de détails intéressants et nouveaux concernant les exigences d'ordre financier que pouvait formuler *l'idiologue*, représentant des intérêts du fisc. Voici, à titre de spécimens, quelques articles : « 41. Si un Égyptien recueille un enfant abandonné sur le dépotoir et l'adopte comme fils, il sera frappé, à sa mort, de la confiscation du quart de ses biens. — 44. Un Égyptien qui déclare par écrit son fils comme « ancien éphèbe » est puni de la confiscation du sixième de ses biens. — 71. Il est défendu aux prêtres (sous peine de graves amendes, art. 76) d'exercer une autre profession que le service des dieux, de paraître en robe de laine ou de porter les cheveux longs. — Quiconque prête au-dessus du taux d'une drachme par mine et par mois (12 0/0) est puni de la confiscation de la moitié de sa fortune; l'emprunteur subira la confiscation du quart. » Ainsi le fisc impérial se mêle de tout, non pas tant pour remédier aux abus que pour faire argent de tout.

X.

Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines. Paris, Larose, 1920. Nº 1 (décembre); in-8, 184 p. — Il y a, dans ce fascicule d'un périodique nouveau, quantité de mémoires intéressants sur la bibliographie, la géologie, la géographie, la botanique, la zoologie, la médecine, la musique du Maroc ; il y a aussi un article de M. L. Chatelain intitulé : *Ce que nous savons des antiquités romaines du Maroc* (p. 159-163), qui est une mise au point précise et utile. Voici une phrase à relever : « Volubilis est un heureux filon qu'il convient d'exploiter méthodiquement. Cinquante ans, cent ans peut-être de fouilles continues, mais le succès final est assuré. »

X.

Louis Marsille. *Catalogue du Musée archéologique de la Société polymathique du Morbihan.* Vannes, Galles, 1921, in-8, 177 p., avec 12 planches. — Installée récemment dans la belle construction du XVe siècle dit *Château-Gaillard*, la célèbre collection vannetaise avait grand besoin d'un nouveau catalogue, ceux de L. Davy (1867) et de Le Mané (1881) étant devenus tout à fait insuffisants (ils l'ont toujours été). M. Marsille, ancien président de la Société et conservateur du Musée, doit être remercié et félicité de son travail dont la disposition est très rationnelle, les objets étant, le plus possible, classés par trouvailles, avec quelques lignes d'introduction et des références touchant les circonstances de la découverte (p. ex. p. 25, notice sur le Mané-Rutual de Locmariaquer, fouillé en 1860, et notice des objets recueillis en 1885 lors du déblaiement complet de ce monument). Les planches en zincogravure sont très satisfaisantes; signalons en particulier la pl. IV, où sont réunies des pointes de flèche à pédoncules d'un admirable travail. — La première partie du catalogue est réservée aux objets de provenance armoricaine ; dans la seconde, on trouve le reste de la collection, comprenant des objets très variés, même un mouchoir de Napoléon à Sainte-Hélène. Notons un bas-relief en marbre rapporté par M. Jollivet, capitaine de frégate avec l'inscription : ......ιον Δημητρίου θυγάτηρ χρήστη χαῖρε.

S. R.

Paul Sarasin. *Ueber Swastika und Triquetrum als Symbole des Sonnenkultes.* Bâle, 1921; in-8, avec 13 fig. (extr. des *Verhandlungen der naturforsch. Gesselschaft in Basel*, t. XXXII). — En 1919 (*Festschrift für Fritz Sarasin*), M. P. Sarasin a prétendu montrer que les triades religieuses s'expliquaient par le triple visage du soleil (matin, midi, soir). « Les différents aspects de la divinité primitive, monade, dyade, triade, tétrade, sont les aspects différents du dieu solaire. » Si la croix symbolise le soleil, la spirale l'éclair, le svastika est une combinaison du soleil et de l'éclair. Le bec d'oiseau est-il parfois associé au svastika ? C'est que le soleil est conçu lui-même comme ailé, tel le phénix d'Héliopolis, identifié à Osiris. Ce bec est-il ouvert, c'est que l'oiseau crie, et que son cri n'est autre que le tonnerre. Après l'invention du char, on considéra aussi le soleil comme la roue du char solaire ; les rayons de la roue, en forme de croix, participèrent à la sainteté du char. Ixion est cloué à

une croix de ce genre : « Ixion est un crucifié pour qui le symbole de la croix est représenté par la roue symbolique du dieu solaire, et le *crucifié* ou *roué* est lui-même un dieu solaire. » Quant au triquètre, il ne représente pas le soleil, mais l'éclair en spirale (Esch., *Prom.*, 1082). Il est intéressant de constater que le svastika, comme le triquètre, ne sont pas étrangers à l'Amérique précolombienne.

S. R.

R. Knorr. *Kastell Cannstadt. Neugefundene Terra Sigillata-Gefässe.* Stuttgart, Schweizerbart, 1921 ; in-4, 75 p. et 11 pl. — Les fouilles de Cannstatt en Wurtemberg (1908) ont donné une quantité de fragments sigillés provenant des ateliers de Beinstein (près Waiblingen), de Stuttgart (Kräherwald), de Cannstatt même, ainsi que du midi, du centre et de l'est de la Gaule, de Trèves, Sinzig-Remagen, Blickweiler et Eschweilerhof (Palatinat), Heiligenberg et Ittenweiler (Alsace), Lehen (près Fribourg en Brisgau) et Rheinzabern. Un très grand nombre de timbres, de graffites et de motifs décoratifs sont reproduits ici d'après de bons dessins et éclairés par les rapprochements nécessaires. Cette étude des poteries à reliefs, aujourd'hui très avancée, fournit des dates assez précises sur la fondation et l'abandon des établissements romains en Germanie et ailleurs. Les découvertes faites à Cannstatt ont ainsi permis de prouver que le premier camp retranché y remonte à la fin du règne de Domitien (vers 90) et fut abandonné vers l'an 100 (tessons du midi de la Gaule). Le fortin en pierre, sur le même emplacement, date du début de Trajan ; il fut occupé jusqu'au début du règne d'Antonin. L'abandon de ce poste pour un *castellum* du *limes* extérieur se place entre 148 et 160 ; les tessons qu'on y recueille ont un caractère un peu plus récent que ceux de Newstead, réoccupé en 140. — Les scènes figurées n'apprennent rien de bien neuf ; le groupe singulier d'un Pan qui semble se détourner de quatre personnages nus (pl. VII, 18, aussi à Lezoux, en Hongrie, etc.), reste inexpliqué.

S. R.

Karl Young. *The dramatic association of the Easter sepulchre.* Madison, 1920 ; in-8, 130 p. (*University of Wisconsin Studies in language and litterature*). — La structure liturgique (*locus*), connue sous le nom de *sepulchrum paschale*, était le centre de trois offices dramatiques : *Depositio*, *Elevatio*, *Visitatio sepulcri*. La *Depositio* (vendredi saint) est l'ensevelissement du viatique dans le tombeau ; l'*Elevatio* est l'acte d'en retirer l'hostie (matin de Pâques) ; la *Visitatio* a pour objet essentiel de commémorer la visite des deux Maries au tombeau vide (fin des Matines paschales). Ces trois observances, que l'on peut suivre depuis le xe siècle, sont extra-liturgiques ; ce sont de pieuses additions à la liturgie romaine officielle. La *Visitatio* ayant été souvent étudiée, l'auteur a concentré ses recherches sur la *Depositio* et l'*Elevatio*, d'après des manuscrits liturgiques inédits et des incunables. Il conclut que le rituel de la *Depositio-Elevatio* est le plus ancien, la *Visitatio* ayant été ajoutée plus tard ; c'est dans la *Visitatio* seulement qu'apparaît la tendance drama-

tique à l'impersonation : *Aguntur enim hæc ad invitationem Angeli sedentis in monumento atque mulierum cum aromatibus venientium ut ungerent corpus Jesu.* L'absence complète de tout élément de ce genre dans les deux autres fonctions liturgiques semble indiquer qu'elles avaient été fixées dans tous leurs détails avant l'institution de la *Visitatio.* Cette savante étude complète celles de E. K. Chambers, *The Mediaeval stage* (Oxford, 1903) et de Yrjö Hirn (*The sacred shrine*, Londres, 1912); elle montre une fois de plus[1] le parti que peut tirer l'histoire littéraire de textes généralement négligés[2].

S. R.

Gustave Cohen. *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII[e] siècle.* Paris, Champion, 1920; gr. in-8, 756 p., avec 52 planches. — Cet important ouvrage doit être mentionné ici à cause de son intérêt pour l'histoire de nos études de l'antiquité. La Hollande, bien avant la Révocation, fut une terre de refuge pour les esprits libres. Parmi ceux qui, de France, passèrent ainsi à l'Université de Leyde, le plus illustre fut Joseph Just Scaliger, prince des philologues, sur lequel on trouvera ici beaucoup de détails (p. 187-217), ainsi que sur son successeur Claude Saumaise (p. 311-333). Scaliger n'occupa pas de chaire à Leyde, mais reçut un traitement « à seule fin d'enrichir l'Université de sa présence »; noble action et bonne affaire, car c'est surtout à Scaliger que l'Université de Leyde a dû sa réputation. M. Cohen aurait eu profit à connaître le *Scaliger* de J. Bernays (1855), seul ouvrage sérieux sur ce grand homme. Longtemps avant Tamizey de Larroque, cité par M. C., et avec l'autorité d'un philologue éminent, Bernays avait rendu hommage à Scaliger en même temps qu'à Budé : « Il était réservé à des philologues français de sens rassis d'allumer, pour l'étude de l'antiquité, les flambeaux de la mythologie et de la chronologie. Guillaume Budé avait fait, tout au moins en métrologie, un commencement sérieux; maintenant, l'ouvrage *De emendatione temporum* montrait que Scaliger avait à la fois découvert et édifié la chronologie » (p. 50).

S. R.

G. Leidinger. *Meisterwerke der Buchmalerei.* Munich, Hugo Schmidt, 1920; gr. in-fol. — Cette publication en couleurs, d'un luxe extraordinaire, reproduit sur 50 planches, accompagnées d'un texte explicatif sans références et précédées d'une introduction, une série des plus belles miniatures de la bibliothèque nationale de Bavière. Les pl. 33-34 sont consacrées à trois feuil-

1. Est-il nécessaire de rappeler ici les travaux de M. Emile Mâle?

2. Du même auteur sont les mémoires suivants, adressés au bureau de la *Revue*: *The Harrowing of Hell*, 1909; *Observations on the Origin of the Mediaeval Passion-Plays*, 1910; *Philippe de Mézières' dramatic office for the presentation of the Virgin*, 1911; *A liturgical play of Joseph and his brethren*, 1911; *Officium Pastorum* (liturgie de Noël), 1912; *The origin of the Easter play*, 1914; *A new Versio of the Peregrinus* (apparition d'Emmaüs), 1919; *Ordo Rachelis* (massacre des Innocents), 1919.

lets d'un livre d'Heures latin, enluminé, nous dit-on, pour Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII; mais, comme l'a vu depuis longtemps M. Durrieu, il doit s'agir de Jean Cœur, fils de l'argentier, archevêque de Bourges en 1446 et mort en 1483. L'auteur de ces miniatures appartient au cercle de Jean Colombe, qui travaillait précisément à Bourges depuis 1467 environ et y mourut en 1529; l'une d'elles ressemble singulièrement au feuillet 68 (éd. Giraudon) du livre d'Heures de Chantilly, que l'on attribue à Jean Colombe.

S. R.

Basile Khvoshinsky et Mario Salmi. *I pittori toscani dal XIII al XVI secolo.* Rome, Lœscher, 1912, 1914; 2 vol. in-8, avec nombreuses phototypies. — Ce recueil est d'un très-grand intérêt et le texte, bien que court, révèle des connaisseurs aussi érudits que délicats. Même les lecteurs de Venturi et de Sirén trouveront ici beaucoup à apprendre. L'illustration, très copieuse, est aussi bonne que le permet l'état des originaux. En tête, bibliographie étendue et bien classée, avec quelques mentions inutiles et quelques omissions ou erreurs (notamment à la p. 13, où le nom de Baring Gould est défiguré; p. 10, parmi les *Dizionari*, manque celui de Mme Errera; Bryan figure sous le nom de *Brian*; il n'est pas question de Nagler). Les plus anciens peintres toscans dont les œuvres principales sont figurées et dont le nom est accompagné d'une bibliographie sont Berlinghiero Berlinghieri (vivant en 1228), Bonaventura Berlinghieri (même époque), Deodato Orlandi († 1337), Enrico di Tedice (vivait en 1254), Giunta Pisano (vivait en 1236), Raineri d'Ugolino (XIIIe siècle), Guido da Siena (vivait en 1271), Vigoroso da Siena (vivait en 1276), etc. A l'exception de deux, ces noms sont presque inconnus; on peut juger, par ce seul exemple, du nombre de matériaux nouveaux que les auteurs apportent aux historiens et aux curieux de l'art.

S. R.

J. Casier et P. Bergmans. *L'art ancien dans les Flandres (région de l'Escaut).* Mémorial de l'exposition rétrospective organisée à Gand en 1913. Tome II : Orfèvreries, miniatures, tapisseries, Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 1921; in-fol., 142 p., pl. CVI-CCI, dans un carton. — On trouve dans ce somptueux ouvrage nombre de monuments inédits, quelques-uns d'une rare beauté, d'autres intéressants par les problèmes qu'ils posent (notamment les grandes tapisseries où l'on propose dubitativement de reconnaître la destruction de Sodome et un épisode de l'histoire de Caligula). Les spécimens d'orfèvrerie religieuse et civile sont particulièrement nombreux et importants; pour la reproduction des miniatures et des tapisseries, les auteurs nous avertissent que leur choix s'est porté de préférence sur les œuvres peu connues ou inédites. Pourtant « on ne pouvait omettre la célèbre miniature de Simon Bening disparue avec le missel dans le désastre de Dixmude; cette reproduction aura le caractère d'un suprême hommage à ce chef-d'œuvre de l'art flamand

détruit avec le jubé de l'église Saint-Nicolas et l'*Adoration des Mages* de Jordaens. »

Les notices, accompagnées de références, sont très détaillées et apportent beaucoup de nouveau; on ne peut qu'en féliciter les savants auteurs. Mais, encore une fois, pourquoi ne pas accompagner des planches in-folio, tirées sur papier très fort, d'un modeste et léger in-8 contenant le texte? Le modèle choisi réjouira sans doute les bibliophiles, mais non les travailleurs.

S. R.

Panchman Mitra. *Prehistoric arts and crafts of India*. Calcutta University Press, 1920; in-8, 66 pp. — Ce qu'on sait du préhistorique de l'Inde est encore peu de chose; le texte et surtout les illustrations du présent opuscule en donnent une idée sommaire. — Pl. I, coup de poing acheuléen et racloir moustérien; pl. II, hache polie globuleuse, nucleus, haches polies épaulées (Assam); pl. III, marteaux en pierre circulaires et perforés; pl. IV, haches de cuivre (Manipour, Pachoumba); pl. V, VI, poteries peintes du Beloutchistan; pl. VII, peinture rupestre d'un kangourou (Singapour); pl. VIII, IX, scènes de chasse peintes (Mirzapour); les chasseurs se servent de harpons emmanchés; pl. X, gravure rupestre néolithique (?) près de Ghatsila. L'auteur imprime en gros caractères les phrases suivantes, dont le caractère hypothétique est trop évident : « Le groupe des gravures de Ghatsila, comme le kangourou de Singapour, peuvent être allégués en faveur d'une civilisation indo-australienne depuis la fin du paléolithique jusqu'au néolithique... Les urnes-sarcophages de l'Inde sont identiques par la forme et les signes imprimés avec des récipients analogues de l'Égypte néolithique... Si la mystérieuse liaison ethnique et culturelle entre l'Inde et l'Egypte, fondée sur la ressemblance de certains crânes hyperdolichos, l'identité de la forme de certaines urnes funéraires aussi bien que de marques de poteries néolithiques et l'affinité des langues agglutinantes, est concédée, il faut dire aussi que même aux temps prédynastiques la connaissance du fer était probablement commune aux deux pays... Au *facies* mycénien appartiennent (*sic*) toutes les techniques simples du bois, du tissage, du travail du métal, de la poterie, avec un groupe de dessins comprenant beaucoup de spécimens d'un aspect méditerranéen, d'autres qui se rattachent à l'Asie occidentale, etc. » Ce *pruritus* de rapprochements est peu scientifique; qu'on commence donc par réunir beaucoup de spécimens, par les dessiner et les répartir sur la carte!

S. R.

S. Reinach. *Catalogue illustré du Musée de Saint-Germain-en-Laye*. Tome II. Paris, Musée du Louvre, et Leroux, 1921; in-8, 364 p. et 191 gravures. Prix : 8 francs. — Ce volume achève le Catalogue illustré (t. I, 1916); il n'est pas cher; l'index a 22 pages.

S. R.

VEILING IN ANCIENT ASSYRIA[1]

I

Among the many important texts[2] unearthed by the excavations conducted by the German Orient Society from 1903 et 1914 at Kaleh-Shergat — the site of Assur, the oldest capital of Assyria — the place of honor is to be assigned to a remarkable code of laws for ancient Assyria, that forms a parallel to the famous code of Hammurabi. The recent publication of two large tablets and seven smaller fragments of the text by Dr. Otto-Schroeder[3] may justly be heralded as the most significant contribution to Assyriology, since Père Scheil's publication — 19 years ago — of the Code of Hammurabi[4], discovered by the

1. [Les épreuves de ce mémoire n'ont pu être corrigées qu'en placards par e savant auteur, décédé subitement; la *Revue* est très reconnaissante au R. P. Scheil qui a bien voulu les relire. — *Réd.*].

2. In addition to a volume of historical texts from Assur by the late Dr. Leopold Messerschmidt, published in 1911, we have six substantial volumes of texts of a religious character (*Texte aus Assur religiösen Inhalts*), published by Dr. Erich Ebeling during the war and since the armistice (1915-20), with several more announced as in preparation and a volume by Dr. Otto Schroeder of texts of a miscellaneous character (*Texte aus Assur verschiedenen Inhalts*, being vol. XXXV of the *Wissenschaftliche Veröffentlichungen der deutschen Orientgesellschaft*, Leipzig, 1920), issued a few months ago. These six volumes include most substantial additions to the Babylonian-Assyrian creation story — especially to the tablet containing the account of the Creation of Man — as also texts bringing nearer to completion several series of mythical tales, hitherto imperfectly known, duplicates of important texts with new readings, and besides a wealth of incantatation and medical texts, hymns, astrolabs, lists of kings and eponyms, letters, etc., an entirely new and unexpected species of Babylonian-Assyrian literature in the form of philosophical dialogues on such subjets as the worthlessness of life and the value of writing.

3. Texts Nos 1-6 143-144 and 193 of the volume mentioned in the previous note.

4. *Mémoires de la Délégation en Perse*, Vol. IV (Paris 1902).

French expedition that conducted such remarkably successful excavations at Susa under the direction of M. Jacques de Morgan.

Unlike the Hammurabi Code which lies before us in almost complete form[1], the newly published Assyrian Code is fragmentary. We have one tablet quite complete — apparently the last of the series —, containing eight columns, four on the obverse and four on the reverse, with a total of 828 lines. Of a second tablet of the series, we have substantial portions[2], but of seven further fragments included in Schroeder's publication, only two are of some size[3], while the remaining five contain merely a few lines It is impossible at present to estimate the complete length of the Code, but we are probably on the safe side in assuming that it consisted of at least five tablets of about 800 lines each. This may be concluded from the elaborate and detailed manner in which the subjects are introduced in the portions preserved and on the assumption that the Code covered as large a field as the Code of Hammurabi. It is to be hoped that more fragments will turn up. Meanwhile we should be grateful to Dr. Schroeder for making the identified portions of the Code accessible to scholars without further delay.

The Code throws a flood of light on social conditions and on judicial procedure in ancient Assyria. If we had it in its complete form, we would be in a position to reconstruct the picture of Assyrian society in its details as it had developed by the middle of the second millenium B. C., which is the date that may approximately be assigned to the text, i. e. about 500 years after Hammurabi. The Code shows us, half a millenium after Hammurabi, a far cruder state of culture in the

1. A large gap in the stele containing the Code is now partially filled out by many duplicate fragments of the Code on clay tablets that have turned up.

2. I have prepared an English translation of these two tablets and a summary of the contents of the smaller fragments, which will be published in the *Journal of the American Oriental Society* (Vol. XLI, n° 1). A German translation by Dr. Schroeder is announced as in preparation.

3. Texts Nos. 6 and 143.

north, reflecting the militaristic spirit that dominated Assyria from the time that it assumed a position of political independence from the south. The Hammurabi Code suggests a comparison with the humane Deuteronomic Code (Chap. 12-26) by its evident aim to curb the authority of the husband and father over his wife and children, as that of the master over his slaves and that of creditors over debtors. The Hammurabi Code makes for monogamy as the normal condition, by raising the status of the wife and mother. It bears out (on the whole) the ideal which Hammurabi, as he tells us in the epilogue to the Code (Col. 40, 59-63), had set for himself : « to prevent the strong from oppressing the weak and to secure justice for the orphan and the widow ». There is little of this spirit in the Assyrian Code, wich is on the whole cruel and austere — especially in its attitude towards wives and daughters who are looked upon purely as part of the chattels of the husband and father. The spirit of justice is not absent, but it shows itself in a crude way in punishments that seem to be arbitrary and that are dictated from a desire to humiliate offenders and to impose bodily tortures. They impress one as survivals of earlier laws of pure vengeance.

Referring the reader for further details regarding the nature of the Code and its comparison with the Hammurabi Code to my translation above referred to, I select, as an illustration of the extraordinary interest of the Code, from the sociological point of view, the provisions that it contains for the street dress of women and which incidentally furnish an explanation of the origin of the custom of veiling for women, still so widely spread throughout the Near East and which, through the Code, can now be traced back to the second millenium B. C. Paragraph 39 of Text No. 1 (corresponding to Col. 5, lines 42-105) reads as follows[1] :

1. The first 18 lines of the law are imperfectly preserved, though portions, placed by me in brackets, can be restored with reasonable probability.

Wives[1] or [daughters[2] as well as [concubines (?)][3] when [they go out] on the street[4], are to have their heads [covered][5]. The daughters[6]..... whether in [street] costume..... or in garments of [the house ?][7]..... are to be veiled[8] (and) their heads [uncovered][9] whether [daughters of a man]..... or.....

(two lines entirely missing.)

[is not ?][10] to be veiled. If she goes out — into the street during the day, she is to veil herself[11]. The captive woman[12] who without the mistress [of the

1. Literally « wives of a man » which is to be taken in the general sense of wives, and not as though it meant that every man necessarily had several wives.

2. « Daughters of a man » — the addition of « man » whenever the wife or daughter is spoken of in this Code, while conventional is due to the emphasis on the fact that the wife and the daughter actually *belong* to a man — to the husband and father.

3. Another class of women is mentioned, but the end of the line in question is broken off. Concubines (*šú-gé-tim*) are introduced into the Hammurabi Code (§§ 137, 144-145 and 183) by the side of the wife, and the same may be the case here.

4. *a-na-ri-be-ti* — the common term for « highway ».

5. It is evident from what follows that we are to supply the verb for cover — perhaps *katâmu* — or read *la-a pa-at-tu-ú-ni* « not uncovered », in view of the use of *pitû* for « covering » further on in the law. The covering of the head means, of course, a drapery over the entire head, as is still customary in Syria, Algiers, Tunis and elsewhere. See the illustration in Ploss-Bartels, *Das Weib* (9 th ed.), vol. I, pp. 529 and 531.

6. There is room for two or three words, specifying something about daughters, perhaps those already betrothed to a man — the *kallatu* « bride » for whom there are special regulations in the Hammurabi Code (§§ 155-156).

7. *Tug šá ri-[be-ti]* « clothing of the street ». The restoration is quite certain and we would expect, therefore, by way of contrast « house garments. »

8. *Pa-aṣ-ṣu-[nu-ú-ni]* from *paṣânu*, the stem of which in the meaning of « conceal » is known to us from other passages. Various form of the stem (*passunat, uptuṣan, paṣṣunat*) occur in the course of the law.

9. Supply *pa-at-tu-ú-ni*, i. e., the daughters here specified must be veiled, but need not cover their heads. The veil would merely cover the face from the eyes downward, whereas the « head covering » would conceal the face completely. It is hardly likely that we are to supply « covered », because this is already specified in what precedes.

10. There is room for *la-a* « not » before the distinct traces of *tu-up-ta-ṣa-an* as in line 65. Lines 53 and 54 are entirely missing, except that near the beginning of line 53 the traces of the sign for « house » are to be seen. Presumably, therefore, it was said of classes of women — named in lines 51-52 — perhaps daughters (not yet brides) wives and concubines — that in their houses they need not go veiled. Naturally, this remains a conjecture until by a fortunate chance the missing bit of the column or a duplicate of it should turn up.

11. *up-ta-ṣa-an*.

12. *e-si-ir-tu* (see also § 40) for which class there is a special legislation likewise in Deuteronomy 21, 10-14.

house][1] goes out in the street is to be veiled. The hierodule[2] who is married to a man is to be veiled[3] in the street. The one who is not married to a man is to have her head uncovered[4] in the street and is not to veil herself. The harlot[5] is not to veil herself; her head is to be uncovered. Whoever sees a veiled harlot should seize her[6] and summon witnesses and bring her to the entrance of the palace. Her finery (?)[7] is not takeneaway, (but) the garment in which she is caught is taken away[8]. They give her lashes[9] (and) pour pitch on her

1. Read *iš-tu bêlit biti*, « without the mistress of the house » though *iš-tu belti-ša* « without her mistress » is also possible. From here on, the text of the paragraph is fully preserved with the exception of the four closing lines, which can be restored, because duplicating lines 85-87.

2. *ka-di-il-tu* = *ḳadištu*, the well-known term for the « sacred » woman, the *ḳedēšāh* of the Deuteronomic Code (Deut. 23, 18 « there shall not be a *ḳedēšāh* of the daughters of Israel ») and which becomes also a term for the harlot. So, for example, in the curious tale in Gen. 38 where Tamar is called interchangeably a « harlot » (*zonāh*, v. 15) and a « *ḳedēšāḳ* » (v. 21-22). The *ḳadištu*, not infrequently mentioned in Babylonian legal documents, could hold property in her name and might be married or not. If not married, she was regarded as the bride of the temple rites to which Herodotus, Book I, §§ 181-182, refers. The Hammurabi Code introduces the *ḳadištu* in the Sumerian form Nu-Gig (Delitzsch, *Sumerisches Glossar*, p. 88) in a paragraph (§ 181) which provides that a *ḳadištu* as well as another class of votaries known as Nu-Bar (= Akkadian *zermašitu* — perhaps « seed forgetting », i. e., bound to remain unmarried — a nun), who is not given a dowry by her father, is entitled to a share of the father's estate after his death, equal to one-third of a son's portion to enjoy it as long as she lives. After her death it reverts to her brothers, i. e, to the paternal estate. This law implies that the *ḳadištu* (as the Nu-Bar) does not ordinarily marry, but clearly marriage was not absolutely forbidden to the former.

3. *pa-aṣ-ṣu-na-at*.

4. *ḳak-ḳad-sa pa-at-tu* from *pitû*, the common verb for « *open* ».

5. Sumerian *Kar-lii* = *ḫarimtu*, the general term for a harlot. See Muss-Arnolt, *Assyrisches Handwörterbuch*, p. 337b.

6. Text has *i-ba-as-si* which is a slip for *i-ṣa-ba-as-si* « he seizes her », as is shown by the parallel passage, line 90. The sign *ṣa* has dropped out.

7. *šu-ku-ut-ta* which has the general meaning of anything « costly ». It probably refers here to the ornaments that the harlot has on her person.

8. I. e., apparently she is stripped and exposed to humiliation.

9. Lashes form a common punishment in this Code and are given for a variety of offences. The number varies from 20 to 100. There is only one instance of flogging in the Hammurabi Code (§ 202), in the case of one who strikes a man of superior rank; and the express stipulation that the offender is to receive 60 lashes with an oxtail « in public » shows that the purpose is humiliation, as well as to inflict bodily torment. By the side of lashing, we have as common forms of punishment in the Assyrian Code the cutting off of the ear or of the nose or of both, or mutilating the entire face — all forms of punishment in which there is no aim to impose a penalty that stands in any logical association with the crime — as is the case in the cutting off of the hand

head[1]. And if a man sees a harlot veiled and lets her go [and] to the entrance of the palace does not bring her, he is given 50 lashes; his *batikan*[2] (and) his garments are taken away; his ear is pierced with a drill[3]; it is bored (and) attached to the back of his ear[4] (and) he must perform one month's royal service[5].

of the one who wrongfully puts the slave mark on some one (Hammurabi Code, § 226), or as in the case *lex talionis* (eye for eye, bone for bone, tooth for tooth and §§ 196, 197, 200). The point of view in the Assyrian Code is frankly to humiliate and to inflict suffering on the offender — a survival of the primitive aim of punishment as vengeance.

1. Another species of humiliation — entirely absent from the Hammurabi Code.

2. *ba-ti-ka-an-šú*, i. e., his *batiḳan*, which as we know from its occurrence in Neo-Babylonian business documents, was an implement made of iron — apparently an agricultural implement, since it is mentioned with hoes and other agricultural tools. Perhaps, however, the *batikan* was also used in a more general way and here designates the staff which, according to Herodotus I, § 185, formed part of the equipment of the Babylonian gentleman; see Gen. 38, 18 « seal, cord and staff » which appears to reflect Babylonian usage. At all events, taking away a man's *batikan* and his clothes is again to be regarded as a punishment intended to humiliate an offender. The crude application of the same punishment to the man who fails to report a veiled harlot as was meted out to the latter is a further illustration of the harsh aspects of the Code. In taking the clothes of a harlot away from her, there is at least an association of ideas between the offense in putting on a piece of clothing to which she had no right and the humiliating punishment, but to take the man's garment away is merely a slavish imitation without any logical connection with the man's offense in not reporting the harlot to the palace anthorities.

3. *ib-li* — a word occurring here for the first time and which the context shows must be a drill or pin of some kind, corresponding to the *marṣêa'* which is used in the « Covenant Code » (Ex. 21, 6) as the instrument with which the ear of the slave is pierced, who declines to accept his freedom after a service of six years. The piercing of the ear — with perhaps a tag attached through the opening — was clearly a method of branding a slave; and the ceremony was intended, as the passage implies, to « mark such an individual as a slave forever ».

4. A disfigurement by turning up the lobe and drilling it as it were to the back of the ear.

5. A very frequent punishment in this Assyrian Code for all kinds of offenses and crimes. It does not occur in the Hammurabi Code. The royal service (literally « work of the king ») is evidently the equivalent to our modern « hard labor » in connection with confinement in a prison. The term « royal service » has apparently become a technical one for public work in the construction of a building or road or some other state enterprise. The term of service is commonly 20 days or one month, but fragment No. 6 of the Code (obv. 18) stipulates 40 days. Such forced public labor occurs in primitive African jurisprudence. See Post, *Afrikanische Jurisprudenz* II, p. 90. There seems to be no good reason to explain this punishment, as Post does, as due to missionary influence. It may well have been of native origin.

Slave maids are not to be veiled. Whoever sees a slave maid veiled must seize her[1] (and) bring her to the entrance of the palace. Her ear[2] is cut off (and) the garments in which she is seized are taken away[3]. If a man sees a slave maid veiled and lets her go, they seize him and fix his guilt[4]. Fifty lashes they give him. His ear is pierced, bored with a drill and attached [to its back][5]. His *batiķu* and his garments are taken away and he must perform[6] one month's royal service.

II

It is evident from this law that the covering of the head and the veiling of the face was originally designed to mark a woman as the property of a man : and the veiling of the bride for which we also have in Assyrian as additional evidence the metaphor « veiled bride »[7] applied in an incantation series to the night is, therefore, another illustration of the same motive. Wives and daughters — as a man's chattels which is the prevailing view throughout this Code — are to be distin-

1. *i-ṣa-ba-ta-as-si* which shows that above we must read *i-ṣa-ba-as-si*.

2. The cutting of the ear is — as already pointed out — a most common punishment in this code, e. g., §§ 3-5 of Text No. 1, for the wife who steals from her husband's house or from another man's house. If she gives the stolen object to a slave, his ear and nose are cut off. The same form of humiliation and torture as a punishment is found in African society. See Post, *Afrikanische Jurisprudenz* II, p. 46, *seq*. In the Hammurabi Code, the cutting off of the ear is limited to the slave who strikes a freeman (§ 205) and to a slave who denies his owner (§ 282).

3. I. e., she is publicly exposed. Curiously enough, the slave maid is not whipped as was done to the harlot, probably because through possible injuries her commercial value to her owner might be diminished.

4. The standing phrase in this Code — mentioned in almost every paragraph — — to indicate that an offender is seized — we would say « arrested » — and brought before a tribunal for examination and conviction. The full phrase is not found in the Hammurabi Code, but the expression « fix the guilt » occurs in the case of the first two laws dealing with a man who brings a charge of a capital crime against a man on a charge of sorcery and « cannot establish the guilt ». In the former case he is put to death ; in the latter he is forced to submit to a water ordeal. In the same way any one who « points a finger », i. e., accuses a votary or a man's wife of immoral conduct but « cannot establish the guilt », has his forehead branded by order of the Court (§ 137)

5. The traces point to the reading, as above, line 85.

6. So according to the traces and as in lines 86 and 87.

7. *Kal la-tum kut-tum-tum* (*Maķlû* Series ed. Tallqvist, I. 2).

guished by the head covering or veil, when they appear in public as a warning to all to keep their hands off. This precaution becomes all the more intelligible if we take into consideration the paragraphs in this Assyrian Code — no less than fourteen — which deal with the case of a man's wife or a man's daughter being « seized » by some one - as the phrase runs — for sexual intercourse. The law — e. g., § 12 (Col. 2, 30-40) — makes a distinction between a man « knowing » that it was a man's wife with whom he was having illicit intercourse or his « not knowing it ». If the act takes place in « an interior[1] », where the woman would be unveiled and uncovered, it is assumed that he might be innocent and in that case he is acquitted[2], while the woman is handed to her husband to do with her « as he pleases » — another illustration of the rough character of the Code which permits an individual to inflict punishment that ought to be left to the Court to carry out. In the case, however, of a man seizing a man's wife on the street (§ 11; Col, 2, 14-24), no such distinction is introduced and clearly for the reason, as set forth in our law, that the woman is veiled and therefore marked as a man's property.

Witnesses[3] may seize the man and even if he has only overpowered the woman without having actually ravished her, may put him to death, while the woman, as the text reads, « bears no guilt » (§ 32 of Text No. 1). Again, the distinction between a man knowing or not knowing that he has ravished or was about to ravish a man's wife is introduced in the case of a woman being brought into his house by a « procuress »[4]; it shows that he *could* have been ignorant, because the woman in the house would not be veiled or have a covering over her head.

1. *Bit al-tam-me*, in contrast to *ina ribêti* « on a highway ». The term occurs here for the first time (Col. 2, 31).
2. The technical term is *za-a-ku* « free ».
3. *Ŝe-bu-tu* « witnesses » who are thus permitted to execute the law.
4. *Mu-um-me-ri-tu* — likewise a term occurring in this Code for the first time (§§ 22, Col. 3, 21 and 24).

From the point of view from which the veiling of the wife and daughter is considered in our law, we can understand why the « captive woman » when she appears *alone* in the street should be marked by the veil as belonging to a man ; others are thus again warned not to approach her. That the captive woman is actually assumed to belong to a man as his mistress whom he can, however, legitimatize as his wife, follows from the law (§ 40), which is joined to the one under discussion and which reads as follows :

If a man veils his captive woman and places her among five or six[1] of his companions, and in their presence veils her[2] and says « she is my wife », then she is his (legal) wife.

A captive woman who in the presence of men[3] is not veiled (and) her husband does not say « she is my wife » — she is not a (legal) wife; she is a captive woman[4] (i. e. a mistress). If the man dies and there are no sons to his veiled wife[5], then the sons of the captive woman are (recognized as) his sons and receive their share (sc. of the estate). »

We may conclude from this law that the wife — and presumably also the daughters — had to be veiled even when at home in the presence of other men than the husband and father, as is still the custom at the present time in Mohammedan lands. Others were thus to be kept free from any temptation to interfere with a man's possessions. The warning, particularly appropriate when women go out into the street, is extended by a natural process to observing the same custom of veiling a

1. Constituting a public recognition. To introduce a captive woman in public as one's wife constitutes a full and legal recognition of her status. According to the law, introduction is held to be sufficient to establish the status of a woman as a man's wife.

2. From which in appears that even in the house the woman who belongs to a man is veiled in the presence of other men.

3. *Ṣabê*, literally, « soldiers », but used in the Code, as elsewhere in Babylonian and Assyrian literature, for « men » in general.

4. I. e., her status is not that of an *aššatu* (« wife ») but, that of an *esirtu* « captive woman », i. e., his mistress.

5. Here significantly used to indicate the legitimate wife, showing the importance attached to her appearing veiled before other men — whether on the street or at home.

wife and daughter from the gaze of men who enter the house. It is therefore likely, as above suggested, that in the break at the beginning of the law there was a provision that women need not be veiled when in the house in the presence of the husband and father[1].

The view here taken of the original purpose of veiling is confirmed by the distinction betwen the hierodule (*ḳadištu*) who is married and the one who is not. Evidently, this particular class of votaries were free to marry, as we find them also holding property in their own name[2]. An extract from a Sumerian Code of Laws expressly provides for the case of a *ḳadištu* whom a man « takes in the street and marries despite her status as a *ḳadištu*[3] » We also have a legal document of the Hammurabi period in which the betrothal of a *ḳadištu* is referred to[4]. The essential change in the position of the daughter who enters the service of the temple as a *ḳadištu* is that she ceases to be the property of her father, though, as we have seen[5], she is entitled to a share of the father's estate, if upon becoming a votary her father has not given her the dowry to which she would be entitled upon marriage. The unmarried *ḳadištu*, therefore, no longer belongs to her father who has no authority over her. Hence, she does not wear a veil when appearing in public : it is assumed that as a votary — marked perhaps in some way — she will be able to take care of herself. If, however, she marries, she becomes the property of her

1. It will be recalled that just before the text becomes entirely clear, there is a line reading « need [not] be veiled » and that, in one of the preceding lines, we have traces of the sign for « house ».

2. See Schorr, *Altbabylonische Urkunden*, nº 182 : a *ḳadištu* receives a share of an estate, as does her sister a priestess of a Šamaš (sun god) temple ; nº 280, a *ḳadištu* sues for the payment of a piece of property sold by her.

3. V. Rawlinson Pl. 25, 10c-d.

4. Schorr, *ib.*, nº 211. She is given a female slave « at her betrothal » (*i-na ir-ši-ti-šá*) by her parents. The *ḳadištu* also acts as a wet nurse (Schorr, *ib.*, nº 78) which suggests that, if unmarried, she must have been a mistress, presumably of a priest as part of her temple service.

5. Above, note 22, p. 213.

husband and hence must don the veil, just as any other married woman does, as a warning to other men. The argument in favor of the view here set forth, as to the original purpose of veiling, is clinched by the provision in the case of the harlot, who as the woman who belongs to nobody and, therefore, to everybody is prohibited under threat of severe punishment from putting on either the head covering or the veil which would mark her as the property of some man — of a father or of a husband.

The prohibition shows distinctly the real nature behind the ordinance imposed upon the wife and daughter and concubine as upon the captive woman, when she appears in the street without her mistress[1]. No doubt there was an additional motive in making the punishment so severe, if a harlot attempted to disguise herself as a respectable woman, namely, to punish her for wilful deception. Class distinctions play a large part in the Hammurabi Code, and presumably some of these distinctions held good for Assyria. There is a difference whether an offense is committed by a free man[2] who form the aristocracy, or by plebeians[3], just as the punishment differs in the case of an assault according as it is made upon a freeman, upon a plebeian or upon a slave The *lex talionis* is modified into a compensating fine, if one injures the eye, tooth or bone of a plebeian or a slave[4]. Only if a freeman is injured is the same

1. This specification is added, because, if she appears with her mistress, her position as an attendant would be sufficiently marked in some other way.

2. Called *amelu* « man ».

3. *Maš-en-kak* in Sumerian = *muškênu* a « subordinate », which has the force of « plebeian » as shown by the late C. H. W. Johns, *Relations between the Laws of Babylonia and the Laws of the Hebrew Peoples* (London 1914), p. 6.

4. See §§ 196-205. The fine in case a plebeian's eye is destroyed or his bone broken is one mana (i. e., 60 shekels) of silver; for his tooth is one third of a mana. In the case of a slave, one half the value of the slave is to be paid, if his eye is destroyed or his bone broken. In case a plebeian strikes another he pays 10 shekels of silver, etc., etc. But if a freeman destroys the eye or breaks the bone or knocks out the tooth of a freeman, then and then only is it eye for eye, bone for bone and tooth for tooth.

injury inflicted on the offender. What to us, therefore, appears as a milder punishment by the substitution of a fine, is thus introduced not from a motive of humanitarianism or because of a social advance in the direction of greater refinement, but solely because of the sharper distinction of classes.

From this point of view, we can understand why the slave maid is likewise forbidden to veil herself or to appear with her head covered in the street. She is punished for wilful deception in passing herself off as belonging to a higher class. The original purpose of veiling, to mark a woman — wife or daughter — as belonging to a man, thus shades off, as one might expect, into a social distinction. The unveiled woman belongs to a lower social grade — the harlot or the captive woman (who does not veil, when she goes out *with* the mistress of the house) or the slave maid; and in the case of the latter we may properly assume that her rank was indicated in other ways — by a brand or tag, or by her dress — so that there would be a small possibility of anyone mistaking her and pleading in case of being caught that « he did not know » that she was the property of some man.

III

It is thus interesting as well as important to be able to trace the custom of veiling or of covering the entire head to a far earlier date than we had any reason ere this to suppose; and the reason for the veiling, as shown by our analysis of the law in the Assyrian Code, also throws light upon customs in Mohammedan countries as well as on some Biblical passages, as it also explains the wide diffusion of the custom, so widespread in Asia and in Europe, of the marriage veil of the bride, which thus marks a woman as belonging to a man, while the extension of the custom to the veiling of nuns emphasizes the

entrance of the votary into the service of the church to which she henceforth belongs. « Taking the veil », as the phrase still runs, marks a woman as « the bride of the church ».

As is well known, the custom of veilling, even in Mohammedan countries, has not been generally adopted by Bedouin women[1]. The reason is obvious by that the Bedouins remain on a lower level of culture in which property does not play the part that it assumes in a higher stage. The wife and daughter become chattels only when man assumes a rank according to what he possesses, just as slavery, as a fixed institution, does not arise until advancing social conditions bring about a proprietary class involving as a complement a dependent class. The slave at his origin was a captive, as the ideograph for slave in cuneiform writing designating him as a captured man, shows[2]. He becomes a part of the household, when the individual becomes a landowner and requires men and women to help cultivate the soil. At this stage slaves, women and daughters and in large measure even sons, become part of a man's chattels. The Bedouin stands far below this level. Bedouin society is organized on a more democratic basis. Such distinctions of classes as exist are those arising from the necessity of some kind of government, but not from social distinctions between a proprietary and dependent class. The conservatism inhering in those who remain on a lower level of culture would, therefore, account for the fact that even Mohammedanism could not bring about the general introduction of the veil among the Bedouins.

On the other hand, our Assyrian Code shows that the popular view still widely held that Mohammed had introduced the custom of the veiling of women when in the street, or in the presence of men other than her husband or inti-

1. Some tribes, however, do. See Burkhardt, *Notes on the Bedouins and Wahabys*, p. 29.

2. See Barton, *Origin and Development of Babylonian Writing*, p. 23. The sign is the picture of a *membrum virile* with the sign for captive.

mate male members of the family, is erroneous. This was pointed out by Snouck-Hurgronje many years ago[1]. The passages in the Koran which are usually cited to prove that Mohammed introduced the custom, do not bear this interpretation. So, e. g., *Sura* 24, 31, which is always quoted as the chief proof, merely enjoins women in general to be modest in their behaviour and in their dress. The passage *assumes* veiling as a prevailing custom and urges that « the veils should cover their bosoms. » Mohammed is denouncing the exposure of parts of the body which ought to be screened from the gaze of outsiders; and he extends his warning against the display of fineries and of ornaments in public and against trying to attract attention by tinkling with the feet (cf. Isaiah 3, 14-18). Wellhausen[2] also calls attention to the passage from Tertullian (*de Virginibus velandis*, Cap. 17), in which he holds up as an example to Christian women the modesty of their Arabic sisters « who cover not only their head but the entire face », and which is a definite proof for the existence of the custom, long before the days of Mohammed[3].

This being granted, there is no reason why veiling in the Orient should not be traced directly to the influence exerted by the Assyrian prototype, even though, as it passed into other countries, the custom may have shaded over into a purely social observance, without reference to its symbolical aspect as marking a woman as the property of a man; and it would be natural for foreign fashions to spread among the higher

1. *Bijdragen tot de Taal- Land- en Volken Kunde van Nederlandsch Indie*, 5e Volgr. I.

2. Wellhausen, *Reste Arabischen Heidenthums*, p. 146, whose explanation of the custom among Arabic women as due to the desire to avoid the evil eye is now set aside by the point of view suggested by the Assyrian Code.

3. The Talmud also speaks of the custom of Arabic women going about veiled (Mishna Sabbath VI, 6) — another witness to the custom in pre-Islamic days.

classes, while those on a lower social and cultural level would be less affected by them and in many cases not at all.

There is another interesting passage in the Koran, dealing with the dress of women (*Sura* 33, 59), which might be cited as evidence that at least a *memory* of the original purpose in prescribing veiling and covering of the head — as shown by the Assyrian Code — survived to a late period. Wives and daughters are urged « to fold their upper garments about themselves » which the commentator Beidhani explains « as covering their faces and their bodies with their wrappings when they need to appear in public » somewhat in the style of the Tunisian and Syrian women of the present time. The text adds that women should do this in order « that they may be recognized and not encounter harm », to which the same commentator remarks « that they may be distinguished from maids and slave girls and not be subject to harm by those who might have evil designs upon them ». Beidhani no doubt follows tradition in thus explaining the prophet's meaning ; and the tradition accords with the spirit of the provision in the Assyrian Code which, by forbidding slave maids to veil, introduces the factor of social distinction, while there is only a short transition from marking women by the veil and head covering as a man's property to the thought of thus protecting them from annoyance.

Mohammed clearly bases his warning upon an *existing* custom, the observance of which he enjoins upon wives and daughters. He is not introducing an innovation, and the passage is therefore all the more significant, taken in connection with the one above referred to, as showing that among the city population in ancient Arabia — and no doubt also in Syria — the veiling and the wrapping of the head, precisely as in the Assyrian Code, was prevalent ; and this double method of avoiding the gaze of strangers persists to the present time. Lane, in his *Modern Egyptians* (London 1837, Vol. I, p. 67) furnishes us with the two names, the *burḳu*[1] for

the veil (white or black) and the *ḥabarah*[2] for covering the head and wrapping around the body. The latter is attached to the head and falls around the body in ample folds so that when it is drawn about one, it actually conceals the entire body[3] and permits one to have only a glimpse of the eyes through a narrow opening. These two garments thus form an illuminating commentary to the « veiling » and « the covering of the head », so emphatically distinguished from one another in the Assyrian Code.

IV

Coming to the Biblical passages in which veiling is referred to, one may note in the first place that in the famous inventory of 21 articles of a woman's wardrobe that is found in the third chapter of Isaiah (verses 18-23), the veil seems to be lacking[4]. Indeed, the mention of the veil to cover the face

1. See Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, p. 64 *seq.*, who notes that while the *burḳu* is often mentioned in Arabic poetry, in the Middle Ages fashion prescribed other forms of the veil. The *burḳu* corresponds to the Turkish *yashmak* and the Hindu *purdah*.

2. The *ḥabarah* was originally a large mantle worn by men and according to tradition was the favorite garb of Mohammed. For its wide diffusion in Mohammedan countries as a feminine article of apparel, see Dozy, *ib.* pp. 135-136.

3. As worn by the women of Algiers and Tunis.

4. No doubt a late prose addition to the poem comprised in verses 16-17 and 24-4, 1. See Gray's *Commentary to Isaiah* I, p. 72.

5. The word *realôth* (v. 18) is ordinarily translated « veils », but with very little warrant. The two Hebrew terms for « veil » are *sa'if* (Gen. 24, 65; 38, 14 and 19) and *ṣammah* (Cant. 4, 1, 3 and 6, 7; Isaiah 47, 2) and presumably one of these two would have been used, if the writer had intended to include the veil. Moreover, the sequence in v. 19 « earrings, bracelets and veils » would be somewhat strange. Neither the Greek version nor the Targum appears to have interpreted *realôth* as « veils », and the comparison with the Arabic *ra'al* is a precarious one, since it is a very rare word, for some kind of a veil and is not entered at all in Dozy's *Dictionnaire..... des vêtements*. The comparaison with the corresponding Arabic stem which means « to pierce » and thence to « incise » would rather suggest an ornament of some kind that is hung on one's person, like the « earring » and « bracelet » that precedes, perhaps « spangles ». The Talmud, however, takes the word in the sense of « veils » in the passage quoted.

would be inappropriate, for the prophet is describing women who seek to attract the attention of men by their gait with outstretched necks and « blinking eyes » and by dangles on their feet. A veil might seriously interfere with such a bold flirtation. From two passages, however, in the Song of Songs (4, 1) :

« Thy eyes are (as) doves behind thy veil »

and 4, 3 and 6, 7.

« Thy temple behind thy veil »

one may conclude that the custom existed, but not that it was *de rigueur*.

The incident that has a more direct bearing on the subject is the tale related in Genesis, Chapter 38, of Judah's relations with his daughter-in-law Tamar. It is a bit of tribal tradition, without any association with the Joseph story into the midst of which it has been inserted. It was probably intended to explain the mixed character of the Judah clan — Judah himself marrying a Canaanitish woman by whom he has three sons (verses 1-5). These three clans were separated from two younger branches, Perez and Zerah, and the story was also intended to tell us how this happened. The tale bears the earmarks of the Yahwist narrative, but introduces at least one element which projects later conditions into a period supposed to reflect phases of primitive society. It assumes the existence of harlotry as a profession and recognized institution; it also assumes special garments of widowhood (v. 14), which would go with a more advanced stage of culture than is represented by « patriarchal » conditions. The harlot sits on the highway on the look-out for trade (v. 14)[1]. She covers her face with a veil and « wraps herself up » — which suggests the combination of the *burḳu'* and *ḥabarah* as among the Arabs, as well as the veiling and covering of the head as in

1. As in Prov. 7, 12.

the Assyrian Code. The text goes on to say that Judah did not recognize his daughter-in-law. « He took her for a harlot because she had covered her face » (verse 15). This must not be interpreted in the sense that the veil maked her as a harlot, as Skinner supposes, but rather that the veil prevented Judah from recognizing her. It was her sitting on the highroad (cf. Ezek. 16, 25) that pointed to her being a harlot.

All therefore that we are justified in concluding from the episode is that the custom of veiling oneself and of covering one's head and body with an upper garment was known to the writer, and at the time when the tale assumed its present shape must have been common outside of Babylonia and Assyria without, however, the distinction that we encounter in the Assyrian code between a woman who belonged to some man and the harlot who belonged to no man. It would be natural for such a custom, as it spread to other lands, to lose its original orientation and to become more or less of a convention, or a mere social distinction, as among the Arabs to mark the woman of a higher class from one of a lower rank. At the same time the antiquity of the custom in Assyria makes it probable that it actually spread from Mesopotamia to other parts of the ancient world; and it is at least interesting to note that we have in this same Judah-Tamar episode another trace of Babylonian-Assyrian influence in the « seal, cord and staff » (v. 18) which Judah carries, and which Tamar asks him to give her as a « pledge », subsequently to be used by her in identifying Judah as the father of the offspring of this meeting. It will be recalled that Herodotus, I, § 185, specially emphasizes « the seal and the staff » as part of the dress of the Babylonian gentleman[2]; and the cord is added in Genesis because the seal was worn around the neck.

Furthermore, the story assumes that in default of a father

1. See Skinner's *Commentary on Genesis*, p. 449 *seq*. The word used for veil is *ṣa'if* as against *ṣammah* in the *Song of Songs*.

2. See above, note 2, p. 214, to *baṭikan*.

giving one of his sons to his widowed childless daughter-in-law (or in default of having one to give), the obligation rested upon Judah himself to marry Tamar. Such, we now know from this same Assyrian Code[1], was the law in ancient Assyria. Judah had deliberately withheld his third son Shélah from Tamar, for fear that he might incur the same fate as the two others Er and Onan, « who had been slain by Yahweh » (vv. 7 and 9). Judah practised a deception on Tamar by pretending to hold Shelah back till he had grown up. The real motive comes out in the statement « for he (Judah) said (i. e., he feared) lest he also die like his brothers ». Judah confesses the deception when he discovers that the harlot is his daughter-in-law. He exclaims : « She is more righteous than I, inasmuch as I did not give her to Shelah, my son » (v. 26).

The episode does not reflect on Tamar's action in offering herself to Judah, but on Judah in withholding his son. Tamar acted within her right to force her father-in-law to become the father of her offspring, for such was his duty in default of giving her a son « to raise seed », as the Biblical phrase runs. Under social conditions prevailing in the ancient East, a woman married into a family and it was the duty of the family to see to it that there would be offspring. Hence according to the Assyrian Code, when a husband dies without leaving offspring, a member of the family must marry the widow — a brother, if there is one, and in default of any brother the father-in-law. The Deuteronomic Code represents a more advanced stage in the attempt that it makes to abolish the obligation resting upon a man to marry his deceased brother's childless widow by the curious ceremony prescribed in Deuteronomy 25, 7-10, but the ceremony itself points to the custom as being at one time *de rigueur*. The Deuteronomic Code also passes beyond earlier conditions by ignoring the requirement

1. Text n° 1 § 32. So also Meissner's interpretation in his *Babylonien und Assyrien*, I, p. 177.

that the father-in-law must under certain circumstances marry his widowed and childless daughter-in-law, but the Judah-Tamar episode is based upon this obligation and is, therefore, a valuable testimony to its existence at one time among the Hebrews[1]. Now with such evidence of Babylonian-Assyrian influence to be detected in the tale recounted in Genesis, Chapter 38, we are justified in seeing in the reference to the veil and the covering of one's head direct traces of the dress prescribed for woman in the paragraph of the Assyrian Code which formed the starting-point of our study.

The only remaining reference to the veil in the Old Testament is in the story of Rebekah's meeting with Isaac (Gen. Chap. 24). At the close of the recital — likewise a Yahwist narrative, full of dramatic vividness — Rebekah sees a man approaching (v. 65) and when in reply to the question « who is this man coming across the field to meet us », she is told « that is my lord », she « takes her veil and covers herself »[2].

Rebekah comes from « beyond the river » from Abraham's former home in Mesopotamia. It would be natural in such a story, clearly of the folk-lore type, to introducelocal co lor by making Rebekah follow the custom of the homeland — and put on the veil in the presence of a stranger, just as Isaiah (47. 1-2) in describing the hoped-for humiliation of the « Daughter of Babylon » bases his picture on the Babylonian custom of wearing a veil and a mantle, covering the head and enveloping the body. « The daughter of the Chaldeans » says the prophet, « will be forced to take the millstone and grind meal » — the lowliest of all occupations.

1. The fact that the Code of Holiness (Lev. 18, 10) finds it necessary to *specify* the prohibition of a marriage between father-in-law and daughter-in-law, was may also be regarded as evidence that the custom was not unknown even at a late date.

2. The verb used here (-*tithkas*) applies to covering one's face with the veil — i. e., the *burḳu*'. In Gen. 38, 14 an entirely different word is used (*tithallap*) which means to wrap oneself as with a mantle, i. e., the *ḥabarah*. The word used for veil is *ṣa'if* as in Gen. 38.

« Remove the veil[1]. Strip off the mantle, uncover thy leg ». Babylon, stripped of her *burku'* and *ḥabarah*, will be exposed to the rude gaze of strangers.

So far then as the evidence goes, among the Hebrews veiling was never so far imposed upon women as an obligation. It was a foreign custom that became a fashion, but no more; and it is significant that we hear nothing of the veil among Jews during the Talmudic period[2].

The head covering, continuing in a long mantle, falling over the back to the feet, appears as the garb of captive Hebrew women on a monument of Sennacherib[3]. This suggests the *ḥabarah*, but there is no evidence to show that the women drew the mantle about them to cover their faces; and the same applies to the similar head covering for women on Hittite monuments[4] and which we find again in a modified form on statuettes from Cyprus[5], though here there is more of a suggestion that the cloak may have been used like the Arabic *ḥabarah* to wrap around one's body and to cover one's face.

However, in default of confirmatory evidence, we are not justified in going further than to assume that — probably under Babylonian-Assyrian influences, — veiling and covering one's head with a garment that could be wrapped around the body spread wide as a fashion in the ancient world throughout the lands around the Mediterranean, but without ever becoming *de rigueur* and without having the connotation given to it by the Assyrian Code, except in the case of the Arabs of

1. *Ṣammah* as in the above passages (note 5, p. 224) from The Song of Songs, 4, 1, 3; 6, 7.
2. See Krauss, *Talmudische Archæologie*, I, p. 189, who quotes Löw to the effect that Talmudic speech does not even have any specific designation for the veil.
3 Paterson, *Assyrian Sculptures, Palace of Sennacherib*, Pl. 71-73. (Cf. Pl. 15).
4. Messerschmidt, *Hettiter* (*Alte Orient* IV, 1), p. 19 (funeral monument from Marash); also same author *Corpus Inscriptionum Hettiticarum*. Pl. XXII (in *Mitteilungen der Vorderasiatischen Gesellschaft* 1900); and second supplement (1906) p. 2.
5. Max Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, Pl. XI and XVII.

the higher grade of culture with whom it became an established custom, serving as a protection to woman and also marking her as « forbidden ». Reinforced by the sanction accorded to the custom by Mohammed, it has persisted with tenacity down to our own days, though as a consequence of contact with the West the custom is beginning to show signs of weakening force[1].

V

We find no traces, so far as I know, of the veil in ancient Égypt and the question may be raised whether the spread of the custom to Asia Minor, Greece and Rome is due to influences coming from lands further East. Tertullian speaks[2] of the custom of women going veiled in Greece and some of the « barbarian lands », by which he presumably means Asia Minor. On the ground of I *Corinthians* 11, 3-10[3], he urges Christian virgins to go veiled in the presence of men, citing also the fact that the custom was adopted at an early date by some Christian communities. His plea being specially directed toward « virgins » who are included, as he is at great pains to prove, in the designation πᾶσα γυνή (« every woman ») of I *Corinthians*, one may conclude that in his day the custom of veiling was general among married women; and although the passage in *Corinthians* speaks only of « veiling » in religious gatherings as obligatory upon « every woman », it is fair to assume that the custom was one in general use, and that Paul is merely trying to show the reason why men should not cover their heads when « praying or prophesying », while women should carry the secular custom into the church service. He is setting

1. A recent letter from a correspondent in Jerusalem speaks of a debate which he attended among Moslems in wich all participating, save one, advocated the abolition of the veil. It is becoming increasingly disregarded in Mohammedan countries since the war.

2. *De Virginibus velandis*, Cap. 2.

3. *Ib*. Chap. 4 *seq*.

aside the Jewish custom of covering one's head during prayer and of wrapping oneself in the prayer mantle in the synagogue (*tallith*):

« For a man indeed ought not to veil his head, being God's image and glory. Not so, however, woman, who is man's glory ».

We are not concerned, of course, with Paul's curious argument which also becomes somewhat obscure as he proceeds[1], but it is interesting to note that he seems to regard the veil of the women « as the token of (man's) authority » on her head — a trace, therefore, of the old Assyrian point of view.

At all events, Paul is not introducing a *new* custom for women, but merely urging that in church she should go veiled, as she does on the highway.

The passage in the *Odyssey*, I, 334, in which Penelope appears before her suitors with a veil (κρήδεμνον), may be regarded as a testimony for the custom of veiling in Greece at least as far back as the composition of the poem[2], but the rare instances in which on Greek vases a female is represented as fully veiled[3] would warrant the conclusion that the custom was not as strictly observed as in countries further East. Usually, in Greek art in general, the καλύπτρα or κάλυμμα — the later and more common terms for the veil — merely frames the face without covering it[4], just as the Greek *himation* and the Roman *palla*

1. Especially v. 10, which states that because woman was created on man's account and not vice versa, she is « to bear the token of (his) authority on her head, — because of the angels. » What have the angels to do with the case? Has Paul perhaps Genesis 6 in mind, which the Church has interpreted as reflecting unfavorably on feminine wiles which even the Sons of God (taken in the sense of angels) were unable to resist?

2. See also Guhl and Koner, *Leben der Griechen und Römer* (6 th ed. Berlin, 1890), p. 286.

3. Furtwängler-Reichhold, *Griechische Vasenmalerei*, n° 87. Cf. also n° 40, and the example cited by Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 302, of a representation on a marble vase of a woman about to be initiated into the mysteries and whose head is completely veiled.

4. *ib.*, Nos. 67, 120. I owe these references to Dr. A. W. Barker, of the University of Pennsylvania, who is making a special study of Greek costumes.

are wrapped around the head without concealing the face entirely[1]. Even when the veiled bride is pictured[2], her face is not always covered, but the veil is loosely folded about her. This, however, may be an artistic device, in order purposely to show the face; for the post-marriage ceremony of the « unveiling » (ἀνακαλυπτήρια)[3] of the bride would be devoid of meaning, unless the bride's face was actually covered during the marriage ceremony and until the moment that she is alone with her husband in the bridal chamber.

Among the Romans, the veil was a fashion for woman without being apparently a custom as strictly observed as in Greece, always, however, with the exception in the case of the bride[4]. The singular unanimity with which among peoples so wide apart as the Chinese, Coreans and Burmese on the one hand, and the Persians, Bulgarians, Greeks, Etruscans and Romans on the other, we find the custom of the bride being veiled suggests that there must be some *single* underlying symbolism to a custom so widespread and so tenacious in its hold.

It seems to me that the starting-point of our investigation furnishes the simple explanation that the veil in this case marks the bride as the possession of the bridegroom. It is in Paul's language the symbol of « authority » over the woman. The veil hides her from others who henceforth must pay the proper regard for what is the exclusive property of ano-

1. Guhl and Koner, *ib.*, p. 288 (fig. 354) and 732 (fig. 948).

2. Furtwängler-Reichhold, No. 98; Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Vol. III, 2, fig. 4865 sq.

3. *Dict. des Antiq*, III, 2, p. 1650.

4. This removal of the veil by the husband is, hoerwer, distinct from the general ceremony of the « unveiling » which takes place on the second or third day after marriage when the bride shows herself to others without a veil.

5. On the bridal veil among the Romans which was of a red color (*flammeum*), see *Dict. Antiq.*, III, 2, art. *Matrimonium*, p. 1655. Ellis H. Minns, in his elaborate work on *Scythians and Greeks* (Cambridge 1913), notes (p. 161) the discovery of as keleton of a woman in a tomb at Tchertomlitsk (Crimea) whose head and upper part of the face were covered by a purple veil.

6. See examples in Crawley *Mystic Rose*, p. 331.

ther. The veil marks the woman as « secluded », as the Babylonian term for bride « kallatu » connotes; and one is inclined to go a step further and suggest that the veiling of the unveiling bride forms the point of departure which led to the general custom of women going veiled — a very natural extension in view of the position of women in early society as the property of a man, of a father or of a husband as the case may be. It is not necessary, therefore, to assume even when we find elsewhere the same motive for veiling which we encounter in the Assyrian Code, expressed or implied, that there has been a direct borrowing, though in countries in which Babylonian-Assyrian influence was strong — as in Palestine, Syria, Arabia and parts of Asia Minor, this may well have been the case. It is sufficient to account for the wide-spread extent of the custom of throwing a veil over the bride to recall that marriage is everywhere in the early stages of culture a distinct act of taking possession. One acquires a bride as one obtains a piece of property by purchase or by forcible seizure[1]. It is merely a modification of the same symbolism if instead of a veil a cloak is thrown over the bride at the time of winning her[2]; and, as already suggested the extension, of the custom of veiling to the ceremony upon the admission of a votary to a sisterhood, marks the marriage of the nun to the Church to which the henceforth belongs. The nun is the property of the personified Church. She « takes the veil » to symbolize her becoming the bride of the Church.

1. The Babylonian term for marriage is « possession » and we still speak of « *taking* » a wife.

2. See Pischel, *Hermes*, vol. XXVIII (1893), p. 466 *seq*. This explanation of the custom also clears up the passage in Ruth 3, 9, where Ruth calls upon Boaz to « spread » his cloak over her as her nearest kinsman upon whom the obligation rests to marry the childless widow of his dead relative. By asking Boaz to spread his cloak over her, Ruth is calling upon Boaz to marry her. The custom is still found among the Bedouins of Sinai (Burckhardt, *Notes on Bedouins*, etc. I, p. 264).

VI

Lastly, attention should be called to a totally different series of « veiling » customs in which the motif is to hide an individual from some menace, or from being recognized by some lurking demon on the lookout for a victim. To this category belongs the custom of veiling oneself in the presence of the Deity or when coming from the Deity as is reported of Moses (Exodus, 34, 33-35). To see the face of a god involved great danger, so much so that death is supposed to come to him who sees a deity (Exodus 33, 20)[1]. Hence in the cult of Kybele and Attis, the Archigallos is veiled. Similarly the priests of Rome in performing sacred rites put veils on their faces[2], as did the vestal virgins during the sacrifice or in festive processions. In all these cases the veil is to protect the priest or priestess from the danger involved in approaching the presence of the deity, and the same motive underlies the veiling of the head in the rites of the Greek mysteries and in other cults[3].

The veil used in mourning — as among the ancient Greeks and still customary in Western lands for women — belongs to this same category to act as a disguise so as to avoid the danger of demons supposed to hover near the dead with whose disposal the nearest relatives would naturally occupy themselves. Hence it was customary among the Greeks and others for men during the mourning period to go veiled as well as women;

1. Therefore, even in the case of Moses, Yahweh places his hand over Moses face so that he should not see the deity passing by (Exodus 33, 22-23). The writer who added this touch stands in opposition to the statement (Exodus 33, II) that Yahweh « spoke unto Moses face to face as a man speaks unto his friend ». He would not go so far in his glorification of Moses. Hence the episode recounted in Exodus 34, 18-13, according to which even Moses, privileged character that he was, could only see the back of Yahweh after He had passed by, but not His face. See Baentsch, *Exodus*, p. 279.

2. *Dict. des Antiq.*, V, p. 670. There were however, some exceptions, as for example, in the case of rites in honor of Saturn, of Hercules and of the god Honor.

3. Cf. Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 302.

and similarly both sexes veil themselves in the case of any grief or danger. M. Reinach, in a most suggestive and penetrating article on « Le voile de l'Oblation[1] », has brought together a large number of occasions on which among Greeks and Romans the veil is used with a symbolical significance. M. Reinach is of the opinion that the underlying motive is that of the consecration of an individual to a deity, which he would extend also to the *devotio* of an object, such as a piece of property or the walls of a city. I venture to suggest that the use of the veil on the part of those participating in or presiding over the rites of a consecration would be sufficiently accounted for by the fact that a *consecratio* or *devotio* involved a close association with the deity, and hence entailed a certain danger which must be averted. The veiling as a means of avoiding a sight or presence that might be dangerous, would be a natural device. Obviously, such a custom would with advancing ideas and a more sophisticated culture shade over into a symbol of reverence, as which the covering of the head among Jews and Arabs in prayer — and adopted by the Friends and other Christian sects — is generally regarded. The Romans also[2] (in contrast to the Greeks) prayed with their heads covered; and no doubt among them the custom became in the course of time a mere convention to show one's reverence during a religious ceremony, just as among those peoples with whom the uncovering of the head became the gesture of respect, the contrary custom was adopted in the performance of religious rites. For all that, as M. Reinach properly points out, we must seek for the origin of veiling and for its earlier manifestations a reason and an explanation standing in connection with the main idea underlying rites in which veiling became part of an obligatory ceremonial. I merely differ from M. Reinach in suggesting that our point of departure for the

1. *Cultes, Mythes et Religions*, 1903, I, pp. 298-311.

2. See Plutarch *Quaest. rom.* X *seq.* — quoted by Reinach in the article under discussion.

explanation of veiling should be the element of danger involved, either in the presence of a deity or in rites such as an initiation into a cult, or the devotion of an individual to a deity, or — in another series of customs — the fear of demons, as for example in the presence of a corpse. Such a motive would account for veiling as a mourning rite, as it would explain changing one's habitat in general, with the additional purpose of warning others of the approach of those who because of their close association with the dead stand in danger of an attack by demons and who might communicate their possible contamination to others. The fear of demons would also be present at moments of joy when the envy of the demons might be aroused, and this would naturally lead to other devices such as hiding oneself or masquerading.

These two motives, the danger arising through possible contact with a deity and the danger through the activity of demons, would give rise to customs of various colors that would, in the course of time, shade over into symbols of reverence on the one hand and on the other hand to an instinctive covering of one's face by means of a veil or even by one's hand at the aproach of death, such as is reported of Socrates by Plato as well as of Pompey and Caesar at the moment of their assassination[1]. The veiling of a vestal virgin when condemned to being buried alive would represent again the passing over the custom into a desire to avoid the sight of one who had been rendered « impure » and « contaminated » by a crime; and this might further develop into the desire merely to avoid a disagreeable spectacle, of which we have a survival in our own days, to wit, the custom of drawing a black cap over the face of a criminal about to be hanged.

The veiling of the bride, however, does not fall into either of these two categories. M. Reinach ingeniously suggests that veiling as a part of the marriage ceremony likewise represents an initiation of the bride into the domestic cult of the

1. All cited by Reinach, *ib.*, pp. 303, 307-8.

bridegroom[1]. I cannot help feeling a certain artificiality in this explanation, particularly as marriage is not associated with any cult so far as we know in the civilizations of the ancient East. The motive for the custom in this instance appears to be of a different order; nor can it well be included in the numerous customs found among so many peoples, prescribing all kinds of precautions to be exercised by the young couple on the approach of marriage such as hiding from each other or avoiding each other. These precautions are extended to various masquerading disguises, as well as to the actual separation of the pair for a period after marriage. Crawley, in his *Mystic Rose*[2], furnishes numerous examples of these precautions; and he is no doubt right in suggesting (as does also Sir James G. Frazer) that these precautions (hiding, seclusion, masquerading, sequestration, etc.), are due to the feeling of a certain danger involved in the first sexual union or on the approach of such a union. Hence these precautions are observed by the groom as well as by the bride. In the light of our investigations, however, I venture to think that the veiling of the bride, which Crawley includes in the category of « precautions[3], is to be explained from an entirely different angle. The veil is here the symbol of authority of the husband over his newly-acquired wife; and the custom involved has an additional motive, the desire to mark such a woman as the property of a man. Hence, the veil from being used at the marriage ceremony is extended to a general custom obligatory upon women when they appear in public.

Distinguishing in this way the two motives underlying veiling, — veiling as a precaution (which would apply to both sexes) and veiling as a symbol of authority exercised by a man over his property — one can see how under certain circumstances the two kinds of veiling occasionally might coalesce.

1. *Ib.*, p. 310.
2. *Mystic Rose*, pp. 322-336; 342-346; 371-372; also Frazer, *Adonis, Attis, Osiris*, I, pp. 260-262.
3. P. 330 *seq.*

This may be the case in the illustration on an Etruscan monument where a veil or covering of some kind is thrown over the bride and groom[1] and perhaps the bridal canopy still observed as a rite among orthodox Jews[2] — with the prayer mantle in addition thrown over the bride and groom[3] — is survival of this covering of the pair as a protection against the jealous demons. Similarly we find in the Christian ritual the custom of spreading a veil over both the groom and bride during the benediction at the marriage service[4]. I venture to think, however, that our investigation has shown the necessity of differentiating the veiling of the bride and the extension of the custom to the veiling of women in general, from « veiling » as a means of avoiding the exposure of one's face at a time of danger, when approaching the presence of a god, or when performing rites of initiation or other sacred rites, or in time of mourning or grief always associated with the presence of demons — or at any other time when the jealousy of the demons might be in danger of being aroused, which leads to all kinds of disguises and subterfuges to avert the attention of the demons or to practice a deception upon them. There is nothing of this character in the veiling of the bride, and of women in general, which, I think, finds its explanation in the point of view from which veiling is regarded in the Assyrian Code as marking the woman as the property of a man and as a warning to others to keep their hands off.

Morris JASTROW.

1. See *Dict. Antiq.*, III, 2, p. 1657 (fig. 4873). See also the illustration (Roman) fig. 7343 (Vol. V, p. 671).

2. The name of the canopy *ḥuppah* conveys the idea of « covering » (cf. Isaiah 4, 5). Its application to the bridal chamber (Ps. 19, 6; Joel 2, 16) is an extension of the « covering » motive. The bridal couple is « hidden » as it were in the chamber to which they retire.

3. So among the Jews of Eastern Europe it is also customary for the groom to veil himself by drawing his robe over his head and strewing it with ashes (see *Jewish Encyclopedia*, Vol. VIII, p. 340), — all in order to avoid the gaze and envy of the demons and to deceive them by disguising the wedding joy.

4. Reinach, *ibid.*, p. 310.

MONTREUIL-SOUS-BOIS

ET

MAITRE PIERRE DE MONTREUIL

L'abbaye de Saint-Maur avait établi entre l'extrémité du bois de Vincennes et le lieu dit Bagnolet un *metochium* ou *monasteriolum* avec une église autour de laquelle se groupèrent des serfs. C'est l'origine du village qui prit le nom de *Montreuil*.

La principale famille du lieu fut désignée par le même nom et l'on trouve quelques-uns de ses membres attachés à la cour dès que le roi eut un manoir à Vincennes sur le territoire même de Montreuil.

Des chartes du XII[e] siècle (1077, 1102, 1183, 1112, 1128, 1141, 1178, 1190) nous montrent les de Montreuil possesseurs de biens considérables dans le village dont ils portaient le nom et aussi à Paris, au quartier du Temple, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Denis-en-France.

A la fin du XII[e] siècle, Constance, comtesse de Saint-Gilles, sœur du roi Louis le Jeune, était dame de Montreuil, c'est-à-dire avait le domaine du grand Montreuil, tandis que le petit Montreuil appartenait à plusieurs personnages issus des anciens sires de Montreuil.

En 1178, Bernier de Montreuil était doyen rural ; Raoul, son frère, était marchand : Ourry de Montreuil, leur cousin, était chevalier et possédait des biens à Saint-Denis, près des terres qu'y avait acquises la comtesse de Saint-Gilles. Aussi, quand cette princesse fonda son anniversaire à l'abbaye de Saint-Denys, eut-elle pour témoins et pour cautions Bernier et Ourry de Montreuil avec Hugues de Luzarches (1190). C'est vers cette

époque que naquit à Montreuil-le-Petit le futur architecte Pierre qui mérita, par ses travaux dans la région parisienne de 1230 à 1266, d'être qualifié sur son épitaphe de *doctor latomorum*, le « docteur des maçons ». Des deux châteaux de Montreuil-le-Petit, le seul qui restait après la Révolution fut détruit en novembre 1870 par mesure stratégique.

Un article de la *Gazette des Tribunaux* (affaire Tonnelet), du 25 novembre 1871, mentionne « le hameau de Montereau, sur le territoire de Montreuil ». C'est aujourd'hui, à l'extrémité du village, vers Rosny, une station du tramway de Villemonble. On s'y rend de Montreuil par la rue *Pierre de Montreuil*. Le *Dictionnaire des Postes* indique le hameau de Montereau à Montreuil-sous-Bois.

Ni Félibien, l'historiographe du roi, ni son fils Dom Félibien, l'historien de Paris, n'entendaient placer à Montereau-Faut-Yonne le lieu de naissance de l'architecte du XIIIe siècle, quand ils nommaient celui-ci tantôt Pierre de Montereau, tantôt : « *de Montereau ou de Montreuil* ».

On savait au XVIIe siècle que le petit-Montreuil-les-Vincennes avait été surnommé Montereau, en 1320, par les religieuses de Saint-Antoine-des-Champs qui en eurent la seigneurie, pour éviter toute confusion avec le Petit-Montreuil-lès-Versailles.

La gloire qui, par la naissance de Maître Pierre l'architecte, rejaillit sur le village, où résidait souvent saint Louis en son château de Vincennes, qui n'en était qu'un écart tout comme Montereau, a été attribuée très à tort à la ville de Montereau (Seine-et-Marne). La longue querelle des partisans de Louis Courajod et de ceux qui restent fidèles à la tradition parisienne n'eut certes pas duré un quart de siècle (1895-1921) si l'on s'était donné la peine de consulter les archives de nos vieux monastères où le nom latin de Pierre et des membres de la famille de Montreuil se trouve écrit en francais, au XIIIe siècle, dans de nombreux documents :

Les cartulaires de Saint-Antoine-des-Champs, de Saint-Magloire, de Saint-Germain-des-Prés (articles *Paris* et *Cachan*);

de Saint-Denis-en-France; le censier du Temple qui dénombre les censitaires de 1253, à Paris, à Mosteruel, à Charonne; le censier des Chartreux de Vauvers; la taille de 1292, tous ces précieux recueils nous donnent plus de quarante fois la traduction *Monsteruel, Mosteruel, Montereul, Montereull* du nom latin *Monsterolium*.

Les archivistes de Saint-Martin-des-Champs, comme ceux de Saint-Denys et de Saint-Germain-des-Prés, ont toujours, au dos de chartes latines, dans le résumé du document, traduit *Monsterolium* par *Montreuil*.

Au reste, dans l'un des obituairesde Saint-Germain-des-Prés, commencé en 1259 et dans lequel sont inscrits des personnages morts au XIVe siècle, si l'on se trouve en face de textes toujours latins, la traduction est fournie par un écrit commencé en 1400 et qui reproduit d'ailleurs ce qu'énonçaient les obituaires. Pierre de Montreuil avait des terres à Cachan dans le fief de la Trésorerie de Saint-Germain-des-Prés (les censiers de 1263, 1267, 1269, 1274, mentionnent ce fait). L'anniversaire du Maître, comme plus tard celui d'Agnès, sa veuve, sera fondé sur des revenus de Cachan, au lieu dit la Fontaine-Saint-Germain, et Maître Raoul de Montreuil payera chaque année trente livres pour le service funèbre de Pierre et autant pour celui d'Agnès. Quant à lui, Maître Raoul, il fit don d'une rente de quarante livres, à prendre sans doute sur ses biens de Saint-Germain-des-Prés ou du Temple, car, lors de sa mort, les biens des de Montreuil à Cachan appartenaient aux Cocatrix.

Or, dans ce document « écrit en 1400 » on lit :

« Ce sont les noms de ceux pour qui nous (à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés) sommes tenus à prier et faire les anniversaires, lesquels ont accru les revenus de l'église de céans en donnant rentes ou argent.

« Mestre Pierre de Monsterel qui fit le réfectoire et la chapelle — XXX s. p. »

« Agnes feme mestre Pierre de Monstereul. »

Le Cartulaire des Chartreux mentionne la vente que Mestre

Pierre de Montereul maçon, mestre de l'œuvre et fabrique de Notre-Dame-de-Paris, fit aux religieux en 1266 de huit arpents de terre contre les murs de leur couvent (c'est actuellement le square de l'Observatoire et la fontaine Carpeaux). Un autre acte parle des arpents vendus aux religieux par ledit Maître Pierre et sis au même lieu.

Plusieurs autres Montreuil avaient possédé des terres contiguës à la Chartreuse au commencement du XIII[e] siècle.

Maître Raoul de Monstreuil, que la taille de 1292 cite sur la paroisse Saint-Sulpice auprès d'un autre maçon du roi Maître Jean de Rueil (sans doute son parent), avait encore des terres près des Chartreux en 1295 (Mag. Rad. de Most'iolo). Ces terres, dont hérita Bauteut, fille de Raoul, appartinrent par la suite à Maître Simon de Bucy. Raoul avait depuis 1289 la survivance de Maître Eudes de Montreuil, son père, qui lui-même avait succédé à Saint-Denys-en-France à Maître Pierre de Montreuil.

Le même Raoul figure aux comptes de la commanderie de Saint-Denys, pour le tombeau de la reine Marguerite de Provence dont sa mère avait été la suivante à la croisade de 1248.

En 1300, Maître Raoul de Montreuil, maçon demeurant à Saint-Germain-des-Prés, vendit plusieurs terrains qu'il avait « de son héritage » au quartier du Temple, près la porte du Chaume. Les acquéreurs étaient de notables bourgeois de Paris : Henri Brunel et sa femme Hélissande; Gilbert de Senlis, tailleur de pierre et Tiphaine sa femme; Guillaume le Gendre, maçon, et Agnès sa femme ; Nicolas le Basennier et Pétronille sa femme ; Raoul le Bouteiller et Jeanne sa femme ; Jean de Sorvillers, charpentier, et Thomasse sa femme.

Raoul mourut après 1305, sans doute le 20 novembre, jour auquel il est inscrit sur le registre des obits à Saint-Germain-des-Prés.

J. de LAUNAY

LES TRÉSORS GALLO-ROMAINS D'ORFÈVRERIE

AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENÈVE

SOMMAIRE

Le Musée d'Art et d'Histoire à Genève possède divers objets d'orfèvrerie que les circonstances analogues de leur découverte, la provenance d'une même région, le peu d'intervalle chronologique qui les sépare, permettent de grouper en une même étude.

Celle-ci nous a été facilitée par la gracieuse obligeance avec laquelle M. Cartier, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire, a bien voulu nous autoriser à les examiner et à les publier, et par les nombreux renseignements relatifs à ces objets qu'il nous a fournis et qui nous ont été précieux.

⁂

Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, spécialement à Genève et dans les régions avoisinantes, nombreux sont les enfouissements de trésors que leurs possesseurs veulent soustraire à l'avidité des ennemis[1]. Alors, la grande paix romaine s'est évanouie ; de tous côtés, les populations barbares, longtemps retenues sur les confins de l'Empire par la

1. *Rev. arch.*, 1920, I, p. 115.

force des armes et l'habile politique des empereurs, profiten de la décadence grandissante, font des incursions sur les terres romaines, et, chassées, n'en reviennent pas moins dans leurs foyers les mains chargées de butin, jusqu'au moment où elles s'installent définitivement en pays conquis, mettant fin à l'Empire, et inaugurant l'ère nouvelle du moyen âge.

Le IIIe siècle est une époque particulièrement troublée, jalonnée par les invasions continuelles des populations germaniques qui franchissent le Rhin et ravagent l'Helvétie et la Gaule. Fuyant leur approche, les habitants terrifiés déposent dans le sol les objets qui leur sont précieux, quitte à les retrouver en des temps plus calmes. Mais leurs possesseurs ont péri dans la tourmente ; leurs joyaux demeurent enfouis dans ces cachettes, si sûres que de longs siècles ont passé avant qu'ils ne reparaissent au jour, en témoins fidèles des anciennes calamités[1].

C'est à ces circonstances que l'on doit les trouvailles si fréquentes de trésors gallo-romains, dont les uns ne comportent que des monnaies réunies dans des vases de terre ou de métal[2], les autres sont constitués par des pièces d'orfèvrerie, objets de parure, vaisselle, souvent aussi accompagnés d'ensembles monétaires.

De telles découvertes ne sont pas rares sur le sol genevois entre autres, où elles sont signalées dès le XVIe siècle. En 1535, en travaillant à la construction du boulevard de Saint-Christophe (cavalier du Pin), les ouvriers exhument 40 livres de vieilles monnaies, dont on envoie un sac plein à François Ier[3]. En 1707, une grande urne de terre, dans les décombres de la maison Tronchin à Saint-Jean, donne plusieurs milliers de monnaies[4]. Au XIXe siècle, les trésors les plus importants sont

1. Cf. Morel, *Mém. Soc. Hist.*, XX, 1879-88, p. 559-60 ; *Rev. savoisienne*, 1898, p. 13 sq., et les références données plus loin.

2. Urech, *Römische Münztöpfe*, Indicateur d'ant. suisses, 1878, p. 848 sq.

3. Grenus, *Fragments hist. sur Genève avant la Réformation*, 1823, p. 217 ; *Mém. Soc. Hist. de Genève*, I, 1841, p. 242, note I.

4. IIIe-IVe siècles. Grenus, *Fragments biogr. et hist.*, 1535-1792, p. 234.

ceux des Tranchées (1858)[1], de la rue Punaise[2] (1822), et, aux environs immédiats de Genève, ceux d'Hermance[3] (1824), de Vandœuvres[4], d'Annemasse[5], de Vésenaz (1837)[6], du Château Blanc (1841)[7], de Landecy (1826)[8], d'autres localités encore que nous omettons, sans compter les nombreuses monnaies isolées découvertes çà et là.

Plus loin, en Haute-Savoie, en Savoie, dans le pays de Gex, la récolte a été fort abondante. On ne rappellera pour mémoire que les trésors de Saint-Claude[9], Saint-Genix[10], Samoens, Minzier[11], Sevrier, Sillingy[11], Bredannaz[12], Tully, Anglefort, Saint-Jorioz, Marlens, Cruseilles[14], Fins d'Annecy[15], Mont de l'Épine, Montcel[16], etc., datant presque tous, comme les précédents, du IIIe siècle de notre ère[17].

1. Ier siècle, Fazy. *Les monnaies consulaires trouvées le 14 sept. 1858* sur les Tranchées, comm. Soc. Hist. de Genève, 1858; *Mémorial*, p. 117; *Mém. Soc. hist.*, 1859, p. 530, 540-6; XII, 1860, p. 318-9; id., *Genève*, p. 67 sq.; Morel, *Mém. Soc. hist.*, XX, 1879-88, p. 544, 553; *Rev. numismatique belge*, 3e série, II, 4, p. 452.

2. Soit rue Traversière, terrasse de la maison Turrettini, IIIe siècle. *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, p. 239; XX, 1879-88, p. 560.

3. *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, p. 234; Fazy, *op. l.*, p. 15; Fontaine-Borgel, *Hermance dès les anciens temps à nos jours*, 1888, p. 10.

4. IIIe siècle. *Mém. Soc. hist.*, I, p. 257; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, 1913, p. 486.

5. *Mém. Soc. hist*, I, p. 243; XVI, 1867, p. 18 et note 5. Dans une amphore.

6. IIIe-IVe s. — *Mém. Soc. Hist.*, I, p. 237 sq., 240; Soret, *Sur les enfouissements monétaires de Landecy et de Vésenaz*, Comm. Soc. Hist., 1838; *Mémorial*, p. 28; Fazy, *Genève*, p. 15; Fontaine-Borgel, *Hist. des communes genevoises*, 1890, p. 137-8; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 490.

7. IIIe-IVe s. *Mém. Soc. hist.*, I, p. 242-3.

8. IIIe s., dans un grand vase en cuivre. Soret, *Les enfouissements monétaires de Landecy et de Vésenaz*, Comm. Soc. hist., 1838; *Mémorial*, p. 28; *Mém. Soc. Hist.*, I, p. 237-8, XX, 1879-88, p. 559; V, 1847, p. 367; Boissier, *Communicat. Soc. Hist.*, 1838; *Mémorial*, p. 25; Fazy, *Genève*, p. 15-34; *Rev. arch.*, 1915, II, p. 314, réfer.; *Rev. savoisienne*, 1907, p. 182.

9. *Mém. Soc. Hist.*, I, p. 242, note 1.

10. Cf. ci-dessous.

11. *Rev. savoisienne*, 1873, p. 56; 1907, p. 32.

12. *Rev. savoisienne*, 1875, p. 43.

13. *Mem. Soc. Hist.*, I, p. 241; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 492.

14. Cf. ci-dessous.

15. Cf. ci-dessous.

16. *Rev. savoisienne*, 1908, p. 38.

17. Marteaux-Le Roux, *op. l.*, p. 486-7, 488, 489.

On trouvera de nombreux détails sur ces trésors monétaires dans les travaux spéciaux qui leur ont été consacrés[1].

MM. Thédenat et Héron de Villefosse ont jadis dressé la liste des trésors de vaisselle d'argent et de parures découverts en Gaule[2], liste qu'il serait aisé, à l'heure actuelle, d'allonger, et de compléter par la mention de monuments nouveaux et de publications plus récentes[3]. A cette liste, les départements limitrophes de Genève ont aussi apporté leur contribution[4]; c'est d'eux que proviennent les trésors étudiés ici, que le Musée de Genève a eu l'heureux privilège de s'approprier, et où la vaisselle est mêlée à des objets de parure, bagues, bracelets, colliers, etc. (fig. 1). On n'a point encore, jusqu'à présent,

1. Meier, *Amas de monnaies gauloises et romaines découvertes en Suisse*, Indicat. d'ant. suisses, 1867, p. 16 sq., 37 sq. (p. 17, trésors de Genève); Soret, *Les enfouissements monétaires de Genève et de ses environs*, Comm. Soc. Hist., 1841; *Mémorial*, p. 47; id., *Lettres sur les enfouissements monétaires de Genève et de ses environs*, Mém. Soc. Hist., 1841, p. 230 sq.; *Troisième lettre sur les enfouissements monétaires de Genève et de ses environs*, comm. Soc. Hist., 1851; *Mémorial*, p. 83; *Mém. Soc. Hist.*, VIII, 1852, p. 40 sq.; Morel, *Mém. Soc. Hist.*, XX, 1879-88, p 559-60; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, 1878, III, p. 111 sq.; Blanchet, *Mém. et documents Soc. Hist. de la Suisse romande*, XIII, 1853, p. 367 sq. (Genève, p. 372-3); Ad. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900; de Vesly, *Numismatique gauloise. Les cachettes monétaires de l'époque gallo-romaine, Calètes et Véliocasses*, Rev. numismatique, 1915, p. 39 sq.; Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II, 1, p. 1571 sq. Le trésor d'Auriol et les principales trouvailles de monnaies grecques primitives en Occident, etc.

2. Thédenat-Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule*, 1885, p. 33 sq.

3. Mentionnons parmi les publications plus récentes, relatives aux pièces d'orfèvrerie provenant de Gaule, celles sur le trésor de Berthouville-Bernay (*Mon. Piot*, V, 1899, p. 170, note 3, référ; Reinach, *Répert. de reliefs*, I, p. 67 sq.); Babelon, *Le trésor d'argenterie de Berthouville près Bernay*, 1916; cf. Collignon, *le trésor de Berthouville*, Journal des Savants, 1917, p. 433 sq.; Coutil, *Département de l'Eure, archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne*, 1917; sur le canthare d'Alise, *Monuments Piot*, IX, 1902, p. 179 sq.; *Pro Alesia*, 1908, p. 383 sq.

4. Citons comme exemples les patères d'Aigueblanche en Savoie, *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1895, p. 92 sq.; S. Reinach, *Répert. de reliefs*, II, p. 301, n°s 2-3; *Rev. savoisienne*, 1890, p. 228; un manche de patère de Thonon, dans la collection de M. Baillard à Reignier, *Rev. savoisienne*, 1908, p. 42.

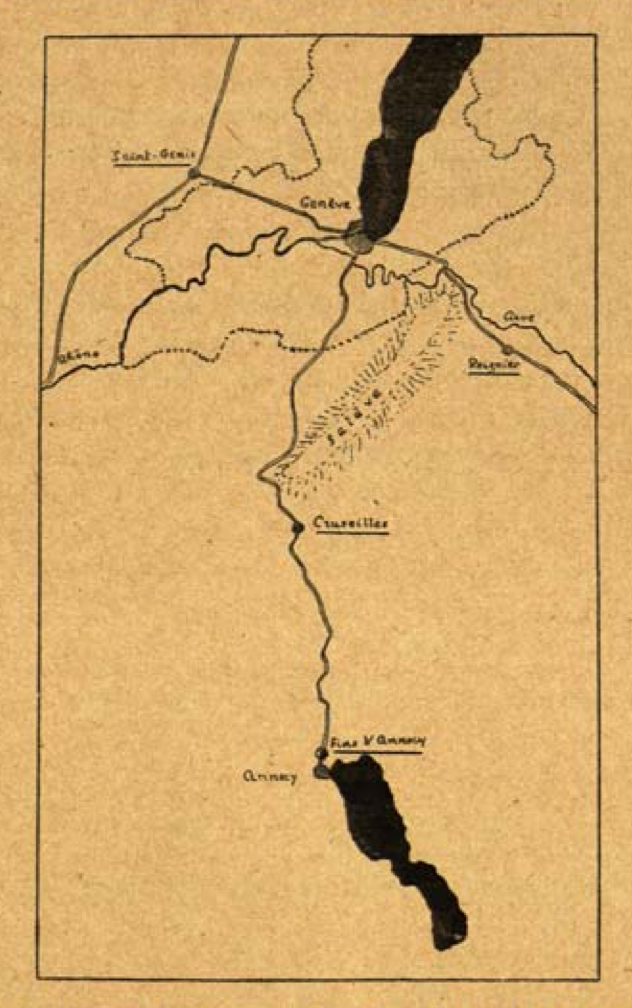


Fig. 1. — Provenances des trésors d'orfèvrerie du Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

exhumé de tels ensembles de Genève même et de son canton, mais seulement quelques pièces isolées, telles que le disque de Valentinien[1], et une coupe en argent, trouvés, le premier dans

1. Références données : *Rev. arch.*, 1910, II, p. 410, note 1; 1915, I, p. 312. Ajouter : *Gaz. arch.*, V, 1879, p. 56; Morel, *Mém. Soc. Hist.*, XX, 1879-88, p. 563; V, 1845, p. 30; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 493; *Second*

l'ancien lit de l'Arve, la seconde dans le lit du Rhône[1], puis des objets de parure divers en or et en argent. Ces documents épars, qu'ils proviennent de Genève ou des environs, n'entrent pas dans le cadre de cette étude consacrée spécialement aux ensembles, aux « trésors ».

*
* *

Les enfouissements monétaires décèlent les désastres historiques qui les ont nécessités. Ce sont parfois aux mêmes circonstances que sont dus les dépôts de vaisselle et d'objets de parure. Mais, parfois aussi, ces trésors formaient le mobilier de la tombe, placés auprès du mort qui les gardait dans sa vie d'au-delà comme il les avait possédés sur terre. C'est ce décor funéraire que conserve le trésor des *Fins d'Annecy I*, les détails de la découverte ne laissant aucun doute à cet égard.

*
* *

A défaut de telles précisions, peut-on discerner si tel ensemble provient d'une tombe ou d'une cachette? Dans l'un et l'autre cas, on trouve des objets de parure, des bagues, des bracelets, des colliers, des amulettes, que les vivants ont voulu soustraire aux envahisseurs ou qu'ils ont déposés auprès des défunts; des statuettes, des divinités protectrices des foyers comme des tombes. Mais on ne donne pas au mort les vases d'argent qui servent soit aux repas journaliers, soit aux rites du culte domestique, et qui se transmettent de génération en génération. On lui remet une ou plusieurs pièces, l'obole destinée à lui faciliter le passage dans l'au delà, mais on ne

rapport sur le Musée académique de Genève, Genève, 1822, p. 12; Deonna, *Les croyances religieuses de la Genève antérieure au christianisme*, Bull. Inst. national genevois, 1914, p. 438, note 3. J'ai récemment étudié à nouveau ce monument, *Le missorium de Valentinien*, Indicat. d'ant. suisses, 1920, p. 18 sq., 92 sq.

1. *Rev. arch.*, 1910, II, p. 411, référ ; van Berchem, *Coupe en argent de l'époque chrétienne*, Comm. Soc. Hist., 1896; *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 4; *Catalogue de l'art ancien, Exposition nationale de 1896*, p. 15, n° 242.

lui accorde pas un trésor monétaire tout entier, bien plus utile aux survivants. Les bijoux funèbres sont parfois réunis dans un vase de terre, mais il ne semble pas qu'on emploie pour les morts des cassettes de bois revêtues de métal, des récipients en argent, dont on trouve les restes dans les trésors des vivants.

En tenant compte de ces principes, on peut déterminer la destination des trésors que possède le Musée de Genève, sur la découverte desquels les renseignements sont souvent trop succincts. Sont dus à des enfouissements pratiqués en temps d'épouvante : les trésors de *Reignier*, des *Fins d'Annecy II*, de *Saint-Genis*, qui renferment des vases d'usages domestique et rituel, des restes de cassettes (Saint-Genis), et un trésor de 216 monnaies (Saint-Genis). L'hésitation est permise pour celui de *Cruseilles*, où ne paraissent que des objets de parure et quelques monnaies égrenées; toutefois, la présence d'une clef de bronze et de fragments, seuls vestiges d'une cassette de bois détruits par le temps, d'un vase à revêtement métallique analogue à celui de Saint-Genis, permettent de supposer une cachette plutôt qu'une tombe.

***

L'importance de ces dépôts variait suivant la condition de leurs possesseurs; le genre d'enfouissement, sans doute, suivant les circonstances. On s'ingéniait à leur assurer le maximum de chances de conservation : on plaçait les objets dans des vases de terre (Fins d'Annecy I) ou de métal (Saint-Genis) dont on fermait l'orifice avec un fragment de tuile (Fins I), ou dans des cassettes (Saint-Genis, Cruseilles); parfois, une simple tuile retournée protégeait seule le trésor (Fins d'Annecy II).

A la vaisselle, aux bijoux, le propriétaire joignait sa fortune en monnaies (Saint-Genis), sans doute quand il était dans l'impossibilité de l'emporter, à cause du poids, de la rapidité avec laquelle il devait agir, ou pour d'autres raisons. En d'autres cas, il ne laissait que son argenterie, d'une utilité moins immédiate, ne prenant avec lui que son argent liquide.

Nous évoquons ainsi les péripéties que ces Gallo-romains vécurent; nous retrouvons intacts les objets qui leur furent les plus chers, et dont nous les parons à nouveau : colliers en chaînes d'or ou d'argent, simples ou doubles[1], auxquels sont suspendues des pendeloques[2], dont le fermoir est ciselé[3], et que garnissent aussi des perles de verre[4]; des monnaies percées[5]; bracelets massifs ou légers, souvent portés identiques à chaque bras[6]; bagues grossières ou élégantes, avec ou sans intailles; fibules attachant les vêtements[7], épingles retenant la chevelure[8]. Ce sont en général des bijoux féminins. Mais quelques bagues trop grosses, nous les glissons au doigt des hommes, nous leur mettons en main la patère avec laquelle ils versaient les libations aux dieux domestiques[9]. Et nous ressuscitons, grâce à ces ensembles que les siècles ont transmis intacts, l'humble vie de leurs propriétaires.

Tous ces monuments révèlent, en effet, la situation de fortune de ceux-ci, en générale moyenne, et ils trahissent, sinon leurs goûts individuels, du moins ceux de leur classe et de leur époque.

Ces bijoux, qui sont presque tous du IIIe siècle, se ressemblent; de facture et de valeur médiocres, ils étaient reproduits uniformément par les orfèvres indigènes pour leurs compatriotes. Seules, les pièces de vaisselle ont plus d'importance, sans doute parce qu'elles servaient au culte, et l'une d'elle, la belle patère des Fins d'Annecy II, est un document de premier ordre, autant par sa beauté que par les souvenirs historiques qu'elle évoque, et par les renseignements qu'elle donne sur la religion domestique d'alors.

1. Fins d'Annecy I; Saint-Genis.
2. Fins d'Annecy I; Saint-Genis; Cruseilles.
3. Fins d'Annecy I; Saint-Genis.
4. Cruseilles.
5. Saint-Genis.
6. Saint-Genis; Cruseilles.
7. Cruseilles.
8. Fins d'Annecy II.
9. Reignier, Saint-Genis, Fins d'Annecy II.

Car ce sont aussi les croyances religieuses et superstitieuses qui surgissent. Les conquérants romains ont apporté aux indigènes leur mythologie, et sur les patères, sur les bijoux, apparaissent Apollon[1], Hermès[2], Neptune[3], l'Abondance[4], les sacrifices champêtres[5], etc., en un mot, tout le répertoire traditionnel des artistes romains, et même le culte impérial d'Auguste[6]. Mais ces indigènes restent attachés à leurs vieilles croyances et coutumes; sous l'aspect des divinités étrangères, ce sont les leurs qu'ils continuent à vénérer, et ils maintiennent tous les vieux symboles talismaniques dont ils ont hérité de leurs propres ancêtres : soleil radieux[7], rouelles[8], disques[9], rosaces[10], losanges[11] enflammés, haches[12], cercles ponctués[13], signes en S[14], en C[15], etc. Et, parmi les apports romains, leurs préférences vont aux motifs qui peuvent le mieux s'assimiler aux leurs, spécialement aux dieux et génies de la lumière céleste, de la fertilité et de l'abondance, dont l'image orne nos monuments : Apollon, Mercure, Vénus[16], Maia devenue Rosmerta[17], Priape[18]. C'est dans cet esprit qu'il faut étudier les œuvres gallo-romaines, en songeant que la mentalité classique n'a pu entièrement transformer la mentalité des populations de la Gaule, mais l'a asservie pour un temps à des apparences nouvelles, jusqu'au

1. Fins d'Annecy II.
2. Id.; Reignier.
3. Fins d'Annecy I.
4. Reignier.
5. Reignier, Saint-Genis.
6. Fins d'Annecy II.
7. Fins d'Annecy II.
8. Fins d'Annecy I, Cruseilles.
9. Saint-Genis.
10. Saint-Genis.
11. Fins d'Annecy I; Cruseilles.
12. Cruseilles.
13. Cruseilles.
14. Fins d'Annecy I.
15. Fins d'Annecy I.
16. Fins d'Annecy I.
17. Reignier.
18. Reignier, Saint-Genis.

moment où elle triomphe avec un nouvel éclat après la chute du monde romain.

***

I. — Le trésor de Reignier.

Le « *Registre des assemblées de MM. les Directeurs* » *de la Bibliothèque Publique de Genève* porte en date du 17 septembre 1776 la mention suivante : « M. Sénebier a présenté à l'assemblée une patère et d'autres ornements antiques en argent, ainsi que quelques médailles, trouvés tout récemment près du village de Regny sous la montagne des Voirons, que l'on offre de vendre pour le prix de sept louis d'or neufs. Quelques-unes de ces pièces ayant été trouvées très curieuses, et le poids de l'argent équivalant à peu de chose près la somme que l'on demande, l'on a arrêté de les acquérir ».

Déposés à la Bibliothèque Publique qui conservait alors les collections d'antiquités, ces objets furent remis en 1821 au Musée Académique[1]. Le « *Second rapport sur le Musée Académique de Genève fait à l'assemblée des Bienfaiteurs de cet établissement par les membres de son administration, le 31 décembre 1821* »[2] les signale : « La Bibliothèque Publique a déposé dans notre salle, avec l'agrément du Conseil d'État, les objets qu'elle possédait en ce genre (archéologique), tels que.. une patère et des bracelets trouvés à Reigny en Savoie... »

On peut déduire de ce qui précède[3] :

1. On a trouvé, en 1776, un ensemble comprenant des pièces d'argenterie et des monnaies, soit un trésor enfoui en temps de troubles, la présence de la patère excluant l'hypothèse d'un mobilier funéraire[4].

1. Rapide aperçu sur l'histoire de nos collections génevoises : Deonna, *Catalogue des bronzes figurés antiques*, p. 1-2.

2. Genève, Paschoud, 1822, p. 12.

3. On a aussi trouvé à Reignier des tombes burgondes, *Rev. savois.*, 1898, p. 133; des fragments de tuiles, des monnaies, etc., *ibid.*, 1908, p. 39; tout près de là, à Saint-Romain, des fragments de petites cuillers en bronze (Musée, n° 261), une bague en or avec intaille (C. 575), *ibid.*, p. 39.

4. Ci-dessus, p. 248.

2. Ce trésor se composait de la *patère* conservée au Musée de Genève, de *monnaies*, et de divers autres *objets d'argent*, dont nous ignorons le sort, la Bibliothèque Publique n'ayant acquis que « quelques-unes » de ces pièces.

3. Retenons ce mot « quelques-unes ». Il indique que le Musée d'Art et d'Histoire, héritier de la Bibliothèque publique, doit posséder non-seulement la patère en argent, mais d'autres pièces encore. Quelles sont-elles ? M. Cartier a bien voulu les rechercher et les identifier avec les mentions des anciens rapports et inventaires. La notice manuscrite de Sénebier (1791)[1], le rapport de la Société Académique de 1821, signalent à côté de la patère des bracelets provenant aussi de Regnier. Il paraît certain qu'ils ont fait partie du trésor et de ces « ornements antiques » dont parle le procès-verbal de 1776. Or, il existe au Musée de Genève deux bracelets en argent, dont la date coïncide avec celles de la patère, et qui ont assurément appartenu au même ensemble. Nous les décrirons plus loin[2].

4. La provenance est bien « Regny sous la montagne des Voirons » « Reigny en Savoie », soit *Reignier* en Haute-Savoie, à quelques kilomètres de Genève. Ce point n'est pas sans importance, car l'origine de la patère a prêté à des confusions, que M. Cartier, directeur général du Musée, a su discerner avec sagacité, en compulsant les vieux inventaires des collections genevoises. Nous donnons ici les résultats de ses recherches.

Sénebier, auteur de la première mention de la patère, avait écrit, selon l'ancienne prononciation genevoise, du reste encore en usage, *Regny* au lieu de Reignier, et sa lettre ini-

1. Bibliothèque Publique, Archives, A 38.

2. En revanche, un troisième bracelet en argent provenant de Reignier, n'a aucune relation avec ce trésor : achat de 1867. — C. 184, diam. extér. 0,055-0,07, intérieur 0,045-0,055. Bracelet en argent en forme de grosse torsade, d'un type fréquent; les extrémités sont terminées par des plaques en forme de cœur, motif dont on a étudié ailleurs le sens talismanique remontant à une haute antiquité (Deonna, *Les Croyances religieuses*, Bull. Inst. nat. génevois, 1914, p. 243. fig. 15, p. 247; *Rev. savoisienne*, 1908, p. 39; *Rev. arch.*, 1910, II, p. 411; *Comptes rendus de l'administration municipale pendant l'année 1867*, p. 63.

tiale R était tracée de façon à ressembler aisément à P et R. On a dès lors lu *Pregny*, localité des environs de Genève, sur la rive droite du lac, nullement en Savoie ni sous la montagne des Voirons. L'erreur passa sur les étiquettes du Musée, et Mommsen (1854), puis Bonstetten (1855) la répétèrent, la léguant aux auteurs ultérieurs, et allèrent même jusqu'à orthographier *Prigny*[1].

D'autre part, F. Soret, conservateur du Musée archéologique de 1836 à 1863, par suite d'une confusion dans la désignation des objets du trésor de *Saint-Genis*, attribua cette dernière provenance à la patère de Reignier, dans un inventaire d'après lequel H. Gosse, qui lui succéda à la direction des collections, de 1872 à 1901, rédigea son premier registre matricule, erreur qu'il répéta dans son second registre, si bien que, de 1864 à 1903, la patère de Reignier fut assimilée au trésor de Saint-Genis. C'est encore à ce dernier que l'attribue M. Henkel dans son récent ouvrage sur les bagues romaines (1913)[2].

Lors de l'installation des collections archéologiques dans le Musée d'Art et d'Histoire, inauguré en 1910, M. Cartier procéda à une revision minutieuse des objets, au pointage de leurs numéros et provenances, et il arriva bientôt à la conclusion que les patères de Reignier, Pregny, Saint-Genis, n'en font qu'une. Il constata : que le trésor de Saint-Genis ne renfermait qu'une patère et non deux, et que Soret avait fait confusion avec les revêtements extérieur et intérieur du vase de bois, appelés « patères minces » dans l'inventaire ; enfin que l'inventaire du Musée Académique de 1820 mentionnait exactement, sous les termes « patère en argent ciselé trouvée à Reignier, Haute-Savoie », l'objet décrit par Sénebier. Le mystère était ainsi éclairci.

1. Mommsen, *Inscriptiones*, p. 77, n° 343; *Mitt. Antiquar. Gesell. Zurich*, XXIV, 1895, p. 21.
2. Henkel, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande*, 1913, pl. LXXX, 4, p. 203.

***

C. 1377. *Patère*. Long. $0^m,20$; diam. du récipient, $0^m,115$; profondeur $0^m,05$; poids : 245 gr.

La patère en argent dont il vient d'être question a été décrite et reproduite plusieurs fois[1].

Sa forme est celle de nombreuses casseroles en bronze ou en argent[2], dont les manches sont tantôt laissés sans décor, tantôt couverts, comme ici, de reliefs[3]. Çà et là persistent des traces de dorure, qui, suivant une pratique usitée pour la vaisselle d'argent, rehaussait les détails des reliefs, les nus des figures restant de la couleur naturelle du métal[4].

L'ornementation est divisée en trois étages : en haut, un buste de femme; au milieu, une divinité debout; en bas, un sacrifice champêtre. Cette distribution, que nécessite la forme même du manche, est fréquente : on aime à placer à l'extré-

1. Sénebier, *Notice sur quelques curiosités conservées à la Bibliothèque Publique*, 1791 (manuscrit A 38 des Archives de la Bibliothèque Publique); *Second rapport sur le Musée Académique de Genève* (1821), 1822, p. 12; Bonstetten, *Recueil d'Antiquités*, 1855, pl. XII, 1, p. 35; Mommsen, *Inscriptiones Confoederationis helveticae*, Mitt. Antiq. Gesell. Zurich, X, 1854, n° 343, p. 77; *ibid.*, XXIV, 1895, p. 21; *Rev. arch.*, 1910, II, p. 410; 1915, I, p. 314, 315, fig. 5-7; Cartier, *Collections archéologiques et historiques. Guide sommaire remis au corps enseignant*, 1914, p. 26, fig.; Henkel, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande*, 1913, pl. LXXX, 4, p. 202; Marteaux, *Rev. savoisienne*, 1916, p. 40; Deonna, *Les croyances...* Bull. Inst. national genevois, 1914, p. 439, note 2, 434, note 3, 440, fig. 102.

2. Ex. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 318 sq.; *Rev. arch.*, 1895, I, p. 245 sq.; 1903, I, p. 19, fig. 3-5, p. 20, fig. 7; Hauser, *Vindonissa*, 1904, pl. LXII; Willers, *Neuere Untersuchungen uber die römische Bronzeindustrie von Capua und von Niedergermanien*, 1907, pl. VII-VIII, etc.

3. Ex. patère dite de Vindonissa. (On sait actuellement que la provenance Vindonissa, donnée par Hauser pour ce document, est fausse. Ce procédé n'étonne pas de la part de ce forban de l'archéologie. En réalité, cette belle patère vient d'Italie. Il suffit d'ailleurs de constater que si Hauser l'a reproduite dans son volume sur Vindonissa, il n'en dit pas un mot dans le texte où il relate ses fouilles, ni des circonstances de la prétendue découverte, ni du lieu exact de la trouvaille); Aigueblanche, ci-dessous; Capheaton, près de Corbridge; Reinach, *Répert. de reliefs*, II, p. 478-9, 480, I; Boscoreale, *Mon. Piot*, V, 1899, pl. XXIII, XXIV, XXV, etc.

4. Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. Caelatura, p. 806; Thédenat-Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent*, p. 66 sq.

mité de la poignée un masque, un buste ; à l'endroit où le manche s'allonge, un personnage en pied, et, dans la partie où il s'élargit afin de s'unir au récipient, un motif à plusieurs éléments [1].

Le buste féminin porte une haute couronne tourelée; une grosse guirlande de fruits ronds, d'où tombent les extrémités d'une bandelette, l'encadre en bas et, à droite et à gauche, des têtes de béliers [2]. C'est *Tutela*, protectrice et mère féconde de la nature, fort vénérée dans l'Empire romain, entre autres en Gaule [3], au point d'avoir remplacé dans le culte domestique les Lares, de les avoir tout au moins relégués au second plan. La haute couronne tourelée est un de ses attributs caractéristiques, et la guirlande de fruits, les protomés de béliers, rappellent l'abondance qu'elle détermine.

Au-dessous d'elle, une jeune femme est debout, vêtue d'une tunique et d'un pallium qui, couvrant le bas du corps, vient retomber en pan sur le bras gauche. Elle tient dans la main gauche une corne d'abondance [4]; la tête tournée de côté, elle regarde le caducée que sa main droite abaisse, et qui n'est point en relief, mais incisé dans le métal. A ses pieds rampe une tortue. Ces deux attributs caractéristiques, caducée et tortue, permettent de désigner la divinité. C'est Maia, c'est la déesse latine de la force végétative, confondue par les Romains avec Maia, la déesse grecque mère d'Hermès et dès lors associée au culte de Mercure, dont elle prend les attributs [5]. En péné-

1. Ex. patères de Capheaton, d'Aigueblanche, etc. ; Willers, *op. l.*, pl. VIII, 17.

2. Cf. à la même place, des têtes de griffons, une guirlande, encadrant un masque; Willers, *op. l.*, pl. VIII, 17.

3. *Dict. des ant.*, s. v. Tutela; *Rev. des ét. anciennes*, 1916, p. 233; Toutain, *Le buste de la Tutela d'Alesia*, Pro Alesia, II, 1917; Graillot, *Le culte de Cybèle, mère des dieux à Rome et dans l'empire romain*, 1913; Deonna, *Croyances*, p. 443, etc.

4. Même motif sur un vase du trésor de Berthouville, Gusman, *L'art décoratif à Rome*, pl. 35; sur une anse de patère de Rouen, Reinach, *Bronzes figurés*, p. 318.

5. La tortue est l'attribut de Mercure, surtout en pays gallo-romain, tout comme le caducée.

trant avec la conquête romaine en Gaule, Mercure et sa parèdre ont été assimilés à un dieu local qui avait lui-même sa compagne, Rosmerta[1]. C'est cette *Maia-Rosmerta* que nous avons sous les yeux[2]. Rappelons que le culte de Maia est attesté dans ces contrées par divers monuments, en particulier par la statuette de Boutae[3] et par l'inscription de Genève[4], et que Mercure lui-même occupe souvent cette place sur les manches de patères[5]

Plus bas encore, c'est un *sacrifice rustique*. Une jeune femme, tenant une patère dans la main gauche, s'incline vers un autel enflammé[6] et y verse la libation; de l'autre côté de l'autel, la statue de Priape, à qui s'adressent ces hommages, s'appuie à un cippe et dresse sa nudité virile devant un arbre au tronc noueux, dont les branches s'étendent au-dessus d'elle. Des reliefs de vases[7], des intailles[8], répètent ce motif aimé par l'art romain, qu'on retrouvera sur une bague du trésor de Saint-Genis.

1. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, I, p. 311; Deonna, *Croyances*, p. 439, référ. Maia, emblème de patère, trésor de Berthouville; cf. *Rev. arch.* 1914, II, p. 182.

2. Ne précisons peut-être pas trop, suivant les conseils prudents de M. Jullian : « Je répète que les dieux gaulois ne se fixèrent jamais dans des attributs et des noms immuables; toute leur défroque verbale et cultuelle était, comme on le dit aujourd'hui d'un mot abominable, interchangeable. Et définir par ex. le dieu au maillet comme un Sucellus, ou toutes les déesses parèdres de Mercure comme une Rosmerta, me paraît fort imprudent », *Rev. des ét. anciennes*, 1918, p. 179.

3. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 97, fig. 10, p. 375; Babelon, *La déesse Maia*, Rev. arch., 1914, II, p. 182 sq.; *Rev. des ét. anciennes*, 1916, p. 104 sq.

4. *Croyances*, p. 438, 451, référ.

5. Ex. Willers, *op. l.*, pl. VIII, 16, 18; Reinach, *Bronzes figurés*, p. 314, 315, 317, 320, etc. Cf. Mercure assis sur la patère des Fins d'Annecy II.

6. L'autel allumé est un motif fréquent sur les manches et anses de patères, soit seul (*Anzeiger für schweizer. Altertumskunde*, 1876, p. 671; Reinach, *op. l.*, p. 315), soit avec un personnage sacrifiant (Athéna devant un autel, Reinach, p. 314; sacrifice à Mercure, *Anzeiger*, 1855, pl. II; Reinach, p. 314).

7. Vase en bronze d'Avenches, Bursian, *Aventicum Helvetiorum*, in Mitt. Ant. Gesell. Zurich. 1867, pl. XIX; Dunant, *Guide illustré du Musée d'Avenches*, 1900, p. 59, n° 478.

8. Henkel, *op. l.*, p. 19, n° 115, référ.

Des deux côtés de cette scène centrale, les mêmes éléments se répètent : une *brebis* s'approchant d'une *corbeille* pleine de fruits et un *serpent*. La transition du manche au corps du récipient est ainsi assurée par ces trois motifs de taille décroissante. Çà et là, sur le sol, poussent des herbes et des fleurs.

Une même idée inspire toute cette composition, comme celle d'autres manches de patère, l'idée de l'abondance, de la fertilité terrestre qu'assurent Tutela, Maia, Priape, et dont témoignent la guirlande de fruits, les paniers qui en sont remplis, les brebis, les têtes de béliers, et les serpents, symboles de fécondité. La patère servait sans doute aux rites du culte domestique; avant les repas, le maître de la maison en versait le vin en offrande aux divinités tutélaires de sa demeure, qui devaient préserver son foyer et y amener la richesse et le bonheur[1].

Le décor d'une patère du musée de Belgrade offre une certaine analogie avec celui-ci : à l'extrémité du manche apparaît aussi un buste de femme tourelée, tenant en main un rameau, et, au-dessous, un bouc et un autel[2]. Celle de Berthouville montre aussi au sommet un buste avec guirlande, et au-dessous l'Abondance avec le caducée et la corne[3].



Les graffiti du revers.[4] — Plusieurs graffiti éraillent le revers du manche et du fond[5] (fig. 2).

1. Cf. la destination de la patère des Fins d'Annecy, II, *Rev. Arch.*, 1920, I, p. 194 sq.
2. *Rev. arch.*, 1903, I, p. 20, fig. 7.
3. Gusman, *L'art décoratif de Rome*, I, pl. 33.
4. On sait combien les graffiti sont nombreux sur les pièces d'argenterie; ex. Thédenat-Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent*, passim; *Monuments Piot*, V, 1899 (Boscoreale); IX, 1902 (Alise), etc. Ce sont tantôt les noms des possesseurs, tantôt des notations pondérales ou d'autres chiffres de sens incertain.
5. Les graffiti de cette patère ont été signalés : Mommsen, *op. l.*, p. 77, n° 343; *Rev. arch.*, 1915, II, p. 314, fig. 6-7; Marteaux, *Rev. savoisienne*, 1916, p. 40.

Le *chiffre XI* (*a*) est, plutôt qu'une notation pondérale, un numéro d'ordre de la vaisselle d'argent du propriétaire[1].

Son nom, *Vitalis*, est répété très distinctement sur le

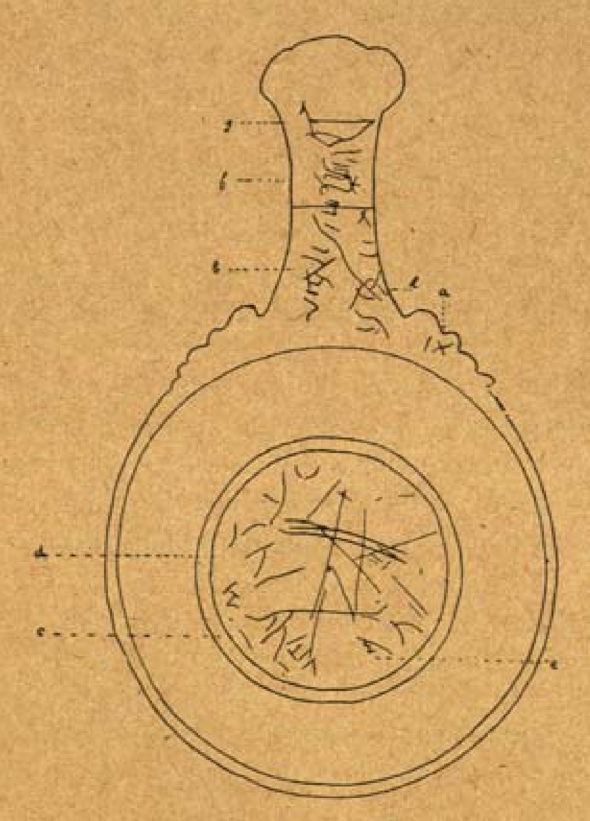


Fig. 2. — Patère de Reignier, graffiti du revers.

manche et sur le fond (*b* et *c*). On lui a trouvé une apparence chrétienne[2]; ce n'est qu'une supposition gratuite, car les noms propres où entrent en composition les mots *vita*, *vivere*, si

1. Ces chiffres sont fréquents sur les pièces d'argenterie et on ne sait souvent trop comment les expliquer, le poids de la pièce ne correspondant pas ; ex. Thèdenat-Héron de Villefosse, *op. l.*, p. 80, n° 21, p. 76, n° 15, p. 57, n° 9, etc. Cf. les chiffres II, XII, au revers de la patère des Fins d'Annecy II, *Rev. arch.*, 1920, I, p. 127.

2. *Mitt. Ant. Gesell. Zurich*, XXIV, 1895, p. 21.

fréquents eux-mêmes sur les bagues romaines, ne sont pas rares à cette époque[1].

Mommsen, à qui l'on doit la première lecture de ces graffiti, n'a pas cherché à déchiffrer les autres traits informes qui les accompagnent. M. Marteaux s'y est récemment essayé, à l'aide des reproductions que j'ai données dans la *Revue archéologique*. Je donne ici un relevé plus complet et plus fidèle, d'après lequel on verra qu'il est difficile d'admettre les interprétations de M. Marteaux, si ingénieuses qu'elles soient. Il lit sur le fond (*c*, *d*) : *Vitalis* (*ma*)*nu* « de la main de Vitalis »; le *m* et l'*a* étant liés. Vitalis serait le nom du bronzier, auteur de la patère. Cette opinion ne peut se soutenir, car les orfèvres et les bronziers n'inscrivaient pas leur nom en graffiti d'écriture cursive, mais en lettres régulières, soigneusement gravées, estampées ou en relief. On ne comprendrait pas, si les traits qui suivent le nom Vitalis forment le mot « manu » (*d*), pourquoi le *m* est très petit, alors que le *n* et l'*u* sont beaucoup plus grands ; pourquoi le graveur les a disposés sur deux lignes. En réalité, ces traits n'ont pas de connexion avec le nom propre, et s'ils ont un sens, qu'il m'est impossible d'entrevoir, ce n'est pas celui que leur prête M. Marteaux. Remarquons que la lettre M se retrouve isolée en un autre point du fond (*e*). Les autres sillons de cette partie sont absolument confus, et sans portée.

Sur le manche, M. Marteaux lit :

Vitalis || | || (*fil*) (*ius*) || | *At*
iso ||

Les petits traits verticaux auraient une valeur ornementale. Atiso, qui forme un nom d'apparence celtique, serait le fils (*f*) de Vitalis. Il m'est impossible de reconnaître dans ces barres et jambages les mots qu'y discerne M. Marteaux; pourquoi le graveur aurait-il coupé en deux le mot Atiso (*g*, *h*), alors qu'il avait la place de l'écrire en entier à l'extrémité du manche?

1. Cf. la bague du trésor des Fins d'Annecy II : *Rev. arch.*, 1920, I, p. 119.

Et n'est-il pas arbitraire de qualifier d'ornements des traits que nous ne pouvons interpréter, alors qu'on en garde d'autres comme lettres?

Je laisse à de plus compétents le soin de préciser le sens de ces graffiti, si tant est qu'ils puissent y parvenir.

***

Les caractères du style de cette patère permettent de la dater du Ier siècle de notre ère, et c'est sans doute un produit de l'orfèvrerie romaine, importé dans cette contrée, car le travail paraît bien habile pour pouvoir être attribué à un artiste gallo-romain[1].

***

C. 1712-3. Deux bracelets en argent, en forme d'anneaux ouverts, à extrémités renflées en massue, décorés de losanges et de cercles. Diam. $0^m,06$.

Ce décor se retrouve presque identique[2] sur deux bracelets en même métal, de la même époque, trouvés à Bonvard près de Genève[3], et nous le rencontrerons sur les bracelets de Saint-Genis, comme sur plusieurs bagues.

M. Cartier a bien voulu nous communiquer à leur sujet les renseignements suivants : « Jusqu'en 1909, ces bracelets à extrémités renflées, de forme toute spéciale, ne s'étaient rencontrés que dans des sépultures barbares ; mais, à cette date, une tombe romaine de Sierre[4] en livra deux exemplaires, avec trois fibules provinciales romaines du Ier siècle après J.-C. Il a donc fallu modifier la doctrine et reconnaître que le type remontait à l'époque romaine, tout en subsistant très nombreux beaucoup plus tard. Il n'existe dès lors plus aucune

1. Willers, *op. l.*, p. 80 sq., *Gallische Kasserolen mit Reliefbildern auf dem Griff*.
2. Deonna, *Croyances*... p. 386, 387, fig. 91-4.
3. *Ibid.*, C. 1704-5.
4. Viollier, *Indicateur d'ant. suisses*, 1909, p. 193.

difficulté chronologique à joindre les bracelets de Reignier à la patère ».

Ignorant les circonstances de la découverte des autres objets qui constituaient le trésor. nous ne savons à quelle date eut lieu son enfouissement.

*
* *

II. — Le trésor de Saint-Genis.

Au mois d'octobre 1821, on découvrit à Saint Genis (département de l'Ain, anciennement pays de Gex), près du moulin de cette localité[1], un vase de métal qui était enfoui à une profondeur de 15 pouces, et qui renfermait des monnaies romaines et divers objets d'or et d'argent.

Sur le rapport favorable de M. Picot, la commission du Musée Académique de Genève décida l'acquisition de la majeure partie de ce trésor et ouvrit une souscription à cet effet[2].

Cet ensemble, qui a été souvent signalé et dont les plus belles pièces ont été reproduites[3], n'a pas encore été publié « in extenso ». Cependant, dès 1841, Soret faisait observer que ces monuments « offrent quelques particularités intéressantes, et pourront faire le sujet d'une dissertation spéciale »; en 1885, MM. Thédenat et Héron de Villefosse annonçaient leur intention de les décrire en détail.

1. Ne pas confondre avec Saint-Genix en Savoie, localité près de laquelle on a exhumé, à Avressieux, en 1855, un trésor de monnaies romaines du temps de Probus, dans un vase recouvert d'une dalle (*Rev. savoisienne*, 1885, p. 13).

2. Commission du Musée Académique, 1 décembre 1821; *Second rapport sur le Musée Académique de Genève, fait à l'assemblée des bienfaiteurs de cet établissement par les membres de son administration, le 31 décembre 1821*, Genève, 1822, p. 12.

3. *Mém. Soc. Hist. de Genève*, I, 1841, p. 236-7. p. 257, note 2 (Soret); XVII, 1872, p. 115; XX, 1879-88, p. 559 (Morel; Mommsen, *Inscriptiones*,.. p. 85, n° 349,2, 3; Gosse, *Le trésor de Saint-Genis*, Comm. Soc. Hist., 1869; cf. *Mémorial*, p. 164; Thédenat-Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent*, p. 47; *Rev. arch.*, 1910, II, p. 410; 1915, I, p. 314-6, fig. 8-11; Henkel, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande*, 1913, p. 202-3, pl. LXXIX-LXXX; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 496; *Rev. savoisienne*, 1916, p. 40; Deonna, *Les Croyances*... p. 364, note 3, référ., p. 441, fig. 103.

Le vase contenait 216 pièces de monnaies; un Galba en or[1] en était la plus ancienne, alors que les plus récentes dataient du règne de Gallien (253-268). Ces dernières indiquent que l'enfouissement eut lieu dans la seconde moitié du IIIe siècle après J.-C., à l'occasion d'une des nombreuses incursions barbares qui désolèrent cette contrée, peut-être, avec plus de précision, lors de l'invasion des Alamans en 259, à laquelle on rapporte aussi les enfouissements de Vandœuvres, Minzier, Sevrier, etc.[2].

Les auteurs qui ont mentionné les premiers cette découverte n'ont pas pris soin de dresser une liste exacte de son contenu[3], et nous ne savons quelles pièces ont disparu. Le Musée Académique n'en avait acquis en effet, en 1821, que la « majeure partie »; il avait entre autres abandonné un collier en or[4].

La trace de celui-ci était perdue, et Gosse en ignorait le sort, lors de sa communication à la Société d'Histoire en 1869. Mais, en 1896, le Musée archéologique pouvait procéder avec l'Ariana à un échange le mettant en possession de cette pièce importante et d'autres encore, soit :

C. 1284, collier en or.

C. 1285, pendeloque circulaire en or, appartenant au collier.

C. 1286, poignée de coffret en argent, avec les rosaces ornementales qui l'accompagnaient.

C. 1287, cuiller en argent.

1. *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, p. 235.

2. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 486; *Rev. savoisienne*, 1916, p. 40.

3. On mentionne : « médailles d'or et d'argent et de cuivre; collier d'or, bracelets d'argent, etc. », *Comm. du Musée*, 1821 (Picot); « anneaux, bracelets, ustensiles, etc. », *Second rapport*, 1821, p. 12; « une assez grande quantité d'ustensiles en argent, tels qu'une belle patère, des anneaux, des bracelets, des bagues, des fibules, un style, un collier en or, etc. », *Mém. Soc. Hist.*, l. c. Ces etc. sont désespérants.

4. « Presque tous ces objets, sauf le collier, ont été acquis pour le Musée » *Mém. Soc. hist.*, l. c.

*
* *

Description du trésor

Vases et cassettes.

D'après les premières mentions, le trésor était contenu dans un vase de cuivre (bronze), qui renfermait sans doute les



Fig. 3. — Trésor de Saint-Genis. C. 1375.

216 monnaies. Un ancien inventaire dressé par H. Gosse, conservateur au Musée archéologique, en donne un croquis grossier et les mesures suivantes : circonférence du bord, 0m,809, correspondant à un diamètre de 0m,27. L'inventaire de 1864 en signale encore un fragment. Aujourd'hui, il n'en reste plus trace.

Les débris de récipients que nous possédons sont en argent et appartiennent donc à d'autres ustensiles; ceux-ci, étant données les dimensions de ce qui en subsiste, ne pouvaient

avoir été contenus dans le vase de bronze, mais se trouvaient sans doute enfouis à côté de lui.

Ce sont les suivants :

1-2. — *Deux espèces de cuvettes*, constituées par une mince feuille d'argent, prises jadis pour des « patères minces. »

C. 1375. Sans ornement. Le fond est percé de quatre trous pour le passage des clous, un au centre, les trois autres dispo-

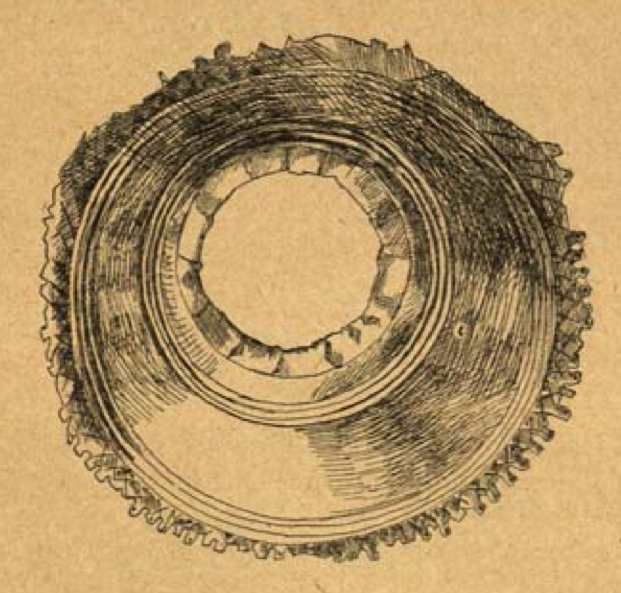


Fig. 4. — Trésor de Saint-Genis. C. 1374.

sés en triangles tout autour. Le bord supérieur est découpé en languettes perforées (fig. 3).

Diam. 0m,201-0m,205 ; haut. 0m,06[1].

C. 1374. Sans fond, mais, à la place, une couronne formée par les bords rabattus de la feuille métallique. Le haut est découpé en languettes perforées, comme dans le fragment précédent, au-dessous desquelles court une frise d'x estampés dans le métal. Des cercles concentriques ornent le champ (fig. 4).

1. Henkel, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande*, 1913, pl. LXXX, 1.

Diam. 0m,22; haut. 0m,06[1].

3. — C 1363. *Petites lamelles d'argent*, droites, plates en dessous, légèrement bombées en dessus; l'une des extrémités perforée conserve parfois encore un rivet d'argent. Au nombre de 40 dans l'inventaire de Gosse, il n'y en a plus au Musée que 35, et sans doute que le chiffre primitif était encore supérieur. Leur longueur est variable; l'une d'elle mesure 0m,03. une autre 0m,075; la plupart oscillent entre 0m,55 et 0m,06[2] (fig. 5).

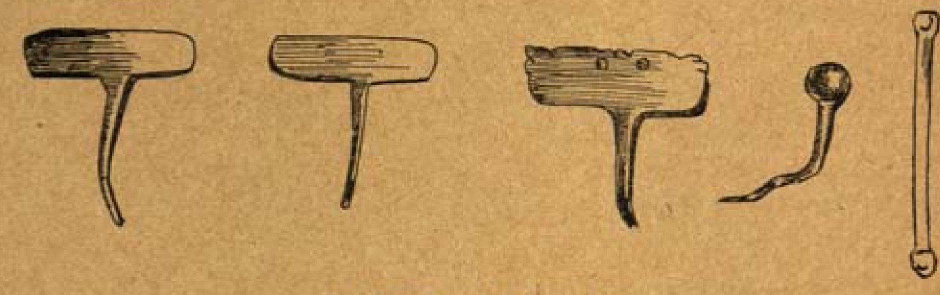


Fig. 5. — Trésor de Saint Genis.

4. — C. 1380 d. *Clou* en argent, tordu, à tête ronde, avec pointe à section carrée. Haut. en l'état actuel 0m,02[3] (fig. 5).

5-7. — C. 1380 a, b, c. *Trois clous* à tête plate rectangulaire et pointe à section rectangulaire[4]. Le n° b diffère des autres par son bord supérieur dentelé et par les deux petits cercles qui l'ornent[5] (fig. 5).

C. 1380	*a*	haut. 0m,039;	larg. de la tête	0m,035
—	*b*	— 0m,042	—	0m,03
—	*c*	— 0m,045	—	0m,035

1. Henkel, op. l., pl. LXXX, 5.
2. *Ibid.*, pl. LXXX, 26.
3. *Ibid*, n° 21.
4. *Ibid*, n° 23-5.
5. *Ibid.*, n° 25.

8. — C. 1378. *Poignée* mobile, sans décor, avec appliques circulaires, ornées de fleurons estampés[1] (fig. 6).

Larg. $0^{m},07$; diam. des appliques : $0^{m},035$.

9. — C. 1365-6. *Deux appliques circulaires* semblables aux précédentes, réunies au Musée à la poignée suivante[2], mais pouvant avoir appartenu à une autre poignée, identique au n° 8[3].



Fig. 6. — Trésor de Saint-Genis.

10. — C. 1286. *Poignée mobile*, ciselée. Larg. $0^{m},07$[4].



Peut-on reconstituer les meubles auxquels se rapportaient ces fragments? Y en avait-il un seul ou plusieurs ?

Les n°s 1 et 2 sont assurément des revêtements, l'un extérieur (2, diam. plus grand, décor extérieur), l'autre intérieur et caché à la vue (1, diam. plus petit, sans décor), qui couvraient un vase de bois, épais d'environ un centimètre (épaisseur donnée par les rivets encore attachés aux lamelles n° 3, et par la différence de diamètre entre 1 et 2), et que le temps a détruit. Mais la difficulté est de savoir comment ces deux revêtements étaient disposés l'un par rapport à l'autre, et comment les lamelles (n° 3) dont les extrémités arrondies et perforées cor-

1. Henkel, *op. l.*, pl. LXXX, 4.

2. *Ibid.*, n° 12, 15.

3. En effet les deux rosaces faisaient partie du lot acquis par le Musée Académique, et la poignée C 1286 du lot de l'Ariana, échangé avec le Musée en 1896. Il semble donc que rosaces et poignée ont été trouvées indépendamment les unes de l'autre.

4. *Ibid.*, n° 3.

respondent comme formes et dimensions aux dents des revêtements, étaient fixées sur ceux-ci. Dans sa reconstitution peu claire, Gosse donne pour fonction aux lamelles de relier ensemble les revêtements, mais sans préciser comment. Deux poignées (n[os] 8-10), dit-il, étaient fixées sur les côtés du récipient. Les trois clous à tête rectangulaire (n[os] 5-7) pénétraient dans le fond du vase où ils ont laissé leurs traces (n° 1), et fixaient au bois ce revêtement métallique, en même temps qu'ils servaient de pieds à l'extérieur. Le clou à tête ronde (n° 4) s'insérait dans le trou médian.

M. Henkel a cherché plus de précision[1]. Le revêtement 2 formait le haut, visible, du vase de bois ; les lamelles y étaient attachées, et descendaient verticalement. Le revêtement 1 constituait le fond intérieur, et ses bords dentelés, arrivant au même niveau que ceux du placage extérieur du haut, étaient réunis à ceux-ci par les mêmes rivets des languettes. Trois clous à tête rectangulaire (5-6), dont on ne possède plus que deux, pénétraient dans les trois trous du fond, servant à consolider le placage et, en même temps, de pieds. Le clou n° 7, un peu différent, était inséré dans le trou médian. Les poignées (n[os] 8-10) ne faisaient pas partie de ce vase, mais de deux cassettes en bois ; en effet, elles diffèrent en proportions et en ornementation. Quant au clou à tête ronde (n° 4), il appartenait sans doute à l'une d'elles.

1. *Op. l.* p. 202-3. Nous citons la description de M. Henkel : « *Die Leisten waren wohl sämtlich vom oberen Rande des Gefässes über die Aussenseite des Belags senkrecht nach unten geführt und ausserhalb des unteren Randes des Silberbelags auf dem Fusse des hölzernen Kernes durch Nieten befestigt. Um die innen sichtbaren Nietköpfe zu verdecken, hat man dann den inneren Belageinsatz eingefügt und dann erst die Nieten am oberen Rande angebracht, und zwar so, dass sie wie die rund ausgebrochenen Ränder des inneren und äusseren Belags zeigen, diese beiden durch den hölzernen Kern hindurch in feste Verbindung miteinander gebracht haben. Zum Schluss hat man auch den Boden des inneren Einsatzes befestigen wollen, worauf die vier viereckigen Löcher hinweisen, von denen sich eines in der Mitte und drei im Kreise gleichmässig verteilt in der Nähe des Randes der Bodenfläche befinden. Durch diese waren vermutlich Nägel getrieben, die gleichzeitig die Füsse des Gefässes bildeten*, etc. »

A bien comprendre M. Henkel, le vase aurait donc eu une apparence biconique, forme fréquente dans la céramique gallo-romaine et surtout barbare[1]. Mais on ne saisit pas bien pourquoi le haut seul aurait été revêtu d'un placage extérieur, le bas d'un placage intérieur. Il semble préférable de penser que les deux revêtements 1-2 s'emboîtaient l'un dans l'autre, séparés par la paroi de bois, en une forme difficile à déterminer, qui se prolongeait au-dessus d'eux, verticale ou oblique, et qui était recouverte par les lamelles n° 3.

Quelle que soit la restitution adoptée, elle ne résout pas toutes les difficultés. Pourquoi les lamelles n'ont-elles pas toutes la même dimension, détail qui s'oppose à la reconstitution de M. Henkel? Peut-être parce qu'elles ne faisaient pas partie du vase, mais d'un autre objet mobilier, tel qu'un coffret dont l'existence est attestée par les poignées mobiles. Rien ne prouve en effet cette relation de façon péremptoire. Pourquoi l'un des clous à tête rectangulaire est-il orné, s'il était fixé sous le fond du vase, et par conséquent invisible, alors que ceux du bord sont sans décor? et s'il était placé au bord, pourquoi diffère-t-il des autres? Du reste, ces pieds paraissent bizarres, et l'emploi de ces clous était sans doute autre.

Nous renonçons à donner la solution de ce problème, dont probablement plusieurs éléments doivent manquer. Remarquons que le trésor de Cruseilles possède un fragment de feuille d'argent mince (fig. 15), en arc de cercle, dentelé à son bord inférieur, percé de trous comme les revêtements 1-2, et encore muni de lamelles semblables à celles de Saint-Genis. Ce n'est assurément pas une fibule, comme on l'a pensé, mais plutôt le reste d'un vase de bois plaqué de métal, analogue à celui de Saint-Genis[2].

L'ornementation en X, qui court tout autour du revêtement 2, est fréquente à l'époque gauloise et gallo-romaine, et

1. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, pl. LXXIX-LXXX.

2. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 137, fig. 11. Ci-dessous, figure 15, p. 284.

se perpétue dans l'art barbare, où la céramique en offre de nombreux exemples[1].

En résumé, nous admettrons la présence, dans le trésor de Saint-Genis, d'un *vase en bois recouvert de métal*, dont nous ne pouvons préciser la forme; de deux *cassettes en bois* dont il subsiste les poignées différentes l'une de l'autre. On ne peut, en effet, comme le voulait Gosse, attribuer ces poignées au vase, puisque leur plan est parfaitement rectiligne, et que le vase est, en tout cas, de forme circulaire.

***

11. — C. 1364. *Petite tige d'argent* courbée, terminée à chaque extrémité par un anneau fermé, à l'un desquels est suspendue par une boucle la plaque d'arrêt d'une quadruple chaîne disparue, en forme de quatre barillets accolés[2] (fig. 7). Ce fragment appartenait-il à une pendeloque munie de chaînettes[3], à un collier? Il est permis d'en douter, étant données la grosseur de l'anneau, la courbure de la tige et la grossièreté de sa facture. Ne serait-ce pas plutôt quelque moraillon, cette pièce de fer qui sert à la fermeture d'une malle, d'un coffret, etc., en laissant passer dans une lunette qui s'y trouve formée, un anneau destiné à recevoir un cadenas? Si tel était le cas, on pourrait rapporter cette pièce à l'un des coffrets dont les poignées attestent l'existence. Long. $0^{m},06$.

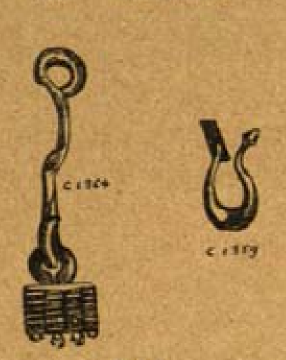


Fig. 7.
Trésor de Saint-Genis.

1. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 7, fig. 1; Barrière-Flavy, *op. l.*, p. 247, fig.; pl. LXXVII sq.
2. Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 18.
3. Ex. Barrière-Flavy, *op. l.*, p. 211, fig. 76; p. 212, fig. 77.

***

Colliers, chaînes, pendeloques.

12. — C. 1359. *Crochet* en argent ; peut-être crochet de fermeture d'une chaîne de collier (fig. 7).

Haut. 0m,02[1].

13. — C. 1284. *Collier* en or, à double chaîne aboutissant de part et d'autre à deux barillets cylindriques accolés, analogues à ceux du n° 11, qui encadrent un fermoir, disque ciselé sertissant en son milieu un grenat. Les maillons sont d'une technique identique à celle du collier des Fins d'Annecy I[2].

Long. de la chaîne : 0m,37 ; avec le fermoir : 0m,42 ; diamètre du fermoir circulaire : 0m,03 ; poids : 25gr,20, à 18 karats[3].

14. — C. 1285. A ce collier était attachée originairement une *pendeloque en or*, à la même place que la rouelle dans le collier des Fins d'Annecy I. C'est un anneau plat, avec boucle de suspension qu'ornent des cercles concentriques alternativement lisses et striés de traits obliques[4]. Il rappelle le puissant talisman que l'on aimait à placer sur sa poitrine, le disque solaire, dont la rouelle n'est qu'une autre apparence[5].

Diam. : 0m,025. Poids : 4gr,20, à 18 carats[6].

15. — C. 477. *Monnaie* romaine de bronze, effacée, où l'on ne distingue plus que très difficilement la silhouette d'une tête, et *percée* d'un trou au bord. Ces monnaies percées, dont on connaît un grand nombre d'exemples, tant à l'époque romaine

1. Henkel, *op. l.* pl. LXXIX, 20.
2. Ci-dessous, fig. 19, p. 296.
3. Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 7.
4. Même alternance sur les rouelles des Fins d'Annecy I et de Cruseilles.
5. Deonna, *Croyances*, p. 328 sq., nombreuses pendeloques en forme de disques.
6. Henkel, pl. LXXIX, 6 ; *Croyances*, p. 329 et note 10, p. 321, fig. 37, 3.

qu'au début du christianisme[1], servaient de talismans[2], et étaient souvent suspendues à des colliers[3].

***

Anneaux divers, fibules.

16. — C. 1360. Petit *anneau* d'argent, formé d'un mince fil en torsade[4]. Était-ce une bague, ou quelque élément de collier, de chaîne (fig. 8)?

Diam. 0m,02.

17. — C. 1361. Petit *anneau* d'argent, formé de deux bandes



Fig. 8. — Trésor de Saint-Genis.

en torsades qui sont striées en sens inverse. Provient sans doute d'un collier[5] (fig. 8).

Diam. 0m,025.

18. — C. 1367. Petit *anneau* massif en argent, ouvert, dont les extrémités affectent l'aspect de triangles ou plutôt de têtes de serpent[6]. Fibule dont il manque l'ardillon (fig. 8).

Diam. 0m,025-0m,03[7].

1. Deonna, *Croyances*, p. 231, note 2, référ.
2. Cf. à propos du trésor des Fins d'Annecy, *Rev. arch.*, 1920, I, p. 115.
3. Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. Monile, p. 1990, fig. 5138; ex. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, p. 88-9. Au Musée de Genève, collier d'Andernach, n° 1740, tombe de femme, E 347; de Kreuznach, E. 377, tombe d'homme.
4. Henkel, pl. LXXIX, 11.
5. *Ibid.*, n° 9.
6. Cf. plus loin l'extrémité d'un bracelet du trésor de Cruseilles, même forme.
7. Henkel, n° 8.

*
* *

Bracelets.

19. — C. 1369. Simple *anneau d'argent massif*, ouvert, à section ronde, sans ornement, semblable à celui du trésor des Fins d'Annecy I (fig. 9).

Diam. extérieur : 0m,06 ; intérieur, 0m,05[1].

20. — C. 1379. *Bracelet fermé*, fil d'argent dont les extrémités se rejoignent en formant des nœuds (fig. 9) ; ce motif, très fréquemment usité pour les bagues et les bracelets romains[2], rappelle le nœud magique, talisman puissant dont on couvre volontiers les objets de parure[3]. Par son origine, cependant, ce type est gaulois, car on le voit apparaître dans la nécropole d'Ornavasso (cimetière de Persona), et dans une tombe gauloise d'Yverdon[4].

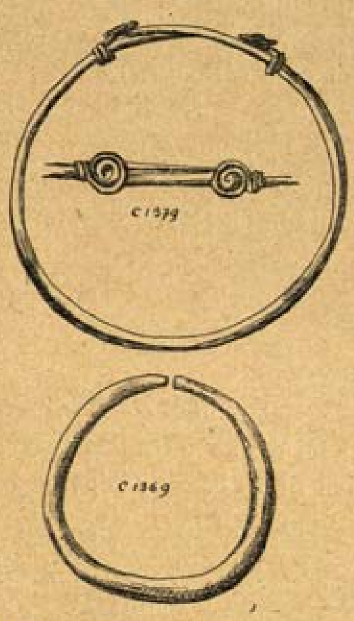


Fig. 9. — Trésor de Saint-Genis.

Diam. extérieur 0m,085 ; intérieur 0m,08[5].

21-2. — C. 1370, C. 1373. *Deux bracelets* identiques en argent, larges anneaux plats, élastiques, se fermant par un crochet et une boucle.

1. *Ibid.*, n° 22.
2. Henkel, *op. l.*, pl. II, 28 ; XVII, 328 ; XXIX, 723, 725 ; p. 223-31.
3. Deonna, *Croyances*, p. 240, référ.
4. Viollier, *Les sépultures du second âge du fer sur le plateau suisse*, pl. 28, n° 26.
5. Henkel, pl. LXXIX, 19 ; *Croyances*, p. 240, 243, fig. 12.

Diam. $0^m,05$-$0^m,055$; larg. max. $0^m,02$[1].

On portait souvent deux bracelets semblables, un à chaque bras[2], et les fouilles ont à maintes reprises livré ces paires de bijoux, dont Reignier, Bonvard près de Vandoeuvres, donnent des exemples locaux[3]. La surface est incisée d'un grand losange, aux bords sillonnés de traits obliques, que remplissent et qu'entourent de multiples petits cercles. Les bracelets de Reignier et de Bonvard présentent une ornementation semblable, que l'on voit aussi sur des bagues romaines[4], entre autres sur celles de Cruseilles et des Fins d'Annecy I. C'est l'association de deux talismans très usités en ces contrées depuis une haute antiquité : le losange, souvent sillonné sur ses bords de petits traits symbolisant la radiation de la foudre[5], et les cercles, ou points célestes[6].

***

Bagues.

23. — C. 1358. *Bague* en argent en forme de *serpent* enroulé sur lui-même[7]. On trouvera plus loin de nombreux exemples de ce motif banal à l'époque romaine[8].

Diam. 0,019.

24. — C. 1357. *Bague semblable*. Diam. $0^m,02$[9].

1. Henkel, pl. LXXXIX, 1-2; *Croyances*, p. 385, 387, fig. 91, 3, 351, note 6.
2. *Monuments Piot*, V, 1899, p. 272.
3. Ci-dessus, p. 261.
4. Henkel, pl. XXXIII, n° 874-81, losanges remplis de points en relief.
5. *Croyances*, p. 384 sq.
6. *Ibid.* p. 347 sq.
7. Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 14, p. 173, n° 1918, fig. 106; *Croyances*, p. 239, note 1.
8. Henkel, *op. l.*, p. 231 sq., pl. II, 35; XVII, 334-5, 348-9; *Croyances*, l. c. Sur une main votive en bronze du Musée des Thermes à Rome, bracelet et bague en forme de serpents, *Mon. antichi*, I, pl. p. 169 sq. Bagues de ce type au Musée de Genève, *Croyances*, l. c. Cf. ci-dessous, Cruseilles, Fins d'Annecy I.
9. Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 13, p. 173, n° 1919, fig. 107; *Croyances*, l. c.

25. — C. 1368. *Bague* en argent, ciselée, les côtés du chaton étant cordiformes. Cornaline avec Victoire ailée[1].

Diam. 0m,016-0m,018.

26. — C. 1381. *Bague* en or, simple anneau au chaton orné d'une cornaline. On voit sur celle-ci une statue de Priape au sommet d'une colonne, devant un arbre, vers laquelle se dirige une jeune femme vêtue, qui tient dans la main gauche une torche, et qui lève la droite en un geste de prière. Derrière elle s'avance un homme au type de Silène, jouant de la double flûte, les reins ceints d'un tablier. On a déjà rencontré, sur la patère de Reignier (p. 257), ce motif fréquent du sacrifice rustique. Type d'anneau du dernier siècle de la république et de l'époque augustéenne.

Diam. 0m,025 ; larg. du chaton 0m,015[2].

***

Vaisselle d'argent.

27-8. — C. 1287, C. 1362. Deux *cuillers* en argent semblables (*cochlearia*)[3]. Graffiti sur la partie plate du manche, des deux côtés. Numéros d'ordre, ou notation pondérale?

Long. C. 1287 : 0m,175 ; C. 1362 : 0m,18. Poids : 21 gr.[4].

29. — C. 1376. *Casserole* en argent à manche discoïde[5] d'une forme fréquente en bronze et en argent[6]. Une rosace orne le

1. Henkel, p. 174, n° 1920, pl. LXXI, n° 1920 et 1920 a et b. ; pl. LXXVIII, 388 (la cornaline) ; LXXIX, 16 ; *Croyances*, p. 438 et note 2.
2. Henkel, p. 19, n° 115, pl. VII, n° 19 ; pl. LXXVI, 216 ; LXXIX, 5 ; *Croyances*, p. 434, note 4 ; *Mém. Soc. Hist.*, V, 1847, n° 365-6.
3. *Dict. des ant.*, s. v. Cochlear ; *Rev. arch.*, 1903, I, p. 23, fig. 15, etc.
4. Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 10, 17.
5. *Rev. arch.*, 1915, I, p. 315, fig. 8 ; *Croyances*, p. 441, fig. 103 ; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 485, note 4.
6. Casseroles à manches discoïdes, percés ou non : Willers, *Neuere Untersuchungen uber die römische Bronzeindustrie von Capua und Niedergermanien*, 1907, pl. VII, VI ; p. 77 sq. Die Kasserolen mit kreisrundem Loch in der Scheibe am Griffende.

manche, et des volutes et têtes de canards les attaches de celui-ci avec le récipient, ce dernier élément apparaissant souvent à cette place sur les casseroles romaines[1] et sur les miroirs[2].

Long. 0m,175 ; diam. du récipient, 0m,098 ; profondeur, 0m,06. Poids : 170 gr.

La rosace ou, sur d'autres exemplaires, les rayons bouletés[3] occupent la même place que la rouelle, dont ils dérivent, sur les manches de couteaux, sur les têtes d'épingles[4], depuis l'âge du bronze, et pendant toute la période de la Tène. L'art gallo-romain a continué ce principe ornemental et a, comme jadis, décoré de ces motifs la poignée des objets usuels, en leur attachant sans doute encore le même sens talismanique.

Ce type de casserole apparaît dès l'époque d'Auguste, mais il est surtout fréquent aux IIe et IIIe siècles[5]. Celle de Saint-Genis, que l'on peut dater de la première moitié du IIIe siècle[6], était-elle employée dans les repas, comme vaisselle d'usage courant, ou servait-elle aux libations du culte domestique ? Il est difficile de le dire, quand le décor, comme c'est le cas ici, n'est pas suffisamment caractéristique[7], ces récipients se prêtant à l'un et à l'autre but.

1. Willers, *op. l.*, pl. VIII, 15, p. 73 sq. Kasserolen mit Schwanenkopfbüge am Griffende ; pl. VI, 5 (au haut du manche) ; *Rev. arch.*, 1903, I, p. 18-9, 21, 23, 28.

2. Boscoreale, *Monuments Piot*, V, 1899, pl. XX.

3. Ex. Willers, *op. l.*, pl. VI, 7 ; sur le sens du disque à rayons bouletés, cf. *Rev. arch.*, 1917, I, p. 124 sq. Les cornes bouletées des bovidés celtiques ; *Rev. hist. rel.*, 1918, LXXVIII, p. 143 sq. Les monuments « gaulois » du Musée de Dôle.

4. *Croyances*, p. 364, référ. ; p. 245, fig. 14, épingle en bronze de Frankengrab, surmontée d'une rouelle, Musée de Genève, B 1661, comme plus tard du chrisme chrétien, substitut de celle-ci (épingle du Musée de Genève, C 1280, *Croyances*, p. 253, fig. 18, 1 ; Forrer, *Die frühchristlichen Altertümer von Achmim Panopolis*, pl. XI, 1.) ; Déchelette, *Manuel d'arch. préhistor.*, II, 3, p. 1276, fig. 551 (manches de cuillers en bronze, époque celtique).

5. Willers, *op. l.*, p. 77 sq., p. 79 (II et III s.)

6. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 485, note 4.

7. Cf. en revanche : les patères de Reignier et des Fins d'Annecy II, à destination évidemment religieuse.

Graffiti. On relève sur cette casserole plusieurs graffiti[1] (fig. 10).

Dans le fond : X.

Sous le manche, un nom propre, que M. Marteaux lit : *Mainuilo*, M et a étant liés. Ce serait, dit-il, le nom du bronzier. Nous avons déjà fait remarquer, à propos des graffiti de la patère de Reignier, que cette hypothèse est impossible, et que le nom n'est pas celui de l'auteur de la patère, mais plutôt celui du possesseur. La lecture est très douteuse ; le L n'est jamais représenté en cursive par une forme ressemblant au λ grec.

Sous le fond : deux lettres et deux autres traits sans portée.

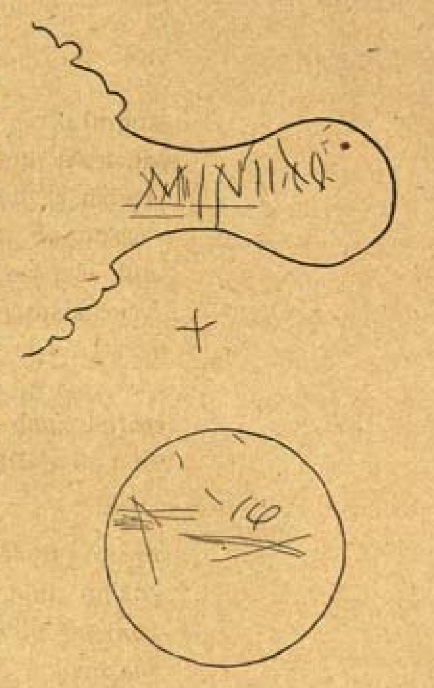


Fig. 10. — Casserole de Saint-Genis (revers).

30. — C. 1372. Petit *plateau* circulaire en argent qu'entoure une bordure de végétaux lotiformes, motif fréquent sur les pièces d'argenterie romaine[2] (fig. 11).

Diam. 0,12. Poids : 96 gr.[3].

Il est difficile de déterminer la destination de ce plateau, tout autant qu'il serait difficile de préciser le rôle d'un objet

1. *Rev. arch.*, 1915, I, p. 315, fig. 9 ; Marteaux, *Rev. savoisienne*, 1916, p. 40.

2. Ex. de ces bordures végétales : Montcornet, Thédenat-Héron de Villefosse, *op. l.*, pl. 3, p. 79, fig. 30 ; Hildesheim, patère avec Héraklès enfant, Saglio, *Dict des ant.*, s. v. *Caelatura*, p. 803, fig. 974 ; Boscoreale, *Mon. Piot*, V, 1899, pl. XXI, XXII, 2 (plateau rond analogue à celui-ci, mais pourvu de pieds).

3. *Rev. arch.*, 1915, I, p. 316, fig. 10.

moderne analogue. Nous aimerions reconnaître en lui la « patella », le petit plat d'argent, sans anses, que les Romains plaçaient sur leur table, et sur lequel ils déposaient quelques fragments de nourriture pour les dieux domestiques, à côté de la salière rituelle[1].

Graffiti[2]. — Le revers est incisé de multiples graffiti (fig. 12



Fig. 11. — Trésor de Saint-Genis.

et 13). Dans la circonférence la plus petite formant support, nous renonçons à débrouiller ces lignes enchevêtrées (*a*), où l'on n'aperçoit distinctement qu'un A. Tout autour, on lit, sans doute possible, les noms Victor (*b*), Regina (*c*) Aruntio (*d*),

1. Thédenat-Héron de Villefosse, *op. l.*, p. 74 sq.
2. *Rev. arch.*, 1915, p. 316, fig. 11; Marteaux, *Rev. savoisienne*, 1916, p. 40.



Fig. 12. — Plateau (revers) du trésor de Saint-Genis.



Fig. 13. — Plateau (revers) du trésor de Saint-Genis.

ou, selon M. Marteaux, Uruntio, ce dernier étant, dit-il, un nom celtique; puis un mot indéterminé, Mor.mu. (e) (la lecture de M. Marteaux, Mormux, ne tient pas compte de la lettre placée entre R et M et qui paraît être un D). Au-dessus du mot Victor, une inscription est peut-être une notation pondérale (f); enfin, çà et là, ce sont des X (g), et d'autres traits encore.

***

Les Trésors de Cruseilles.

Il y avait à Cruseilles (*Crucilia*), sur la route menant de *Boutae* (Annecy) à *Genava*, à mi-chemin entre ces deux localités, un établissement romain important[1]. Près de là, à l'O. du village des Follats ou Faulex, au lieu dit « champ Trélacin », on découvrit en 1875 un trésor de monnaies et d'objets en argent. En 1880, on exhuma un nouveau trésor[2], à deux kilomètres environ de la route conduisant de Cruseilles à Vovray; il renfermait, dans une cassette de bois dont il ne restait plus que deux poignées[3], des monnaies et des bagues serpentiformes. Enfin, en 1883, M. Dusonchet vendit au Musée de Genève un petit vase de bronze contenant quatre bagues, découvert au même endroit que le premier trésor, soit dans le « champ Trélacin »[4]. Il y a là aussi de nombreuses tombes burgondes[5].

***

III. — Le trésor I de Cruseilles.

Le trésor de 1875[6], enfoui à deux mètres de profondeur, était réuni dans une cassette de bois que le temps a détruite,

1. *Rev. savoisienne*, 1907, p. 178.
2. *Ibid.*, p. 179; acquis en partie par M. Deshusses.
3. Cf. les poignées de cassettes du trésor de Saint-Genis, p. 267.
4. Achat du 21 mai 1883.
5. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 134 sq.
6. *Rev. savoisienne*, 1875, p. 43; 1898, p. 138-40, fig., description des objets au Musée d'Annecy; 1907, p. 178-9; communication de H. Gosse à la Société d'Hist. de Genève, 1877; cf. *Mémorial*, p. 198; *Rev. arch.*, 1910, II, p. 410; *Bull. Inst. nat. genevois*, XLI, 1914, p. 342; *Croyances*, p. 360.

mais dont il subsiste la clef et quelques fragments en bronze (n° 1-2). Les monnaies, réunies dans une écuelle, aux noms de Gordien (237), Trajan Dèce (249-251), permettent de rapporter l'enfouissement à la seconde moitié du IIIe siècle, peut-être lors d'une invasion d'Alamans en 259[1], 269-70[2], ou 277[3].

En décrivant les objets de ce trésor qui sont conservés au Musée d'Annecy, MM. Marteaux et Le Roux les attribuaient à l'époque burgonde, tout en remarquant que plusieurs d'entre eux sont de facture nettement gallo-romaine. Ils expliquaient cette anomalie en supposant que ces derniers « sont tombés entre les mains des envahisseurs, et que ceux-ci les considérant comme des objets très précieux, les ont transmis à leurs descendants qui s'en sont parés jusque dans la tombe » ; ils pensaient que l'intaille d'une bague est une copie barbare d'après un modèle romain[4]. Toutefois, un examen plus minutieux les a amenés à modifier leur opinion[5]. A elle seule, du reste, la présence des monnaies suffisait à dater cette trouvaille, dont le style est celui des autres trésors du IIIe siècle.

Les objets ont été malencontreusement partagés entre les musées d'Annecy et de Genève, en lots à peu près égaux : on les réunit dans cette description, faisant précéder du nom « Annecy » ceux qui sont au Musée de cette ville.

***

Restes d'une cassette.

1. — C. 476. *Clef* en bronze. Long. 0,007 (fig. 14, 6).

2. — C. 571. Petit *cylindre creux*, avec fond, en argent. Peut-être revêtement d'un pied de la cassette? Haut. 0,01 ; diam. 0,07 (fig. 14, 10).

1. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 486, enfouissements de divers trésors à cette occasion.
2. *Ibid.*, p. 487.
3. *Ibid.*, p. 488 ; *Rev. savoisienne*, 1873, p. 43 ; 1907, p. 172 ; attribué à cette date, sous le règne de Probus (276-282).
4. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 138 sq.
5. *Boutae*, p. 488.

***

Fragment d'un vase métallique.

3. — Annecy. *Mince feuille d'argent, en arc de cercle,* dont la circonférence est découpée en *dents perforées,* auxquelles sont encore attachées de *petites tiges* de même métal, à section

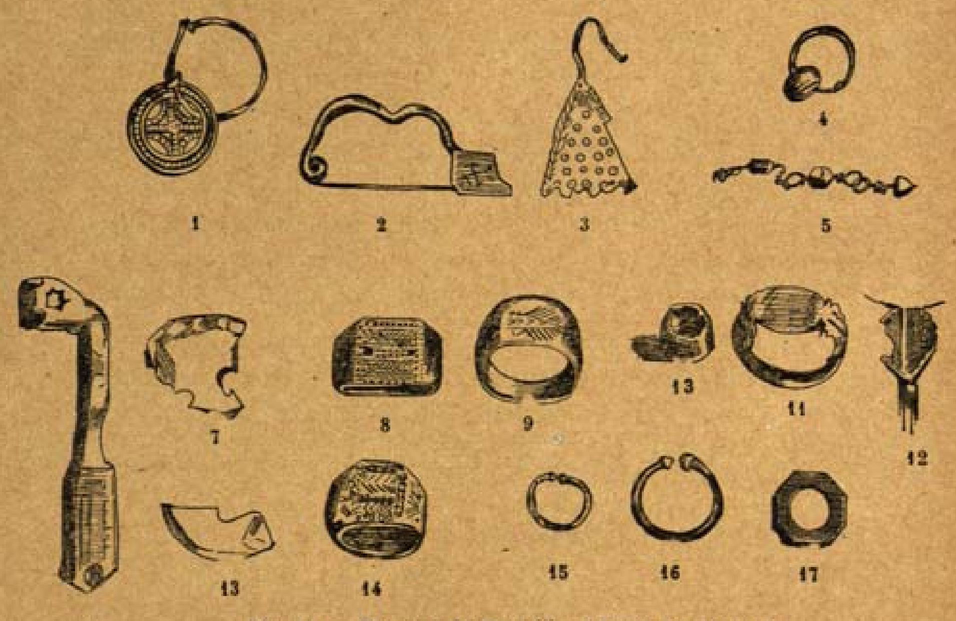


Fig. 14. — Trésor I de Cruseilles (Musée de Genève).

triangulaire très aplatie[1] (fig. 15, 1). On a dénommé cette pièce « fibule », et on l'a rapprochée d'une fibule halstattienne trouvée près d'Aubonne[2], à pendeloques triangulaires sou-

1. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, n° 8, fig. 11.
2. *Mém. Soc. d'Hist. de Genève*, IX, pl. I. Gosse a fait sur cette planche un complet mélange d'objets barbares et halstattiens qu'il prenait pour barbares.

tenues par des chaînettes ; on pourrait aussi mentionner une pendeloque de Molinazzo près d'Arbedo, trapèze avec anneau de suspension, auquel sont attachées sept petites tiges pointues, rondes ou en crochet[1], et d'autres monuments analogues. Ces comparaisons ne semblent pas justifiées. On remarquera que la pièce ne paraît pas complète, mais que ses bords latéraux, irréguliers, dénotent une cassure, l'arc de cercle n'étant qu'un fragment du cercle entier. Cette apparence, les découpures dentelées et perforées, les lamelles d'argent qui s'y attachent, rappellent les revêtements métalliques du vase en bois appartenant au trésor de Saint-Genis (fig. 3 et 4), et l'on supposera plutôt l'existence, dans celui de Cruseilles, d'un récipient analogue.

***

Fragments de colliers.

5. — Annecy. « Une *chaînette* à maillons formés d'un fil d'argent tordu et supportant deux petits cylindres en verre noir »[2] (fig. 15, n° 16).

6. — C. 475. Fragment de *chaînette* en argent, à maillons identiques aux précédents, retenant trois perles de verre, bleue, bleu doré et rouge, et une verte. Long. 0,04 (fig. 14, n° 5).

***

Pendeloques, jadis attachées à des colliers ou à des bracelets, des chaînettes.

7-9. — *Trois pendeloques* en forme de *rouelle* à quatre rais, semblables d'apparence et de décor à celle qui est encore suspendue au collier des Fins d'Annecy I et ayant même destination[3].

7. — C. 461. Diam. 0,02[4] (fig. 14, n° 1).

1. *Antiqua*, 1885, p. 56, pl. XIII, 5, fig. 7.
2. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, n° 4, fig. 14.
3. Cf. ci-dessous, fig. 19.
4. *Croyances*, p. 360.

8-9. — Annecy. Interprétées d'abord à tort comme boucles d'oreille[1] (fig. 15, n°s 6-7).

10. — Annecy. *Pendeloque* « constituée par une sorte de

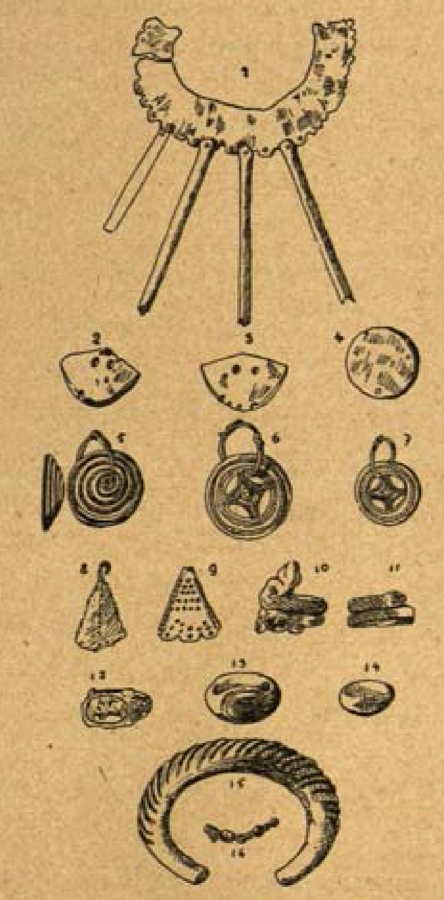


Fig. 15. — Trésor I de Cruseilles (Musée d'Annecy).

fusaiole en émail blanc ornée d'une spirale noire se déroulant du centre jusqu'à la circonférence. Par le trou central passe un fil d'argent tordu en boucle qui sert à la suspension »[2]. Sans

1. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, n° 6, fig. 9 et 15; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 114, note 2.
2. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, n° 5, fig. 13.

doute pendeloque de collier, et non, comme on l'a dit, boucle d'oreille (fig. 15, n° 5).

11. — Annecy. « *Deux pendeloques en jais*, percées de deux trous de suspension ; les deux côtés supérieurs sont amincis, le bord inférieur, qui est curviligne et taillé en biseau, présente quatre et deux encoches[1] » (fig. 15, n°s 2-3).

12-13. — C. 572, C. 573. *Deux fragments* de deux pendeloques circulaires en jais, perforées au milieu de deux trous. Larg. 0m,02-0m,025 (fig. 14, n°s 7, 13).

On sait que cette matière a été souvent employée, depuis l'âge paléolithique, pour la confection des pendeloques et des amulettes[2].

***

Boucles d'oreilles, fibule.

14-6. Ces trois objets en argent paraissent avoir servi de boucles d'oreilles, plutôt que de pendeloques de colliers. Le crochet ouvert, qui subsiste encore dans les n°s 14 et 16, n'aurait pas assuré l'objet à la chaîne; en revanche, de nombreuses boucles d'oreilles modernes portent encore de pareils crochets.

14. Annecy. Munie d'un crochet de suspension; les bords sont dentelés, le champ est incisé de points[3] (fig. 15, n°s 8).

15. Annecy. Le crochet de suspension est brisé. Les deux côtés du triangle isocèle sont ornés du motif en arêtes de poisson, et le champ est couvert de petits cercles ponctués. Le bord inférieur est festonné en trois dents, dont chacune est percée d'un trou[4] (fig. 15, n° 9).

16 C. 473. Pendeloque analogue à la précédente, mais encore munie de son crochet de suspension. Le bord inférieur a un

1. *Ibid.*, p. 139, n° 2, fig. 4.
2. Ex. au Musée de Genève, *Croyances*, p. 229.
3. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, n° 3, fig. 12.
4. *Ibid.*, p. 139, n° 3, fig. 23.

nombre de dents supérieur, et n'est pas percé[1]. Haut. $0^m,04$ (fig. 14, n° 3).

Cette forme triangulaire rappelle celle de la hache, qui, dès le néolithique, peut-être même dès le paléolithique, fut un objet de culte, reproduit par de nombreuses pendeloques talismaniques. On en trouve des exemples depuis l'âge du bronze jusqu'à l'époque romaine, et plus tard encore[2]. Attachées à des chaînes de colliers[3], à des bracelets, elles réunissaient souvent au symbole de la hache divine d'autres motifs protecteurs, aussi anciennement vénérés, tels que les cercles ponctués[4], le motif en arête de poisson ou en palme, qui apparaît déjà sur ces petits objets dès l'âge du bronze[5]. Les trois dentelures du n° 14 ne sont pas dépourvues de tout sens; elles rappellent le chiffre prophylactique trois, qui inspire tant d'ornements de l'art de la Tène et de son héritier l'art gallo-romain, et les trois trous dont elles sont percées répondent aux trois cercles disposées en ligne ou en triangle, dont on connaît tant d'exemples[6]. On trouve déjà l'association des trois dentelures et des trois trous sur une amulette cranienne de la Marne de l'âge du fer[7].

17. Annecy. « Une *rondelle de bronze* d'un usage indéterminé; elle est percée de trois trous, disposés en triangle, qui sont oblitérés par des rivets d'argent[8] » (fig. 15, n° 4). Puisque ces orifices ont été soigneusement bouchés, l'argent se détachant en clair sur le bronze sombre, ils n'avaient pas une portée pratique, mais ornementale. On retrouve ici les trois points ou cercles dont il vient d'être question, souvent disposés de façon à imiter

1. *Croyances*, p. 314, 315, fig. 32, I; 353, 348, note 2.
2. *Croyances*, p. 310 sq. Nombreux exemples de ces pendeloques au Musée de Genève.
3. Ex. Déchelette, *Manuel d'arch. préhistorique*, II, p. 334, fig. 131, I.
4. *Croyances*, p. 347 sq.
5. Ex. au Musée de Genève, *ibid.*, p. 313, fig. 30-1.
6. *Croyances*, p. 335 sq.; ex. divers au Musée de Genève. Cf. à propos des trois boules sur l'autel de la patère d'Auguste. *Rev. arch.*, 1920, I, p. 170.
7. Déchelette, *op. l.*, II, 3, p. 1296, fig. 560, 6.
8. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, fig. 8.

un triangle, dont on a expliqué ailleurs le sens symbolique[1].

18. — C. 444. Boucle d'oreille; petit anneau formé d'un fil d'argent retenant une perle de verre bleu. Diam 0^{m},015[2] (fig. 14, n° 4).

19. — C. 848. Fibule en argent; croix à extrémités recroisetées, incisée sur la plaque d'arrêt. Long. 0^{m},04; haut. 0^{m},02 (fig. 14, n° 2).

« Cette fibule, nous disait M. Cartier, est très curieuse et énigmatique. Son type appartient exclusivement au premier âge du fer : ressort unilatéral, arc serpentant formé d'un fil rond, porte-agrafe avec plaque identique à celui de la Certosa. Cette fibule est donc tout à fait aberrante au milieu où elle a été trouvée, et je n'en connais pas d'autre exemple dans un milieu romain. Est-ce un objet conservé? Est-ce une survivance de fabrication d'un type antérieur de plusieurs siècles? Mais il semble, dans ce cas, que les découvertes auraient dû en livrer d'autres exemplaires. Je reste fort perplexe ».

***

Divers.

20. — C. 570. Petit *anneau octogonal* plat, en argent, sans destination précise. Diam. 0^{m},015 (fig. 14, 17).

21-2. — C. 1033 et C. 1034. Deux petits *anneaux* en bronze, ouverts, à extrémité renflée. Destination indéterminée. Diam. 0^{m},015 (fig. 14, 16).

22-4. — C. 1033 et C. 1036. Deux petits *anneaux* identiques aux précédents, en bronze doré, diam. 0^{m},012 (fig. 14, 15).

1. *Croyances*, p. 335 sq., nombreux ex.
2. Cf. boucles d'oreilles analogues, époque barbare, Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, p. 91.

***

Bracelets.

25. — Annecy. *Bracelet ouvert* en argent massif, strié sur son pourtour de cannelures obliques peu profondes[1] (fig. 15, n° 15).

26. — C. 470. *Bracelet* identique, formant paire avec le précédent. Diam. extérieur 0m,08 ; 0m,06 ; intérieur, 0m,06 ; 0m,046 (fig. 16).

27. — C. 472. *Bracelet* ouvert, ruban plat en argent, en forme de *serpent* dont la tête rejoint la queue, motif très fréquemment



Fig. 16. — Trésor I de Cruseilles.

employé pour les bagues et les bracelets[2], comme celui du serpent enroulé sur lui-même[3]. Diam. 0m,65-0m,06[4] (fig. 16).

28. — C. 471. *Bracelet*, fil d'argent dont les extrémités se rejoignent en formant des *nœuds*, d'un type semblable à celui de Saint-Genis (p. 273). Diam. 0m,055[5] (fig. 16).

1. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 139, n° 7, fig. 21.
2. *Croyances*, p. 239 note 4 ; *Monuments Piot*, V, 1899, p. 265 ; cf. le serpent de la patère des Fins d'Annecy II, et, sur le sens de ce thème, *Rev. arch.*, 1920, I, p. 130 sq.
3. Cf. les bagues de Saint-Genis, des Fins d'Annecy I, et de Cruseilles.
4. *Croyances*, l. c.
5. *Croyances*, p. 240 et note 4.

*
* *

Bagues[1].

29-33. — Cinq *bagues* en argent, en forme de *serpent enroulé* sur lui-même, motif déjà rencontré dans le trésor de Saint-Genis (p. 274) et qu'on retrouvera dans celui des Fins d'Annecy I. Elles présentent entre elles de légères divergences dans les replis du serpent et les stries gravées sur le corps de celui-ci. La tête du reptile est indiquée parallèlement aux replis, sauf dans le n° 30.

29. — Annecy[2] (fig. 15, n° 11).

30. — Annecy[3] (fig. 15, n° 10). La tête du serpent est dressée, et les enroulements du corps sont capricieux.

31. — C. 459, diam. 0m,019[4].

32. — C. 469, diam. 0m,021.

33. — C. 468. *Bague* en argent; anneau sur lequel est gravé un *demi-losange*, avec petits traits à l'intérieur et à l'extérieur (fig. 14, n° 9). Le losange rayonnant, associé aux cercles multiples, paraît sur les bracelets du trésor de Saint-Genis et sur une bague du trésor des Fins d'Annecy I; on en a déjà indiqué la signification. Diam. 0m,019; 0m,015[5].

34-37. — Quatre *bagues* en argent, anneaux sur lesquels sont incisés des motifs en forme de *palme* ou *d'arêtes de poisson*, déjà signalés à propos des pendeloques triangulaires de ce même trésor et très fréquents sur les bagues de cette époque,

1. Les diamètres s'entendent de diamètres intérieurs.
2. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 137, n° 10, fig. 16; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 114, note 5.
3. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 137, n° 9, fig. 18.
4. Ces bagues de Cruseilles, au Musée de Genève, sont mentionnées : *Croyances*, p. 239, note 1; C. 459, *ibid.*, p. 241, fig. 10, 2.
5. *Croyances*, p. 242, note 1; 385.

surtout dans les contrées gallo-romaines, qui l'ont hérité de l'ornementation indigène antérieure[1].

34. — Annecy. « Une *bague* en argent, portant, au lieu de chaton, une surface aplatie ovalaire gravée d'un dessin représentant une palme dont les éléments sont terminés par des globules[2] » (fig. 15, n° 14). On a déjà noté (p. 276), à propos de la patère de Saint-Genis, la prédilection de l'art celtique, puis de son continuateur gallo-romain, pour les extrémités bouletées des ornements.

35. — C. 460. *Bague* en argent; deux lignes parallèles de points incisés en rectangle délimitent le chaton, à l'intérieur duquel on voit deux *palmes* superposées, séparées elles aussi par deux lignes de points. Diam. 0m,021-0m,017[3] (fig. 14, n° 14).

36. — C. 467. *Bague* identique à la précédente. Diam. 0m,019-0m,002[4].

37. — C. 468. *Bague* avec motif analogue. Diam. 0m,017, 0m,015[5] (fig. 14, n° 8).

38. — C. 488. *Bague* en argent, dont la partie aplatie formant chaton est dépourvue d'ornement. Diam. 0m,019 0m,02 (fig. 14, n° 11).

***

Bagues à chaton sertissant une pierre (fig. 17).

39. — Annecy. « Une *bague* en argent à anneau très épais, supportant un chaton de *verre noir*, dont la surface est rugueuse et dépolie par suite de son séjour prolongé dans la terre[6] » (fig. 15. n° 13).

1. Ex. Henkel, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande*, p. 204, fig. 210 (Lyon); pl. XVIII, 352, 353 (Vandœuvres, près Genève. *Croyances*, p. 244, fig. 13, 2, 3, 242, note 1, C. 1710-1).
2. *Rev. savoisienne*, 1838, p. 140, n° 13, fig. 19.
3. *Croyances*, p. 244, fig. 13, 1 ; 242, note 1.
4. *Croyances*, p. 242, note 1.
5. *Ibid.*
6. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 140, n° 12, fig. 22.

40. — Annecy, « *Bague* en argent à cercle ciselé sertissant un chaton en pâte de verre sur lequel sont représentés en creux *deux lutteurs*[1] » (fig. 15, n° 12).

41. — C. 462. *Bague* en argent. Pâte de verre bleu : devant un homme assis, près d'un arbre, gambadent et broutent des quadrupèdes (chèvres ?). Diam. $0^{m},019$-$0^{m},02$ (fig. 17, n° 2).

42. — C. 466. *Bague* en argent. Pâte de verre bleue, avec tête radiée, diam. $0^{m},018$ (fig. 17, n° 4).

43. — C. 489. *Bague* en argent. Pierre rouge, fendue, dont la gravure n'est plus distincte. Personnage debout devant un autre ; diam. intér., $0^{m},016$-$0^{m},02$ (fig. 17, n° 5).

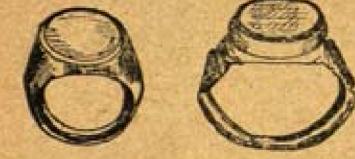
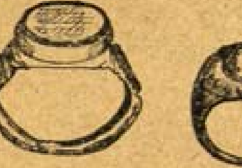
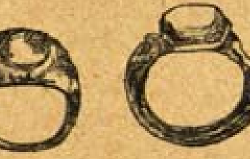





Fig. 17. — Trésor I de Cruseilles.

44. C. 1031. *Bague* en bronze doré. Cornaline : chapiteau corinthien, orné d'une rosace et surmonté d'un motif en croissant bouleté à chaque extrémité. On en rapprochera le motif qui termine la toiture de certains mausolées romains de Trèves et d'Igel, un chapiteau corinthien, orné sur chaque côté d'une tête de face, qui correspond à la rosace de celui ci et qui est surmonté de la pomme de pin, emblème d'immortalité[2] (fig. 17, n° 1).

45. — C. 1032. *Bague* en bronze doré. Cornaline : personnage, femme agenouillée, levant le bras droit au ciel et ramenant le gauche dans le dos ; une draperie couvre le bas du corps. Niobide ? diam. $0^{m},015$-$0^{m},017$ (fig. 17, n° 3).

1. *Ibid.*, p. 140, n° 11, fig. 17 ; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 116, note 1.
2. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, VI, p. 291 n° 5093, p. 420 n° 5238, p. 458-9.

***

IV. — Le trésor II de Cruseilles.

Le petit vase en bronze vendu en 1883 par M. Dusonchet au Musée de Genève, contenant quatre bagues, a été trouvé, comme le trésor de 1875, au lieu dit « champ Trélacin ». C'est par erreur que M. Marteaux, dans son article de la *Revue savoisienne* consacrée au trésor de 1875, l'incorpore à celui-ci[1].

1. — C. 1082. Il ne reste de ce vase que d'informes fragments ; en métal très mince, il était muni d'un rebord évasé, et n'avait aucune ornementation[2].

2. — C. 1078. Bague en argent, en forme de serpent enroulé sur lui-même. Sur le corps, des traits verticaux alternent avec des croix, association banale dans l'ornementation gallo-romaine et barbare, que nous avons déjà relevée sur le revêtement métallique d'un vase provenant de Saint-Genis[3]. Diam. $0^m,02$[4].

3. — C. 1079. Id. Diam. $0^m,02$.

4. — C. 1080. Id. Diam. $0^m,021$[5].

5. — C. 1081. Id. Diam., $0^m,018$.

***

Les deux trésors des Fins d'Annecy.

Le vicus de *Boutae*, dépendant de la *civitas* de Vienne dans la province de Narbonaise, s'élevait sur la voie impériale de Darentasia (Moutiers) à Genava. Les Gallo-Romains l'avaient édifié dans la partie sud de la plaine qui s'étend de Cran à Vignières, au N. du lac d'Annecy, limitée entre la montagne

1. *Rev. savoisienne*, 1907, p. 179.
2. *Ibid.*
3. Barrière-Flavy, *op. l.*, pl. LXXVII, LXXVIII, LXXX.
4. *Rev. savoisienne*, 1907, p. 179; *Croyances*, p. 239, note 1.
5. *Rev savoisienne*, 1907, p. 179.

de Veyrier, le côteau d'Annecy-le-Vieux, le Fier et le Thiou, et qui porte aujourd'hui le nom des « Fins d'Annecy[1] ». MM. Marteauy et Le Roux[2], décrivant les fouilles qui y ont été faites, les objets trouvés, ont pu reconstituer l'histoire de cette agglomération[3], depuis sa fondation, entre 45-27 avant Jésus-Christ, jusqu'à son déclin, vers le ve siècle de notre ère, survenu à la suite des invasions barbares qu'elle eut à subir surtout depuis le IIIe siècle[4].

Les Fins d'Annecy ont livré plusieurs trésors monétaires, témoins irrécusables des calamités qui désolèrent le vicus. Les uns ne comptent que quelques pièces; d'autres sont très importants, et l'un arrive même à dépasser le chiffre de 10.000 monnaies[5]. Une cachette renfermait des fragments de grandes statues en bronze et la belle statuette d'Hermès, de type polyclétéen, qui a fait partie de la collection Dutuit, le tout déposé sous une large tuile à rebords[6]. Ce sont enfin les deux trésors d'argenterie que le Musée de Genève a pu acquérir, provenant, l'un d'une sépulture (I), l'autre d'une cachette (II).

1. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 353, carte de la Sapaudia ; p. 17, fig., p. 1 sq. situation de Boutae; Blanchard, *Annecy, Esquisse de géographie urbaine*, Grenoble, 1917 ; cf. *Rev. des ét. anciennes*, 1917, p. 213.

2. Marteaux-Le Roux, *Boutae (Les Fins d'Annecy), vicus gallo-romain de la cité de Vienne, du Ier au Ve siècle*, 1913 ; ajouter les suppléments des mêmes auteurs : *Boutae, 1er supplément, Rev. savoisienne*, 1914, p. 145 ; *2e suppl.*, ibid., 1915, p. 58 sq. ; *3e suppl.*, ibid., 1916, p. 21 sq. ; *4e suppl.*, ibid., 1917, p. 101 sq. ; *5e suppl.*, ibid., 1921, p. 37 sq.

3. Histoire du vicus, *Boutae*, p. 351 sq. ; principales dates, rangées chronologiquement, p. 459 sq.

4. Ravages du IIIe siècle, *ibid.*, p. 56, 356.

5. Trésor enfoui en 69 ap. J.-C., Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 470 ; plusieurs trésors composés de quelques pièces, *ibid.*, p. 137, 232, 326 ; 36 pièces d'or, déposées au IIe siècle dans un mur de maison, *ibid.*, p. 262 ; 26 pièces de bronze, dans deux vases, fin du IIe siècle, *ibid.*, p. 40, 480 ; 4.200 pièces, dans un vase de terre, IIIe siècle, *ibid.*, p. 58, 488 ; 1° 10700 pièces, dans deux vases, l'un de terre, l'autre de métal, IIIe siècle, *ibid.*, p. 42, 488 ; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, 1878, III, p. 115, n° 7. Cf. encore, *Mém. Soc. Hist.*, XX, 1879-88, p. 559-60 ; Vallier, *Le trésor des Fins d'Annecy*, 1867 ; *Rev. arch.*, 1910, II, p. 410, référ.

6. *Boutae*, p. 44 sq.

V. — Le trésor I des Fins d'Annecy.

Les parcelles 384 et 385 des Fins d'Annecy renfermaient un cimetière des époques gallo-romaine et burgonde, à l'O. de la voie pavée menant de Boutae à Saginatum (fig. 18). A quatre

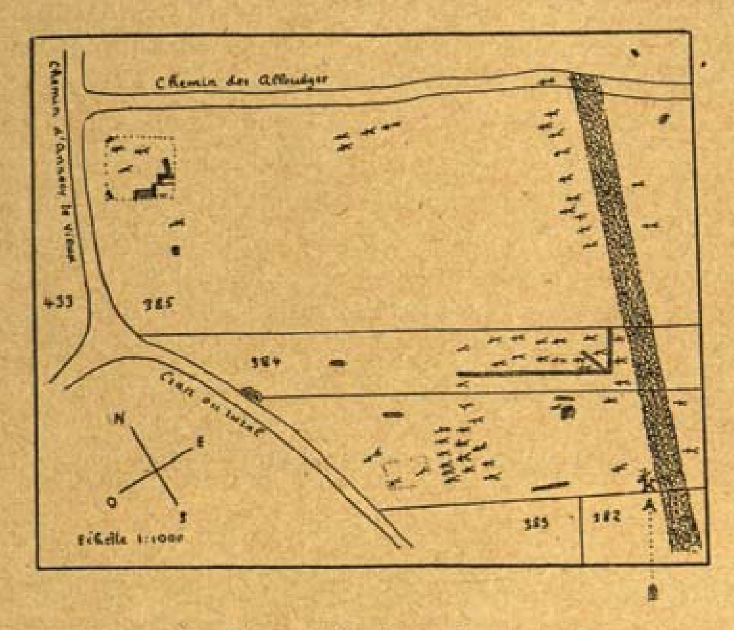


Fig. 18. — Fins d'Annecy. Cimetière gallo-romain et burgonde, (d'après Marteaux et Le Roux).

mètres de cette voie, et à une profondeur de $1^m,30$ [1], au point K du plan, on découvrit en 1902 une sépulture de femme [2].

Le corps reposait sans doute dans un cercueil de bois,

1. La profondeur de $1^m,80$, donnée par MM. Marteaux et Le Roux, est inexacte et provient peut-être d'une simple erreur typographique, le trois ayant été changé en huit. Le procès-verbal autographe de 1902, rédigé par le propriétaire et conservé au Musée, indique $1^m,30$.

2. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 112 sq., pl. XXIV, Sépulture de femme gallo-romaine; p. 483-4; Henkel, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande*, 1913, p. 203-4, 209, pl. LXXIX, n° 27-35; *Rev. arch.*, 1915, I, p. 314, référ. Pour la situation de la tombe, cf. *Boutae*, p. 115, plan C, et le plan général du vicus.

suivant un usage fréquent en Gaule dès la fin du IIe siècle pour les gens de condition moyenne[1], déposé dans l'argile vierge ; les clous recueillis tout autour en seraient les vestiges[2]. On remarquera cependant que les clous ramassés dans les tombes y ont été souvent mis comme talismans[3], pour défendre le mort contre le mal, tout comme les statuettes, les monnaies, et d'autres objets, et qu'il est souvent difficile de dire s'ils avaient un rôle pratique ou prophylactique.

Le cadavre, dont aucun ossement n'a été conservé, était orienté rituellement, comme tous les défunts de ce cimetière, de l'O. à l'E., les pieds à l'E., la tête à l'O., de manière que le visage regardât le soleil levant[4], symbole de résurrection.

La déesse Vénus, petite figurine en argile blanche, protégeait encore la morte. Un vase de terre (fig. 19), près de sa tête, renfermait ses bijoux, le collier auquel on avait enfilé ses sept bagues, et dont on avait réuni les extrémités par un bracelet. Avant de le clore par une épaisse tuile carrée, on y avait encore introduit une monnaie, arrêtée en travers du goulot.

Cette monnaie est un dupondius de l'impératrice Orbiana[5], femme d'Alexandre Sévère, qui régna de 222 à 235 après J.-C.[6]. Elle fournit un précieux indice pour dater cet ensevelissement, que l'on fixera au milieu du IIIe siècle de notre ère[7]. Rappelons toutefois qu'on utilisait souvent, comme monnaies funéraires, d'anciennes pièces n'ayant plus cours, et que l'âge des monnaies déposées dans les tombes ne peut fournir que des approximations chronologiques, précisant surtout la date la plus reculée[8]. Un écart de quelques années est donc admissible,

1. *Boutae*, p. 484, note 1.
2. Cf. les clous recueillis dans les tombes barbares, restes de cercueils, Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 45.
3. Cagnat-Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, I, 1917, p. 336-7.
4. Sur cette orientation dans les tombes burgondes, cf. *Rev. savoisienne*, 1898, p. 32-3 ; Barrière-Flavy, *op. l.*, p. 3 ; Besson, *op. l.*, p. 41.
5. Cohen, IV, p. 76, n° 10.
6. Fröhner, *Médaillons de l'empire romain*, 178-8.
7. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 483, adoptent, on ne sait pour quelle raison, la date très précise de 223.
8. Cagnat-Chapot, *op. l.*, I, p. 336.

mais on ne pourra pas descendre plus bas que la seconde moitié du IIIe siècle, les bijoux révélant les caractères de cette époque.

*
* *

1. — 1279. *Statuette de Vénus*, en terre blanche. Haut. 0^{m},14 [1] (fig. 19). Le visage est brisé à sa droite. La déesse,



Fig. 19. — Trésor I des Fins d'Annecy (d'après Marteaux et Le Roux).

debout, jambes jointes, presse de sa main gauche son sein gauche pour en faire jaillir le lait et ramène la main droite sur son sexe. Une draperie retombe de l'épaule gauche jusqu'aux pieds, mais sans voiler en rien le corps. On a retrouvé dans la même parcelle une figurine semblable, portant l'estampille du céramiste bien connu Pistillus, qui provient sans doute

1. *Boutae*, p. 113, pl. XXIV, n° 2; Henkel, *op. l.*, p. 203, fig. 209; *Croyances*, p. 437, note 1.

aussi d'une sépulture[1], et le fragment d'un troisième exemplaire, dans la parcelle 392[2].

Ce type est bien connu ; il a été multiplié par les ateliers des céramistes de l'Allier[3], auteurs de ces statuettes, qui y ont apporté de légères variantes, dans la chevelure, dans la draperie, dans les attitudes qui peuvent être inversées[4]. La déesse gallo-romaine est la lointaine descendante des vieilles Aphrodites orientales, qui, dans leur attitude hiératique et faisant les deux gestes de fécondité, protègent la tombe et assurent l'existence du défunt dans l'au-delà[5].

2. — 1378. *Monnaie*[6] (fig. 19). La monnaie au type d'Orbiana, déposée dans le vase que fermait une tuile, est la pièce que le mort doit payer au batelier infernal pour son passage, l'obole de Charon des Grecs[7], mais qui, d'une façon plus générale, est le talisman donné au mort pour le protéger contre les mauvais esprits. Cet usage, qui remonte à la plus haute antiquité, puisqu'il semble avoir été connu sous une autre forme dès l'âge paléolithique[8], s'est perpétué sans interruption à travers les siècles jusqu'à nos jours[9]. Il n'est pas spécial à l'Europe, et on le retrouve chez tous les peuples et dans tous

1. *Boutae*, p. 112, fig. 14.
2. *Ibid.*, p. 106, fig. 13 ; *Rev. savoisienne* 1896, p. 34-5.
3. Tudot, *Collection de figurines en argile*, 1860 ; Blanchet, *Études sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, in *Mém. Soc. ant. de France*, 1890, L ; suppl. 1901 ; Toutain, *Figurines en terre cuite découvertes à Alesia*, Pro Alesia, III, 1908 (spécialement sur ces Vénus), etc.
4. La statuette des Fins d'Annecy correspond au type reproduit : Tudot, *op. l.*, pl. 71, p. 29, fig. XXXVIII (statuette de Dion, Allier) ; Toutain, p. 11-2.
5. Heuzey, *Figurines antiques de terre cuite*, p. 32 sq., 36 sq., 186 ; Perrot, *Hist. de l'Art*, III, p. 554 sq.
6. *Boutae*, pl. XXIV, p. 12, p. 113 ; Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX en bas à gauche.
7. Pottier, *Étude sur les lécythes blancs attiques*, p. 49.
8. De Villeneuve, *L'obole de Charon dans les temps préhistoriques*, L'Anthropologie, 1906, 17, p. 629 sq. (grottes de Grimaldi, petits galets de schiste placés dans la bouche du mort).
9. C'est encore l'usage, dans le Berry, de déposer quelque monnaie dans le linceul, *Rev. des ét. anciennes*, 1909, p. 174.

les pays[1]. Avec ce talisman[2], on fermait les orifices du mort, dangereux pour lui comme pour les survivants, sa bouche[3], ses yeux[4]. On le glissait dans sa main, ou à sa portée, sous sa main[5]; on le déposait aussi à côté de lui, comme c'est le cas ici. Sous l'Empire romain, c'est une loi générale, surtout dans les classes inférieures de la société, que chaque sépulture doit contenir une ou plusieurs monnaies, et les exemples de cet usage sont innombrables. On les mettait dans l'urne contenant les cendres du mort, si celui-ci avait été incinéré, ou au milieu de ses ossements, quand on l'avait inhumé; on les déposait aussi sur la lampe funèbre[6].

3. — 1266. Le *vase* qui contenait les bijoux (fig. 19)[7] a une panse presque sphérique, surmontée d'un goulot trapu et munie de deux petites anses latérales. Sa pâte rougeâtre, assez grossière, est recouverte d'un vernis rouge foncé. Cette forme

1. Ex. à Madagascar, *L'Anthropologie*, 1912, p. 321 sq.

2. Cf. sur la monnaie funéraire l'abondante littérature qui lui a été consacrée, entre autres : Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. Funus, p. 1388, n° 7; Karlowicz et Gaidoz, *L'obole du mort*, Mélusine, X, 1900-1, p. 56, 114; Sartori, *Die Totenmünze*, Arch. f. Religionswiss., 1899, II, p. 205 sq.; Segerstedt, *Mém. Université de Lund; cf. Rev. hist. des rel.*, 1913, LXVIII, p. 83; Sébillot, *Le Folklore*, p. 261; Tylor, *Civilisation primitive*, I, p. 575; A. Reinach, *Le rite de l'obole de Charon et la monnaie talisman*, in *Rev. ethnogr. et sociol.*, 1914, n° 2-3; id., *Institut français d'Anthropol.*, 1914, 11 février, Comptes rendus des séances, tome II, p. 24 sq.; *Rev. des ét. grecques*, 1913, p. XLVIII; Babelon, *Traité des monnaies*, I, p. 516; Cagnat-Chapot, *Manuel d'Arch. romaine*, I, 1917, p. 336; Déchelette, *Les origines de la drachme et de l'obole*, 1911; id., *Collection Millon*, p. 243, note 3.

3. Ex. très nombreux. Pour n'en citer qu'un, cf. les tombes gauloises de Langsdorf, près de Frauenfeld, *Indicateur d'ant. suisses*, *Rev. des ét anciennes*, 1911, p. 346-7.

4. Frazer, *Rameau d'or*, I, p. 40; *Année sociol.*, X, 1905-6, p. 56; cf. masque de sorcier d'une tombe de l'Alaska, dont chaque orbite est occupée par une monnaie chinoise. Dix Bolles, *Chinese relics in Alaska*, Proceed. N. S. National Museum, 1893; cf. *L'Anthropologie*, V, 1894, p. 726.

5. *Indicateur d'ant. suisses*, 1902-3, I, p. 34-6 (cimetière gallo-helvète de Vevey); Viollier, *Les sépultures du second âge du fer sur le plateau suisse*, 1919, p. 74, 84.

6. Cagnat-Chapot, *op. l.*, p. 336.

7. Marteaux-Le Roux, *Boutae*, pl. XXIV, l, p. 113; Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 37; il n'est pas exposé dans la vitrine qui contient les bijoux, mais dans la vitrine 4 réservée à la céramique gallo-romaine.

est fréquente dans la céramique gallo-romaine de cette époque. Haut : 0m,12.

4. — 1268. *Collier* [1] en argent (fig. 19). La *chaîne*, longue de 0m,85, est constituée par des maillons d'une technique fort habile. Ils sont « formés d'un anneau replié deux fois sur lui-même suivant deux plans perpendiculaires... La soudure de chaque anneau était faite après l'accrochage en série, puis chaque maillon replié, puis réouvert avec un mandrin suivant deux plans à angle droit » [2]. On a trouvé aux Fins d'Annecy des fragments de chaînes semblables [3], et le collier de Saint-Genis, d'autres exemplaires encore [4], témoignent que ce procédé était fréquent à cette époque.

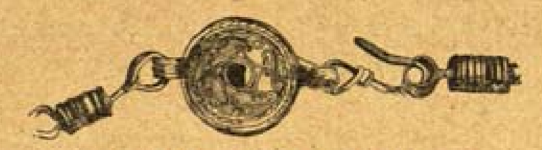


Fig. 20. — Trésor I des Fins d'Annecy.

La chaîne se termine à chaque extrémité par un barillet cylindrique, orné de moulures concentriques et prolongé par un anneau tournant. A l'un de ces barillets est fixée l'*agrafe*, plateau circulaire (diam. 0m,027) avec un *crochet* qui s'insérait dans l'*anneau* de l'autre barillet (fig. 20).

Ce plateau [5], fortement bombé, avec un étroit bord plat décoré de cercles concentriques, sertissait en son centre, actuellement vide, une verroterie ou un émail. Sur la partie convexe, ce sont des lignes en relief, décrivant des S et des C, soit cinq C

1. *Boutae*, p. 113, pl. XXIV, 2; Henkel, *l. c.*
2. *Boutae*, l. c.; cf. la description de cette technique, donnée par Henkel, p. 203, note 1.
3. *Boutae*, p. 252, pl. LXXV, 17, p. 251.
4. Henkel, l. c. ex; Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. Catena, p. 969, fig. 1243, en bas, à gauche.
5. *Boutae*, pl. XXIV, 3, p. 113; Henkel, *l. c.*; *Croyances*, p. 378, 379, fig. 83, 1, 380; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 49, fig. 25, 3.

appuyés par leur courbure au vide central, et cinq S tout autour. On reconnaît dans cette ornementation le vieux signe en S, talisman répété à satiété pendant des siècles sur les objets de parure[1] par l'art celtique, puis par l'art gallo-romain, et qui a persisté dans l'art barbare[2]. Le motif en C, auquel il s'associe, est un autre signe non moins fréquent[3], prophylactique lui aussi. Leur union paraît déjà sur les monuments de l'époque de la Tène, et se retrouve aux époques romaines et barbares[4].

A l'opposé du fermoir, une *rouelle* (diam. 0m,027) à quatre rais est attachée à la chaîne par un fil en torsade[5]. Sa circonférence est faite de cercles concentriques alternativement lisses et striés; au point de rencontre des quatre rayons s'élève un bouton central. Ces rouelles, déjà rencontrées dans le trésor de Cruseilles, et dont on connaît de nombreux exemples, sont des talismans rappelant, à l'époque romaine, l'antique symbole de la roue solaire ; elles continuent les vieilles rouelles employées si souvent comme pendeloques à l'âge du fer[6]. Rouelles et signes en S, indépendants ici, sont parfois plus étroitement associés sur le même monument, et l'on connaît des rouelles sur lesquelles sont posés des S[7].

La chaîne servait de collier ; le fermoir reposait sur la nuque et la rouelle descendait sur la poitrine, à la place habituelle des amulettes de ce genre, protégeant cet endroit vital[8].

MM. Marteaux et Le Roux sont cependant d'un autre avis. Rappelant que les rouelles de l'époque barbare sont portées à

1. Ex. bracelets de la Tène, Déchelette, *op. l.*, II, 3, p. 1221, 1223, 1225, fig. 519, 2, 3.

2. *Croyances*, p. 374 sq.

3. *Ibid.*, p. 280 sq. ; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 57.

4. C'est ainsi que j'interprète les deux « lettres » S et C sur une bague romaine de Coblence, Henkel, *op. l.*, p. 96, n° 1029.

5. *Boutae*, pl. XXIV, n° 11 ; Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX ; *Croyances*, p. 359, fig. 66, 2 ; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 49, fig. 25, 3.

6. *Croyances*, p. 353 sq. ; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 49; divers ex. au Musée de Genève.

7. *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 49, note 4, référ.

8. *Croyances*, p. 359; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 49 , 95, référ.

la ceinture, pour y suspendre divers objets[1], ils pensent qu'il en était de même ici, et qu'il s'agit d'une agrafe destinée à supporter les diverses pièces de la trousse féminine[2]. Le collier serait donc plutôt une chaîne de ceinture, analogue à celles que portaient déjà les femmes à l'époque de la Tène II[3]. Cependant on ne peut comparer la pendeloque, ayant un diamètre de 0m,027, aux grandes rouelles de l'art barbare; ce n'est qu'un ornement talismanique, sans autre but pratique. La longueur des chaînes de ceintures varie de 0m,95 à 1m,68; celle du trésor des Fins d'Annecy, suffisante pour un collier descendant sur la poitrine, serait trop courte pour une telle destination.

On pourrait cependant faire observer que, lors de la découverte, le bracelet réunissait les maillons en un autre point que le fermoir; que, par conséquent, la chaîne, brisée avant d'avoir été déposée dans la tombe, peut avoir perdu quelques-uns de ses mailllons, avant qu'on en ait rapproché les tronçons au moyen du bracelet. D'autre part, en l'état actuel, la pendeloque n'est pas exactement placée à l'opposite du fermoir, mais quelque peu désaxée par rapport à celui-ci; le désaxement serait plus considérable encore, si l'on admet qu'il manque quelques maillons. Il semble donc qu'il s'agit bien d'un collier.

***

Les bagues (fig. 19).

5. — 1274. *Bague* en argent, de forme dite chevalière, dont le chaton à peine indiqué est lisse[5]. Diam. 0m,17

6. — 1272. *Anneau* en argent, orné de dents incisées alter-

1. Besson, *L'art barbare*, p. 49, 125, la rouelle de suspension; Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, p. 184 sq., la rouelle ou plaque ajourée de suspension.
2. Marteaux-Le Roux, *op. l.*, p. 114.
3. Déchelette, *op. l.*, II, 3, p. 1230 sq.
4. *Ibid.*, p. 1234, note 5.
5. *Boutae*, pl. XXIV, n° 6, p. 114; Henkel, *op. l.*, p. 201, n° 2275, pl. LXIX, 32; LXXX, 14.

nant d'un bord à l'autre, de sorte que l'espace réservé simule un *ruban sinueux*, un *zigzag*. Ce décor est fréquent [1], et le zigzag, que l'on peut mettre en relation avec le serpent sinueux céleste, ou avec le zigzag-éclair [2], continuera à être un motif préféré de l'art barbare. Diam. 0m,018 [3].



Fig. 21. Trésor I des Fins d'Annecy.

7. — 1276. *Anneau* octogonal en argent, dont les pans sont décorés de *losanges* gravés à la pointe et séparés par deux dents en creux [4]. Diam. 0m.016.

Les bagues romaines polygonales, ornées de losanges, ne sont pas rares [5] ; on y rencontre aussi un seul losange [6], ou l'alternance de losanges et de barres verticales [7], comme dans l'ornementation d'autres objets gallo-romains, par ex. dans la céramique. L'art barbare continue ce motif [8], l'unissant encore aux traits verticaux [9].

8. — 1275. *Bague* en argent Un grand *losange* est entouré de points en quinconce et renferme en lui-même un losange plus petit duquel partent des traits comme des rayons (fig. 21). Diam. 0m,018 [10].

On a montré ailleurs la valeur prophylactique de ce motif

1. Ex. Henkel, pl. XVI, 307 ; n° 294, 295 ; pl. XXVII, n° 645-7.
2. *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 63; *Croyances*, p. 387 ; sur le serpent céleste dégénérant en tresse, en zigzag, cf. mon mémoire, *Le nœud gordien*, *Rev. des ét. grecques*, 1918, p. 56 sq.
3. *Boutae*, pl. XXIV, n° 10, et 10 *a*, p. 114; Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 31 LXXX, 10 et 10 *a*; p. 201, n° 2271.
4. *Boutae*, pl. XXIV, n° 9 et 9 *a*, p. 114 ; Henkel, *op. l.*, pl. LXXIX, 30 ; LXXX, n° 11 et 11 *a* ; p. 201, n° 2272.
5. Henkel, *op. l.*, pl. I, 13-6 ; XVI, 311, 313.
6. *Ibid.*, pl. I, 15 ; XXVII, 668.
7. *Ibid.*, pl. XXXIII, 874-881.
8. Besson, *L'art barbare*, p. 160, pl. XXVI, 9 ; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 64 sq. ; 56, fig. 27, n° 29-30.
9. *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 56, fig. 27, n° 32.
10. *Boutae*, pl. XXIV, 7 et 7 *a*, p. 114 ; Henkel, *op. l.*, p. 201, n° 2274 ; pl. LXXIX, 34 ; LXXX, 13 et 13 *a* et *b* ; *Croyances*, p. 385, 387, fig. 91, 2.

losangé, souvent associé à d'autres signes, cercles multiples, S, etc., et paraissant avoir, lui aussi, un sens céleste. Les traits qui l'entourent ici précisent cette signification, en le faisant rayonner comme un soleil[1]. Les bracelets de Saint-Genis, les bagues de Cruseilles, ont déjà témoigné de la fréquence de cette ornementation.

9. — 1271. *Bague* en argent, en forme de *serpent* enroulé sur lui-même, dont les écailles sont indiquées par des lignes entrecroisées[2]. Diam. 0m,017[3].

On a déjà vu à plusieurs reprises ce motif banal.

10 — 1277. *Bague* en argent ciselée, à côtés cordiformes[4]. Le chaton retient une pâte de verre bleu sombre, sur laquelle est gravé un personnage, qui semble vêtu d'une chlamyde dans le dos, nouée à gauche, tenant dans ses mains tendues des objets indistincts. Diam. 0m,02.[5].

11. — 1273. *Bague* en argent ciselée de façon analogue. Cornaline rouge : Satyre trayant une chèvre, thème fréquent dans l'art romain[6]. Diam. 0m,016[7].

12. — 1269. *Bracelet* ouvert formé d'un simple fil d'argent, épais de 0m,03, sans aucun décor. Ce type très primitif, déjà

1. *Croyances*, p. 384 sq.; *Rev. hist. rel.*, 1915, LXXII, p. 67 sq.
2. Bague analogue, Henkel, *op. l.*, pl. XVII, 335.
3. *Boutae*, pl. XXIX, 8, p. 114; Henkel, *op. l.*, p. 201, n° 2273; pl. LXXIX, 29; LXXX, 12.
4. Ornementation fréquente, Henkel, *op. l.*, pl. XXIII, 451, 454, 455; XII, 244, 248, etc. Cf. bague de Cruseilles (fig. 17, n° 41), de Saint-Genis, n° 25. Cf. encore les plaques en forme de cœur terminant un bracelet de Reignier, plus haut, p. 253, note 2.
5. *Boutae*, pl. XXIV, 4 et 4 *a*, p. 116; Henkel, *op. l.*, p. 201, n° 2276; p. LXXIX, 27; LXXX, 15 et 15 *a* et *b*.
6. Ex. relief en terre cuite. *Jahrbuch d. arch. Instituts*, 1912, p. 172, fig. 26 (jeune fille trayant une chèvre).
7. *Boutae*, pl. XXIV, n° 5 et 5 *a*, p. 116; Henkel, *op. l.*, p. 201, n° 2277, pl. LXXIX, 28; LXXX, 16 et 16 *a* et *b*.

constaté dans le trésor de Saint-Genis (p. 273, n° 19), persiste depuis l'époque de la Tène [1] jusque dans l'art barbare [2]. Diam. 0m,045 [3].

VI. — Le Trésor II des Fins d'Annecy.

Ce trésor, découvert en 1912, a été l'objet d'une étude spéciale, parue ici même, à laquelle nous renvoyons [4].

W. Deonna.

1. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1213, fig. 515, 2.
2. Besson, *op. l.*, p. 156, fig. 96.
3. *Boutae*, pl. XXIV, p. 113; Henkel, pl. LXXIX, 31.
4. *Le trésor des Fins d'Annecy*, *Rev. arch.*, 1920, I, p. 112-206.

LE DÉPÔT DE L'ENFANT SUR LE SOL

RITES ANCIENS ET ORDALIES MYTHIQUES[1]

> *Soyez bien aises quand vous trouvez l'occasion de faire quelques ouvrages un peu grossiers ; cela vous fortifie et vous est très bon. Vous savez que le Saint-Esprit loue la femme forte de ce qu'elle a roidi ses bras pour le travail.*
>
> Mme de Maintenon[2].

Il y a quelque cinquante ans les gens d'Europe qui refusaient de croire que les Chinois noyaient uniformément leurs petites filles, n'entendaient point sans chagrin raconter qu'en tous cas les malheureuses étaient toutes, à leur naissance, abandonnées, sans aucun soin, pendant trois jours, sur un tas de chiffons. Douloureuse aggravation de la diète des nouveau-nés ! A dire le vrai, ces récits attendrissants s'appuyaient sur une tradition populaire ; mais celle-ci, pour les temps modernes au moins, correspondait plutôt à une métaphore qu'à une pratique effective. La métaphore cependant n'était point de pure invention et voilà le curieux : d'un usage antique, qui n'impliquait, à l'égard des fillettes, aucune malveillance barbare, le goût du symbolisme moral a fait sortir une formule qui peut-être, au cours des siècles, servit de justification à des traitements peu humains et qui, pour finir, a permis de jeter quelque discrédit sur les mœurs chinoises.

L'auteur de la métaphore malfaisante, on peut le deviner,

1. Article écrit en juin 1920.

2. Mme de Maintenon (*Entretiens sur l'éducation des filles*, du mois de mars 1703; glose sur le *Proverbe*, XXXI, 19) : « *Elle met ses mains au fuseau et ses mains tiennent la quenouille* ».

est une femme de lettres ; c'est l'une des plus anciennes et des plus célèbres de la Chine, la *Ts'ao Ta-kou* [1] : instruite des lettres antiques, sœur d'historien, historienne, un peu pédante, elle exerça avec succès, dans le gynécée des *Han*, les fonctions délicates de professeur d'arts d'agrément et de maîtresse de morale. Elle écrivit, tout comme une autre, un traité de l'éducation des filles ; voici comme il débute : « Dans l'antiquité, quand il naissait une fille, pendant trois jours on la couchait au bas du lit ; on lui donnait pour hochet une (fuserole de) terre cuite ; puis, après un jeûne purificatoire, on annonçait (la naissance aux Ancêtres). On la couchait *au bas* 下 du lit, pour manifester sa condition humble : son rôle était d'être (tenue) *plus bas* 下 qu'un homme. On lui donnait *pour hochet* une (fuserole de) terre cuite pour manifester le zèle (qu'elle devrait (montrer) pour le travail : son rôle était de *tenir en main* un instrument de) travail. Après un jeûne purificatoire, on annonçait (la naissance) aux Ancêtres défunts, pour manifester qu'elle devait avoir pour rôle (d'assurer) la perpétuation des sacrifices. Dans ces trois choses (il faut voir) sans doute les principes fondamentaux de conduite du sexe féminin » [2]. Ainsi étaient averties les femmes impériales d'avoir à être modestes, travailleuses et prolifiques.

La *Ts'ao Ta-kou*, historienne, aimait les textes qu'on cite en les commentant. Quelle est sa source ? C'est un morceau du *Che King*, la dernière strophe d'un hymne commémoratif qui

1. Nom sous lequel est connue *Pan Tchao*, sœur et auxiliaire de l'historien *Pan Kou* ; *Ts'ao* est le nom de famille de son mari, *Ta-kou* le titre des fonctions dont elle fut chargée dans le gynécée impérial. On trouvera au ch. CXIV du *Heou Han chou* sa biographie ainsi que le texte des « *Avertissements aux femmes* » d'où est extraite la citation qui suit.

2. 古者．生女三日．臥之牀下．弄之瓦塼．而齋告焉．臥之牀下．明其卑弱．主下人也．弄之瓦塼．明其習勞．主執勤也．齋告先君．明當主繼祭祀也．三者蓋女人之常道．

passe pour célébrer la construction d'un palais édifié par le roi *Siuan* (828-782 avant J.-C.) de la dynastie *Tcheou*. Le roi y vivra heureusement; sa famille prospérera : il rêvera d'ours ou de serpents, présages de la naissance de garçons ou de filles [1].

乃生男子.	Or donc, il est né un garçon !
載寢之牀.	Çà ! couchez-le dessus le lit !
載衣之裳.	Çà ! vêtez-le d'habits de jour !
載弄之璋.	Çà ! pour hochet, un sceptre en jade !
其泣喤喤.	Qu'il vagisse ! oh ! qu'il peut crier !
朱芾斯皇.	Rouges, brillent ses genouillères !
室家君王.	Maison royale ! ou fief princier !
乃生女子.	Or donc, il est né une fille !
載寢之地.	Çà, couchez-la dessus la terre !
載衣之裼.	Çà, vêtez-là d'habits de nuit !
載弄之瓦.	Çà, pour hochet, une fuserole !
無非無儀.	Rien pour le Mal ! Rien pour l'Honneur !
唯酒食是議.	Qu'elle borne aux repas sa tâche !
無父母貽罹.	Point n'aient, ses parents, de chagrin ! [2]

1. *Che King*. *Siao ya*, trad. Couvreur, p. 221.

2. La *Tsa'o Ta-kou* a glosé sur le texte en utilisant les traditions que l'on retrouve dans les notes des commentateurs du *Che King*. *Tcheng K'ang-tch'eng* indique, par exemple, que le garçon est placé sur le lit pour manifester sa dignité 尊之, la fille à terre pour marquer son humilité 卑之. L'expression qui signifie « (objet de) terre cuite » dans le texte de *Pan Tchao* est une expression double composée du mot employé par le *Che King* et du mot par lequel *Tcheng* l'interprète. *Tcheng* ajoute qu'il s'agit là d'un instrument servant aux tisserandes (fuserole ?). — *Habit de jour* : m. à m. vêtement intérieur, emblème de la règle qui veut qu'un homme ne s'occupe que des affaires de l'extérieur de la maison 外 (*Tcheng*). — *Sceptre en jade* : tablette d'investiture tenue en main aux cérémonies des cours seigneuriales (*Tcheng*, cf. *Tcheou li*, *Ta Tsông-po*. Biot, I, p. 431 et 432). — *Genouillères rouges* : signe distinctif du roi et des seigneurs (*Tcheng*, cf. *Li Ki*, Couvreur, I, p. 701)

On entend assez, dans ces deux strophes, la joie des heureuses naissances; il est clair que cette joie est plus franche quand il s'agit d'un garçon. Un garçon ne quitte point sa famille; son avenir y est assuré : soit qu'il perpétue la lignée royale, soit qu'il reçoive un apanage princier, on est sûr qu'on verra briller sur lui les genouillères rouges qui distinguent les seigneurs ; dès ses premiers vagissements, on reconnaît avec orgueil, à la sonorité de sa voix, la force d'âme qui fait le souverain. Il y a plus d'incertitude dans le destin d'une fille : elle abandonnera les siens pour épouser un étranger ; sans doute elle aura sa part de gloire quand, aux côtés de son mari, elle participera au culte de sa nouvelle famille [1]; mais enfin, elle sera subordonnée, occupée à surveiller la préparation des repas sacrificiels [2]; elle n'agira jamais de sa propre initiative, et, qu'elle fasse bien ou mal, c'est à l'influence souveraine [3] de son seigneur que seront rapportés tous ses actes ; s'il y a de l'honneur, il sera tout pour lui. Sans doute, aussi, elle représentera, dans une cour étrangère, la politique et les intérêts traditionnels de sa propre famille ; mais quelle honte si elle ne réussit point et se voit répudier par un mari qui déclarera « ne pouvoir assurer avec elle le service des Autels du Sol et des Moissons et du Temple ancestral [4] ». C'est là un chagrin que ses

— *Maison royale ou fief princier* : les fils du roi *Siuan* auront un apanage sauf l'aîné qui succèdera (*Tcheng*). — *Habit de nuit* : emblème de la règle qui veut qu'une femme ne s'occupe que des affaires de la maison intérieure 內 (*Tcheng*). Selon *Mao*, langes. — *Rien pour le mal*, une femme ne fait rien de sa propre autorité 專 — *K'ong Ying-ta* indique que *le garçon est placé sur la terre à sa naissance, tout comme la fille : quand on le met sur le lit, ce n'est plus le tout premier moment de la naissance* 非始生.

1. Voir *Tsi t'ong*, *Li Ki*, Couvreur, II, p. 325 et *Tsi yi*, ibid., II, p. 275.

2. Voir *Che King*, *Chao nan*, 2 et 3, Couvreur, p. 18 et 19, cf. *Tsi t'ong*. *Li ki*, Couvreur, II, p. 321.

3. Thème général des préfaces du *Tcheou nan* et du *Chao nan* (premières sections du *Kouo fong* dans le *Che King*. Voir Granet, *Fêtes et Chansons anciennes*, p. 79, cf. encore *Ta ya* I, 6, *Che King*, Couvreur, p. 333.

4. Formule de la répudiation, *Tsa ki*, *Li Ki*, Couvreur, II, p. 197 sqq.

parents ne sont points sûrs d'éviter et la perspective des vendettas féodales [1] rend plus mélangée la joie que donne sa naissance.

L'institutrice du gynécée des *Han* vivait à une époque où, du moins en droit, le rôle des femmes était moins important qu'aux temps féodaux; elle avait pour mission d'apprendre la modestie au personnel d'un harem nombreux, d'un harem où l'ordre n'était plus assuré par la pratique de la *polygynie sororale* [2] : en démarquant le *Che King*, elle a mis l'accent sur ce qui, dans le texte, pouvait manifester l'infériorité féminine.

A l'occasion d'une naissance, les Chinois pratiquaient un certain nombre de rites qui, d'abord, semblent avoir pour fin d'orienter l'enfant vers la destinée particulière à son sexe, en lui conférant des aptitudes appropriées. Ainsi les rituels nous apprennent que, dès qu'un fils naissait [3], on disposait un arc à gauche de la grande porte ; pour une fille, c'était, à droite de la porte, une serviette : il s'agit là d'attributs propres à chaque sexe. La serviette que la mère, au départ de la pompe nuptiale, avec de solennelles adjurations, attache à la ceinture de la mariée, celle-ci l'utilise pendant la nuit des noces [4]. Le tir à l'arc est la grande affaire du noble : c'est en s'y montrant adroit, aux concours périodiques, qu'un vassal prouve sa droiture et mérite son fief [5]. Arc ou serviette suspendus sont des souhaits contraignants, des présages efficaces de bon succès pour l'homme noble ou la future épouse.

Le *Che King*, en des vers d'une symétrie rigoureuse, nous fait connaître d'autres rites. On revêtait l'enfant mâle de vêtements bons pour un homme, destiné à passer ses journées hors de la

1. Voir par exemple, *Sseu-ma Ts'ien*, trad. Chavannes, t. IV, p. 52.
2. Voir Granet, *Polygynie sororale*, p. 91.
3. *Li Ki*, *Nei tsö*, Couvreur, I, p. 663 et *Che yi*, ibid., II, p. 678.
4. Voir Granet, *Coutumes matrimoniales*, T'oung pao, XIII, p. 539 et *Chansons anciennes*, pp. 123-125.
5. *Li Ki*, *Wang tche*, Couvreur, I, p. 299 et *Che yi*, *ibid.*, II, p. 669 志正.

maison, l'activité masculine étant d'ordre social. La fille était habillée d'un vêtement de nuit, en signe qu'elle ne déploierait d'activité qu'à l'intérieur du gynécée et pour remplir ses devoirs d'épouse. De même, pour hochet, un garçon recevait un sceptre de jade et une fille un instrument servant au tissage et fait de terre cuite (une fuserole, sans doute). Enfin, le fils était placé sur le lit, la fille à terre.

La *Ts'ao Ta-kou*, parmi ces pratiques, a choisi celles qui fournissaient le thème d'une allégorie profitable à son œuvre d'édification. Elle n'a point glosé sur les différences d'habits : peut-être paraissait-il inutile, à ce professeur de morale des femmes impériales, d'insister sur des coutumes qui évoquent trop d'images sexuelles. Plus vraisemblablement encore ne trouvait-elle point de leçons à tirer d'un usage qui (comme le rite de la serviette et de l'arc) montre simplement dans quels milieux différents se situent l'activité masculine ou féminine. Surtout, le texte où elle s'appuyait ne lui fournissait, sur ce point, aucun élément de développement métaphorique. Il en était autrement des vers :

Çà ! couchez-le dessus le lit !
Çà ! couchez-la dessus la terre !
Çà ! pour hochet, un sceptre en jade !
Çà ! pour hochet, une fuserole !

Rien qu'à évoquer les deux enfants, tenant en main, l'un une tablette de beau jade, emblème de haute dignité, l'autre un humble instrument de travail fait de terre vulgaire, on a moyen d'inculquer aux femmes des sentiments de modestie. Non point sans forcer le sens du texte qu'on utilise, ni sans fausser la valeur de l'usage qu'il décrit. Donner à un garçon pour hochet une tablette d'investiture, comme suspendre un arc à la porte, donner à une petite fille une fuserole, de même que suspendre une serviette, c'est simplement vouloir les prédisposer, l'un à remplir les devoirs qui lui incomberont dans la hiérarchie féodale où il prendra place, l'autre à tenir dans la maison les fonctions que les rites assignent à l'épouse. Que, portant à la ceinture la serviette rituelle, la femme accomplisse

ses devoirs conjugaux [1], ou que, fuserole en main, elle préside à la confection des vêtements sacrés [2], son activité, pour être différente, n'est ni moins importante ni moins noble que celle du mari quand il participe aux cérémonies de la cour seigneuriale. Mais le texte prêtait à la glose — à condition d'insister sur la matière dont étaient faits les deux hochets : la *Ts'ao-Ta-kou* a construit cette image tendancieuse de deux enfants s'amusant avec des jouets de valeur bien inégale : présages, pour le garçon, d'une noble vie qui s'écoule doucement, occupée par de belles cérémonies, et, pour la fille, d'une existence employée à de dures et grossières besognes.

L'esprit qui a conduit ce développement métaphorique est plus sensible encore pour l'autre rite. Le *Che King* dit que le nouveau-né est couché sur le lit et la nouvelle-née à terre ; il a suffi à la *Ts'ao Ta-kou* de condenser les deux vers en une phrase et d'écrire que l'on couchait la fille *au bas* 下 *du lit*, pour obtenir aussitôt une image éclatante de l'*infériorité* 下 *féminine*. Comme elle savait manier sa langue, en bonne Chinoise, elle a réussi à employer le même mot pour définir cette infériorité juridique et pour peindre l'image de la fillette déposée sur le sol. Par cet artifice ingénieux, elle a fixé pour l'avenir le sens des vers qu'elle commentait et de l'usage qu'ils notaient ; du même coup, en lui donnant une valeur nouvelle, elle a aidé à se maintenir une pratique dont elle et ses contemporains ne sentaient plus la signification originale. Le traité de morale d'un auteur aussi subtil méritait le succès ; il l'a eu : sans doute, sous son influence, beaucoup de gens bien pensants, pour inculquer tôt la modestie à leurs filles, ont voulu, à leur naissance, les laisser à terre pendant trois jours.

Pendant trois jours, le *Che King* ne le disait pas et, en le disant,

1. Les caractères 婦 bru et 妻 épouse notent graphiquement l'importance de la serviette pour évoquer l'idée de femme. Cf. *Li Ki*, *K'iu li*. Couvreur, I, p. 106.
2. Cf. *Yue ling*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 350 et *Tsi t'ong*, ibid., II, p. 322.

la *Ts'ao Ta-kou* a rendu (du moins aux archéologues) un grand service. Dans les usages modernes, c'est le troisième jour après la naissance que se fait une cérémonie de purification, le lavage du nouveau-né 洗三 ; dans l'antiquité, c'était le troisième jour [1] que l'on commençait à porter l'enfant 三日始負子.

Ce jour-là, le père, averti de la naissance, ordonnait un sacrifice, par lequel, comme l'indique la *Ts'ao Ta-kou*, étaient, à leur tour, avertis les ancêtres. Ainsi le nouveau-né était reçu dans la famille 接. Un vassal, désigné par la consultation des sorts, se purifiait, revêtait des habits de cérémonie, et, pour la première fois, portait l'enfant dans les bras. Le service qu'il rendait ainsi était assez méritoire pour qu'on le payât du présent rituel de quelques pièces de soie. Le nouveau-né, alors seulement, était remis à sa nourrice, c'est-à-dire à sa mère pour les gens du peuple et les nobles du dernier rang, et, pour les grands-officiers et les seigneurs, à une mère nourricière dirigée par une gouvernante et assistée par une gardienne, désignées, toutes trois, par les sorts [2]. Ces gardes le tenaient enfermé dans une pièce réservée où nul n'entrait sans raison grave [3] (car « *l'esprit vital et le souffle d'un enfant sont sans force* » 兒精氣微弱) [4], jusqu'à la fin du troisième mois. Ce temps de retraite terminé, il était présenté en cérémonie 見 à son père, à son grand-père et recevait un nom personnel dont on faisait part à la parenté et qu'on enregistrait à l'état-civil [5]. Il continuait jusqu'à la troisième année, à vivre avec sa nourrice ; sa nourriture terminée [6], il prenait enfin part,

1. *Nei tsö Li Ki*, Couvreur, I, p. 663.
2. *Ibid.*, pp. 663-664 et 672 (Voir au *Tsouo tchouan*, *Houan* 6e an , Legge, p. 49, un exemple historique des cérémonies de la naissance).
3. *Ibid.*, p. 665.
4. Glose de *Tcheng*.
5. *Nei tsö*, *ibid.*, pp. 665 à 672.
6. *Ibid.*, p. 672. La fin de la nourriture donne lieu à une petite cérémonie ; la nourrice du fils d'un seigneur, quand on la renvoie, est reçue par le seigneur et gratifiée d'un présent.

avec les autres enfants, à la vie commune du gynécée.

La cérémonie du troisième jour, comme celle du troisième mois, clôt une période de la vie enfantine et ouvre une période nouvelle : ces périodes semblent correspondre à des stages que ferait le nouveau-né avant de pénétrer dans la vie familiale. L'isolement, qu'on lui imposait pendant ces retraites successives, presque absolu tant qu'il n'avait point de nom, était total les premiers jours où on l'abandonnait, garçon sur le lit ou fille sur la terre, sans vouloir encore le nourrir. Pourquoi donc cet abandon et cette diète ?

La gardienne de l'enfant, si c'était un garçon, ne le recevait pas des mains du vassal chargé de le porter pour la première fois, avant que l'on n'eût tiré six flèches à l'aide de l'arc suspendu trois jours à la porte [1]. Cet arc n'était point un arc ordinaire; il devait être fait en bois de mûrier et les flèches étaient d'armoise : le mûrier est l'un des arbres sacrés [2], l'armoise une plante salutaire, efficace contre les souillures [3]. On tirait les flèches vers le ciel, la terre et les quatre points cardinaux; un commentateur pense que c'était là un rite d'élimination des Malheurs qui peuvent venir de toutes les directions [4]; un autre indique qu'il s'agit d'un usage antique [5]; divers textes montrent que les anciens Chinois espéraient en tirant, avec des arcs faits d'un bois sacré, des flèches d'armoise, de roseau ou

1. *Ibid.*, p. 663.

2. On va voir qu'il est l'arbre consacré au Centre et correspond à l'élément Terre. Voir encore *Chansons anciennes*, p. 254, les références données note 6.

3. Cf. *Chansons anciennes*, XLVI, v. 20 et note p. 99. Cf. p. 144. La pièce où se retire la femme avant d'accoucher est dite « chambre de repos 宴室 » (*Ta Tai Li ki* ch. XLVIII) et « chambre de l'armoise 蔞室 » (*Sin chou*, ch. X, 胎教).

4. *K'ong Ying-ta* (glose au *Che yi*, *Li Ki*, Couvreur, II, p. 678) 象禦四方之亂.

5. Note de *Tcheng* au *Nei tsö*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 663.

d'épine, éliminer magiquement les Calamités, le Mal, le Néfaste [1].

Les rituels s'occupent moins volontiers des filles que des garçons; pour elles, disent-ils, on ne tirait point de l'arc : en effet, puisqu'à leur naissance ce n'était point un arc que l'on suspendait à la porte. On y suspendait une serviette : on ne nous dit pas si, le troisième jour, on s'en servait et de quelle façon. Sans doute était-elle bonne à évacuer des souillures, cette serviette que les femmes doivent toujours porter à la ceinture à côté d'un sachet de parfum et dont il est dit que, la nuit des noces, elle servait à purifier [2].

Les pertes sanglantes [3] de la naissance souillent 姅 la mère, et l'enfant participe à cette impureté : il faut bien l'en purger avant de le nourrir. Mais les rites du troisième jour et la période d'isolement qu'ils couronnent n'ont-ils qu'une fin négative?

Les chroniques [4] nous ont conservé la mémoire d'un antique seigneur du pays de *Tch'ou* qui, pour s'acquitter de ses devoirs de roi, n'avait qu'un arc de pêcher et des flèches d'épine : avec ces armes magiques, il écartait de son pays les Calamités; avec elles encore — car le texte met leur possession en parallèle avec celle des talismans qui fondent les pouvoirs seigneuriaux —,

1. Par ex. : *Fong sou t'ong yi* chap. 桃梗 : un arc de pêcher et des flèches d'épine servent à chasser les Calamités 災 (au même passage, l'on voit que, quand le sage *Yi Yin* entra au service de *T'ang* le victorieux, fondateur de la dynastie Yin, celui-ci prit soin de le faire fumer sur un feu d'armoise : l'armoise de la chambre de l'accouchée correspond-elle à des fumigations et à un feu de l'accouchée?) De même *Kou kin tchou*, ch. I, mêmes procédés pour chasser le Néfaste 不祥 Comp. *Tchong houa kou kin tchou* v° 辟惡車.

2. Voir (Granet, *Coutumes matrimoniales*. T'oung pao, XIII, p. 540), la glose de *Tcheng*.

3. *Chouo wen*, v° 姅. Une impureté résulte des écoulements sanguins, menstrues, avortements, accouchements.

4. Voir *Tsouo tchouan*. *Tchao*, 12e an, Legge, p. 641 et Chavannes *SMT*, IV, p. 361.

il exerçait positivement sa puissance ; elles lui permettaient de faire sentir son action dans tous les coins de son domaine. Il y a, de même, des textes et des commentateurs pour nous dire qu'en tirant de l'arc pour un nouveau-né, on établissait une liaison entre lui et les lieux où, plus tard, devrait s'exercer son action : « Il fallait que, d'abord, il eût des intentions sur les lieux où il agirait, pour qu'ensuite il pût manger des grains [1] ». Manger des grains (recevoir sa part des offrandes données au seigneur en hommage), c'est avoir son rang marqué dans la hiérarchie féodale, où, précisément, chacun se classe d'après son habileté au tir de l'arc [2]. Tant qu'on n'a pas tiré de l'arc en sa faveur, un garçon ne doit point manger : il doit attendre que, par ce moyen, on le mette en communication avec le sol nourricier du pays qu'il gouvernera ou aidera à administrer.

Un rituel développé [3], à l'usage de l'héritier présomptif du royaume, montre cette idée bien au clair. Pour une telle naissance, on se sert de cinq arcs de bois différents, choisis chacun pour correspondre aux quatre Orients et au Centre ; on dispose de cinq flèches pour chaque arc ; on en tire trois seulement, et, naturellement, dans la direction de l'espace dont est l'emblème le bois de l'arc que l'on emploie ; les deux flèches restantes de chaque lot sont, de même, suspendues à la gauche des quatre Portes (Est, Ouest, Sud, Nord) de la capitale et celles de l'arc de mûrier (qui correspond au Centre) à la gauche de la Porte d'enceinte des Autels du Sol et des Moissons. Flèches jetées à toutes les directions de l'espace, flèches offertes aux points où culmine l'énergie sacrée de la Terre natale, procédé d'éva-

1. *Che yi*, *Li Ki*, Couvreur, II, p. 678 先有志於其所有事 et glose de *Tcheng* au *Nei tsö* ; ibid., I, p. 663.

2. *Che yi*, ibid.

3. Inséré dans le *Sin chou*, l. c. L'arc correspondant à l'Est est en elœococa [= (saison) Printemps = (animal d'offrande) Coq] ; l'arc du Sud en saule (= Été = Chien] ; l'arc du Centre en mûrier (= Bœuf] ; l'arc de l'Ouest en jujubier [= Automne = Mouton] ; l'arc du Nord en plaqueminier [= Hiver = Porc].

cuation, procédé d'approche, élimination, acquisition, tout cela se voit bien dans ce texte, fruit d'une savante technique rituelle, et fait clairement apparaître le caractère double de la cérémonie du troisième jour.

Ce texte a encore le mérite de faire sentir que l'élimination de souillures et l'acquisition de puissance positive qui donnent au nouveau-né le droit d'être nourri, s'obtiennent, toutes deux et conjointement, par un procédé à la fois énergique et prudent de mise en contact avec *la Terre nourricière*. Or, si tel est bien le caractère de la cérémonie qui clôt les trois premières journées de la vie enfantine, n'est-il pas remarquable que, pendant ces trois jours où on ne le porte point encore, l'enfant ait été abandonné (comme la *Ts'ao Ta-kou* le *Che King* nous l'apprennent) garçon, *sur le lit* et, fille, *sur la terre*?

Le contact, ni pour l'un ni pour l'autre, n'est immédiat ou trop intime, car, tous deux sont vêtus; mais il se fait de manière différente. La fille est déposée, tout simplement, sur le sol; en celui-ci, dans les trois jours, va se disperser la souillure, cependant que la faible vitalité de l'enfant sera réconfortée par l'énergie terrestre. Mais, pour le garçon, il faut autre chose que de le déposer en un point quelconque du sol; car, lui, le mariage ne doit point le dépayser et il passera tous ses jours dans la maison paternelle : on le couche sur le lit. Or, si dans les domaines d'architecture compliquée où vivait la Noblesse, la mère pour accoucher se retirait dans une chambre latérale, dans la maison antique qu'habitaient toujours les gens du peuple, le mari cédait, pour le temps des couches [1], sa place à la femme, et le lit, sur lequel on déposait le garçon, se trouvait certainement, au moins en ce cas, dans la partie sacrée de la maison 奥, dans l'angle Sud-Ouest [2], dans l'endroit le moins éclairé, là où l'on conservait les semences [3] et où l'on

1. *Nei tsö*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 671.

2. Coin situé sous la fenêtre du Sud, ne recevant pas directement la lumière et peu éclairé.

3. Le mot *ngao* a le sens de 藏 : grenier.

faisait les offrandes réservées à ceux qui n'étaient point morts sans postérité [1], dans le coin, enfin, qui appartenait en propre au chef de famille [2] parce qu'on le considérait comme la résidence des puissances tutélaires de la famille et de la maison. Là, pendant ses trois jours d'abandon, le petit garçon peut recueillir les forces particulières qui émanent du sol familial.

Mais le génie spécifique qu'il assimile n'est qu'une forme particularisée de l'énergie que dégage la terre et qui donne un ton plus haut à la vitalité de la petite fille. L'esprit est le même dans toutes les pratiques qui distinguent garçons et filles : celles-ci ne sont point laissées à terre par mépris, mais parce qu'elles ont à incorporer en elles la bonne influence de la large Terre où vivent, à distance de leurs parents, leurs maris futurs [3]; ceux-là sont placés sur le lit, non pas spécialement pour leur faire honneur, mais pour les orienter vers leur destinée de chefs de la famille natale et de maîtres du Sol domestique. Dépôt sur le lit, dépôt sur le sol ne sont que deux aspects de la présentation de l'enfant à la Terre natale.

D'ailleurs, le garçon n'est pas uniquement soumis à l'influence spécifique du Sol patrimonial; un texte l'affirme de façon formelle [4] : tous les enfants, garçons comme filles, étaient, aux premiers moments de la naissance, placés sur la terre 人始生在地. Et le même texte, rapprochement significatif, signale que le dépôt sur le sol, obligatoire pour tous les nouveau-nés des deux sexes, l'est aussi pour tous les mourants;

1. *Tseng tseu wen*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 452 (l'angle SW s'oppose à l'angle NW qui reçoit toute la lumière de la fenêtre.)

2. *K'iu li*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 13, cf. ibid., II, pp. 388-389. Le coin SW et les degrés de l'Est sont les places rituelles du maître de maison.

3. On se mariait *hors* de la famille et dans le pays (cf. *Fêtes et Chansons*, p. 242); les filles quittaient le village familial pour se marier, aux temps où l'organisation chinoise était principalement territoriale.

4. Glose de *Tcheng* au *Sang ta ki* (廢牀). Li Ki, Couvreur, II, p. 202. Cf. la glose de K'ong Ying-ta au même texte (遷尸), p. 218, et la glose du même au Che King citée page 3, note 3.

« on enlevait, dit-il, le moribond du lit (pour le déposer à terre) dans l'espoir que le souffle de vie lui reviendrait 去牀庶其生氣及[1]. » Une même confiance dans l'action vivifiante de la Terre natale explique ces deux rites symétriques de la naissance et de la mort.

Une telle pensée n'est point surprenante à trouver chez les anciens Chinois dont le sentiment le plus fort était celui d'autochtonie et le culte le plus ancien celui qu'ils rendaient à des Centres Ancestraux ou, mieux, aux Lieux-Saints d'une race et d'un pays, dispensateurs de la fécondité des familles et des années[2]. Dans le culte féodal, aux manifestations localisées de la puissance terrestre correspondit la représentation de génies du Sol, organisés hiérarchiquement, tels des seigneurs et des vassaux, tous conçus comme des Héros et pourvus d'une apparence masculine[3]. Lorsque l'Empire fut formé et l'unité nationale mieux sentie, un culte de la Souveraine Terre se fonda, où l'on retrouva, sublimée, l'idée d'une puissance maternelle, nourricière, prochaine et d'aspect multiple : tout opposée à celle du Ciel, représenté comme un père et un chef, unique, lointain, dominateur, sévère. Le culte de la Terre attendit pour s'organiser face à celui du Ciel que s'établit l'Unité impériale; mais depuis bien des années l'idée de la *Terre Souveraine* s'opposait, dans la pensée religieuse, à celle du *Ciel Majestueux*, respectivement définies par les attributs propres à la puissance paternelle et à la bienveillance maternelle[4].

1. Dans la glose citée, K'ong Ying-ta dit : « Le corps est d'abord mis à terre ; on espère que le souffle de vie lui reviendra ; quand il n'y a plus (d'espoir) de vie (lorsqu'on a recueilli le dernier souffle sur de l'ouate de soie), on transporte le mort sur le lit (pour faire la toilette funèbre). »

2. Cf. *Fêtes et Chansons anciennes*, p. 191-203.

3. Cf. Chavannes, *Dieu du Sol* (Annales du Musée Guimet, XXI), p. 520 sqq.

4. Voir dans Chavannes, l. c. le serment conservé par le *Tsouo tchouan*. Dans les idées chinoises, la Terre et la mère sont parentes, prochaines, 親,

Le garçon, après avoir, dans un premier contact avec la Terre-mère, réconforté son énergie vitale, demeure jusqu'au troisième jour sur le lit paternel : dans le coin le plus sacré de la maison de famille, il acquiert, avec les vertus particulières au Sol natal, la puissance virile qui l'habilitera à rendre le culte du génie du lieu, et à posséder en maître la terre domestique. Cette puissance, une fille n'a point à l'acquérir, mais il convient qu'elle se pénètre plus généralement et plus profondément des vertus nourricières de la Terre-mère : donc, abandonnée les trois premiers jours, tout entiers, sur la terre, elle en tire, avec une vie plus riche, la confirmation de ses attributs féminins.

Si le stage de trois jours sur le sol nourricier, condition préalable au commencement de la nourriture, sert encore, comme la cérémonie du troisième jour, à éliminer les souillures de la naissance qui rendent si délicat le contact de l'enfant et font reculer si loin le jour où on peut le prendre dans les bras, un autre motif se voit à la différence de traitement qui s'établit entre les garçons et les filles. Quand, pour ceux-là, l'avènement de la puissance paternelle rendit nécessaire l'emploi d'un rite d'approche du lit domestique, l'organisation de la famille impliqua, pour les filles, une certaine exclusion de la vie religieuse nouvellement orientée. Destinées à une existence recluse [1], elles semblèrent chargées de qualités qui commandaient l'isolement : il y a des chances que le rite du dépôt sur le sol, conservé pour elles sous sa forme originale, apparut surtout avec sa valeur négative et comme s'il était uniquement imposé par la nécessité de chasser une souillure.

Et si, comme l'arc symétrique, la serviette, exposée au côté droit de la porte, servait, comme on doit le supposer, à une espèce de lustration, on peut se demander si l'usage qu'on en

le père et le Ciel sont majestueux, sévères 嚴. M. Chavannes semble avoir voulu nier l'antiquité de l'idée de Terre-mère, pour avoir songé trop exclusivement aux manifestations cultuelles organisées, et non pas aux croyances et aux sentiments.

1. *Nei tsö*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 659.

faisait n'est point à l'origine de la tradition populaire qui veut que l'on abandonne les filles sur un tas de chiffons. Dans la vallée de *Nguon-son* [1], le nouveau-né est déposé sur quelques habits placés sur un tamis; dans la Chine moderne [2], celui qui habille à neuf un mort interpose un van entre le sol et ses pieds. Entre la fillette chargée d'impuretés et la Terre-mère où celles-ci vont se diffuser, il ne convenait point sans doute d'établir le contact sans précaution. L'officier chargé de disperser avec ses flèches, aux quatre coins de l'espace, l'impureté de la naissance, doit se purifier, jeûner et ne peut se servir que d'un arc de bois consacré. La désacralisation de l'enfant, qui aboutit à une sacralisation nouvelle, n'exige pas seulement du temps, mais des formes prudentes. Dès qu'on eut reconnu, en une fille, une plus grande somme d'impuretés, il s'imposait et de l'abandonner plus longtemps sur la terre et de ne point l'y laisser en contact trop intime.

Ainsi le rite originel du dépôt sur le sol s'est maintenu pour les filles, mais il a changé de valeur. Le changement s'est fait, tout naturellement, en fonction de transformations sociales : il est remarquable qu'une étape importante de l'évolution, et, peut-être même, le maintien de l'usage, soient dus au travail de réflexion morale et de pensée métaphorique que le texte de la *Ts'ao Ta-Kou* nous a permis d'analyser.

II

Pro nobis egenum et feno cubantem.

Sur le même thème rituel du dépôt de l'enfant sur le sol, la pensée métaphorique a encore travaillé, mais d'autre manière : soutenue, cette fois par l'esprit d'invention historique, par

1. Bull. Ec. franc. d'Ext.-Or., II, p. 352 (R. P. Cadière, *Coutumes populaires de la vallée de Nguon-son*).
2. De Groot, *Religious system of China*, I, p. 67.

l'imagination généalogique, elle a abouti à la création d'une légende poétique : la Nativité de *Heou-tsi*.

Heou-tsi, fils de *Ti Kou* (*Kao-sin*), fils de *Kiao-ki*, fils de *Hiuan-hiao*, fils de *Houang-ti*, est le grand Ancêtre de la maison royale des *Tcheou* [1]. Descendant de *Houang-ti* à la cinquième génération, il fonda une branche familiale distincte (nom *Ki*) et, par lui, les *Tcheou*, qui en furent le principal rameau, se rattachent à la première grande lignée. De même s'y rattachaient les *Yin*, prédécesseurs des Tcheou, par l'intermédiaire de *Sie*, fondateur de la famille *Tseu* [2].

Rattachés à *Houang-ti*, il importait que les *Tcheou* (comme les *Yin*) le fussent, car *Houang-ti* est le grand Ancêtre Civilisateur. « Grâce à lui, les dix mille pays vécurent en harmonie... Il planta aux époques voulues les cent espèces de céréales, d'arbres et de plantes ; il favorisa le développement des oiseaux, des quadrupèdes, des insectes et des reptiles [3] ». « Sa Vertu eut une influence bienfaisante et profonde sur sa postérité : c'est pourquoi ses descendants furent tous promus à leur tour au rang de Fils du Ciel. C'est ainsi que le Ciel récompense celui qui possède la Vertu [4]. »

Yu, qui descendait, lui aussi, de *Houang-ti* à la cinquième génération [5] et qui fonda une branche familiale nouvelle (nom *Sseu*) fut le premier souverain de la première maison royale de Chine, celle des *Hia*. Possesseur de tout l'empire, il eut, comme *Houang-ti*, une vertu complète. « Sa voix était l'étalon des sons ; son corps était l'étalon des mesures de longueur [6]. » Ni *Sie* ni *Heou-tsi*, ses contemporains, ne pouvaient être investis d'une Vertu illimitée ; ils durent (comme *Yu* avant son avènement) se contenter d'une province de la Nature. *Sie* eut en

1. *Sseu-ma Ts'ien*. Tableaux chronologiques, Chavannes, III, p. 6.
2. Ibid., I, p. 5.
3. Ibid., I. p. 33.
4. Ibid., III, p. 10 (Note de Tch'ou Chao-souen, interpolateur de Sseu-ma Ts'ien.
5. Ibid., III, p. 3.
6. Ibid., I, p. 198.

charge le département de l'instruction, et *Heou-tsi* celui de l'agriculture [1], d'où son appellation [2]. *Heou-tsi* 后稷 veut dire : Prince *Tsi* (millet) ou, si l'on veut : Prince des Moissons, le millet *Tsi* étant la principale des céréales et le fond de l'alimentation ancienne [3]. Par l'exercice de sa Vertu ainsi spécialisée, « les cent céréales furent abondantes en la saison voulue [4] ». Il obtint donc d'être associé au culte royal rendu sur les Autels du Sol et des Moissons (= Tsi, millet) [5].

Ayant ainsi renové par une activité méritoire 功 la Vertu héritée de *Houang-ti*, fondateur de la première race, *Heou-tsi* avait de quoi devenir le premier Ancêtre 始祖 d'une dynastie nouvelle, issue de la branche familiale détachée [6] avec lui 別子, cinquième descendant du premier Héros Civilisateur, de la grande souche initiale. Sa tablette fut honorée à perpétuité dans une salle placée au fond du Temple Ancestral de la famille *Ki*, dont les souverains *Tcheou* représentaient la lignée principale.

Heou-tsi occupait la place d'honneur à la fois dans le culte du Temple Ancestral et dans celui des Autels du Sol et des Moissons, cultes dont la dynastie des *Tcheou* (comme toutes les autres) tirait la puissance qui autorise à gouverner l'Empire. Les sacrifices magnifiques de ce double culte s'accompagnaient de chants rituels. La mémoire de *Heou-tsi* fut célébrée par les Hymnes que les poètes composèrent à la gloire de la lignée des Fils du Ciel [7].

1. Ibid., I, p. 89.
2. Ibid., I, p. 210.
3. Voir *Che King*, Couvreur, p. 441 : « Votre repas, c'est du millet ».
4. *S. M. T.*, I, p. 211.
5. Chavannes, Dieu du Sol (dans le *T'ai Chan*, Ann. du Musée Guimet, t. XXI), p. 505-6. Les souverains Tcheou sont *Heou-tsi* (Princes des Moissons) héréditaires. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, Chavannes, I, p. 254.
6. Cf. *Sang fou siao ki*. *Li Ki*, Couvreur, I, p. 745.
7. *Che King*, *Ta ya*, II, 1 (Couvreur, p. 347). *Tcheou song*, I, 10 (ibid., p. 426). *Lou song* 4 (ibid., p. 452). Cf. ibid., p. 392. Ces hymnes, qui sont d'une grande beauté, expriment un sentiment religieux très vif et d'ordre élevé.

Fils du Ciel, tel est le nom superbe que l'imagination religieuse et la poésie dynastique donnèrent au Souverain : chargé d'assurer l'ordre et la prospérité de la Terre chinoise, il avait pour office de visiter, à la saison qui convenait, les seigneuries des quatre régions de l'Espace et de promulguer les règlements saisonniers, grâce auxquels le travail des hommes peut se conformer heureusement au cours du Temps. Maître du Calendrier et dispensateur d'une Influence qui, comme celle du Ciel, s'exerçait en temps voulu au point marqué, le chef de l'Empire 天子, le maître unique de la Terre étendue sous le Ciel 天下, apparaissait comme le délégué terrestre d'une Puissance régulatrice céleste qui l'investissait du mandat 命 de la suppléer, comme fait, à la mort du père, le fils. Un hymne qui nous dit : « Quelle lumière ! quel éclat ! à la maison des Tcheou ! » débute par ces vers : « Au temps voulu, je visite les principautés : l'Auguste Ciel, voici qu'il me traite comme son fils ! 時邁其邦: 昊天子其之[1] ».

Dès que l'on imagina avec cette force le rapport unissant le Souverain au Ciel, dès que, se développant avec la science du Calendrier et croissant de pair avec le sentiment de l'unité nationale, l'idée s'éleva d'une Puissance régulatrice, céleste, souveraine, unique, et qu'il s'établit un culte astronomique réservé à la Cour royale et rendu au Souverain d'En-haut Auguste Ciel 皇天上帝[2], il s'ouvrit un champ nouveau pour la poésie dynastique et l'invention généalogique.

1. *Che King*, *Tcheou song* I, 8, Couvreur, p. 424.

2. Cette expression (formée de 4 caractères) a donné lieu à d'inutiles polémiques sur le monothéisme primitif des Chinois. Il n'y a qu'à relever dans le *Che King* (qui est le texte le plus ancien et le plus sûr) l'emploi des mots qui la composent pour voir que le *Ciel* et le *Souverain* ne sont qu'une même chose — et que *En-haut* se prend, lui aussi, dans le sens de Ciel et de Souverain. L'expression de 4 caractères n'est qu'une redondance poétique (de telles redondances sont fréquentes dans la titulature chinoise, religieuse ou non religieuse). Il est clair, au reste, que cette expression ne traduit nullement une

charge le département de l'instruction, et *Heou-tsi* celui de l'agriculture [1], d'où son appellation [2]. *Heou-tsi* 后稷 veut dire : Prince *Tsi* (millet) ou, si l'on veut : Prince des Moissons, le millet *Tsi* étant la principale des céréales et le fond de l'alimentation ancienne [3]. Par l'exercice de sa Vertu ainsi spécialisée, « les cent céréales furent abondantes en la saison voulue [4] ». Il obtint donc d'être associé au culte royal rendu sur les Autels du Sol et des Moissons (= Tsi, millet) [5].

Ayant ainsi renové par une activité méritoire 功 la Vertu héritée de *Houang-ti*, fondateur de la première race, *Heou-tsi* avait de quoi devenir le premier Ancêtre 始祖 d'une dynastie nouvelle, issue de la branche familiale détachée [6] avec lui 別子, cinquième descendant du premier Héros Civilisateur, de la grande souche initiale. Sa tablette fut honorée à perpétuité dans une salle placée au fond du Temple Ancestral de la famille *Ki*, dont les souverains *Tcheou* représentaient la lignée principale.

Heou-tsi occupait la place d'honneur à la fois dans le culte du Temple Ancestral et dans celui des Autels du Sol et des Moissons, cultes dont la dynastie des *Tcheou* (comme toutes les autres) tirait la puissance qui autorise à gouverner l'Empire. Les sacrifices magnifiques de ce double culte s'accompagnaient de chants rituels. La mémoire de *Heou-tsi* fut célébrée par les Hymnes que les poètes composèrent à la gloire de la lignée des Fils du Ciel [7].

1. Ibid., I, p. 89.
2. Ibid., I, p. 210.
3. Voir *Che King*, Couvreur, p. 441 : « Votre repas, c'est du millet ».
4. *S. M. T.*, I, p. 211.
5. Chavannes, Dieu du Sol (dans le *T'ai Chan*. Ann. du Musée Guimet, t. XXI), p. 505-6. Les souverains Tcheou sont *Heou-tsi* (Princes des Moissons) héréditaires. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, Chavannes, I, p. 254.
6. Cf. *Sang fou siao ki*. *Li Ki*, Couvreur, I, p. 745.
7. *Che King*, *Ta ya*, II, 1 (Couvreur, p. 347). *Tcheou song*, I, 10 (ibid., p. 426). *Lou song* 4 (ibid., p. 452). Cf. ibid., p. 392. Ces hymnes, qui sont d'une grande beauté, expriment un sentiment religieux très vif et d'ordre élevé.

Fils du Ciel, tel est le nom superbe que l'imagination religieuse et la poésie dynastique donnèrent au Souverain : chargé d'assurer l'ordre et la prospérité de la Terre chinoise, il avait pour office de visiter, à la saison qui convenait, les seigneuries des quatre régions de l'Espace et de promulguer les règlements saisonniers, grâce auxquels le travail des hommes peut se conformer heureusement au cours du Temps. Maître du Calendrier et dispensateur d'une Influence qui, comme celle du Ciel, s'exerçait en temps voulu au point marqué, le chef de l'Empire 天子, le maître unique de la Terre étendue sous le Ciel 天下, apparaissait comme le délégué terrestre d'une Puissance régulatrice céleste qui l'investissait du mandat 命 de la suppléer, comme fait, à la mort du père, le fils. Un hymne qui nous dit : « Quelle lumière ! quel éclat ! à la maison des Tcheou ! » débute par ces vers : « Au temps voulu, je visite les principautés : l'Auguste Ciel, voici qu'il me traite comme son fils ! 時邁其邦，昊天子其之 [1] ».

Dès que l'on imagina avec cette force le rapport unissant le Souverain au Ciel, dès que, se développant avec la science du Calendrier et croissant de pair avec le sentiment de l'unité nationale, l'idée s'éleva d'une Puissance régulatrice, céleste, souveraine, unique, et qu'il s'établit un culte astronomique réservé à la Cour royale et rendu au Souverain d'En-haut Auguste Ciel 皇天上帝 [2], il s'ouvrit un champ nouveau pour la poésie dynastique et l'invention généalogique.

1. *Che King*, *Tcheou song* I, 8, Couvreur, p. 424.

2. Cette expression (formée de 4 caractères) a donné lieu à d'inutiles polémiques sur le monothéisme primitif des Chinois. Il n'y a qu'à relever dans le *Che King* (qui est le texte le plus ancien et le plus sûr) l'emploi des mots qui la composent pour voir que le *Ciel* et le *Souverain* ne sont qu'une même chose — et que *En-haut* se prend, lui aussi, dans le sens de Ciel et de Souverain. L'expression de 4 caractères n'est qu'une redondance poétique (de telles redondances sont fréquentes dans la titulature chinoise, religieuse ou non religieuse). Il est clair, au reste, que cette expression ne traduit nullement une

De même qu'il paraissait nécessaire pour sacrifier, sur l'Autel du Sol et des Moissons, à des Forces agraires bienfaisantes qu'on ne personnifiait point, de leur associer un Ancêtre héroïque, Médiateur humain, de même l'on associa au Ciel 配天, puissance mal individualisée et lointain auteur de la souveraineté dynastique, l'Aïeul le plus reculé de la maison régnante[1] : de celui-ci la poésie fit un véritable fils du Ciel.

conception monothéiste de la divinité, et qu'elle correspond simplement à l'existence d'un *culte royal adressé à une Puissance du même ordre que le pouvoir royal, universelle et absolue tout juste autant que le royaume est l'univers et le roi l'autorité unique, — non point unique, enfin, mais souveraine* (au sens *féodal du mot*).

1. *Che King. Tcheou song.* I, 10. Couvreur, p. 426, cf. ibid., p. 392 : « *Heou-tsi* n'a plus de pouvoir ! le Souverain d'En-haut plus de bienveillance ! » Comp. (*Lou song*, 4, Couvreur, p. 454) les expressions « (A l') Auguste-Auguste Prince Souverain (et à l') Auguste-Ancêtre Prince-(des)Moissons 皇皇后帝. 皇祖后稷 on offre une victime rousse. » Les titres de « Prince Souverain (d'En-Haut) » et de « Prince des Moissons » s'y balancent exactement. De même les expressions Auguste-Auguste et Auguste-Ancêtre. Auguste-Ancêtre appartient au vocabulaire du Temple Ancestral. Comp. ibid., p. 432, le balancement des expressions 皇考 (Auguste-Père) et 皇天 (Auguste-Ciel). Je me bornerai à indiquer ici les principaux éléments d'une étude de ces expressions de la titulature religieuse. Le mot 皇 que je traduis, comme le mot 昊, par *Auguste* signifie *brillant*, lumineux, tout comme les mots 明 et 昭 employés, eux aussi, à la fois comme épithète à *Ancêtre* et à *Ciel*. Le mot 皇 redoublé, forme un auxiliaire descriptif qui peint les fleurs brillantes (ibid., p. 177) ; même valeur (comme de juste) quand le mot n'est pas redoublé, mais précédé de la particule 於. Cf. ibid., p. 427 : « qu'ils sont brillants, l'orge et le froment ! » et ibid., p. 445 於皇是周 « qu'elle est brillante (= Auguste) cette (Maison royale des) Tcheou », ou suivi de la particule 矣 (ibid., p. 335 皇矣上帝) « Oh ! qu'il est brillant (= splendide = Auguste) le Souverain d'En-Haut ! » Noter qu'ici *brillant* qualifie non le *Ciel*, mais le *Souverain*. Il en est de même encore quand 皇 est précédé de la particule 有 (cf. ibid., p. 232 有皇上帝 « qu'il a de *brillant* le Sou-

Par lui la race royale ne remonta plus seulement au grand Héros civilisateur, souche originelle de toutes les lignées, mais encore au Principe, nouvellement entrevu, de tout ordre et de toute loi.

Il y avait, dans les généalogies des diverses familles royales, un point où leur orgueil pouvait souffrir : toutes savaient montrer comment elles remontaient au premier Héros; mais elles devaient bien reconnaître que l'aïeul, dont elles se réclamaient pour établir cette descendance, avait été écarté du pouvoir suprême et réduit à fonder une lignée secondaire. Sans doute elles pensaient réparer cette infériorité en glorifiant les mérites acquis par lui dans la direction d'une province particulière; sans doute aussi, elles faisaient valoir qu'il était né plus noblement que ceux qui, d'abord, l'avaient primé : les *Tcheou*, par exemple, affirmaient que *Heou-tsi*, leur auteur, était le fils de la première épouse, — *Sie*, son demi-frère, auteur des *Yin*, leurs prédécesseurs, n'ayant eu pour mère qu'une femme de second rang de *Ti Kou*. Il restait que *Heou-tsi* (pas plus que *Sie*) n'avait pas été traité en fils de droite lignée : de ces fils secondaires, quelle gloire n'y avait-il pas à faire de vrais fils du Ciel !

Sie et *Heou-tsi* passaient pour descendre de *Houang-ti* à la cinquième génération, souche comprise : dans l'organisation familiale des temps féodaux, la parenté, manifestée par le deuil, n'existe, entre collatéraux, que s'ils possèdent un Ancêtre commun qui reçoive encore un culte personnel, c'est-à-dire dont la tablette n'ait point été encore transportée pour rejoindre, à la masse commune, les tablettes des Ancêtres reculés [1] ; quand meurt le représentant de la branche aînée, la

verain d'En-Haut » ; même remarque). Ainsi 1° les mêmes mots s'emploient comme épithètes pour Ciel et Souverain d'En-haut ; 2° les mêmes pour l'Ancêtre auquel s'adresse le culte du temple familial ; 3° ces épithètes communes à la Puissance *Céleste* (quel que soit le terme dont on la désigne) et à l'Ancêtre (que le culte lui associe) ont le sens concret de *brillant*, lumineux, splendide.

1. Voir par ex. *Ta tchouan*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 785-7 et *Sang fou siao ki*, ibid. p. 745-7.

tablette de son trisaïeul est transportée 遷 et les collatéraux qui descendent de ce trisaïeul n'ont plus de parenté avec la droite lignée. Ils forment des rameaux séparés 別子 et la famille qu'ils fondent peut recevoir un nom nouveau. Ce nom, dans lequel s'exprime la Vertu caractéristique d'une famille, est considéré comme le don d'une Puissance Souveraine.

Une tradition [1] affirmait que *Sie* et *Heou-tsi* avaient reçu un nom de famille — c'était déjà un sérieux titre de gloire — du grand Souverain mythique *Yao*. Il était en effet conforme au droit public que le Souverain en donnant un fief conférât un nom de famille, 賜姓. D'après une autre tradition *Heou-tsi*, investi par *Yao* des fonctions de *Prince des Moissons*, reçut de *Chouen*, successeur de *Yao*, le fief de T'AI [2].

Or, *la mère de Heou-tsi, femme de Ti Kou, était une fille de la famille seigneuriale de* T'AI 有部氏女 [3]. De bonne heure, les Chinois [4] notèrent que la lettre qui, dans leur écriture, signifiait à la fois *nom de famille* et *filiation* 姓 était une combinaison du signe *naître* 生 et du signe *femme* 女. Ils notèrent encore que ce signe *femme* entrait dans la plupart des combinaisons graphiques employées comme nom de famille [5]. Ils ne tirèrent pas de ces remarques l'idée que la filiation avait pu être utérine dans les temps anciens de la Chine : elles les induisirent à penser que les Mères des Héros, chefs de grandes lignées, avaient, et non pas les pères, joué, à la naissance de leurs fils, le rôle le plus éminent. Ils contèrent que si *Heou-tsi*,

1. *Po hou t'ong*, ch. 姓名. Sur la dation du nom par le Souverain, voir *Tsouo tchouan*, *Yin*, 8e an. Legge, p. 26.
2. *Sseu-ma Ts'ien*, Chavannes, I, p. 211.
3. Ibid., p. 209.
4. *Chouo wen*, vo 姓
5. Ibid., rubrique 女.

par exemple, avait fondé la famille *Ki* 姬 et *Sie* la famille *Tseu* 子, c'est que leurs mères les avaient conçus l'une en marchant sur de grandes traces de pas (*Tsi* 跡) et l'autre en avalant un œuf (*Tseu* 子) d'hirondelle [1].

Les légendes qui s'établirent ainsi ne sortaient point de simples jeux de mots. J'ai montré ailleurs qu'elles s'expliquent fort aisément par le souvenir des Fêtes anciennes du mariage [2] : elles ne sont qu'une transposition des rites qui se pratiquaient, à l'occasion de ces Fêtes, dans les Lieux Saints, dans les Centres Ancestraux des différents pays chinois. Une fois établies, elles fournirent des thèmes merveilleux à l'imagination mythique.

Dès que les mœurs nobles et l'usage des gynécées firent paraître absurde l'idée de princesses participant à des fêtes agraires, les conceptions que contaient ces légendes apparurent non comme l'effet de rites d'un usage général, mais comme des *miracles* réservés à l'avènement des grands hommes. Les poètes chargés de glorifier les races royales présentèrent ces conceptions comme miraculeuses, comme l'œuvre même du Ciel. « Le Ciel 天 donna son ordre à l'hirondelle ; elle descendit et fit naître les *Chang* (les *Yin*) [3] » dit le panégyrique de la race des *Yin* ; celui des *Tcheou*, pour célébrer *Kiang Yuan*, première aïeule de la race, nous la fait voir qui, après des lustrations et des sacrifices, « foule la trace du gros orteil du Souverain 帝 (céleste) [4] ».

« Le Souverain d'En-haut 上帝 se reposa 依 sur elle », dit de *Kiang Yuan* un autre hymne [5] ; et le terme qu'il emploie

1. Voir par ex. *Po hou t'ong*, l. c.
2. *Fêtes et chansons anciennes de la Chine*, p. 196 et suiv. et p. 256.
3. *Che King*, *Chang song*, 3, Couvreur, p. 462.
4. Ibid., *Ta ya*, II, 1, Couvreur, p. 347.
5. Ibid., *Lou song*, 4, Couvreur, p. 452.

(assimilé à 馮)[1] indique un contact véritable : celui d'une union réelle. Il est dit encore qu'à ce contact elle éprouva comme un frémissement, analogue, ajoutent les commentaires, à celui que produit le contact viril 如有人道之感已者也[2]. Le Ciel, d'après la glose, fit descendre en *Kiang Yuan* la semence de vie 天降精氣[3]. Le *Po hou t'ong*[4] considère que, dans de tels cas, l'œuvre de la naissance résulte d'une distribution du Souffle (ou de l'Esprit) Céleste 人稟天氣所以生者. Et le *Chouo wen*[5] conclut : « 古之神聖人母感天而生子故偁天子. Les mères des Saints Héros de l'ancien temps, étant émues par le Ciel, enfantèrent des fils que, pour cela, on appela *Fils du Ciel*. »

Lorsque, grâce à la poésie panégyrique, *Heou-tsi* fut devenu le fils du Ciel, il ne cessa point pour cela d'être fils de l'homme et rejeton de la grande lignée héroïque, issue du premier civilisateur; les chroniques continuèrent d'écrire : *Houang-ti* engendra *Hiuan-hiao*; *Hiuan-hiao* engendra *Kiao-ki*; *Kiao-ki* engendra *Ti Kou*; et *Ti Kou* engendra *Heou-tsi*. Seulement *Ti Kou*, père de *Heou-tsi*, occupa dans le culte une place un peu spéciale. En arrière du Temple des Ancêtres où la place d'honneur était prise par la tablette de *Heou-tsi*, les *Tcheou* bâtirent une chapelle qu'ils appelaient[6] le temple fermé 閟宮. Un auteur ancien, cité par *Mao Tch'ang*, *Mong Tchong-tseu*, la désigne du nom de MEI *Kong* 媒宮 et indique qu'elle était

1. Glose de *Tcheng* à *Lou song*, 4.
2. Glose de *Tcheng* à *Ta ya*, II, 1.
3. Glose de *Tcheng* à *Lou song*, 4.
4. *Po hou t'ong*, ch. 姓名.
5. *Chouo wen*, v° 姓.
6. Titre de l'hymne 4 du *Lou song*, Couvreur, p. 452.

consacrée à *Kao* Mei 高禖. On ne faisait point d'offrandes dans cette chapelle : mais, à l'époque où tombaient les fêtes anciennes des fiançailles, à l'équinoxe de printemps, jour où reviennent les hirondelles, le chef de l'État, *suivi par ses femmes*, allait, dans la banlieue sud de la capitale, offrir un grand sacrifice à *Kao-Mei*, protecteur des mariages [1]. Et l'on nous dit que Kao *Mei*, c'est Kao-*sin*, autre nom de *Ti Kou* mari de *Kiang Yuan* et père de *Heou-tsi*, fils du Ciel [2]. Ainsi, comme de juste, dans la théologie des *Tcheou*, de par l'éminente dignité de son fils *Heou-tsi*, *Ti Kou* est devenu le patron de la vie conjugale.

D'après une autre tradition [3] le 閟宫 Temple retiré était assigné à l'ancienne aïeule *Kiang Yuan* : c'était un lieu de profonde retraite [4] 有恤 : 清淨. Cette retraite profonde, par les mots dont on la qualifie, rappelle tout de suite le temps de réclusion imposé aux jeunes vierges avant le jour des noces ; elles devaient, dans les usages féodaux, accomplir, avant le mariage, une retraite de trois mois, dans un bâtiment du Temple Ancestral [5]. Une retraite de même durée était aussi une obligation rituelle pour les femmes avant leurs couches [6]. *Kiang Yuan*, les hymnes insistent [7] sur ce point, se soumit entièrement à cette obligation avant la naissance de *Heou-tsi* 居然生子. Les mêmes hymnes racontent qu'avant d'être visitée par le Souffle du Ciel, elle avait offert des sacrifices de lustration au Souverain d'En-haut : ils rappellent ces œuvres de

1. *Yue ling*, *Li Ki*, Couvreur, I, p. 341.
2. Et aussi de *Sie*, (né d'un œuf d'hirondelle), autre fils du Ciel, auteur des *Yin*, prédécesseurs des *Tcheou*. Voir *Fêtes et chansons*, p. 164 et suiv.
3. Glose de *Tcheng* à *Lou song*, 4.
4. Note de *Mao* à *Lou song*, 4, Comp. *Fêtes et chansons*, XXXIX et LVI, p. 71 et 111.
5. Voir *Yi li*, Notes au ch. du mariage (trad. Steele, I, p. 33) et *Houen yi*. *Li ki*, Couvreur, II, p. 646. Comp. *Wen wang che tseu*, ibid., I, p. 483.
6. Voir *Nei tsö*, *Li ki*, Couvreur, I, p. 662 (comp. *Sin chou* et *Ta Tai Li ki*, l. c.). Voir encore *Fêtes et chansons*, XXXIX, vers 5-6, p. 72.
7. *Ta ya*, II, 1. Couvreur, p. 348-9.

purification quand ils chantent les mois de grossesse [1]. C'est ainsi que la pureté de *Kiang Yuan* fut un thème sur lequel on insista : « Qu'elle est vénérable *Kiang Yuan!* Sa Vertu fut sans défaillance 其德不回! Le Souverain d'En-haut s'appuya sur elle [2]! » Ce fut son irréprochable Vertu qui parut lui avoir valu la visitation du Ciel : elle fut glorifiée d'avoir conçu sans le secours d'un homme [3] 無人道 et, en raison de ce miracle, par lequel était rendue manifeste la transcendance divine [4] qu'il y avait en elle, elle mérita d'être regardée comme une sainte, vierge et mère du fils du Ciel.

Vierge fécondée par le souffle du Ciel, son enfant ne naquit point dans les labeurs imposés aux femmes du commun : elle le mit au monde « sans rupture, sans fissure, sans mal, sans lésion [5] ». Ce premier né vint au jour *comme l'agneau d'une brebis* 先生如達 : à conception *sine concubitu*, naissance merveilleuse.

Né dans le prodige, fruit d'une Vierge sans tache, fils du Ciel qui régit les saisons et les hommes, rejeton de la première lignée de Héros Civilisateurs, auteur d'une dynastie nouvelle qui prétendait apporter au monde le règne de la *Grande Paix* [6], *Heou-tsi* méritait d'être, auprès du Souverain d'En-haut, le Médiateur de sa race — et voici la prière qu'on lui adressait en effet :

思文后稷. O Civilisateur Heou-tsi !
克配彼天. Puissant Associé du Ciel !

1. Ibid.
2. *Lou song*, 4, Couvreur, p. 452.
3. Glose de *Tcheng* à *Ta ya*, II, 1.
4. Idée marquée à *Ta ya* II, 1. *Tcheng* y insiste dans sa glose.
5. *Ta ya*, II, 1.
6. Voir la préface de la première section du *Che King* (*Kouo fong*) et *Fêtes et chansons*, p. 112 et suiv., p. 129 et suiv. et p. 79. Comp. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. Chavannes, I, p 254. (Ce dernier texte indique que le *principal devoir des rois était d'exercer héréditairement la charge de Prince des Moissons, Heou-tsi*).

立我蒸民.	Nourris de grain notre grand peuple!
莫匪爾極	Rien n'est sans ta Sublimité!
貽我來牟.	Donne-nous le froment et l'orge!
帝命率育.	Le Souverain veut que tous mangent!
無此彊爾界.	Sans borne, ici, ni là, limite
陳常于時夏.	Étends ta Loi sur tout l'Empire! [1]

Mais *Heou-tsi* méritait encore qu'on lui prêtât une vie pleine d'œuvres et une enfance miraculeuse.

« Homme fait, il se plaisait au labourage ; il connaissait ce qui convient à la Terre : les céréales convenables étaient semées et donnaient des récoltes : tout le monde le prenait pour modèle [2]. L'empereur *Chouen* fit de lui cet éloge : « Au temps où le peuple aux cheveux noirs était affamé, vous, *Heou-tsi*, vous avez semé et transplanté les cent céréales [3] ! » Il tenait ainsi les promesses d'une enfance riche en prodiges : grand et fort, dès ses jeunes ans, il savait à peine manger que, déjà, il cultivait heureusement la terre : « Ses grands haricots flottaient au vent comme des bannières! Ses moissons, semées en lignes, étaient très belles [4] ! »

Ces labeurs héroïques, on pouvait les présager dès ses premières heures. Ecoutez plutôt l'hymne qui les chante et qui éclate [5] joyeux comme un Noël.

誕寘之隘巷.	Or, dans la ruelle, abandonné,
牛羊腓字之.	Bœufs et moutons l'ont protégé!
誕寘之平林.	Or, au bois bas, abandonné,

1. Hymne 10 du *Tcheou song*, l. Che King. Couvreur, p. 326. On remarquera que les mots Ciel et Souverain s'appliquent à la même Puissance : celle à laquelle *Heou-tsi* est associé.
2. *Sseu-ma Ts'ien*. Chavannes, I, 210.
3. Ibid., p. 82.
4. *Ta ya*, II, 1, str., 4.
5. Ibid., str. 3.

會伐平林. Bûcherons s'y sont rencontrés !
誕寘之寒冰. Or. sur la glace, abandonné,
鳥覆翼之. Par un oiseau il fut couvé !
鳥乃去矣. Et l'oiseau puis alors de fuir !
后稷呱矣. Heou-tsi puis alors de vagir !
實覃實訏. Qu'on l'entend loin ! Qu'on l'entend bien !
厥聲載路. Ses cris emplissent le chemin !

C'était, certes, une image bien émouvante que celle de la Nativité abandonnée du petit *Heou-tsi* et un admirable contraste avec ses saintes origines et la gloire promise à ce fils du Ciel. Comme pour toutes les autres légendes du cycle de *Heou-tsi*, il n'est guère possible d'y voir autre chose que le souvenir de rites anciens magnifiés par la poésie panégyrique ; on y retrouve, à l'occasion d'un Héros et sublimée par le fait même, la pratique de l'abandon de l'enfant sur le sol.

Nous connaissons, par un texte assez récent, un cas où le père refuse de relever l'enfant déposé sur le sol 不舉, parce que, né dans un jour néfaste — le 5 du 5e mois — on peut prévoir pour lui une destinée malfaisante [1]. Entre le rite du dépôt et l'exposition définitive, la distance n'est pas très grande. Un cas célèbre d'exposition est celui de *Pao Sseu* [2], femme funeste qui perdit le roi *Yeou*, qui faillit ruiner la dynastie des *Tcheou*, et qui, dès sa naissance, était chargée d'une irrésistible puissance néfaste. Elle était née, elle aussi, d'une vierge-mère, mais dans d'horribles conditions maléficientes. Dans les temps anciens, deux dragons s'étaient présentés à un souverain *Hia* comme d'anciens princes de *Pao* ; ils ne voulurent se retirer qu'après avoir laissé de leur écume sur une pièce d'étoffe que l'on garda, cachée dans un coffret. Longtemps après, un prédécesseur du roi *Yeou* eut l'imprudence d'ouvrir le coffret ; l'écume

1. Cf. *Si king tsa ki*, ch. 2 (prédestination au suicide ou au parricide).
2. *Sseu-ma Ts'ien*, Chavannes, I, p. 281 et suiv.

se répandit dans le palais ; comme on ne pouvait l'enlever, le roi fit venir des femmes toutes nues pour vociférer contre elle ; elle se transforma en reptile, pénétra dans le gynécée et vint féconder une petite fille de sept ans. A quinze ans, celle-ci mit au monde une fille ; « sans avoir eu de mari, elle enfanta ; saisie de crainte, elle exposa 棄 son enfant. » Or, en ce temps-là, *Siuan*, le roi alors régnant, effrayé par une prédiction, avait donné l'ordre d'arrêter, pour les mettre à mort, un homme et une femme détenteurs d'un arc de mûrier dont parlait cette prophétie inquiétante ; ce furent eux précisément qui, fuyant la colère du roi, trouvèrent la petite fille gisant sur un sentier et criant. Ils l'emmenèrent dans leur fuite à *Pao* (naturellement) où elle grandit et d'où elle revint, sous le nom de *Pao Sseu*, afin d'être, pour son malheur, la favorite du roi *Yeou*.

Pao Sseu avait sa mission à remplir ; l'abandon ne put rien contre elle et la persécution du roi *Siuan* la servit. *Heou-tsi* de même n'eut point à souffrir de son délaissement. Lorsque les vers du *Che King* furent devenus la proie de la critique et que des chroniqueurs comme *Sseu-ma Ts'ien* [1] les eurent transformés en matière historique, on soupçonna que, si *Kiang Yuan* avait abandonné son enfant, c'était parce qu'elle le méprisait de n'avoir point de père [2] ou bien pour le soustraire à la persécution de l'empereur, son mari, lequel ne savait point d'abord « se conformer aux (ordres du) ciel, ne (les) trouvant point assez clairs, 帝(嚳)不順天.是不明也 [3]. » On ne voit rien de tout cela dans le *Che King*, mais il était naturel que cette explication se présentât, dès que la naissance parut miraculeuse et qu'on ne se rendit plus compte que les pratiques employées par *Kiang Yuan* pour favoriser sa grossesse étaient d'un usage courant. L'auteur des *Annales de Wou et de Yue* [4] affirma que

1. Ibid., p. 209 et suiv.
2. Ibid., III, p. 7 et suiv. (note de *Tch'ou Chao-souen*, interpolateur de *Sseu-ma Ts'ien*.
3. Opinion de *Mao*, glose à *Ta ya* II, 1.
4. Début du livre.

Kiang Yuan, quand elle eut marché sur les traces du géant, que son corps eut frémi comme au contact viril et qu'elle se trouva enceinte, eut peur d'être accusée du forfait de débauche 恐被淫泆之禍. Alors, dit-il ingénieusement, mais à l'inverse du livre des vers, elle fit des sacrifices pour demander de n'avoir point d'enfant; comme le ciel ne l'exauça pas, elle exposa *Heou-tsi*. *Sseu-ma Ts'ien*, plus fidèle à ses documents, quand il met en prose historique la légende de *Heou-tsi*, se borne à ajouter deux gloses : *Parce que c'était néfaste* 以爲不祥, *Kiang Yuan* exposa son fils, et (*les trois expositions faites*) *parce que c'était faste* 以爲神, elle le recueillit [1].

Les gloses des auteurs chinois sont intéressantes par l'embarras qu'elles montrent en voulant expliquer le délaissement du jeune fils du Ciel : elles trahissent un état d'esprit dont aurait pu sortir plus nettement le thème de la persécution du nouveau-né. Leur principal avantage est de faire sentir que, dans ce cas privilégié d'une conception miraculeuse et d'une naissance sans souillure, le nouveau venu a tout de même une épreuve à subir : il lui faut manifester par ses propres moyens, il lui faut faire sa preuve qu'il mérite d'être recueilli et élevé et qu'il n'est point né sans avoir droit à la vie. Dans le grossissement particulier à la légende poétique, l'abandon de l'enfant sur la terre apparaît comme une ordalie mythique.

Notons d'abord que l'épreuve est d'un caractère total. D'après les rites, l'enfant, avant d'être porté aux bras, est laissé sur le sol *trois* jours et cette période de temps, symboliquement complète, suffit à épuiser la durée : l'enfant en sort complètement

1. *Sseu-ma Ts'ien* et son interpolateur *Tch'ou* (*qui avaient consulté des versions diverses du Che King*) donnent sur quelques points des indications différentes : bois bas (*Che King*) = forêt de montagne (*Sseu-ma Ts'ien*); bœufs et moutons (*Che King*) = bœufs et chevaux (*Sseu ma Ts'ien*). *Sseu ma Ts'ien*, de plus, s'est efforcé de donner à la légende une couleur de vraisemblance : il dit : « bœufs et chevaux ne le foulèrent point aux pieds », au lieu de « le protégèrent ».

éprouvé. Mais que le mythe a de plus puissants moyens d'expression! *Heou-tsi*, avant qu'il ne soit recueilli, doit être abandonné à *trois* reprises. Il prend d'abord contact avec la terre habitée, puis avec le sol des forêts, enfin avec l'eau glacée; abandonné chaque fois dans un milieu qui semble plus hostile, chaque fois son heureuse fortune lui amène des secours plus inespérés. Dans l'étroite ruelle, les bœufs et les moutons non seulement évitent de l'écraser, comme *Sseu-ma Ts'ien* se borne à dire, mais encore, le *Che King* l'affirme, ils le protègent et en prennent soin ; perdu dans la forêt déserte, amis inattendus, des bûcherons viennent à lui ; et quand il est laissé sur la glace mince d'un étang — quel secours attendre contre l'eau ou le froid? — le secours lui vient des airs : un oiseau vole vers lui, qui (c'est le plus touchant dévouement) d'une de ses ailes le soutient et de l'autre le recouvre et le réchauffe. De la triple épreuve, il sort vainqueur

Et chaque épreuve lui vaut de nouveaux amis et une alliance plus complète avec la Nature. Sol des villes, terre des bois, eaux des étangs lui sont propices; animaux domestiques, hommes, bêtes sauvages l'assistent. N'est-il pas de la lignée du grand Ancêtre Civilisateur, de la lignée de *Houang-ti* qui mit la terre en culture et favorisa le développement des oiseaux et des quadrupèdes? Ne faut-il point qu'il devienne *Heou-tsi*, Prince des Moissons qui a la Vertu d'aider la Nature 有相之道)[1]? Cette Vertu, il la tient de race, il la manifeste et il l'acquiert. Son génie se forme à l'épreuve : dès qu'il l'a subie, on lui reconnaît, tout enfant encore, une *fermeté de montagne*, conforme au vouloir d'un *géant* 兒時屹如巨人之志 (car il est né *du pas d'un géant* 巨人跡)[2]. Ainsi l'épreuve avive et met au clair ce qui doit constituer sa personnalité. C'est par une manifestation éclatante de puissance personnelle qu'il y

1. *Ta ya* II, 1, str. 5.
2. *Sseu-ma Ts'ien*, Chavannes, I, p. 210.

met fin : quand l'oiseau s'est enfui, *Heou-tsi* se met à crier de cette voix sonore à laquelle on reconnaît une grande âme [1]; son intonation de bonne école montre en lui le chef-né : on l'entend loin, on l'entend bien, ses cris emplissent le chemin. Sa mère peut le recueillir; il fera honneur à sa famille et saura commander en Prince.

Si, dans l'épreuve, au contact de la Terre, sa valeur intime se révèle, s'il se voit assister de toutes les espèces d'êtres et fait ainsi alliance avec la Nature, en même temps, par le prodige de cette ordalie splendide, du jugement même du Ciel, il est reconnu son fils. « Le Ciel, qui engendra *Heou-tsi*, le distingua, par des miracles, des autres hommes, désirant par là rendre manifeste sa Vertu transcendante 天生后稷.異之於人.欲以顯其靈也 [2].» Les miracles de cette Nativité, dès qu'on les attribue à la volonté du Ciel, sont, de sa part, un aveu de paternité. Lorsque *Kiang Yuan* relève *Heou-tsi* de terre, c'est au nom de son père et par son ordre : *Heou-tsi* est le fils du Ciel. Pour qu'il devînt clair qu'il était bien tel, pour que fût prouvée son essence divine, pour qu'il pût montrer à l'épreuve qu'il avait en lui de quoi devenir le Médiateur des hommes auprès du Souverain d'En-haut, pour qu'il le devînt, en effet, il fallait d'abord qu'il restât dans l'abandon et couché sur la Terre.

L'ensemble de mythes qui constitue la légende de *Heou-tsi* a une cohésion qui est, pour nous, d'un grand enseignement. Génie agraire, en qui se personnifie la Puissance du Sol cultivé, il tient son pouvoir d'une alliance avec les choses de la Terre, alliance conclue à sa naissance par le fait d'un contact pathétique et prolongé avec les manifestations diverses de la Nature. Héros fondateur d'une race seigneuriale, âme permanente d'un groupe familial à laquelle vont se réunir les âmes individuelles, dès que le culte laisse tomber les personnes dans

1. Comp. les jeunes fils du roi Siuan exposés sur le lit.
2. Glose de *Mao* à *Ta ya* II, 1, str. 3.

l'oubli, il doit sa pérennité au fait d'avoir été conçu par la vertu des rites pratiqués par les communautés autochtones dans leurs Lieux Saints; associé du Ciel, qui commande aux saisons et pourvoit à la prospérité de l'année, il tient l'emploi de Médiateur auprès de cette Puissance suprême, parce qu'il est le premier d'une Race de chefs chargés par un peuple agricole de promulguer le Calendrier, Loi de l'Alliance des hommes avec la Nature : ensemble cohérent de croyances où apparaît la marche d'une pensée religieuse dont les créations vont se diversifiant et s'enrichissant — à mesure que de l'idée-souche, fortement et confusément sentie d'une parenté unissant un groupe d'hommes au Sol qui les nourrit, sortent : la conception de Puissances agraires et de Génies civilisateurs, celle d'Ancêtres fondateurs et de Héros éponymes, celle de l'unité du Monde et d'un Pouvoir régulateur; — à mesure qu'à la primitive communauté agricole se superposent la famille fondée sur l'autorité domestique et l'État régi par un Chef. Mais l'idée organique d'une Alliance entre la Terre et l'homme reste au centre de toutes ces croyances : dans le mythe de *Heou-tsi*, l'exposition sur le sol, par lequel cette alliance se crée, occupe la place d'honneur; le Héros porte le titre de Prince des Moissons 后稷, mais son nom personnel — par lequel sa nature intime est exprimée — est *K'i* 棄 : (celui qui fut) *Exposé* [1].

Vu à travers le développement qu'ont su lui donner la pensée religieuse et la poésie dynastique, le rite du dépôt sur le sol laisse deviner ce qui est sans doute sa raison d'être : c'est une épreuve; imposée au nouveau venu qui entre dans la vie et pénètre dans un groupe familial, elle crée (tout autant qu'elle suppose) une intime parenté entre le postulant et la Puissance-juge : savoir le Sol nourricier de la Race.

1. Sseu-ma Ts'ien, éd. Chavannes, I, p. 210.

III

Il faut encore retrouver et les sentiments sociaux et les structures sociales dont ces faits sont l'expression, dont ces mythes ne sont que les représentations, dont ces rites ne sont que les gestes.

M. Mauss, *Année sociol.*, IX, p. 266.

Ordalie mythique ou métaphore d'édification, l'usage d'exposer l'enfant ne s'est conservé dans la littérature qu'à l'état de concrétion. Peu nombreux sont les textes (c'est là le désavantage constant des études chinoises), mais, dès qu'on a su en fixer le caractère, ils livrent des faits qui peuvent (ici se trouve le profit de ces études) être mis en leur place dans une série où ils prennent tout leur sens; — et, de plus, on peut trouver des séries analogues pour y comparer utilement celle qu'on vient d'établir.

Pour y être né, on ne pénètre point d'un seul coup dans le groupe domestique; l'entrée se fait par étapes et, si je puis dire, à mouvements décomposés : le geste initial se prolonge pendant toute la période qu'il inaugure, et la période suivante s'ouvre par un geste nouveau qui la domine. L'initiation à la vie d'un groupe se découpe en une suite de stages, ouverts, chacun, et clôturés par une cérémonie qui, à être à la fois initiale et terminale, prend une apparence ambiguë : elle semble supprimer le passé et créer l'avenir ; les rites qu'on y emploie ont l'air ou bien de tendre à une élimination, ou bien à une création. Stages ou cérémonies, gestes initiaux ou gestes continués, les pratiques s'ordonnent en un mouvement d'ensemble et concourent à une même fin ; elles se conditionnent les unes les autres et se relayent ; réparties dans des temps différents, correspondant à des périodes de durée concrète et de nature singulière, elles forment un tout qui n'est point homogène et qui recèle pourtant une certaine continuité.

Ce n'est qu'à sa 3e année qu'un garçon est mêlé, non point à toute la vie de famille, mais à la vie commune du gynécée : alors il sait parler [1] et l'on met fin par une cérémonie à sa nourriture. — Pendant 3 ans, il a dû vivre dans un certain isolement, confié à la garde de sa mère (ou de sa nourrice) : il a appris d'elle à marcher (un an) et à manger (sept mois). — Au 3e mois [2], l'enfant pris sur les bras par la mère,

1. Le *Han che wai tchouan* ch. 1, dit : « Un homme, à la naissance, n'est point complet à cinq points de vue : ses yeux ne voient pas ; — il ne peut pas manger, — marcher, — parler, — engendrer. A 3 mois, il distingue et peut regarder ; — à 7 mois les dents poussent et il peut manger, — à 1 an ses os sont devenus solides et il peut marcher ; — à 3 ans les fontanelles se soudent et il peut parler ; — à 16 ans le sperme s'écoule et il peut engendrer. Le *yin* et le *yang* s'opposent : Le *yang* évolue sous l'action du *yin* : un garçon a des dents à 8 mois, et change de dents à 8 ans ; à 16 ans (8 × 2) le sperme commence à s'écouler. Une fille a des dents à 7 mois et en change à 7 ans ; à 14 ans (7 × 2) le sperme commence à s'écouler. Le *yang* évolue sous l'action du *yin* ; le *yin* sous l'action du *yang*. » D'après une théorie en effet le nombre du petit *yin* est 8, celui du petit *yang* 7 (Comp. *Ta Tai Li ki*, ch. 80 et *Chouo wen* v° 包 ; voir encore *Kao Yeou*, glose à *Houai-nan tseu*, ch. 23, *Tchang Cheou-tsie*, glose à *Sseu-ma Ts'ien*. Chavannes, V, p. 287 et *Houang-ti nei king*, ch. 1). Il s'ensuit que le retour d'âge a lieu à 7 × 7 = 49 = 50 ans et le terme de la virilité à 8 × 8 = 64 = 70 ans (cf. *Li ki*, *Nei tsö*, Couvreur, I, p. 661 Ces spéculations ont pour but de concilier les théories cosmogoniques sur le *yin* et le *yang*, certains faits d'expérience et le fait que le nombre 7 a une valeur religieuse : l'embryon est formé à 7 mois (naissance à 10 mois) ; — la dentition se fait à 7 mois et à 7 ans ; à 7 ans séparation des filles et des garçons ; à 10 ans, le garçon sort du gynécée ; — la retraite (vieillesse) se fait à 70 ans (le terme théorique de la vie étant 100 ans). J'ai montré [dans *La vie et la mort* (Annuaire de l'Ecole des Hautes Etudes, section des Sciences religieuses 1920-1921)] que 10 était pour les Chinois le nombre des durées totales ; 3 le nombre des durées totales affectées à des stages, 7 (= 10-3) la période complémentaire d'un stage. Ex. : l'enfant vit 3 ans (les 3 premières années) avec sa nourrice sur les 10 ans qu'il passe dans le gynécée (stage d'entrée) ; il vit 3 ans séparé des filles (les 3 dernières de ces 10 années) sur les 10 ans qu'il passe dans le gynécée (stage de sortie). Un homme (dont la vie — théoriquement — est de 100 ans) pénètre à 30 ans dans la société civile et en sort 30 ans avant la mort (à 70 ans). La période complète de coefficient 10 se décompose en deux périodes de coefficients 3 et 7 (ceci de deux façons différentes $10 = 3 + (4 + 3) = (4 + 3) + 3$). D'où la valeur caractéristique du nombre 7, le rôle qu'il jouait, et les spéculations par quoi les Chinois ont voulu expliquer cette valeur.

2. Le *Nei tsö* décrit tout au long la cérémonie — avec ses variantes : selon la classe sociale du père, le rang de la mère, et le fait que l'enfant est aîné ou cadet. *Li ki*. Couvreur, I, p. 665 à 672.

avait été présenté au père (il savait alors regarder et était capable de rire) : le père, le flattant de la main et le faisant rire, lui donnant, avec un nom personnel, une personnalité et l'intelligence, avait ordonné qu'on prît soin de l'élever : il était alors devenu quelqu'un, dont on ne pourrait certes pas porter déjà le deuil, mais à la mort de qui il serait permis de pleurer ; ses cheveux avaient été coupés pour la première fois et arrangés de manière à montrer symboliquement qu'il deviendrait un fils pieux ; il avait reçu de son père la paumée et avait ainsi commencé à lui être affilié ; sa mère avait pu le porter sans que pour cela il ait continué d'empêcher les rapports entre son mari et elle : tous deux, après un repas analogue à celui de leur mariage, avaient repris commerce ensemble. La cérémonie avait mis fin à la fois à l'isolement de la mère et à celui de l'enfant. — Avant le 3e mois la mère a vécu séparée; l'enfant de même, confiné dans une pièce spéciale, seul avec la femme chargée de le porter et de le nourrir. — C'est au 3e jour seulement (il avait alors su prouver sa vitalité par ses vagissements) qu'on avait commencé de le porter ; sur l'ordre du père, averti de la naissance et qui lui-même en avait averti les ancêtres, mais en l'absence des parents, un vassal l'avait relevé de terre et remis à la nourrice : l'enfant avait cessé de jeûner et d'être exposé à terre, quand, dans toutes les directions, on avait dispersé des flèches, avec l'arc exposé, depuis 3 jours, à la grande Porte, l'un des dieux lares de la maison. — Pendant les 3 premiers jours, l'enfant a jeûné, abandonné à terre, tandis que l'arc suspendu signalait la maison où un garçon venait de naître. — A la naissance, geste dramatique, il avait été déposé sur le sol.

Ce stage de 3 ans qui se décompose en trois périodes (de la naissance au 3e jour — du 3e jour au 3e mois — du 3e mois à la 3e année) dont les premières, les plus courtes, les plus émouvantes, sont ouvertes par le geste rituel le plus puissant, n'est point imposé pour entrer dans le groupe familial au seul nouveau-né. La nouvelle épousée peut toujours être

renvoyée dans sa famille (sauf trois cas d'exception), mais il est blâmable de l'abandonner sans raison grave, si le mariage a duré 3 ans[1]; — au 3e mois elle est considérée comme une 成婦 épouse, au sens plein du mot, et le deuil porté pour elle est complet[2] : car c'est le mois où elle commence à participer au culte des Ancêtres ; on fait alors une cérémonie pour la présenter dans leur Temple[3]; à la même date les chevaux et les gens de son escorte reçoivent congé et rentrent dans la maison natale[4]; — Avant le 3e mois, la nouvelle venue 來婦 vit dans une espèce de retraite et ne doit point prendre part aux travaux domestiques[5]; le 3e jour elle est reçue par les beaux-parents et se sert de l'escalier réservé aux maîtres de la maison[6] : alors cesse, dans sa nouvelle famille, l'interdiction de faire de la musique et, chez ses propres parents, on éteint les flambeaux qui brûlaient comme pour un mort[7]; — les 3 premiers jours avaient été, dans les deux familles, des jours lugubres.

Les rites chinois marquent merveilleusement le procédé d'approche ; *l'assimilation s'obtient par l'écoulement d'une durée totale* (3 jours, 3 est un total), durée qui est dotée d'une efficacité *sui generis* par un rite initial et qui est *emboîtée dans des durées de valeur analogue, mais de nature plus diluée* — l'unité de mesure étant accrue, mais le spécificatif numérique restant constant — chaque prolongation étant elle-même adaptée à

1. Voir *Fêtes et chansons*, LXVI, v. 41.
2. *Tseng tseu wen*. *Li Ki*. Couvreur, I, p. 430.
3. *Yi li*. Notes au Ch. du mariage, Steele, I, p. 36.
4. *Tsouo tchouan*. *Tcheng* 9e an. Legge p. 371. Le nom de la cérémonie 致女 indique qu'alors la livraison de la fille au mari est définitive.
5. Voir *Che King*. Couvreur p. 113 et Granet. *Coutumes matrimoniales*. T'oung pao XIII, p. 545, n. 1.
6. *Yi li*. Mariage. Steele, I, p. 30-31, *Kiao t'ö cheng*. *Li ki*. Couvreur, I, p. 610 et *Houen yi*, ibid., II, p. 646.
7. Voir *Kiao t'ö cheng*. *Li ki*. Couvreur, I, p. 661 et *Tseng tseu wen*, ibid., p. 429.

une fin, moins essentielle mais plus complexe, par un rite initial secondaire. De même que les stages de 3 ans et de 3 mois agissent surtout en prolongeant l'effet du stage de 3 jours et en consolidant les résultats déjà acquis en principe, de même les cérémonies qui les ouvrent servent essentiellement à marquer le chemin parcouru et à donner un élan nouveau à la poursuite de la fin fixée par le rite premier.

De l'espèce d'équivalence fonctionnelle qu'il y a entre les durées emboîtées, il résulte que (sans modifier profondément la valeur des différents stages et étapes) des pratiques peuvent, pour des raisons de convenance, se détacher de l'un des ensembles cérémoniels pour s'adjoindre à un autre. Si les beaux-parents sont morts, la bru ne pourra être reçue par eux le 3e jour, mais, le 3e mois. elle sera présentée à leur Temple. Le fils posthume d'un souverain recevra son nom près de la tablette de son père le 3e mois (comme si le père était vivant), mais, si le mort n'est point enterré, le nom sera donné devant le cercueil, le 3e jour [1]. Cette possibilité de déplacement des actes cérémoniels a été certainement utilisée, en bien des cas, pour accorder le schéma rituel avec les changements de conception et d'étiquette qui résultaient d'une nouveauté dans l'organisation sociale. Une bonne partie des rites affectés d'abord au 3e jour de la naissance a dû passer au 3e mois, s'agglomérant alors aux pratiques anciennes de la fête des relevailles, lorsque l'accroissement de la dignité paternelle eut rendu plus redoutable le premier contact entre le père de famille et l'enfant à peine délivré des souillures de la naissance : ainsi les rites veulent que le 3e jour, l'enfant, relevé de terre par le vassal qui le premier le porte, soit reçu de ses mains par sa nourrice, et la mère n'apparaît qu'au 3e mois ; mais, puisque les femmes des plébéiens et des nobles ordinaires nourrissaient leurs enfants, elles devaient, sans doute, les recevoir elles-mêmes, au

1. *Tseng tseu wen*, *Li ki*. Couvreur, I, p. 410 à 415.

moins dans l'ancien temps, à la cérémonie du début de la nourriture, le 3e jour [1].

L'analyse comparée du procédé d'approche ne met pas seulement en évidence l'équivalence des stages emboîtés sous l'impulsion dominatrice du rite initial : elle fait encore sentir que ce rite n'est pas un commencement absolu, mais plutôt un point culminant ou un centre. Au temps de repos des 3 premiers mois, retraite nuptiale, correspond, avant le mariage, une retraite de 3 mois ; la fiancée vit alors dans le Temple de sa famille natale. Elle l'abandonne au 3e mois ; au 3e mois après les noces, elle peut entrer dans le Temple Ancestral du mari. Les 3 premiers jours du mariage sont lugubres ; 3 jours avant la cérémonie, le fiancé jeûne pour s'y préparer ; sans doute, la future en fait autant. Au bout de cette retraite renforcée, le 3e jour, la fille, pour sortir de la maison natale, prend l'escalier de l'Ouest, celui des étrangers ; le 3e jour des noces, elle utilise, dans sa visite aux beaux-parents, l'escalier de l'Est, celui des maîtres de la maison. De même, pendant 3 mois avant l'accouchement, la femme enceinte vit en recluse ; l'accouchée aussi doit rester recluse pendant 3 mois. Au 3e mois avant la naissance, le mari, s'il est plébéien, abandonne la maison à sa femme ; il y rentre après la cérémonie des relevailles, le 3e mois. Quand la naissance est imminente, il jeûne, (le jeûne, en théorie, est de 3 jours) ; pendant les 3 jours qui la suivent, il lui faut encore jeûner pour se préparer au sacrifice qui annonce la naissance aux ancêtres. L'enfant passe ses 3 premiers jours à vagir, laissé à terre, sans nourriture ; sa mère, pour sa nourriture, pour son coucher, pour la musique qu'elle entendait, s'était, dans

1. Il y a aussi de grandes chances pour que certaines interdictions caractéristiques des 3 premiers jours du mariage aient été étendues aux 3 premiers mois dans les hautes classes de la noblesse (voir *Coutumes matrimoniales*, *T'oung pao* XIII, Appendice, p. 553 à 558). La dation du nom qui, dans la famille organisée agnatiquement, ne se fait qu'au 3e mois (par l'autorité du père) a dû d'abord se faire le 3e jour (et sans doute par la mère : tel semble être le cas pour *Heou-tsi*).

son intérêt, soumise, les 3 derniers mois de la grossesse, à de nombreuses interdictions [1].

L'acquisition de qualités nouvelles, qui méritent l'incorporation à un groupe défini, ne peut se faire, sans que d'abord soient mises au clair les qualités anciennes que les nouvelles vont recouvrir au point de sembler les supprimer. Avant de quitter sa famille, l'épousée doit se pénétrer de l'influence qui émane du lieu le plus sacré de la maison natale : le droit qu'elle a d'entrer par mariage dans une famille se voit quand elle a rendu manifeste le fait qu'elle appartient à une famille d'un autre nom. Le rite central de l'entrée dans un groupe est précédé de pratiques qui semblent, à première vue, préparer cette entrée, en rompant les attaches avec un autre groupe, mais ces attaches ne sont jamais toutes rompues : l'influence de la cérémonie centrale, même propagée pendant une triple durée totale à travers les stages successifs et les rites d'étape, n'efface point les qualités anciennes qui demeurent une condition à l'acquisition des nouvelles ; la femme mariée est désignée, jusqu'à la mort, par le nom de sa famille originelle; même éteints les flambeaux qui, dans la maison natale, semblent l'emblème d'une mort, même renvoyée l'escorte qui l'a conduite, elle reste la fille de tels parents, elle leur doit des visites, elle leur doit le deuil [2]; si elle est répudiée [3], elle ne deviendra pas *sui juris*, mais retombera sous leur autorité [4] — elle ne pourrait plus être répudiée, si sa famille natale était détruite. Le procédé d'approche semble se doubler d'un procédé d'éviction et l'entrée supposer une sortie : en fait, l'accroissement de personnalité,

1. Voir *Ta Tai Li ki*, chᵉ 48 et *Sin chou* l. c.

2. Le deuil est abaissé d'une classe : simplement pour montrer que, le mariage fait, l'autorité suprême sur la femme appartient au mari. *Yi li* Deuil. Steele, II, p. 20.

3. *Tsa ki*. *Li ki*. Couvreur, II, p. 197 : formes de la répudiation.

4. *Ta Tai Li ki*, ch. 80. Il y a 3 cas où la répudiation est interdite. 1° « *quand (la femme) a eu (une famille où on l'a prise) et qu'elle n'a plus (de famille) où revenir* » ; 2° quand elle a aidé à porter le deuil des parents du mari ; 3° quand, s'étant marié pauvre, (le mari) est par la suite devenu riche.

l'acquisition d'un *sacré* nouveau, s'accompagne bien de pratiques par lesquelles *un autre sacré* s'élimine — tout momentanément et seulement pour prévenir un mélange — mais par lesquelles aussi ce fonds ancien s'affirme et, d'une manière sous-jacente, se consolide

L'entrée d'un nouveau-venu dans un groupe y détermine un trouble et une émotion qui vont se propageant comme des ondulations concentriques toujours plus faiblement marquées; la première vague d'émotion qui se limite au cercle le plus étroit et à la plus courte durée, est aussi la plus franchement dessinée; l'émotion centrale propagée dans un temps plus long et dans un milieu plus complexe prend à mesure un aspect moins simple et des traits moins saillants, mais c'est toujours la même émotion ; si les périodes successives de sa manifestation apparaissent comme autant d'ensembles hétérogènes, elles ont entre elles une espèce de parenté rythmique qui se décèle au coefficient numérique de leur durée. Le progrès correspondant à la première période et au geste initial qui, continué tant qu'elle dure, la constitue, ne peut pas être entièrement différent des progrès postérieurs qu'il conditionne : sous les dépassements réalisés par eux et par lesquels le progrès précédent semble être oblitéré, il doit être possible, si l'on a saisi le rythme de cette progression (qui se manifeste par vagues successives et qui, pourtant, est continue), de retrouver l'efficacité particulière de ce premier moteur qui donne sa loi au mouvement d'ensemble.

Or, remontons, en le prenant assez loin, le cours de la vie d'un garçon. A 30 ans, il se marie, reçoit un emploi à la cour seigneuriale et possède une maison hors de l'habitation paternelle [1]; il demeure à part, car son mariage et son inféodation lui assignent dans la société une place distincte; la cérémonie de majorité qui a rendu possibles et l'inféodation et le mariage, est celle même qui, à 20 ans, l'a affilié à son père [2] : dès qu'ont

1. *Nei tsö. Li ki*, Couvreur, I, p. 674 et p. 625.
2. *Kouan yi. Li ki*, Couvreur, II, p. 637 et suiv.

été définitivement acquises les qualités qu'impliquent les rapports de fils à père, s'est ouverte la possibilité d'acquisitions nouvelles ; le fils gagne le moyen, non pas, certes, de sortir du champ d'influence de la parenté agnatique, mais, du moins, de pouvoir pénétrer dans un milieu où jouent des influences plus complexes ; il échappe en partie à l'exclusive puissance paternelle par les conséquences même de la cérémonie qui a fondé cette puissance. — Avant cette cérémonie qui a fait de lui un homme et un fils, avant 20 ans, il n'a point du tout vécu dans le cercle d'action de la famille agnatique et de la puissance paternelle (celle-ci n'a révélé son empire futur que par des signes prémonitoires) et il a dû porter à la ceinture le sachet de parfums distinctif de la toilette féminine [1] (sa virilité ne s'est jusqu'alors manifestée qu'en quelques occasions notables). Mais à la cérémonie de la 20e année, quand le père, faisant de lui un membre majeur du groupe familial, lui a fait donner, avec un habit d'homme fait, un nom viril, le rite achevé, il est allé rendre visite et faire offrande, sur la porte du gynécée, à sa mère qui l'a salué la première [2]. Or, depuis ses quinze ans (puberté), un garçon 童子 est à l'âge où il peut, dans les cérémonies du culte féodal, prendre la place que tient une fille dans les fêtes populaires [3] : c'est donc après que s'est révélé en lui, avec une force telle qu'on a pu l'utiliser rituellement, un certain fonds de nature féminine, qu'il abandonne enfin ses attributs féminins. De 10 à 20 ans, le garçon a fait son éducation hors de la maison paternelle, non point sous la direction du père ou de ses parents en ligne masculine, mais confié soit à des anciens soit à la famille de sa mère [4] : il est

1. *Nei tsö. Li ki*, Couvreur, I. p. 624.

2. *Kouan yi* l. c. et *Yi li*. Majorité. Steele, I, p. 9. Cette visite marque sa sortie définitive du gynécée : il prend congé de sa mère.

3. Voir *Fêtes et chansons*, p. 157 et suiv. et p. 169.

4. *Nei tsö. Li ki*. Couvreur, I, p. 673. *Wang tche*, ibid., p. 301 et *Wen wang che tseu*, ibid., p. 470-2. Voir *Sseu-ma Ts'ien*, éd. Chavannes, IV, p. 29, p. 46, p. 63, et principalement p. 59. Le rôle de l'oncle maternel, peu obser-

reçu dans la classe des jeunes gens, il est accepté dans la famille agnatique, seulement quand ont été mis au clair les liens qui l'unissent aux parents maternels et affirmée l'espèce de parenté qu'il y a entre vieillards et enfants (une même alimentation leur convient [1]; garçons et filles peuvent s'asseoir sur la même natte à moins de 7 ans [2]; à plus de 70, un mari peut serrer ses effets personnels aux mêmes endroits que sa femme [3]). — Si le garçon est envoyé à 10 ans hors de la maison paternelle, jusque là il doit vivre dans la partie la plus reculée de la demeure; — jusqu'à 7 ans, il reste dans le gynécée, complètement mêlé aux filles. — Pendant les 3 premières années, il n'a de contact qu'avec la mère qui l'élève [4] (au 3e mois le père lui donne la paumée et on le coiffe en garçon). — Pendant les 3 premiers mois, il n'a de contact qu'avec la femme qui le nourrit (au 3e jour, un vassal du père le porte, et, pour lui, l'on tire de l'arc, arme virile). — Pendant les 3 premiers jours, il n'a de contact qu'avec la Terre (on l'expose un moment sur le lit du père de famille [5]).

Sous les *Tcheou* (3e dynastie royale), on enterrait les enfants morts de 16 à 19 ans dans le cercueil qui était d'usage commun sous les *Yin* (2e dynastie), ceux qui mouraient de 8 à 15 ans dans le cercueil employé sous les *Hia* (1re dynastie); ceux enfin qui mouraient de 3 mois à 7 ans dans le cercueil en usage dans les temps antérieurs aux trois dynasties royales [6] : aux plus

vable dans les textes anciens, est d'une importance marquée dans les usages modernes. Cf. la coutume actuelle des marchands qui font faire à leur fils leur apprentissage chez un confrère, et des lettrés qui confient à un autre lettré l'éducation de leurs enfants.

1. Les aliments sucrés, tendres, succulents. *Nei tsö. Li ki*. Couvreur, I, p. 627 et p. 655 et suiv. — De même, enfants et vieillards échappent aux châtiments du droit pénal : *K'iu li*, ibid., p. 9.

2. *Nei tsö. Li ki*. Couvreur, I, p. 661.

3. Ibid., p. 673.

4. La mère plébéienne nourrit l'enfant dès le 3e jour : elle est sa nourrice ; mais le rappport de mère à fils n'est établi qu'au 3e mois, quand, à la cérémonie des relevailles, le père remet l'enfant à la mère pour qu'elle l'élève.

5. Tels sont les trois premiers signes prémonitoires du pouvoir paternel et du caractère viril de l'enfant : rites d'approche.

6. *T'an Kong. Li ki*. Couvreur, I, p. 118.

jeunes convenaient les rites les plus anciens. De même, en avançant en âge, un jeune Chinois, *comme s'il refaisait pour son compte les étapes de la civilisation de son pays*, n'arrivait à être incorporé dans la famille agnatique et le groupe féodal qu'après avoir subi l'influence conservée de l'ancienne famille utérine et de l'ancien mode de groupement où l'autorité appartenait aux anciens ; il ne se rapprochait du père et ne vivait au milieu des hommes qu'après avoir passé, sous l'autorité de sa mère, ses premiers jours parmi les femmes ; et, avant tout autre apparentement, c'était à la Terre qu'il avait d'abord fallu le présenter.

De la même manière que les révolutions sociales, d'où étaient sorties les structures nouvelles, n'avaient point oblitéré complètement les formes anciennes qui avaient conditionné leur avènement, de la même manière les sacralisations récentes (qui dans la vie enfantine correspondent à ces révolutions), tout en impliquant des désacralisations qui semblent éliminer les qualités d'abord acquises au moment où elles apparaissent portées à leur point de perfection, de la même manière ces sacralisations qui marquent les divers sommets de l'onde de sacrement déterminée par le rite central de la naissance, ne font, essentiellement, que manifester la puissance propagée de ce rite, puissance affirmée par les créations complexes qu'il conditionne. Déposer l'enfant à terre et l'y laisser trois jours, c'est préparer sa présentation à sa nourrice, à sa mère, aux femmes de la maison, au père, aux parents paternels, aux membres du même groupe féodal ; — c'est le mettre à même d'acquérir la qualité substantielle qui lui permettra d'entrer dans différents systèmes de relations ; — c'est créer en lui une aptitude à des apparentements divers ; — c'est le présenter à une Puissance qui est l'origine de tous les liens humains et le premier principe de la cohésion sociale : la Terre natale.

Ainsi la Terre est créatrice de parenté et d'affiliation. Pourquoi ? Et pourquoi, d'autre part, est-elle conçue comme une

nourrice, comme une puissance féminine qui confère des attributs féminins ? Et, puisqu'il ne faut voir dans aucun rite un commencement absolu, puisque tous impliquent une progression et comme une sortie hors d'un état antérieur, de quoi sépare-t-on l'enfant quand on le dépose sur le sol?

A mesure que l'enfant pénètre dans la famille, sa personnalité, incomplète d'abord, se constitue : le *houen*, l'âme-souffle, ne lui vient qu'après le *p'o*, l'âme corporelle; les premiers jours il ne sait que pleurer; à 3 mois il peut rire et il sait voir; à 7 mois, les dents poussent, il peut manger; à 1 an, il marche; à 3 ans, il parle; à 7 ans, il change de dents; à 15 ans, (=(7×2)+1) il est pubère [1]. L'embryon, 3 mois après la conception, est formé; ayant atteint sa pleine maturité, à 7 mois, il se prépare à venir au monde [2].

A 70 ans le vieillard se prépare à quitter le monde [3]. Quand il meurt, il abandonne, par étapes, sa famille et sa personnalité. *Le mourant, comme l'enfant naissant, est déposé sur le sol.* Lorsque l'on a recueilli le dernier souffle sur de l'ouate, quand on a en vain rappelé l'âme-souffle qui, la première, s'en va, tous pleurent autour du mort couché sur la terre (de même, sur le sol, pendant 3 jours, l'enfant vagit); comme on met le nouveau-né sur le lit, on y met le mort et on l'y habille; au mort, comme au petit garçon, on donne un talisman de jade : on le lui fait tenir dans la bouche. La maison du mort est signalée comme celle de la naissance, non point cependant par un simple attribut sexuel, mais par une bannière où sont inscrits

1. Voir les références de la note 1, p. 339.

2. *Pouo ya* ch. 6. 三月而胎....七月而成.

3. Voir au *Li ki. Nei tsö.* Couvreur p. 649. les préparatifs funéraires faits pour les vieillards à partir de 60 et surtout de 70 ans. *Ibid.*, p. 651, à 70 ans on quitte la vie publique. Voir une explication de la retraite à 70 ans dans le *Tseng tsëu wen. Li ki.* Couvreur, I, p. 418. Comp. *Wang tche, ibid.*, p. 315 et p. 320. *K'iu li*, ibid., p. 9 La vie a son terme théorique à 100 ans : à 70 ans commence la retraite qui, théoriquement, doit durer 30 ans.

le nom de famille et le nom personnel qui définissent le défunt[1]. — Au 3e jour, on le porte au cercueil et, non pas dans la chambre, mais près des degrés par où s'en vont les hôtes ; on l'enterre, légèrement, et la tête vers le Sud comme un vivant[2]. — Au 3e mois, on le transporte, pour l'y enterrer profondément, la tête au Nord, au Nord de la ville, au cimetière de famille, où il retrouve tous les autres Ancêtres. — 3 ans la maison reste vide : le fils ne peut venir l'habiter qu'à la fin du deuil. Ainsi, après des rites parallèles à ceux de la naissance et qui durent 3 jours, il se fait, au 3e jour et au 3e mois, deux cérémonies d'enterrement, comme il y a, pour l'enfant, au 3e jour et au 3e mois, deux cérémonies de réception. Si le nouveau-né n'est vraiment chez lui dans la maison qu'au bout de 3 ans, c'est aussi lau bout de 3 ans que le mort n'y est plus le maître. Sous 'impulsion du rite initial commun, par les effets développés du dépôt sur le sol, l'enfant entre dans la famille et le défunt en sort[3].

C'est mal dire : le défunt ne sort pas de la famille ; il ne fait que délaisser la communauté des vivants ; du même pas qu'il s'en éloigne, il approche de la communauté des Ancêtres. Sitôt le souffle recueilli, sitôt le *houen* rappelé, on fait une tablette provisoire, valable tant que dure l'enterrement provisoire, et qui, comme le corps du mort, est gardée dans la maison. Un peu après l'enterrement définitif, lorsque le corps est réuni à celui des aïeux, on fait une tablette définitive que

1. Les cérémonies du début de la mort sont décrites dans le *Yi li* chap. XXVI Steele II p. 45 et suiv. et dans le *Sang ta ki*. *Li ki*. Couvreur, II, p. 202 et suiv. Voir encore *T'an Kong*., *ibid*., I. p. 199 et suiv.

2. *T'an Kong*. *Li ki*. Couvreur, I, p. 204, glose de *K'ong Ying-ta*

3. Sur les rites des 3e jour, 3e mois, 3e année voir *T'an Kong*, *ibid*., p. 116 (comp. *ibid*., p. 127 et p. 142). La sortie de la maison est bien marquée par le même traité (*ibid*., p. 150) : progression à la fois continue et rythmée. Le coefficient des premières périodes du deuil peut varier en fonction de la dignité du défunt : cf. *Wan tche*, *ibid*., p. 286. La durée du grand deuil (3 ans) est constante. On attribue à Confucius une assimilation des 3 années du deuil aux 3 années que dure la nourriture de l'enfant : *San nien wen*, *ibid*., II, p. 586. Dans ce dernier traité se voit l'indication de la valeur totale des différentes périodes de deuil, p. 584-5.

l'on place dans le Temple Ancestral ; mais jusqu'à la 3e année, elle n'y a pas de chez soi : elle est associée à celle du grand-père. Ce stage écoulé, le deuil fini — quand le mort n'est plus le maître de la maison —, il reçoit, avec sa tablette, une place à lui dans le Temple Ancestral ; il y jouit d'honneurs particuliers : il a acquis, dans le monde des Ancêtres, une personnalité [1]. — Celle-là aussi doit périr : 3 ans après la mort de son descendant, à la cinquième génération (souche comprise), la tablette de l'Ancêtre perdra sa place et ses honneurs particuliers ; réunie aux tablettes des plus anciens aïeux, elle sera conservée auprès de celle du fondateur de la famille [2] : dès lors, le défunt, corps et âme, a fait retour à la masse ancestrale, et son nom, dont l'emploi cesse d'être interdit dans la parenté [3], peut servir à donner rang et personnalité, dans la famille vivante, lors de la cérémonie du 3e mois, à un nouveau-né [4].

La tablette est le centre du culte ancestral ; mais, pour rendre plus sensible, dans les cérémonies, la présence de l'Ancêtre, on devait lui constituer un représentant vivant 尸 : *ce ne pouvait être qu'un de ses descendants ; encore fallait-il qu'il appar-*

1. Sur les tablettes provisoires et définitives, sur l'association aux offrandes faites au grand-père et l'assignation d'une place spéciale, voir aussi le *T'an Kong*, *ibid.*, p. 201 et 205 sqq. Comp. *Fang ki.*, *ibid.*, II, p. 413.

2. Voir *Li ki*. Couvreur, I, p. 288 note et schéma (*Wang tche*) ; comp. *Tseng tseu wen*, *ibid.*, p. 435. (Noter l'usage de réunir pendant le deuil les tablettes des ancêtres autour de celle du plus ancien auteur de la famille : de même tous les parents se groupent autour du chef du deuil). *Sang fou siao ki*, *ibid.*, p. 746 et *Ta tchouan*, *ibid.*, p. 785.

3. Sur le tabou du nom des parents défunts voir *K'iu li*. *Li Ki*. Couvreur, I, p. 56 et suiv. *Tsa ki*, *ibid.*, II, p. 179 et p. 193. Sur la levée du tabou correspondante, voir *T'an Kong*, *ibid.*, I, p. 241. Noter l'usage de la clochette à battant de bois. Rap. *Yue ling*, *ibid.*, p. 342 : voir Granet, *Cout. matr.*, T'oung pao, XIII, p. 544 note 6.

4. L'emploi d'un nombre défini de noms personnels pour une famille déterminée n'est en aucune façon attesté pour l'ancienne Chine. De nos jours, souvent le premier des deux caractères formant ce nom est commun à tous les membres d'une même génération et choisi dans une devise, adoptée par la famille, qui semble être d'ordinaire composée de 5 caractères ou de 4 ou d'un multiple de 4. Cette méthode dite des 輩分字 devrait être étudiée de près

tînt à la même moitié de la famille, comme c'est le cas, par exemple, pour un petit-fils [1]. — les membres d'une famille étant répartis en deux groupes par générations alternées. Le chef du culte, pour rendre hommage à son père, s'inclinait devant son propre fils et le servait comme il eût fait pour son père [2] (fait extraordinaire, selon les règles de la morale classique !) : c'est qu'il voyait alors en son fils le représentant de son propre père. Et l'on devait porter le deuil du *fils pour le père* à la mort d'un fils aîné 正體於上 « corps véritable de l'ancêtre » [3].

Ces usages supposent une croyance à la réincarnation des morts dans leur propre famille. Les textes en donnent quelques témoignages directs : *Pao Sseu* est une réincarnation des princes de *Pao* [4]; la naissance du roi *Mou* est le fait d'un prince de *Fang*, aïeul de sa mère [5]: celle du comte *Lan* (orchidée) de *Tcheng*, le fait d'un prince de *Yen*, ancêtre, lui aussi, de sa mère [6]: dans ce dernier cas, ce n'est point seulement la vie qui est donnée par l'ancêtre, mais aussi, emblème végétal, le nom personnel.

La naissance de *Lan* (orchidée), seigneur de *Tcheng*, nous est contée d'une manière qui rappelle avec précision les pratiques des fêtes du mariage dans le pays de *Tcheng*. Lorsque les auteurs chinois voulurent expliquer pourquoi, dans ce pays, les couples de fiancés cueillaient des orchidées sur les bords de la *Wei*, ils dirent qu'en passant la rivière avec ces fleurs on se proposait de rappeler, par le geste et la voix, l'âme souffle, *le houen*, pour l'unir au *p'o*, à l'âme corporelle. Les penseurs, en effet, avaient

1. *T'an Kong*, *Li ki*. Couvreur, I, p. 205 et p. 241. *Kiu li*, *ibid.*, p. 47 : 孫可以爲王父尸. 子不可以爲父尸. *Tseng tseu wen*, *ibid.*, p. 455 尸必以孫. *Tsi t'ong*, *ibid.*, II, p. 336 別父子. voir encore *Fang ki*, *ibid.*, II, p. 413 et *Kiao t'ö cheng*; *ibid.*, I, p. 613.
2. *Tsi t'ong*, *Li Ki*. Couvreur, II, p. 335.
3. *Yi li*. Deuil. Steele, II, p. 11.
4. Voir plus haut.
5. *Kouo yu*. *Tcheou yu*, 1re partie.
6. *Fêtes et chansons*, p. 200 et suiv.

admis, dès leurs plus anciennes spéculations, que la personnalité humaine résulte de l'union d'un *houen* à un *p'o*, que la rupture de cette union, le *houen* partant le premier, opère la mort, et que son établissement, le *houen* arrivant le dernier, donne la vie [1].

Le mourant, étant placé à terre, lorsqu'on avait recueilli son dernier souffle, tous pleuraient autour de lui ; puis quelqu'un montait sur le toit, et, tourné vers le Nord, rappelait le *houen*, pour qu'il revînt s'unir au *p'o*, en agitant les vêtements du défunt, et en criant, par 3 fois, son nom personnel [2]. A la cérémonie du 3e mois, où le cercueil est définitivement et profondément mis en terre, un sage, vanté pour son sens du cérémonial [3], fit 3 fois le tour de la tombe en poussant des cris et en disant : « Que la chair et les os retournent à nouveau à la Terre ! c'est le Destin ! mais le *souffle-houen*, il n'y a pas d'endroit où il ne puisse s'en aller ! il n'y a pas d'endroit où il ne puisse s'en aller ! » Et lui-même, il s'en alla : il avait, par ce rite, profondément scellé et triplement enclos dans la terre ce qui devait lui revenir ; et, définitivement, il en avait disjoint le *houen*, l'âme-souffle, qu'il espérait bien, laissant le corps avec celui des ancêtres, ramener avec lui pour lui faire habiter le Temple Ancestral, supportée par la tablette définitive. L'œuvre,

1. *Tsouo tchouan*. *Tchao* 7e an, Legge p. 618 (comp. la traduction de P. Wieger, *Textes philosophiques*, p. 110). Le sage ministre *Tseu-tch'an*, questionné sur la survie, répond : « Quand un homme est engendré, au début de l'évolution (embryonnaire) il y a ce qu'on appelle le *p'o*. Quand est né (ce) *p'o*, (la partie) *yang* (de ce *p'o*) s'appelle le *houen*. » Les commentaires de *K'ong Ying-ta* font du *p'o* l'âme sensitive, du *houen* l'âme intelligente. Ne retenons que l'essentiel du texte, savoir que la formation d'une personnalité humaine se fait en deux temps, le *houen* n'apparaissant qu'après le *p'o*.

2. *K'iu li*. *Li ki*. Couvreur, I, p. 85. *T'an Kong*. ibid., p. 199-200. *Li yun*, ibid., p. 503. *Sang ta ki*, ibid., p. 204 et suiv.

3. *T'an Kong*. *Li ki*. Couvreur, I, p. 246. Confucius admira la science du cérémonial montrée par le héros de cette anecdote. Comp. *Kiao t'ö cheng*, ibid., p. 612-3. Au *p'o* semblent s'adresser les libations qui transportent l'effet du sacrifice jusqu'aux sources souterraines ; au *houen*, les exhalaisons (graisse brûlée avec de l'armoise) qui transportent l'effet du sacrifice au delà du toit, jusqu'au ciel.

alors achevée, n'avait-elle point été inaugurée et réalisée en principe par les rites des premiers jours ? Le dépôt sur le sol, la criée, le rappel du *houen*, obtiennent cette dissolution de la personnalité que la pensée consciente se représente comme une séparation de l'âme-souffle et de l'âme corporelle, et comme un retour 歸, retour à la terre commune des parents, retour à la demeure commune des aïeux. Sans doute le retour se fait-il d'une marche moins simple et moins rapide pour les parties hautes de la personnalité (dont le souvenir, plus vivace, est conservé, pendant quatre générations, par le culte des ancêtres quand celui-ci s'est établi) ; mais, enfin, l'essentiel de la mort, que réalisent les premiers rites, est d'être un procès de désincarnation et de retour à la masse ancestrale.

Inversement, la naissance, résultat d'une incarnation d'ancêtre, implique un procédé d'éviction et le délaissement de la masse ancestrale. Naître, c'est, d'abord, sortir de la communauté des morts : le naissant meurt à la famille des Ancêtres comme l'épousée meurt à sa famille originelle ; d'où le caractère lugubre des premiers jours et *des jours symétriques* qui les précèdent ; d'où cet abandon du nouveau-né et ses pleurs.

Naître, c'est encore passer d'une existence indistincte à une vie individualisée ; c'est acquérir une personnalité. Pour empêcher que celle du mourant ne se dissolve et, aussi bien, pour constater qu'elle s'est dissoute et pour en prendre acte [1], les parents hurlent à la mort et crient le nom personnel, rappelant ainsi le *houen* pour l'unir au *p'o*. La personnalité est d'autant plus lente à se former que l'organisation sociale est plus complexe : dans la famille agnatique, l'enfant n'en a vraiment gagné une (et encore point complètement) [2] qu'au

1. La criée, le recueillement du souffle et le rappel du Houen sont des procédés de mise en demeure. Par la façon dont il se conduit, quand ils sont employés, celui pour qui l'on procède se prouve, ou non, mort ; on lui donne les moyens de la preuve et il est contraint de la faire : s'il ne reconstitue pas sa personnalité, elle *doit* se dissoudre.

2. L'affiliation n'est complète qu'à la majorité.

3e mois, quand il reçoit de son père (qui l'excite à rire) un nom personnel. Mais au temps qu'évoquent les mythes, c'est *Kiang Yuan*, c'est la mère, qui relève *Heou-tsi* de terre et qui, à ce moment même, lui donne son nom personnel [1]. *Heou-tsi* met fin à son épreuve par ses vagissements sonores; les garçons de race royale que l'on expose sur le lit pleurent bruyamment, et l'on s'en réjouit comme d'un heureux présage; quand le grand *Yu* veut rappeler d'un trait la naissance de son fils [2], il se borne à reproduire l'onomatopée qui peint les premiers cris. Ces cris de l'enfant exposé les 3 premiers jours (comme les rires du 3e mois) marquent en effet l'apparition d'une personnalité qui mérite d'être définie par un nom : l'âme, c'est le nom et c'est la voix [3]. Quand il hurlait à la naissance, le nouveau-né prouvait sa vitalité, affirmait son droit à la vie, ou, si l'on veut, rendait manifeste à la fois et confirmait la réunion au *p'o* de ce *houen* qui vient en dernier lieu et qu'on pense pouvoir attacher au *p'o* en criant le nom personnel. Alors la réincarnation était parfaite et paraissait valable; l'épreuve était subie et la preuve donnée du retour à la vie, de la rentrée dans la famille des vivants.

Qu'il y ait formation ou dispersion d'une personnalité, procès d'incarnation ou de désincarnation — quel que soit le sens du changement — le fait essentiel est toujours le passage d'une section de la parenté dans une autre. Pour naître ou pour mourir, pour entrer dans la famille vivante ou dans la famille ancestrale (et pour sortir de l'une ou de l'autre), il y a un seuil commun, la Terre natale. Elle n'est point seulement le

1. Voir plus haut, p. 334, le texte de *Sseu-ma Ts'ien*.

2. *Chou King*, ch. *Yi-tsi*. *Yu*, pour montrer qu'il est homme de devoir, rappelle par des traits essentiels son mariage et la naissance de son fils, événements auxquels il ne consacra que le moins de temps possible. Reproduire l'onomatopée caractéristique des vagissements lui suffit pour exprimer que, *la naissance sitôt acquise*, il est parti travailler aux canaux de la Chine.

3. Idée qui a persisté; voir Wieger, *Folklore chinois*, p. 79 (voir aussi p. 65 et p. 66 et, pour un exemple de réincarnation dans la famille p. 334 et suiv.).

lieu où s'inaugurent la vie et la survie, elle est aussi le grand témoin de l'initiation au genre d'existence nouveau : elle est le pouvoir souverain qui décide le succès de l'ordalie latente dans cette initiation. La Terre natale apparaît comme une Puissance d'où émanent les Vertus caractéristiques d'une Race, qualités communes à la masse confuse des aïeux et au groupe complexe des vivants, et dont il faut d'abord qu'on se pénètre si l'on veut passer dans l'un ou l'autre groupement. Quand on dépose sur la Terre le nouveau-né ou le mourant, c'est à Elle de dire si la naissance ou la mort sont valables, s'il faut les prendre pour des faits acquis et réguliers. C'est à la Terre que l'on demande de définir le statut de chacun des membres de la famille : elle est le juge suprême qui assigne à chacun la place qui convient. Si personne ne se hasarde à porter l'enfant avant que la Terre ne l'ait porté, si, pour avoir le moyen d'acquérir plus tard les qualifications multiples que supposent les relations humaines, celui-ci (comme le mourant) doit d'abord s'imprégner, au contact du Sol natal, de ses qualités essentielles, si ce rapprochement avec la Terre apparaît comme la condition première de tout apparentement, qu'est-ce à dire sinon que la Terre natale est la grande Parente? — et que le fond de toute solidarité est la solidarité territoriale? Déposer sur le Sol, pour que ce maître souverain du rite de la naissance et de la mort, à qui l'on fait appel, fasse le départ de ceux qui doivent ressortir de la masse ancestrale ou de la famille vivante et les sépare soit de l'un soit de l'autre groupe, c'est (affirmant que le principe premier de toute cohésion est une consubstantialité territoriale) vouloir, par ce contact solennel aux moments critiques du cycle de morts et de renaissances qui constitue toute existence, recréer, pour chaque individu, cette consubstantialité essentielle.

Le rite du dépôt sur la Terre implique l'idée d'une identité substantielle entre la Race et le Sol. Cette idée se traduit, en effet, par le sentiment d'autochtonie qui est le plus vif de ceux

que nous pouvons saisir aux débuts de l'histoire chinoise [1] ; l'idée d'une alliance étroite entre un pays et ses habitants est une croyance si profonde qu'elle est restée au cœur des institutions religieuses et du droit public [2]. Elle s'exprimait anciennement par le plus vieux des cultes de la Chine, celui des Lieux Saints. Mais cette alliance implique des rapports d'un ordre plus général que ne sont les rapports de famille; si la consubstantialité territoriale est au fond de la consubstantialité domestique, elle la dépasse : et, en effet, porté par l'onde rituelle que propage le geste du dépôt sur le sol, l'enfant pénètre dans le groupe des parents, puis aussi dans le groupement de familles qu'est la société politique. Les fêtes des Lieux Saints n'étaient point les fêtes particulières d'une famille, mais celles de toute une communauté agricole ; la solidarité qui s'établissait à leur occasion correspond à une organisation essentiellement territoriale où ne peut déjà avoir grande force l'idée de parenté, du moins en tant qu'elle implique celle de filiation et de lignée ancestrale. Mais quand le culte des Lieux Saints, principes d'alliance et réservoirs collectifs des âmes d'un Pays, prend la forme d'un culte des Centres Ancestraux [3],

1. Voir *Tan Kong*. *Li ki*. Couvreur, I, p. 131. Noter le proverbe : « Le renard mourant tourne la tête vers la colline natale ».

2. Idée du pouvoir régulateur qu'un chef doit posséder à la fois sur son peuple et sur la Terre, sur les hommes et sur la Nature. Voir *Fêtes et chansons*, p. 202 et p. 250.

3. Voir *ibid.*, p. 130 n. 6, p. 156 et p. 238. La comparaison des légendes relatives aux naissances du Dieu agraire *Heou-tsi* et du sage Confucius montre bien le passage de l'idée de Lieu Saint à celle, plus définie, de Centre Ancestral. *Heou-tsi* eut la stature et la fermeté d'un géant : il était né du pas d'un géant. Confucius avait le crâne en forme de colline *Kieou* 邱 : sa mère le conçut en priant sur la colline (*K'ieou* 邱) *Ni* 尼 : il porta les noms de *K'ieou* et de *Ni* (cf. ibid., p. 130, n. 6 et *Sseu-ma tsien*, éd. Chavannes, V, p. 288 et suiv.). *Heou-tsi* était né pour être le Prince des Moissons d'un pays : sa mère le conçut par des pratiques analogues à celles qu'employaient les filles du pays de *Tcheng*, par exemple, quand elles obtenaient des réincarnations aux fêtes du Lieu Sainte de *Tcheng* où toutes les familles du pays se trouvaient réunies. La naissance de Confucius avait été désirée pour fournir un chef de culte (son père ayant déjà un fils, mais infirme et impropre aux choses sacrées) à la famille *K'ong* : sa mère le conçut en allant prier sur la colline où était le Temple Ancestral de la famille *K'ong*.

demeures des âmes d'une famille —, quand la famille organisée est fortement attachée au sol qu'elle cultive — la représentation que l'on se fait des liens unissant l'homme à la Terre s'enrichit de valeurs nouvelles; le sentiment, confus et profond, d'une consubstantialité s'accompagne alors de celui d'une puissance génératrice.

Peut-être peut-on comprendre à quoi tient ce développement de l'idée-souche. Les enfants étaient enterrés selon de plus vieux usages, on l'a vu, lorsqu'ils mouraient plus jeunes [1]. Aux temps de la troisième dynastie, les enfants morts entre 8 et 11 ans étaient enterrés, selon les rites de la première dynastie (*Hia*), dans le jardin [2]. Il y a de grandes chances que l'enterrement dans l'enclos domestique, ou même dans la maison, ait été la coutume ancienne. D'après les rites des *Yin* (deuxième dynastie), on devait faire participer à la mort les cinq dieux lares de la maison et cela par des pratiques qui impliquent une espèce de destruction symbolique [3]. La demeure, en tous cas, deveuait inhabitable pendant le deuil; les survivants devaient l'abandonner et se construire une cabane [4]. Aux temps historiques, si l'enterrement définitif se fait hors de la maison, l'enterrement provisoire continue de s'y faire et c'est l'essentiel : le mort se désincarne inhumé dans le sol domestique [5]; le corps retourne à la Terre; l'âme (au moins celle de ceux qui ne sont point morts avant l'âge viril, et qui ont eu des descendants, de ceux qui avaient la puissance d'engendrer ou la capa-

1. Voir plus haut, p. 347.
2. *Tseng tseu wen. Li ki*, Couvreur, I, p. 460.
3. *T'an Kong. Li ki*, Couvreur, I, p. 157.
4. Sur la cabane de deuil voir *Sang ta ki. Li ki*, Couvreur, II, p. 239 et suiv.; *Tsa ki*, *ibid.*, p. 120 et p. 163; *Fou wen*, *ibid.*, p. 555; *Kien tchouan*, *ibid.*, p. 573 et suiv. et p. 581.
5. Comp. l'usage *Lolo*. Le cadavre est enterré provisoirement au côté de la maison et s'y décompose; les parents surveillent attentivement cette décomposition. Quand est fait l'enterrement définitif, on procède à une cérémonie pour réunir l'âme du nouvel Ancêtre à celles des Ancêtres de la même génération : auparavant cette âme demeurait isolée dans un coin de la maison. Voir Bonifacy, *B.E.F.E.-O.*, VIII, p. 548, p. 552 et p.541.

cité paternelle) hante le coin sombre de la maison où est le lit du père de famille [1]. Quoi d'étonnant si, une fois établies les croyances qui sont à la base du culte des Ancêtres, le Sol domestique, principe reconnu de consubstantialité dorénavant conçu comme le séjour des âmes ancestrales attendant leur réincarnation, soit apparu comme doué d'un pouvoir générateur [2]?

Mais le coin sombre que hantent les âmes des auteurs de la race est aussi le grenier où l'on conserve les semences (« enclose en elles est de la vie [3] », disent les hymnes) qui lèveront dans le champ domestique. Quoi d'étonnant si les idées mêlées de puissance procréatrice et de puissance nourricière sont devenues les attributs de la Terre natale?

La Terre natale, parente, féconde, nourricière a, en outre, des attributs féminins; c'est une mère, c'est la Mère. Au temps des *Tcheou*, les graines destinées à ensemencer le champ royal n'étaient point conservées dans la chambre du Fils du Ciel, mais dans les appartements de la Reine : elles l'étaient à titre de présage d'une belle descendance, et la Reine avait pour charge, aidée des autres femmes royales, de faire germer ces grains [4]. Si, dans la maison noble, le père de famille met son

1. Les parents morts avant leur majorité ne reçoivent point d'offrandes dans ce coin sacré et n'ont pas, non plus, le droit d'avoir un représentant 尸 : ils n'ont point engendré. Cf. *Tseng tseu wen*, *Li ki*, Couvreur, I, p. 457 et p. 455.

2. On trouvera quelques éléments d'une étude des représentations chinoises anciennes relatives à la survie dans Granet, *La vie et la mort*, Annuaire de l'École des Hautes-Études, section des sciences religieuses, 1920-1921. Les libations du culte funéraire sont dites atteindre les sources profondes, c'est-à-dire les *Sources jaunes*, situées sous terre, *non loin du pays natal*, vers le nord. De ces sources semblent s'échapper en même temps (au printemps) l'eau des fontaines qui jaillit après avoir été tarie l'hiver et les âmes que l'on peut faire se réincarner à l'aide de rites pratiqués sur l'eau des fontaines. Des Sources jaunes, séjour des morts, vient aussi le 天癸 T'ien-kouei, principe des sécrétions fécondes de l'homme et de la femme.

3. Formule poétique consacrée. Cf. *Che King*. *Tcheou song*, III, 5 et 6. Couvreur, p. 439 et 441.

4. Voir le texte du *Tcheou li* et la glose de *Tcheng* dans : *Coutumes matrimoniales*, T'oung pao, XIII, p. 543, n. 2.

lit où sont les semences et où hantent les âmes, c'est qu'il a usurpé la place de la mère de famille. Il fut un temps où la famille était utérine et où un mari, dans la maison conjugale, n'était qu'un gendre [1]; l'usage s'en est longtemps conservé. Quand on ne le pratiquait plus, il restait encore que l'habitation était chose féminine, dont l'homme n'occupait vraiment que les abords extérieurs[2]. Chez les gens du peuple, quand mari et femme, aux environs d'une naissance, doivent rompre pour un temps leur union, c'est le mari qui vide la place, c'est la mère de famille qui l'occupe [3]. Et d'ailleurs presque tous les cas de réincarnation que nous connaissons ne sont-ils point le fait d'ancêtres de la femme [4]? Ainsi, parce que, lorsque la famille reçut une forte organisation, la filiation reconnue était la filiation utérine, la Terre, quand ils l'imaginèrent douée d'un pouvoir générateur, devint pour les Chinois la Terre-mère.

Il y a, dans les représentations que les Chinois se sont faites de la Terre, une diversité qui s'explique parfaitement. Elle apparut d'abord, sous l'aspect neutre du Lieu Saint, comme le principe de toute solidarité; représentation qui correspond à un sentiment intense et vague d'autochtonie et à une organisation essentiellement territoriale. Dans l'ensemble de conceptions et d'images que détermina une organisation de la famille fondée sur la filiation utérine, la Terre domestique fut aperçue sous les traits d'une puissance maternelle et nourricière. Avec l'apparition de la famille agnatique et du pouvoir seigneurial, le Sol revêtit l'apparence virile des chefs qui se le

1. *Chouen* accède à l'Empire comme gendre de *Yao* (*Sseu-ma-Ts'ien*, Chavannes, I, p. 73). *Ts'in Che-houang-ti* lutte contre la coutume des maris-gendres 贅壻 (*ibid.*, II, p. 168). (En Annam, le code des Le cherche encore à l'interdire : *B.E.F.E.-O.* X, p. 35). L'usage s'en est maintenu jusqu'à nos jours. Voir P. Hoang, *Mariage chinois*, p. 99 et suiv. (avec quelques exemples historiques).

2. 外. La vraie maison 內 c'est le gynécée.

3. Voir plus haut, p. 343.

4. Voir plus haut p. 352, les cas du roi *Mou* et celui du comte *Lan*.

partageaient, génie du fief, génie du lit du maître de maison. Mais, à cet âge encore, le sentiment subsista de la Terre-mère et, quand le culte impérial du Ciel eut fourni un soutien sublime à l'idée de puissance paternelle, la Terre retrouva, par opposition, de façon éclatante, tous ses attributs féminins [1].

La même évolution explique les modifications survenues dans le rituel de l'enfance et dans la pratique du dépôt sur le sol. A l'époque classique, c'est par l'ordre du père, chef de culte, que s'opèrent les cérémonies diverses de la réception dans la famille ; c'est lui qui donne le nom personnel ; l'affiliation de l'enfant au père, fait récent, étant lente à obtenir, la dation du nom est reculée au 3e mois ; le 3e jour, le père n'est représenté que par un vassal à la cérémonie du portage ; la mère elle-même n'y est point présente, écartée qu'elle est de son enfant par une espèce de participation à la dignité maritale ; dans les hautes classes de la noblesse, elle ne peut plus le nourrir ; pour elle comme pour le père, les intermédiaires se multiplient [2]. Des rites d'approche sont devenus nécessaires pour créer l'affiliation agnatique : au dépôt sur le Sol s'ajoute, pour le garçon, l'exposition sur le Lit, génie du lieu, masculin, qui le virilise et en fait un fils de famille ; dans la joie des naissances mâles cette exposition semble l'essentiel du rite et prend un air de parade. Mais, grâce aux filles qui ne pénètrent point, pour ainsi dire, dans le cercle agnatique et qui doivent quitter la terre domestique, se maintient le souvenir du rite ancien : l'abandon pendant trois jours sur la Terre-mère, féconde et nourricière.

Marcel GRANET.

1. M. Chavannes (*Dieu du sol*, l. c.) a, selon mon gré, mis trop uniquement l'accent sur les représentations masculines données au Sol sur lequel s'exerce le pouvoir seigneurial.

2. Au vassal chargé de porter l'enfant correspond une gardienne ; la mère ne prend qu'exceptionnellement l'enfant dans les bras ; le père ne peut l'y porter (le grand-père le peut : grand-père et petit-fils *agnatiques* sont déjà parents en droit *utérin*).

LES MOULINS EN IRLANDE
ET L'AVENTURE DE CIARNAT

Les progrès de la civilisation se reflètent souvent dans le vocabulaire, par le fait que le perfectionnement de la technique entraîne d'ordinaire la création de mots nouveaux. C'est ainsi qu'en germanique l'ancien terme général pour désigner le « pain », **hlaibaz* (got. *hlaifs*, v. isl. *hleifr*, v. angl. *hláf*, v. h. all. *hleib*; cf. lat. *lībum* et v. sl. *xlěbŭ*) a été peu à peu supplanté par un nouveau mot, **branda* (v. isl. *brand*, v. angl. *breád*, v. h. all. *brôt*), du jour où l'usage du levain transforma la fabrication[1]. De même un nouveau nom de la « charrue » s'est développé en germanique, **plōgaz* (v. isl. *plógr*, v. angl. *plóh*, v. h. all. *pfluog*), à la place du vieux nom indo-européen (gr. *ἄροτρον*, lat. *arātrum*, irl. *arathar*, conservé en v. islandais, *ardr*; cf. v. sax. *erida*), lorsque les procédés du labourage se furent perfectionnés[2].

Quand des peuples ont reçu leur civilisation d'un peuple voisin plus puissant et plus avancé, les progrès de la technique se révèlent par les emprunts de vocabulaire. Ainsi la liste des mots latins passés en brittonique et en irlandais renseigne sur le développement de la civilisation dans les pays celtiques. Le nom latin de la « fenêtre », par exemple, a passé en gallois, *ffenestr* (*Red Book*, I. 20, 24). Il a pénétré aussi en irlandais sous

1. Cf. Schrader, *Reallexikon*, p. 113.
2. Sur la charrue en pays germanique, voir, outre les articles de M. Meringer, *Indog. Fschg.*, XVI 184, XVII 100 et XVIII 244, une note de M. A. Gebhart, *Deutsche Literaturzeitung*, 1909, nº 23, col. 1445.

la forme *senestir* (*senester* gl. catarecta[1] Sg. 62 a 1, *senistri* gl. catarectas Ml. 62 b 18, *seinisteir* Salt. na Rann 4236, *senister* Tog. Br. Da Derga § 6, *R. Celt.* XXII 19, etc.). Ce mot désigne la fenêtre vitrée formant volet ou glissant entre deux coulisses verticales[2]; l'usage en fut introduit par des gens venus de Bretagne ou de Gaule qui l'avaient reçu d'Italie. Il y a en irlandais un autre nom de la fenêtre, d'origine scandinave : c'est *fuinneóg* (*fundeóc*, Cath maige Tured § 133, *Rev. Celt.* XII, 100), dérivé du vieil-islandais *vind-auga*, proprement « ouverture d'aération[3] » (d'où l'anglais *window* est également emprunté). On sait que le latin *fenestra* s'est étendu à une partie du domaine germanique (v. h. all. *venstar*, néerl. *venster*, suédois *fönster*) : l'emprunt nous reporte à une époque où les ancêtres de M. le baron de Thunder Ten Tronckh n'avaient pas encore de fenêtres à leurs châteaux. L'Irlande a connu une époque pareille, où les maisons n'avaient, en dehors de la porte, qu'une ouverture pratiquée au sommet, par où s'échappait la fumée du foyer central[4]. Ainsi

1. *Cataractae enim dicuntur fenestrae* (Pseudo-Rufin, *In psalm.* XLI, 8, ap. Migne, *Patrol. Lat.*, t. XXI, col. 809, l. 4); *cataracta*, c'est la fenêtre à guillotine.

2. Lorsque Bricriu se fit bâtir une galerie pour mieux surveiller ce qui se passerait pendant la fête qu'il donnait à Dun Rudraige, il y fit mettre des fenêtres de verre (*senistre glainide*, L. V. 99 b 29). Dans le *Tochmarc Etaine*, le Fils des Jeunes (Mac Oc), Oengus, fait construire une galerie (*grianan* L. U. 129 a 1) avec des fenêtres transparentes (*co senistrib solsib, ibid.*); cf. Stern, *Z. f. celt Phil.*, V, 529. Dans le palais d'Ailill et de Medb à Cruachan Ai, il y avait douze fenêtres avec des vantaux de verre (*di senistir déc co comlathaib glainidib friu*) suivant la Fled Bricrend (L. U. 107 a 23), seize fenêtres avec des vantaux de bronze (*batar sé senistri déc isintig 7 comlae humae ar cech n-di*) suivant la Táin bo Fráich (L. L. 248 b 46). Le *grianan glainide* fait partie de la description de toute demeure royale (voir Caithreim Conghail Cláiringhnigh, p. 72, l. 12, éd. Mac-Sweeney, Irish Texts Society, vol. V). Mais cela n'a sans doute rien à faire avec la légende de Melwas et de la Ville de verre ou Ile de verre (Glastonia, Glastonbury), sur laquelle on consultera G. Paris, *Romania*, XII 502 et F. Lot, *ibid.*, XXIV 329 et XXVII 529 et suiv.

3. Le nom de l'« œil », au sens d'ouverture, se rencontre dans d'autres noms de la « fenêtre » : par exemple, outre le gothique *áugadaúro* (v. h. all. *augatora*, v. angl. *éagduru*), dans le sanskrit *gṛhākṣa-* (proprement « œil de la maison »), le grec ὀπή (Aristoph. *Guêpes*, 317, 350) et le vieux-slave *okno*. L'œil-de-bœuf en français désigne une fenêtre de forme particulière.

4. La Venta del Cuervo, où l'auteur de *Carmen* coucha avec Don José, était bâtie de cette façon. — Sur les fenêtres dans l'habitation irlandaise, voir W. P. Joyce, *a Social history of ancient Ireland*, t. II, p. 31.

les deux mots *senestir* et *fundeóc*. qui représentent deux époques dans la technique de l'habitation, témoignent de la double influence exercée sur l'Irlande par les civilisations romaine et scandinave.

Il arrive parfois qu'un progrès de la technique fasse naître une légende qui en perpétue le souvenir. C'est le cas en Irlande pour la construction des moulins. Les conclusions qu'on tire à ce sujet de l'étude du vocabulaire sont confirmées par un joli récit, qui rapporte dans quelles circonstances le premier moulin s'est construit.

Les peuples indo-européens ne connurent d'abord d'autre procédé pour moudre le grain que de l'écraser entre deux pierres. Un premier perfectionnement consista à employer une pierre concave formant mortier dans laquelle se mouvait une autre pierre formant pilon. C'est le type des meules de l'époque néolithique dont parle Déchelette (t. I, p. 345); on en a découvert dans les huttes de Ty Mawr, au South Stack de Holyhead, sur la côte d'Anglesey. Wakeman (*Handbook of Irish Antiquities*) en donne aussi des figures, sous le nom de « grain rubbers » (p. 44-45 de la 3e édition, revue par M. J. Cooke, Dublin, 1903).

Cet appareil primitif portait en indo-européen un nom qui s'est conservé dans la plupart des langues : sanskrit *grâvan-* (appliqué spécialement au pressurage du soma), arménien *erkan*, v. slave *žrŭny*, lituanien *gìrnos*, got. *qaírnus* (v. isl. *kvern*, v. angl. *cweorn*, v. h. all. *quirn*). On ne le rencontre cependant ni en grec, ni en latin. Apparemment parce que Grecs et Romains reçurent très anciennement de la civilisation méditerranéenne l'usage des moulins à bras comportant une *meta* et un *catillus*, tels qu'on les trouve décrits dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio (t. III, p. 1960). Le nom qui les désigna fut tiré de la racine indo-européenne qui signifiait « moudre » : grec μύλη ou μύλος, latin *mola*.

Le moulin à bras fut employé de bonne heure en Gaule et en

Grande-Bretagne. On en a trouvé des exemplaires dans le tumulus de Celles, près Neussargues (Cantal) et dans l'oppidum de Hunsbury près Northampton (Angleterre); v. Déchelette, t. III, p. 1386 et suiv. Mais le vieux nom de la meule y resta attaché, car c'est ce nom qu'il porte dans les dialectes celtiques.

En irlandais, le correspondant du sanskrit *grāvān-* a anciennement la forme *bráu* (L. L. 164 a 21), d'où *bró* et *broe* (L. L. 44 b 27). Le génitif en est *broon* (Arm. 10 a 2), d'où *brón* (Cormac, s. u. *muilend*) et l'accusatif *bróin* (L. U. 111 a 11)[1]. Ce mot désigne la meule, que l'on manœuvrait à la main. Le nom de la molaire en a été tiré : *donaib broinidib* glose *molaribus* dans le manuscrit de Milan, 75 b 7. Le brittonique a des formes correspondantes : en gallois *breuan* (J. Morris Jones, *a Welsh Grammar*, p. 105 et J. Loth, *Rev. Celt.*, XXXVI, 152), en cornique *brou*, en breton *brau* et *breo*; cette dernière forme s'explique, comme *heol* « soleil », *beol* « cuvier », *eost* « août », *teod* « langue », par un changement de *a* en *e* devant certaines voyelles en hiatus (J. Loth, *Rev. Celt.*, XXXVI, 156-157).

Pendant longtemps ce furent les femmes qui étaient chargées de la tâche de moudre le grain. Schrader (*Reallexikon* p. 512) cite d'après Athénée (VI, p. 263) quatre vers du comique grec Phérécrate, tirés de sa pièce des Ἄγριοι (jouée en 420 av. J.-C.); ils font allusion à un temps où les ménagères, n'ayant pas d'esclaves, devaient elles-mêmes faire à la maison les travaux pénibles, et notamment moudre le grain. Mais de bonne heure on réserva ce travail aux seules esclaves. Dans le palais d'Alcinoüs, parmi les cinquante servantes, certaines avaient la charge de broyer sur les meules le grain de couleur jaune (*Odyssée*, η 104) :

αἱ μὲν ἀλετρεύουσι μύλης ἔπι μήλοπα κάρπον.

A Ithaque, dans le palais d'Ulysse, il y avait douze servantes occupées aux meules. On connaît le touchant épisode raconté

1. Sur cette flexion, v. Pedersen, *Vgl. Gramm.*, I, 62-63 et II, 109.

au chant υ, vers 105 et ss. Les servantes s'étaient endormies, leur tâche terminée; seule, la plus faible d'entre elles, qui n'avait pas achevé sa part, continuait à moudre, quand le tonnerre de Zeus ébranla la maison ; la travailleuse s'arrêta, pour proférer une malédiction contre les prétendants qui lui imposaient une pareille fatigue; et la voix de cette servante fidèle fut le présage heureux qu'attendait Ulysse à son retour dans son palais.

En Irlande aussi, le service de la meule était jadis assuré par des femmes esclaves. Dans la Táin bó Cúalnge, lorsque Mac Roth, envoyé par Medb en négociations auprès de Cuchullin, propose à ce dernier que les esclaves des Ulates restent entre les mains des gens de Connaught, Cuchullin s'écrie : « Alors les Ulates mettront leurs femmes libres aux meules et aux pétrins, et ce sera pour elles servitude et labeur d'esclaves » (*doberat a mnaa saera ar brontib 7 lostib, 7 mugsaine 7 daeropair dóib*, L. L. 71 a 5). La version du Lebor nah Uidre est plus explicite encore : « Si on nous enlève nos femmes esclaves, dit Cuchullin, c'est nos femmes libres qui seront aux meules » (*dia ructar ar mná dóera úand, biait ar mná sáera for bróntib*, L. U. 68 a 26). On connaît d'autre part l'épisode de la vie de sainte Brigitte, où la pauvre fille est conduite en servage par son père Dubthach. « Dubthach désira, ainsi que sa femme, vendre la sainte en esclavage, parce qu'il trouvait mauvais que ses troupeaux et ses biens fussent donnés en partage aux pauvres » (*accobair iarsin Dubthach 7 a sétig creicc inti noem Brigte in daire, uair ba holcc la Dubthach a indile 7 a indmas do fodail do bochtaib*). Il emmène donc Brigitte en voiture, et il lui dit : « Ce n'est pas pour te faire honneur ou considération qu'on t'emmène en voiture, mais c'est pour te donner à vendre et pour que tu manœuvres la meule de Dúnlang fils d'Enda, roi de Leinster » (*ni for onoir na for airmitin duit dotberar i carput acht do-t-breith do-t-chreicc 7 do bleith bróan do Dunlang mac Enda, do rig Laigen*, L. Br. 63 a 9) ; cf. Betha Brigte, éd. Wh. Stokes, dans les *Three Middle Irish Homilies*,

Calcutta, 1877, p. 62-64, et Betha Brighdi dans les *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 39, l. 1310 et ss.[1]

Enfin, il se fit un grand progrès avec l'emploi du moulin à eau. Les Latins l'appelèrent simplement *mola aquaria* (Palladius, *Opus agriculturae*, I, 42); la description en est donnée par Vitruve, X, 5. D'Italie il se répandit dans le monde barbare. Ausone (*Mosella*, v. 362) parle du fleuve Embrus (auj. Ruwer, affluent de droite de la Moselle en aval de Trèves), dont le cours rapide fait tourner des moulins à froment,

praecipiti torquens cerealia saxa rotatu.

Ce moulin perfectionné prit dans les bas temps le nom de *molina* (Amm. Marcell., XVIII, 8, 11), et c'est ce nom qui pénétra dans les langues celtiques, germaniques et slaves. En vieux-gallois, *melin* est attesté dans le *Liber Ladauensis*, p. 6 ; et le vieux-breton a *molin* gl. mola (Loth, *Vocab. vieux-breton*, p. 187) ; c'est un mot féminin (*Klawd y velin* « le bief du moulin » R. B. I, 230, 24), qui s'est conservé tel aujourd'hui, gall. *melin*, breton *milin*. En vieil irlandais, *mulenn*[2] glose pistrinum, Sg. 49 b 15 (cf. *R. Celt.*, V, 247) ; on en tira le nom du « meunier », *mulneoir* L. U. 24 a 16 (cf. le v. h. all. *mulinâri* de *molinarius*). En moyen-gallois, le « meunier » se dit *melinyd* (R. B., I, 228, 29 et 229, 2).

Ce mot nouveau de « moulin » ne chassa pas le vieux nom de la meule, puisqu'il s'agissait de deux choses différentes. On continua à se servir de la meule. En Irlande, d'après la loi du dimanche, il était interdit de moudre au moulin ou à la meule (*ná bleith i muilenn ná bróin*, Cáin domnaig § 17 Eriu II 202). Même on appliqua le vieux nom à désigner la meule du moulin : *combo*

1. Des hommes aussi remplissaient cet office ; v. *Lismore Lives*, l. 4098, où saint Ciaran, esclave du roi Furban, fut mis à la meule. Dans les monastères, chacun devait moudre à tour de rôle : des anges viennent prendre à la meule la place de Colum Cille (*Lism. Liv.*, l. 850); ou de Ciaran (*ibid.*, l. 4126).

2. Le glossaire de Cormac (n° 874 éd. K. Meyer) donne plusieurs interprétations de ce mot d'emprunt ; entre autres : *nó molonn. .i. mó a ail. i. mó a cloch quam clocha brón*; nó .i. *mel 7 linn, ar is for linn meles* « ou bien *molonn*, c'est-à-dire sa pierre est plus grande qu'une pierre de meule ; ou bien de *mel* (« moudre ») et de *linn* (« eau »), car c'est sur l'eau qu'il moud ».

dénithir bróin mulind « au point qu'il fut aussi rapide qu'une meule de moulin » (L. U. 111 a 11 ; ms. *demithir*) ; *samail lemsa húi Máil ocus muilend oc bleith gráin* ; ... *is cóir cach bró fria tuarcain* « les Húi máil me font l'effet d'un moulin qui moud du grain ;... toute meule est bonne pour les broyer » (*Hibernica Minora* p. 76)[1].

Dans les lois galloises, la meule vaut quatre pence légaux (*breuan pedeir keinhawc kyfreith a tal*), mais les pierres du moulin valent vingt-quatre pences (*mein meln pedeir ar hugeint a talant*) ; cf. Wade Evans, *Welsh Mediaeval Law*, p. 105. Le moulin est, avec le vivier et le verger, un des trois biens de famille dont on n'a le droit de partager que le produit : *try thlus kenedyl y gelwyr melyn a choret a perllan*... ; *ny dylyir eu rannu, namyn rannu eu frwytheu* (Laws, 63, 12 ap. Tim. Lewis, *Gloss.*). Tout le monde ne peut moudre au moulin. Les lois accordent au forgeron de la cour (*gof llys*) le même droit de moudre au moulin que le roi : *un rydit yw ar valu yn y velin ar brenhin* (Wade-Evans, p. 31).

L'importance des moulins ressort de la toponomastique. Un bon nombre de noms de lieu en Irlande et en Galles contiennent le nom du moulin (v. pour l'Irlande Joyce, *Irish names of places*, II, 375). L'hagiographie a conservé certains épisodes, où des saints ont fait naître des sources pour alimenter des moulins (v. notamment la vie de Mochua de Balla, dans les *Lismore Lives*, éd. Stokes, l. 4679 et suiv.) et il y a des moulins qui devinrent historiques. Tel celui où Maelodrán tua près de Mullingar les deux fils de Blathmac Mac Aeda Slane,

1. Comme on le voit par ces exemples, le nom verbal *bleith* (de *melim*) se dit aussi bien du moulin que de la meule. La locution *bleith milinn* s'emploie au figuré avec l'addition de *tuaithfil* pour désigner un mouvement fait à rebours, dans le mauvais sens. Ainsi *Cog. Gaedh. 7 Gall.* p. 198, l. 34 : *is amlaid atad na catha go hanordaigithe 7 bleith muilinn tuaithfil orra* « les bataillons sont mis en désordre comme si un moulin tournait sur eux en sens inverse ». *Cath Ruis na Rig*, § 25, p. 34 éd. Hogan : *tuc bleith milind tuathbil forthu* « il fit tourner le moulin en mauvais sens sur eux », c'est-à-dire « il les aborda dans le mauvais sens ».

Donnchad et Conall (*Rev. Celt.* XVII, 191 et *Félire* d'Oengus, éd. Stokes, 1880, p. lxxxviij). La même histoire est rapportée dans les *Hibernica Minora*, p. 70; mais Maelodran y a un triple meurtre sur la conscience, celui des trois fils du roi d'Irlande Diarmait mac Cerbaill, dont deux étant tombés à l'eau furent broyés par le moulin; celui-ci moulut alors du « froment rouge », *dergthuirend* ou *dergchruithnecht*. Le meurtre des deux fils de Blathmac est rapporté par les *Annales* des Quatre Maîtres à l'année 647 ; le roi d'Irlande Diarmait mac Cerbaill, d'après les mêmes Annales, avait régné cent ans plus tôt (538-558). Il y a donc désaccord entre les deux récits : ils n'ont en commun que le nom du meurtrier, Maelodrán, et le genre de meurtre dont il se rendit coupable; les victimes et la date diffèrent.

Plus ferme est la tradition qui a conservé le souvenir du premier moulin construit dans le pays. L'évêque-roi Cormac y fait allusion dans son glossaire, lorsqu'il explique le mot *cumal* « femme esclave » ainsi qu'il suit : .i. cum mola .i. *ben bís fri bleith mbrón, ar is é mod frisa mbitis cumala dóera riasu doróntais muilend* « femme chargée de tourner la meule, car c'est de cette façon qu'étaient occupées les femmes esclaves avant qu'on eût fait des moulins » (n° 324 éd. K. Meyer)[1]. L'aventure est racontée dans le Dindsenchas.

Le Dindsenchas en prose la résume en quelques mots : « Nemnach est le nom d'une source située près d'un síd au Nord-Est de Tara; de cette source part un ruisseau nommé Nîth. C'est sur ce ruisseau qne fut bâti le premier moulin qu'il y eut en Irlande en faveur de Ciarnat, esclave de Cormac » (*Rev. Celt.*, XV, 280). Le Dindsenchas en vers la développe, comme il fait d'ordinaire. On trouvera le texte irlandais du morceau dans le

1. Quand il y eut des moulins, les femmes y furent également employées. C'est une vieille qui travaillait au moulin de Maelodran (ci-dessus) : *bái caillech ic bleith in muilind* (*Hib. Min.*, p. 70). Cf. l'épisode de la *Buile Suibhne* (éd. O'Keeffe, p. 60 et suiv.) où Suibhne s'entretient avec la vieille du moulin *cailleach an mhuilinn*.

recueil de M. E. Gwynn (t. I. p. 22); en voici une traduction française :

A l'Est de là (de Tara) est le ruisseau de Nemnach,
Sur lequel Cormac fit le premier moulin.
Ciarnat, esclave du beau Cormac,
Nourrissait 120 personnes avec sa meule ;
Elle avait chaque jour dix mesures à moudre ;
Ce n'était pas l'ouvrage d'une paresseuse.
Le noble roi s'arrêta auprès d'elle
Comme elle était seule à la maison ;
Il la rendit enceinte en cachette
Et ensuite elle fut hors d'état de moudre beaucoup.
Alors le petit fils de Conn eut pitié d'elle ;
Il fit venir un constructeur de moulin d'au delà des vastes flots ;
Le premier moulin de Cormac fils d'Art
Fut un secours pour Ciarnat.

Ce morceau appartient à un long poème, attribué au poète Cuan Ua Lochain (mort en 1026) et consacré à la louange de Tara et du roi Cormac mac Airt. Un récit en prose, qui contient quelques détails de plus, se trouve dans le manuscrit Egerton 1782, f° 44 b 2. Il a été édité par Kuno Meyer, *Otia Merseiana*, t. II, p. 75-76 (v. *Rev. Celt.*, XXIII, 215). Il n'est pas sans intérêt d'en joindre la traduction à celle du morceau précédent :

Ciarnat, fille d'un roi des Pictes, avait été emmenée de force en captivité par cinq Ulates au delà de la mer et de l'Océan. Cormac petit-fils de Conn entendit parler de cela ; il fit demander Ciarnat et on la lui amena dans sa maison. C'était la femme la plus belle et la plus charmante qu'il y eut dans le monde en son temps. Elle devint la maîtresse de Cormac, qui avait pour elle un immense amour. Ethne Ollamhda, fille de Cathar le grand [et femme de Cormac], apprit ses rapports avec elle et décida qu'ils ne seraient plus ensemble. Il fallut mettre la jeune fille sous la dépendance d'Ethne, qui lui imposa comme servitude de moudre chaque jour neuf mesures de froment. Mais Cormac et Ciarnat se rencontrèrent secrètement ; il la rendit enceinte et elle ne put plus moudre[1]. Cormac eut alors pitié d'elle ; il fit venir d'au delà de la mer un constructeur de moulin et bâtir un moulin pour sauver Ciarnat.

1. Le texte irlandais porte simplement *nirfet bleith* « elle ne put pas moudre ». C'est un exemple à joindre à ceux qui ont été réunis dans la *Rev. Celt.* XXVIII, 10 et suiv., dans lesquels l'adverbe temporel manque après la négation. L'absence d'adverbe est en pareil cas conforme à l'usage. Ainsi : *conáb álaind iarnamarach* « de sorte qu'il (le couteau) n'était [plus] joli le

Ce récit a passé presque textuellement dans l'Histoire d'Irlande de Keating (*Foras Feasa ar Eirinn*, éd. Dinneen, t. II, p. 334 et suiv.); et par Keating il a pénétré dans la littérature populaire. Ainsi on trouve mentionnée l'aventure de Ciarnat dans une chanson recueillie de nos jours par M. Freeman (*Journal of the Folk-Song Society*, vol. VI, n° 23, p. 96-97 avec la note de M. Robin Flower, p. 98). Il faut en retenir le fait que le constructeur du premier moulin fut appelé de Grande-Bretagne.

L'initiative attribuée au roi Cormac est évidemment légendaire. Il n'en est pas question dans les deux morceaux consacrés à son éloge qu'a insérés Standish O'Grady dans la *Silva Gadelica* (t. I, p. 89 et p. 253). La louange n'y est pourtant pas ménagée à Cormac : « le monde fut plein de tout bien tant que Cormac fut vivant, l'Irlande fut heureuse au temps de ce roi », lit-on dans le second de ces morceaux, Geinemain Corbmaic maic Airt (*ba lán in bith do gach maith iar sin céin bái Cormac beo*;...*ba maith tra bái Eire fri linn in rig sin*, p. 255); et le premier morceau, Tesmolad Corbmaic Ui Cuinn, qui a le ton d'une homélie en l'honneur d'un saint, célèbre Cormac comme le meilleur des rois, qui n'eut pas son pareil dans le monde (*ni rabí iarum isin domun rí robo cosmuil fri Corbmac*, p. 90). L'exagération de ces éloges montre simplement la réputation dont jouissait Cormac au moyen âge. Elle explique qu'on lui ait fait honneur d'une mesure d'humanité qui libérait les

lendemain » Sanas Cormaic n° 76 éd. K. Meyer (cf. Thurneysen, *Festschrift Windisch*, p. 25); *arnifil acht oenlam lim* « car je n'ai [plus] qu'une main » L. L. 122 b 6 *Rev. Celt.* III, 184; *nibi errach senduni* « le printemps du vieillard n'existe [plus] » Fianaigecht p. 26 (cf. *Rev. Celt.* XXXII, 108); *nocha biusa i mbethaid* « je ne serai [plus] en vie », note au Félire d'Oengus, éd. Stokes, 1905, p. 54, *dar th'ési ni bíu* « après toi je ne vivrai [plus] », Betha Colmain, éd. Meyer, p. 16 (cf. *ib.*, p. 111 et O'Máille, Eriu, VI, 33). On observe le même usage en gallois : *ry treghis eu hoes, nys dioes eiuyd* « leur vie a passé, ils n'ont [plus] le monde » B. Tal. p. 17, 17 Evans : *car am oedd nym oes* « l'ami que j'avais, je ne l'ai [plus] » M. A. 147 b 25; *a guedy eu difflannu wy hyt nas gwelei ef* « après qu'ils eurent disparu au point qu'il ne les voyait [plus] » R. B. Mab. I, 224, 16. Les poésies de Dafydd ab Gwilym fournissent assez d'exemples de cet usage (ainsi pièce 222, v. 27-28, etc.).

femmes esclaves d'une de leurs tâches les plus dures. Cormac Ulfada (« Longue Barbe »), fils d'Art et petit-fils de Conn aux cent batailles, remplit en effet de son nom le troisième quart du troisième siècle. Roi suprême en 254, il abdiqua en 266, lorsque la perte d'un œil l'eût rendu indigne du trône : *ni bá hada rí con anim hi Temraig* (L. U. 50 b 34). S'étant alors retiré dans un château, sur les bords de la Boyne, il y composa, dit-on, à l'intention de son fils ce livre d'Enseignements (*Tecosca Cormaic*, édités par K. Meyer, Todd Lecture Series. vol. XV, Dublin, 1909), où la sagesse se trouve condensée sous forme de proverbes et de dictons. On lui attribuait la fondation de trois collèges à Tara, l'un pour l'étude de l'art militaire, l'autre pour l'histoire et la littérature, le troisième pour le droit. La tradition en a fait le modèle d'un roi instruit et bienfaisant. Il était donc naturel qu'il vînt en aide à Ciarnat. C'est ainsi qu'en Irlande la légende se mêle souvent à l'histoire pour donner aux faits de civilisation un aspect plus humain et faire voir dans le cours naturel des choses l'action de volontés particulières.

J. Vendryes.

NOTES SUR QUELQUES REPRÉSENTATIONS DES BRACTÉATES EN OR SCANDINAVES

Parmi les bijoux en or du ve et du vi^e^ siècle qui figurent dans les collections archéologiques scandinaves, ceux qu'on désigne sous le nom de *bractéates* méritent particulièrement de retenir l'attention.

Nous allons nous occuper ici de leur iconographie. Bien qu'elle ait fait depuis longtemps le sujet de maintes recherches[1], elle laisse encore des problèmes à résoudre; nous pensons pouvoir contribuer à leur solution.

Les bractéates sont des objets de parure monétiformes, destinés à être suspendus. Elles sont frappées d'un côté seulement.

1. O. Montelius a publié la liste complète des bractéates scandinaves trouvées jusqu'en 1859 dans son travail *De l'âge du fer* (*Från jernåldern*), Stockholm, 1869. Celles qui ont été trouvées en Suède entre 1869 et 1895 figurent dans une publication de M. Salin : *Les bractéates scandinaves en or* (*De nordiska guldbrakteaterna*) in *Antiquarisk tidskrift fœr Sverige*, Stockholm, t. XIV. Les bractéates danoises recueillies entre 1869-1915 ont été décrites par M. C. Neergaard dans son étude : *Les trouvailles d'or de l'époque post-romaine* (*Guldfundene fra den efterromerske Jœrnalder*) in *Aarbœger for nordisk Oldkyndighed*, Copenhague, 1915. Nous avons publié la liste des bractéates suédoises, trouvées entre 1895-1919, ainsi que celles qu'on a mises au jour en Norvège de 1869 à 1919, dans notre travail : *La répartition géographique des bractéates scandinaves en or de l'époque mérovingienne* (*Den geografiska fœrdelningen av folkvandringstidens skandinaviska guldbrakteater*), paru dans la revue *Rig*, Stockholm, 1919-1920. — Pour les reproductions, voir surtout *Atlas de l'archéologie du Nord*, publié par la *Société des antiquaires du Nord*, Copenhague, 1857 ; cf. C.-J. Thomsen, *Sur les bractéates en or* (*Om guldbrakteaterne*), in *Annaler for nordisk Oldkyndighed*, Copenhague, 1855 ; Stephens, *The Old Northern Runic Monuments of Scandinavia and England*, t. I-III, Londres-Copenhague, 1866-1884. — Pour les inscriptions runiques, voir S. Bugge, *Observations sur les inscriptions runiques des bractéates en or* (*Bemœrkninger om runeinskrifter pa guldbracteater*) in *Aarbœger*, Copenhague, 1871, p. 171.

D'après les images qu'elles portent, O. Montelius les a réparties en quatre groupes[1] :

A) Bractéates représentant seulement une figure humaine; elles portent souvent des inscriptions en caractères latins, souvent déformées, ou en caractères runiques (fig. 1).

B) Bractéates représentant une ou plusieurs figures humaines, mais qui ne peuvent appartenir ni au groupe A ni au groupe C (fig. 2-5).

C) Bractéates représentant un homme sur un quadrupède (fig. 6-15).

D) Bractéates représentant un ou plusieurs animaux (fig. 16).

Arrêtons-nous un instant sur chacun de ces groupes.



Fig. 1. — Bractéate en or. Ile de Tjurk, Blekinge, Suède. 1/1.
Fig. 2. — Bractéate en or. Scanie, Suède, 1/1.
Fig. 3. — Bractéate en or. Skovsborg, Jutland, Danemark. 1/1.

A. — Les bractéates de cette catégorie ont eu pour prototypes, selon O. Montelius, des monnaies byzantines ou des médailles portant, au recto, une effigie humaine[2] (fig. 17).

Citons comme exemple une bractéate de l'Ile de Tjurk, Blekinge, Suède méridionale (fig. 1), trouvée avec trois autres bractéates et deux monnaies byzantines à l'effigie de l'em-

1. Montelius, *La chronologie de l'âge du fer dans les pays scandinaves* (*Den nordiska jernålderns kronologi*), in *Svenska fornminnesføreningens tidskrift*, Stockholm, t. X, p. 80.
2. Montelius, *La chronologie de l'âge du fer*, etc. (*Den nord. jernålt. kron.*) in *Sv. fornmf. tidskr.*, t. X, p. 68.

pereur Théodose II (408-450). Elle ressemble beaucoup aux monnaies byzantines d'alors. Le personnage lève le bras et devant lui se trouve un oiseau à l'œil rond et au bec crochu. Les bandes qui terminent le diadème ne sont pas jointes comme sur les monnaies et médailles mentionnées ci-dessus. Cette bractéate est d'une exécution élégante, qui trahit incontestablement l'influence classique. Elle porte une inscription en caractères grecs.

L'oiseau qui se rencontre ici est un motif nouveau qui fait complètement défaut sur les monnaies byzantines ainsi que sur les médailles.

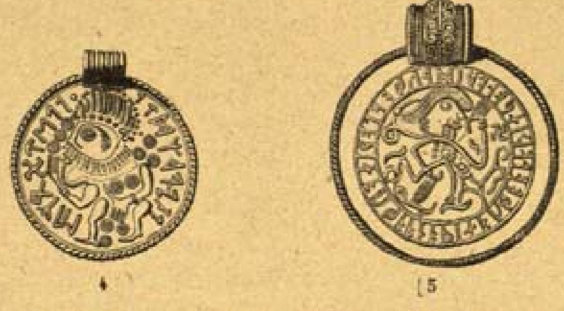


Fig. 4. — Bractéate en or. Hanovre, Allemagne. 1/1.
Fig. 5. — Bractéate en or. Skodborg, Slesvig. 1/1.

Nous connaissons encore deux bractéates trouvées en Norvège et appartenant au groupe A sur lesquelles figure l'oiseau[1] et qui ressemblent beaucoup à la précédente.

On en a trouvé une trentaine dans les pays scandinaves, dont au moins 20 au Danemark, 4 en Suède et 7 en Norvège[2].

B. — L'origine de ces bractéates n'a pas encore été établie; mais, comme au point de vue typologique, elles ont une parenté évidente avec celles de la catégorie suivante, elles

1. Montelius, *De l'âge du fer* (*Frân jernåldern*), pl. III, fig. 25 et Janse, *La répartition géographique*, etc. (*Den geogr. færdeln.* etc.) in *Rig*, 1919-1920, p. 83, col. 2, l. 21-23.
2. Voir Janse, *La répartition géographique*, etc. (*Den geogr. færdeln.*, etc.) in *Rig.*, 1919-1920 (carte).

doivent dériver de la catégorie C. Ce serait alors le motif du cavalier, souvent représenté avec un oiseau, qui se serait décomposé ici.

La bractéate fig. 5 a été trouvée à Skodborg, Slesvig, Danemark. L'homme courant a le bras gauche levé comme sur la figure 1; on voit sur ses bras des bracelets; le pouce est recourbé en arrière. Le personnage paraît accompagné d'un autre homme et d'un animal; tout autour est une inscription runique. La bractéate fig. 4, trouvée au Hanovre, se rapproche de la précédente, mais les membres sont disloqués.



Fig. 6. — Bractéate en or. Maglemose, Seeland, Danemark, 1/1.
Fig. 7. — Bractéate en or. Hogræn, île de Gotland, Suède 1/1.
Fig. 8. — Bractéate en or. Ile de Gotland, Suède.

Les cercles concentriques indiquent sans doute l'oiseau représenté, par exemple, sur les figures 1, 2, 3, 6, 9, 10, 16, 18, 23, 27. Sur la bractéate figure 2, nous voyons, avec l'homme courant, un cheval au galop et l'oiseau. La tête de l'homme est moins barbare que celle de la bractéate fig. 4. La bouche du cheval est ouverte et dépourvue de langue. Nous connaissons une douzaine de bractéates semblables; ce sont les seules de la catégorie B qui représentent en même temps un homme, un cheval et un oiseau.

La figure 3 offre une scène qui, d'après M. Salin, représente une Victoire couronnant un vainqueur[1]. Nous y voyons

1. Voir Salin, *Les bractéates scand.*, etc. (*De nord. guldbr.*) etc., in *Ant. tidskr.*, t. XIV, p. 100, tabl. II et p. 41.

un personnage ailé et couronné tendant une couronne à deux hommes. Au-dessus d'eux paraît l'oiseau au bec crochu et derrière, ainsi que devant et au-dessus, sont figurés des accessoires. Cette bractéate a été trouvée à Skovsborg, Jutland, Danemark.

Nous connaissons un peu plus d'une cinquantaine de bractéates appartenant au groupe B. Le Danemark en possède environ 38, la Suède 12 et la Norvège 6.



Fig. 9. — Bractéate en or. Commune de Hade, Bohuslæn, Suède, 1/1.
Fig. 10. — Bractéate en or. Près Fjællbacka, Bohuslæn, Suède. 1/1.
Fig. 11. — Bractéate en or. Scanie, Suède 1/1.
Fig. 12. — Bractéate en or. Hven, Scanie, Suède, 1/1.

C. — Ces bractéates ont peut-être pour prototypes le cavalier frappé au revers des monnaies et des médailles dont nous avons parlé ci-dessus[1].

O. Montélius a montré que sur les plus anciennes (au point de vue typologique)[2] le cavalier est représenté intégralement,

1. Voir Montelius, *La chronologie de l'âge du fer*, etc. (*Den nord. jærnåld. kron.*) in *Sv. fornmf. tidskr.*, t. X, p. 68 et fig. 156, 157.
2. *Ibid.*, p. 76.

torse et membres (fig. 6). Plus tard, les membres tombent (fig. 7, 8), ensuite le torse, en sorte que la tête du cavalier repose directement sur le dos du cheval (fig. 9, 10, 12, 13), ou en est complètement séparée et placée au-dessus (fig. 11). Ajoutons que cette tête disparaît aussi petit à petit (fig. 10), de sorte qu'il ne reste plus que l'animal (fig. 20). Sur les bractéates de cette catégorie, qui paraissent les plus anciennes,



Fig. 13. — Bractéate en or. Dœdevi, Œland, Suède. 1/1.

figure l'oiseau. Il est posé devant le cavalier et tourné vers lui comme dans la figure 6. Sur celles-ci le cheval court (fig. 6, 7); dans la suite, le cheval a été représenté au pas (fig. 9-15).

Il existe un type de bractéates qui appartient au groupe C, où le cheval est pourvu de ce que M. Salin appelle improprement une barbe (fig. 12, 13); ici, la tête du cavalier repose directement sur le dos du quadrupède. Exceptionnellement, le cavalier possède un torse rudimentaire (fig. 14, 15). MM. Salin et Montelius considèrent ces bractéates comme les plus

anciennes du groupe C, et, par conséquent, comme sortant du développement typologique que nous venons d'indiquer. Cette opinion ne nous paraît pas justifiée (voir page 381).

Ce groupe est le plus riche en bractéates. On en a trouvé jusqu'à ce jour au moins 256 dans les pays scandinaves, dont 90 au Danemark, environ 100 en Suède et 66 en Norvège.



Fig. 14. — Bractéate en or. Commune de Væ, Scanie, Suède. 1/1.

D. — Il est difficile d'établir si les animaux stylisés de ces bractéates sont apparentés aux animaux des bractéates du groupe précédent, ou s'ils « ont pris figure ailleurs » comme l'a prétendu M. Salin[1], et « s'ils se sont ensuite transformés pour être contenus sur une surface ronde » Nous croyons que ce sont les animaux des bractéates du groupe C qui ont donné naissance à la plupart de ceux de la classe D. Les bractéates

1. Voir Salin, *Les bractéates scand.*, etc. (*De nord. guldbr.*), in *Ant. tidskr.*, t. XIV, p. 75.

des figures 10, 20, 21, 22, 26, par exemple, montrent une grande affinité.

Cette transformation paraît s'être poursuivie en Gœtaland,



Fig. 15. — Bractéate en or. Asum, Scanie, Suède. 1/1.

en Suède, mais il nous est impossible d'en donner encore les preuves suffisantes.

Les bractéates du groupe D sont nombreuses, surtout dans la Scandinavie occidentale. Nous connaissons 194 exemplaires, dont 91 appartenant au Danemark, 42 à la Suède, 61 à la

Norvège. Au point de vue iconographique, ces bractéates sont moins intéressantes que celles des groupes précédents.

Les bractéates appartenant à ces quatre groupes ont été aussi trouvées ailleurs que dans les pays scandinaves, mais plutôt à titre exceptionnel. L'Angleterre en a pourtant fourni de la catégorie D[1].



Fig. 16. — Bractéate en or. Bohuslæn, Suède. 1/1.]
Fig. 17. — Monnaie romaine encadrée. Hongrie. D'après Hampel, *Alterthümer des frühen Mittelalters in Ungarn*, t. III, pl. XIX.

Il est difficile de fixer avec précision la date relative de chacun de ces quatre groupes. Cependant la catégorie A, qui semble la plus ancienne, doit appartenir au milieu du v[e] siècle. Les groupes B et C sont sans doute plus récents que le groupe D qui commence vers l'an 500[2].

Pour le groupe C il est à remarquer que les chevaux qui courent (en levant une patte de derrière) supportent toujours

1. Voir Th. Leeds, *Archaeology of the Anglo-Saxon Settlements*, Oxford, 1913, fig. 21, 25.

2. Voir Montelius, *La chronologie de l'âge du fer*, etc (*Den nord. jœrnåld. kron.*) in *Sv. fornmf. tidskr.*, t. X, p. 125, 126 et Salin. *Die altgermanische Thierornamentik*, Stockholm, 1904, p. 350 sq., particulièrement p. 355.

un cavalier représenté avec torse et membres ou avec torse seulement (fig. 6, 7)[1].

Puisque ces bractéates précèdent, au point de vue typologique, celles où le cavalier ne montre que la tête (fig. 9, 10, 12, 13), la patte levée doit être considérée comme un trait plutôt ancien. Il s'ensuit que les chevaux qui marchent au pas (fig. 8-10, 12-15) succèdent, au point de vue typologique, à ceux qui courent (fig. 6, 7). Donc, les bractéates où les chevaux sont barbus (fig. 12-15) ne doivent pas faire exception

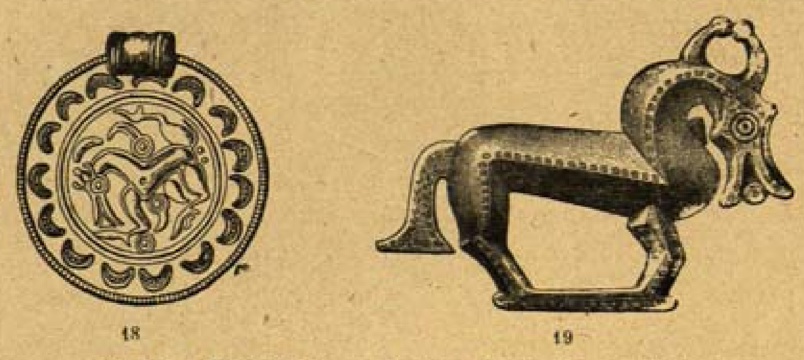


Fig. 18. — Bractéate en or. Broholm, Fionie, Danemark, 1/1.
Fig. 19. — Fibule en bronze. Ile de Gotland, Suède. 1/1.

au développement typologique établi par O. Montelius et, par conséquent, doivent aussi être considérées comme les plus récentes du groupe C.

***

Distinction faite de ces quatre groupes, étudions de plus près ce que peuvent représenter les figures des bractéates.

Le savant danois Worsaae y voit surtout des représentations de scènes des anciennes sagas scandinaves[2]. Il y aurait, selon lui, sur les bractéates des scènes de la Saga de Sigurd.

1. Voir Salin, *Les bractéates scand*, etc. (*De nord guldbr.*) in *Ant. tidskr.* t. XIV, p. 46.

2. Voir J.-J.-A. Worsaae, *Notes sur les representations des bractéates en or*, (*Om Forestillingerne pa Guldbracteaterne*), in *Aarbøger* 1870.

La bractéate figure 24, représentant un cheval chargé, est identifiée par lui avec le cheval de Sigurd, Grane, qui porte sur son dos le trésor d'or[1].

Il rapproche la bractéate fig. 28 d'une scène décrite dans la *Sigurdsaga*, où le roi Gunnar est jeté dans un puits plein de serpents[2]. Nous sommes ici tout à fait de son avis.

Les monuments reproduits fig. 29 et 30 représentent peut-être,



20 21 22

Fig. 20. — Bractéate en or. Danemark (?) 1/1.
Fig. 21. — Bractéate en or. Vættlœsa, Vestorgothie, Suède. 1/1.
Fig. 22. — Bractéate en or. Vættlœsa, Vestorgothie, Suède. 1/1.

d'après Worsaae, une autre scène de la même Saga, celle où Gudrun donne aux messagers d'Atle auprès de Hogne et de Gunnar un anneau portant un avertissement en caractères

1. *Ibid.*, p. 404 et pl. XVII : 2. Voir aussi *Edda* (*Saemundar Edda*). Ed. K. Hildebrand, Paderborn, 1912 : *Volundarkvitha*, str. 16, p. 216 ; *Helga kvitha Hundingsbana*, I, str. 44, p. 251 ; *Gripisspó*, str. 5, p. 277 ; *Ibid.* str. 13, p. 279 ; *Reginsmól*. p. 890 ; *Fáfnismól*, p. 316 ; *Sigdrifumól*, str. (17), p. 323 ; *Guthrúnarkvitha* I, str. 21, p. 341 ; *Sigurtharkvitha en skamma*, str. 36, p. 353 ; *Heilreith Bryndildar*, str. 11, p. 367 : *Guthrúnarkvitha*, II (*en forna*) str, 4 et 5, p. 370 ; *Oddrúnargratr*, str. 20, p. 392 ; *Fragm. de la Saga des Vólsungs*, 13, p. 478 et str. 2, p. 479.

2. Voir J.-J.-A. Worsaae, *Notes*, etc. (*Om forestillingerne*, etc.), in *Aarbæger*, 1870, p. 407 et pl. XVIII, 3. Voir aussi *Edda* (*Edda Saemundar*), éd. K. Hildebrand, Paderborn, 1912 : *Atlakvitha en grœnlenzka*, str. 34, p. 408 :

« Lifanda gram lagthi i garth
thanns skrithinn vas, skatna mengi,
innan ormum..... »

(La suite du roi jetait le prince dans une cour de serpents).

runiques et couvert de poils de loup[1]. D'autre part, les bractéates représenteraient aussi des divinités. Les quadrupèdes pourvus de barbe seraient, d'après Worsaae, le bouc du dieu Tor[2].

Mais ces sagas sont-elles contemporaines des bractéates?

S. Bugge, ainsi que M. Salin, ont prétendu qu'elles n'étaient pas connues dans les pays du nord à l'époque des bractéates. Bugge est d'avis qu'elles n'ont été introduites par les Iles Britanniques dans les pays scandinaves qu'au IXe siècle, au temps des Vikings[3]. Cette hypothèse nous semble contestable. Les résultats des recherches philologiques et littéraires de M. Birger Nerman[4] font supposer qu'au moins la Saga de Sigurd était connue dans la Scandinavie méridionale dès le Ve siècle de notre ère. Voici ses raisons.

1) Les objets du Ve et du VIe siècle avant Jésus-Christ, trouvés dans les pays scandinaves et sur le continent, ont entre eux une grande ressemblance, ce qui témoigne d'étroites relations; on peut en supposer d'ordre intellectuel et penser qu'une saga aussi célèbre que celle de Sigurd était connue déjà à cette époque dans les pays scandinaves.

1. Voir Worsaae, *Notes*, etc. (*Om forestillingarne* in *Aarbœger*, 1870, p. 408 et pl. XIX : 2-3. Voir aussi *Edda* (*Edda Saemundar*), éd. K. Hildebrand, Paderborn, 1912 : *Atlakvitha* [*en grœnlenzka*], str. 8, p. 399 :

« Hvat byggr brûthi bendu, thas okkr baug sendi
varthan ulfs vôthum? hykk at vornuth bythi;
hâr fannk heithingja vrithit í hring rauthum :
ylfskr es vegr okkar at ritha eyrinde ».

(Quelle trahison Gudrun voulait-elle révéler, quand elle nous envoyait un anneau, couvert de poils de loup. Elle y avait mis un avertissement. L'anneau en or était couvert de poil de loup tressé. C'est vraiment un passage de loup qu'il nous faudra franchir).

2. Voir Worsaae, *Notes*, etc. (*Om forestillingerne*, etc.), in *Aarbœger*, 1870, p. 416.

3. Voir Bugge, *Notes sur les origines des sagas mythologiques et héroïques du Nord. Préface* (*Studier over de nordiske Gude- og Heltesagns Oprindelse. Inl.*). Christiania, 1881-1889. Voir aussi Salin, *Les bractéates scand.* (*De nord. guldbr.*), in *Ant. tidskr.*, t. XIV, p. 26.

4. Birger Nerman, *La littérature payenne suédoise* (*Svœrges Hedna Litteratur*), Upsal, 1912, particulièrement pp. 1-16.

2) Au haut moyen âge, chez les Germains du continent, les noms des membres de la même famille ont un élément commun[1]. [Chez les Vandales p. ex. *Gundegisl* est le père de *Gunderich* et *Genserich*. Les fils de *Genserich* s'appellent *Hunerich*, *Teoderich* et *Genso*. Les Danois *Heorogár*, *Hródgár* et *Halga* ont les fils *Heoroweard*, *Hródmund* et *Hródwulf*]. Il en est de même dans la Sigurdsaga. *Siggeirr* est marié à *Signý*. Celle-ci



Fig. 23. — Fibule en bronze. Dép. Oise, France 1/1. D'après Salin, *Die altgerm. Thierorn.*, fig. 468.

1. Voir G. Storm, *La conception de la métempsycose chez nos ancêtres et leurs manières d'appeler leurs enfants* (*Vore Forfaedres Tro paa Sjaelevandring og deres Opkaldelsesystem*) in *Archiv f. nord. filol.*, t. IX, 199, sqs.

est la sœur de *Sigmundr* qui à son tour est le père de *Sigurdr*. Siggeirr est fait roi en *Gœtaland*.

La Sigurdsaga a probablement été introduite du continent directement en Gœtaland dès le haut moyen âge.

Une tapisserie trouvée, il y a peu de temps, à Oseberg en Norvège, antérieure aux Vikings et paraissant représenter des scènes de cette saga[1], parle aussi en faveur de l'hypothèse de M. Nerman.

De son côté, M. Salin a trouvé à nos figurations quelques rapports avec la mythologie scandinave[2]. Les bractéates avec



Fig. 24. — Bractéate en or. Væsby, Scanie, Suède. 1/1.
Fig. 25. — Bractéate en or. Suède, 1/1.
Fig. 26. — Bractéate en or. Danemark(?) 1/1.

un cavalier représentent, d'après lui, le dieu Odin, quand le cheval est dépourvu de barbe; le dieu Tor, quand le cheval en porte une.

Odin montait un cheval à huit pattes et il avait comme attribut deux corbeaux.

Tor avait un char attelé de deux boucs. Mais, d'une part, notre cheval a quatre et non huit pattes. D'autre part, bien que le quadrupède soit cornu et pourvu de barbe, il ne peut guère être qu'autre chose qu'un cheval. Les cornes, qui ne sont pas

1. Nous sommes redevable à M. O. Almgren (Upsal) d'avoir bien voulu nous fournir ce renseignement.
2. Voir Salin, *Les bractéates scand.*, etc. (*De nord. guldbr.*), in *Ant. tidskr.*, t. XIV, p. 91.

des cornes de bouc, mais des cornes de vache, peuvent d'ailleurs facilement s'expliquer.

On trouve au ve siècle, dans les pays scandinaves, un type de fibule qui représente certainement un cheval, bien que le quadrupède en question soit pourvu de cornes de vache (fig. 19); sans doute il a inspiré les artistes qui ont fait les bractéates; mais nous ne nions pas non plus la possibilité d'une transformation directe des oreilles en cornes. Les cornes ont une fonction exclusivement ornementale; l'art scandinave au ve siècle est très stylisé et joint des motifs disparates sans faire trop attention à l'ensemble. La bractéate reproduite ici (fig. 18) démontre clairement la parenté de ces chevaux des fibules avec ceux des bractéates. La ressemblance entre les gueules aux lèvres allongées avec un « fruit » et les yeux formés de cercles concentriques chez les objets reproduits ici fig. 18 et 19 est remarquable. Il n'y a donc aucun doute que l'animal soit un cheval.

La « barbe » est une transformation de la langue.

Les chevaux des bractéates les plus anciennes ont généralement une langue dessinée par un seul trait (fig. 7). Plus tard elle peut être représentée autrement, par exemple par deux lignes parallèles, ou par deux lignes convergentes (fig. 13). Cette langue tombante, qui ressemble déjà à une barbe, peut plus tard être figurée par trois ou quatre lignes. Ainsi transformée en fausse barbe, elle se rapproche souvent du cou de l'animal. Les chevaux pourvus de barbe sont, en général, dépourvus de langue.

M. Salin allègue, pour appuyer son hypothèse, que des bractéates dites *de Tor* sont en général dépourvues d'oiseau, tandis que celles dites d'Odin pour la plupart en ont un[1]. Mais l'oiseau a tendance à disparaître comme le cavalier. Il disparaît d'abord dans le casque dont il devient un ornement (fig. 11). Les bractéates dites de Tor, étant assez récentes,

1. Voir Salin, *L s bractéates scand.*, etc (*De nord guldbr* , etc,), in *Ant. tidskr.*, t. XIV, p. 90.

peuvent par conséquent être pour la plupart dépourvues d'oiseau.

M. Sophus Müller, qui s'est occupé aussi en passant de l'iconographie des bractéates, pense qu'elles ont représenté quelquefois, mais pas toujours, des sujets mythologiques. Il y aurait même des bractéates humoristiques[1].

Knut Stjerna, est d'avis que les images représentent des scènes de la légende de Beowulf[2], mais il n'a pas pu appuyer sa thèse de preuves suffisantes.

Aucune des hypothèses concernant l'iconographie des bractéates n'étant généralement admise, nous nous permettons d'en ajouter encore une.

Il y a plusieurs bractéates qui représentent des scènes, non des anciennes sagas, mais d'une seule, ou plutôt de la Saga de Sigurd, qui entre dans le cycle des chansons de l'Edda. Dans ce poème, qui traite le même sujet que le *Niebelungenlied*[3], où est consigné le souvenir du désastre infligé aux Burgondes par les Huns en 443, Attila, sous le nom d'Atle, joue un rôle important. PEUT-ÊTRE EST-CE ATTILA LUI-MÊME QUI FIGURE SUR LES BRACTÉATES.

Nous avons vu que les bractéates des quatre catégories représentent un oiseau, d'abord à l'œil de perdrix et au bec crochu, puis souvent déformé (fig. 1-3, 6, 9, 10. 16, 18).

L'habituelle tête d'oiseau de l'époque des invasions (fig. 23), originaire de l'Orient[4] et dont on peut suivre les traces jusque dans la région des steppes de l'Asie Centrale[5], est-elle la même que celle dont nous venons de parler? Nous le croyons. Cette

1. Voir S. Müller, *Nos temps primitifs* (*Vor Oldtid*)), Copenhague, 1897, p. 605 et fig. 374 (p. 610).

2. Voir Knut Stjerna, *Le trésor du Dragon de Beowulf* (*Drakskatten i Beowulf*) in *Fornvännen*, Stockholm, 1906, p. 119.

3. Voir le *Niebelungenlied*, Ed. Bieger, Leipzig, 1908.

4. Voir Salin, *Die altgerm. Thierornamentik*, p. 197 sqq. et fig. 55, 60, 61, 82, 287, 290, 479.

5. De Baye, *Les oiseaux employés dans l'ornementation à l'époque des invasions barbares*, in *Bulletin et mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1899, p. 86.

tête d'oiseau a souvent une fonction entièrement ornementale. Mais il ne peut en être ainsi sur les bractéates. L'exécution classique de la bractéate (fig. 1) où est dessiné l'oiseau nous fait supposer qu'il n'est pas ici un simple remplissage; il fait partie d'une scène. Il est intéressant, au surplus, de remarquer qu'il est en général dessiné, posé, tourné vers l'homme courant (fig. 2) ou vers le cavalier (fig. 6). Sur les bractéates du groupe C qui représentent un *homme* montant un *cheval*, on voit souvent un *oiseau posé*, tourné vers le cavalier (fig. 6). C'est un sujet qui devait suggérer une image familière et de quelque intérêt : celle de la *chasse au faucon*.

Si elle était pratiquée en Europe avant le v[e] siècle, il est cependant probable qu'Attila et ses Huns ont beaucoup contribué à la faire connaître, car c'est à cette époque qu'elle s'est beaucoup répandue et qu'elle est devenue tout à fait à la mode chez les grands seigneurs[1].

Chez les Huns la chasse au faucon était un moyen d'entraîner les hommes en temps de paix[2]. L'insigne d'Attila était un faucon[3].

1. Voir Schlegel et Wulverhorst, *Traité de fauconnerie*, Leyde, 1853, p. 60.

2. Voir A. Thierry, *Histoire d'Attila*, p. 74 : « Chez les Huns comme plus tard chez les Mongols, la grande chasse était une institution politique, qui avait pour but de tenir les troupes toujours en haleine; destinée à remplacer la guerre pendant les repos forcés, elle en était comme le portrait vivant. Tchingkis-Kan, dans le livre de ses *Ordonnances*, l'appelle l'école du guerrier; un bon chasseur, à ses yeux, valait un bon soldat; il en devait être ainsi chez les Huns. Suivant les usages orientaux le jour de la chasse, annoncé longtemps à l'avance avec la solennité d'une entrée en campagne, était précédé d'ordres et d'instructions que chacun devait suivre exactement. Un corps d'armée tout entier, le roi au centre, les généraux aux ailes, exécutaient ces immenses battues ou l'on traquait tous les animaux d'une contrée. L'adresse de la main, la sûreté de la vue, la finesse de l'odorat et de l'ouïe la présence d'esprit, la décision, en un mot, toutes les qualités du guerrier s'y déployaient comme sur un champ de bataille véritable et, en effet, la guerre à la manière des nomades de l'Asie n'était pas autre chose qu'une chasse aux hommes. Les Huns observaient soigneusement ces pratiques apportées de l'Oural qui maintenaient leur vigueur, tout en les rappelant aux traditions de leur vie primitive et au souvenir de leur berceau. Attila s'en servait au besoin pour masquer des campagnes, plus sérieuses : en ce moment, il venait de proclamer une chasse, mais ce qu'il méditait réellement, c'était une expédition militaire dans les villes de la Pannonie ».

3. Thwroc, historien hongrois cité par des Guignes, *Histoire des Huns*,

Nous possédons d'autres témoignages littéraires qui nous prouvent combien la fauconnerie était pratiquée en Europe à cette époque.

Grégoire de Tours nous montre[1] un page du roi Mérovée, Gonderan, proposant à son roi, un jour qu'il était oisif à Tours, de prendre ses *éperviers*, ses chevaux et ses chiens et d'aller à la chasse.

Les faucons devaient être des oiseaux de chasse de grande valeur, car celui qui les volait ou les tuait était exposé à des châtiments sévères. La loi des Burgondes prescrit comme punition « pour celui qui vole un faucon domestiqué qu'il paye six sous au propriétaire de l'oiseau, ou que l'oiseau enlève six onces de chair des fesses du voleur[2] ».

La fauconnerie était connue à l'époque des bractéates dans les pays scandinaves. Il est rapporté dans la Saga de Rolf Krake que quand le héros Rolf, qui vivait au commencement du VI[e] siècle, rendit visite avec ses compagnons au roi Adils d'Upsal, chacun portait sur l'épaule un épervier[3].

Dans la légende de Béowulf, le faucon est compté parmi les objets de grande valeur appartenant aux grands seigneurs[4].

trad. allem., 1768, in-4, t. I, p. 418, note ; cf. Schlegel et Wulverhorst, *Traité de fauconnerie*, p. 60.

1. Voir *Gregorii Turonensis Historiâ Francorum*, lib. V, cap. 14 : « *Ut quid hic quasi segnes et timidi resedemus et ut hebetes circa basilicam occulemur? Veniant* [*enim*] *equi nostri, et acceptis accipitribus, cum canibus exerceamur venatione spectaculisque patulis jocundemur.* »

2. Voir Schlegel et Wulverhorst, *Traité de fauconnerie*, p. 71. « Les codes des anciens Francs et d'autres peuples de la première moitié du moyen âge contiennent plusieurs lois relatives aux oiseaux de chasse et aux fauconniers. [*Lex sal.*, tit. 8, § 1, 2, 3 ; *Ripuar.*, titre 36, § 11. 1 ; *Burgund.*, add. 1, cap. 11 ; *Longobard.*, tit. 104, § 18, 19, 20 ; *Alleman.*, tit. 99, § 20 ; *Bajur.*, titre 20, § 2].

3. Voir *Saga Hrolfs Konungs Kraka*, éd. C. Ch. Rafn, in *Fornaldar Sögur Nordrlanda I*, Copenhague, 1829-30, cap. 40, p. 81, l. 7 : « *Their höfthu hauka sina sèr a öxlum, ok thótti that mikil prýthi i thær mundir ; en Hrólfr konungr átti thann hauk, er Hábrók het* ». « Ils avaient leurs éperviers sur les épaules ce qui était considéré alors comme magnifique. Le roi Rolf avait un épervier qui s'appelait Hábrók (Long-pantalon). »

4. Voir K. Stjerna, *Le trésor du dragon dans Beowulf* (*Drakskatten i Beowulf*)

Un des magnifiques tombeaux de Vendel, Upland (Suède), a livré des os de faucons[1].

La fauconnerie ayant été connue dans les pays du Nord au haut moyen âge a bien pu y être représentée sur les bractéates. Mais le joaillier a sans doute voulu donner à ces images une valeur historique.

La bractéate (fig. 1), citée plusieurs fois, est intéressante par son inscription. Elle est en caractères grecs, HV⊥IHA, qui, à notre connaissance, ne forment point de mots grecs latins ou germaniques. Les caractères se lisent de droite à gauche; quelques-uns sont retournés.

Les caractères grecs ici sont les mêmes que ceux qui entrent

Fornvännen, 1906, p. 124 et suiv. Voir aussi *The anglosaxon poems of Beowulf* Ed. Benjamin Thorpe, Oxford, MDCCCLV, p. 151, versets 4475 sq.

Beorh eal gearo
wunode on wonge,
water-ýdum neáh,
niwel be næsse,
nearo-cræftum fæst :
thær on-innan bær
eorl gestreóna,
hringa hyrde,
heáp-fundne dǽl
fættan goldes;
feá worda cwæd :
Hold đú nú hrúse,
nú hæleđ ne móston,
eorla æhte
hwær hit ǽr onđe
góde begeaton;
gúđ-deáđ fornam,
feorh-beato frecne.
fyra gehwylcne
leóda minra;
Thara đe this [lif] of
geaf :
gesawon sele-dreám
* *hwá sweord-wege.*

ođđe fe * *
fæted wæge,
drync-fæt deóre
dug [uđe] ellen-seóc ;
sceal se hearda helm
[hyr] sted golde,
faegum befeallan;
feorh-wund suefađ
tha đe beado grimman
bymian sceoldon :
geswylce seó here-
pád,
seó æt hilde gebád,
ofer borda gebræc,
bite irena
brosna æfter beorne;
ne mæg byrnan hring
æfter wig-fruman
wide feran
hæleđum be healfe;
nis hearpan wyn,
gomen gléo-béámes,
ne gód hafoc
geond sael swinged

ne se swifta mearh
burh-stede beáted
bealo-cwealm hafađ
fela feorh-cynna
[forđ] onsended.

1. Voir Stolpe et Arne, *La nécropole de Vendel* (*Gravfältet vid Vendel*), Stockholm, 1912, p. 20, sépulture III.

dans le nom d'Attila. Cette bractéate a été trouvée avec deux monnaies byzantines frappées sous Théodose II (408-450). La plupart des monnaies byzantines ont été importées en Scandinavie de la Pannonie[1]. La bractéate, étant d'une exécution artistique et sobre, nous porte à croire qu'elle est le travail d'une main classique et qu'elle a peut-être même été exportée de la Pannonie avec les monnaies. C'est justement là que séjournait Attila au temps de Théodose II. Sur des monnaies byzantines il y a le nom de l'empereur ; sur la bractéate il y a des caractères au même endroit que le nom de l'empereur sur les monnaies byzantines. Puisque l'inscription des



27 28 29

Fig. 27. — Bractéate en or. Ile de Tjurk, Blekinge, Suède. 1/1.
Fig. 28. — Bractéate en or. Dannenberg, Hanovre, Allemagne. 1/1.
Fig. 29. — Bractéate en or. Trollhættan, Vestrogothie, Suède. 1/1.

monnaies forme le nom de celui pour qui elles étaient frappées, il peut en être ainsi aussi pour la bractéate. Le faucon qui figure ici peut être l'insigne même d'Attila[2].

Une bractéate trouvée en Suède (fig. 25) porte l'inscription runique suivante : ᚺᚨᚺᚨᚢᛁᚢᚺᚨᛁᛏᛁᛗᚨ : ᚹᚨᚢᚨᚢᛁᛇᚨ :

1. Voir Montelius, *La chronologie de l'âge du fer* (*Den nord. jærnåld. kron.*) in *Sv. fornmf. tidskr.*, t. X, p. 71, 72 ; voir aussi Hildebrand, *Des temps passés* (*Från ældre tider*), Stockholm, 1892, p. 68 sqq.

2. Sur une des bractéates rencontrées avec la précédente se retrouve une inscription runique (fig. 27) que M. O. v. Friesen a interprétée de la manière suivante : Hjald faisait à Kunemund les runes sur le tribut romain (c'est-à-dire sur la bractéate faite de l'or qui était attribué aux barbares au service de l'armée romaine). Voir O. v. Friesen, *Les pierres* [*runiques*] *de Lister et Listerby en Blekinge* (*Lister och Listerbystenarne i Blekinge*), Upsal, 1916, p. 65.

ᚷᛁᛒᚢᚨᚢᛏᚨ·:·ᛏ. La neuvième rune et les suivantes, jusqu'aux premiers deux points, font ᚨᛁᛏᛁᛚᚨ, qui nous donne *Aitila*.

Sur plusieurs bractéates du type de la fig. 7, nous rencontrons quatre runes ᛖᛖᛁᛚ dont la deuxième en comprend deux. Bugge[1] considère que le deuxième caractère est composé de ᛖ et de ᛚ et lit *eelil*, d'après lui un nom propre déformé. Nous sommes porté à croire que le deuxième caractère est composé plutôt de ᛖ et de ᛏ et ainsi nous devons lire ces runes :



Fig. 30. — Médaille en or. Haug, Sœnder Bergenhus Amt, Norvège. 1/1.

eetil, qui serait la forme d'où dérive le nom d'Etzel en ancien allemand.

Plusieurs bractéates comportent les trois caractères runiques suivants ᚨᛚᚢ (fig. 8). En général on les lit : *alu* qui est considéré comme un mot magique dont on n'a pas pu établir le sens exact. Il est évident que la première rune est un *a*, la deuxième peut être un *t* aussi bien qu'un *l*, la troisième peut être lue comme *l* ou comme *u*. Le mot en question peut être lu *atl* aussi bien qu'*alu*. N'avons-nous pas ici encore une forme déformée du nom d'*Attila*?

1. Voir Bugge. *Notes sur des inscriptions runiques sur des bractéates en o* (*Bemaerkninger om runinskrifter paa Guldbrakteater*), in *Aarbæger*, 1871.

D'autres inscriptions runiques[1] sur les bractéates paraissent contenir des abréviations ou bien des déformations de ce nom propre dont parle Bugge[2] et que nous avons voulu interpréter comme Attila.

Nous sommes donc persuadé que les bractéates scandinaves n'ont aucun rapport ni avec la religion ou la mythologie nordique, *mais qu'elles ont une signification historique, qu'elles représentent Attila, le chef barbare, allant à la chasse au faucon et des scènes qui se rapportent aux légendes qui n'ont pas tardé à se former autour de celui qui a dû occuper une place importante dans l'imagination des peuples barbares d'alors : Attila.*

Worsaae avait assurément raison quand il rapprochait la bractéate fig. 28 de la scène où le roi Gunnar est jeté dans un puits plein de serpents; la scène où Gudrun donne aux messagers d'Atle auprès de Hogne et Gunnar un anneau portant un avertissement en caractères runiques et couvert de poils de loup est peut-être représentée sur les monuments reproduits ici, figures 29 et 30. Nous nous demandons si les bractéates du type de la figure 3 ne représentent pas la scène où Hogne et Gunnar reçoivent le même anneau du messager d'Atle. Il est à remarquer que le messager en question, qui est dessiné sur les bractéates avec des ailes, s'appelle *Vingi*[3], c'est-à-dire aile.

Le cheval chargé (fig. 24) peut bien être le cheval Grane de Sigurd.

L'animal serpentiforme sur les bractéates figures 14, 15 est peut-être le dragon qui garde le trésor d'or, indiqué figure 14 par des lignes semi-circulaires de l'or spiriforme taillé en pièces (?)

1. Voir fig. 4 et *Atlas de l'Archéologie du Nord*, fig. 83, 85, 99, 101, 1[illegible]1, 132, 133.

2. Voir Bugge, *Notes sur des inscriptions runiques*, etc. (*Bemaerkninger om runinskrifter*, etc.), in *Aarbæger*, 1871.

3. Voir *Edda* [*Saemundr Edda*] éd. K. Hildebrand, Paderborn, 1812. *Drap Niflunga*, p. 368, l. 7 et sqq., et ibid. *Atlamól en grœlenzku*, p. 414, str. 4, p. 422, str. 29, 30, 35, 38.

ou par de petits anneaux (fig. 15) dans les gueules des animaux

Bien que nous ne soyons pas en état de donner des chiffres tout à fait exacts, le nombre des bractéates portant un oiseau peut être évalué à 90 à peu près, dont au moins 6 appartenant au groupe A, une vingtaine au groupe B et une soixantaine au groupe C. Les bractéates avec un oiseau du groupe D sont moins fréquentes.

O. Janse.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

OSCAR MONTELIUS

(Sept. 1843-nov. 1921).

Comme J. Scaliger et D. Petau ont fondé la chronologie de l'antiquité classique, E. Lartet et G. de Mortillet celle des temps préhistoriques, on peut dire qu'O. Montelius, sans autres précurseurs que Hildebrand et O. Tischler, a constitué la chronologie des temps *proto-historiques*, suivant l'expression proposée par Broca et qui a fait fortune. Amendé quelque peu et popularisé par Reinecke, mais surtout par Déchelette, ce système est aujourd'hui généralement admis par la science ; il est probable qu'il ne sera plus modifié que sur des points de détail. Dans ses deux grands ouvrages publiés en français, qui restent des modèles, Montelius a appliqué sa chronologie à l'Italie (1895-1910) et à la Suède (1918), classant, avec une merveilleuse sûreté, des milliers de documents admirablement reproduits par la gravure ; dans deux travaux publiés en allemand (1899, 1903), il a fondé l'étude synchronique de l'archéologie orientale et européenne. Enfin (car je ne parle ici que des œuvres capitales) il a écrit et amélioré sans cesse un exposé général des antiquités scandinaves, traduit en plusieurs langues et, par mes soins, dans la nôtre (1895).

Ce grand travailleur, qui fut aussi un bon maître et un voyageur infatigable, naquit en 1843 à Stockholm : à l'âge de vingt ans, il entra au Musée historique et y devint professeur en 1888. Ce Musée resta le centre de son activité, alors même que ses devoirs officiels eurent été accrus par sa nomination au poste d'*antiquaire royal*. Montelius explora longuement, à plusieurs reprises, les Musées de l'Italie, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, des Balkans ; on le vit dans tous les Congrès archéologiques, où il s'exprimait avec facilité en quatre langues ; depuis 1885, il ne perdit pas une occasion d'exposer son système et finit par goûter la joie, si rarement accordée aux hommes de science, de ne plus guère trouver de contradicteurs. Membre de l'Académie des antiquités de Suède, il était, depuis 1898, correspondant de l'Académie des Inscriptions.

La méthode de classification à laquelle reste attaché le nom de Montelius est fondée à la fois sur la *statistique* des trouvailles complexes et sur la *typologie*, c'est-à-dire l'évolution logique des types correspondant à leur évolution historique. De ces données, appliquées avec une persévérance inlassable, il déduisit une chronologie relative, où les découvertes mycéniennes, éclairées par des synchronismes égyptiens, permirent d'introduire des éléments chronologiques positifs. J'ai exposé assez longuement ce système dans la *Revue critique* (1904, I, p. 462) et me permets d'y renvoyer nos lecteurs, ainsi qu'à un article développé de *L'Anthropologie* (1892, p. 450), où j'ai résumé les conclusions de Montelius sur l'âge du bronze en Grèce et en Orient.

Lié avec ce savant depuis 1894, époque où je traduisis (de l'anglais, mais avec beaucoup d'additions dues à l'auteur) son ouvrage sur les temps préhistoriques en Suède, je lui prêtai avec plaisir mon concours pour reviser le texte français de la *Civilisation primitive en Italie* et ne cessai pas d'être en correspondance avec lui. Au mois de janvier 1915, il m'envoya sa souscription pour l'hôpital entretenu par l'Académie[1]. Le secrétaire-perpétuel, après avoir donné lecture de sa lettre, ajouta qu'il avait tenu à la lire « parce qu'elle vient d'un pays où l'on a cru que les sympathies pour la cause française sont rares; elle prouve que l'on s'est trompé ». Ce fut aussi ma première impression ; mais je savais que Montelius avait été l'hôte de Guillaume II, que son portrait avait figuré dans l'*Almanach de Gotha* et que la classe sociale à laquelle il appartenait par ses alliances, représentait, dans l'ancien royaume de Bernadotte, la caste des *junker* prussiens. Une longue lettre que je lui écrivis alors et où je parlais sans égards du sinistre brouillon qui l'avait naguère bien accueilli, resta sans réponse. Il ne rompit le silence qu'à la fin de la guerre, en m'adressant son *Album préhistorique de Suède*, dédié à la mémoire de notre excellent Déchelette. Une nouvelle tentative pour l'arracher à sa « neutralité » n'eut pas plus de succès que la première. Ceux qui, de 1914 à 1918, ont eu la charge des intérêts français en Suède savent que Montelius, toujours courtois et aimable, n'était pourtant pas du bon côté de la barricade; la vérité, quand elle n'était pas protohistorique, lui échappait.

C'était un beau géant, blond comme un héros des Skaldes, d'une force musculaire peu commune et qui conserva longtemps l'énergie et l'élégance de la jeunesse. Intellectuellement, il avait plutôt le tempérament d'un naturaliste. Dans ses ouvrages, d'une lucidité parfaite, on chercherait en vain une marque de sensibilité, un mot spirituel. L'art proprement dit le laissait indifférent. Mais, en revanche, quelle probité passionnée il apportait à la recherche du menu détail! Quel génie classificateur était le sien! Avec quelle sûreté de mémoire visuelle il dominait tout le champ de nos études, depuis les temps les plus lointains jusqu'aux environs de l'an mil! Si, au cours de ces vingt dernières années, on avait élu, par vote international, un prince des archéologues, je pense qu'on eût conféré ce titre à Montelius[2].

S. Reinach.

1. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1915, p. 52.

2. *Bronsaldern i norra och mellersta Sverige*, 1871-74 ; *Sveriges Historia*, 1875 (la première partie) ; *Bronzezeit und Orient in Griechenland*, 1892 ; *Les temps préhist. en Suède* (trad. S. Reinach), 1895 ; *La civilisation primitive en Italie*, 1895 et suiv. ; *De förhistoriska period. i Skandinavien*, 1895 ; *Orient und Europa*, 1899 ; *Chronologie der ältesten Bronzezeit in Norddeutchland und Skandinavien*, 1900 ; *Kulturgeschichte Schwedens*, 1906 ; *Vorklassische Chronologie Italiens*, 1913 ; *Album préhistorique de Suède*, 1918. Plus un très grand nombre d'articles dans des Revues et publications périodiques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, etc., notamment dans la Revue dont il était directeur, *Nordisk tidskrift*.

MORRIS JASTROW

C'est avec un profond regret que nous apprenons la mort subite de notre ami et collaborateur Morris Jastrow, au moment où ce grand travailleur se disposait à prendre un congé d'un an, dont il comptait passer en France la plus grande partie. Une angine de poitrine l'a emporté en quelques heures (22 juin 1921).

Il était le fils du savant rabbin Marcus (Mordecai) Jastrow, né à Rogasen (Pologne) en 1829, mort à Germantown (Pennsylvanie) en 1903. Devenu, en 1858, rabbin de Varsovie, Marcus fut arrêté en 1861 par les autorités russes pour avoir prêché en polonais un sermon à l'occasion de la mort de cinq victimes de l'insurrection. Libéré quatre mois plus tard, il exerça des fonctions rabbiniques en Allemagne jusqu'en 1856, puis se rendit à Philadelphie où il enseigna au collège Maïmonide et se fit connaître par de nombreuses publications d'exégèse biblique ; l'Université de Pennsylvanie lui conféra le titre de docteur en 1900.

Son fils Morris naquit en 1861 à Varsovie. Élevé aux États-Unis, il acheva ses études à l'Université de Pennsylvanie (1881), puis se rendit en Europe où il se perfectionna, notamment à Breslau, Leipzig, Strasbourg et Paris, dans la connaissance des langues orientales. L'Université de Pennsylvanie l'appela en 1891 à la chaire des langues sémitiques ; depuis 1898, il était, en outre, bibliothécaire en chef de l'Université. Parmi ses élèves et les lecteurs qui recouraient à son obligeance et à ses lumières, il se fit des milliers d'amis reconnaissants ; ses correspondants étrangers n'eurent pas moins à se louer de son constant désir de rendre service. A trois reprises, le gouvernement américain le nomma délégué au Congrès international des Orientalistes (Rome, Copenhague, Athènes) ; il fut également un des représentants officiels de son pays d'adoption aux troisième et quatrième Congrès international de l'Histoire des Religions (Oxford et Leyde). Élu en 1897 membre de la Société philosophique américaine, il fut longtemps secrétaire de cette compagnie, ainsi que président de la Société Orientale et de la Société biblique.

Jastrow était un savant d'une fécondité étonnante ; sa bibliographie, publiée en 1910 par deux de ses élèves, comprend 151 titres de livres et d'articles ; aujourd'hui elle en compte au moins le double. C'est qu'il n'était pas seulement un chercheur original, un déchiffreur et un traducteur ; il ne dédaignait pas de s'adresser au grand public, soit pour mettre à sa portée les résultats de son travail, soit pour se mêler aux controverses du jour. Collaborateur assidu de la *Nation* de New-York, il écrivit de très nombreux articles dans la *New International Encyclopedia*, dans l'*Encyclopedia Britannica*, dans la *Jewish Encyclopedia*, etc. ; dans la première et la troisième de ces grandes publications, il fut l'« éditeur général » de tout ce qui concernait les antiquités sémitiques.

Excellent hébraïsant, il s'est surtout rendu célèbre comme assyriologue par son ouvrage d'ensemble (1898) sur la religion de la Babylonie et de l'Assyrie (revisé et accru dans une édition allemande, 1902-1912), par ses livres *Aspects of religious belief and practice in Babylonia and Assyria* (1911), *Civilization*

of Babylonia and Assyria (1915), *Hebrew and Babylonian traditions* (1914). L'exégèse biblique, qui ne cessa de l'occuper, lui doit surtout deux livres pleins d'esprit et de savoir sur l'Ecclésiaste (*A gentle Cynic*, 1919) et Job (*The book of Job*, 1920) ; il écrivit aussi sur l'histoire générale des religions (*The study of religion*, 1902). Arabisant, il publia deux traités grammaticaux de Abou Zakariyya (1897). Enfin, pendant la guerre, il traita avec compétence un grand problème économique, *The War and the Bagdad Railway*. Depuis l'affaire de la *Lusitania*, il comptait parmi les partisans les plus ardents de l'intervention américaine en faveur des Alliés. Personne ne connaissait mieux que lui la double Allemagne et le cancer pangermaniste qui faisait de ce pays le fléau du monde ; mais il savait distinguer entre le pangermanisme et ses victimes, qui ne vivaient pas seulement hors de l'Allemagne, mais à l'intérieur de ce pays halluciné.

La polémique n'effrayait pas Jastrow ; il soutint de longues querelles avec John P. Peters et Hermann V. Hilprecht ; il blâma les hardiesses de Langdon, pour lequel il professait d'ailleurs beaucoup d'estime ; tout récemment, il engagea une controverse avec Felix E. Schelling, qui avait prétendu découvrir des sympathies pro-germaniques dans le livre de Jastrow sur le chemin de fer de Bagdad. S'il l'avait jugé nécessaire, je lui aurais alors retourné les nombreuses lettres qu'il m'écrivit depuis le début de la guerre et qui ne laissent aucun doute sur ses sentiments.

Je n'ai pas encore rappelé une publication de Jastrow qui l'honore comme un ami de la science française : c'est la traduction des *Selected Essays* de James Darmesteter qu'il publia en 1895, en collaboration avec sa femme née Helena Bachman et qu'il fit précéder d'une introduction émouvante sur le grand savant lorrain qu'il admirait.

Jastrow était un lecteur assidu de la *Revue archéologique*, à laquelle il collabora jusqu'à la fin ; il n'a pu corriger que les premières épreuves de son très intéressant article sur le voilement des femmes assyriennes, que notre *Revue* a l'honneur de publier ci-dessus.

S. Reinach.

IGNACE GOLDZIHER

Né à Stuhlweissenburg (Hongrie) en 1850, cet illustre orientaliste, professeur à l'Université de Budapest, est mort au mois de novembre 1921, à l'âge de soixante-douze ans. Il avait étudié les langues orientales à Berlin, à Leipzig et à Leyde. En 1873, le gouvernement hongrois le chargea d'une mission en Syrie, en Palestine et en Égypte, où il se perfectionna, sous la direction de savants indigènes, dans la connaissance du droit musulman. Il fut le premier israélite à devenir professeur d'Université en Hongrie (1894) ; membre de l'Académie hongroise des sciences et de la British Academy, correspondant de l'Académie de Pétersbourg, il était aussi membre d'honneur de la Société asiatique de Londres, docteur honoraire des Universités de Cambridge et d'Aberdeen, etc. Au premier congrès de l'Association des Académies, en 1901, il représenta le gouvernement hongrois à Paris ; le congrès des Orientalistes à

Stockholm (1889) lui avait décerné la grande médaille d'or. Son activité s'est surtout exercée dans le domaine du droit, de la théologie, de la poésie et du folklore des Arabes; on lui doit une partie de ce que nous savons sur la civilisation préislamique. Dans le même esprit d'indépendance toute scientifique, il étudia l'Ancien Testament et y releva des traces de mythologie.

Plusieurs Revues françaises, notamment la *Revue de l'Histoire des Religions* et la *Revue des Etudes juives* ont publié des mémoires de Goldziher, qui était un ami dévoué de notre pays[1].

S. R.

BASILE LATYSCHEV

Au mois d'août 1921 est mort à Pétrograd l'éminent épigraphiste Latyschev, professeur à l'Université, membre de l'Académie et de la Commission archéologique. Venu tout jeune à Athènes, avec Jernstedt, il se fit connaître par la découverte et la publication de textes très importants qu'il donna au *Bulletin de Correspondance hellénique* (1881, p. 250, 452; 1882, p. 356, 580). Ses deux œuvres capitales sont le *Recueil des inscriptions grecques de la Russie méridionale* (1885, 1890, avec compléments de 1889, 1894, 1896) et celui des textes antiques, transcrits et traduits en russe, qui sont relatifs à la Scythie et au Caucase (*Scythica et Caucasica*, 1893-1899). Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa aussi d'hagiographie byzantine. Latyschev savait parfaitement les langues classiques et travaillait avec une sûreté remarquable. De tendance plutôt conservatrice, il voulut rester à son poste dans l'intérêt de la science, alors que les pires ennemis de son pays avaient usurpé le pouvoir. On eût souhaité qu'il vécût assez pour voir la fin de ce hideux cauchemar.

S. R.

GEORGES TREU

Né à Pétersbourg en 1843, d'une famille d'origine lithuanienne, cet archéologue hautement estimé est mort près de Dresde, après une maladie longue et douloureuse, le 3 octobre 1921. Attaché d'abord au Musée de Pétersbourg, puis à celui de Berlin, Treu prit une part active aux fouilles d'Olympie; il publia le premier mémoire sur l'*Hermès* de Praxitèle (1878); il consacra des années de travail et des trésors d'ingéniosité à la restitution des frontons et des métopes du temple de Zeus. C'est à lui qu'on doit le volume de haute valeur qui décrit toutes les œuvres de sculpture en marbre et en pierre trouvées à Olympie (1894). Conservateur des antiques à Dresde, il donna tous ses soins à la formation d'une merveilleuse collection de moulages d'après l'art antique et l'art moderne, qui fait de l'*Albertinum* de Drèsde un lieu unique pour l'étude

1. Voir l'article *Goldziher* dans la *Jewish Encyclopedia*, suivi d'une copieuse bibliographie (jusqu'en 1904). Principaux ouvrages : *Der Mythos bei den Hebräern*, 1876; *Muhammedanische Studien*, 1889, 1890; *Abhandlungen zur Arabischen Philologie*, 1896-99; *Le livre de Mohammed ibn Toumert*, 1903.

de la sculpture. C'est là qu'il inaugura la méthode féconde, suivie depuis à Cassel par M[lle] Bieber, qui consiste à compléter le moulage d'une réplique par le moulage partiel d'une autre réplique différemment mutilée. Séduit de bonne heure par le problème de la polychromie (*Sollen wir unsre Statuen bemalen?* 1884), il fit à ce sujet des essais très intéressants dans la collection qu'il dirigeait. Vers 1895, il s'enthousiasma pour trois sculpteurs modernes, Constantin Meunier, Max Klinger et Rodin; il leur consacra plusieurs écrits (1897-1905); il vint à Paris pour voir Rodin, aux œuvres duquel il avait réservé toute une salle de l'*Albertinum*. Sachant que je ne fréquentais pas (faute de loisirs) ce grand maître, il me dit un jour : « Comment! vous demeurez dans la ville de Phidias, et ne voyez pas Phidias! » J'ai toujours pensé que Treu poussait trop loin le culte de Klinger; mais son enthousiasme pour Meunier et Rodin lui faisait honneur. Sans vouloir dresser ici sa bibliographie, je veux pourtant mentionner de lui trois petits écrits très honorables et souvent cités : *De ossium humanorum larvarumque imaginibus*, 1874; *Griechische Thongefässe in Statuetten-und Büstenform*, 1875 (progr. de Winckelmann); *La Ménade de Scopas* (restitution présentée dans un article des *Mélanges Perrot*).

Treu avait une nature d'artiste; c'était aussi, dans toute la force du terme, un homme aimable. A cet égard, il faisait songer à Ernest Curtius et à Otto Benndorf, mais sans la naïveté de l'un, sans la nuance d'astuce de l'autre. Il était aimable sans calcul, parce qu'il obéissait ainsi à sa nature. Olivier Rayet en avait fait l'expérience; étant à Berlin, vers 1873, il exprima le désir de publier certaines plaques de terre cuite peintes; Treu lui dit qu'il avait le dessein de les publier lui-même, mais qu'*en qualité de conservateur de cette section* il était heureux de s'effacer devant un visiteur. Son attitude envers les archéologues étrangers, les savants français en particulier, fut toujours d'une courtoisie et d'une libéralité irréprochables; il n'y avait pas trace chez lui de cette *Schneidigkeit* qui agaçait parfois même chez Furtwaengler et dont tant d'autres Allemands de la génération nouvelle se sont fait une désagréable attitude. Son origine russe y était peut-être pour quelque chose; mais cela tenait surtout à la distinction foncière de son esprit. Si le nom de Treu reste attaché à deux grandes œuvres, les fouilles d'Olympie et l'*Albertinum*, il mérite aussi de survivre comme celui d'un savant qui n'a jamais séparé de la science l'amour du beau et la culture morale[1].

S. Reinach.

OTTO CRUSIUS

Né en 1857 à Hanovre, mort à Munich le 29 décembre 1918, Otto Crusius a été un des meilleurs hellénistes de son temps; la mythologie et l'archéologie lui ont également des obligations importantes. Élève de L. Ahrens, puis, à l'Uni-

1. Treu était correspondant de l'Académie des Inscriptions et le resta, n'ayant pas signé le mensonge collectif des 93; il était membre de la Société Royale de Saxe et docteur *honoris causâ* de l'Université d'Aberdeen.

versité de Leipzig, de Ritschl et de Ribbeck, il publia, en 1879, un premier travail remarqué sur Babrius (*De Babrii aetate*); vers la même époque, il visita, en qualité de précepteur (il avait pour élève M. James Loeb, le fondateur de la *Classical Library*), l'Italie et la France; plus tard, des voyages d'étude le conduisirent en Grèce, en Égypte et en Russie. Professeur aux Universités de Leipzig (1884), de Tubingue (1886), de Heidelberg (1898) et de Munich (1903), il ne trouva pas les loisirs nécessaires pour donner suite à ses grands projets (Histoires de la fable grecque, des proverbes, de la lyrique grecque); mais il contribua efficacement au progrès de ces études et attacha son nom à celui d'Hérondas, dont il est resté le commentateur le plus autorisé. Comme Otto Jahn, il était passionné pour la musique et compta parmi les jeunes amis de Richard Wagner[1].

S. R.

GASTON DARIER

« Bon et consciencieux ouvrier de la science archéologique », comme écrit M. Deonna dans le *Journal de Genève*, Gaston Darier est mort, jeune encore, en septembre 1921. Son père, le banquier H. Darier, à la suite d'un voyage à Rome, avait fourni à son fils, auquel se joignirent MM. Gauckler et J. Nicole, les moyens de fouiller dans une propriété privée sur le Janicule, où Gauckler, dès 1907, avait pressenti l'existence d'un sanctuaire des dieux syriens. On sait l'importance des découvertes faites sur ce point; G. Darier y consacra plusieurs publications et, en dernier lieu, une bibliographie raisonnée (1920). On lui doit aussi quelques articles dans le *Dictionnaire des Antiquités*[2].

X.

JEAN LESQUIER

Le 28 juin 1921, à Neuilly-sur-Seine, Jean Lesquier succombait au mal auquel, à force d'énergie, il arrachait jour par jour, depuis douze ans, une existence vouée toute entière à la science et à l'amitié. Son œuvre est considérable. Entré à l'École Normale à vingt ans, en 1899, avec une vocation historique décidée et que confirmèrent les leçons de maîtres tels que C. Pfister et G. Bloch, c'est à ce dernier surtout qu'il dut de s'orienter vers les études sur l'Égypte gréco-romaine. Agrégé, une mission à Berlin lui permit d'étudier

---

1. *Anal. crit. ad paroemiographos*, 1883; *Bemerk. zur Religionsgeschichte*, 1886; *Plutarchi de proverbiis libellus*, 1887 (sujet repris en 1895); *Mimiamben des Herondas*, 1892; six éd. d'Hérondas, 1893-1914; *Die Delphischen Hymnen*, 1894; éd. de Babrios, 1897; *Sagenverschiebungen*, 1905. On lui doit encore des biographies de Rohde (1901), de W. Christ (1907) et de très nombreux articles, dont quelques-uns sont de véritables mémoires, dans le *Lexikon* de Roscher, l'*Encyclopaedie* d'Ersch et Gruber, le *Rhein. Museum*, le *Philologus* (qu'il dirigea depuis 1886) et le *Zentralblatt*.

2. D'après A. Michel, *Débats*, 16 septembre 1921.

les papyrus grecs, au musée avec W. Schubart, à l'Université avec P.-M. Meyer, et de collaborer à l'édition des *Berliner griechische Urkunden*. De retour en France et nommé dans un lycée du Nord, au moment où l'Université de Lille organisait son Institut de Papyrologie, il prit une part prépondérante à l'activité de cet établissement et à ses publications scientifiques. Tous les fascicules des *Papyrus grecs de Lille*, jusqu'ici parus ou prêts à paraître, portent sa marque et sa signature. Une mission en Égypte lui permit de faire des fouilles à Tehneh, mais au retour il fut terrassé par la maladie qui devait finir par triompher de son courage. Obligé de prendre un congé, il partage dès lors sa vie entre les stations hivernales et Lisieux, sa ville natale, mais il ne cesse à aucun moment de travailler. Ses deux thèses le mettent au tout premier rang : l'une, *Les Papyrus de Magdola*, est une réédition des textes publiés par Jouguet et Lefebvre dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*; l'autre, *Les Institutions militaires des Lagides*, renouvelle un sujet déjà traité et dans un domaine où tout est mouvant demeure jusqu'ici l'ouvrage qui fait autorité. Elle est dédiée à son maître G. Bloch auquel il a gardé jusqu'au dernier souffle une fidèle affection. En 1908, s'étant mis résolûment à l'ancien égyptien, il donne dans la *Bibliothèque d'études* de l'Institut français du Caire une adaptation originale de la *Grammaire* d'Erman. Puis, revenant au sujet qui avait été celui de son premier travail d'école, il achève un grand ouvrage sur *l'Armée romaine d'Egypte, d'Auguste à Dioclétien*, où l'on ne sait si l'on doit plus admirer l'érudition patiente et lucide ou la pénétration qui lui fait devancer sur tant de points le témoignage des textes. A côté de ces grands ouvrages, il a donné plusieurs articles dans la *Revue archéologique*, la *Revue de Philologie*, l'*Archiv für Papyrusforschung*, la *Revue égyptologique*, etc. Dans la dernière année il a été chargé à Aix de suppléer M. George Foucart et son enseignement laissera des traces durables. Quand il nous a été enlevé, il travaillait à un livre sur les premières civilisations de l'Orient et de la Grèce qui devait former le tome I de l'*Histoire Générale* de Sagnac et Halphen et où il eût manifesté les effets de son immense culture, en même temps que ses dons d'historien. Il est mort avec le même courage tranquille et simple qu'il a vécu, laissant ses amis dans un deuil profond.

P. Jouguet.

Obsèques de J. Lesquier.

Le samedi 2 juillet ont eu lieu à Lisieux, sa ville natale, les obsèques de M. Jean Lesquier, ancien élève de l'École normale supérieure et ancien membre de l'Institut français du Caire, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille.

Une foule émue de compatriotes, de collègues, d'amis, suivait le cercueil de ce savant qui disparait, à quarante et un ans, laissant derrière lui un exemple et une œuvre également dignes d'admiration.

Pendant quinze ans, il a lutté avec un stoïcisme souriant contre le mal sournois et implacable auquel il vient de succomber, et, par un prodige de volonté et de discipline, il n'en a pas moins produit une série de travaux dont l'impor-

tance et la qualité suffisent à préserver son nom de l'oubli, comme ils avaient déjà établi sa réputation hors de France, plus encore, peut-être, qu'en France même.

Spécialisé, dès son séjour à l'École normale, dans l'étude de l'Égypte ancienne, bientôt tenu pour un de nos meilleurs papyrologues, il a publié, outre plusieurs articles qui sont des modèles attiques de discussion savante, une adaptation de la grammaire hiéroglyphique d'Erman, une édition impeccable des papyrus de Magdola, un livre sur les *Institutions militaires des Lagides* (1908) qui fait autorité, et une histoire de l'*Armée romaine d'Égypte* (1918) qui est un monument et un chef-d'œuvre.

Sur sa tombe, le président de la Société historique de Lisieux est venu révéler tout un aspect de l'activité de Jean Lesquier, que beaucoup de ses camarades ignoraient encore, tant sa modestie était exquise et adroite, et faire connaître les études de médiéviste où le papyrologue avait cherché en ces dernières années un délassement et rénové l'histoire locale de son pays d'origine. Puis M. Jouguet, professeur de papyrologie à la Sorbonne, a donné lecture d'une lettre émouvante du maître de Jean Lesquier, M. Bloch, et retracé la carrière trop brève et la vie si noblement remplie de son ami. En l'écoutant, l'assistance partageait sa douleur et comprenait quelle force intellectuelle, quelle énergie morale la France a perdues en Jean Lesquier.

(*Débats*, 6 juillet 1921.)

DÉMÉTRIOS STAVROPOULOS

Le 19 novembre 1919 est mort l'éphore des antiquités grecques Démétrios Stavropoulos, après cinq ans d'une douloureuse maladie. Né en 1872, il avait fait des recherches archéologiques à Erétrie, Delphes, Thèbes, Sparte et Olympie ; mais son activité s'exerça surtout dans l'île de Rhenée (1898-1900), où il découvrit l'énorme amas de poteries provenant de la « purification » de Délos en 425. La classification et la réparation de ces milliers de fragments, hautement instructifs pour l'histoire de la céramique grecque, l'occupa tant qu'il lui resta quelque santé, sans qu'il pût parvenir à leur consacrer la publication qu'ils méritent. Tout cela a été méthodiquement disposé dans un musée spécial à Mykonos : celui qui tirera parti de ces matériaux dégrossis à grand'peine n'oubliera pas ce que la science doit à Stavropoulos[1].

X.

FRÉDÉRIC VERSAKIS

Né en 1880 au Pirée, Versakis fit ses études d'architecture en Allemagne et devint, à son retour, éphore des Antiquités (1910). Il étudia en architecte l'odéon d'Hérode, le monument choragique de Nikias, le temple archaïque de

1. *Ephem. archaiol.*, 1919, p. 103 (fascicule distribué en juillet 1921).

Corcyre, où il établit un Musée, enfin les monuments de la Laconie et de la Messénie. On lui doit surtout, dans les *Praktika* de 1912, l'exposé des fouilles de Corcyre, continuées aux frais de Guillaume II [1].

X.

Hommage à Lucien Renard-Grenson.

Né à Tongres en 1876, élève et auxiliaire d'Henri Schuermans, Renard fut conservateur-adjoint du Musée de Liège et secrétaire de l'Institut archéologique liégeois. C'était un des meilleurs connaisseurs de la Belgique romaine; il publia à ce sujet un grand nombre de notes et d'articles dont M. J. Brassinne a dressé la liste, précédée d'une attachante biographie. Renard, mort en 1919, a fait des legs importants au Musée de Liége, centre de sa modeste, mais utile activité [2].

S. R.

L'exposition préhistorique de Madrid

Cette exposition très intéressante, dont il a paru un bon catalogue par Don Elias Tormo, a été l'objet d'un long article dans le *Times* (1er août 1921), où l'auteur insiste surtout sur le contraste entre les deux écoles primitives de peinture : celle du nord (Aquitaine et régions cantabriques), caractérisée par la recherche des parois les plus obscures, par l'excellence relative du dessin et l'absence de compositions proprement dites; celle de l'est (Valence, Murcie, Catalogne), où les peintures sont exécutées sur des roches éclairées et où l'on trouve des compositions d'un dessin fort inférieur, avec un grand nombre de petites figures très mouvementées (danses, combats, chasses, etc.). A l'encontre de MM. Breuil et Obermaier, M. Hernandez Pacheco croit ces peintures postérieures aux temps quaternaires, bien qu'antérieures au néolithique. L'article du *Times* (p. 9 et 10) reproduit un combat d'archers et une peinture découverte tout récemment qui paraît représenter un homme, sur une échelle de corde, qui récolte du miel dans la fissure d'une paroi rocheuse et tient de la main gauche un panier.

X.

L'archéologie française en Syrie.

Quand nous reçûmes le mandat syrien, en dehors du rôle politique et militaire qui nous y était dévolu, l'une des premières préoccupations du haut-commissariat général fut d'y reprendre les grands travaux archéologiques dans lesquels la France avait pris jadis une part si honorable.

C'est à ce sujet que le général Gouraud et son fidèle collaborateur M. Robert de Caix consultèrent l'Académie des Inscriptions, qui, se tournant vers l'École du Louvre, la trouva toute prête, par ses enseignements, à lui fournir les

---

1. *Ephem. archaiol.*, 1919, p. 104.
2. J. Brassinne, *Lucien Renard-Grenson*, Liège, 1921; in-8, 16 p.

cadres de plusieurs missions destinées à se partager cette intéressante besogne, sous le contrôle d'une Direction des antiquités, confiée dès la première année à M. Chamonard et depuis un an à M. Virolleaud, maître de conférences à l'Université de Lyon.

M. le docteur Contenau, diplômé de cette école, reprenait des fouilles, entamées par lui l'année même qui précéda la guerre, sur l'antique site de Sidon (Saïda), exploré autrefois par Ernest Renan.

M. Eustache de Lorey, suivant les traces du grand savant, reprenait au sud de Tyr, avec l'aide de Mme Denyse Le Lasseur, élève de M. Clermont-Ganneau, les travaux jadis amorcés par Renan. Il dégageait, à Omm-el-Amad, l'Acropole, et restituait l'important temple (ou palais) à colonnes datant des Séleucides — tandis que Mme Le Lasseur retrouvait les vestiges de constructions phéniciennes et une grotte funéraire d'époque romaine, décorée de curieuses peintures bien conservées.

M. de Lorey, avant de se rembarquer, profitait de son séjour d'été à Damas pour y découvrir et nous révéler des monuments musulmans de premier ordre, parmi lesquels deux magnifiques cénotaphes de bois du XIe siècle et une petite mosquée funéraire du XIIIe ; il repérait aussi d'anciens fours à poteries, qui nous font espérer pour la prochaine année une riche moisson de documents de céramique arabe.

Mais le gros travail de l'an 1921 a été mené au sud de Homs, à Tell Nebi Mend, par M. Maurice Pézard, attaché au département des antiquités orientales au Louvre, et l'un des distingués élèves de M. E. Pottier. D'après les bonnes méthodes de M. de Morgan avec lequel il avait déjà travaillé en Perse, M. Pézard a attaqué le vaste tell, emplacement présumé de l'antique place forte hétéenne de Kadesh. A la suite d'excavations considérables, il a retrouvé l'ancienne muraille de la ville et le canal coudé qui la fermait au sud et à l'ouest, en faisant une île inexpugnable. Parmi les nombreux documents mis au jour, le plus important sans contredit est une stèle du Pharaon égyptien Séti Ier, l'un des grands adversaires de l'Empire hétéen vers 1315 avant l'ère chrétienne, découverte très importante pour l'histoire de la Syrie aux temps antiques.

Tous ces travaux sont ou seront publiés dans la Revue *Syria*, déjà vieille de deux ans, qui, sous la direction de MM. Edmond Pottier, Gaston Migeon et Dussaud, vient appuyer le bel effort du général Gouraud et met entre ses mains un utile outil de propagande pour rappeler à nos amis d'Asie que la France n'a jamais déserté ces vastes champs d'exploration archéologique où, depuis un siècle, ses savants ont fait de si riches moissons.

(*Débats*, 7 sept. 1921). Gaston Migeon.

ΑΔΑΠΤΑΙ

Ce pluriel se trouve, au datif, dans une épigramme de Dioscoride (*Anthol.*, VII, 485), où il est question d'hommages rendus à Aleximénès par les Thyades du Strymon et du son du tambourin qu'il aimait entendre. Le dernier édi-

teur, Paton, l'a fait précéder d'une croix et a mis un tiret dans sa traduction pour montrer qu'il ne comprenait pas. M. Vollgraff croit avoir compris [1]. Il s'agit d'un mot thraco-phrygien, appartenant à la langue religieuse des dévots de Cybèle et d'Attis, à rapprocher de ἀδαμνεῖν = φιλεῖν et ἀδάμνα = φίλος (phrygien selon Hésychius), de 'Αδάμ (nom donné à Attis à Samothrace), de ἀγαπητός (nom d'Attis dans une inscr. attique, IG., III, 1062, 9). Comme l'a vu Bergk, le nom donné à Attis ne devait pas être 'Αδάμ, mais 'Αδάμνα; la confusion s'explique par l'assimilation de l'ἀρχάνθρωπος, fils de la Terre, avec l'Adam biblique. La forme *ἄδαμτα, signifiant *aimé*, est devenue ἄδαπτα en passant par *ἄδαμπτα. Donc, ἀδαπταῖς = ἀγάπαις; il s'agit de banquets religieux, ce qui convient parfaitement au contexte. Ce mot d'*agapes* se trouve déjà dans le Nouveau Testament et dans Ignace ; il a passé dans notre langue. Mais pourquoi un banquet religieux s'appelle-t-il *les amours* ? Peut-être par une influence phrygienne sur les mystères de l'époque hellénistique, en particulier sur les banquets de communion. Il en a été de ce mot comme de celui de σφραγίς, signe mystique devenu synonyme de *baptême*. Tout investigateur de la langue et des religions de l'antiquité peut envier sa jolie découverte à M. Vollgraff.

S. R.

Les stèles des guérisons d'Épidaure.

Dans l'*Ephéméris* de 1918, fasc. 4 (distribué en août 1921), M. Cavvadias a publié la lecture partielle — l'original est en grande partie effacé — d'une troisième stèle dont il avait déjà donné les vingt et une dernières lignes dans les *Mélanges Perrot* (1903, p. 42). L'ensemble comprend 137 lignes dont la moitié est représentée par quelques mots seulement. Voici les intitulés des *Cas* : Κόρα ἄφωνος. — Μέλισσα ὑπὸ ἔχιος φθμα. — Καλλικράτεια θησαυρόν (rien de médical). — (X) ἰχθυοφόρος. — 'Αμφίμναστος. — 'Ερατοκλῆς Τροιζήνιος ἔμπυος. — 'Επιδαυρία ὕδρωπα. — 'Αργεῖος ἐπίλαμπος. — 'Ηράκλειτος Χῖος. — 'Ανὴρ τυφλός. — Παμφάης 'Επιδαύριος φαγέδαιναν..... εἶχε. — Dans le même article, M. Cavvadias a rectifié quelques restitutions de Fraenkel dans le *Corpus* (IV, 952), en publiant des morceaux retrouvés de la deuxième stèle (p. 656). Un de ces fragments est important et a permis d'établir un nouveau texte pour les lignes 58-85 (Γοργίας 'Ηρακλειώτας πύος. — 'Ανδρομάχα ἐξ 'Απείρου περὶ παίδων. — 'Α.....ράτης Κνίδιος ὀφθαλμούς. — Θέρσανδρος 'Αλικὸς φθίσιν. — ... νία ὑπὲρ τέκνων. Il y aurait maintenant lieu de publier une traduction revisée de cette stèle.

S. R.

Les lettres d'Euripide.

Une étude grammaticale minutieuse a convaincu M. Tudeer que ces lettres (*Epistologr. graeci*, p. 275-9) sont des faux du deuxième siècle av. J.-C., comme

1. Vollgraff, *De voce thracia* ἀδαπταῖς (*Mnemosyne*, XLIX, 1921, p. 286-294).

celles de Socrate et d'Eschine du même recueil[1]. Je n'ai pas lu la dissertation de C. Schwegler, *De Aeschinis quae feruntur epistolis* (Giessen, 1913) et ne parle que d'après une impression générale; mais je suis assez porté à croire authentiques les lettres d'Eschine. Voici une phrase de la lettre d'Euripide à Sophocle : « Salue Chionide et Laprépès; qu'ils sachent que nous sommes aussi heureux qu'eux-mêmes d'apprendre qu'ils sont sains et saufs. Si tu trouves encore à Chios le médecin Antigénès et qu'il ne soit pas encore parti pour Rhodes, salue-le, car c'est un excellent homme, ainsi que les fils de Cratinos. »

Cet Antigénès, médecin de Chios, n'est connu que par ce passage ; quelle idée se fait-on de la psychologie d'un faussaire qui aurait imaginé cela?

S. R.

Le début d'Iphigénie à Aulis.

Le dialogue entre Agamemnon et le vieillard qu'il a réveillé comporte, dans toutes les éditions, une absurdité : le roi commence par interroger son serviteur pour savoir le nom de Sirius. M. Parmentier a eu l'idée heureuse[2] d'attribuer cette question au vieillard ; Agamemnon lui répond, et récite ensuite les trois vers fameux : « Mais tout dort, etc. » Les éditeurs futurs devront tenir compte de cette hypothèse.

S. R.

Un prétendu portrait de Platon.

M. Poulsen croit avoir découvert à Holkham Hall une copie d'un portrait de Platon âgé, dont l'original serait la statue de Silanion à l'Académie[3]. Si ce type de Holkham est jusqu'à présent la seule réplique, alors qu'il y en a treize de l'Hermès du Vatican, c'est, dit M. Poulsen, que les copistes de l'époque romaine, travaillant pour les *Milordi* en voyage, « aimaient mieux copier le simple portrait sur la tombe de Platon[4] plutôt que d'entreprendre (*sic*) l'œuvre passionnée de Silanion » Cette raison est bien faible. Assurément, le front et la barbe du portrait de Holkham rappellent le front et la barbe du buste du Vatican ; mais l'expression d'ensemble me paraît assez différente. Il faudra, je crois, chercher à ce buste de Holkham un autre nom.

S. R.

---

1. L. O. Th. Tudeer, *Some remarks on the letters of Euripides*, in *Annales Academiae Fennicae*, Helsingfors, 1921 ; 35 p.

2. L. Parmentier, *Notes sur l'Iphigénie à Aulis* (*Bull. de l'Acad. de Belgique*, 7 juillet 1919, p. 465-482).

3. *Journal of Hellenic Studies*, 1920, XL, p. 190-196.

4. Hypothèse de M. Poulsen sur l'original du buste du Vatican et de ses répliques, dont la dernière, provenant de Centocelle, a été acquise en 1910 par Ny Carlsberg (Hekler, *Greek and Roman portraits*, pl. 23). — P. 192, M. P. cite un jugement bien téméraire de Heydemann sur l'hermès du Vatican, mais ne donne pas de référence.

Une statue de Numa?

Parmi les statues de Vestales découvertes en 1883 dans *l'atrium* de leur maison à Rome, il y avait une statue d'homme barbu en toge, avec bandelette ou diadème dans les cheveux, où M. Lanciani reconnut Vettius Agorius Prætextatus, un des derniers défenseurs du paganisme au IVe siècle. En réalité, c'est une œuvre de l'époque de Trajan, comme le prouvent les détails de la facture. La tête n'est pas un portrait, mais un type idéal grec du Ve siècle. Si le diadème peut vraiment être considéré comme royal, l'hypothèse de M. Carlo Anti [1], qui reconnaît là une image de Numa (déjà figuré sur des monnaies), peut prétendre à une grande vraisemblance. L'effigie du vieux roi dévot, dont la main gauche devait tenir le *lituus*, était parfaitement à sa place dans *l'atrium* du couvent.

S. R.

Le dieu des eaux d'Aix-en-Provence

Aix-en-Provence, la cité d'élection des romanciers, est fière de ses thermes, ces eaux de Sextius qui ont donnés leur nom à la ville. Depuis quelques mois, la vieille cité rêve d'attirer de nombreux baigneurs vers ses eaux ; elle a obtenu d'être classée station thermale. Hélas ! on voudrait la doter aussi de *petits chevaux* et autres divertissements qui ne cadrent guère avec le caractère de la ville. En tous cas, l'établissement des Thermes de Sextius a été fermé au public ; de grands travaux y sont entrepris. Le sous-sol, exploré pour y retrouver des eaux, livre des pierres. C'est ainsi qu'on a découvert une piscine romaine, avec ses gradins en partie encore revêtus de marbre, et aussi des étuves, des fragments de statues ; enfin, un autel votif qui porte sur une de ses faces cette inscription :

Pompeia
Antiopa
Orbano
V. S.

M. Edmond Aude, le savant conservateur de la Bibliothèque Méjanes, d'Aix, transcrit ainsi l'inscription qui est en bon état, sauf la troisième ligne où une majuscule manque : *Pompeia — Antiopa — (B) orbano — V (otum) S (olvit)*. Ce *Borbanus*, à qui l'ex-voto est consacré par Pompeia Antiopa, ne serait autre que le dieu des eaux chaudes. M. Michel Clerc, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, dans son livre *Aquæ Sextiæ*, parle d'un dieu indigène, Bormanus, dont on retrouva une inscription à Aix. Ce Bormanus est une forme de Bormo, Borvo, « dieu guérisseur et protecteur des eaux thermales », qu'on retrouve à Aix-en-Savoie, à la Bourboule, à Bourbon-Lancy, à Bourbonne-les-Eaux. C'est donc au dieu des eaux thermales que l'ex-voto aixois aurait été offert. — P.

(*Débats*, 21 juillet 1921.)

1. Carlo Anti, *Una statua di Numa nella casa delle Vestali*, Rome, 1921 (extr. du *Bull. de la Comm. arch. comun.*, 1919).

Le Temple de Rudiobus à Cassiciate.

Tout le monde connaît la découverte faite en 1861 sur le territoire de Neuvy-en-Sullias, canton de Jargeau (*Bronzes figurés de la Gaule*, p. 253). L'inscription tracée sur la base du grand cheval votif est restée obscure. M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, la lit ainsi : *Augusto Rudiobo sacrum, Curia* (ou *Curator*) *Cassiciate* [devenu *Cassiciacum*, auj. *Chassis* au N. de Neuvy] *de sua pecunia dedit. Servius Esumagius Sacrovir, Servius Iomaglius Severus faciendum curaverunt.* — Le *vicus* Cassiciate est dans la partie Sud-Est de la *civitas Carnutum* où il faut chercher le « Centre de la Gaule », l'*omphalos* celtique dont parle César, et où se tenaient les assises druidiques. « D'après mes calculs, écrit M. Soyer, le point médian de la Gaule indépendante était sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire. Or, Neuvy (où l'on adorait *Rudiobus*), l'amphithéâtre de Bonnée (*Bonodium*) et le théâtre de Bouzy (*Bulziacus*) sont à égale distance, ou peu s'en faut, de Fleury (*Floriacus*), où s'éleva, dès le VII[e] siècle, sur l'emplacement d'un édifice romain, l'abbaye célèbre qui fut au moyen âge un centre intellectuel des plus considérables, et dont le sanctuaire particulièrement vénéré a attiré jusqu'à nos jours un immense concours de fidèles. » Le mémoire de M. Soyer, perdu dans une publication peu répandue[1], est à lire de près.

S. R.

Paris, cité proto-hellénique.

Esus, figuré et nommé sur un des autels trouvés à Notre-Dame en 1711, est le héros teucrien *Asos*, hypostase du Zeus protohellénique *Asios*, qui donna son nom à l'Asie. S'il y a des analogies entre l'Esus de Lutèce et un personnage d'un relief de Trèves, c'est que *Trèves*, *Trier*, se rattache à τριήρης, comme les *nautae* aux équipages des trirèmes. *Tarvos Trigaranos*, du même autel parisien, est *Tarbos* (le redouté) *trikarênos* (aux trois têtes). Si l'Esus des *Parisii* est le héros des marins d'origine grecque, *Taranis* est probablement le démon navigateur *Taras* de Crète ou d'Italie, comme *Teutatès* serait le héros *Teuthis*, chef des Arcadiens. *Cernunnos* est le cerf hyperboréen, *Keryneus*, au féminin *Kerynitis* (voyez aux biches); le Cernunnos protohellénique paraît sur des intailles crétoises où l'on trouve à l'ordinaire le cerf *assis*, ce qui explique pourquoi le Cernunnos du relief gaulois est assis par terre. Enfin, les *Eurises* de l'autel de Notre-Dame sont les *Eurysakoi*, marins-soldats de Salamine ; les *Senani Useilom* de même provenance doivent s'expliquer par Σένωνες εἰσεῖλουν, c'est-à-dire : *Les Senones ont introduit* (*sous-entendu, le culte des Euryces*). Après cela, quoi d'étonnant que le nom de *Paris* soit celui du

---

1. *Comité des travaux historiques, Bull. de la Section de Géographie*, t. XXXV, 1920, p. 1-16 (Paris, Leroux). — Du même auteur, une note intéressante sur les *Bazoche* de la Gaule = *Basilicae*, où se tenaient des marchés à la frontière des deux cités (*Rev. des Études anciennes*, 1921, p. 219).

navire sacré *Bâris*, égyptien *baris*, copte *bari*, qu'on retrouve dans la ville italique de *Bari* et dans la ville grecque de *Parion*? — Ces choses ont paru dans l'*Acropole* (1921, p. 321 et suiv.), sous la signature de J. Svoronos, homme qui, dans d'autres domaines et en d'autres temps, a bien mérité de la science. *Horresco referens*.

S. R.

Une inscription de Plaisance.

Mon cher ami,

M. Ettore de Giovanni vous a envoyé et vous avez bien voulu me transmettre un article de lui publié dans un journal de Plaisance, la « Libertà ». Il y commente une inscription dont il nous a pareillement fait parvenir la photographie et dont le texte est le suivant :

D M
FLAVIAE
PYRALLIO
PUBLICIVS
PLAC LIB
THESEVS
CONIVGI
KARISSI
MAE

Il nous prie de la signaler dans l'*Année épigraphique*. Je trouve qu'elle vaut la peine d'être signalée à part, précisément à cause d'un détail que M. de Giovanni n'a peut-être pas suffisamment mis en relief. Il voit dans le dédicant un Publicius Theseus « librario piacentino ». La ligne 5 doit s'expliquer non par *Placentinus librarius*, qui serait une tournure peu épigraphique, d'ailleurs, mais *Plac(entiae) lib(ertus)*. C'est un nouvel exemple d'un esclave public, affranchi d'une municipalité, qui prend comme gentilice le mot *Publicius*, dérivé de *publicus*. J'ai parlé de cet usage, avec références à l'appui, dans mon *Cours d'épigraphie*, 4e éd., p. 86. Rien ne prouve que Theseus ait été *librarius* plutôt qu'autre chose.

R. Cagnat

Une nouvelle théorie sur le témoignage de Josèphe.

Elle a été exposée par M. Richard Laqueur (*Der jüdische Historiker Flavius Josephus*, Giessen, 1920, p. 274 et suiv.). L'interpolateur ne serait autre que Josèphe lui-même. Représentant du judaïsme hellénisant que menaçait une renaissance du judaïsme hébraïque, inquiet des attaques que dirigeait contre lui Juste de Tibériade, juif hellénisant lui-même, mais resté fidèle à la tradition de son peuple, Josèphe, que les scrupules de conscience ne gênèrent jamais, décida, sur le tard, de mettre son *Archéologie* sous le patronage des chrétiens ; il se fit dicter le *credo* chrétien et l'inséra tant bien que mal dans son ouvrage

(*Arch.*, XVIII, 13-14). L'interpolation est bien l'œuvre d'un juif et ce juif parle la langue de Josèphe, avec des particularités qu'un interpolateur chrétien n'eût jamais songé à imiter. « Josèphe, en agissant de la sorte, ne s'est pas converti au christianisme; mais en insérant ainsi dans son ouvrage ce que les chrétiens estimaient être l'essentiel de leur foi, il a obtenu que son livre trouvât un nouveau public dans le monde gréco-romain, alors qu'il était rejeté par le monde juif. Par suite, la théologie ne doit pas reconnaître dans ces lignes un témoignage juif sur le Christ, mais bien un document qui montre ce que les chrétiens, vers 110, voulaient que l'on sût et crût sur le Christ. La date est assurée à dix ans près; c'est l'époque même de la lettre de Pline à Trajan. Cette formule de la croyance chrétienne, ainsi datée [et rapprochée, ajoutera-t-on, du témoignage analogue de Tacite] est peut-être destinée à devenir une pierre d'angle des recherches ultérieures. Josèphe est mort peu de temps après, mais son œuvre a survécu, en partie sans doute parce qu'il y avait inséré le *testimonium* qui concilia à son *Archéologie* la faveur des chrétiens. Au bout du compte, il finit ainsi par l'emporter sur Juste de Tibériade, qui dut considérer comme indigne de lui de faire pareille concession au christianisme. » Hypothèse assurément bien hardie et qui prête à Josèphe les bas calculs d'un publiciste mécréant du XIX[e] siècle : mais hypothèse à ne pas écarter *de plano*, parce qu'on n'en a pas encore présenté qui soit recevable.

S. R.

Emprunt d'une antique formule d'initiation.

A en croire les auteurs modernes qui se sont occupés de démonologie, les sorciers, lors de leur initiation aux mystères du sabbat, prononcent la formule : « J'ai bu du tambourin, j'ai mangé du cymbale, et je suis fait profès ». Leloyer commente ces mots énigmatiques : « Par le tambourin, on entend la peau de bouc enflé de laquelle ils tirent le jus et consommé pour boire, et par la cymbale, le chaudron ou bassin dont ils usent pour cuire leurs ragoûts[1] ». Mais nous reconnaissons immédiatement, quelque peu déformée, la vieille formule de l'initiation antique : « J'ai mangé dans le tambourin, j'ai bu dans la cymbale », ἐκ τυμπάνου ἔφαγον, ἐκ κυμβάλου ἔπιον[2], devenue, suivant le processus constant, une formule diabolique. Les cabbalistes et démonomanes n'attribuent-ils pas l'invention même du sabbat à Orphée, et n'ont-ils pas vu dans les orphéotélestes les premiers sorciers[3]? Ne trouvons-nous pas dans le répertoire de sorcellerie quantités d'usages et de paroles qui sont des survivances antiques ou, du moins, des emprunts demi-savants?

W. Deonna.

---

1. Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, 6[e] éd. 1863, s. v. *Sabbat*, p. 587.
2. Cf. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, II, p. 127-8.
3. Collin de Plancy, p. 588

Portraits de Dante.

Nous touchons au sixième centenaire de l'Alighieri. Ravenne, Florence, Rome ont concerté un cycle de cérémonies jubilaires. La France y enverra ses plus éminents *dantologues.* Si Pascal ignora l'Alighieri, si le président de Brosses avoua que Dante le fatiguait beaucoup, si Voltaire n'honora l'*Altissimo Poeta* que de ses insultes (elles favorisèrent d'ailleurs la résurrection de la *Commedia*), un siècle d'érudition française a réparé ces erreurs. L'élégant *Bulletin du Jubilé*, que dirigent si savamment MM. Henry Cochin et André Pératé, nous apporte cet hosanna dantesque. Dans ce même numéro, M. Masseron raconte qu'on ne peut plus ouvrir un journal sans y lire le nom de Dante; il relève même, sous la plume de chroniqueurs pressés, quelques joyeuses *curiosità dantesche.*

Que Dante veille sur nous! Mais comment nous le représenter? Parmi tant de portraits, quelle image évoquerons-nous? De tous les mystères qui s'attachent à l'Altissime, celui de son iconographie n'est pas le moins impénétrable. Boccace, dans sa *Vita di Dante*, parle de son air mélancolique, de ses cheveux noirs, épais, frisés, et de *sa barbe*! C'est l'*uomo*, bronzé par le feu infernal, que se montraient les bonnes femmes de Vérone. Mais où trouver un portrait de Dante barbu? Dans l'eglise ravennate de S. Maria in Porto fuori, un groupe giottesque est considéré par la tradition comme représentant l'Alighieri en conversation avec Guido da Polenta. Les deux personnages étalent des barbes onduleuses; mais ils se ressemblent trop; leurs traits et leurs barbes sont de convention. L'identification est suspecte. Un lecteur de Boccace l'aura imaginée après coup.

Partout ailleurs le poète apparait glabre. On sait qu'il figure parmi les *Elus* du *Jugement dernier* peint par Giotto dans la chapelle de la Madeleine au palais du Podestat ou Bargello à Florence. Il y montre un profil juvénile et séraphique. Giotto a-t-il connu l'Altissime tel qu'il l'a peint? La date d'exécution du *Jugement* ne peut coïncider avec l'âge apparent du poète. Ce Dante du grand trécentiste a tout au plus vingt-cinq ans; il n'avait pas écrit la *Commedia*; le peintre ne pouvait deviner la gloire de l'écrivain au point de le placer parmi les *Eletti*, avec de hauts personnages tels que Robert d'Anjou et le cardinal Bertrand del Puget. Giotto décora vraisemblablement la chapelle du Bargello à la fin de sa carrière, après la mort de Dante. Ainsi s'explique la présence de l'Altissimo dans les rangs des Bienheureux. Et rien, je pense, n'empêche de supposer (bien que la preuve manque des relations ou même d'une simple rencontre de Dante et de Giotto) que le peintre personnifia le Poète élu en fixant l'impression gardée par lui de l'Alighieri jeune.

Pour Richard Holbrook (*Portraits of Dante from Giotto to Raffael*), ce Dante du Bargello aurait inspiré l'enlumineur d'un manuscrit palatin de la Bibliothèque nationale de Florence, où l'Alighieri reparaît de profil, jeune, imberbe, mais pensif et dédaigneux. De ce portrait dériverait le bronze de Naples qui arrête définitivement la physionomie populaire de Dante — lèvres tombantes, menton aigu, nez en bec d'aigle — celle que Raphaël, dans le *Parnasse* et la

Dispute, a revêtu du sceau de l'universalité. Et la barbe du poète? Holbrook en parle avec détachement; on peut posséder une barbe et ne pas la porter, l'exhiber pendant un temps, puis de nouveau y renoncer. Cette barbe a son secret...

On est loin de s'accorder sur la généologie reconstituée par le critique anglais. Pour Corrado Ricci, le type dantesque, désabusé, hautain, consacré par une tradition séculaire, serait issu d'un portrait peint par Taddeo Gaddi, dans l'église franciscaine de Santa Croce à Florence. Par malheur, cette œuvre est détruite! En somme, déterminer le point de départ iconographique du Dante farouche et qui va nous dire « comme est salé le pain de l'aumône, et comme est dur le chemin quand il faut monter et descendre l'escalier d'autrui » est impossible. Mais elle s'est imposée de bonne heure, ainsi que l'atteste un témoin singulier : une Vierge au visage mystique, sévère et fatigué, peinte par un trécentiste anonyme sur l'un des piliers d'une vieille basilique, près de Bagnacavallo. A n'en pas douter, cette madone a le masque de Dante — celui de la tradition — et les portraits subséquents du poète lui ressembleront, qu'ils soient peints par Orcagna, Michelino, Andrea del Castagno, Luca Signorelli, le Borgognone, Raphaël — qu'ils soient sculptés par Torrigiani ou Pietro Lombardo.

Il y a trois ans, à Rimini, pendant les travaux entrepris à l'église Saint-Augustin après un tremblement de terre, un ensemble de peintures d'un giottesque local fut dégagé dans l'abside, et l'on vit surgir — couronne au front, de profil, glabre, le menton impérieux, — Dante! On était en 1918, et l'excellent critique Malaguzzi-Valeri d'écrire : « La découverte inattendue d'un portrait du poète, symbole de l'italianité et personnification de notre culture, n'aurait jamais eu en d'autres temps la signification qu'elle prend aujourd'hui d'un salut et d'un présage. » — Le 2 janvier de l'année dernière, une autre découverte produisit une sensation encore plus vive. Dans l'église Saint-François de Ravenne, où Dante fut enterré, on mit au jour, en même temps que d'autres peintures trécentistes, un personnage vu de profil, jeune, imberbe, drapé dans les plis souples d'un manteau, le menton sur la main gauche, l'esprit perdu dans le songe ou la méditation. On y vit tout de suite une image idéalisée du poète. Détail curieux : la figure sculptée en 1483 par Petro Lombardo sur la tombe de l'Altissime offre quelque ressemblance avec cette fresque. Le docte et vivant *Bollettino*, publié à Ravenne à l'occasion du 6e *centenario*, nous apprend que le peuple ravennate vint en foule contempler la découverte, « croyant vraiment que le divin poète, après tant de siècles, reparaissait dans son église pour méditer sur l'imminence de son centenaire ».

(*Débats*, 29 août 1921).

FIERENS-GEVAERT.

Le vitrail d'André Thevet.

Un dessin de la collection Gaignières nous a conservé une composition religieuse où figure André Thevet, avec l'inscription : *André Thevet, cosmographe de quatre roys de France, chevalier du S. Sépulcre, après avoir visité la Ste Cité*

de Jérusalem et autres contrées prises d'un pol (sic) *à l'autre, fit faire cette piece : pries Dieu pour lui.* On a pensé que l'original était une tapisserie. M. Blanchet a prouvé, par un texte de Jacques du Breul (*Le théâtre des antiquités de Paris*, 1612), que c'était un vitrail de l'église des Cordeliers, ordre auquel appartenait le cosmographe. Comme les dessins d'un des ouvrages de Thevet sont attribués à Jean Cousin, auteur de nombreux cartons de vitraux, il n'est pas interdit de songer aussi à cet artiste pour l'œuvre, d'ailleurs médiocre, dont nous avons conservé le dessin[1].

X.

Le Festin des dieux de Bellini.

Un des grands chefs-d'œuvre de la vieillesse de Giovanni Bellini (1514), resté presque inconnu dans le château du duc de Northumberland à Alnwick[2], a passé récemment dans la collection Hamilton à New-York (gravé médiocrement dans l'in-fol. d'Agincourt). Ce tableau, dont le paysage aurait été achevé par Titien, avait été copié par Poussin dans la grandeur de l'original ; la copie du maître français, conservée au Musée d'Edimbourg, a été exposée à titre de prêt, en août 1921, à la National Gallery de Londres.

X.

La Collection Thiers au Louvre.

« J'ai voulu, disait Thiers en parlant de sa collection, réunir les pièces justificatives d'un tableau historique de l'art. » Préoccupation d'historien, mais non d'artiste. La collection s'en ressent. Il s'y trouve un peu de tout, en originaux et en copies, mais très peu de pièces de haute valeur : les deux *Anges* en terre cuite de Verrocchio, conçus pour le monument du cardinal Forteguerra à Pistoie, sont peut-être le seul chef-d'œuvre qu'elle contienne. Mais que de choses qu'on s'étonne de voir au Louvre, ne fût-ce que les porcelaines de Sèvres et de Saxe, des chinoiseries médiocres et le fameux collier de perles de Mme Thiers ! La donation de Mlle Dosne, belle-sœur de Thiers, acceptée en 1881, prévoit qu'au cas où les conditions (exposition intégrale, dans deux grandes salles spécifiées, etc.) ne seraient pas remplies, les collections feraient retour à la *Fondation Thiers*. N'y aurait-il pas moyen d'ajouter à cette *Fondation* une aile avec deux salles où viendraient prendre place des collections encombrantes pour le Louvre, mais qui ont leur intérêt historique et même quelque chose de plus ? La *Fondation* pourrait alors « déposer » au Louvre les *Anges* de Verrochio et le beau portrait de Thiers par M. Bonnat[3].

X.

---

1. *Bull. Soc. Hist. de Paris*, t. XLVI (1919).

2. On y a reconnu la main d'un collaborateur, qualifié de pseudo-Basaiti ; mais cet élève n'a été sans doute qu'un auxiliaire du vieux maître.

3. Louis Réau, *M. Thiers critique d'art et collectionneur*. Notice lue à l'Assemblée générale de la Société des Amis du Louvre, le 4 février 1921. Paris, Lahure,

La donation Edward Tuck.

On lit dans le *Matin* du 27 juillet 1921 :

Le préfet de la Seine a été informé hier que deux Américains, M. et Mme Edward Tuck, ont décidé de faire don à la Ville de Paris de leur collection d'art qui se trouve actuellement dans leur appartement de l'avenue des Champs-Élysées.

Cette collection d'un prix inestimable comprend des tapisseries d'Aubusson, de Beauvais, de Bruxelles, des tableaux de Boucher, de Watteau, des meubles anciens, des peintures de primitifs, etc.

En outre, M. et Mme Tuck donnent une somme de un million pour l'installation et la conservation de cette collection qui devra figurer au Petit-Palais, après la mort des donateurs.

Le Préfet de la Seine a remercié les généreux Américains qui ont déjà donné maintes preuves de leur attachement pour notre pays, notamment en créant un hospice et une école à Rueil et en consacrant la presque totalité de leur fortune aux emprunts français pendant la guerre.

J'ajoute que parmi les chefs-d'œuvre ainsi généreusement donnés par M. et Mme Tuck figurent le *Portrait du seigneur de Bronkhorst* par Jan Mostaert (autrefois chez Hainauer) et la précieuse *Présentation au temple* de Daret, peinte en 1434 pour une église d'Arras (*Rép. des peint.*, IV, p. 123).

S. R.

L'Institut d'art et d'archéologie.

Le concours ouvert pour la construction d'un Institut d'art et d'archéologie a été définitivement jugé le 5 juillet 1921 ; le prix a été décerné à M. Bigot, bien connu des archéologues par son plan en relief de Rome antique dont il a souvent été question dans cette *Revue*.

L'Institut projeté doit non seulement abriter la vaste bibliothèque Doucet, mais des Musées de moulages anciens et modernes. Sans compter les acquisitions de moulages et l'aménagement intérieur, on prévoit une dépense de *sept millions*.

C'est beaucoup d'argent. Les trois musées de moulages de l'École des Beaux-Arts, du Louvre et du Trocadéro, bien organisés (comme l'est celui du Trocadéro), pourvus d'étiquettes et de catalogues, accrus des quelques sculptures archaïques qui leur font défaut, suffiraient à tous les besoins de l'enseignement. Quant à la bibliothèque Doucet, elle sera toujours mieux logée dans une maison ordinaire à cinq étages, comme celle de la rue Spontini où elle est actuellement, que dans un palais aux escaliers somptueux.

Déjà, dans le *Temps* du 8 déc. 1920, un critique intelligent, signant G. J., a protesté, au nom du bon sens, contre la conception mégalomane du nouvel Institut. Il s'est demandé pourquoi on devait acquérir de nouveau, à des prix

---

1921, in-8, 25 p. — L'auteur revient en terminant sur un vœu fort juste qu'il a déjà exprimé : c'est que le *Bulletin* de la Société des Amis du Louvre publie chaque année une liste des *desiderata* du Musée. M. Réau en spécifie quelques-uns ; il aurait pu ajouter que le Louvre n'a pas une seule peinture de Filippino Lippi rien de Kulmbach, pas un Hogarth.

décuplés, des moulages qui existent à Paris. Il a estimé qu'il serait « plus expédient d'accroître des ressources déjà considérables et de lier le nouvel organe d'enseignement à ceux qu'on possède déjà ». Reste à savoir si le bon sens l'emportera et si la généreuse donation de la marquise Arconati, grossie des fonds que l'État devra y ajouter, ne sera pas absorbée dans une aventure d'enfant prodigue, du genre de celles qui valent un conseil judiciaire aux fils de famille.

S. R.

Un musée de moulages détruit en 1881.

Il y avait une fois un sculpteur qui s'appelait Jean-Baptiste Giraud. Né à Aix en 1752, mort aux Bouleaux en 1830, il avait voyagé, tout jeune, en Italie et y retourna plus tard. Héritier d'une belle fortune que lui légua un oncle, il fit, pendant huit ans, exécuter dans ce pays des moulages d'après l'antique et les exposa à Paris dans son hôtel de la place Vendôme; ce Musée lui avait coûté plus de 200.000 francs. Giraud était lié avec Emeric-David, avec lequel il collabora en vue de l'ouvrage intitulé : *Recherches sur l'art statuaire des Grecs*; couronné par l'Institut qui avait mis ce sujet au concours en l'an VI. Emeric-David publia l'ouvrage sous son nom seul, après avoir offert à Giraud de le lui dédier; il paraît avoir agi, dans cette affaire, d'une manière peu franche, afin d'écarter le soupçon d'avoir eu un collaborateur. Giraud l'attaqua vivement dans une lettre rendue publique : *Appendice de l'ouvrage intitulé* : Recherches sur l'art statuaire des Grecs, *lettre de M. Giraud à M. Émeric-David*, à Paris, chez l'auteur, place Vendôme, n° 101, an XIII, 1805; il y eut encore une *Seconde lettre* que je n'ai pas lue (M. Saunier m'a obligeamment prêté la première). Emeric-David répondit par deux brochures (1806). On peut conclure du premier pamphlet de Giraud qu'Emeric-David fit, en 1780, un séjour de six mois en Italie et y rencontra Giraud, qui y faisait son premier voyage; vers 1794, Giraud, revenu de son voyage, avait ouvert gratuitement au public « les portes de la plus belle collection de plâtres antiques qu'on ait vues »; il reçut alors la visite d'Emeric-David, venu pour lui demander des conseils. C'est donc entre 1782 et 1792 que furent exécutés ces moulages. A la fin de son premier factum, Giraud s'autorise de ses relations amicales avec Vien, David, Quatremère de Quincy, Ramey, etc., dont plusieurs étaient membres de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, où Giraud avait été reçu lui-même en 1789.

Que devint ce Musée? M. Saunier nous l'a appris dans un article de la Revue *La Renaissance* (21 mai 1921, p. 13). Jules-Ursin Vatinelle, dont il existe un portrait au crayon par Ingres, avait eu le premier grand-prix de gravure en médailles (1819). Cet artiste médiocre était fort lié avec Pierre-François-Grégoire Giraud, fils adoptif de J.-B. Giraud. Celui-ci mourut en 1830; François-Grégoire, son héritier, mourut sans enfant en 1836 et légua à Vatinelle l'atelier du faubourg du Roule, le musée de moulages de la place Vendôme et une forte rente. L'atelier fut exproprié sous le second Empire, mais réédifié par Vatinelle au 9 *bis* du boulevard Montparnasse. Très oublié,

Vatinelle mourut à Paris en 1881. Le Musée Giraud mourait du même coup, car ces antiques trop encombrants allèrent pour la plupart à la voirie, l'École des Beaux-Arts à laquelle ils furent offerts par les jeunes gens familiers de Vatinelle ayant argué du « manque de crédit pour assurer leur transport ». (Ch. Saunier, *ibid.*). L'article ne nous dit pas où étaient alors ces moulages; il est probable qu'ils avaient été transférés au boulevard Montparnasse, la luxueuse demeure de la place Vendôme ayant dû être vendue après la mort de Fr.-Grégoire Giraud. Le futur historien des collections françaises de moulages (depuis François Ier) trouvera peut-être quelque intérêt à lire ce qui précède; en tous les cas, cela était nouveau pour moi.

S. R.

L'École antique de Nîmes.

L'École antique de Nîmes a tenu sa première séance de travail dans la grand'salle du Palais des Beaux-Arts (ancien évêché).

Après quelques mots du commandant Espérandieu, présentant le conférencier, le commandant Gimon, un érudit de la préhistoire qui s'est formé surtout par une grande expérience et qui a doté notre ville d'une des plus belles collections préhistoriques de France, le conférencier a développé son sujet, qui est l'étude de l'histoire dans le passé, par le concours de la géologie et de la paléontologie, l'histoire de l'homme, ses luttes, son industrie. Cette histoire se divise en deux grandes périodes : l'âge de la pierre, période très longue, et ensuite l'âge du métal.

Le conférencier expose ensuite les principales subdivisions de ces périodes, par rapport à notre département, — un des plus malformés qui existe, et dont le territoire va « de la cave au grenier », des bords de la mer jusqu'à plus de 1.500 mètres d'altitude. Il nous entretient de la grotte de la Salpêtrière, abri de la vieille civilisation aurignacienne ; il passe ensuite à l'époque magdalénienne, qui ne nous a pas donné, comme ailleurs, de dessins gravés ou sculptés, mais des quantités considérables d'outils, ornements et objets de toutes sortes, que l'on peut admirer dans nos vitrines.

Notre département est le sixième de France pour ses dolmens et menhirs, au nombre de plus de 200, et pour ses grottes préhistoriques du Gardon, de la Cèze, du Vidourle, etc. Le souci de l'homme à ces époques fut de créer des sépultures inviolables ; on en a trouvé dans des parties de grottes où l'on n'accède aujourd'hui qu'au moyen d'échelles ou de cordages.

L'orateur passe à l'époque énéolithique, d'abord avec de timides essais de métal simple, puis de bronze apporté par des étrangers ambulants. Enfin, l'âge du fer, époque qui correspond à peu près avec l'arrivée chez nous des Volces. Puis l'apparition des monnaies, les constructions de défense, enceintes de gros murs en pierres sèches, garnies de tours massives, les abris que rappellent les formes de nos capitelles.

Le conférencier termine par des conseils aux jeunes préhistoriens qui doivent avoir pour seuls guides la conscience et la probité scientifique, et qui,

dans leurs recherches, doivent agir avec méthode, afin de ne pas détruire les richesses qu'ils peuvent découvrir. Surtout, gardons près de nous nos trésors scientifiques et ne les laissons pas aller orner les collections étrangères.

Aussitôt après, les assistants se rendent au musée de la Grand'Rue, où le commandant Gimon fait la description des principales pièces de l'admirable collection dont il a fait don à la ville. On visite aussi les diverses autres collections de préhistoire, disséminées un peu partout, au rez-de-chaussée, au 3e étage de la Grand'Rue, et même à la Maison-Carrée, ce qui, comme le fait remarquer le commandant Gimon, réduit en très grande partie l'importance de ces collections, qui sont parmi les plus précieuses de France.

Cette situation déplorable ne se fût jamais produite si l'on avait laissé le Musée dans le local de l'ancien hôpital général, aujourd'hui Lycée de garçons, où les collections étaient groupées par salles complètes sans séparation, ce qui permettait de mettre sous les yeux des visiteurs de ce Musée, l'ensemble de toutes les collections aujourd'hui disséminées aux quatre points cardinaux de la ville.

Nous considérons comme notre devoir de vieux Nîmois, jaloux et fier de sa petite patrie, de protester énergiquement contre ce qu'il ne nous est pas possible d'appeler autrement qu'un acte de pur vandalisme.

L'après midi, les auditeurs se sont rendus à la Maison-Carrée où a eu lieu la visite du monument et des souterrains récemment rouverts, sous la direction du commandant Espérandieu, qui a traité des vicissitudes de cette merveille des merveilles à travers les âges, avec cette érudition et que l'on ne cesse d'admirer chez notre éminent conservateur des musées épigraphiques.

Y.

Hommage lorrain à un savant allemand.

Dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine* (t. XXIX, Metz, 1920), M. Roger Clément a donné un article sur le tome VI du *Recueil général* de M. Emile Espérandieu. On y lit ces lignes bonnes à citer (p. 254) : « Dans l'introduction, le Commandant E. remercie M. Keune, directeur du Musée de Metz, et dans le volume précédent il disait : « Quant à « M. Keune, je ne le remercierai jamais assez... » La Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine de Metz a trop le souci de la vérité historique et de la justice pour ne point s'associer aux sentiments exprimés par le commandant Espérandieu à l'égard du grand savant qu'est M. Keune qui, avec une probité scientifique absolue, a prouvé par ses travaux, poursuivis ici pendant vingt-deux ans, nos origines exclusivement gallo-romaines ». Cet hommage honore celui qui le rend autant que celui qui en est l'objet; nous voilà loin du « style Mirman » et de l'attitude de gens qui, pour simplifier leur besogne ou par d'autres motifs moins avouables, ne veulent pas discerner entre Pierre et Paul et jugent en bloc.

S. R.

BIBLIOGRAPHIE

E. Sidney Hartland. *Primitive Society*, Londres, Methuen, 1921; in 8, 180 p. — Le titre ne dit pas qu'il s'agit ici surtout du matriarcat, de l'évolution de cet état social primitif et du progrès des sociétés vers un régime où la double filiation, paternelle et maternelle, est reconnue par l'opinion comme par le droit. Depuis le grand ouvrage de Bachofen, que M. Hartland trouve avec raison ennuyeux et plein de redites, bien des relations de voyageurs ont ajouté à nos connaissances des peuplades où la filiation utérine est seule reconnue; les textes antiques ont été l'objet de classements et de critiques dont Bachofen avait donné le modèle, mais où il restait (et reste encore) fort à faire. La vaste bibliographie qui fait suite à ce livre (p. 169-176) témoigne de la complexité du sujet et des efforts de l'auteur de *Primitive Paternity* (1909-1910) pour n'en laisser inexploré aucun recoin. Que la filiation utérine ait été la plus anciennement reconnue, cela est conforme à la fois à la logique et à l'étude des sociétés particulières; car on ne voit pas comment le patriarcat aurait pu donner naissance au matriarcat, tandis que la possibilité du passage du matriarcat au patriarcat est incontestable. Ce passage peut s'expliquer de différentes manières : progrès des connaissances physiologiques sur le rôle du père, capture de femmes étrangères, migrations de jeunes guerriers, etc. Très souvent, dans des sociétés où le patriarcat domine, des institutions matriarcales sont restées à l'état de survivances. — M. H. s'est peu occupé des textes classiques; ainsi le nom des Amazones ne se rencontre qu'une seule fois, dans un précis de la partie caduque de la thèse de Bachofen. Comme le résumé de Bachofen par Giraud Teulon (1884) a également vieilli, il y aurait lieu de réunir une fois pour toutes, en les accompagnant de traductions et de commentaires, les textes classiques — hébraïques, grecs et latins — où paraissent des traces du matriarcat. Dans le résumé fort intéressant qu'il donne de l'historique de la question, M. H. s'arrête sur Sumner Maine, mais ne dit rien de Fustel, également ignorant des découvertes de Bachofen; il ne connaît pas davantage le livre de Benlœw, *La Grèce avant les Grecs* (1877), un des premiers où un helléniste de profession ait fait la part des institutions matriarcales dans la Grèce primitive. Rien qu'un historique détaillé de la controverse encore ouverte mériterait de tenter un érudit.

S. R.

J. de Morgan. *L'humanité préhistorique*. Paris, Renaissance du Livre, 1921; in-8, 330 p. avec 1.300 figures (*Biblioth. de Synthèse historique*). — Il aut savoir! grand gré àceux qui ont été des pionniers et des créateurs de la

science de s'exposer à la critique sédentaire en présentant une vue d'ensemble des études qu'ils ont contribué si notablement à enrichir. M. de Morgan a droit à notre reconnaissance pour le livre que nous annonçons. Embrassant un horizon beaucoup plus vaste que le tome I du *Manuel* de Déchelette, il est, dans notre langue, le premier de ce genre ; il n'a été précédé que par celui d'Obermaier (*Der Mensch aller Zeiten*, 1912), plus considérable, mais sans références (M. de M. cite d'autres travaux de ce savant, mais non celui-là). L'illustration, extrêmement abondante et excellente, d'après des dessins de l'auteur qui dessine à la plume comme pas un, fait que ce manuel est en même temps un album. Il se divise en trois chapitres : 1° L'évolution des industries (du paléolithique au fer, en passant par le néolithique, le mésolithique et le bronze) ; 2° La vie de l'homme préhistorique (habitation, chasse, pêche, agriculture, vêtement, parure) ; 3° Le développement intellectuel et les relations des peuples entre eux (art, croyances religieuses, rudiment d'écriture, commerce préhistorique). Suivent des conclusions, une bibliographie (avec quelques fautes) et un index. On voit que le plan est original et témoigne de mûres réflexions ; cela ne ressemble pas du tout, fort heureusement, à un catalogue de vitrines. Bien entendu, M. de M. est le mieux informé quand il parle des objets de ses études personnelles en Égypte, en Perse, dans l'Afrique du Nord ; mais aucune partie du sujet immense qu'il a traité n'est sacrifiée entièrement ; on se rend compte qu'il a su puiser à de bonnes sources récentes, là où la compétence personnelle lui fait défaut. Ce livre deviendra populaire ; il aura de nombreuses éditions et sera traduit en plusieurs langues [1].

S. R.

Maurice Reygasse. *Nouvelles études de palethnologie magrébine.* Constantine, Braham, 1921 ; in-8, 58 p. et 24 pl. — Attention ! Voici du nouveau qui n'est pas banal. J'ai déjà parlé des premières recherches de M. Reygasse (*Revue*, 1920, II, p. 143) ; la suite n'est pas moins intéressante : 1° Existence, dans la province de Constantine, de couches où les outils acheuléens voisinent avec des outils solutréens, quelques-uns de types archaïques ; le passage de l'acheuléen au solutréen, affirmé par moi en 1889 à la suite de Dupont (1873), mais nié ou ignoré des préhistoriens, paraît aujourd'hui incontestable en fait, comme il l'est, d'ailleurs, logiquement (voir *Alluvions et cavernes*, p. 209) et l'on peut se demander si le solutréen de France n'est pas originaire de l'Afrique du Nord, alors qu'on avait songé, comme centre de diffusion, à l'est de l'Europe ; 2° Existence d'outils pédonculés, ancêtres des pointes de flèche, dans des milieux franchement moustériens ; 3° Petits outils à formes géométriques, de type tardenoisien, se rattachant à l'aurignacien (oasis de Négrine el Kdim) ; les trois stades de l'aurignacien sont très développés dans la province. —

1. L'*Avant-propos* de M. Henri Berr (*La main et l'outil*) est un excellent morceau de philosophie industrielle ; mais ce qui est dit de l'invention du feu me paraît insuffisant (voir *Cultes*, t. II, p. XII).

L'auteur a recueilli des collections importantes : ainsi il possède environ 5.000 pièces solutréennes, alors qu'on niait l'existence du solutréen dans l'Afrique du Nord ; mais les pointes à cran font absolument défaut au solutréen africain, où abondent seulement les feuilles de laurier. Il n'y a pas trace de la technique solutréenne dans les riches foyers aurignaciens [1].

S. R.

Biagio Pace. *La Monarchia minoica.* Rome, Lincei, 1921 ; in-8, 12 p. (extr. des *Rendiconti*, 21 nov. 1920). — Tant par leur situation que par leur mode de construction, les palais minoens n'ont rien de commun avec des châteaux-forts. Le caractère pacifique de la civilisation minoenne est aussi attesté par le contenu des tombes, où les armes sont rares, et par les sujets des œuvres d'art, où les combats font défaut. Ces constatations semblent exclure l'hypothèse de deux ou plusieurs monarchies féodales qui se seraient partagé la Crète ; à l'époque postérieure, quand l'île est politiquement divisée, elle se couvre de forteresses. M. B. Pace croit à une monarchie minoenne avec capitale unique à Cnossos et une seconde résidence à Phaestos ; à deux reprises, ces palais brûlèrent presque simultanément. Ils ne furent d'ailleurs pas habités d'une manière continue, puisque la céramique dite du *palace style* (Minoen II tardif) manque à Phaestos. La défense de l'île reposait exclusivement sur la puissance de sa marine ; nous saurons peut-être un jour comment, par deux fois, elle ne put s'opposer à une invasion des Normands de cette époque.

S. R.

R Weill. *Phéniciens, Egéens et Hellènes dans la Méditerranée primitive.* Paris, Geuthner, 1921 ; in-4, 24 p. (extr. de *Syria*, 1921). — L'originalité de ce mémoire consiste dans la distinction de deux couches d'*Achéens*. 1° Les Achéens du Péloponnèse (vers 1500 av. J.-C.), de souche et de nom asianiques (*Akaiousha*, cf. *Shakalasha*). 2° Des envahisseurs helléniques d'un premier ban, ayant adopté le nom du pays conquis. Là-dessus surviennent les Doriens qui trouvent une Achaïe déjà hellénisée. « Les Achéens primitifs arrivés d'outre-mer sont bien probablement du groupe très ancien de ces Lyciens et Cariens dont l'analyse toponymique décèle la présence en Grèce ».

Il est curieux de voir un orientaliste amené à concevoir deux bans d'envahisseurs helléniques en Grèce, comme les historiens de la Gaule ont été tentés de distinguer Kymris et Gaëls, Celtes et Gaulois. Mais nul ne sent mieux que M. Weill lui-même le caractère provisoire de ces tentatives de synthèse.

S. R.

---

1. Incidemment (p. 56) l'auteur signale la découverte, à Négrine el Kdim, de poteries romaines ornées, à l'intérieur, d'incrustations *métalliques* ; je ne connais pas d'exemples de cette technique et voudrais en voir.

Carlo Anti. *Monumenti policletei* (extrait des *Monumenti antichi*, t. XXVI, 1920, col. 501-792, avec 5 pl. hors texte et 98 fig.). Rome, Lincei, 1921, in-4. — L'auteur de cet intéressant ouvrage n'a pas cherché à reprendre dans son ensemble l'étude des sculptures dérivées de Polyclète, mais surtout à mettre en lumière l'importance de sculptures inédites ou peu connues qui s'inspirent de ses créations et d'en préciser le caractère pour faire ressortir l'individualité de l'artiste. Car c'est bien, suivant lui, aux artistes individuels, à la reconstitution de leur œuvre, à l'énoncé de leur esthétique particulière que doit s'attacher l'histoire de l'art. Dans une préface quelque peu agressive, M. C. Anti se déclare partisan de la méthode de Furtwaengler, d'accord elle-même avec celle de Morelli, et hostile à la tendance actuellement en honneur de substituer l'histoire des monuments, qui est toujours possible, à celle des artistes, qui ne l'est guère. Mais renoncer, dit-il, à reconstruire les personnalités artistiques, c'est s'interdire de connaître ce qu'il y a de plus vivant et de plus élevé dans l'art ; bien plus, c'est renoncer à la connaissance de l'art lui-même, pour se borner à celle des formules courantes imposées par la technique du temps et le milieu. — M. C. Anti, grâce à l'amitié des directeurs de collections italiennes, a disposé d'un bon nombre de monuments nouveaux ; il a pu aussi prendre des photographies, notamment de têtes, sous des angles divers, de manière à rendre possibles des rapprochements fondés sur la forme des yeux, les détails de la coiffure, etc. Il y aurait bien des observations à noter, bien des hypothèses séduisantes à recueillir [1]. Qu'il me suffise de dire ou de redire, à propos des Amazones, que M. A. ne met pas en doute l'authenticité du *Blessé défaillant* de Bavai [2] et qu'il y voit avec raison une preuve décisive de l'attribution de l'Amazone Mattei à Crésilas ; avec M. Bulle, il donne à Phidias celle du Capitole (dont la tête ressemble à la « Lemnienne » de Bologne) et à Polyclète celle de Berlin. L'illustration est extrêmement riche et précieuse [3].

S. R.

Carlo Anti. *Lykios*. Rome, Maglione, 1921 ; in-8, 86 p., avec 5 pl. (extr du *Bull. comm. arch. comun.*, 1919). — La tête de l'admirable statue de la Déméter de Cherchell (*Rép. stat.*, II, 644, 3) ressemble assez à celles du παῖς ἀφ' ἑστίας trouvé à Rome (*ibid.*, III, 177, 2) et du jeune homme nu en basalte du Palatin (*ibid.*, II, 550, 7). S'il était certain — et cela n'est pas prouvé du tout — que la seconde figure dérive de celle de Lykios, fils et élève de Myron, que Pausanias vit sur l'Acropole (παῖς ὃς τὸ περιρραντήριον ἔχει), la statue de Cherchell (vers 445 av. J.-C., p. 51) pourrait être aussi attribuée à cet artiste, qui travailla jusque vers 420. Les ressemblances avec l'Athéna de Myron ne sont nullement convaincantes et il reste que la statue de

1. La restitution de l'Hèraklès de Polyclète à Rome paraît mieux qu'une hypothèse (pl. III).

2. P. 622 : *Il bronzetto di Bavai, della cui autenticità non è lecito dubitare.*

3. Fig. 93 et ailleurs, l'auteur devrait savoir que l'Hermès d'Annecy appartient depuis longtemps à la ville de Paris (musée Dutuit au Petit Palais).

Cherchell fait surtout penser à l'école de Phidias [1]. — M. Carlo Anti identifie le jeune homme en basalte à l'Autolycos, fondu par Lykios (prytanée d'Athènes); l'hermès Barracco, déjà rapproché par Helbig de la statue de Cherchell, nous aurait conservé les Argonautes de Lykios (en réalité Dioscures). « Ainsi, dit M. A., le faisceau des identifications concomitantes s'enrichit et elles se fortifient l'une l'autre. » Méthode assurément dangereuse, mais non sans attraits, même pour le lecteur; le *furtwaenglérisme*, sport érudit, n'est pas près de perdre sa clientèle. M. Carlo Anti est très informé et ingénieux.

S. R.

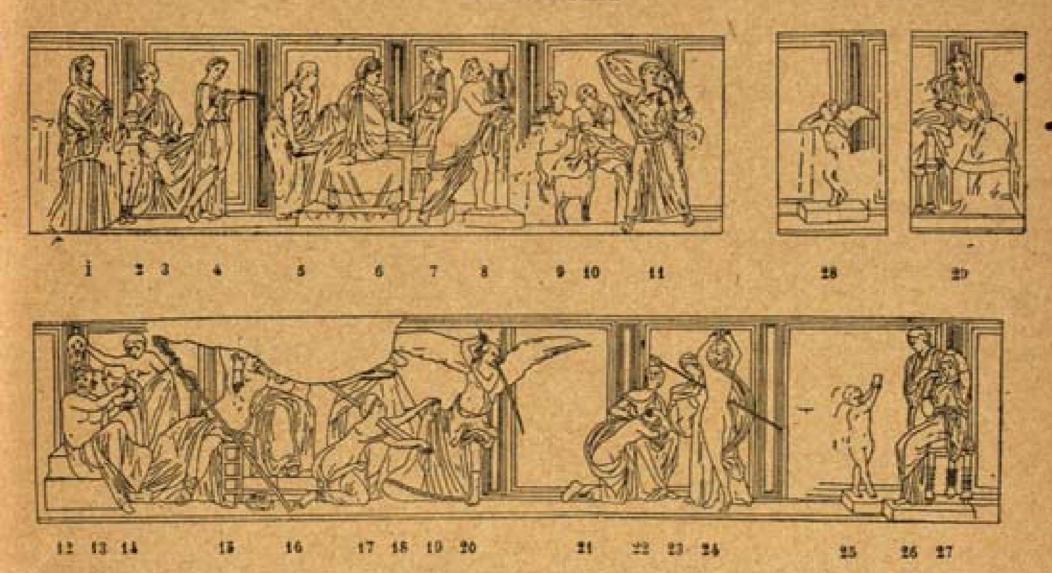
Domenico Comparetti. *Le nozze di Bacco ed Arianna*. Florence, Le Monnier, 1921. In-4, 66 p., avec 12 planches. — Cet important mémoire du vénérable archéologue de Florence se divise en deux chapitres; le second, de beaucoup le plus court, a déjà paru dans *Atene e Roma* (nouv. série, t. I, n°s 1-3).

I. Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié les belles peintures ornant le *triclinium* de la villa Item (ainsi dite du nom du fouilleur) près de Pompéi, qui, découvertes en 1909, leur ont été présentées par M. E. Pottier (1895, II, p. 329 sq.), d'après la publication de M. Rizzo. M. Pottier approuvait, sous quelques réserves, l'interprétation du savant italien, succédant à plusieurs autres, mais prévoyait que ce ne serait pas la dernière. M. Comparetti la rejette entièrement. L'idée directrice de M. Rizzo avait ainsi été résumée par M. Pottier : « Par une sorte d'anticipation et de fiction religieuse, le dieu (Bacchus) est lui-même instruit dans les rites qu'il est censé avoir créés plus tard dans sa maturité souveraine. » Cette idée même est inadmissible; l'appel continuel fait aux doctrines orphiques ne l'est pas moins. Ce qu'il faut, dit M. C., c'est une explication « laïque », répondant à l'état d'esprit que tant de milliers de fresques pompéiennes nous font connaître; à vouloir découvrir ici quelque chose de tout à fait nouveau, on est aussi sûr de se tromper que les interprètes d'autrefois cherchant les révélations des mystères d'Eleusis sur les vases peints.

M. C. est pleinement convaincu de son interprétation. Je le suis un peu moins. Elle me semble quelquefois clocher et grincer, malgré l'habileté de l'exégète. Mais elle est raisonnable, et c'est un grand point. On pourra l'améliorer dans le détail; je ne crois pas qu'on l'écarte pour revenir à quelque fantasmagorie. Afin de permettre de suivre plus facilement la nouvelle explication, je numérote les figures comme M. C. l'a fait (21-27 sont en face de 1-11; 28-29 font face à 12-20).

---

1. Ce dont convient l'auteur, p. 58; mais Lykios aurait aussi subi l'influence de Myron et de Calamis. Il serait l'auteur d'une partie notable de la frise orientale du Parthénon, en particulier du fragment du Louvre (p. 75). Phidias sort de là très malmené et comme réduit à la besace (p. 86).



1-3. Un enfant bachique, avec sa nourrice et sa mère, lit dans un volume, en guise de prologue, l'histoire poétique de l'heureuse aventure d'Ariane avec Bacchus (peut-être un poème du maître de la maison).

4-7. Cérémonie propitiatoire et apotropique en faveur des époux divins et à l'encontre de la haine de Junon. L'opération est faite par une matrone assise à une table; elle cache de son corps le phallus extrait de dessous un voile lequel recouvre le van phallique apporté par une autre femme; une troisième répand sur un plat des offrandes; une jeune fille verse une libation sur le symbole déjà nommé.

8. Silène lyricine, chantant l'éloge de Bacchus et d'Ariane.

9-11. Satyrisque et Panisque avec des chèvres; apparition de Junon irritée.

12-14. Un Silène offre à boire à un Satyre, tandis qu'un autre Satyre balance un masque sur la tête du Silène (allusion au dieu du vin et du théâtre).

15-16. Groupe nuptial de Bacchus avec Ariane; la *zona virginalis* est déjà roulée au pied du lit.

17-20. Trois dévotes de Bacchus sont engagées dans une opération apotropique; elles opposent le van phallique découvert à une Furie, ministre de la haine de Junon, qui recule effrayée.

21-24. Dans une atmosphère saturée d'effluves dionysiaques, deux jeunes filles, l'une vêtue, l'autre nue, ont commencé à danser; une troisième, saisie de timidité (?), se jette sur les genoux de sa nourrice qui essaie de la calmer.

25-27. Toilette de Vénus, assistée d'Eros.

28. Eros écoute la lecture de l'enfant dionysiaque (n° 1).

29. Sémélé, sur son trône céleste, contemple la scène avec une satisfaction maternelle (?).

Et la *flagellation rituelle*, demandera-t-on? Il n'y a rien de semblable, pas même dans le texte allégué de Pausanias (VIII, 23). Le mouvement de la Furie s'explique tout autrement. La Furie armée d'une verge et le groupe de la danse sont nettement séparés; ces figures répondent à deux épisodes tout différents du poème et de l'interprétation graphique qui en est offerte au spectateur.

II. Aujourd'hui fort effacée, la peinture de Pompéi où, depuis Welcker, on reconnaît généralement *Zéphyre et Chloris* ou *Zéphyre et Flore*, doit être expliquée par la légende d'Ariane, comme l'avait déjà pensé Guarini : c'est Ariane endormie, après le départ de Thésée, qui rêve de ses noces futures; Hypnos est auprès d'elle; Aphrodite et Eros président à la scène; le songe de l'héroïne est personnifié par un éphèbe ailé qu'accompagnent deux Amours. Ce sont des *nozze sognate*, peut-être un épisode d'un poème alexandrin sur Ariane dont on trouve un écho dans la verbeuse épopée de Nonnus (XLVII, 265 sq).

On ne peut qu'admirer l'érudition de M. Comparetti, sa lucidité et son sens critique; sachant ce que valent les mots, il ne s'en paye pas.

S. R.

Félix Durrbach. *Choix d'inscriptions grecques de Délos, avec traduction et commentaire*. Tome I, 1er fascicule : textes historiques. Paris, Leroux, 1921; in-4, 111 p. (Acad. des Inscr., fonds d'épigraphie grecque, donation du duc de Loubat). — La publication de ce savant recueil, où paraît une fois de plus l'admirable sûreté de l'érudition de M. Durrbach, est due non seulement à la libéralité, mais au bon sens pratique de M. le duc de Loubat. Après avoir donné un demi-million pour continuer les fouilles de l'École d'Athènes à Délos, si fécondes en trouvailles épigraphiques, ce Mécène américain éprouva le besoin, n'étant pas helléniste, de comprendre ce que racontaient ces vieux textes; il mit donc à la disposition de l'Académie un nouveau capital destiné, en partie, à en assurer la traduction et l'explication. Le jour viendra où il paraîtra inconvenant de publier une inscription grecque sans la traduire; du reste, les meilleurs épigraphistes français, depuis Letronne et Le Bas, ont souvent traduit les textes qu'ils publiaient et ont donné ainsi d'excellents exemples qui doivent devenir la règle pour leurs successeurs. Le commentaire d'une inscription est utile, mais la traduction est indispensable; c'est le meilleur commentaire et le seul complet. Ici, traduction et commentaires sont de main de maître. J'aurais voulu seulement que, dans ce premier fascicule d'un ouvrage considérable, les traductions eussent été imprimées en petits caractère gras, pour les distinguer, à première vue, des amples commentaires, et que les numéros d'ordre des inscriptions eussent figuré en tête des pages.

S. R.

E. Babelon. *Les monnaies grecques. Aperçu historique*. In-12, 160 p., avec des illustrations. Paris, Payot, 1921 (collection Payot). Prix cartonné : 4 fr. — Nous avons déjà annoncé un volume de cette jolie collection (L. Léger,

Anciennes civilisations slaves). En voici un second dont le nom de l'auteur dit assez ce qu'on est en droit d'attendre. Lorsqu'un vétéran de la numismatique consent à jeter un coup d'œil sur le vaste domaine qu'il a si patiemment exploré, le public doit le lire et le remercier en même temps. C'est mieux qu'un petit manuel, nécessairement sec et insuffisant : c'est un guide qui appelle l'attention non seulement sur les résultats acquis, mais sur les questions obscures qui restent à étudier Comme l'indique le sous-titre, la numismatique grecque est traitée ici comme un chapitre d'histoire — histoire politique, histoire économique, histoire de l'art. La mythologie n'est pas oubliée ; chaque page révèle la compétence de l'auteur.

S. R.

Joseph Bidez. *Les premiers philosophes grecs techniciens et expérimentateurs*. Bruxelles, Lamertin, 1921 (extr. du *Flambeau*, mars-avril 1921). — Excellente contribution à l'histoire de la science grecque, un peu perdue dans une Revue qui s'adresse au grand public. « Thalès ingénieur, Empédocle expérimentateur, voilà des nouveautés historiques ». On fait tort, en effet, à ces premiers penseurs de la Grèce en ne voyant en eux que des *aprioristes*; la mécanique, la physique, la médecine scientifique les ont occupés au moins autant que la métaphysique. Chez Polycrate de Samos, vers 530, on causait sciences, comme chez Mme du Châtelet à Cirey. Il y avait à Ténédos une école fondée par Thalès ; de cette école sortit Harpalos, le constructeur du pont de Xerxès sur l'Hellespont (nom révélé en 1904 par un papyrus), qui fut aussi astronome. Le pythagoricien Archytas de Tarente, père de l'aviation, fabriqua une colombe de bois qui, mue par l'air comprimé, pouvait voler d'un perchoir à l'autre. Les ingénieurs siciliens inventèrent les mitrailleuses (πολύβολα). Platon construisit des réveille-matin pour les pensionnaires des jardins d'Académos. Tous ces philosophes expérimentaient; ils n'ont pas attendu les conseils de Bacon pour interroger la nature. Du XIIe au XVIIIe siècle, « nos savants n'ont fait que recommencer et poursuivre le travail des anciens. » S'il y a entre les anciens et eux dix siècles de stérilité, demandez-en la raison à l'*Essai sur les mœurs*; mais n'exagérez pas non plus cette « stérilité. »

S. R.

Apollodorvs. *The Library*, with an English translation by Sir **James G. Frazer** (The Loeb Classical Library), 2 vol., 403 et 546 p., Londres, Heinemann, 1921. — On ne dira pas que M. Frazer s'exagère le mérite littéraire d'une œuvre à laquelle il a consacré ses soins, lorsqu'il définit la *Bibliothèque* du Pseudo-Apollodore : « l'ennuyeuse compilation d'un homme médiocre qui relate sans l'ombre d'imagination, sans la moindre étincelle d'enthousiasme, la longue série des légendes qui ont inspiré les productions immortelles de la poésie et les créations splendides de l'art grec. » Mais ce récit, rédigé avec la sèche érudition d'un chroniqueur, de l'histoire mythique du monde, est le résumé le plus substantiel que nous possédions de ce que la tradition littéraire des Hellènes racontait des dieux et des héros depuis la théogonie primitive jusqu'à l'aurore

des temps historiques. L'abondance des informations que ce sommaire condense rachète la pauvreté de ses descriptions et l'aridité de ses énumérations. M. Frazer a singulièrement augmenté la valeur de ces renseignements en les commentant avec cette science variée et précise qu'on pouvait attendre de lui. Car, dans ces deux volumes de la collection Loeb, on ne trouvera pas seulement, comme dans la plupart des autres, un texte soigneusement établi et heureusement traduit. Ils se distinguent par l'étendue de leurs annotations qui dépassent souvent la longueur du texte. De plus, treize appendices rapprochent diverses fables helléniques de croyances analogues d'autres peuples. On y trouve cette merveilleuse connaissance du folklore des deux hémisphères qui a rendu célèbre l'auteur du *Golden Bough* : c'est ainsi qu'il n'a pas réuni moins de trente-six variantes du conte homérique d'Ulysse et de Polyphème.

F. C.

Association Guillaume Budé. — Perse, par **A. Cartault**, 1920 ; Juvénal, par **P. de Labriolle** et **F. Villeneuve** ; Sénèque, De la *Clémence*, par **F. Préchac**. Paris, Société « Les Belles-Lettres ». 1921. — On salue avec joie et reconnaissance cette succession de jolis volumes bien imprimés, d'un maniement agréable et où introduction, textes et traduction témoignent d'autant de soin que de compétence. Le seul point noir dans le *Perse* et le *Juvénal*, c'est l'absence d'index. — *Perse*, I, 106 pourquoi traduire *pluteus*, pupitre, par « rebord du lit » ? V, 119, *digitum exere peccas* me semble se rapporter à la doctrine stoïcienne *paria esse peccata*. Tout le passage est d'ailleurs peu intelligible et il faut rendre hommage à la savante vaillance du traducteur. — *Juvénal*, VI, 18, dans le morceau découvert par Winstedt : *His languentem animam servant et seria vitae*. Traduction : « C'est à eux qu'elles réservent les langueurs de leur âme et les pensers sérieux de leur vie. » Ma traduction (*Rev. arch.*, 1899, I, p. 453) : « C'est à eux qu'elles réservent les langueurs de leur âme et le sérieux de leur vie. » Donc, d'accord. Mais, à la p. 451 du même article, j'ai écrit en note à *seria* : « Pourrait-on corriger *tædia vitae* ? » Simple suggestion que je ne retire pas, sans y insister. Le lecteur ne saura guère ce dont il s'agit en lisant la note de la page 73 : « On cherche bien à tort à corriger ce vers, etc. » Quant à XI, 179, il paraît que mon interprétation (*Rev. de philol.*, 1907, p. 49) est « manifestement erronée ». Pourtant, si Stace exhorte sa *Thébaïde* à ne jamais disputer la palme à l'*Énéide*, c'est que d'autres l'avaient fait, et j'ai compté parmi eux Juvénal, admirateur de Stace, bien qu'il se soit exprimé ici avec une obscurité voulue. Je ne me résous pas à voir en Juvénal un admirateur de Virgile [1], auquel il ressemble, déclamateur incurable, comme le feu à l'eau. — L'introduction au *De Clementia* (F. Préchac) est un volume de 126 pages ; l'auteur a voulu prouver : 1° que nous avons ce traité célèbre tout entier ; 2° que c'est un plaidoyer sincère, écrit non seulement en faveur des principes d'humanité au début du règne de Néron, mais pour Britannicus lui-même

1. Comme Silius qui oppose Virgile à Homère, VIII, 593. Martial, client du riche Silius, ne nomme jamais Stace qui était gueux comme lui.

à la veille du crime. On n'a pas le droit de supposer que Senèque ait vanté publiquement l'innocence de Néron après le meurtre de Britannicus, comme l'a fait Duruy après Mérivale. « Non seulement Sénèque ne passait pas pour avoir loué l'attentat du mois de février 55, mais il passait, semble-t-il, pour avoir essayé par ce traité même de l'empêcher ». C'est ce qu'indiquerait à des lecteurs avertis le vers de Sidoine (I, 230) : *Incassumque suum monet Neronem.* M. Préchac a bien défendu son Senèque, philosophe et homme de cour, qui ne mérite ni tout le mal, ni tout le bien qu'on a dit de lui (Diderot) ; il l'a aussi édité et traduit *con amore*, c'est-à-dire comme il fallait.

S. R.

J. Bidez. *La jeunesse de l'Empereur Julien.* Bruxelles, Hayez, 1921 ; in-8, 22 p. (extr. des *Bulletins* de l'Académie de Belgique). — Quand Julien parle de lui-même, il le fait avec agrément et précision, alors qu'il est aussi insupportable que les autres rhéteurs de son temps quand il s'efforce de rivaliser avec eux. M. Bidez a tiré un heureux parti des « textes autobiographiques » de l'Apostat, notamment de ceux qui sont relatifs à ses premiers séjours à Constantinople et à Nicomédie, à sa réclusion de six ans dans le château de Macelle en Cappadoce, aux premières impressions de cet « enfant méditatif et rêveur », destiné à devenir un grand homme d'action. C'est à Macelle, semble-t-il, qu'il subit les premières atteintes du mysticisme astrolâtrique qui devait être la passion dominante de sa maturité[1]. On ne se lassera jamais d'écrire sur Julien ; aussi bien est-ce le personnage de l'antiquité, sans en accepter Cicéron, sur lequel nous avons le plus de documents. Sachons-en gré aux copistes de Byzance et pardonnons-leur de n'avoir pas tout gardé.

S. R.

Alfred Loisy. *Les Actes des Apôtres.* Paris, Nourry, 1920 ; gr. in-8, 963 p., 50 francs. — La place hors de pair qu'occupent les *Actes des Apôtres* dans l'histoire des origines chrétiennes, entre les Évangiles dont ils sont la suite et les Épîtres de Paul auxquelles ils servent de cadre traditionnel, faisait presque un devoir à M. Loisy de compléter sa grande œuvre exégétique par un travail de même envergure que ses aînés, sur un livre aussi capital qui pose, par ailleurs, tant d'énigmes à la critique. Il n'y a pas failli. Le public savant qui s'est déjà si vivement intéressé au *Quatrième Évangile* (1903), aux *Évangiles Synoptiques* (1907) et à l'*Epître aux Galates* (1916) ne marquera pas une moindre faveur à ce nouveau venu ; il y retrouvera les qualités distinctives de l'auteur, accrues encore par l'effet d'un labeur

1. M. Bidez cite très à propos, pour donner tout leur sens aux impressions du jeune Julien devant le ciel nocturne, les belles strophes de Victor Hugo, *Feuilles d'Automne*, XXI. « L'évolution intellectuelle de Julien est remplie de scènes où interviennent des mouvements du cœur avec des voix intérieures » (p. 20). C'est la justification du qualificatif de *Romantiker* donné par Strauss à Julien, ce qu'aurait pu rappeler M. Bidez.

incessant et par la délicatesse d'une conscience scientifique toujours en quête de plus de vérité et ne craignant pas de modifier ses jugements, quand les progrès du savoir ou un nouvel examen de la question l'y invitent. A preuve, les conclusions de ce présent livre sur l'auteur des Actes mises en regard de l'opinion qu'exprimait M. Loisy, en 1907, sur le même sujet, dans ses *Évangiles Synoptiques* (t. I, p. 171). Il penchait alors, avec la majorité des critiques, vers l'hypothèse d'un compilateur utilisant, entre autres sources, dans son travail rédactionnel, le journal de voyage d'un compagnon de saint Paul (les *wirstücke*); il estime aujourd'hui, ayant poussé plus loin ses recherches, que le livre des Actes n'est que « la falsification continue, délibérée, politiquement intéressée de l'histoire apostolique telle que la font connaître les Épîtres authentiques de Paul et les débris qui subsistent du récit de Luc dans les Actes mêmes » (p. 47). Ainsi, non seulement l'auteur du livre canonique des Actes n'est pas saint Luc, ni un écrivain postérieur se couvrant de son nom, après avoir inséré, dans sa narration, le carnet de route du disciple de Paul, mais c'est un apologiste du début du II[e] siècle dont l'œuvre a été de remanier à fond le second livre à Théophile qui était de Luc, non sans le mutiler et le défigurer, quand cela lui a paru nécessaire. L'antiquité a trop connu ces pieuses fraudes pour qu'on puisse rejeter *a priori* semblable hypothèse ou même s'en étonner. L'histoire littéraire, surtout en matière religieuse, peut alléguer de nombreux précédents de cette nature, car non seulement on ne se faisait pas scrupule de mettre ses propres idées au compte d'un nom révéré, mais on retouchait sans scrupule les écrits des anciens en y laissant leur nom, comme c'est le cas, par exemple, pour la recension slave du livre d'Hénoch. Il est certain qu'en différents endroits, notamment dans le prologue, les Actes portent trace de ces remaniements.

Certains critiques pourront peut-être trouver que l'éminent commentateur en multiplie un peu trop le nombre et prête au rédacteur des habiletés intentionnelles qui ne sont que le fait de traditions déjà déformées. En ces périodes d'effervescence religieuse où naissent les nouvelles sectes, le mythe et l'histoire sont si intimement mêlés qu'il n'est pas facile de les séparer et de discerner au juste ce qui est tradition vraie d'avec ce qui est falsification voulue de l'auteur. Luc lui-même a, sans nul doute, partagé la mentalité d'un temps où l'on ne voyait que miracles et la tournure d'esprit d'un milieu déjà disposé à interpréter tout ce qui se passait dans le cercle des disciples du Christ comme une reproduction agrandie des faits de l'Ancien Testament. De très bonne heure, l'histoire apostolique a dû prendre, sur bien des points, le moule qu'on lui trouve dans les Actes actuels. Je ne croirais pas facilement que le rédacteur des Actes ait connu les Épîtres pauliniennes et, à plus forte raison, qu'il les ait sciemment contredites, ni qu'il ait osé, de propos délibéré, changer la carte des voyages de Paul et, sur ce point, je resterais plutôt de l'avis de l'auteur des *Évangiles Synoptiques* (t. I, p. 171), quand il disait que l'auteur des Actes avait négligé la théologie des Épîtres. Ces réserves, toutefois, n'infirment pas la thèse essentielle soutenue par M. Loisy, et ne portent, d'une façon générale, que sur l'étendue et le sens des retouches opérées par le rédacteur des Actes qui n'a pas dû inventer le corps des Douze (I Cor., xv, 5, *texte grec*).

ni vraisemblablement les sept diacres (Philipp., I, 1), ni même l'élection de Mathias, mais qui a fait des confusions, qui commet des inexactitudes, qui multiplie les transpositions, qui pratique des coupures, qui ajoute des gloses, qui insère des discours, qui essaie des raccords discordants où se trahit sa main interpolatrice. Le savant et perspicace commentateur qui, mieux que personne, embrasse tout l'ensemble de la littérature néotestamentaire, fait toucher du doigt, par une analyse très minutieuse du livre entier des Actes, le procédé de refonte auquel s'est livré ce rédacteur audacieux sur l'œuvre de Luc et les violences qu'il a pratiquées sur le texte primitif, afin d'adapter les vues du présent à celles du passé. Il faut suivre cette patiente dissection du texte qui, sous une plume si alerte et si concise que celle de M. Loisy, n'a d'ailleurs rien de l'aridité fatigante de certains commentaires, pour se rendre compte que l'hypothèse émise par Geffken et Norden, à propos du prologue des Actes et du discours de l'Apôtre Paul à l'Aréopage, était bien une donnée féconde, mais qu'elle ne prend corps et consistance, pour tout le reste de l'ouvrage, qu'après l'apparition du présent volume. Ce qui n'était qu'un pressentiment et une suggestion du moment, devient ici une opinion solide et raisonnée. On se persuadera, en lisant le nouveau commentaire, que le livre des Actes, qui semblait un des mieux composés dans la collection des écrits du Nouveau Testament, n'a dans le détail qu'un ordre apparent et renferme un nombre déconcertant d'incohérences, au point qu'un défenseur aussi résolu de son authenticité et de son historicité que l'est Harnack n'a pu s'empêcher de les souligner et d'en dresser la liste (*Die Apostelgeschichte*, 1908, p. 159-198). Renan ne semble pas avoir aperçu ces graves défauts et s'est laissé illusionner par une sorte d'unité apparente qui pourtant ne résiste pas à l'examen ; ainsi, lui qui, en principe, reconnaît le caractère légendaire de la plupart de ces récits, tout autant que la note tendancieuse du livre entier, en utilise finalement les moindres détails comme s'il s'agissait de pièces d'archives. Auprès de ses *Actes des Apôtres*, ceux de M. Loisy paraîtront relever d'une critique beaucoup plus radicale, que d'aucuns ne manqueront pas d'appeler « *destructive* » ; et pourtant, elle sera de plus d'utilité, ce semble, étant plus rigoureuse, pour ressaisir, dans ce naufrage des Actes, les débris de documentation solide que l'histoire du christianisme peut garder devers elle avec sécurité. C'est le cas de dire qu'un billet de banque bien contrôlé vaut mieux qu'une liasse de valeurs admises en bloc, avec le vague soupçon que toutes ne sont peut-être que de fausses créances. Il est préférable, pour l'historien, d'avoir le compte exact des vérités à retenir, fût-ce au sacrifice des plus belles légendes, que de conserver un ensemble de récits douteux. En face des textes de la Bible, il n'y a que deux attitudes logiques : ou s'attacher aveuglément à la tradition, ou se placer droit en face des textes, sans crainte des conséquences possibles. C'est la méthode de M. Loisy, et l'on verra qu'une fois de plus elle a porté ses fruits. On lui devra, dans le présent ouvrage, d'avoir redressé la perspective des Actes par rapport à l'apostolat helléno-chrétien et au rôle d'hommes de premier plan comme Étienne et Barnabé, d'avoir précisé les rapports de Paul avec le judéo-christianisme, d'avoir mis en relief ses missions de Syrie et de Cilicie, d'avoir expliqué, de façon plausible, ce fameux cha-

pitre xv des Actes qui est la clef du livre, d'avoir mis au point ce que fut l'apostolat de Paul à Rome, enfin d'avoir présenté le procès de l'Apôtre devant l'empereur et sa condamnation, comme le premier acte officiel de l'autorité romaine contre le christianisme, dans lequel cette autorité découvrit un culte qui, par son intolérance, allait contre l'économie politico-religieuse de l'Empire et, comme tel, se plaçait de lui-même hors la loi. Ces aperçus nouveaux ne pourront désormais être négligés par quiconque voudra aborder, en critique, les problèmes de la fondation du christianisme. Ainsi, en résumé, ce commentaire des Actes est, à tous égards, une œuvre magistrale, tant par la sobre élégance et la scrupuleuse fidélité d'une traduction qui sait rester française, tout en se pliant aux plus fines nuances du grec, que par sa remarquable *Introduction* où l'auteur suit toutes les phases de la tradition et de la critique, non en simple rapporteur, mais en juge sagace et impartial. De tels ouvrages ne sauraient que faire honneur à notre pays et montrer au dehors que la France peut revendiquer sa place dans une science où elle est déjà si noblement représentée.

C. Toussaint.

C. Toussaint, *L'hellénisme et l'apôtre Paul.* Paris, Jouve, 1921; in-8, 366 p. — « En quelle mesure le génie grec a-t-il collaboré, en s'infiltrant dans l'esprit de Paul, à l'extension de l'Évangile?... Jusqu'en ces derniers temps... on n'admettait guère son action qu'à partir du IIe siècle... Paul, entre tous, apparaissait comme le plus éloigné d'un monde de pensées dont il a dit tant de mal... Pas d'hellénisation avant Clément et Origène!.. » C'est dans l'école de Baur qu'on s'avisa d'abord de l'influence du platonisme sur saint Paul, l'antithèse de la chair et de l'esprit, l'idée même de la Parousie étant platoniciennes. D'autres alléguèrent l'influence du stoïcisme. A cela s'opposait la conception tenace des Orientalistes, fondée d'ailleurs sur un texte formel. Paul a été l'élève des rabbins, il s'inspire du judaïsme postexilien. M. Toussaint, familier de longue date avec les écrits de l'Apôtre, incline vers la thèse moderne qui met en évidence l'hellénisme paulinien, le « fond d'idées mystiques des cultes gréco-orientaux » qui est comme le réservoir où il a puisé. « Paul a eu surtout affaire aux païens ou aux prosélytes de synagogue qui venaient des religions polythéistes. Ses Épîtres sont l'Évangile compris en fonction des cultes gréco-orientaux beaucoup plus que par rapport à la religion juive ». Mais Paul a-t-il été vraiment, comme on le lit dans les *Actes*, l'élève de Gamaliel? L'authenticité du discours où cela est dit prête aux doutes les plus graves (p. 204). « On est sur un terrain suffisamment solide pour conclure à une éducation hellénique de Paul, sans être autrement inquiété par le fantôme de Gamaliel et du rabbinat hiérosolymitain ». Cet ouvrage est très important[1], non seulement pour l'étude de saint Paul et du judaïsme hellénisé, mais

1. Il y a quarante ans, c'eût été un coup de tonnerre dans le ciel alors si serein de l'exégèse. Préparé par de nombreux travaux, cet ouvrage, sans perdre de son mérite, ne présente pas de conclusions qui fassent scandale; comme la nature, l'érudition *non facit saltus*. Toute vérité nouvelle est œuvre collective; il n'y a pas de « découvertes » au sens propre de ce mot.

pour celle des religions mystiques du Ier siècle dont le paulinisme est la seule qui ait triomphé et subsiste encore[1].

S. R.

H. Delehaye. *La persécution dans l'armée sous Dioclétien* (extr. du *Bull. de l'Acad. de Belgique*, 2 mai 1921, p. 150-166). — Le très regretté Ch. Babut avait émis l'opinion que l'adoration des empereurs *more asiatico*, imposée par Dioclétien aux officiers, fut la cause essentielle de la persécution des chrétiens après une longue accalmie. Le R. P. Delehaye combat cette manière de voir avec son érudition et sa courtoisie habituelles. L'adoration, qui peut n'être qu'un acte extérieur, non de religion, n'implique pas, comme le sacrifice, la reconnaissance de la divinité de l'être auquel il s'adresse (Aug., *Civ. Dei*, X, 4). C'est pourquoi Constantin et ses successeurs n'ont pas répudié le rite de l'adoration.

Voici la conclusion de l'auteur : « La persécution militaire aboutit à chasser de l'armée un grand nombre d'officiers (Eus., *Hist. eccl.*, VIII, 4), mais fit relativement peu de martyrs dans le sens strict du mot. On eut recours aux moyens ordinaires ; l'épreuve choisie fut le sacrifice et non point l'adoration de l'empereur, qui n'avait probablement aucun caractère religieux. »

S. R.

Jacques Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, Paris, 1918, 1 vol. in-8 p. IV-667. — Il est un peu tard pour rendre compte de ce livre paru il y a trois ans déjà. Mais il est impossible que le mérite d'un ouvrage de cette importance et de cet aloi ne soit pas brièvement signalé aux lecteurs de la *Revue archéologique*. L'auteur s'est proposé d'étudier la diffusion et les vicissitudes du christianisme dans les provinces danubiennes de l'empire romain, depuis leur formation jusqu'aux temps, postérieurs à l'effondrement de l'empire d'occident, du pontificat de Grégoire le Grand (590) ; et son travail se divise naturellement en trois parties, correspondant aux grandes phases de cette histoire.

Dans la première, il s'efforce à jalonner la conquête de cette immense région frontière par la foi nouvelle qui y pénétra et s'y répandit en suivant les voies

---

1. Ce livre est une thèse de doctorat, ce qu'on appelle la « thèse principale ». La « thèse complémentaire » (231 p.) est une traduction et un commentaire, avec une introduction très intéressante, de l'*Epître aux Colossiens*. — Ces « thèses complémentaires » sont un curieux effet de survivance. Autrefois, à côté de la thèse française, on demandait une thèse latine, parce que l'auteur devait prouver qu'il savait écrire en latin. Cette dissertation tendit à devenir un volume. Un beau jour, on décida que la *thèse latine* serait écrite en français et qu'elle servirait à montrer les talents du *doctorandus* comme critique et éditeur. Cela est tout bonnement absurde, et c'est une charge écrasante — par ce temps de crise d'imprimerie — que l'on impose aux futurs docteurs. On attend le ministre qui mettra un terme à ce gaspillage de temps et d'argent.]

qu'avaient précédemment empruntées les cultes orientaux : [celles qui remontaient d'Est en Ouest la vallée du Danube, et celles qui, dirigées du Sud vers le Nord, cheminaient d'Italie et de la côte Adriatique vers le bassin de la Drave, le Norique et la Pannonie. Cette partie comporte une minutieuse étude du martyrologe local et des *passiones* qui permettent d'en dresser et vivifier les listes, un inventaire des églises qui se sont fondées alors en ces régions et la *series episcoporum* qui le complète, enfin une description des quelques vestiges archéologiques où M. Zeiller est allé sur place reconnaître la trace des métropoles primitives. L'enquête de l'historien a infatigablement parcouru tous les domaines qui s'offraient à elle ; ce n'est pas sa faute s'il n'a pu réunir de plus nombreux éléments d'information, ni si les conclusions qu'il en a tirées avec une remarquable prudence ne sont pas plus suggestives. Tout se passe, en effet, dans ses documents comme si l'introduction du christianisme en Illyricum y avait été plus récente que dans la grande majorité des autres provinces impériales ; il n'y a certainement pas eu, en ces pays tardivement romanisés, de propagande apostolique. Comme le dit M. Z., « le vague des expressions de saint Justin, l'amplification évidente de la rhétorique de Tertullien » n'ont, à cet égard, aucune force démonstrative ; comme il l'interprète justement, le passage de l'Épître aux Romains où saint Paul affirme que ses missions l'ont entraîné μέχρι τοῦ Ἰλλυρικοῦ indique clairement que l'apôtre avait atteint les frontières de l'Illyricum sans les franchir; enfin, comme il s'empresse de le reconnaître, l'évangélisation des bouches du Danube par l'apôtre saint André n'est qu'une simple possibilité, à la réalisation de laquelle j'avoue ne pas croire ; car la seule phrase qui y fasse allusion n'a de valeur probante que si Eusèbe l'a tirée d'Origène, et elle ne peut provenir d'une citation textuelle d'Origène, puisque le nom de *Scythie* y est employé avec une acceptation restrictive qu'il n'a prise, pour tout le monde, et non seulement pour les indigènes, que longtemps après Origène, vers la fin du IIIe siècle, lors de la réduction en province indépendante de la portion de Mésie qui s'étendait d'Odessus (Varna) au delta du fleuve. Les premières lueurs historiques qu'aperçoit M. Z. jaillissent, à ses yeux, des nuées miraculeuses qui, lors de la guerre de 174, rafraîchirent soudain et sauvèrent d'une mort affreuse les légions de Pannonie en marche contre les Quades à travers le territoire des *Cotini*. Le bas-relief de la colonne Antonine où figure Jupiter Pluvius garantit, en effet, la croyance, contemporaine et officielle, à l'intervention d'un dieu ; mais il attribue le prodige à un dieu païen ; et c'est, peut-être, rétrospectivement que les chrétiens l'ont réservé au leur. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de leur présence dans l'armée de Marc-Aurèle, elle ne saurait, pour si peu, attester l'existence de communautés chrétiennes en [Pannonie, puisque la légion fulminante, où, d'après Tertullien, ils se trouvaient par hasard, venait de Melitène ; elle ne peut donc, comme l'a fort bien vu M. Z., qu'amorcer, par l'intermédiaire de certains militaires de passage dans l'Illyricum, une propagation dont il n'existe, auparavant, aucun témoignage ; et si la multiplicité des martyrs qui sont dûment constatés dans les provinces danubiennes sous Dioclétien et celle des évêchés dont on rencontre les premiers titulaires à la même époque, supposent une large

diffusion antérieure, rien n'autorise à la faire remonter plus haut que la fin du IIe siècle ; tout nous conduit, au contraire, à affirmer avec M. Z. que l'église illyrienne n'est vraiment « née pour l'histoire » qu' « à la fin du IIIe siècle » (p. 205).

A peine constituée, d'ailleurs, elle prend une physionomie à part, celle que lui donne l'hérésie arienne dont les provinces danubiennes apparaissent bientôt comme la terre d'élection. La seconde partie du livre de M. Zeiller est presque totalement consacrée à analyser les progrès et les reculs de l'arianisme, à suivre toutes les péripéties de la lutte qu'il a soutenue contre l'orthodoxie. Préparé de loin par l'exil d'Arius aux pays danubiens, directement issu de la rupture du concile de Sardique (Sofia) en 343, fortifié par les synodes de Sirmium (Mitroviča) en 351, son succès s'affirme aux conciles de Rimini (359) et de Constantinople (360). Il est avant tout l'œuvre des évêques de la région, de leur activité et de leur crédit à la cour ; il aboutit, après la condamnation du sabellianisme de Photin, à la formule purement *homéenne* que Constance prétendit imposer désormais à tout l'Empire. Ainsi, en 360, le christianisme officiel tend à se figer sous la forme dont l'a revêtu l'épiscopat pannonien ; la foi que tout chrétien, sujet docile du Prince, a le devoir civique de confesser alors est celle qu'ont modelée Germinius de Sirmium, Valens de Mursa (Eszeg) et Ursace de Singidunum (Belgrade) : importée par eux d'Orient, c'est d'eux qu'elle a pris sa figure définitive, c'est par leurs efforts que la théologie de l'Illyricum fut en passe de devenir celle de l'*orbis romanus*. Mais son règne ne devait pas durer plus longtemps que celui de Constance (3 nov. 361). L'indifférence concertée de Julien aux disputes des sectes chrétiennes lui porta le premier coup ; l'obstination du clergé orthodoxe acheva bientôt sa déroute. Hilaire à Poitiers, le pape Libère à Rome, les évêques de l'Italie du Nord dans leur correspondance avec leurs frères d'Illyricum réhabilitaient le dogme nicéen. Germinius, en 366, s'y ralliait en partie. Son successeur sur le siège de Sirmium, Anemius, y fut porté avec le concours de saint Ambroise à raison de son adhésion sans réserve. Aussitôt intronisé, il s'attaque de front aux adversaires de la consubstantialité et fait prononcer contre eux, au concile tenu dans sa ville épiscopale, en 378, un certain nombre de dépositions. Les derniers récalcitrants succombèrent sous les condamnations du concile d'Aquilée (381), sous les expulsions et les confiscations de Théodose dont le concile avait invoqué le bras séculier. L'arianisme était ainsi chassé des dernières places qu'il tenait dans la région où, selon l'expression de Sulpice Sévère, il avait, un moment, passé pour inexpugnable. Mais, dans nombre de ses foyers qui parurent alors éteints, l'hérésie de l'Illyricum couvait encore, et elle devait, au cours du Ve siècle, se rallumer, avec l'invasion des Goths, à la flamme qu'avaient fait jaillir chez les Barbares transdanubiens ses dernières étincelles.

La troisième partie du livre de M. Z., en connexion étroite avec la précédente, traite précisément de la conversion des Goths et des conversions qu'ils ont faites. Dès la fin du IIIe siècle, un petit noyau de chrétiens orthodoxes s'était formé chez les Goths du Bosphore cimmérien. L'évangélisation des Goths du Danube commence un peu plus tard, au lendemain de leurs premières incursions en

terre d'empire, grâce aux soldats fédérés qu'ils prêtent aux Romains, et aussi par le fait des captifs qu'ils ont ramenés au milieu d'eux de leurs entreprises sur les côtes du Pont-Euxin et la Cappadoce; la croyance nouvelle leur est inculquée telle que ces missionnaires improvisés l'avaient eux-mêmes pratiquée en leurs pays d'origine; la diversité des communions auxquelles ils furent ainsi rattachés, catholique aux alentours de Tomi (Anadol-Koï), plus ou moins arianisante avec le mésopotaméen Audius que sa tentative schismatique avait fait reléguer chez les Scythes, arienne au Nord de Marcianopolis (Pravadi) et dans la plupart des autres cantons, ne les empêcha pas de prospérer au point de provoquer l'inquiétude de leurs rois et d'armer les persécutions. A diverses reprises, notamment vers 351 et 369, on assista à de véritables déportations en masse qui refoulèrent en « Romanie » les Goths chrétiens, et installèrent un peu partout, au Sud de ce Danube qui auparavant les séparait les unes des autres, les églises gothes à côté des églises impériales. La plus vivante de toutes fut fondée par un de ces transfuges, l'évêque Ulfila, qui, du fond de son exil, dans la banlieue de Nicopolis (Nicup), poursuivit, avec l'autorité du chef de la Gothie chrétienne, la conquête spirituelle de ses compatriotes. Ulfila était arien ; sa doctrine ne put que s'affermir en cet Illyricum où elle s'était si fortement implantée. Le rayonnement en fut doublé : elle soutint les ariens romains qui ne voulaient pas céder; elle acheva l'arianisation des Goths, et quand ceux-ci, sous la pression des hordes touraniennes, vinrent occuper l'Illyricum, avant d'arracher, feuille à feuille, les plus belles parties de l'Empire, ils y ranimèrent la foi que le zèle catholique de Théodose s'était flatté de détruire.

De tout le volume de M. Z., ce sont les chapitres consacrés à l'œuvre d'Ulfila, à la littérature arienne, illyrienne et gothique, à la liturgie et à la propagande des Goths qui m'ont paru offrir la plus grande originalité et le plus vif intérêt. Dans les premières pages, M. Z. n'avait eu, souvent, qu'à mettre au point les controverses auxquelles tel récit hagiographique, tel traité local d'apologétique d'auteur anonyme, ou de date incertaine ou de crédibilité douteuse, avaient déjà donné lieu, et qu'à résumer les résultats de discussions que la science d'un Babut, d'un P. Delehaye, d'un Harnack avaient à peu près épuisées. Dans les chapitres suivants, lorsque l'Illyricum se dessine comme le champ clos où s'affrontent les deux confessions qui divisèrent la totalité de l'Empire vers le milieu du IVe siècle, le sujet côtoyait de trop près l'histoire générale de l'Église pour que l'auteur ne fût pas, ici et là, contraint d'emprunter des développements aux meilleurs de ceux qui l'ont écrite ; et c'est ainsi que, plus d'une fois, on y rencontre, entre guillemets, les formules drues et souriantes par lesquelles Mgr Duchesne a éclairé les coulisses des conciles et insufflé la vie aux abstractions de leurs débats. Au contraire, dans la troisième partie de son ouvrage, M. Z. a tiré de son propre fonds la synthèse qu'il voulait réaliser et qu'il nous donne. Assurément, il lui arrive, de place en place, d'y suivre des éclaireurs ; mais il a marché sans devanciers, et les qualités qui lui sont personnelles rendent alors tout leur effet. En traduisant une réalité que, pour la première fois, M. Z. a reconstituée en son ensemble et dans son

milieu, la forme qui, ailleurs, se ressent peut-être un peu de l'enchevêtrement des faits et de la plénitude de la documentation préparatoire, se simplifie et s'anime. Les discussions spéciales s'allègent, sans rien perdre de l'impeccable méthode avec laquelle elles sont toujours conduites. Les vues d'ensemble se déploient dans toute leur ampleur. L'action des hommes sur les événements, les répercussions des événements entre eux s'enchaînent avec une rigueur et une simplicité impressionnantes. Enfin, la haute probité intellectuelle de l'auteur, qui ne cache ni n'étale son orthodoxie et a su faire constamment œuvre objective et critique, l'amène sans effort à poser des conclusions qui seront désormais inattaquables et à déduire de l'arianisme illyrien cet arianisme barbare dont les conséquences ont été si profondes sur la gestation du moyen âge. Peut-être seulement a-t-il grossi à l'excès, dans cette vocation de l'Illyricum à l'hérésie, déjà sensible pourtant dans les écrits d'un Victorin de Pettau, la part des causes superficielles et fortuites, « l'intrigue » d'Ursace, « la politique » de l'évêque Valens. Il est bien vrai que ces remuants personnages étaient soutenus par « la Cour » ; mais « la Cour » qui les protégea était elle-même d'origine illyrienne. Pourquoi les a-t-elle suivis, et non leurs adversaires? Quels rapports ethniques et mythologiques unissaient les Goths et les Illyriens au delà et en deçà du Danube, et quelles affinités de tempérament et de pensée? En quoi les Illyriens et les Goths se prêtaient-ils mieux à l'arianisme qu'à toute autre modalité de la théologie chrétienne? Ce sont des questions difficiles, insolubles peut-être, mais nécessaires et primordiales. M. Z. est un historien trop consciencieux pour les avoir laissées de côté; toutefois il ne les a abordées que comme à regret, en passant, alors qu'à mon avis elles eussent mérité qu'il les retournât en tous sens. En ce qui concerne les Goths, il n'était pas suffisant d'écrire : « Et peut-être faudrait-il signaler là un des éléments, quoique non pas des plus importants, du succès [de l'arianisme] parmi les barbares : la théologie arienne, avec sa trinité hiérarchisée, serai-entrée mieux que l'autre]dans des cerveaux façonnés par la mythologie tradi-tionnelle à la conception d'un monde divin fait à l'image des royaumes germains » (p. 516). Et, pour ce qui est des Illyriens, il est à coup sûr, dangereux, en leur pays dont l'épigraphie chrétienne est si pauvre alors que le christianisme y a vécu d'une vie si intense, de s'appuyer sur les statistiques de leurs inscriptions païennes, pour conclure que le syncrétisme païen ne s'est point diffusé autant qu'on l'a prétendu dans la masse de leur population (p. 24). Je suis, quant à moi, frappé de l'analogie entre le *credo* d'Ulfila : « *Credo... unum esse deum Patrem, solum ingenitum... et in unigenitum filium eius, deum nostrum... factorem universe creature... ideo unus ut omnium deus Pater qui et Dei nostri ut Deus* » et les doctrines qu'on peut extraire des spéculations de la Gnose, ou entrevoir dans la pénombre des cavernes mithriaques. Et j'avoue qu'il est bien tentant de supposer « que le développement dans les provinces danubiennes des cultes asiatiques et du syncrétisme romain qui en était issu, avec son *summus deus* et ses divinités subordonnées, prenant parfois l'aspect d'un médiateur sauveur comme Mithra », y a créé « un état d'esprit latent » qui s'est « révélé et concrétisé dans le succès de l'aria-

nisme ». « Il n'est pas impossible, concède M. Z., avec son habituelle loyauté, mais cette vue ne sort pas du domaine de l'hypothèse » (p. 214). D'accord, mais l'hypothèse est féconde ; on ne saurait l'écarter qu'en commençant par nier les ressemblances, dont s'inquiétaient les apologistes du IVe siècle, entre le christianisme et les cultes orientaux qui lui ont, humainement, frayé la voie ; et, en tout cas, elle valait la peine d'être approfondie.

Jérôme CARCOPINO.

Jean Ebersolt. *Mission archéologique de Constantinople*. Paris, Leroux, 1921 : in-8, 71 p., avec 6 fig. et 40 pl. hors texte. — *Sanctuaires de Byzance*, Paris, Leroux, 1921 ; in-8, 159 p., avec 24 fig. — I. Le premier de ces importants mémoires concerne les sarcophages impériaux transférés à Sainte-Irène dans la cour du Musée ; les ruines du Grand Palais, dégagées en partie par l'incendie de 1912 ; les sculptures byzantines de la mosquée d'Arab-Djami à Galata, autrefois église byzantine et église latine ; viennent ensuite des inscriptions byzantines inédites ou peu connues, parmi lesquelles une longue épitaphe en vers latins et en prose rythmée de 351 et l'épitaphe grecque d'une sage-femme (ἰάτρινα) ; enfin l'exposé de recherches dans la bibliothèque du Sérail (mss. grecs). Un appendice signale un fragment de demi-colonne sculptée découverte récemment près de Bayézid. A la pl. XXVI est publiée une très intéressante phototypie de Stamboul vue d'un avion.

II. Le second mémoire concerne les sanctuaires de Byzance qui possédaient des reliques de saints, objets de diverses légendes, et des reliquaires de grand prix, détruits ou dispersés depuis des siècles. « Les reliques qu'ils contenaient ont alimenté la piété des peuples occidentaux et ont suscité de nouveaux lieux de culte et de pèlerinage. Ainsi, par ses trésors dont elle fut dépouillée, Byzance a rayonné sur l'Europe latine. Il n'était pas sans intérêt de rechercher à cette occasion les influences que la capitale de l'Empire a pu exercer dans les régions où ces œuvres d'art ont été importées ». Il fallait, pour conduire à bien cette recherche en partie nouvelle, la vaste érudition de l'auteur, sa connaissance des lieux d'origine et des monuments épars, sa compétence exceptionnelle en matière d'hagiographie orientale. Notons, avec gratitude, qu'il y a un excellent index.

S. R.

Charles Diehl *Jérusalem* (Collection des Visites d'Art, *Memoranda*). Paris, Laurens, 1921, in-8, 28 pp., avec 38 gravures. — Qu'un des premiers byzantinistes de l'Europe consente à publier de petits livres de vulgarisation, c'est un honneur pour lui et une joie pour tous. Cette *Jérusalem* de M. Diehl est un modèle. Notice excellente, bibliographie où ne manque rien d'essentiel, photogravures irréprochables — que veut-on de plus ? Les touristes, auxquels ce *libellus* sera un précieux compagnon, ne manqueront pas de se joindre à moi pour remercier l'auteur.

S. R.

Gawril I. Kazarow. *Beitraege zur Kulturgeschichte der Thraker.* Serajevo, 1916; in-8, 125 p., avec 38 gravures. — Il y a là plus que des « contributions » ; c'est un exposé singulièrement complet de tout ce qui concerne les anciens Thraces, avec des références nombreuses aux textes anciens et aux travaux des savants modernes (dont beaucoup en bulgare ou en russe). L'ensemble comprend dix chapitres : I. Introduction. II. La famille, la noblesse, les tribus. III. Villes et forteresses. IV. Agriculture, chasse, jeux, exploitation des mines. V. Vêtement et tatouage. VI. Armes, mercenaires, esclaves. VII. Art militaire. VIII. Coutumes funéraires. IX. Culture intellectuelle. X. Type physique. Publié d'abord en bulgare (1913), ce mémoire a été revisé en partie et pourvu d'*addenda* dans la traduction. L'importance croissante des populations de la Thrace dans l'ethnographie de l'Europe orientale et de l'Asie mineure ajoute du prix à cet exposé, parfaitement au courant des découvertes archéologiques comme des théories linguistiques les plus récentes. Le caractère indo-européen des Thraces, encore admis par MM. Kretschmer et Meillet, contesté par M. Beloch, ne paraît pas trouver confirmation dans le texte inintelligible de la bague en or d'Eserowo (p. 92).

S. R.

E. Jeanselme et **L. Oeconomos.** *Les œuvres d'assistance et les hôpitaux byzantins au siècle des Comnènes.* Anvers, De Vlijt, 1921 ; in-8, 20 p. (extr. des *Comptes rendus du congrès d'Anvers*, 7-12 août 1920). — Ce mémoire est à signaler ; ce n'est pas un simple extrait de publications antérieures. A noter les renseignements tirés du typikon de Michel Attaleiates (*Acta et diplomata*, p. 293), de celui de Grégoire Pakourianos (édité en 1904 par le P. Louis Petit à Saint-Pétersbourg) et de celui de Jean II Comnène (édité en 1895 à Kiev par Dmitrievskij). L'un des auteurs, M. Lysimaque Oeconomos, a étudié ces questions intéressantes dans un ouvrage récent : *La vie religieuse dans l'empire byzantin au temps des Comnènes et des Anges*, Paris, 1918 (chap. XI, Les institutions charitables).

S. R.

M. Abramić, **R. Egger**, et **W. Gerber.** *Forschungen in Salona*, t. I ; préface de **E. Reisch.** Vienne, 1917. — Il est un peu tard, néanmoins mieux vaut tard que jamais, pour parler d'un bel ouvrage, dont on n'a pu avoir connaissance en France que l'an dernier, mais qui a été publié à Vienne en 1917, par les soins de l'Institut archéologique autrichien : les *Forschungen in Salona*, t. I (in-folio, 152 p., 4 pl. en couleur, 259 fig. dans le texte). Ce tome I, dû à la collaboration de MM. Abramić, R. Egger et W. Gerber, avec préface de E. Reisch, est consacré aux monuments de la partie nord-ouest de Salone, *Die Bauten im nordwestlichen Teile der Neustadt von Salona.*

Neustadt, nouvelle ville de Salone, car, comme le rappelle M. Abramic', dans sa *Geschichte Salonas* qui ouvre le volume, la capitale de la Dalmatie romaine fut d'abord une ville indigène, qui se grossit ensuite d'une colonie romaine. De la ville romaine seule les ruines ont survécu, et il se trouve que

les plus intéressantes peut-être sont situées dans cette zone nord-ouest dont le premier volume des *Forschungen* nous donne, avec leur histoire, la description.

C'est là que furent édifiés les Grands Thermes, les Thermes du Sud et les Thermes du Nord, la *Porta Suburbana* et la *Porta Caesarea*, et c'est là aussi que l'on retrouve, au témoignage de M. Gerber, la partie la plus ancienne aujourd'hui subsistante des murailles de Salone. Mais c'est là encore que s'élevèrent, du début du IVe siècle au milieu du VIe, une série de basiliques chrétiennes, dont l'étude occupe à elle seule plus de la moitié du livre et sur lesquelles il y a, pour cette raison et pour leur intérêt historique, lieu surtout d'insister.

Salone est devenue aujourd'hui, grâce aux belles découvertes de Mgr F. Bulic', une des terres d'élection de l'archéologie chrétienne ; c'est pour le curieux d'art chrétien que sa visite est, jusqu'à nouvel ordre, la plus attrayante. On a découvert hors de ses murs, mais au voisinage immédiat de la ville, au moins quatre cimetières chrétiens, dont les deux plus importants eurent chacun leur basilique et les deux autres une petite église. Mais la ville elle-même n'est pas moins bien partagée. Non qu'on y ait retrouvé un grand nombre d'édifices chrétiens dispersés dans son étendue, mais un grand nombre de ces édifices s'y sont succédé ou juxtaposés dans un espace restreint, un coin privilégié, précisément l'angle nord-ouest, à quelques pas des murs les plus proches du vaste cimetière qui avait été, avant la fin des persécutions, le centre de la chrétienté salonitaine. On aurait dit que celle-ci ne s'en éloignait qu'à regret.

En cet endroit s'éleva d'abord, dès la paix de l'Église, une première basilique, qui ne tarda pas à être remplacée par une autre, peut-être avant la fin du règne de Constantin ou pendant celui de son fils Constant. Ce deuxième sanctuaire, complété par des dépendances dont la principale était un baptistère, fut-il détruit accidentellement, par exemple par un incendie? Toujours est-il qu'on en construisit, à quelques mètres plus au nord, un troisième, dont il est malaisé de dire s'il lui fut juxtaposé ou substitué, et qui fut commencé, sans doute, dans les toutes premières années du Ve siècle, par l'évêque Symphorius, et achevé sous son successeur et neveu Hesychius, connu par la correspondance de saint Augustin. Ces trois monuments se ressemblent beaucoup par les dispositions générales : narthex, trois nefs, celle du milieu plus large, et une abside terminale. Cependant, le plus ancien avait en outre un atrium ; il était, par contre, de plus petites dimensions que les deux suivants, qui avaient l'un et l'autre 58 mètres de long, sur 26 mètres de large le premier et 28 mètres le second.

La création la plus intéressante est celle du VIe siècle. On bâtit alors, soit sous l'épiscopat d'Honorius Ier, qui gouvernait l'église de Salone aux environs de l'an 400, soit sous celui d'Honorius II, environ un demi-siècle plus tard, sur l'emplacement de l'église constantinienne, antérieurement ou seulement alors détruite, une nouvelle basilique, de dimensions très analogues, mais de forme nettement différente : une basilique cruciforme, les trois nefs inégales qui

la partageaient dans la longueur étant coupées, en leur milieu, par un transept de pareille longueur partagé lui-même en trois nefs inégales. A la croisée des deux grandes nefs, quatre gros piliers donnent à penser qu'elle était surmontée d'une coupole. Une abside terminait la grande nef, tandis que, du côté de l'entrée, un narthex y prolongeait exactement celui de l'église voisine, avec laquelle la basilique cruciforme, distincte par tout le reste de sa construction, mais pour ainsi dire jumelée, formait une sorte d'unité architecturale.

Cet exemple d'une unité architecturale formée de deux monuments associés mérite d'autant plus d'être noté qu'on en retrouve une série d'autres sur les côtes de l'Adriatique : à Trieste, où à la basilique primitive appelée, originellement ou dans la suite, Santa Maria Assunta, se sont accolés, au vi[e] siècle, San Giusto et San Servolo, réunis avec elle dans la cathédrale d'aujourd'hui ; à Pola, où le dôme actuel se compose d'une première église et d'une autre plus petite, édifiée au vi[e] siècle en l'honneur de saint Thomas, à Doclea (près de Podgoritza, Montenegro), où, à l'église épiscopale, fut jointe, au vi[e] siècle encore, une rotonde analogue à celle de Galla Placidia à Ravenne. Mais l'exemple, à mon avis, le plus caractéristique est celui d'Aquilée, avec ses deux basiliques géminées datant du pontificat de l'évêque Théodose au iv[e] siècle. M. Egger, au contraire, repousse la comparaison, parce qu'on est en présence, à Aquilée, de deux églises de même importance, tandis que Trieste, Doclea, Pola nous présentent, associées, une église principale et un sanctuaire secondaire, destiné à recevoir des reliques saintes, *Memorialkirche*, et il suppose que tel fut aussi le cas à Salone. Il reconnaît pourtant lui-même qu'on ne peut, en faveur de cette hypothèse, énoncer qu'une simple possibilité : des *reliquiae sancti Petri* ont été envoyées de Rome à Salone sous un évêque Honorius. Mais est-ce le même que le fondateur de la basilique en croix? On n'en a aucune preuve. Et, comme l'envoi de ces *reliquiae* est attesté par une inscription découverte dans le cimetière suburbain de Manastirine, il serait à croire qu'elles avaient été attribuées à la basilique cimitérale que l'on désigne par ce nom plutôt qu'à l'une des deux grandes églises urbaines.

Peut-être conviendrait-il de chercher ailleurs l'origine de l'association de ces deux grandes églises de la métropole dalmate comme de la métropole aquiléenne. Le rite ambrosien comporte l'usage de deux églises épiscopales (v. Dom Cabrol, *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, art. *Rite Ambrosien*) : on pourrait se demander, en songeant au rayonnement exercé par le siège de Milan, au temps de saint Ambroise, sur toute la région illyrienne, si l'explication ne serait pas là. Malheureusement, elle ne vaudrait pas pour Aquilée, l'épiscopat de Théodose à Aquilée étant d'un demi-siècle antérieur à celui d'Ambroise à Milan. On a remarqué, d'autre part, que les temples géminés avaient eux-mêmes été assez nombreux sur le littoral adriatique (v. *Archeografo Triestino*, 1907, fasc. II, p. 389) : la tradition païenne locale serait peut-être ainsi, comme le suggère M. Bulic', à l'origine de la particularité de l'architecture chrétienne qui nous occupe ici. Il faudrait seulement, pour que l'esprit fût satisfait, après s'être assuré que le cas des temples païens conjugués est réellement plus fréquent sur les bords de l'Adriatique qu'ailleurs,

déterminer la raison de ce fait. Mais ce serait l'affaire d'autres chercheurs. Les rapprochements dus à M. Egger sont déjà fort intéressants ; nous devons en prendre acte et l'en remercier.

J. Zeiller.

Albert Gabriel. *La Cité de Rhodes*, MCCCX-MDXXII. Topographie. Architecture militaire. Paris, E. de Boccard, 1921. Gr. in-4, xvii-158 p., avec 35 pl. hors texte. — A la différence du volume de M. Zervos sur l'île de Rhodes, celui-ci n'est pas une compilation, mais un travail érudit et original. L'auteur, à la fois docteur ès-lettres et architecte — rare cumul — a reçu les conseils de MM. Holleaux, Homolle, Diehl, etc. ; il a étudié la cité des Chevaliers sous tous ses aspects et a passé de longs mois dans l'île à exécuter des relevés (1911-1913). A cet égard, il avait été précédé par le colonel hollandais Rottiers (1828-1830) ; mais autant les dessins qui accompagnent le livre de ce dernier sont médiocres, autant ceux de M. Gabriel attestent la bonne éducation artistique qu'il a reçue. L'histoire des Hospitaliers à Rhodes, entreprise par feu Delaville Le Roulx, s'arrête malheureusement en 1431, alors que la plus grande partie des constructions de l'Ordre sont postérieures ; mais la vieille *Istoria* de Bosio, qui a utilisé les archives transportées à Malte, fournit les documents essentiels pour la période suivante. Aujourd'hui, à Malte même, les pièces de comptabilité du Trésor de l'Ordre font totalement défaut avant 1523. — Dans le chap. IV, relatif aux armoiries et inscriptions des grands-maîtres, je ne trouve pas mention des écussons qui ont été transférés autrefois au Musée de Constantinople (p. 61 de mon *Catalogue* de 1882)[1].

S. R.

Louis Hourticq. *Initiation artistique*. Paris, Hachette, 1921 ; in-8, 192 p. — La collection dite d' « initiation » dont fait partie ce livre comprend déjà, entre autres, l'*Initiation littéraire* et l'*Initiation philosophique* d'Émile Faguet, ouvrages baclés — c'était l'habitude de l'auteur — mais pleins d'idées et d'esprit. Celui-ci a des qualités précieuses de savoir, de verve et de style ; mais il n'a point été baclé. C'est de la bonne besogne qui pouvait seulement être accomplie par un connaisseur et un critique ayant beaucoup appris, beaucoup lu et beaucoup vu. Dans la partie relative à l'antiquité, il y a bien matière à quelques chicanes[2] : mais les idées générales sont justes, très élégamment présentées et souvent originales. Ceux qui devront leur initiation artistique à M. Hourticq auront le bienfait d'un excellent guide à travers l'art de tous les siècles jusqu'à notre temps.

S. R.

1. L'exécution des planches et l'impression sont très bonnes, mais le format aurait pu être réduit et on aurait pu faire choix d'un papier moins lourd. L'ouvrage a été publié avec l'appui de l'Académie des Inscriptions

2. P. 7, les os gravés des cavernes ne sont pas « les plus anciennes traces du travail humain », mais les plus anciennes œuvres d'art. — P. 11, la grande pyramide

Allan Marquand. *Benedetto and Santi Buglioni*. Princeton, London and Oxford, 1921. In-4, LXVI-223 p., avec 148 gravures. — Les deux Buglioni, Benedetto (1461-1521) et Santi (1494-1576), ce dernier élève du premier, ont travaillé à Florence dans le style et d'après les procédés d'Andrea della Robbia. Ces artistes trop peu connus nous ont laissé des chefs-d'œuvre qui restent noyés, aux yeux du grand public, dans le vaste ensemble des terres-cuites émaillées robbiennes, elles-mêmes encore trop peu appréciées et auxquelles la popularité des peintures florentines a fait tort. M. A. Marquand, éminent spécialiste en la matière, a étudié les productions des Buglioni, en partie à l'aide de documents originaux découverts et transcrits par M. Rufus G. Mather, complétant les recherches antérieures de Fabriczy. L'exécution matérielle de cet ouvrage, dont l'illustration est admirable, répond à la haute qualité du texte, désormais indispensable à tous les historiens de la sculpture à Florence. — Dans le tabernacle du Louvre (n. 431, 439), reproduit p. 84, la « female martyr saint holding a palm branch and a church or tower » ne peut guère être que sainte Barbe.

S. R.

Paul Durrieu. *La miniature flamande au temps de la Cour de Bourgogne* (1415-1530). In-4, 81 p., 153 planches ; Bruxelles et Paris, G. Van Oest, 1921. — Illustré de planches d'une excellente qualité, commentées avec tout le détail nécessaire et précédées d'une Introduction qui résume trente ans de recherches assidues et de découvertes personnelles, ce bel ouvrage marque la fin d'une première période dans l'étude des miniatures flamandes et le point de départ

---

a 142 m. de haut, non 146. — P. 16, on ne dit pas que le code d'Hammourabi a été transféré de Babylone à Suse. — P. 17, Khorsabad ne doit pas faire oublier Kouyoundjik. — P. 22, le palais de Cnossos n'est pas « immense ». — P. 26, « Mycènes et Tirynthe ont donné des fouilles assez fructueuses ». Cela ne se dit point. — P. 28, très peu de marbres antiques ont reparu « à la Renaissance ». — P. 30, 2 l. av. la fin, lire « ces bas-reliefs ». — P. 31, il n'y a pas que des cavaliers au galop sur la frise du Parthénon. — P. 32, Les Victoires de la Balustrade ne sont pas « sur la face » du temple de Niké Aptère ; les colosses d'or et d'ivoire n'ont nullement péri parce qu'on a voulu en retirer les matières précieuses. — P. 34, les « quelques débris » du mausolée d'Halicarnasse forment presque un musée. — P. 35, la frise de Pergame doit être appelée *Gigantomachie*, non *frise des géants*. — P. 41, on a parfaitement « déchiffré » l'écriture étrusque ; cette écriture n'est nullement « réfractaire à toute tentative de dérivation du grec ». — P. 43, il n'est pas vrai qu'à l'époque impériale les proconsuls revinssent « de leurs provinces tout chargés de dépouilles ». — P. 45, le Bosphore n'a rien à voir avec Europe, mais avec la génisse Io. — P. 50, on a d'autres témoignages sur l'architecture de l'Inde que « les récits des voyageurs ». — P. 51, « les évangélistes de Mahomet galopaient à cheval » ; on ne galope pas à pied. — P. 79, Pierrefonds n'est plus une ruine. — P. 83, Lochner est antérieur aux influences brugeoises. — P. 88, Colleone ne « pousse » pas son cheval, qui le porte paisiblement. — P. 105, Cranach est si peu « réfractaire à la beauté italienne » qu'il imite à parfois les Ombriens et même Mantegna. Il a dû, à une certaine période, voyager dans le Nord de l'Italie.

obligé de toute nouvelle enquête sur ce grand sujet. L'auteur n'a pu connaître le récent et important mémoire du meilleur connaisseur allemand de la miniature flamande, Fr. Winkler (*Studien zur Geschichte der Niederl. Miniaturmalerei*, dans le *Jahrbuch* des Musées de Vienne, 1915), lequel, d'ailleurs, s'autorise à chaque pas des publications de M. D. et leur rend pleine justice. L'Introduction ne pouvait omettre de toucher à la question, souvent agitée en ces derniers temps, des « groupes de lettres ayant l'apparence d'inscriptions » et des « secrets » qu'elles seraient appelées à livrer (p. 11). M. D. rappelle qu'en janvier 1895 il écrivait : « Il est fréquent de rencontrer, dans les miniatures flamandes ou françaises, des suites de lettres... qui n'ont aucun sens. Quelquefois cependant il s'y cache un nom d'artiste. » Donc, *a priori*, la recherche de ces noms n'est pas chimérique. « Le point extrêmement délicat, est d'arriver à séparer le bon grain de l'ivraie... Les espèces doivent être examinées une à une, sans parti-pris. Un premier danger à redouter, ce sont les illusions d'optique... Le système qui consiste, dès qu'on rencontre inscrit sur une miniature quelque chose qui ressemble à un nom ou à un prénom, à proclamer *ipso facto* qu'on est en présence d'une signature d'artiste, est un système contraire aux règles de la saine méthode ». Il ne faut pas seulement qu'il y ait un nom authentique, mais un mot marquant l'acte de peindre, ou encore une pièce d'archives s'appliquant au manuscrit sur lequel on lit le nom ou le prénom. — On sent assez que ces prudentes réserves, que j'abrège beaucoup, visent surtout es procédés et les conclusions de M. de Mély, dont le nom n'est pourtant pas prononcé. Assurément, aucun savant n'est tenu de s'engager dans une polémique ; mais le silence aussi est une forme de polémique, et ce n'est pas la plus instructive pour le public. En présence d'un gros ouvrage comme *Les miniaturistes* de M. de Mély, dont j'ai cru devoir, malgré mon peu de compétence, rendre compte avec détail (*Revue*, 1915, I, p. 347-350), on eût voulu qu'un des spécialistes les plus autorisés prît la plume pour séparer « sans aucun parti-pris préconçu » le bon grain de l'ivraie. Des considérations générales, fussent-elles d'une impeccable sagesse, ne valent pas, pour éclairer ceux qui ont besoin de l'être, l'examen des « espèces ». On me permettra de joindre ce regret aux remerciements et aux compliments dus à l'auteur.

S. R.

Louis Hourticq. *Les tableaux du Louvre.* Histoire. Guide de la peinture. Paris, Hachette, 1921 ; in-12, 172 p., avec très nombreuses gravures. — Excellent petit guide illustré, œuvre d'un savant qui sait parler au public sans renoncer à la précision et à la critique. Décidément, l'auteur n'aime pas Cranach (p. 85). P. 81, il attribue la *Salutation angélique* (n. 2202) au prétendu maître de Flémalle ; mais Friedlaender a parfaitement raison d'y voir un Rogier (*Von Eyck bis Bruegel*, p. 185). Le même érudit attribue sans hésitation les *Damnés* (n. 1900) à Thierry Bouts, auquel il donne encore, outre la *Lamentation* (2196), une Vierge assise (p. 186). Pourquoi les *Noces de Cana* seraient-elles de « atelier » de G. David ? C'est un G. David de la plus belle eau.

S. R.

Henri Focillon. *L'Art bouddhique*. Tome I de la série *Art et Religion*. Paris, Laurens, 1921 ; in-8, 164 p., avec 24 pl. — Ceci n'est pas un manuel d'art bouddhique, mais « un essai sur l'esthétique de cet art, une étude des rapports entre la pensée religieuse et les formules plastiques et techniques qu'elle a tantôt inspirées, tantôt reçues du dehors et modifiées » (p. 2). L'art bouddhique est à la fois une mythographie anecdotique et l'expression d'une haute pensée (p. 12). Religion athée, le bouddhisme crée sa *Légende dorée* et par là toute une iconographie nouvelle (p. 28). La conversion du roi Açoka (264-227) lui donna les moyens matériels de se manifester et de s'enrichir. Le fonds brahmanique sur lequel se développa l'art bouddhique est mal connu ; mais il est certain qu'on doit à ce dernier deux types d'édifices originaux, le *stupa* (reliquaire) et le *sangharama* (couvent). C'est du *stupa* qu'est née la pagode, par l'imposition, au sommet, d'un mât où s'enfilaient plusieurs étages de disques parasols. « Des peuples supérieurement habiles dans l'art des charpentes et notamment les insulaires de l'Est, purent développer ce thème avec la plus aérienne complexité » (p. 36). Dans l'histoire de la sculpture bouddhique, on distingue l'école indo-persane (Sanchi, Amravati) et l'école gréco-romaine du Gandhara (Pendjab). La première ne figure jamais le Bouddha, mais seulement des symboles qui le rappellent ; la seconde a pour sujet unique la légende du fondateur et en représente les épisodes en haut-relief. « Cela, c'est proprement le don méditerranéen, le sceau du génie hellène, cet athlétique modeleur de volumes » (p. 59). Par là, « la sculpture indienne cesse d'être exclusivement décorative... Du simple relief, elle passe à la statuaire... Au-dessus des rêves de l'Asie, elle dresse l'extraordinaire image du Bouddha... assis à l'indienne sur le lotus épanoui » (p. 60). Ici j'interviens pour réclamer contre la phrase suivante (p. 61) : « L'ancêtre lointain du dieu nouveau, c'était vraisemblablement quelque Apollon hellénistique ». Non, c'est impossible, il n'y a rien de pareil dans l'art hellénistique. L'ancêtre ne peut être qu'une très archaïque statue ionienne choisie comme modèle à cause de son archaïsme même (cf. *Cultes*, IV, p. 63).

Les types gréco-bouddhiques du Gandhara ne sont pas restés immuables ; les artistes locaux s'en sont inspirés et les ont modifiés à l'infini, tandis que s'accroissait sans mesure le panthéon bouddhique par le pullulement des saints ou *bodhisattvas* (d'où le chinois *poussah*), des apôtres, des patriarches ermites, pèlerins, etc. « Chaque folklore a fait entrer de biais dans la religion bouddhique ses génies protecteurs et ses divinités populaires » (p. 68).

De cette imagerie touffue, les élites extrême-orientales dégagent une plastique frappante qui a sa source dans l'art gréco-bouddhique, mais le dépasse.

En Chine, Confucius était l'antithèse même du Bouddha (551-479). L'art confucéen est une parure de l'existence quotidienne (p. 72). Mais déjà Lao-Tseu (580-530) avait « spiritualisé le génie chinois » et le taoïsme, issu de lui, ouvrit la porte aux influences bouddhistes. Pour qu'elles devinssent prépondérantes, il fallut pourtant attendre huit siècles.

Le bouddhisme chinois est surtout le bouddhisme du Nord, doté d'une iconographie très riche qui s'est répandue, de la haute vallée de l'Indus, dans l'Asie centrale et le Turkestan chinois (p. 81). Là fleurit, jusqu'au XIe siècle, un

civilisation bouddhique brillante, en relation étroite avec les monuments gandhariens. La Grèce est morte, mais elle fait encore des conquêtes sous les Weï et sous les Thang ; le bouddhisme sert de véhicule à la progéniture orientale de l'art hellénique, qui s'épanouit surtout en Corée et au Japon. « Le véritable territoire de cet art grec d'Asie est là, et dans l'archipel volcanique où une élite humaine se recueille et en interprète les leçons » (p. 87).

Une autre forme d'art pleinement bouddhique elle aussi et d'une originalité plus asiatique se développait sous les Wang dans la Chine du midi avec l'encre et le pinceau (p. 89). La philosophie Tchou (en japonais, *Zen*), idéaliste, mais non mystique, exerce une grande influence sur le développement de la peinture de paysage. En opposition avec elle, le mysticisme Thyen-thaï (en japonais *Tendaï*) poussait à l'excès du symbolisme, détachait de la nature. « Le passage du naturalisme idéaliste au pur mysticisme et la renaissance ultérieure de l'idéalisme semblent, en quelque sorte, toute l'histoire de la peinture » (p. 91).

Une tradition ininterrompue relie les peintres des Tchan, sous les Thang, à Hokousaï. Leur art, prodigieusement sobre, est aussi l'école du plus haut raffinement et « l'instrument du contact le plus délicat entre l'âme humaine et la nature ».

La Chine des Song (depuis 960) est tout imprégnée du bouddhisme zéniste, en opposition formelle avec le confucianisme. Peintres et potiers subissent et traduisent « le même courant de naturalisme éperdu et d'amoureuse observation, la même tendance à capter, dans le réseau de quelques traits, le rythme de la vie » (p. 103). L'avènement d'une dynastie mongole (1280) remit en honneur le confucianisme et l'art réaliste. Le réveil national des Ming (1368-1664) ne profita pas à l'art bouddhique, peut-être parce qu'ils transportèrent la capitale de Nankin à Pékin, place d'arme tartare, citadelle du confucianisme (p. 108) « Les idées, les intentions, le maniérisme scolaire envahissent la peinture... C'est au Japon, dans son art, dans toute sa vie sociale, ce merveilleux chef-d'œuvre, qu'il faut aller étudier désormais la grande pensée d'Asie ; c'est là qu'elle s'épanouit... C'est là que nous trouverons la plus haute conciliation des deux formes qui animent l'art extrême-oriental : l'idée de l'éternel repos, l'idée du changement éternel » (p. 109).

Arrêtons ici ce centon ; arrêtons-le à regret, car l'art bouddhique et le génie japonais ont inspiré à M. Focillon de bien belles pages. Non seulement le bouddhisme humanisa le vieux Shinto japonais, mais il aiguisa le sentiment de la nature et enseigna l'art de contempler. L'art japonais, éminemment spiritualiste, est un art de suggestion et de synthèse expressive ; sous la réalité il cherche et traduit la vie. Loin de « l'écrasante profusion » de l'art hindou, il parle à l'âme en ne disant aux yeux que ce qu'ils peuvent lui transmettre de plus significatif, de plus essentiel : l'âme même des choses. L'estampe japonaise à sujets profanes est imprégnée de l'esprit bouddhique ; c'est en elle qu'il a trouvé peut-être son expression la plus pure et, comme le dit l'auteur, une forme classique et communicable...

Livre excellent, à lire et à faire lire.

S. R.

Dr Henri Codet. *Essai sur le collectionisme*. Paris, Jouve, 1921 ; in-8, 163 p. — Voila les collectionneurs avertis ; ils ne sont pas tous fous, mais ils voisinent avec d'autres qui le sont. Le collectionneur confine au collectionomane et ce dernier cède à une manie qui, chez divers types d'aliénés, s'appelle le « pseudo-collectionisme électif ou diffus ». L'auteur cite des exemples amusants et instructifs de toutes les variétés, morbides ou non, de collectionisme, qui peut se compliquer, on ne le sait que trop, de kleptomanie. Le collectionneur, comme l'ivrogne, est impénitent ; qui a bu boira. « A l'ordinaire, le collectionisme, une fois installé, tend à persévérer. Ainsi cet abbé de Marolles qui vend, en 1666, pour la Bibliothèque royale toute sa riche collection d'estampes, s'empresse-t-il d'en reconstituer une nouvelle. Celle-ci, peu d'années après, « n'atteint qu'au nombre de 111.424 pièces » (Cl. de Ris). Avec un moindre développement, le fait n'est pas exceptionnel. » D'accord.

P. 25, l'auteur prétend que, d'après Clément d'Alexandrie, Hellanicus de Lesbos « aurait rapporté l'exemple de la reine Atossa qui collectionnait des autographes. » Vérification faite (*FHG*. I, 68), il n'y a là rien de vrai : Atossa aurait seulement été la première épistolière, [πρώτην] ἐπιστολὰς συντάξαι, διὰ βίβλων τὰς ἀποκρίσεις ποιεῖσθαι.. S. R.

Eugène Bacha. *La loi des créations*, Paris, Alcan, 1921 ; in-8, 87 p. — Ce qui, dans ce mémoire, intéressera les archéologues, c'est l'application à l'histoire de l'art de la théorie générale de l'auteur : « La loi des créations, qui ne réalise que des contraires, impose, à un moment donné, la découverte d'un principe antithétique. » Ainsi les vases à figures rouges remplacèrent les vases à figures noires ; la voûte romane remplaça la toiture basilicale et fut elle-même remplacée par la voûte à nervures ; l'art monumental et décoratif du XVIIe siècle « engendré, de toute nécessité, par l'art du siècle précédent », créa non moins nécessairement son contraire, le style Louis XV. « L'invention d'un nouveau principe d'art, si libre en apparence, est l'effet irrésistible d'une même cause permanente ; elle est due à la recherche instinctive, involontaire des représentations contradictoires à celles qui ont été immédiatement réalisées. Un art marque sa vitalité par la production de séries consécutives d'œuvres, basées sur des principes opposés. » Il y aurait fort à dire là-dessus, car cette manière de voir méconnaît un peu l'évolution lente et, pour ainsi dire, souterraine qui se manifeste, un beau jour, par d'apparentes nouveautés. Mais ce qu'écrit M. Bacha est toujours digne d'attention. S. R.

J. Hazzidakis et L. Franchet. *Tylissos à l'époque minoenne*. Paris, Geuthner, 1921 ; gr. in-8, 91 p., avec 48 fig. et 10 pl. — Tylissos ne peut rivaliser, comme site archéologique, avec Cnossos et Phaestos, mais M. Hatzidakis y a fouillé lentement, avec peu d'ouvriers, et les constatations qu'il a faites ont été contrôlées par M. Franchet. A la place des neuf divisions de sir A. Evans, il n'en a distingué que trois, la 1re phase du Min. moyen (II) se confondant avec Min. I et la fin du Min. moyen se reliant aux deux premières phases du Min. III. Le troisième étage est formé exclusivement par le Min. III. Cela concorde avec les divisions adoptées en 1916 par M. Franchet :

Néol. ancien. — Néol. récent. — Enéol. (M. I, 1, 2). — Bronze I (M. I, 3 ; M. II, 1). — Bronze II (M. II, 1-3). — Bronze III (M. II, 3 — Min. III, 1, 2). — Bronze IV (M. III). — Fer I (Epoque géométrique).

Dans deux édifices ou palais (plan aux p. 8-9), on a trouvé :

1° Des rangées de *pithoi* au rez-de-chaussée, dont l'un porte sur l'épaule une tête de taureau (*bos primigenius*) en relief ;

2° Des *skyphoi* et des *amphores*, ainsi que d'autres vases du type *pyxis*, *prochous*, *cratère*, *coupe*, *œnochoé*, *encensoir*.

3° Trois tablettes à inscriptions ; sur l'une d'elles (p. 41) apparaît pour la première fois un signe en forme de char à quatre roues.

4° Une dizaine de pierres gravées et percées (antilope, femme dansant).

5° Quelques empreintes en terre cuite dont une remarquable (lions combattant un taureau).

6° Objets de pierre, entre autres support de table d'offrande en stéatite, lampe, marteaux votifs, pommeau d'épée en brèche rougeâtre, rhyton en obsidienne, deux haches polies.

7° Quatre chaudrons de bronze ; lingot de cuivre ; strigile doré ; statuette d'adorant en bronze massif ; décor en ivoire d'un coffret (p. 61).

8° Fragments insignifiants de peintures murales (pl. 7-10) ; ces peintures devaient être importantes.

9° Quelques figurines en terre cuite, entre autres une robe votive.

10° Deux tables de potier (têtes de tour), en marbre et en terre cuite. La faune, étudiée par M. C. Keller (de Zurich) comprend *Bos primigenius*, *Capra aegagrus creticus*, *Sus scrofa ferus*, etc. Le mouton, la chèvre et le porc faisaient le fonds des repas à Tylissos.

L'opuscule se termine par la description des tombeaux crétois de l'âge du bronze, qui ont donné des *larnax* peints, un *pithos* à décor en spirales, un vase à étrier, une gemme en sardonyx ornée de gazelles, etc.[1].

S. R.

M. Mackeprang. *Vases sacrés émaillés d'origine française*. Copenhague Aage Marcus, 1921 ; gr. in-8, 13 p. et 8 pl. — Le Musée national danois possède depuis longtemps un petit trésor de vases sacrés français du XIVe siècle, burette, calice et patène, en argent couvert d'émaux translucides qui ont souffert. M. Marquet de Vasselot, après d'autres, en a parlé dans l'*Histoire de l'Art* dirigée par M. A. Michel (t. II, p. 982) ; il a publié la patène et la burette sous une face. La brochure que voici, admirablement illustrée, reproduit le tout sur 8 planches et apporte tous les éclaircissements nécessaires, bien que la question de l'origine reste très obscure, car on n'a pas encore retrouvé ailleurs le nom du Frère *Petrus Regneri* mentionné aussi sur la patène. Une fois ce fait signalé à l'attention, on peut espérer que le personnage en question sera quelque jour identifié.

S. R.

1. Le texte de cet opuscule est traduit du grec (Ἐφημ. 1912) et de l'allemand (*Ath. Mitth.* 1913), mais avec beaucoup d'additions et de corrections. L'index est mal fait ; il y a de nombreuses fautes de détail dans les transcriptions de nom.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

Relatives à l'Antiquité romaine

1921

1° PÉRIODIQUES

ANNUAL OF THE BRITISH SCHOOL AT ATHENS, XXIII, 1918-1919.

P. 67-97. M. N. Tod. Inscriptions découvertes en Macédoine dans la zone britannique, pendant les années 1915-1919.

P. 73 et pl. XIII. Près d'Aivatli, au sud de la route de Salonique à Serres.

1)

Η ΠΟΛΙϹ
ΜΑΝΙΟΝ · ϹΑΛΑΡΙ
ΟΝ · ϹΑΒΕΙΝΟΝ · ΤΟΝ
ΓΥΜΝΑϹΙΑΡΧΟΝ
ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΕΝ ΤΕ ϹΕΙΤΕΝΔΕΙΑΙϹ
ΠΛΕΙϹΤΑΚΙϹ ΠΑΡΑΓΕΠΡΑΚΟΤΑ ΠΟΛΥ
ΤΗϹ ΟΥϹΗϹ ΤΕΙΜΗϹ ΕΥΩΝΟΤΕΡΟΝ ΚΑΙ ΤΑΙϹ
ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΚΑΙϹΑΡΟϹ ΤΩΝ ϹΤΡΑΤΕΥ
ΜΑΤΩΝ ΔΙΟΔΕΙΑΙϹ ΠΑΡΑϹΧΟ ̄Α ΕΙϹ ΤΑϹ
ΑΝΝΩΝΑϹ ϹΕΙΤΟΥ ΜΕΔ · Υ · ΚΡΙΘΩΝ · ΜΕΔ · Ρ
ΚΥΑΜΟΥ ΜΕΔ · Ξ · ΟΙΝΟΥ ΜΕΤΡΗΤΑϹ Ρ ΠΟΛΥ ΤΗϹ
ΟΥϹΗϹ ΤΕΙΜΗϹ ΕΥΩΝΟΤΕΡΟΝ ΚΑΙ ΕΙϹ ΤΗΝ ΤΟΥ ΓΥ
ΜΝΑϹΙΟΥ ΕΠΙϹΚΕΥΗΝ ΔΟΝΤΑ ΔΗΝ · ΤΟ · ΚΑΙ
ΕΝ ΤΑΙϹ ΕΟΡΤΑΙϹ ΕΠΙΔΟΜΑΤΑ ΔΟΝΤΑ · ΤΟΙϹ
ΤΡΙΚΛΕΙΝΟΙϹ ΒΟΥΛΕΥΤΩΝ ΚΑΙ ΑΠΟ ΠΟΛΙ
ΤΑΡΧΙΑϹ ΚΑΙ ΠΟΛΕΙΤΑΙϹ ΤΟΙϹ ϹΥΝΕϹΤΙΑΖΟ
ΜΕΝΟΙϹ ΚΑΙ ΕΝ ΤΑΙϹ ΛΟΙΠΑΙϹ ΧΡΕΙΑΙϹ ΤΑΙϹ
ΕΙϹ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ ΕΥΧΡΗϹΤΟΝ ΠΟΛΛΑΚΙ ΓΕΝΟΜΕΝΟΝ
ΔΙΑ ΕΠΙΜΕΛΗΤΩΝ ΠΕΡΕΙΤΑ ΤΟΥ ΦΙΛΑϹ ΤΟΥ
ΚΑΙ ΒΙΗϹΙΟΥ ΚΑΙ ΗΡΩΔΟΥ ΤΟΥ ΒΕΙΘΥΟϹ
ΕΤΟΥϹ ΘΞϹ

L. 1 : il s'agit sans doute de la ville de Thessalonique. — L. 21 : la 269ᵉ année de l'ère macédonienne est l'année 121 ou 123 ap. J.-C.; le mot Καίσαρος à la ligne 8 se rapporte donc à l'empereur Hadrien.

P. 85. A Erisso (Acanthus).

2) αυτοκρατορι
καισ Α ρι
θΕΩΙ ΘΕΟΥ υιωι
ΣΕΒΑΣΤΩ Η ΠΟΛΙΣ
ΚΑΙ ΟΙ ΣΥΝΠΡΑΓΜΑΤΕΥ
ΟΜΕΝΟΙ ΡΩΜΑΙΟΙ ΚΑΙ
ΟΙ ΠΑΡΟΙΚΟΥΝΤΕΣ

L. 4 : il s'agit de la ville d'Acanthus. — L. 4-6 : mention d'un *conventus* de *negotiatores Romani*.

P. 91. A Mekes.

3)
.... κα: ΣΑΡΑ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ · ΤΙΒΕΡΙΟΝ
...... ΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ · ΘΕΟΥ ΣΕΒΑΣΤου
...... ΟΝ ΥΙΟΝ · ΣΕΒΑΣΤΟΝ
.. κα ΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΘΕΟΥ ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΚΟΥ
..... ΟΥ ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ · ΕΤΟΥΣ · Γ · Ν · ΣΕΒΑΣΤΟΥ
..... ΡΟΣ · ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΣ · ΣΕΒΑΣΤΩΝ · ΤΟΥ ΚΑΙ Θ · Ξ · Ρ

Date de l'inscription, d'après l'ère macédonienne : 21 22 ap. J.-C.

P. 95. Inscription de Philippi, provenant des fouilles françaises.

(4
ISIDI · REG SAC
OB HONOR DIVIN ·
DOMVS · PRO · SALVTE ·
COLON · IVL · AVG · PHILIPPIENS ·
Q MOFIVS EVHEMER
MEDICVS EX IMPERIO
P · S · P · IDEM SVSSFLIA · IIII ·
LOCO · ADSIG · DD ·

L. 4. *Colon(iae) Iul(iae) Aug(ustae) Philippiens(is)*. — L. 7 : *p(ecunia) s(ua) p(osuit), idem su[b]s[e]l(l)ia IIII*. — L. 8 : *loco adsig(nato) d(ecreto) d(ecurionum)*.

ATHENAEUM, STUDII PERIODICI DI LETTERATURA E STORIA, VI, 1918.

P. 44-47. A. Amante et C. Pascal. Observations sur l'épitaphe de Florentius (*Notizie degli Scavi*, 1914, p. 228).

ATTI DELL' ACCADEMIA DEI LINCEI, MEMORIE, SCIENZE MORALI, série V, vol. XVI, 2, 1920.

Ett. Pais : *Liber coloniarum*. Étude sur les colonies romaines d'Italie, d'après la confrontation des textes du *Liber* et des inscriptions. Contrairement à Mommsen, l'auteur fait ressortir la valeur des renseignements contenus dans le *Liber*.

ATTI DELLA SOCIETA PIEMONTESE DI ARCHEOLOGIA E BELLE ARTI, IX, 1918.

P. 125-128. G. Assandria. Fragment d'inscription provenant d'Augusta Bagiennorum.

5)

........S · PRAEF........

..... TVM · EX QVO · AC.....

L'éditeur croit qu'il s'agirait d'un *prae[fectus gentilium Sarma]tum*, mais dans la *Notit. Dignit. Occ.* XLII, à laquelle il renvoie, on lit : *Sarmatarum*, et le texte, d'après l'aspect des lettres, parait antérieur au IVe siècle. M. J. Colin proposerait de lire à la ligne 2 : *[aquaeduc]tum ex quo aq[ua.*

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA, LXXVII, 1920.

P. 99-107 Ant. Blasquez. Quatre plaques de terre cuite, brisées chacune en plusieurs morceaux, mais très lisibles, appartenant à la collection de D. Sebastian de Soto Posada (fac-similés photographiques peu nets). Elles portent l'indication du tracé de plusieurs voies romaines, avec les chiffres des distances.

6) ... L VII GEMINA AD ? PORTVM BLEDIVM

RHAN · A VII MILIAS

AMAIA XVIII

VILLECIA V

LEGIO ... V

OCTAVIOLCA V

IVL · OBRICA X

ARACILLVM V

R[illegible]TVSRIE

II VIR

7) VIA LVCO AVGVSTI AD IRIA

PONTE MARTIAE XI

B R E V I S XIII

A S E C O N I A XI

I R I A X

VIA LVCO AVGVSTI *Ad dactonium*

AQVAE QVINTIAE . .

D A C T O N I V M . .

C · LEP · M

I I · V I R

8) VIA ASTVRICA *ad* EMERITA AV*gusta*

B E D V N I A	VII MILIAS
B E G E C I O	X
VICO AQVARO	X
O C E D O L V R*o*	XI
S A B A R I A M	VIII
S A L M *a n t i c a*	XI
S E N T *i c a*	..
A D L I *p p o s*	..
CAEC*ilio uico*	..
C A P A R A	..
R V S T I C I A N A	..
T V R M V L V S	X
CASTRIS CAE*cil*	..
AD SORORES	..
E M E R I T A	XII

9) VIA ASTV*rica* AD BRACA*ra*

ARGENTIOLVM	V MILIAS
PETAVO*nium*	VIII
V E N I *a t i a*	...
COM*pleut*ICA	XII
ROBO*ret*TVM	XII
AD AQVAS	XV
AQVIS ORIGINIS	VII
S A L A *c i* A	X
B R A C A R A	XII
C · LEP · M · II · VIR	

Malgré certains détails surprenants les documents paraissent authentiques. La route de *Lucus Augusti* à *Dactonium* ne figure pas sur l'Itinéraire d'Antonin; pour les autres routes les chiffres des distances ne concordent pas toujours avec ceux de l'Itinéraire. Quelques-unes des localités mentionnées sur ces tessères étaient jusqu'ici inconnues ou non identifiées; *Dactonium* correspond aux ruines du Pico di Santa Barbara, les *Aquae Quintiae* ou *Quintinae* aux bains de Guntin, près du rio Ferreira. Au bas de trois tessères est inscrit le nom du duumvir qui les a fait établir, *C. Lep..... M.....*

P. 400-409. D. C. Moran. Inscriptions de la province de Salamanque. A Hinojoso de Duero. Funéraires. Quelques noms intéressants.

P. 404.

10) CLOVTIVS
DOVITIIRI
F · AN · LXV
S T T L

L. 2 : *Doviteri.*

P. 407.

11) TANGIN
O TR*eb*. F
AN [redacted]

L. 2 : *Treb*(ii) *f*(*ilio*).

P. 408.

12) DOBITEI
NA AVXO
NI · F
· ANN XV
H · S · T · T · L L *sic*

P. 533. A. Blasquez. Au château de las Navas del Marquès; nouvelle lecture du *C. I. L.*, II, n° 2332.

P. 540. Du même. A Lancia, province de Léon, auprès de thermes antiques.

13) APOLLINI
SACRVM
DVMVM
SACRATVS

Cf. *C. I. L.*, nos 1610, 2004, 4312 : autres dédicaces à Apollon. — L. 3 : *dumum* serait une forme barbare pour *domum*?

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1919.

P. 157. Ballu. A *Lambiridi* (Kherbet-Ouled-Arif). Mosaïques, avec une inscription grecque encadrée dans un rectangle; au dessus, autre texte dans les mêmes conditions, mais latin; troisième inscription :

14)
V · C · VRBANILLAE

P. 159. Même ruine. Dans un médaillon circulaire.

15) INVIDE
VIVE · ET · VID
E · VT · POSSIS ·
PLVRA · VI
DERE

P. 175. Carcopino. A quelques mètres du Tizi-Thar'oust (Kabylie).

16) IMP CAES
M · IVL · PHI
LIPPO IN
VICTO PIO
FELICI AVG
PONT MAX
TRIB POT
P P COL IVL
AVG RVSAZ
*l*EG VII · IMM
VIIII

L. 10 : *Aug*(*usta*) *Rusaz*(*u*) [*l*]*eg*(*ionis*) *VII im*(*munis*).

P. 259. Chaillan. A Pebre (Var). Mosaïque à trois panneaux.

17) *a*) QVI DVCIS VVLTVS ET NON LEGIS ISTA
b) LIBENTER ❦ OMNIBVS INVIDEAS
c) LIVIDE NEMO TIBI ❦ ❦

Ce sont deux vers de Martial.

ID, COMPTES RENDUS DES SÉANCES, 1920.

Mai.

P. XXI. Merlin. A Thapsus. Au fond d'une coupe d'argile.

18) PENTAPI
N I KA

P. XXXVII. L. Châtelain. A Volubilis.

19) · D · M · S ·
FL · T · FIL · GERM
NILLA · VOLVB ·
FLAMINIC · PROV
VIX · A · LXXII · MENS · VI

P. XXXIX. Carton. A Thuburnica.

20) CORNELIVS
T · F · STELATI
FORO · POPILI
CAPRARIVS
L · VIII ·

P. XL, id.

21) C · HERENNIVS
M · F · QVIR · FESTVS
VETERANVS · LEG
X · FRETENSIS · HO
NESTA MISSIO
NE DIMISSVS
PRAEFECTVS TIRO
NVM · IN MAV
(*sic*) RETANIAPRAEΓT
TVS IVVENTVTIS
IIVIRVM · BIS · VIXIT
ANNIS LXXV · HSE

Novembre.

P. XVI. Carcopino. Sur un vase de terre cuite représentant une vieille femme avec un vase entre les genoux. Provenance : Mahdia.

22) AMOVI
NVSIC
MEDIAM
PVRESSI
VERTAS

Lecture proposée : *Amo vinu(m) ; sic mediam p(uellam) ures, si vertas.*

P. XIX. L. Châtelain. A Volubilis.

23)
IOMDIISDEABVSQ *immor*
TA.IBVS ET GENIO IMP CA*es*
M AVRELI *probi aug. n*
OB DIVTINA PACE SERVA*ta cum*
IVLIO NVFFVSI ETNVNC CONLO
QVIO HABITO CVM IVL MRZI
FRATRE EIIVSDEM NVFFVSIS RG
BAQVATIVM
CLEMENT VAL MRCELLIN*us*
V·PPPM · T CONFRMTA PAC*e ara*
M PC·VETDEDICAVIT IDIBV· ARL
MESSALA ET GRATO COS

L. 7 : *r(egis) g(entis) Baquatium, Clement(ius) Val(erius) Marcellin[us]*, *v(ir) p(erfectissimus), p(raeses) p(rovinciae) M(auretaniae) T(ingitanae), confirmata pa[ce, ara]m posuit et dedicavit idibus April(ibus), Messala et Grato co(n)s(ulibus)*. Date : 280 ap. J.-C. Cf. *Ann. épigr.*, 1920,

n° 44, où il faut lire NVFFVZI.

P. xxiii. L. Poinssot. A Dougga.

24)

A · GABINIO · QVIR · DATO · P ·
FLAM · AVG · PERP · PATRONO ·
PAGI · ET · CIVITATIS · THVGGEN ·
CONDVCTORIS · PRAEDIORVM ·
REGIONIS · THVGGENSIS · OB · ME ·
CVRATORE · M · GABINIO · BASSO · F ·

L. 4. Lire *conductor[e]s*. Cf. Carcopino, *ibid.*, mai 1921, p. xx; l. 5 : *ob me(rita)*.

25) A · GABINIO
DATO FILIO ·
FLAM · DIVI
TITI · AVG · PA
TRONO PAGI
ET CIVITATIS PA
GVS ET CIVIT · THVgg.

P. xxviii. Albertini. A Djemila.

26) *a*) C GEN
b) ETRIC

Dédicace à Tellus ou Venus *Genetrix*.

Id., 1921.

Janvier.

P. xiii et suiv. Milliaires de la région de Teboursouk.

P. xxiii. R. Cagnat. A Madaure.

27) GENIO SANc
TISSIMI *sena*
TVS OB *speciat*
A*m* *ius*tIIIAM
SERVATAE DE
FENSAEQVE
PROVINCIAE
AFRICAE
DEC CONCILI

Cf. pour la restitution *C. I. L.*, VIII, n° 11017 et *Mél. de Rome*, 1914, p. 283. Le début du texte, encore inédit, a été retrouvé ultérieurement.

Février.

P. xiv. L. Poinssot. A Henchir-Kasbat.

28) IVNONI · CAEL*esti*
M MANLIVS APTVS IV▒
EXHEDRAM CVM COLVM*nis*
DE SVO FE*cit*

P. xvi. Même provenance.

29) MERCVRIO
AVG SACR
Q · SECVNDI
MORINIS F
V · S · L · M

P. xvii. A Sbéitla.

30)

cellam PISCINALEM THERMARvM HIEMALIVM SQVALENTEM

Mars.

P. xiii. Albertini. A Cherchel.

31) BALATERVS · MLI · F · CIVILIS
MELQVMENORVM · MIL
ES · CORTIS · VI · DELMATARVM
A · XXVIII · AERV · VIII · H · S · E · T · T · L ·

L. I. *M[e]li ou M[i]li f(ilius)*. *Civilis* paraît être ici pour *civis*. Les *Melqumeni* sont un peuple de Dalmatie (Plin., *H. N.*, III, 143; Ptolem., II, 16, 5). L. 4 : *a(nnorum) XXVIII, aeru(m) VIII*.

Avril.

P. IX. Carcopino. Nouvelle borne portant le nom de la *Colonia Iulia Augusta Rusazu legionis VII immunis*.

Mai.

P. XIII. Albertini. A Timgad. Inscription datée de la légation de C. Prastina Messalinus.

Du même, nouvelle copie du n° 117 de l'*Année épigr.*, 1910.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1919.

P. 118-124. E. Chénon. Sur le milliaire de Trouy (*C. I. L.*, XIII, n° 8940).

P. 181-182. A. Blanchet. Sur un dé d'argent à inscription, trouvé à Bavai et reproduit au *C. I. L.*, XIII, n° 10026[85]; il est moderne.

P. 257-259. J. Toutain et J. Hannezo. Sur l'épithète de *Cocliensis* donnée à Bacchus dans une dédicace d'autel trouvée à Saint-Prex, canton de Vaud; ce doit être une épithète topique, dérivée d'un nom de lieu *Coclia* ou *Coclium*.

BULLETTINO COMUNALE DI ROMA, 1917.

P. 103-124. O. Marucchi. Sur l'obélisque de la Piazza Navone. Observations sur les textes épigraphiques qui le concernent (*C. I. L.*, VI, n° 1138 etc.).

P. 168-192. R. Lanciani. Les portiques du Forum Holitorium (*C. I. L.*, VI, n° 378 et 979).

P. 218-219. L. Cantarelli. Observations sur l'inscription de Volubilis reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1916, n° 42, et sur les interprétations de Cuq et De Sanctis.

P. 220-242. L. Cantarelli. Récentes découvertes de Rome et des environs; inscriptions déjà reproduites ici, pour la plupart, d'après les *Notizie degli Scavi*.

P. 228. Près du villino Sleiter, à l'angle de la via Tevere.

32) L · TERENTIO · L · F
AVG · BAGINNO
RVM · FRONTON
MIL · COH · VII · PR
〉 · MAGNI · VIX · AN ·
XXVII · MIL · AN · VIIII
H · F · C · MVN · B · M

L. 7 : *h(eres) f(aciendum) c(uravit) mu(nicipi) b(ene) m(erenti)*.

Ibid. Même provenance.

33) D m
IVLIVS. . . . . . .
MIL · CL · PR[redacted]
III · LIBERTATO[redacted]
VIXIT · AN · L[redacted]
OCHVS · III MA[redacted]
ET · P · ÆLIV[redacted]
LIVS · A[redacted]

L. 3 : *triere Libertat(e) q[(ui)]*.

P. 229.

36)

*pom*PONIVS · BARB*arus*
. . . . . . DOMO · CL · CALE
. . . . . . ANN · XXV · MIL ·
. . . . . . V · IN · COH · VII ·
. . . . . . OPILI · VERRV *cosi*
. . . . . *s* ECVNDVS
. . . . FECIT

L. 2 : *domo Cl(audia) Cale[bus]*.

Id., 1918.

P. 165-168. A. Galieti. Le premier consulat de L. Catilius Severus (*Ann. épigr.*, 1911, n° 95) : en 115 ap. J.-C.

Classical Journal, 1917 1918.

P. 515 520. J.-F. Ferguson. Sur l'expression *aere conlato*, son sens et les circonstances de son emploi ; relevé des textes épigraphiques où on la rencontre.

Classical Philology, 1920.

P. 176-183. Edw. W. Fay. Sur l'inscription de la colonne de Duilius (à propos de l'article de T. Frank, même revue, 1919).

Id., 1921.

P. 34 50. D. Mc. Fayden. Le *princeps* et les provinces sénatoriales, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

Classical Quarterly, 1919.

P. 43-48. E. G. Hardy. *Lectio senatus* et *census* sous Auguste (*Monum. Ancyr.*, II, 2-11).

P. 49-51. E.-G. Hardy. Les théories du professeur Elmore sur les *professiones* de la table d'Héraclée.

Id., 1920.

P. 163-171. E. W. Fay. Sur les épitaphes des Scipions ; les deux premières sont plus récentes qu'on ne l'admet généralement, archaïstiques et non archaïques ; rédigées au dernier siècle de la République par Scipio Metellus ; un certain nombre de détails sont de faux archaïsmes.

P. 187-194. E. G. Hardy. Auguste et ses légionnaires : composition de ses armées, distributions de terres (*Monum. Ancyr.*, I, 16-19 et III, 22).

Classical review, XXXIII, 1919.

P. 1-9. W.-M. Ramsay. Une famille noble d'Anatolie au IVe siècle : inscriptions d'Antioche de Pisidie au nom de C. Calpurnius Collega Macedo, βουλευτής (*curialis*).

P. 49 53. H G. Evelyn White. Ostraka gréco-romains de Dakka (Nubie), l'ancienne Pselcis ; 23 numéros ; la plupart sont des reçus adressés par des soldats au fonctionnaire chargé de délivrer du vin (ou une somme d'argent équivalente) à titre de *cibarium* et appelé *cibariator*. Exemple :

P. 53, n° 13.

35) Αντωνιος Ιεραξ δρομ[αδαριος]
Τ Λογγεινω Πετρων[ιω κιβαριατορι]
χαιρειν ελαβον παρα [σου εκ του]
κιβαριου οινου τρικερα[μα $\overline{\beta}$? δηνα]
ριων πεντε οβο(λων) $\overline{\theta}$..........
νιδης στρα(τιωτης) $\frac{X}{P}$ Γλυκ[ωνος εγραψα]

L. 2 : T = *turma* ; l. 4 : le τρικέραμον, mesure de capacité, valant trois κέραμοι ; l. 6 : $\frac{X}{P}$ = *centuria*.

Id., XXXIV, 1920.

P. 33-34. J. Whatmough. Sur le sens du mot *spicifera* dans une inscription de Carvoran (*C. I. L.*, VII, n° 799).

Id., XXXV, 1921.

P. 65-66. J. Whatmough. Propose de rétablir au *C. I. L.*, I, n° 1538 (VI, n° 335), l. 3 : [*in circo Flami*]*neo fecit*.

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1920.

P. 40. E. Cuq. A propos du diptyque latin reproduit dans l'*Ann. épigr.*, 1919, n° 23. Il explique les abréviations : *d. c. r. e. e. b. t. s. s.* par : *descriptum et recognitum ex exemplo brevi tabulae suprascriptae*.

P. 77. P. Monceaux. A Timgad, dans les ruines d'une chapelle.

36) S V B V E *n i*
CRISTE TV
SOLVS ME
DICVS SA
NCTISET
PENITEN
TIBVS MA
REMNIB
E EÞBVS DE

L. 7. M. Monceaux explique : *Ma*[*t*]*re*(*m*) *manib*(*us*) *et pedibus de*[*fendentibus*].

P. 124. P. Monceaux. Inscription chrétienne de Bourkika, près de Miliana. Couvercle de sarcophage.

37) PETITE ME · SA MARTVROV
RENATVS ET
OPTATA
PAS N
AET CO
ROI

Petite me(*n*)*s*(*am*) *marturou*(*m*) *Renatus et Optata. Pas*(*si*) *n*(*onas*) *A*(*priles* ou *Augustas*) *et coro*(*nati*).

P. 140 et suiv. L. Poinssot. Inscriptions d'Aunobari. Sur deux pierres juxtaposées.

P. 141 *a*).

38)

]IDIA
]INTER · AVNOBARI
TANOS · ET · IVLIVM REGILLVM · PRO
NVNTIASSE IN EA VERBA QVAE
INFRA · SCRIPTA SVNT ·
POST QVAE MARCELLVS PROCOS
COLLOCVTVS CVM CONSILIO DECRE
TVM EX · TABELLA · RECITAVIT ·
CVM ACTA · INTER · IVLIVM REGILLVM
ET AVNOBARITANOS CAVSA SOLVM
APVTME CORNVTI DECRETVM · CLA
RISSIMI VIRI · PROLATVM SIT · NIHIL
EX EO · MVTARI · PLACET ·

P. 142 *b*).

39)

L · IVLIVS · CATVLLINVS · Q · POMPEIVS · PRIMVS · L · SEM
PRONIVS · FLACCVS · Q · CORDIVS · CLEMENS · M · CLADIVS · PHI
LIPPVS · L · NERATIVS · BASSVS · L · MARIVS · PERPETVVS · SCRIBA · QVES
TORIVS · SEX · SERIVS · VERVS · HARVSPEX · L · POMPONIVS · CARI
SIANVS · SCRIBA · LIBRARIVS · P · PAPENIVS · SALVTARIS ·
SCRIBA · LIBRARIVS ·

Au début du second document il faut restituer sans doute : *In consilio adfuerunt*; ni le proconsul Marcellus, ni Cornutus, sans doute un de ses légats, ne sont connus.

P. 180. Monceaux. A Lambèse, sur une croix grecque de bronze, scellée à la partie supérieure d'un bloc parallélipipèdique.

40)



Antiqua (= *antica*). *Postiqua* (= *postica*). *Antica* indique la ligne N.-S., *postica* la ligne E.-O. Ce sont des termes d'arpentage.

P. 191 et suiv. Delattre. Fouilles dans la basilique voisine de Ste Monique à Carthage. Inscriptions funéraires chrétiennes.

P. 268. Dr Carton. Graffite sur la panse d'un vase découvert à Carthage.

41)

SERVATE VITA
QVI AB OBNIBVS ZELATVR

P. 269 et suiv. R. Cagnat. Explication de ce graffite :

Servate, vita, qui ab obnibus (= *omnibus*) *zelatur*. *Servate* est le vocatif du nom d'homme *Servatus* et *vita* = ma vie, mon amour.

P. 285 et suiv. L. Poinssot. Deux inscriptions de Tunisie.

P. 286. A Henchir-Aïn-Babouch, près de Téboursouk.

42) CIVITAS
MIZIGI
TANORVM
CVMAIACEN
TES SVOS
PAS ∞ CC

L. 4. Comprendre : *Cum adjacentibus suis, pas(sus) mille ducentis.*

P. 228. A trois kilom. et demi à l'Ouest d'Aïn-Babouch.

43) IOVI · AVG
SACRVM
PAGVS · AS
SALITAN
VS · V · S·

P. 295 P. Monceaux. Inscription chrétienne de Djemila.

44) NOMINA MARTVRVM DONATI EMILIANI AVRELI
[redacted] *theo*DOSI ARESIS · SOLAE · VICTORIAE XII K
AVG PAS · ET ARC III N M[redacted]

L. 3. *Aug(ustas) pas(si) et arc(essiti) III n(onas) M(aias ou Martias).*

P. 326. R. Cagnat. Dans les thermes de Bulla Regia.

45) I A E M I *m* M I A *e*
C A E R V[redacted] A E M I
l i a n a e F I D I *a n a e* C L A R I S
*simae et nobilissimae f*EMINE
*c. memmi fidi i*VL ALBI CONSVLARIS
*uiri patr*ONI ET ALVMNI FIL OB
*p r a e c i*PVAM OPERIS SVI THERMRVM
*magnifi*CENTIAM QVAE PATRM
*suam e*XORNAVIT ET SALVTI CIVIVM
ICO CONSVLERE
*d i g n a t*A EST [redacted]
BENE ET EIVS[redacted]
*pa*TRONAE ET[redacted]

P. 316. Albertini. A Djemila. Table de mesures.

46) *s e*XTARIVM
*u*INI ENEV HE
RODES V C CO
NS CONSTITVIT

CAPITVM HORDEI
ENEVM HERODES V C
CONSVLARIS
CONST·IVIT

MOD*ium triti*
CI EN*eum hero*
DES V *cconsula*
RIS *constituit*

a) [*Se*]*xtarium* [*v*]*ini eneu*[*m*] *Herodes v*(*ir*) *c*(*larissimus*) *cons*(*ularis*) *constituit*.

b) *Capitum hordei eneum* etc.

c) *Modi*[*um triti*]*ci* etc.

P. 330. P. Monceaux. Épitaphe chrétienne de Madaure.

47)

in HVC TVMVLV
*duo f*RATRES POSITI
*theod*ORVS DIACONVS
*uix*IT ANNIS XXXVII ET F
*austi*NVS VIXIT ANNIS
. . . . V *a* MAVRIS OCC
si ET DIEPOSITI
. . . KALEDAS IVLI*as*

P. 425 et suiv. R. Cagnat et Ambrosi. Diplôme militaire des environs d'Algaiola (Corse), de 71 ap. J.-C.

P. 426.

48)

Face intérieure.

IMP · CAESER · VESPASIANVS · AVG P
ONTIFEX · MAX · TRIB · POT · II · IMP · VI · *p. p.*
COS · III D · ESIG IIII · VETERANIS QV*i mi*
LITAVERVNT · IN CLASSE MISENIENSE · SV
B SEX LVCILIO BASSO QVI · SENA · ET · VICENA
(*sic*) STIPENDIA · AVT · PIVRA · MERVERVNT · ET
SVNT · DEDVCTI · PAESTVM · QVORVM · NOM
INA · SVB · SCRIPTA · SVNT · IPSIS · LIBERIS · POS
TERISQVE · EORVM · CIVITATEM · DEDIT · ET · CO
NVBIVM · CVM · VXORIBVS · QVAS · TVNC
HABVISSENT · CVM · EST · CIVITAS · IS · D
A · TA · AVT · SI QVI · CAELIBES · ESSENT · CVM
(*sic*) EST · CIVITAS · IS · DATA · AVT · SIQVI · CAELIB
ES · ESSENT · CVM · IS · QVAS · POSTEA · DVXIS
SENT · DVM · TAXAT · SINGVLIS · SINGV
LAS · NONIS · APRILIBVS · CAESERE · AVG
VSTI · F · DOM · ITIANO · CN · PEDIO · CASCO · COS
BASLEL · TVRBELI · F · GALLINARIA · SARNIENSIS
DESCRIPTVM · ET · RECOGNITVM · EX T*abu*LA
QVAE · FIXA · EST · ROMAE IN CAPITOLIO IN
PODIO ARAE · GENTIS · IVLIAE
TAB · III · PAG · VI · LOC · XIX

P. 428.

Face extérieure

a)

imp. CESER · VESPASIANVS AVG · PONTIFEX *Max.*
trib. pot. ii IMP · VI · P P · COS · III · DESIG · IIII
VETERANIS QVI · MILITAVERVNT · IN · CLASSE MI
SENIENSE · SVB · SEX · LVCILIO BASSO · QVI · SENA · ET VI
CENA · STIPENDIA · AVT · PLVRA · MERVERVNT · ET
SVNT DEDVCTI · PAESTVM · QVORVM · NOMINA
SVB SCRIPTA SVNT · IPSIS LIBERIS POSTERISQVE E
ORVM CIVITATEM · DEDIT · ET CONVBIVM · CVM
VXORIBVS · QVAS · TVNC · HABVISSENT · CVM · EST · CI
VITAS · IS · DATA · AVT · SI · QVI CAELIBES · ESSENT CVM · IS
QVAS POSTEA · DVXISSENT DVMTAXAT SINGVLI SING
NONIS · APRILIBVS CAESERE AVG F DOMITIANO *cn*
PEDIO CASCO COS BASIEL · TVRBELI · F · CALLINARIA · SA
RNIENSIS · DESCRIPTV · ET · RECOGNITV EX TABVLA AE
NEA · QVAE · FIXA EST · ROM · IN CAP IN POD · ARAE · GENTIS
IVLIAE · TAB · III · PAG · VI LOC · XIX

b)

TI IVLI FAB	CESTIANI	
C IVLI CORNEL	NIGRI	
M · VALERI	ALEXSANDN	(*sic*)
L · ALEXSANDRIM	AGNI MACEDONS	
L · VALERI	VERI	
L · LICINI	PVDENTIS	
L · RVFINI	CHAEREA*e*	

Date : 5 Avril 71.

Cf. un autre diplôme de la même date : *C. I. L.*, III, p. 1959.

DISSERTAZIONI DELLA PONTIFICIA ACCADEMIA ROMANA DI ARCHEOLOGIA, série II, tome XII, 1915.

P. 26-46. O. Marucchi. L'inscription des Arvales trouvée à S. Chrysogone, au Transtévère (*Ann. épigr.*, 1915, n° 102), avec fac-similé à la pl. I.

P. 129-144. G. Bonavenia. Nouvel essai d'interprétation de l'inscription archaïque du vase de Duenos.

P. 207-318. N. Müller. La catacombe juive de Monteverde, sur la via Portuense, et les in-

scriptions grecques qu'on y a retrouvées.

ID., XIII, 1918.

P. 3-115. P. Styger. Étude d'ensemble sur le « monument apostolique » de la voie Appienne (catacombe de Saint-Sébastien); inscriptions païennes et chrétiennes; graffites des IIIe et IVe siècles.

P. 229-246 O. Marucchi. Sur l'édifice antique de Préneste transformé en basilique et l'inscription du *C. I. L.*, XIV, n° 2983.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW, XXXVI, 1921.

P. 5-16. Miss Alice M. Ashley. Les *alimenta* de Nerva et de ses successeurs, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

ERANOS, ACTA PHILOLOGIA SUECANA, XIX, 1919.

P. 45-56. H. Armini. Observations sur les épithètes et les formules qui reviennent le plus fréquemment dans les inscriptions funéraires latines.

GERMANIA, KORRESPONDENZBLATT DER RÖMISCH-GERMANISCHEN KOMMISSION, II, 1918.

P. 8-10. Fr. Cramer. Sur les déesses Vercana et Meduna, nymphes des sources, mentionnées dans une inscription de Bertrich (Hettner, *Steindenkm.*, 111).

P. 10-13. A. Riese. Sur les surnoms *Valeria* et *Victrix* de la XXe légion (*C. I. L.*, XIII, n° 8707).

P. 25-28. E. Anthes. Inscription chrétienne de Goddelau dans le Ried (rive droite du Rhin).

49) HIC *q*VIISCET IN PACE MATRO
NA NOMENE REMIC (*sic*)
O SIMVL CVM
FILIIS *svis* DVCCIONI ET DER
STO DADILO *cum* FILIIS SIVIS (*sic*)
TETVLV POSVERVNT

P. 59-60. Fr. Cramer. Inscription funéraire d'Ellingen, près de Mondorf (Luxembourg).

P. 77-83. E. Krüger. Le sanctuaire romain des divinités thermales de Baden-Baden (*C. I. L.*, n° 6296 *a*).

P. 108-111. B. Laum. Interprétation, d'après un bas-relief analogue de Capoue (scène d'*auctio*), du sujet figuré qui accompagne le n° 3968 du *C. I. L.*, XIII.

P. 118. H. Finke. Sur le n° 11938 du *C. I. L.*, XIII, provenant peut-être de Bingen.

Id., III, 1919.

P. 15 17. F. Haug. Sur les divinités adorées à Baden-Baden (*C. I. L.*, XIII, n° 6296 *a*); cf. même revue, 1918, p. 77 83.

P. 48-51. S. Feist. Sur les noms germaniques de *Remico* et *Dadilo* dans l'inscription chrétienne de Goddelau (ci-dessus, n° 49).

P. 65-70. Ch. Huelsen. Monuments de Spire dans les dessins du Codex Pighianus à Berlin (*C. I. L.*, XIII, n°s 6101 et 6107).

P. 93. F. Kœpp. Dans les ruines de la villa romaine de Crames, près de Trèves, fragment de tuile estampillée :

50) SABAZIVS

P. 112-114. A. Oxé. Nouvelle lecture d'inscriptions métriques de Mayence (*C. I. L.*, XIII, n°s 11889 et 11895).

Id., IV, 1920.

P. 4-12. Oelmann. Sur le camp de l'*ala Vocontiorum* près de Soissons (*C. I. L.*, XIII, n° 3463).

P. 34-36. F. Drexel. Sur le sanctuaire de Pesch (*Ann. épigr.*, 1920 n°s 5 et 6).

P. 82. E. Anthes. Dans le *castrum* d'Alzei :

51) DEO
INVICTO
ADIVTORIVS
TERTIVS

P. 83-85. F. Drexel. Sur les pentes de l'Heiligenberg près de Heidelberg.

52) IN · H · D · DEO · MERCV
RIO · CIMBRIANO · Æ
DEM · CVM · SIGNO
TETTIVS · PERPETV
(*sic*) IVS · CARVS · V · S · L · L · M ·

P. 85. F. Drexel. Au musée de Bonn, inscription funéraire de Ueback.

Id., V, 1921.

P. 77-79. H. Jacobi. Sur les briques estampillées de la Saalburg au nom de la *cohors IIII Vindelicorum*.

Hermes, 1918.

P. 102-104. O. Cuntz. Sur le décret de Lété en Macédoine, en l'honneur de M. Annius (Dittenberger, *Sylloge*[3], I, n° 318). Il serait de l'année 120-119. et non de l'année 117.

P. 211-216 M. Bang. L'épitaphe du philosophe Julien (*C. I. L.*, VI, n° 9783) : allusion à la mort de Commode.

P. 221-224. H. Dessau. Sur l'âge requis pour l'exercice des fonctions municipales à l'époque impériale romaine ; note additionnelle, d'après les inscriptions et les textes littéraires et juridiques, à un article paru dans la même revue en 1916, p. 65.

P. 422-433. A. Stein. Ser. Sulpicius Similis préfet du prétoire (Dion Cassius, *Exc.*, LXIX, 19 et *Vita Hadr.*, 9. 5. 6) et d'Égypte (*C. I. L.*, III, n° 24; *Pap. Amherst*,

II, n°s 64 et 65), de 107 à 113 ap. J.-C. environ.

ID., 1919.

P. 174-186. M. Bang. Sur l'expression *Caesaris servus*, à propos de l'inscription de Rome reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1913, n° 89); relevé des textes épigraphiques où elle se rencontre ; on dit *Caesaris servus* parce que les esclaves impériaux appartiennent au prince à titre privé, en sa qualité de *paterfamilias*, et *Augusti libertus* parce qu'il intervient dans l'affranchissement à titre officiel, comme dépositaire de l'autorité impériale.

ID., 1920.

P. 319-321. A. Rosenberg. Sur l'inscription d'Adanda (Cilicie) reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1915, n° 51 : elle atteste que la Cilicie avait pour gouverneur sous le règne de Gallien un personnage de rang équestre.

ID., 1921.

P. 438-439 W. Morel. Sur deux inscriptions grecques du cimetière juif du Monteverde à Rome (n° 163 du recueil de N. Müller et Bees, 1919 : BENE ЄPЄTЄI = *bene [m]ere(n)ti*.

IZVESTIA NA ARCHEOLOGITCHESKO DROUJESTVO (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE BULGARE), VII, 1919-1920.

P. 1 14. G. I. Kazarow. Monuments antiques de Bulgarie.

P. 1. Près de Kaménitza. Fragment d'une dédicace au dieu cavalier thrace.

53)

ΑΓΡΙΩ ΘΗΩ ΕΠηκοω
αΥΡ ΜȣΚΩ.......

L. 2 : [Α]ὐρ(ήλιος) Μουκιά[καλις], *cognomen* thrace.

P. 3. A Rasnik.

54)

ΗΡΑΚΛΗ ΒЄΙCΑΛΗΤΗ
νω ΜΟΝΤΑΝΟC ΔΙ
ΝЄΙΛΟΥ ΙЄΡЄΥC ΑΝЄ
θηκεν

L. 1-2 : le surnom de Βεισαλτηνός, donné à Héraklès, est d'origine thrace.

P. 9. Près de Dinikli.

55)

ȣ ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ ȣ
δεσΠΟΤΗ ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΓЄΙΚΑΙ
τηνω αυΡΗΛιΟC ΑΠΟΛΛοΔωΡΟC
........ΙΟΥ τΟΥ ΠΙΝΚΙCΟΥ
υΠЄΡ ЄΜΑΥΤΟΥ
σωτηριας ΚΑΙ ΓΥΝΑΙΚΟϹ
και του αυτου ΟΙΚοΥ ЄΥΧΑΡΙC
στηριον ΑΝЄΘΗΚΑ

L. 2-3 : Γειχαιτηνός, surnom local d'Apollon.

P. 66 123. J. Ivanow. Fouilles de l'Ili-sarlik, près de Kustendil.

P. 74. A l'Asklépieion. Bas-relief représentant Asklépios et Hygie.

56)

En haut :

κΥΡΙΟΙC

ασκληΠΙΩ ΚΑΙ ΥΓΙΕια

En bas :

αιΛΙΟC ΑΝΤΙΟΧος

P. 81 et suiv. Même provenance. Autres textes grecs d'époque romaine.

P. 138. M. Bratchkova. A Guéchévo.

57)

. . . .

υπα]τευο[ντος

. . . .

κυριω απολλ[ωνι . . .

κ · αυ[ρ]ηλιο[ς]. . . . . .

βουλευτης κο[λ]ωνει ας

δεδελτου ευχην

P. 147. B. Filow et J. Velkow. A Osmanlia, près de Sofia.

58)

ΥΠΕΡ ΥΓΙΑC ΚΑΙ CΩΤΕ
ΡΙΑC ΚΑΙ ΝΙΚΗC ΚΑΙ ΑΙ
ΩΝΙΟΥ ΔΙΑΜΟΝΗC

ΤΟΥ ΜΕΓΙCΤΟΥ ΚΑΙ
ΘΕΙΟΤΑΤΟΥ ΑΥΤΟ
ΚΡΑΤΟΡΟC ΚΑΙCΑΡ
ΟC ΜΑΡ ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΓΟΡΔΙ
ΑΝΟΥ ΗΓΕΜΟΝΕΥ
ΟΝΤΟC ΤΗC ΘΡΑΚΩΝ
ΕΠΑΡΧΕΙΑC ΚΑΤΤΙ
ΟΥ ΚΕΛΕΡΟΥ Η CΕΡ
ΔΩΝ ΠΟΛΙC ΑΝΕCΤΗ
CΕ ΤΟ ΜΕΙΛΙΟΝ
ευΤΥΧΩC

Jahresbericht über die Fortschritte der Klassischen Altertumswissenschaft, tome 184, 1920.

P. 140 197. Rapport de M. Bacheler sur les recherches relatives aux monuments des anciennes langues italiques, de 1914 à 1920. Aux p. 175-187, revue des travaux récents consacrés aux plus vieilles inscriptions latines (cippe archaïque du Forum, chant des Arvales, etc.). Aux p. 188-192, travaux sur les inscriptions en vers saturniens.

Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Instituts, XIX-XX 1919. Beiblatt.

P. 43. G. Kazarow. Près de Sazla (Bulgarie), au-dessous d'un bas-relief représentant le cavalier thrace.

59)

ΑΥΡ ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΗC CΥΝ ΤΩ ΠΑΤΡΙ ΜΑΡΤΙΑ
ΛΗ ΠΑΛΑΡ CΤΡΑΤΙΩΤΗ ΤΗ....ΚΩΜΗ ΔΩΡΟΝ

Cf. *C. I. L.*, VI, n° 2386 *a*, *Viscar*, nom thrace rappelant celui de *Palar*; en Phrygie on trouve le nom de *Matar* (*Journ. of hell. Stud.*. 1899, p. 84).

P. 63. Ad. Hild. A Brigantium (Bregenz), sur l'emplacement d'un four de potier; estampille de briques, en forme de semelle :

60) CARINVS

P. 125-134. F. Lorger. Près de Lotschitz (environ de Cilli), dans un camp romain, estampilles de briques légionnaires de la *legio II Italica*, avec les noms d'*Ampliatus*, *Auspicatus*, *Fabianus*, *Fortunatus*, *Juvenis*, *Pompeianus*, *Quintianus*, et peut-être aussi *Me*(*lissus*). *Do*(*natus*).

P. 146. W. Schmid. A Flavia Solva en Styrie, en face du Forum :

61) GENIO
ATTIORVM
MARCIANI
ET
VITELLIANI
MARCELLVS
LIBERTVS

Sur les *Attii* de Solva, cf. *C. I. L.*, III, n° 5333.

P. 148. Même provenance, dans une boutique de potier, inscription sur une lampe.

62) ACCEN
DET FACEL
LAM QVI LV
CERNAM
NON HABET

P. 150. Même provenance. A l'amphithéâtre.

63) NEMESI
AVG ·
KANIVS
TERTVLINVS
V S L M

Cf. *Kanius Valentinus*, cité dans la liste des *centonarii* de Solva, V, 8 (*Jahreshefte*, XVIII, 1915, p. 107).

P. 279-294. V. Skrabar. Monument du culte des Lares, à Poetovio. Fac-simile photographique et commentaire d'inscriptions déjà connues.

P. 293-322. Rud. Egger. Un nouveau gouverneur de Dalmatie. Fragment d'inscription découvert à Salona en 1911. Restitution proposée :

64)
C IVLIO *c. f. fab. ale*
XIANO *praef. coh.* . . . . .
PETRAEO *r. trib. leg.* . . . .
PRAEF EQ *al.* . . . . *proe.* .
AD · ANNO*nam augg. ostiis*
C · V · PRAE*f. aerari militaris*
LEG · LEG III *i fl. leg. pr. pr. pro*
VINCIAE. . . . . *co*
MITI IMP *m. aurelii anto*
NINI IN B*ello germ. praef.*
ALIMENT*orum* . . . . *sodali*
ANTONINI*ano severiano*
PRAEF ALI*ment. ii. leg. pr. pr.*
PROVIN*ciae* . . . *partes*
PROCON*sulis agenti cos?*
PRAESIDI *clementissimo?*
M · AVREL*ius* . . . .
TRIB · COH *i mil. dalmatar.*
ANTO*ninianae*

C. Julius Alexianus, dut être *praeses* de Dalmatie en 217 ap. J.-C. Il semble être issu d'une famille notable de l'Orient et s'est élevé jusqu'aux plus hautes charges de la carrière sénatoriale.

P. 323-328. Ed. Groag. Études prosopographiques. IV, Ducenius Geminus. Le rapprochement d'une dédicace mutilée d'Épidaure en l'honneur d'Esculape (*C. I. L.*, III, n° 7267) et d'une inscription de Narona en l'honneur d'A. Ducenius Geminus (Dessau, n° 9484) permet de rétablir le nom de ce personnage dans le premier texte.

Journal of roman Studies, VIII, 1918.

P. 26-33. M. Rostowzew. Sur l'expression τειρώνων συντέλεια dans une inscription de Lydie publiée par Keil et von Premerstein (*Denkschriften der Wiener Akad.*, 1914, p. 87) ; comme dans l'*Hist. Eccles.* d'Eusèbe, IV, 34, le mot συντέλεια désigne ici une somme payée à l'État en remplacement du service militaire (*aurum tironicum*).

P. 53-102. R. Knox Mc. Elderry. La réorganisation de l'Espagne par Vespasien, d'après les sources littéraires et les inscriptions.

P. 107-145. W. M. Ramsay. Étude sur la province romaine de Galatie. II. Les dédicaces du sanctuaire d'Antioche de Pisidie; nouvelles observations sur le culte de Mèn Askaénos et le collège des *tekmoreioi* (cf. *Ann. épigr.*, 1913, n°s 62-66).

P. 179-182. A. H. Smith. Sur le bas-relief funéraire de L. Ampudius Philomusus (*C. I. L.*, VI, n°s 11595 et 34044).

Id., IX, 1919.

P. 86-94. R. Knox Mc. Elderry. Nouvelles observations sur la réorganisation de l'Espagne par Vespasien.

P. 95-101. G. H. Stevenson. Cn. Pompeius Strabo et la concession du droit de cité aux auxiliaires espagnols (*Ann. épigr.*, 1909, n° 30) : nouvelles observations.

Klio, Beitraege zur alten Geschichte, XV, 1917-1918.

P. 1-77. H. Pomtow. Observations sur les nouvelles inscriptions de Delphes (la plupart d'époque romaine ; déjà connues).

P. 122-161. R. Grosse. Sur la hiérarchie des grades dans l'armée romaine aux IVe-VIe siècles de notre ère, d'après les textes littéraires, juridiques, épigraphiques; compléments au mémoire de Mommsen, *Das römische Militärwesen seit Diocletian*, dans l'*Hermes* de 1889 (*Gesamm. Schrift.*, VI, p. 206-283).

P. 214-215. E. Kornemann. Nouveautés sur le *Monumentum Ancyranum*. Signale la découverte, par Ramsay, d'une nou-

velle copie des *Res gestae*, à Antioche de Pisidie (cf. *Journ. of roman Studies*, 1916, p. 108-129). Résume ses propres théories sur la composition des *Res gestae* : les quatre premiers chapitres rédigés en 28 av J.-C., au moment de la construction du mausolée des Julii; la suite composée à différentes époques, entre 23 av. et 6 ap. J.-C., sous l'influence des événements contemporains, en particulier des deuils survenus dans l'entourage d'Auguste, dont le mausolée reçoit de son vivant les restes de ses beaux-fils et petits-fils. L'histoire du texte liée à celle du monument.

P. 217-242. Fr. Blumenthal. Sur les *ludi saeculares*; discussion des conclusions de Schön, *Zu den römischen Säkularspielen*, programme de Vienne, 1913.

P. 256-302. H. Gummerus. Suite de ses études sur l'industrie romaine : orfèvres et joailliers, d'après les textes littéraires et épigraphiques.

P. 339-375. H. Dieckmann. La corégence de Tibère, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

ID., XVI, 1919-1920.

P. 109-177. H. Pomtow. Suite de ses observations sur les nouvelles inscriptions de Delphes (époque romaine).

MÉLANGES DE LA FACULTÉ ORIENTALE DE BEYROUTH, VII, 1914-1921.

P. 382 et suiv. Du Mesnil du Buisson et Mouterde. Inscriptions de Beyrouth.

P. 382.

65) ΤΥΧΗ
ΑΔΡΙΑΝΗΣ
ΠΕΤΡΑΣ
ΜΗΤΡΟΠΟΛ

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE NÎMES, 7e série, XXXIX, 1918-1919.

P. 43-53. Mazauric. Les inscriptions nîmoises du musée de Brunswick (acquises par le duc de Brunswick vers 1755).

MNEMOSYNE, 1920.

P. 225-226. J. N. Map. Sur la *lex agraria* (*C. I. L.*, I, 2, 1², 585); à la l. 21, il propose de lire : *quom agro, quei trans Rubicone est, locaverunt*, au lieu de : *trans Curione*.

MONUMENTI ANTICHI DEI LINCEI, XXVI, 1, 1920.

P. 339-342. G. Calza. A Ostie. Estampilles d'amphores des premiers siècles de l'Empire ; mention des colonies de Leptis et d'Hadrumète, des *figlinae Asuleianenses* et *Cucum.* déjà connues par les fragments du Testaccio et des *figlinae Cufienses* (cf. *C. I. L.*, XV, n° 2697 : *Acucf*).

P. 347 et 370-374. Même provenance. Graffites, la plupart obscènes.

MUSÉE BELGE, 1921.

P. 50. Waltzing. A Vaux-lez-Cherain.

66)

D M
VITORIVS FLORENT
TINVS VITORI
O CAVPIO DECV
RIONI PATRI
FECIT SACERIVS
AMMAVSVS · A · G · S

Les mots *Sacerius* etc. ont été ajoutés après coup. L. 7 : *a(moris) g(ratia) s(culpsit)*, propose l'éditeur.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITA, 1920.

P. 10 G. Calza. A Grado dans un édifice chrétien. Pavement de mosaïques :

Au centre, médaillon circulaire représentant une *cathedra*; autour :

67)

SERVVS IHV XRI HELIAS EPS SCAE AQVIL · ECCL · TIBI · SERVIENS FEC

Servus Jesu Chr(ist)i Helias ep(iscopu)s s(an)c(t)ae Aqui(leiensis eccl(esiae).

Autour du médaillon central, cinq médaillons :

68)

LAVTVS
LECTOR
VOTVM
SOLVIT

LAVREN
TIVS DIACS
VOTVM
SOLVIT

PETRVS
NOTARIVS
VOTVM
SOLVIT

DOMI
NICVS NO
TAR · VOT
SOLVIT

IVSTINVS
NOTARIVS
VOTVM
SOLVIT

Au dessous, deux autres médaillons :

[redacted] RINIA
[redacted] VS NOTA
rius VO
tum SOLVIT

[redacted] NVS
[redacted] L · ÆRI
[redacted] *cum* SVIS
VOTVM
SOLVIT

P. 31 et suiv. G. Mancini, sur la voie Labicane, à 3 kilom. à gauche de la route à partir de Rome, dans des *columbaria*, inscriptions funéraires. A noter :

P. 36.

69)

A APOLLONIVS
NERONIS · SER
MAECENATIAN*us*

Il s'agit non de l'empereur Néron mais de Julius Nero, fils aîné de Germanicus et d'Agrippine.

A = peut-être Aπ(ολλώνιος)

P. 40.

70)

TYRANNO · COCO
TI · CLAVDI · GERMANICI
VIX · ANN · XXVIII
VIOLA · CONTVBERNALI · SVO · FECIT

Ti. Claudius Germanicus, le futur empereur Claude.

P. 45 et suiv. G. Moretti. Inscriptions d'Ostie : funéraires.

P. 99. Sticotti. A Montefalcone.

71) Q · TITA*cius*
MAXS*umus*
fon · V *s. l. m*

71 *bis*) *fonti* · SACR
*p*OBLICIVS
STATVTVS
V · S

P. 102. P. Sticotti. A S. Gertrude ad Pirum (sur la voie romaine d'Aquilée à Emona)

72) I O M
CORTAL L NO
LEG II ADIVTRICIS
[redacted]
l. l. M · V · S

L. 2 : *cortal(i)* = *cohortali*, protecteur de la cohorte?

P. 107. P. Sticotti. A Pola. Tombes romaines.

P. 110. E. Galli. Près de Grève (province de Florence). Tombe d'un *sevir*.

P. 141. Paribeni. A Rome, sur l'Aventin. Formait le jambage d'une porte dans le couvent de Sainte-Sabine.

73) IMP · CAES · MARCVS ANTONIVS *gordianus aug.*
BALNEVM · SVRAE *ornandum curauit*

P 143 et suiv. Paribeni. Catacombe juive de la voie Nomentane, sous la villa Torlonia. Quelques inscriptions, dont les suivantes :

P. 147.

74)

ενΘΑΔΕ ΚΙΤΑΙ
ΔΙΟΦΑΤΟϹ ΓΡΑΜΜΑ
ΤΕΥϹ ϹΙΒΟΥΡΗϹѠΝ ЄΝ ЄΙ
ΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗϹΙϹ ΑΥΤΟΥ

L. 3 : il s'agit de la synagogue des *Siburenses*. Elle est citée sur trois autres épitaphes de la même nécropole.

P. 148.

75)

ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤЄ ΑΙΟΥΤѠΡ ΓΡΑΜΜΑΤЄΥϹ
ϹЄΚΗΝѠΝ ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ ΚΟΙΜΗϹΙϹ ΑΥΤΟΥ

Autre synagogue, celle des Σέκηνοι.

P. 151.

76)

ANЄIC · ΓЄ [redacted] ЄI
ΓЄΡΟΥCЄΙΑΡΧης
ΒЄΙΩCΑC ΟCЄιως
ЄΤΗ · Ξ Є

Ανεις = *Annius*?

P. 152.

77)

CRESCES SINICERIVS
IVDEVS · PROSELITVS
VIXIT · ANN · XXXV
DORMITIONE · ACCE
PIT · MAT · DVL · FLV *sic*
SVO · FEC · QVD IPS MIHI
DEB FACERE · VIII · KL
IAN

L. 5 : *mat(er) dul(ci) f(i)l(io) suo fec(it) qu(od) ips(e) mihi deb(uit) facere.*

P. 163. Paribeni. A Ostie.

78)

A R A M N Y M P H I S
S A N C T I S A M N I O N
AVGG · NN · SER · LIBERATVS
N V M I N E · E A R V M
G R A V I · I N F I R M I T A T E
V [redacted] O V E [redacted]
T [redacted] C [redacted] T [redacted] A [redacted]
F E C I T · D I C A V I T Q V E
[redacted] I D V S I [redacted] A N V L L I N O I I
E T F R O N T O N E · C O S

Date : 199 ap. J.-C. Au-dessous du texte est représenté un homme renversé par un chien.

P. 223. G. Mancini. Sur la voie Ostiensis.

79)

D *m*
VALERIO SECVND
IANVS NATVS
VICO LORI FEB
S VIX AN XXXV
M IN K PR ANV *mens.*
XI FEC*i*T ME VAL*erius*
INFELIX

L. 4 : *Vico Lori*, c.-à-d. à Lorium. *Feb... s.*? ; *m(ilitavit) in k(astris) pr(aetoriis) an(nis) V* ; l. 7 : *me(renti) Val(erius)*.

P. 229. Via Salaria, dans une galerie cimetériale.

80)

IN DEO PATRE OMNIPOTENTE M FECIT
VITALIO LIBERTVS VNVM CVM QVOD
VVLDEVS DOMINO SVO TAEOFILO
ET DOMINE PONTIANE TIMERENTIBVS
IN REFRIGERIVM

L. 1 : *m(emoriam)*.

P. 285. Gatti. A Rome, sur la voie Salaria, dans un columbarium.

81)

M · SERVILIVS
PARATVS
CONCINNATOR
A · SCAENA

P. 287. Mêmes parages.

82) L · FONIVS · CN · F · CN · N · ARG
MARCIA · C · F · CRISPI

P. 288.

83) D M
C · MARIO · C · F · AEMILIANO
CALAC B · TRIB · CHO · VIIII · PR · S · PISE
NI · VIXIT · ANN · XXX · MILITAVIT
ANN · VII · MENSIB · VIII
C · MANLIVS · GRATVS · HERES
EIVS · AMICO · ET · COLLEGAE
B · M · F

L. 3 : *Calag(urri)*.

P. 292. Via Trionfale.

84) SILVANO
SACRVM
M · Ɵ ANNIVS

MARINVS
D Ɵ D

P. 328. Orsi. A Buscemi, dans une des grottes sacrées consacrées aux Θεαὶ Παῖδες et à Ἄνασσα.

85)
ΕΠΙ · ΑΜΦΙΠΟΛΟΥ · ΕΝ ΣΥΡΑΚΟΥΣΑΙΣ
ΑΠΡΟΥ ΣΕΞΤΙΟΥ ΑΥΓΟΥΡΕΙΝΟΥ
ΙΕΡΕΙΑΣ ΔΕ ΠΑΡΑ ΠΑΙΔΕΣΣΙ ΚΑΙ ΑΝΝΑ
ΜΑΡΚΙΑΣ ΚΑΙΚΙΛΙΑΣ ΑΡΤΑΜΙΤΙ Υ ΕΙ
Λ ΚΟΡΝΗΛΙΟΣ ΑΚΥΙΛΑΣ ΥΠΕΡ ΕΑΤΟΥ ΚΑΙ (*sic*)
[redacted]ΙΛΛΑΣ ΚΟΡΝΗΛΙΑΣ ΤΑΣ ΜΑΤΡΟΣ ΚΑΙ
ΥΠΕΡ ΜΟΥΣΤΙΑΣ ΟΥΟΛΟΥΜΝΙΛΛΑΣ ΤΑΣ
ΙΔΙΑΣ ΓΥΝΑΙΚΟΣ ΑΠΟΛΛΟΝΙ ΚΑΙ
ΠΑΙΔΟΙΣ ΚΑΙ ΑΝΝΑ ΕΝΥΠΤΡΟΝ ΑΝΕΘΗΚΕ

L. 4 : le 15ᵉ jour du mois d'Artemisios ; l. 9 : ἔνυπτρον, forme vulgaire de ἔνοπτρον, miroir.

P. 348. Taramelli. A Fordongianus (Sardaigne).

86) *imp. caesa*RI · AVG · *pont. max. tr. pot.*
*uniuersae ciui*TATES · BARB*ariae*
*prae*F · PROVINCIA*e sardiniae*

Cf. *C. I. L.*, XIV, 2954 : *praefectus .. civitatum Barbariae in Sardinia*.

NUMISMATIC CHRONICLE, 1919.

P. 199-200. Les puissances tribuniciennes de Néron. Le témoi-

gnage des monnaies prouve que dans l'inscription des Arvales du 1er janvier 60 (*C. I. L.*, VI, n° 2042), la mention TR · P · VII au lieu de VI n'est qu'une erreur du lapicide.

NUOVO BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA, XXIV-XXV, 1918-1919.

P. 27-49. P. Romanelli. Monuments chrétiens du musée de Tripoli.

P. 38. A Zenghet-el-Hammam-el-Chebis.

87)

BONA MEM
ORIA IEDNI
BIXIT
. . . *an*NORVM

L. 2 : le nom sémitique *Iednus* rappelle l'*Idnibal* (traduction du néo-punique *Adonibal*) de Sulci en Sardaigne, *C. I. L.*, X, n° 7513.

P. 40. Territoire des Ouled Brech.

88)

BIBE ISSICVA
R QVIA MER
ERIS CVM FI
LI TVI SEMP
ET EIS RELII

L. 1 : (*v*)*i*(*v*)*e* ; le nom sémitique *Issicuar* reparaît sous la forme *Iskuar* dans une inscription du musée de Constantinople (Joubin, *Catal.*, 1893, p. 55) provenant de la Tripolitaine. — L. 4 : *cum fili*(*is*) *tui*(*s*) *semp*(*er*). — L. 5 : fin incertaine.

P. 73-94. Fouilles récentes dans les catacombes romaines. Quelques inscriptions funéraires.

P. 73. Nouveau fragment d'une inscription de 359, déjà connue en partie (*Nuovo Bull.*, 1917, p. 116), provenant du cimetière de Saint Sébastien.

P. 86. Cimetière des saints Marcellin et Pierre sur la voie Labicane.

89)

OPTATAE · CONIVGI
KARISSIMAE · BENE
MERENTI · SABINIAE · FIL · .VIXIT
ANNIS · XXXIII · SEPVLTA IN REFRI ·
GERIO · XIII · KAL · MART · MESSALA · COS

Date : 506 p. C.

P. 87-94. Cimetière *Ad Decimum* sur la voie Latine, près de Grottaferrata ; épitaphes avec des noms qui sont les uns d'origine grecque, les autres purement latins.

ID., XXVI, 1920.

P. 5-31. O. Marucchi. Le tombeau des apôtres sur la voie Appia, d'après les dernières fouilles. Quelques inscriptions.

P. 51-64. Fouilles récentes dans les catacombes romaines et aux environs.

P. 51. Dans le jardin du couvent de Saint-Sébastien.

90) DIS · MAN ·
· LOCVS · ADSIGNATVS
EX · INDVLGENTIA
D · POMPEI · FALCONIS

L'*area* funéraire appartenait sans doute au consul de 193 (Dion Cassius, LXXII, 22).

PHILOLOGISCHE WOCHENSCHRIFT, 1921.

P. 982-984. Fr. Schemmel. *Fl. Magnus v. c. rhetor urbis aeternae* (*C. I. L.*, VI, n° 9858).

PHILOLOGUS, LXXIV, 1917 1918.

P. 472-473. A. Zimmermann. Nouvelles observations sur l'inscription de Duenos.

PROCEEDINGS OF THE SOCIETY OF ANTIQUARIES OF LONDON, XXXI, 1918 1919.

P. 37 W. Dale. Sur deux lingots de plomb trouvés à Clausentum (Bittern, près de Southampton).

A la partie supérieure, lettres en relief :

91) IMP · VESPASIAN · AVG

Sur le côté, lettres en relief :

BRIT EX ARG VEB

Brit(annicum plumbum) ex arg(entariis); le sens des lettres *Veb...* est obscur. La même inscription, avec seulement VE au lieu de VEB, se lit sur un lingot trouvé à Charterhouse, dans le Somerset, au voisinage de l'une des mines de plomb des Mendip Hills (*Ephem. epigr.*, III, n° 121); les lingots de Clausentum proviennent du même centre d'extraction.

En outre, sur le côté, petites lettres en creux, difficiles à déchiffrer et de sens incertain.

Premier lingot :

NOVE G

Second lingot :

SOC NO

L'un d'eux porte le chiffre VI, l'autre le chiffre VIII.

REVUE AFRICAINE, 1920.

P. 14. Lévi-Provençal. Deux inscriptions de Timgad, un fragment de dédicace à Hadrien, et un texte funéraire (plus haut, n. 36). L'auteur lit aux lignes 7 et suiv. MA|RE AANIB▮ | T PEDBVS DE▮ et explique : *Amare a manib[us e]t pedibus Dei*, ce qui lui paraît compréhensible.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1920, II.

P. 211-244 M. Besnier, Le commerce du plomb à l'époque romaine d'après les lingots estampillés : I, lingots trouvés en Sardaigne et en Espagne (commentaire de textes déjà connus; 20 numéros).

P. 245-248. Ch. Bruston. L'inscription de la colonne trajane (*C. I. L.*, VI, n° 960). Propose de lire : *tan[tis op]ibus* au lieu de *tan[tis oper]ibus*. Impossible.

Id., 1921, I.

P. 36-76. M. Besnier. Le commerce du plomb à l'époque romaine : II, lingots trouvés en Grande Bretagne, en Gaule et en Germanie (32 numéros).

Id., 1921, II.

P. 98-130. M. Besnier. Le commerce du plomb à l'époque romaine (fin) : III, lingots trouvés en Afrique et en Italie (17 numéros) ; conclusion et tableau récapitulatif.

Revue biblique, 1920.

P. 123 et 259-265. Deux nouveaux fragments, s'ajoutant aux six déjà connus (*Rev. biblique*, 1903, p. 276 ; 1906, p. 88 et 414) d'un édit byzantin trouvé à Bersabée et relatif à la perception d'une taxe, probablement l'*adaeratio* de l'annone des *limitanei*.

P. 359-373. Compte rendu de la mission des PP. Savignac et Jaussen à Palmyre en juillet 1914 et publication de quelques inscriptions palmyréennes et grecques.

P. 374-382. Clermont-Ganneau. Étude, avec fac-similés, sur une borne milliaire trilingue dite de Palmyre déjà publiée partiellement dans les *Jahreshefte* de 1900, *Beiblatt*, p. 24-25, n° 10. Textes latin et grec :

92) D N

AVR VAL DIOCLE

tianus . . . . col pa*lmyra*

XIII

. . . . Α . . και υπερ σω

ΤΗΡΙΑC CΕΠΤΙΜΙΑC ΖΗΝΟ

ΒΙΑC ΤΗC ΑΑΜΠΡΟΤΑΤΑC

ΒΑCΙΛΙCCΗC ΜΗΤΡΟC ΤΟΥ

ΒΑCΙΛΕΩC θυγ του αντιοχου

Le nom de Vaballat est sousentendu à la dernière ligne. Les derniers mots restitués d'après d'autres inscriptions analogues de Palmyre.

Le texte palmyrénien donne à Vaballat le titre grec d'*epanorthotes* (en latin *corrector*), transcrit purement et simplement lettre par lettre. La dignité de *corrector*, qui faisait du roi un représentant et presque un fonctionnaire de Rome, avait peut-être été conférée à Odeinat par Gallien, sous le règne duquel l'institution des *correctores* paraît

avoir été à son apogée.

P. 572-574. Vincent. Reconnaît que l' « épée d'honneur de Corbulon », publiée dans la *Rev. biblique*, 1919, p. 505, est l'œuvre d'un faussaire; elle avait été déjà soumise à Héron de Villefosse et dénoncée par lui (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1913, p. 333).

REVUE DE PHILOLOGIE, 1920.

P. 248-277. B. Haussoullier. Inscriptions de Didymes : textes relatifs aux travaux exécutés en 176-175 et 172-171.

ID., 1921.

P. 45-68. B. Haussoullier. Inscriptions de Didymes : Didymes au Ier siècle av. J.-C. Dédicaces témoignant de la reconnaissance de la cité pour Pompée, qui l'avait comblée de bienfaits, quoiqu'elle eût reconnu Mithridate

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES, 1920.

P. 283-290. A. Piganiol. Sur les inscriptions relatives au sénatus-consulte de Marc-Aurèle et de Commode limitant les frais des jeux de gladiateurs : table de bronze de Séville, *C. I. L.*, II, n° 6278, et plaques de marbre de Sardes, *Ann. épigr.*, 1909, n° 184. Dans le premier texte, l. 56, *princeps* doit être corrigé en *trinquos*, mot qui reparaît trois fois dans le second texte et qui désignait une catégorie de gladiateurs gaulois. Hypothèses sur les rapports des deux inscriptions (celle de Séville contient un discours d'un sénateur apportant des amendements notables au projet impérial) et sur l'étymologie du mot *trinqui* ou *trinci* (rapproché du rite celte de trancher et d'exposer les têtes).

P. 291-297. L. A. Constans. Notes sur quelques inscriptions d'Arles (suite). Les lettres du chevalier de Gaillard, insuffisamment utilisées par Hirschfeld au *C. I. L.*; indications nouvelles qu'on peut en tirer (sur les nos 727, 728, 767, 775, 790 du *C. I. L.*, XII). — Nouveaux renseignements, d'après François de Rebattu, sur les sarcophages trouvés dans le Rhône en 1639 (*C. I. L.*, XII, nos 684, 766, 784).

P. 282. C. Jullian. Fac-similé de l'inscription de Gex mentionnant une *statio militum* (*C. I. L.*, XIII, n° 11.551); elle est moderne.

REVUE DES ÉTUDES GRECQUES, XXXII, 1919.

P. XLIX-L. M. Holleaux. Observations complémentaires sur la lettre de Postumius et le sénatus-consulte de 189 (*Ann. épigr.*, 1917-1918, n° 129), à propos de la découverte d'un nouveau fragment de ce texte, faite à Delphes en 1914 : la lettre était adressée aux Amphictyons, et non aux Delphiens ; le Sénat avait réellement assuré aux Delphiens la

possession du port sacré ; il est possible que le sénatus-consulte ne soit pas de 189, mais d'une date un peu plus récente.

P. 320 337. **M. Holleaux.** Décret de Chéronée, relatif à la première guerre de Mithridate : trouvé à Delphes en 1896.

93) ἔδοξεν τ[οῖς τε ἄρχουσι καὶ συν]έδ[ροις καὶ τῶ]ι δήμωι Χαιρωνέω[ν˙ ἐπειδὴ Ἀμάτοκ]ος Τ[ήρου υἱ]ὸς Θρᾷξ, χιλίαρχος ἱππέ[ων, ἀπολειφθεὶς ὑπ]ὸ τοῦ [ἀνθυπάτ]ου Σύλλα εἰς π[α]ραχειμασ[ίαν ἐν τῆι πόλει ἡμ]ῶν μεθ' ὧ[ν εἶχ]ε στρατιωτῶν ἱπ[πέων τε παρὰ Σαβάλα τὴ]ν ἀναστροφὴν ἐποιήσατο εὐσχ[ή][μονα κα]ὶ ἀξι[ον παρέσχεν αὑ]τοσαυτὸν ἐπὶ τὴν στρατείαν [τῆς τ]ε Σαβάλα καὶ Ῥωμαί]ων συμμαχίας καὶ τῆς ἡμετέρ[ας] [πό]λεως, ἐμ π[ᾶσι προϊστάμεν]ος τοῦ συμφέροντος ἡμῖν, (ἡμῖν) τε [καὶ] [τ]οῖς ὑποτετ[αγμένοις αὐτῶι] στρατιώταις ἴσον καὶ δίκαιον . . . , ... παρασκευάζω[ν αὐτόν, τοῦ δὲ] μηθὲν ἀδίκημα μήτε κατὰ τὴν π[όλιν μήτε] κατὰ τὴν χώραν [γίνεσθαι προνοοῦ]μενος, καὶ ἀνείργων καὶ ἐπιστ[ρέφων εἴ τις] ἐπιβάλλοιτο ἀδ[ίκημά τι συντελ]εῖσθαι εἰς ἡμᾶς, πλεῖστον [λόγον ποιούμενος τοῦ μετ' [εὐταξίας ποιεῖσ]θαι τὴν ἀναστροφὴν ἐπί τ[ε τῶι συμφέροντι] ἡμῖν˙ ὅπως οὖν κ[αὶ ἡ ἡμετέρα πόλ]ις φανερὰ γίνηται τιμῶ[σα τοὺς ἀγαθοὺς] τῶν ἀνδρῶν καὶ [πρὸς αὐτὴν] ὡς ἄριστα διακειμένου[ς˙ δι' ἃ δὴ πάντα δε]δογμένον εἶναι ἐπ[αινέσαι τὸν ἄν]δρα ἐπὶ τοῖς προγεγραμμέν[οις εὐεργετήμα]σιν πᾶσιν καὶ εἶνα[ι αὐτὸν πρόξ]ενον καὶ εὐεργέτην τῆς πό[λεως καὶ αὐ]τὸν καὶ ἐκγόνους, [στεφανῶσ]αι δὲ αὐτὸν χρυσῶι στεφά[νωι καὶ εἰκόνι] ἐφ' ἵππου καὶ ἀναγ[ορεῦσαι τὰ]ς δεδομένας αὐτῶι τιμ[ὰς τοὺς κήρυκας] ἐν τῶι ἀγῶνι τῶ[ν. . . . . .]ων τίθησιν ἡ πόλις ἡμ[ῶν κατ' ἐνιαυτὸν? καὶ] εἰς προεδρίαν κα[λέσαι αὐτὸν] κηρύττοντας, ὅτι « ὁ δῆ[μος Χαιρωνέων ἀρετῆς ἕνε]κεν καὶ εὐεργεσ[ίας ἐτίμησ]εν Ἀμάτοκον Τήρου υἱὸ[ν Θρᾷκα καὶ ἐκάλεσεν εἰς] τὴν προεδρίαν˙ » [ἐπιμεληθῆ]ναι δὲ τοὺς ἄρχοντας ὅ[πως ἂν ἀναγραφῶσιν αἱ τιμαὶ] αἱ δεδομέναι [Ἀματόκωι ἐ]ν τῶι ἐπιφανεστάτω[ι τόπωι τῆς ἀγορᾶς? εἰς στή]λην λιθί(ν)ην κα[ὶ διακομι]σθῇ τὸ ἀντίγραφον . . . . . . , ... Σαβάλαν καὶ φα[νερὰ ᾖ ἐ]κείνωι ἡ ἀναστρο[φὴ ἡ πεποιημένη ὑπὸ τοῦ ἀν]δρος˙ καλέσαι δ[ὲ αὐτον κ]αὶ ἐπὶ ξένια ἐπὶ τ[ὴν κοινὴν τῆς πόλεως ἑστίαν], πέμψαι δὲ καὶ εἰς Δ[ελφοὺς τὸ ἀντίγρ]αφον τοῦ ψηφίσ[ματος καὶ αἰτήσασθαι τὴν πόλιν] Δελφῶν δοῦναι τόπ[ον ἐν τῶι ἱερῶι το]ῦ Ἀπόλλωνος ἐ[ν ὧι σταθήσεται ἡ εἰκὼν ἐπιγραφεῖσα] Ἀματόκωι Τήρου υ[ἱῶι Θρᾳκί, ἵνα] φανερὰ ᾖ πᾶσι τ[οῖς ἐπιγενομένοις ἡ τῆς πόλεως εὐ][χαριστία, ἣν ἔχει κτλ.

L. 2 et 22 : *Amatocos* et *Teres*, noms fréquents en Thrace et portés particulièrement par plusieurs membres de la dynastie des rois des Odryses. — L. 2-3 : le titre de χιλίαρχος ἱππέων n'a pas d'équivalent dans la nomenclature romaine, qui ne connait que les *praefecti equitum* (ἔπαρχοι ἱππέων), et pas de *tribuni equitum* : Amatocos avait aussi des fantassins sous ses ordres (l. 5 : στρατιωτῶν ἱππέων τε). — L. 3-14 : sur l'ordre de Sylla, Amatocos, à la tête d'un corps de soldats (thraces, sans aucun doute) a « hiverné » à Chéronée et pris part a une « expédition » : il s'agit de l'hiver 87-86 et de la campagne de 86, où Sylla battit les troupes de Mithridate à Chéronée et à Orchomène. — L. 11 : ἐπιστρέφειν, avec le sens de « réprimer ». — L. 26 : *Sadalas*, à qui l'on expédie une copie du décret, est le roi de Thrace qui a prêté assistance aux Romains contre Mithridate et leur a envoyé en Grèce le corps auxiliaire commandé par Amatocos ; c'est, peut-être le Sadalas mentionné par Cicéron, *Verr.*, I, 24, 63, qui régnait en 75 ; son nom doit être rétabli, selon toute vraisemblance, au début des lignes 5 et 7.

Id., 1920.

P. 375-402. P. Jouguet. Un édit d'Hadrien, de l'année 135-136, dans un papyrus du Caire provenant de Philadelphie : mesures prises en faveur des cultivateurs de la vallée du Nil. Ce texte témoigne de préoccupations analogues à celles qui ont inspiré la *lex Hadriana* connue par les inscriptions d'Aïn-el-Djemala et d'Aïn-Ouassel.

Revue Tunisienne, 1920.

P. 153. Étude de L. Poinssot sur les inscriptions funéraires de Dougga, leur forme matérielle, leur rédaction, leurs particularités.

P. 203. Delattre. Suite du recueil des inscriptions chrétiennes de la basilique voisine de Ste Monique. Funéraires.

P. 244. Suite de l'article de L. Poinssot.

Rheinisches Museum, 1917.

P. 41-51. W. Heraeus. Utilisation des nouveaux fragments des Actes des Arvales pour l'établissement du texte de Pétrone, chap. 56, 8 et 66

Id., 1918.

P. 353-373. V. Gardthausen. Sur le rôle des censeurs à Rome pour veiller sur l'emploi des noms propres et maintenir les traditions.

Id., 1920.

P. 35-45. E. Ritterling. Sur la date de quelques-uns des textes épigraphiques du monument d'Opramoas à Rhodiapolis de Ly-

cie, publiés par Heberdey en 1897 (inscriptions des gouverneurs impériaux du IIe siècle et place du gouvernement de Lycie dans le *cursus*; liste des prêtres fédéraux).

RIVISTA ABRUZZESE, 1919

P. 193-213. G. Pansa. Les inscriptions latines de l'Abruzze et la « mauvaise foi critique » des Allemands. Un certain nombre de textes auraient été rangés sans raison parmi les *spuriae* (*C. I. L.*, IX, nos 289*-313*. 6123*; Kaibel, no 73*).

RIVISTA INDO-GRECA-ITALICA DI FILOLOGIA, LINGUA, ARCHEOLOGIA, III, 1919.

P. 111 129. Della Corte, Maisons et habitations à Pompéi (suite d'un article dont la première partie a paru dans la revue *Neapolis* en 1914) : identification des personnages auxquels appartenaient les différentes habitations, d'après les inscriptions.

SITZUNGSBERICHTE DER HEIDELBERGER AKADEMIE, PHIL.-HIST. KLASSE, 1916, no 2

A. Steiner. Nouvelle lecture et commentaire d'un fragment d'une inscription juridique d'Italica, publié par R. Cagnat, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1904, p. 177.

SITZUNGSBERICHTE DER PREUSSISCHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN, 1915.

P. 914 936. Chr. Hülsen. Sur un recueil de dessins de Dosio à la Bibliothèque de Berlin, contenant un certain nombre de textes épigraphiques. Observations sur les lectures de Dosio, utilisées dans le *C. I. L.*

SOKRATES, VIII, 1920.

P. 289 300. F. Koepp. Discussion de la théorie de Kornemann sur la formation progressive des *Res gestae Diui Augusti*.

VJESNIK HRVATSKOGA ARHEOLOŠKOGA DRVŠTVA, nouvelle série, XIV, 1915-1919.

P. 19 Brunšmid. A Sisak. Fragment de diplôme militaire.

Face

94)

*et c*OH VII Q A
IPHR ET II
*e*T IIII CALL
CAL
NDRI

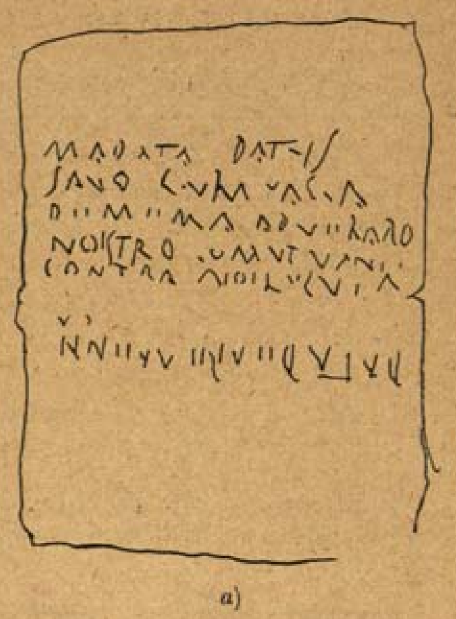
L. 1 : *q*(*uae*) *a*(*ppellantur*) .... *I Phr*(*ygum*).

Revers

III *cui praest*
ENNIVS RV
EX CE*nturione*
TO SARABAE *filio*
*descri*PT ET RECOGNI*tum ex tabula ae*
nea quae FIXA EST ROMAE *in muro post*
*templ*VM DIVI AVG *ad mineruam*

P. 176. Du même. A Kupa, près de Sisak. Tablette magique

95)



b) a)

M. Brunšmid donne la lecture suivante :

a) *Ma(n)data dat is Savo; cura(m) aga(t) de me ma? adver(s)ar(i)o nostro; o mutus ne contra nos locui aud[eat].*

Data detremenit.

b) *Adversario nostro C. Dometiu Secundo et Lucius Lartio et Secundu Carus Ciba et P. Citronius Cicorelliu(s) Narbone et L. Liccaeus Suras Ssipan [= Hispan(us)] et Lucillius Vallente. Ne possi(n)t contra sse faceri; avertat illo(s) maete? Contra locui ne maci illor us mutu(s) o fac C. Dom(i)tius Secundo et Lucius La(rtis) Cico(rel)l(ius) Cyba m(u)ta ta[c]ita l[o]cu(i), tu f(ac) l(abia) nae (il)loru(m) prutegas.*

Il est regrettable qu'une image photographique n'accompagne pas l'article.

2° PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM, XIII, PARS IV. Berlin, 1916.

Supplément aux parties I et II du *C. I. L.*, XIII, inscriptions monumentales des trois Gaules et de Germanie.

C. A. HOLTZHAUSSER. AN EPIGRAPHIC COMMENTARY ON SUETONIUS LIFE OF TIBERIUS. Philadelphie, 1918.

Dissertation universitaire.

E. KORNEMANN. MAUSOLEUM UND TATENBERICHT DES AUGUSTUS. Leipzig, 1921.

L'auteur développe en détail sa théorie de la formation graduelle du texte du *Monumentum Ancyranum* (*Res gestae Diui Augusti*), déjà indiquée dans ses articles antérieurs et s'efforce de déterminer la date de rédaction de chaque passage.

K. LINSTEN. DE CODICE UPSALIENSI C. 49. Göteburg, 1916.

Dissertation universitaire sur un manuscrit épigraphique de Jucundus.

E. LITTMANN et D. MAGIE. GREEK AND LATIN INSCRIPTIONS IN SYRIA, Part 7. THE LEDJA. Leyde, 1921.

Nombreuses inscriptions, presque toutes grecques, en partie déjà connues.

P. 386. A Mdjedil.

96) ЄΤΟΥC ЄΚΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤ
ΟΡΟC ΚΑΙCΑΡΟC ΜΑΡΚΟΥ ΑVΡ
CЄΟΥΗΡΟΥ αλεξανδρου
ΑVΡ ΜΑΡΡЄΙΝΟC ΑΒΧΟΡΟΥ
ΚΑΙ ΟΥΑΒΗΛΟC ΑΒΓΑΡΟΥ ЄΙΑΤΡ
ΟΤΟΜЄΙC ЄΚ ΤΟΥ ΚΥΝΟΥ ΤΗC Κ
ωΜΗC ΟΙΚΟΔΟΜΗCΑΝ ΒΕΡΘΗ
ΝΟΙ

Date : 227 ap. J.-C.

Le mot εἰατροτομεῖς est nouveau ; il signifie « chirurgiens » : Le village se nommait sans doute autrefois Bertha ou Bérettra.

P. 417. A Msekeb.

97) ϹΟΛΕΜΟϹ $\overset{X}{P}$ ΛΕΓΕΤΡΙΤΗ
ΚΥΡΙΝ ΟΙΚΟΔΟΜΗϹΕΝ
ΥΠΕΡ ΑΡΑΡΙΑΝΟΥ Υ
ΙΟΥ ΟΦ ΤΗϹ ΗΓΕΜΟ
ΤΟ ΜΝΗΜΙΟΝ ΕΤΩΝ
ΚΔ

L. 1 : ἑκατόνταρχος λεγε(ῶνος) τρίτη(ς) Κυριν(αικῆς). — L. 3 : Αρα[β]ιανοῦ υἱοῦ οφ(φικιαλίου) τῆς ἡγεμονίας.

ETT. DE RUGGIERO. La patria nel diritto pubblico romano. Rome, 1921.

Étude sur le droit de cité, ses formes, ses caractères, son acquisition et sa perte, d'après les textes littéraires et les inscriptions.

FR. SLOTTY. Vulgaerlateinische Uebungsbuch, dans les Kleine Texte de H. Lietzmann, n° 143. Bonn, 1918.

Cite comme exemples de latin vulgaire, à côté de textes littéraires (Pétrone, chap. 36-46 ; *Appendix Probi*, etc.) un certain nombre d'inscriptions, classées d'après les particularités phonétiques qu'elles présentent.

ARTH. STEIN. Roemische Reichsbeamten der Provinz Thracia. Sarajevo, 1921.

Prosopographie de la province romaine de Thrace, d'après les textes littéraires et les inscriptions. La Thrace fut gouvernée par des procurateurs jusqu'à Trajan. Le premier légat prétorien fut le jurisconsulte Juventius Celsus, de 107 à 117.

J. TOUTAIN. Les cultes païens dans l'Empire romain. 1re partie : les provinces latines. Tome III : les cultes indigènes, nationaux et locaux ; 2e fascicule : les cultes de la Gaule romaine. Paris, 1920.

Fin de l'étude des cultes indigènes de l'Occident latin, spécialement d'après les sources épigraphiques (le 1er fasc. du t. III, paru en 1917, était consacré aux cultes ibériques et africains).

R. CAGNAT et M. BESNIER.

TABLES ANALYTIQUES

DE LA REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

1° Table des Périodiques et Ouvrages cités.

A. — PÉRIODIQUES

Annual to the British School at Athens, XXIII, 1918-1919.

Athenaeum, studii periodici di letteratura e storia, VI, 1918.

Atti dell' Accademia dei Lincei, Memorie, Scienze morali, série V, tome XVI, 1920, nos 1 à 5.

Atti della Società piemontese di archeologia e belle arti, IX, 1918.

Boletin de la Real Academia de la Historia, LXXVI et LXXVII, 1920.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1919, depuis la p. 145.

Id., Comptes-rendus des séances, avril-décembre 1920; janvier-mai 1921.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1919.

Bullettino comunale di Roma, 1917; 1918, p. 1 a 188.

Classical Philology, 1920; 1921.

Classical Quarterly, 1919; 1920.

Classical Review, 1919; 1920; 1921.

Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1920.

Dissertazioni della Pontificia Accademia romana di archeologia, XII, 1915; XIII, 1918.

English historical Review, 1921.

Eranos, acta philologica suecana, XIX, 1919.

Germania, Korrespondenzblatt der römisch-germanischen Kommission, II, 1918; III, 1919; IV, 1920; V, 1921, p. 1 à 96.

Hermes, 1918 : 1919 ; 1920; 1921.

Izvestia na archeologitchesko Droujestvo (Bulletin de la Société archéologique bulgare), VII, 1919-1920.

Jahrsbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft, tome 184, 1920.

Jahreshefte der œsterreichischen archaeologischen Instituts in Wien, XIX-XX, 1919 et *Beiblatt*.

Journal of roman Studies, VIII, 1918; IX, 1919.

Klio, Beitraege zur alten Geschichte, XV, 1917-1918; XVI, 1919-1920.

Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth, VIII, 1914-1921.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, XXXIX, 1918-1919.

Mnemosyne, 1920.

Monumenti antichi dei Lincei, XXVI, 1, 1920.

Musée belge, 1921, p. 1 à 64.

Notizie degli Scavi di Antichità, 1920.

B — PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

2e Table des provenances.

N.-B. — Les nombres qui suivent chaque article renvoient, non aux pages, mais aux numéros (en caractères gras) qui accompagnent les inscriptions.

I. Rome.

II. Italie.

3e Table des matières.

I

NOMS ET SURNOMS.

II

DIEUX, DÉESSES, HÉROS

III

PRÊTRES ET CHOSES RELIGIEUSES

1° Sacerdoces païens.

2° Particularités du culte païen.

3° Antiquités judaïques.

4° Antiquités chrétiennes.

IV

NOMS GÉOGRAPHIQUES

V

EMPEREURS, PRINCES ET PRINCESSES

1° *Empereurs romains.*

2° *Personnages de la famille impériale.*

3° *Rois étrangers.*

VI

POUVOIRS PUBLICS

1° *Consulats.*

2° *Fonctions supérieures.*

VII

CORPS DE TROUPES

VIII

ADMINISTRATION PROVINCIALE ET MUNICIPALE

IX

COLLÈGES

Οἱ συνπραγματευόμενοι Ῥωμαῖοι καὶ οἱ παροικοῦντες (*conventus de negotiatores*), 2.

X

PARTICULARITÉS DIGNES D'ÊTRE SIGNALÉES

TABLES

DU TOME XIV DE LA CINQUIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER

